



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 juin 2023 - 18h00

PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du lundi 26 juin 2023 – 18h00

Date de la convocation : 20 juin 2023

La liste des délibérations a été affichée le : 28 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Quorum : 25

Etaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Etaient représentés :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Nélia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Etaient excusés :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

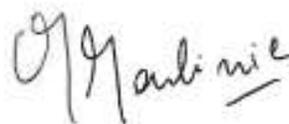
Secrétaire de séance : Mme Marie MOULINIER

Le maire
François BAYROU



The image shows the signature of François Bayrou in blue ink. To its right is the official seal of the Municipality of Dérail, featuring a central emblem with a tree and a figure, surrounded by the text 'MAIRIE DÉRAIL' and 'SEULES-ATTENDUES'.

Le secrétaire de séance
Marie MOULINIER



The image shows the signature of Marie Moulinier in blue ink.

SOMMAIRE

1- Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122.20 du Code Général des Collectivité Territoriales..... Rapporteur : François BAYROU	30
2- Indemnités de fonction des élus..... Rapporteur : François BAYROU	30
3- Commissions d'études : modification de représentants..... Rapporteur : François BAYROU	31
4- Organismes extérieurs : modification de représentants..... Rapporteur : François BAYROU	31
5- Commission Communale pour l'Accessibilité : modification d'un représentant..... Rapporteur : François BAYROU	32
6- Dénomination du Stade de la JAB (Jeanne d'Arc le Béarn)..... Rapporteur : François BAYROU	33
7- Opération Corisande Sud : cession d'un terrain au Comité Ouvrier du Logement (COL) – Signature de la promesse de vente et réitération de l'acte authentique..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	33
8- Opération Corisande Sud : cession d'un terrain à la Société d'Equipement des Pays de l'Adour (SEPA) – Signature de la promesse de vente et réitération de l'acte authentique..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	35
9- Opération Corisande Sud : signature d'une convention avec la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la réalisation d'un ouvrage cadre d'assainissement..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	36
10- Opération Corisande Sud : signature de conventions avec l'entreprise ENEDIS pour la desserte du terrain et le raccordement des futures constructions..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	36
11- Ilôt Lajus : classement dans le domaine public routier et modification de la servitude de passage existante..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	37
12- Quartier Saragosse – Désaffectation et désenclavement d'emprises foncières à usage de stationnement autour des résidences Ayous – Gaube – Arlas – Anayette – Arbizon et Clé de Sol suite à enquête publique et cession à Pau Béarn Habitat..... Rapporteur : Jean-Louis PERES	38

13- Secteur Université : création d'une servitude de tréfonds sur le terrain de l'Institut de Travail Social.....	39
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
14- Bilan des transactions foncières de la ville de Pau au titre de l'exercice 2022.....	39
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
15- Budget Principal : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal.....	40
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
16-Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal – exercice 2022.....	41
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
17- Budget annexe des parkings : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal – exercice 2022.....	41
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
18- Budget annexe Centre Social du Hameau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal – exercice 2022.....	42
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
19- Budget principal : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats.....	55
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
20- Budget annexe des opérations d'aménagement : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats.....	56
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
21- Budget annexe des parkings : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats.....	57
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
22- Budget annexe du centre social du hameau : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats.....	58
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
23- Budget supplémentaire 2023.....	59
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
24- Budget principal : admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	60
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
25- Budget principal : créances éteintes.....	61
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
26- Budget annexe centre social du Hameau : admission en non-valeur de créances irrécouvrables.....	61
Rapporteur : Jean-Louis PERES	

27-Rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.....	62
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
28- Groupement de commandes permanent pour la fourniture de documents pour le réseau de médiathèques et les services internes de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau.....	63
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
29- Groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux de voirie.....	63
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
30- Groupement de commande permanent pour la location de pianos, déplacements et prestations associées.....	64
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
31- Groupement de commandes permanent pour des prestations d'accompagnement d'un psychologue.....	64
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
32- Groupement de commandes permanent de fourniture de matériaux et de prestations de régulation des nuisibles.....	65
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
33- Groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants.....	65
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
34- Groupement de commandes permanent pour la fourniture et l'installation de mobiliers urbains.....	66
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
35- Groupement de commandes permanent pour la location d'engins de levage et utilitaires.....	66
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
36- Groupement de commandes permanent pour l'acquisition d'outillages horticoles à moteurs thermiques, électriques et de pièces détachées.....	67
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
37- Demande de fonds de concours à la CAPBP pour l'Espace Culturel du Foirail et pour le projet de rénovation et de réaménagement du groupe scolaire Marancy.....	68
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
38- Projet d'optimisation du Centre Technique Municipal (CTM) – Ouverture d'une autorisation de programme.....	69
Rapporteur : Michel CAPERAN	
39- Eclairage public – ouverture d'une autorisation de programme.....	70
Rapporteur : Michel CAPERAN	

40- Travaux dans les bâtiments administratifs communaux : ouverture d'une autorisation de programme.....	71
Rapporteur : Michel CAPERAN	
41- Accueil de la dernière étape de la Haute-Route Pyrénées 2023 : signature d'une convention avec la société Ironman Andorra Events et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.....	72
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
42- Aménagements, rénovations et créations d'équipements sportifs : ouverture d'une autorisation de programme.....	74
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
43- Associations sportives : attribution de subventions pour la saison sportive 2023.....	74
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
44- Gestion et exploitation du Complexe de Pelote : modifications de la grille tarifaire et du règlement intérieur des installations.....	75
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
45- Gestion et exploitation des tennis du Cami-Salié : modification de la grille tarifaire.....	76
Rapporteur : Eric SAUBATTE	
46- Avis pour la dénomination du jardin et de son allée d'accès entre la place Marguerite Laborde et la rue Carnot.....	77
Rapporteur : Michel CAPERAN	
47- Convention de partenariat avec le CAUE 64 : avenant n°1	78
Rapporteur : Michel CAPERAN	
48- Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières.....	79
Rapporteur : Michel CAPERAN	
49- Adoption de la charte de logistique urbaine.....	80
Rapporteur : Michel CAPERAN	
50- Attribution d'indemnité dans le cadre des travaux d'aménagements du quartier de la Monnaie.....	81
Rapporteur : Thibault CHENEVIÈRE	
51- Valorisation du patrimoine végétal : ouverture d'une autorisation de programme.....	82
Rapporteur : Sébastien AYERDI	
52- Développement de l'offre de logement social : programmation 2023.....	83
Rapporteur : Gilbert DANAN	
53- Avenant n° 4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers Politique de la Ville 2016-2018.....	83
Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	

54- Espace Rencontre du Foirail : renouvellement de l'expérimentation pour l'année 2023.....	85
Rapporteur : Gilbert DANAN	
55- Fonds d'Initiatives Pour les Habitants.....	86
Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	
56- Salle de convivialité de Laherrère : approbation des tarifs et du règlement intérieur.....	87
Rapporteur : Kenny BERTONAZZI	
57- Attribution de subvention aux associations – 2023 : Mission handicap.....	88
Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	
58- Subvention 2023 aux syndicats.....	88
Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	
59- Subventions aux associations.....	91
Rapporteur : Marie-Laure MESTELAN	
60- Subvention au GIP/DSU de l'agglomération de Pau au titre de la Cité Educative Ousse des Bois et Saragosse à Pau.....	92
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
61- Fixation du forfait scolaire communal 2023.....	93
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
62- Aménagements et rénovations des écoles : ouverture d'une autorisation de programme.....	94
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
63- Subventions aux associations d'éducation.....	95
Rapporteur : Françoise MARTEEL	
64- Renouvellement du dispositif Contrat Municipal Etudiant 2023-2024.....	96
Rapporteur : Régis LAURAND	
65- Cités éducatives : subventions du GIP-DSU à la ville de Pau.....	98
Rapporteur : Jean LACOSTE	
66- Saison « Jazz à Pau » : vote des tarifs pour le concert d'ouverture, avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire.....	99
Rapporteur : Jean LACOSTE	
67- Saison « Théâtre à Pau » : avenant à la convention de coréalisation avec l'association Agora.....	100
Rapporteur : Jean LACOSTE	
68- Théâtre Saint-Louis : actualisation des tarifs de location.....	101
Rapporteur : Jean LACOSTE	

69- Foirail, actualisation des tarifs de location.....	102
Rapporteur : Jean LACOSTE	
70- Foirail : création d'un abonnement découverte.....	103
Rapporteur : Jean LACOSTE	
71- Foirail : saison 2023-2024 – concert du pianiste J.P. COLLARD.....	104
Rapporteur : Jean LACOSTE	
72- « Musset 3.0. » : tarifs, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire.....	105
Rapporteur : Jean LACOSTE	
73- Conclusion d'une convention tripartite avec la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture et la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées dans le cadre du Spectacle Son et Lumière 2023.....	107
Rapporteur : Jean LACOSTE	
74- Renouvellement de la dénomination de la ville de Pau en commune touristique.....	107
Rapporteur : Jean-Louis PERES	
75- Mise à disposition d'un agent communal auprès de la SPL Halles et République.....	108
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
76- Désignation d'un référent déontologue pour les élus.....	109
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
77- Prestations d'action sociale.....	110
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
78- Mise à jour des dispositions du forfait mobilités durables.....	111
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
79- Transformations de postes -modification du tableau des effectifs.....	112
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
80- Augmentation du nombre d'apprentis et dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle.....	113
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
81- Actualisation de l'indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise.....	115
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	
82- Actualisation des primes et indemnités cumulables avec le dispositif du RIFSEEP.....	115
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE	

83- Signature de la convention entre la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau, le Centre Communal d'Action Sociale et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.....
Rapporteur : Véronique LIPSOS-SALLENAVE

117

La séance est ouverte à 18h00, par Monsieur François BAYROU, Maire de Pau.

Désignation du secrétaire de séance

M. le Maire :

Et c'est Marie Moulinier qui sera en tant que benjamine - et vous verrez, Marie, cela ne dure pas aussi longtemps que les contributions - secrétaire de séance.

Madame Marie MOULINIER est désignée secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 27 mars et 9 juin

M. le Maire :

Nous passons à l'adoption du procès-verbal, alors, des séances des 27 mars et 9 juin. Il n'y a pas d'observation, ils sont adoptés.

Les procès-verbaux des séances des conseils municipaux du lundi 27 mars et du vendredi 9 juin sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire :

Oui, je voulais commencer par avoir une pensée pour deux d'entre nous. Une pensée émue d'abord pour Josy Poueyto, qui a perdu sa maman de manière extraordinairement rapide. Et évidemment, ce sont, dans la vie de chacun d'entre nous, des instants d'arrachement. Et la proximité de Josy avec sa maman tout au long des années était évidemment quelque chose que tous nous connaissions et que nous admirions. Et donc, notre pensée l'accompagne, notre affection l'entoure. Je crois pouvoir le dire au nom de tous ceux qui sont présents à ce conseil.

Et je voudrais avoir une pensée particulière, je sais qu'elle nous écoute, pour Patricia WOLFS. Patricia est bloquée dans son appartement depuis onze jours par absence d'ascenseur. L'ascenseur est tombé en panne. Comme il se trouve qu'un certain nombre de pièces de ces ascenseurs et notamment des pièces électroniques - tout cela est arrivé au moment de l'orage - ne sont pas fabriquées ou ne sont plus fabriquées, ou n'existent pas en stock, il a fallu les faire venir de loin. Et Patricia est bloquée dans son appartement depuis onze jours. Et je voulais dire, alors je ne sais pas qui est le responsable, je ne cherche pas des fautes, mais c'est tout de même quelque chose que nous ne pouvons pas accepter, laisser passer sans rien dire. On annonce que la pièce manquante arrivera mercredi. Donc, il y aura eu à ce moment-là douze ou treize jours que Patricia est bloquée.

On parle souvent d'accessibilité parce qu'on le vit de l'extérieur, comme si la question était de rendre accessible ce que nous vivons, nous. Mais la question, je le dis à Patricia, je n'hésite pas à dire parce que c'est la vérité, que Patricia a changé mon regard sur ces choses : sa condition de vie, son incroyable énergie, courage, le fait que nous l'ayons élue comme adjointe lors de notre dernier conseil le dit assez. J'ai compris au travers d'elle ce qu'était comme aventure de vie et comme obstacle injuste, ce qu'un certain nombre d'entre nous ont à traverser, simplement parce que la vie a fait, la maladie a fait, l'accident a fait qu'ils ont particulières difficultés. Alors, je voulais lui dire qu'à l'ouverture de ce conseil, je pensais profondément à elle.

Quelques mots de chronique rapides.

On a eu aujourd'hui deux très bonnes nouvelles, deux événements extrêmement positifs et qui comptent naturellement dans la chronique de la vie de la ville. On a ce matin posé la première pierre de l'hôpital, ce qui m'a permis de rappeler que l'inauguration de l'hôpital - c'était 1988 et André Labarrère - et que à l'époque, en euros d'aujourd'hui, l'hôpital coûtait 45 millions, que le nouvel hôpital va coûter 150 millions et que je suis sûr qu'André Labarrère, d'où il est, apprécie la performance sur ces 150 millions.

Patricia m'écrit que cela fait quatorze jours qu'elle est bloquée. C'est moi qui avais dit onze jours. Je me trompais.

Et donc, sur ces 150 millions, nous avons trouvé 70 millions de subventions. C'est à dire presque 50%. Et cela représente quelque chose d'extrêmement significatif, évidemment, pour notre ville et l'ensemble de l'agglomération, et pour notre région béarnaise dont l'hôpital de Pau est évidemment tête de pont. Cent cinquante-quatre millions que l'on a lancés ce matin et qui, en cinq ou six ans, vont évidemment créer et faire naître un hôpital nouveau pour la ville. Projet de très grande ampleur sur deux hectares et demi, 23 600 m². C'est dire l'importance de ce parcours.

Deuxième bonne nouvelle, l'Élan Béarnais apparaît comme sauvé, et nous sommes nombreux dans cette salle à nous en réjouir et à avoir pensé que c'était un enjeu pour toute notre communauté, pour toute notre ville ; que c'était un enjeu pas seulement sportif, mais de patrimoine, de fierté, et le fait que nous ayons pu permettre cette acceptation par la DNCCG, de nouvelles conditions d'exercice de l'Élan Béarnais, avec de nouveaux investisseurs qui seront présentés bientôt. Le fait que nous ayons pu le faire - je voudrais insister sur ce point, je me suis souvent entretenu avec quelques-uns d'entre vous, majorité ou opposition - que nous ayons pu le faire dans la confidentialité absolue, parce que ce genre d'affaires là, ce genre d'entreprise, d'aventure, évidemment, elles sont extraordinairement fragiles et le fait que l'on ait pu ainsi travailler dans le plus grand respect de chacun est évidemment quelque chose d'important.

C'est important pour ceux qui avaient assuré l'année précédente. C'est important pour ceux qui vont participer à assurer l'année qui vient. Et chacun a pu sortir de cette difficulté ou de cette période difficile la tête haute, et pour moi, c'est très important. Tous ceux qui viennent apporter leur pierre, il faut qu'ils soient assurés qu'ici c'est le respect qui préside et que la bienveillance que nous nous devons les uns aux autres est une garantie. Donc, je suis très content de cet épisode. J'espère que cela va aller. Mais je connais très bien les risques. Qui a approché ce genre de sujet connaît très bien les risques. Enfin, cela ne ressemblera pas à l'épisode que nous avons quitté il y a un an, et donc, c'est très important.

Il y a quelque chose qui est important dans ce dossier. Beaucoup d'investisseurs successifs souhaitaient que nous mettions à leur disposition le terrain de cinq hectares qui entoure le Palais des sports par un bail emphytéotique. Je leur ai dit - c'était un peu difficile à dire - que je ne le ferai pas. Je n'accepterai pas que nous puissions ainsi avoir un envahissement immobilier dans un lieu qui est très important pour la ville, pour son équilibre. Et donc, je n'ai pas accédé à ces désirs et je n'y accéderai pas dans l'avenir.

Pourquoi ? Parce que je ne pense pas légitime que le patrimoine de la Ville puisse être transmis ainsi à des intérêts privés. On peut toujours envisager de petites opérations marginales, mais je suis extrêmement attaché - certains diront trop - au caractère public des responsabilités que nous avons. Je n'ai jamais rien privatisé de ma vie ; en dépit d'un très grand nombre de sollicitations et en dépit de la culture qui s'était peu à peu établie, toutes sensibilités ou presque confondues, parce que ce n'est pas vous que je mets en cause, Monsieur Dartigolles. Je dis toutes sensibilités. Il suffit de voir ce qui s'est passé dans les autres villes.

Moi, je trouve que ce qui est public, ce qui appartient à tous et qui est tourné vers tous, n'est pas fait pour servir des intérêts privés. Il peut y avoir des rencontres d'intérêt, mais sur le fond, ce n'est pas ma philosophie et c'est ce que j'ai dit. C'est ce que j'ai dit à tous les sollicitateurs ou à tous les intervenants.

Puisque l'on vient de parler de Patricia WOLFS, un petit mot sur l'accessibilité arrachée de la gare. Donc, nous allons avoir enfin une accessibilité des quais par une passerelle que j'ai acceptée avec difficulté parce que moi, j'étais pour un souterrain. Alors, la SNCF a fait valoir beaucoup, beaucoup, beaucoup d'arguments économique-pratiques ou économique-fonctionnels sur le souterrain, qu'ils n'aimaient pas cette idée. J'ai fini par céder pour une raison, c'est qu'ils ont eu l'astuce de nous présenter, de me présenter l'idée que cette passerelle-là, elle pourrait servir de support à un sentier d'accès aux rives du Gave.

On partirait du parvis de la gare. On pourrait accéder à la passerelle en montant sur la passerelle et en la traversant. Et de l'autre côté, on pourrait - quand on aura les sous parce que cela se construit, c'est léger, mais c'est quand même un investissement - aborder ou arriver sur les rives du Gave. Et je trouve que c'est un enrichissement de la ville.

Il y a 150 ans que le Gave n'est plus accessible depuis le centre-ville. Depuis que l'on a construit la voie ferrée. Les gravures anciennes, les gravures de l'époque du milieu du XIX^{ème} siècle ou de la première moitié du XIX^{ème} siècle, montrent le Gave divaguant jusqu'au pied, jusqu'à l'Ousse. Et cela avait un caractère incroyablement intéressant et j'espère que l'on va pouvoir retrouver le Gave, les rives du Gave. On les retrouvera à coup sûr, à l'est, dans l'opération Rives du Gave, dont nous reparlerons un jour, mais sur laquelle nous travaillons d'arrache-pied. Mais je trouve intéressant que l'on puisse les retrouver par l'ouest, c'est à dire au droit du centre-ville. Bon, alors, peut-être y a-t-il là quelque chose qui ressemble à des rêves. Moi, je pense qu'il faut des rêves dans la vie et que c'est utile.

Au passage, puisqu'il s'agit du Gave, je veux dire que je suis vraiment profondément heureux du nouveau visage qu'offre le nouveau pont du 14 Juillet. Le nombre de ceux qui m'écrivent en disant : « Mais on n'imaginait pas que ce soit comme cela ». On rend le paysage, on rend le Gave, on rend le Château et vu au fond de la suite de la place Gramont, cela devient magnifique. C'est ouvert. Autrement dit, c'est une requalification complète de la sortie vers l'ouest et de l'entrée venant de l'ouest de notre ville. Et il y a longtemps que l'on cherchait cela ! On a inauguré, Sébastien, samedi, le square Mazoyer, sur lequel on va encore ajouter de l'ombre. Je m'en suis assuré, j'ai donné des instructions. On a déjà planté, je ne sais pas, 25 arbres ou 30. Mais on va encore rajouter de l'ombre. Et quand on voit l'incroyable requalification du quartier du 14 Juillet, alors, tout d'un coup, avec tout ce qui va se réaliser à l'emplacement de l'ancien Lidl, etc. Il y a là quelque chose, en tout cas, moi, qui me fait vraiment plaisir parce que c'est un patrimoine retrouvé.

Le pont du 14 Juillet avait été équipé de ces garde-corps en pierre de soixante centimètres, donc, des centaines de mètres cubes de pierre qui d'ailleurs faisaient peser sur le tablier un poids considérable, c'est-à-dire 1,8 tonnes par mètre cube ou quelque chose comme cela - Sébastien, cela doit faire à peu près cela - il y a 150 ans ou 160 ans. Je suis très content d'avoir retrouvé la transparence et les habitants du quartier, j'en suis sûr. Alors, cela a été un peu long, cela a été un peu difficile. De même que le quartier de la Monnaie, tout d'un coup, on voit, on découvre ce qu'il va pouvoir offrir comme attraits, comme charmes et comme réaménagements. C'est la même chose pour le parvis de la gare que nous inaugurerons, quoi, le 7 juillet, c'est cela ? Un peu plus tard ?

C'est quoi le 7 juillet ?

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

La place du Foirail.

M. le Maire :

Alors, très bien, j'y venais !

Parallèlement, symétriquement, contemporanément, nous avons la réalisation de la place du Foirail qui est, pour moi, extrêmement satisfaisante, extrêmement attrayante. De même qu'est attrayant le nouveau, ce que nous avons appelé le square des écoliers, c'est-à-dire, derrière la médiathèque, derrière la nouvelle cité judiciaire, derrière l'école Henri IV et au contact de la crèche et de la Calandreta. Et ce square des écoliers est magnifique, et la place du Foirail est magnifique. Et tout cela, quand on songe de quoi on vient, la rue Carnot, la renaissance de la rue Carnot c'est en soi une réussite que, si je me souviens bien, pas beaucoup de monde prévoyait. Donc je suis très très content de ce travail qui a été conduit dans cette affaire.

Je voulais vous dire que sur le terrain de Kennedy, j'ai entendu, étudié et fait étudier les propositions des riverains et que nous aurons à partager avec eux des plans qui ont été réalisés, des plans de places arborées ou de parcs ouverts aux habitants, avec des plantations nombreuses, et que pour moi, ce que j'en ai vu en tout cas, est extrêmement intéressant. On a planté des centaines d'arbres dans cet environnement de Saragosse, du parc Jaussely, des milliers d'arbustes et des centaines d'arbres de haute tige, comme on dit ; et par exemple, sur le jardin, sur le parc Jaussely, 130 arbres de haute tige plantés ; sur le jardin linéaire de Saragosse, qui est une réussite formidable et le parc Noulibos aussi. Je ne sais pas si vous y êtes allés, mais je vous encourage à y aller parce que c'est superbe. Et les habitants, c'est assez rare d'être arrêté par les gens qui vous disent : « Qu'est-ce que c'est bien ce truc ! » Et les enfants qui jouent là-dedans, le caractère familial, l'espèce de joie de vivre qui se dégage de ces nouveaux jardins est quelque chose de formidable. On a planté là 202 arbres, 725 m² de vivaces et de couvre-sols et 5000 m² de prairies fleuries, 127 arbres parc Noulibos, 8000 m² d'espaces végétalisés qui améliorent encore le classement de notre ville, qui est la ville de France qui a le plus de mètres carrés d'espaces verts par habitant.

Pour moi, très très bonne nouvelle : nous avons choisi l'architecte, l'équipe d'architectes de Gambetta, avec l'installation de Pau Béarn Habitat et de ses quelques 200 agents ; Gambetta à l'emplacement de l'ancienne poste. Le projet est magnifique. C'est une équipe de Pau qui l'a emporté – c'est Julien Camborde qui l'a remporté - et je suis sûr que ces centaines d'emplois nouveaux en centre-ville participent évidemment à la reviviscence du centre-ville, et je suis très content de ce que nous avons fait là.

Un mot des Galeries Lafayette, parce que c'est l'opération phare très difficile. Nous avons donc racheté les Galeries Lafayette par l'intermédiaire de la SEM Pau-Pyrénées. Et des projets nous ont été présentés par des partenaires que je n'ai pas appréciés ou que je n'ai pas acceptés, que je n'ai pas trouvés à la hauteur esthétiquement.

Nous avons donc choisi quatre agences différentes pour nous donner des idées. On fait un concours d'idées et nous allons regarder. Ce concours d'idées doit être rendu au mois de septembre. Nous allons donc regarder parce que je sais bien que tout le monde pense aux surfaces commerciales et moi aussi. Il y a d'autres projets qui consistent à ajouter des surfaces de logements ou des surfaces de bureaux dans cet ensemble. Mais pour moi, ce qui prime, c'est le côté esthétique. Que de la rue, nous puissions, de la rue, de la place Clemenceau, nous puissions être fiers de la qualité de ce bâtiment. C'est comme cela pour moi que l'on doit faire passer les priorités. Et donc, j'ai dit que j'essaierai de garder la surface commerciale la plus importante possible parce que c'est une locomotive commerciale.

Alors, c'est très simple. Tous les spécialistes disent : « On ne peut plus faire des surfaces commerciales comme cela, maintenant, dans les centres-villes, c'est fini. » Eh bien moi, je ne suis pas d'accord ! Je suis pour défendre les surfaces commerciales sur l'emplacement premium de la ville. Premium de la ville ! Avec les nouvelles possibilités qu'offre la triple accessibilité ou la triple accession depuis la place Clemenceau, depuis la rue Serviez et depuis le Hédas parce que l'on oublie que, désormais, on peut ouvrir sur le Hédas à partir de ce bâtiment. Sur le Hédas entre nous, où il y a beaucoup de monde et où c'est formidable, et où un restaurant vient d'ouvrir, béarnais, pour une fois. Donc, ceci est évidemment très important. Donc, on a choisi quatre cabinets pour nous donner des idées sur le concours d'idées, sur la conception générale de ce bâtiment.

Donc, je disais, le 7 juillet, inauguration de la place du Foirail. C'est plus de 10 000 m² d'espace public. Nous avons planté 47 arbres de haute feuillée : platanes, tilleuls et ormes. Et nous avons désimperméabilisé près de 1 000 m² de surface en créant un jardin sous les 3 vieux platanes et 3 des arbres, et en gardant – ce sont des débats que nous avons eus avec les associations d'environnement - les arbres rares. Alors, il a fallu un peu chercher des idées puisque le niveau de plantation des arbres n'était pas le même que le niveau de la place. Mais nous avons créé au fond, autour des arbres, une espèce de fosse ornée de bancs publics. Et donc, le 7 juillet, nous inaugurerons cette place-là.

Et puis je vous parlerai au conseil d'agglomération de ce qui est biométhane, méthanation et méthanisation, méthanisation d'abord et méthanation après.

Je voudrais vous dire que je suis satisfait de la lutte contre les rodéos urbains que nous avons menée et qui a permis des interventions efficaces et fortes ; que les services de police se sont installés à Laherrère et que ce pôle de la place Laherrère va être lui aussi un point de rendez-vous très important.

Voilà, pardon d'avoir été un peu long sur la chronique, mais c'était suffisamment de bonnes nouvelles pour que nous les partagions ensemble.

Monsieur Marbot...

M. MARBOT :

Monsieur le Maire, quelques mots sur cette chronique, sans reprendre exhaustivement tous les sujets que vous avez abordés ; quelques mots brefs parce que nous avons du travail ensuite. Ce qui d'ailleurs me permet un petit propos liminaire pour vous dire que je regrette que nous n'ayons pas eu beaucoup de conseils municipaux depuis le début de l'année. C'est le deuxième en réalité.

Nous avons jusqu'à présent un rythme de conseils tous les deux mois et là, alors sans doute du fait des contraintes du calendrier, mais qui est peut-être essentiellement un calendrier national. Nous ne nous sommes vus, si ma mémoire est bonne, qu'en février et aujourd'hui - je ne compte pas, évidemment, le conseil municipal fonctionnel de ce début de mois sur les sénatoriales - ce qui fait que l'on a un ordre du jour assez chargé, même si les délibérations en elles-mêmes ne sont pas en soi problématiques. Mais ce serait heureux que l'on puisse retrouver un rythme assez régulier tous les deux mois pour que nous puissions aborder les sujets en profondeur.

Vous avez parlé de l'hôpital. Je crois que tout le monde se réjouit de ces investissements qui sont effectivement très importants, historiques, on peut le dire, pour l'hôpital de Pau. Heureux, puisque les conditions de travail n'étaient pas forcément matériellement et immobilièrement parlant toujours optimales, et donc, on s'achemine vers une modernisation significative de l'hôpital qui est un élément à la fois de rayonnement de notre ville, mais surtout très utile pour l'ensemble de nos concitoyens, tous ceux du Béarn d'ailleurs, qui trouvent là des soins de première qualité avec - la presse s'en est fait écho aujourd'hui - une situation pour les personnels de l'hôpital qui est alarmante.

Alors, ce n'est pas votre responsabilité ou pas votre faute directe, puisque c'est une politique nationale. Mais néanmoins, il est, je pense, de bonne politique que de penser ensemble l'amélioration du parc immobilier de l'hôpital et l'amélioration des conditions de travail de nos personnels, dont on sait qu'ils ont été si utiles lors de la crise sanitaire que nous avons connue il y a deux années. Tout cela est une équation complexe, à la fois dans les conditions de travail, dans son élément peut être le plus simple, qui est la revalorisation financière des salaires notamment.

M. le Maire :

Qui a été forte, comme vous savez.

M. MARBOT :

Qui a été en partie...

M. le Maire :

Considérable.

M. MARBOT :

... exaucée, mais vraisemblablement encore pas assez pour que les personnels, notamment aidants, se sentent reconnus à la hauteur de ce qu'ils apportent dans ce système de soins. On parle évidemment des salaires. On parle aussi des heures de travail qui sont parfois énormes, pour des raisons qui sont anciennes, mais qui font que certains personnels sont obligés de subir des horaires qui sont, on peut le dire, inhumains et en tout cas qui usent les esprits et les corps. Et donc, de ce point de vue-là, à mon sens, nous avons à être attentifs sur l'effort réel qu'il y a lieu de continuer à faire. Cela passe aussi par le recrutement et la capacité à attirer ici, et médecins, et personnels soignants. Je sais que vous avez à cœur de faire advenir une formation universitaire complète à Pau. Je le souhaite de mes vœux aussi. C'est à mon sens pas forcément la solution, mais une partie de la solution pour que notre territoire soit doté d'un personnel soignant en nombre suffisant, qui permette à chacun et à chacune de ne pas supporter de manière insupportable les nécessités des soins.

On a vu que le service des urgences est obligé de fermer sporadiquement pour absorber la demande.

M. le Maire :

Non, il ne ferme pas, il est régulé. Ce n'est pas la même chose.

M. MARBOT :

Il régule, mais enfin il est fermé à l'accueil libre et spontané des nouveaux venus, de ceux qui pensent en avoir besoin en tout cas. Les médecins de ce service d'urgences sont dans une situation très difficile. On me dit que d'ici cet été, cela risque de se dégrader encore. Et donc, il me semble que même si c'est une politique nationale, la Ville et vous, en tant que président du conseil de surveillance de cet établissement, avez en tous les cas un devoir de vigilance pour assurer que leur situation s'améliore, en tout cas dans les mois et dans les années qui viennent.

Sur l'Élan Béarnais, tout le monde se réjouit de la situation qui progresse à petits pas, mais positivement. Après les errements des années passées, ce club semble retrouver une forme de stabilité ou en tout cas d'attractivité pour les investisseurs, et c'est heureux.

J'ai presque envie de dire que vous avez l'air de vous bonifier avec le temps puisqu'au dernier conseil, vous nous aviez annoncé que vous renonciez au projet Kennedy.

Là, vous nous dites que vous renoncez à céder les terrains autour du Palais des Sports.

M. le Maire :

Si vous en aviez parlé avec moi une fois - certains de vos colistiers m'en ont parlé, nous en avons parlé ensemble - cela ne serait pas une surprise pour vous.

M. MARBOT :

J'en parlerai volontiers avec vous, Monsieur le Maire, mais en tout cas, je vous ai écouté très attentivement à certains conseils défendre la nécessité de ce parc bioclimatique, je crois que c'était, ou biotechnique, je ne sais plus comment ils appelaient cela, et qui devait nécessairement se faire sur ce terrain. Bref, comme disent les contes de fées, tout est bien qui finit bien puisque, vraisemblablement, ces terrains ne seront pas cédés pour des projets farfelus et en tout cas d'artificialisation des sols.

Je le souhaite donc, je voulais saluer cela et dire que, évidemment, nous sommes tous au soutien de l'Élan, comme d'ailleurs des autres équipes qui font rayonner notre territoire.

Sur l'accessibilité de la gare, c'est également une très bonne nouvelle. Je voulais quand même vous faire deux observations qui ne sont pas du tout négatives ou des bémols sur ce projet qui est un beau projet. Mais je suis quand même effaré du coût de ce qu'est ce projet de passerelle - plus de dix millions d'euros pour la passerelle en elle-même, si j'ai bien compris et huit millions pour la phase deux, on va dire, la phase optionnelle. Mais cela me semble effarant. Alors, je ne sais pas si vous avez une explication là-dessus, mais c'est très étonnant que l'on en arrive à ce type de montant, même si c'est absolument nécessaire et cela fait bien longtemps que notre gare attendait cet équipement essentiel.

Et la deuxième observation, c'est sur l'emplacement. Je trouve que l'emplacement est étonnant puisqu'il va finalement amener les personnes à mobilité réduite et en situation de handicap de façon générale, au bout du quai, là où se trouvera la tête du train, les obligeant éventuellement à remonter tout le quai. Et je me demandais pourquoi cet emplacement avait été choisi plutôt que l'autre côté de la gare, qui peut-être eût été plus pratique pour ceux qui auront besoin de cette passerelle. C'est heureux que cette passerelle puisse être le début, je dirais, le début d'une reconquête des rives du Gave. Vous savez à quel point nous étions attachés à ce que cette reconquête se fasse dans le respect du caractère naturel de ce site.

Nous sommes toujours en attente d'être associés à un groupe de travail qui permette de préfigurer ce que sera le quartier de demain. Mais j'ai noté avec plaisir que vous aviez presque repris les choses à zéro en relançant une étude générale de programme sur ce quartier qui est stratégique pour notre ville, pour le centre-ville dont il est voisin et pour notre ville en général et, donc, je pense que c'était bien de poser les choses de façon globale plutôt que parcellaire, voilà. Et si cette passerelle peut être le début d'une réouverture de la ville vers le Gave, c'est très bien.

Et puisque nous en sommes à la protection et au retour de la nature en ville ou en tout cas au maintien de la nature en ville, alors, un sujet qui fâche peut-être un peu plus : je ne m'explique pas la classification par le PLU des parcelles qui devaient accueillir le village artisanal, avenue Alfred Nobel, en parcelles urbanisables. Nous sommes pour ces parcelles, alors, qui ne sont pas très grandes en superficie, mais qui néanmoins font partie intégrante de la trame verte et bleue qui est portée par la Communauté d'Agglomération et par même, si je ne m'abuse, le Scot du Grand Pau, donc, qui est une politique, un axe politique fort de l'urbanisation de notre communauté dans les prochaines années, dans les dix, quinze ou vingt prochaines années. Je ne m'explique pas que ces parcelles puissent venir entamer une trame verte et bleue qui, à cet endroit-là, présente à la fois le caractère bleu et le caractère vert, et est reconnue comme un réservoir de biodiversité. Ceci d'autant moins que le projet de village artisanal qui devait avoir lieu, prendre place à cet endroit-là, échoue pour des raisons économiques. Donc, il y a vraisemblablement peu d'intérêts économiques à développer de l'urbanisation sur ces parcelles qui, d'après ce que j'ai lu ou entendu, sont promises à devenir des logements et des commerces. Donc, je vous demanderai de pouvoir revenir sur ce classement qui n'est pas un obstacle pour le développement de notre ville, mais qui au contraire permettrait de l'orienter de manière résolue vers cette politique de trame verte et bleue, qui est une politique souhaitable pour nous.

Et puis, je terminerai évidemment par joindre mes pensées aux vôtres et à celles de tous nos collègues pour Josy Poueyto. On sait que la perte d'une maman est toujours un moment difficile dans la vie ; évidemment, pour Patricia WOLFS, qui apparemment nous écoute avec assiduité.

M. le Maire :

Nous écoute, et qui réagit.

M. MARBOT :

Et réagit.

M. le Maire :

À juste titre.

Vous avez dit quelque chose de très juste. Vous avez employé un mot très juste, en disant qu'il y avait quelque chose de stratégique dans, au fond, le projet des Rives du Gave en particulier. Je veux m'expliquer sur ce point parce que nous aurons à en reparler beaucoup, n'est-ce-pas. De deux choses l'une, ou bien on veut densifier partout au centre-ville et ce n'est pas mon point de vue, parce que je pense qu'il faut que nous gardions le caractère naturel, ouvert, jardins, parcs.

Vous savez que nous avons pris un engagement, et je pense qu'il est tout près d'être tenu : c'est que, dans cette ville qui est la ville de France qui a le plus d'espaces verts par habitant, comme je ne me lasserai pas de le répéter, et que nous avons agrandi ces espaces verts de plus de dix hectares - 100 000 m² - avec tous les jardins que nous avons créés et fait naître. Dans cette ville, nous voulons que tout habitant soit à trois minutes, quatre minutes, d'un parc, d'un espace vert, d'un parc arboré, enfin d'un endroit de nature. Et si vous regardez la trame de ce que nous avons ajouté, alors, vous allez vérifier - on parlait à l'instant de ce que l'on appelle le square des écoliers, maintenant derrière la médiathèque, derrière la cité judiciaire, derrière l'école Henri IV – là aussi, ce sont des rendez-vous de nature et d'espace.

Je répète, on a planté 4 500 arbres et c'est donc une politique. Donc, je suis pour une ville aérée, y compris en son centre. Mais si on veut être dans une ville aérée, y compris dans son centre, alors, il faut que l'on définisse des quartiers de développement où l'on pourra construire. Il y en a deux quartiers en développement où l'on pourra construire, au moins deux. On verra pour ceux que vous évoquez. Il y en a au moins deux. Ce sont ceux qui sont déjà construits et qui sont en ruine, à l'abandon, squattés, dans un état cataclysmique. C'est tout l'espace de Ousse, Foirail, en bas là-bas - sur lequel nous avons eu des échanges, me semble-t-il naguère - et l'espace du Hameau avec la caserne, qui est elle aussi à l'abandon, en ruines, dans un état absolument ignoble et qui l'a été beaucoup plus encore. Quand nous avons été élus, on a découvert que la Ville avait amassé des milliers de mètres cubes de gravats dans cet espace-là.

Vous vous souvenez que l'on a eu quelques échanges sur ce point ? Mais cela aussi, c'est un quartier de développement autour du stade. Je ne dis pas qu'il n'y en aura pas d'autres. Je ne dis pas que, en faisant attention parcimonieusement, on ne peut pas construire. Je prends un exemple : le projet qui devait s'installer à Kennedy va être un des deux projets qui vont s'installer sur le terrain construit, jusqu'il y a quelques années, mois, de Corisande, de la cité universitaire qui a été détruite. Il va y avoir deux projets là-dessus : l'un du COL, si je ne me trompe pas, et l'autre qui va être le relais de ce qui devait s'installer à Kennedy et sur lequel j'avoue ne pas avoir été très gentil avec Action Logement. J'ai beaucoup d'estime pour eux. On s'est arrangé. Mais je reconnais que c'était un peu brutal de leur annoncer comme cela qu'on ne le ferait pas, ce qu'a dit son président et que j'approuve.

Donc, il y a à définir ce qui sera constructible pour que la ville continue à se développer. Comme vous le savez, après des années, très longues années de très grave chute, puis de chute atténuée, nous avons commencé à remonter l'année dernière. J'espère bien que cela va continuer cette année. Mais il faut une stratégie de développement pour que la ville retrouve le gabarit qui doit être le sien, étant donné que les autres communes de l'agglomération, elles, sont bloquées pour des raisons qui tiennent au caractère de refus de l'artificialisation des sols que nous avons tous approuvé à l'unanimité. On ne peut pas dire aux villes et communes qui nous entourent vous n'avez pas le droit de construire, et nous, bloquer en disant : « Chez nous on est très bien, c'est cool comme cela, on ne touche à rien. » Il y a des maires qui pensent cela, qui aujourd'hui disent pourquoi je m'embêterais - ce n'est pas le mot qu'ils utilisent - à construire ? À telle enseigne que l'on va se retrouver, cette année, alors que notre démocratie avait longtemps dit « il faut entre 400 et 500 000 logements par an », avec 200 000 logements par an. Ce qui, avec l'évolution de la société, pose des problèmes absolument considérables et nous, nous devons avoir une volonté de préserver les possibilités de développement et de construction dans la ville.

Voilà pourquoi Rives du Gave, c'est tellement important. Voilà pourquoi c'est tellement important que je dis très souvent quand je parle de cela avec l'architecte urbaniste promoteur, je dis c'est un endroit dont personne à Pau ne sait qu'il existe. C'est au pied du balcon du boulevard des Pyrénées. C'est dans un état ignoble. C'est pollué. Il faudra le dépolluer. Et personne ne sait que cela existe. Et donc, cette réhabilitation, c'est aussi rendre à la cité son patrimoine. Alors, il y a - vous allez voir que je me suis amélioré, Monsieur Marbot - il est vrai qu'il y a des bâtiments industriels dont une partie mérite d'être considérée comme un patrimoine, et il faut faire cela tout en ne renonçant pas à un plan de développement. Cela va être compliqué, mais c'est intéressant comme sujet. Et donc, rendre toute cette zone qui relie Bizanos, Gelos et Pau, à urbaniser, c'est passionnant et cela méritera que tous ensemble, on soutienne cette idée. Parce que, évidemment, la gare prend un autre sens ; la Sernam prend un autre sens ; le BHNS prend un autre sens, et donc voilà, c'est un très gros travail.

Je suis en train de travailler. J'ai organisé cet après-midi une réunion sur le fait que je trouve qu'il faut rendre la gare accessible aux personnes qui ne sont pas en situation de handicap, mais qui ont du mal à cause de l'âge ou à cause de la fatigue, ou de la maladie, à marcher beaucoup, à marcher sous la pluie quand il pleut. Et donc, je travaille sur cette idée de la perméabilité entre les parkings et la gare elle-même, voilà.

Alors, vous demandiez pourquoi des prix comme cela. La réponse est simple. La SNCF a l'habitude d'estimations très hautes. Ils viennent non pas du monde de l'entreprise, mais du monde de l'administration et de l'administration - ce n'est pas moi qui peux en dire du mal - polytechnicienne, donc. Et deuxièmement, dans une seule opération, ils traitent la passerelle et les quais. Vous savez que les quais sont trente centimètres plus bas qu'ils ne devraient l'être. Et donc, on va avoir dans cette affaire évidemment la restauration des quais en même temps, tout cela qui va débiter très rapidement, incessamment.

Allez-y.

M. BLANCO :

Oui, merci Monsieur le Maire.

Je voudrais, avant de m'exprimer sur le fond et de réagir à votre chronique de mi-mandat finalement, puisque nous y sommes, saluer la tenue de l'assemblée générale d'Amnesty International à Pau cette fin de semaine et saisir cette occasion pour rendre hommage à cette ONG qui agit notamment pour le sauvetage en mer. Et nous savons à quel point cette question est cruciale et est survenue de manière dramatique dans l'actualité la semaine dernière.

Alors, sur ma réaction concernant votre chronique, une sorte de bilan qui justifie qu'il soit plus long, que ce soit une intervention peut être plus longue que d'habitude. Je suis désolé, mais moi je pense qu'il n'y a pas de prise en compte suffisante du réchauffement climatique à Pau depuis le début de ce mandat et je pense que cela participe d'une sous-estimation des conséquences du réchauffement climatique. Alors que l'actualité récente finalement, ce mois de juin, a démontré que peut-être, contrairement à ce que nous pensions, Pau n'est pas épargné et ne sera pas épargné par le réchauffement climatique.

Nous avons été soumis à Pau à un régime d'intempéries très dur, entraînant des conséquences dommageables, lourdes pour les habitants de notre ville, notamment dans le quartier Saint-Joseph, avec des maisons inondées non seulement dans les caves et les garages, mais aussi dans les parties habitables, et il faudra traiter cette question. Et l'actualité au quotidien nous fait découvrir, eh bien la canicule, les intempéries, les inondations, et cela devient réellement, notre, oui, notre quotidien.

Et je pense que notre politique jusqu'à présent, même si des efforts ont été consentis, ne prend pas suffisamment en compte ces risques. Je veux le dire par rapport à plusieurs points.

Tout d'abord, vous soulignez souvent, et moi je suis toujours heureux quand j'écoute les interventions de ce conseil, de constater que l'écologie fait des progrès, au moins dans les déclarations. Elle est toujours omniprésente et l'un des grands débats de notre première partie du mandat a été celui de l'artificialisation. Et comme Jérôme l'a dit tout à l'heure, moi, je suis heureux que l'on abandonne, que l'on ait abandonné le projet autour de l'Élan Béarnais et que l'on ait abandonné le projet Kennedy. Ce sont des nouvelles encourageantes. Mais je crois qu'il faut amplifier la préparation de notre ville face au réchauffement climatique et à ses conséquences en végétalisant davantage, en stoppant l'artificialisation - et là, nous avons un désaccord qui est un désaccord très important - en développant les mobilités douces parce que la place de la voiture à Pau est encore trop importante. Je salue ce que vous avez fait avec le pont du 14 Juillet, c'est une réussite. Mais moi, je pense que la véritable transformation sera de limiter de manière drastique l'accès avec les voitures parce que je crois que l'emprise des voitures dans notre ville est encore beaucoup trop importante. Je veux aussi dire à cet instant, qu'à mon sens, pour préparer la ville face au réchauffement climatique, l'une des questions centrales est celle de la place Clemenceau. Je sais que cela fait partie des projets. D'ailleurs, une délibération l'évoque, mais à mon avis, il faut accélérer pour végétaliser la place Clemenceau parce que c'est un four et ce sera de plus en plus insupportable. Donc, je crois que nous devons, vous devez en faire une priorité pour les trois ans qui restent de ce mandat.

L'autre proposition que je voudrais formuler, c'est que l'on encourage - et cela rejoint votre préoccupation sur la question des constructions, d'artificialisation, du développement - mais moi, je suis pour que l'on encourage l'architecture durable. C'est à dire que les rénovations, les constructions qui seront mises en œuvre soient vertueuses, soient le résultat de l'architecture durable. Et je proposerai que Pau mette en place, que notre Ville mette en place un label de « Pau ville durable », et que les projets qui nous seront soumis soient évalués à partir de ce critère de l'architecture durable. Je formule ce vœu notamment pour l'aménagement de Corisande que nous allons évoquer aussi pendant ce conseil.

Voilà ce que je voulais indiquer aussi rapidement que possible. Moi, ce que j'espère, c'est que les trois années qui viennent seront des années utiles pour transformer Pau et en faire une ville où il fera bon vivre malgré le réchauffement climatique.

La méthode ? Je vous ai écouté vendredi, Monsieur le Maire, sur la notion de pluralisme, eh bien, j'espère que c'est cette méthode qui sera retenue et que dans nos discussions, par exemple sur les Rives du Gave, eh bien, c'est le pluralisme qui l'emportera. C'est à dire que nous ne serons pas cantonnés, comme parfois nous pouvons avoir le sentiment de l'être, à tenir le rôle de ceux qui parlent, mais de ceux qui ne sont pas écoutés. Et je parle des Rives du Gave parce que là, nous avons un choix à faire, nous aurons un choix à faire et finalement nous aurons à avoir une discussion sur ce que signifie le développement. Moi, je ne pense pas que le développement soit la construction. Je pense que le développement peut s'articuler autour de l'arrêt de l'artificialisation, autour de la rénovation, en priorisant la rénovation plutôt que la construction.

M. le Maire :

Jean-Louis Pérès disait tout bas : « Quand c'est possible. » C'est d'ailleurs la situation ou le cas de la place Clemenceau. La place Clemenceau, on ne peut pas m'accuser de l'avoir faite, ou pensée, moi. Nous avons à l'époque exprimé des réserves sur les choix qu'André Labarrère avait faits, mais ils sont faits. Et le choix essentiel, c'est qu'il y a un parking dessous, que donc vous ne pouvez pas planter d'arbre. Alors, on peut essayer de végétaliser. On a eu une réunion cet après-midi même sur ce sujet-là. De même que l'on a eu une réunion sur le sujet de Kennedy, je le disais. Je pense qu'il existe des stratégies, mais l'idée que l'on pourrait planter des arbres place Clemenceau n'est pas une idée recevable. Pour des arbres, il faut des racines, et on ne peut pas planter les racines parce que dessous, il y a le parking. Mais je suis sûr que l'on va arriver à une stratégie de rafraîchissement et de végétalisation de la place, donc, voilà.

Je voulais simplement vous dire, on a eu cet épisode de pluies et d'inondations. La presse locale a récemment fait un travail que j'ai trouvé très intéressant. Dans les 50 dernières années, il y a eu 25 crues plus importantes que celle-là, 25 crues, 25 épisodes de crues plus importantes que celle-là. Cela ne veut pas dire que je relativise. Qu'est-ce qui s'est passé ? Il s'est passé qu'un certain nombre de bouches d'égout s'étaient trouvées bouchées, ce qui veut dire qu'il faut des stratégies pour veiller à tout cela. Et ce qui veut dire aussi qu'il faut dimensionner suffisamment. Mais en même temps, vous ne pouvez pas créer un réseau d'évacuation des eaux dimensionné à un accident tous les 50 ans. Il faut trouver un équilibre et je suis sûr qu'on va le trouver et que l'on va y travailler.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Puisque l'on est sur un effort collectif d'amélioration à mi-mandat, je vais apporter ma pierre à l'édifice en essayant d'aller au plus vite et au plus près de ce que je voulais vous dire suite à votre chronique.

Concernant Patricia, voilà comment une situation particulière, si on tire le fil, nous amène à des questions qui éclairent notre société et des dysfonctionnements inacceptables. D'abord moi, je suis favorable à ce qu'il y ait, vous voyez, des gardiens d'immeuble et pas des digicodes, à ce que l'on retrouve du service public, des associations, des commerces de proximité en bas des immeubles, pour qu'il y ait du lien social et pour que, par exemple... Là, je ne parle pas de l'exemple du cas précis de Patricia que je ne connais pas...

M. le Maire :

L'ascenseur est tombé en panne parce que l'orage a grillé la carte numérique.

M. DARTIGOLLES :

Mais que les bailleurs sociaux conservent en propre des techniciens, des personnes qui réparent, qu'il n'y ait pas de sous-traitance ; que lorsqu'il arrive quelque chose à une personne, elle puisse avoir un interlocuteur. J'ai échangé avec Patricia par SMS depuis que vous avez annoncé cela et elle me dit : « Mais Olivier, le plus dur, c'est avoir l'information. » C'est que donc nous soyons considérés dans ce moment-là, qui est un moment certainement très difficile. Et puis, si on tire encore le fil, il y a bien sûr la question de la production, du savoir-faire, des pertes de compétences. Bon, tout ce que vous connaissez par ailleurs, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Par ailleurs, défendez...

M. DARTIGOLLES :

Comment ?

M. le Maire :

Et par ailleurs, je complète votre phrase : tout ce que vous connaissez et par ailleurs défendez.

M. DARTIGOLLES :

Alors, si, oui, exactement ! L'effort d'amélioration consiste pour vous à ne pas compléter mes phrases, alors que je suis en train de le faire plus laborieusement que vous ne le faites là. Cela, c'est le premier point. Mais en tout cas, à travers un cas très précis, on voit tout ce que cela porte comme enjeu.

Deuxième point : l'Élan Béarnais. Le *money time* n'a jamais eu une aussi belle signification au cours des dernières semaines concernant l'Élan Béarnais. Après le fiasco américain, où vous avez eu face à vous une opposition municipale qui a adopté un comportement constructif parce qu'il a fallu les uns avec les autres, j'ai envie de dire, faire face. Ce que nous continuons à vivre concernant l'Élan n'est, pour moi, pas encore une situation totalement stabilisée, loin s'en faut.

Je lis dans la presse, Monsieur le Maire, que vous avez agi pour trouver le partenaire qui permet, qui a permis de sécuriser, d'avoir un arbitrage positif, tant mieux. Parce que je crains que sans cette intervention, on vivait le pire en termes de relégation. Pour autant, vous pouvez être bien inspiré dans ce moment-là, vous avez pu l'être moins il y a un an avec l'épisode américain. Par-delà le changement de statut de ce club qui était indispensable, on ne pouvait pas rester dans le statu quo sur le plan juridique, il fallait le faire. Je continue à penser, à croire, Monsieur le Maire, qu'il y a peut-être une gouvernance à avoir avec l'Élan sur la prochaine période, dans laquelle les élus de l'opposition pourraient être associés d'une manière ou d'une autre, en tout cas dans des échanges, même non officiels, mais en termes de portage collectif. Je sais que vous m'avez dit un jour que ce n'est pas possible. Mais sur les grands financeurs, avec l'ensemble des clubs que nous avons, s'il pouvait y avoir un jour un Grenelle des finances - pas un Grenelle, nous ne l'avons pas ici - mais en tout cas un Beaumont du financement avec l'ensemble des grands porteurs économiques pour essayer d'avoir, si ce n'est une clé de répartition, tout au moins une vision d'ensemble avec toutes celles et ceux qui, dans ce territoire, pourraient accompagner, avec des plans de financement allant au long cours et non pas sur l'année qui suit, ce serait quand même pour nous un écosystème plus positif, il me semble, que ce que nous vivons au cours des dernières années.

Monsieur le Maire, sur Kennedy, pour le coup, je vous assure et je le dis sans volonté de polémique puisque ce n'est pas l'état d'esprit, vous aviez lors du conseil municipal où nous avons été quelques-uns à vous alerter - et je me souviens que j'avais eu le jour même un responsable d'Action Logement au téléphone - vous aviez dans ce moment-là, l'ensemble des éléments pour arbitrer dans la direction de ce que vous avez fait quelques semaines après. Ce n'est pas bien grave. Mais je tiens à féliciter ce collectif d'habitants de Kennedy. Vous l'avez écrit dans l'un de vos livres, quand je vous lis. Vous aviez dit un jour que c'était extraordinaire de voir combien, dans toutes les formes de démocratie, il y avait dans la démocratie citoyenne un niveau d'expertise que l'on ne mobilise pas assez. Et je suis certain que les habitants des quartiers sont les experts de leur quotidien, de leur quartier, de la manière dont il faut faire les choses et ne pas les faire.

Nous avons été quelques élus de l'opposition et notamment Jean-Patrice Bartolomeo qui n'est pas là, mais je cite son nom parce qu'il a agi aussi, à mobiliser avec le collectif des habitants l'ensemble des éléments. Et puisque nous en avons parlé tous les deux en aparté, vous m'avez dit : « Mais en fait, il ne fallait surtout pas faire cela et voilà ce qu'il faut faire. » Et dans ce « voilà ce qu'il faut faire », c'est très très proche de la vision portée par les habitants depuis le début, depuis l'annonce qui a été pour eux une annonce fracassante. Là aussi, on a une réflexion à avoir collectivement sur la manière d'annoncer les choses. Action Logement me l'a dit au téléphone : « Ce n'est pas à moi à faire la pédagogie du projet, c'est à la mairie. Moi, si on nous donne notre terrain, en termes de réserve, on la prend. »

Donc, je crois qu'il y a là peut-être une expérience positive sur le fait que ces collectifs d'habitants ont souvent, peut-être pas toujours, je ne veux pas idéaliser, mais ont souvent une partie conséquente de la réponse et de la solution.

Je termine sur ce débat que l'on va avoir, qui est un débat passionnant. Je pense que notre société va très mal, qu'elle est une cocotte-minute climatique et sociale, et qu'il va y avoir un sacré débat devant nous, et que les collectivités locales vont devoir prendre cette question à bras le corps, entre la lutte contre le réchauffement climatique et développement local. Ce n'est pas un petit sujet. Certaines personnes qui parfois nous font la leçon sur le fait qu'il ne faut pas faire d'artificialisation et qui sont sur zéro artificialisation sont les mêmes qui ont laissé courir pendant des années un modèle : la maison individuelle, le petit jardin, la voiture, parfois deux voitures ou trois par foyer. Ce sont même parfois des personnes qui y vivent, dans ce mode d'habitation, et qui sont parfois les plus zélées pour nous faire des remarques. Ce que je veux dire, c'est que cela arrive.

M. le Maire :

Cela, cela arrive.

M. DARTIGOLLES :

Comment ?

M. le Maire :

Cela, cela arrive.

M. DARTIGOLLES :

Oui, cela arrive. Donc, ce que je veux simplement dire, c'est qu'il y a une réflexion à avoir sur le fait de faire tout ce que l'on peut faire sur la lutte contre le réchauffement, les enjeux climatiques, tout en n'envoyant pas le message que nos sociétés qui ont des besoins de logement, d'éducation, d'éducation populaire, de tout ce qui peut faire une vie et parfois aussi la nécessité de construire, d'investir, de donner du développement local. Moi, je pense à des maires de communes rurales à qui on va dire : « Non, non, ton école, tu ne vas pas l'agrandir. » Et on sait très bien ce que cela veut dire. Je ne veux pas être schématique et dogmatique, mais il y aura là quelque chose à réfléchir, en évitant les erreurs d'aménagement, Monsieur le Maire.

J'étais vendredi rue de la République à côté des Halles pour rejoindre Carnot. C'est un four ! C'est véritablement un îlot de chaleur effroyable. Et j'observais une personne âgée qui avait un peu de peine à aller jusqu'à l'ombre du Café de Pau, et qui, à l'ombre du Café de Pau s'est arrêtée, et qui était un peu groggy. Le passage du bout des Halles jusqu'à ce moment-là, a été pour elle - je l'ai vue, observée - une épreuve pour son organisme. Je pense aux personnes sans domicile fixe. On parle beaucoup d'elles en période hivernale. On ne parle jamais d'elles en période estivale. Or, les morts à la rue, c'est l'hiver, c'est aussi beaucoup l'été. Et des statistiques sont tombées sur les morts à la rue sur l'année dernière ou il y a deux ans, et cela a été ô combien documenté. Donc, je crois qu'il y a là, sur les revêtements, sur l'absence de végétalisation, quelque chose qui nous fait reproduire des erreurs du passé, de la place Clemenceau au pourtour des Halles de Pau, aujourd'hui.

Je termine sur le pont du 14 Juillet qui est magnifique. Je trouve véritablement que cette ouverture et le fait de retrouver quasiment le Gave est vraiment réussi. Ce qui me fait pousser mon regard à quelques encablures, en portant ce regard vers le stade de la Croix du Prince, pour savoir si, Monsieur le Maire, il y a des choses qui - je n'ai peut-être pas suivi - mais s'il y a des choses positives concernant la Croix du Prince qui participe à l'identité, ô combien, de ce quartier. Je vous remercie.

M. le Maire :

Je n'ai jamais perdu de vue le stade de la Croix du Prince. Mais la Croix du Prince, c'est en descendant, ce n'est pas en montant, Monsieur. Mais tout cet ensemble-là, dont vous savez que des projets existaient pour les faire disparaître, pour créer une voie qui aurait supprimé le stade de la Croix du Prince, et je n'ai jamais accepté. Et en effet, les dirigeants savent que, oui, j'ai des projets. Simplement, il faut les sous. C'est aussi bête que dans chacune de nos vies. J'ai des projets parce que c'est une superbe pelouse. En plus, pour des gens comme moi, c'est toute mon enfance ; votre et mon ami, François Moncla ! Etre un petit garçon qui faisait signer un ballon de rugby gagné dans les Cafés Biéc. Ah ! François Moncla, c'était quelque chose. Donc, je n'ai jamais abandonné la Croix du Prince. Je pense que l'on peut en faire un stade qui aura beaucoup de caractéristiques. Vous savez que l'an dernier, le Pau FC s'est trouvé en manque de terrain parce qu'on le refaisait complètement. Ils se sont entraînés pendant deux mois à la Croix du Prince et cela a été pour eux une expérience formidable parce que « très belle pelouse », ont-ils dit. Donc, on va s'en occuper. Simplement, on est obligé, dans l'état actuel des finances publiques, d'étaler les investissements. Cela n'empêche pas d'avoir des plans.

Oui, Madame...

Mme CAMELOT :

Merci, Monsieur le Maire.

Moi, je voudrais ici, ce soir, partager avec vous tous et vous toutes mon inquiétude parce qu'il semblerait que, aujourd'hui, l'écologie devrait être le prisme vraiment pour envisager l'avenir de Pau et pour prendre toutes les décisions. Et on voit bien que cela n'est pas la priorité, comme l'a dit Jean-François Blanco. Nous avons dû faire face à des pluies torrentielles et de nombreux Palois et de nombreuses Paloises se sont trouvés les pieds dans l'eau.

Les réseaux d'évacuation des eaux pluviales ne sont plus dimensionnés conformément au changement climatique. Quand vous dites, Monsieur le Maire, que l'on ne va pas dimensionner le réseau des eaux pluviales sur un accident exceptionnel qui arrive tous les cinquante ans, je pense que je vous ai vu échanger avec Jean Jouzel il y a peu de temps sur la Cinq. Demandez-lui si, à son avis, c'est un épisode exceptionnel. Nous savons bien que cela va devenir la norme partout sur la planète et y compris à Pau. Nous n'avons aucune raison d'être épargnés.

Et malgré cela, malgré cela, nous continuons à artificialiser les sols à tout va. Il suffit de regarder la ville pour voir qu'il y a partout des projets immobiliers en cours, des immeubles qui poussent, des projets de lotissements, la Fontaine Trespoey, l'Îlot Fabre, le quartier du Hameau, bref. Je ne parle pas du Cami Salié, c'est absolument épouvantable. Alors, quand vous dites « densifier, ce n'est pas mon point de vue », mais honnêtement, excusez-moi de vous le dire aussi sincèrement, mais je pense que la densification n'est pas un point de vue. C'est une théorie scientifique défendue par des scientifiques, des géographes, des urbanistes qui expliquent aujourd'hui que nous n'avons pas d'autre choix que de densifier les villes et de créer ce que l'on appelle une ville « stationnaire ». Je pense que cela, c'est une évidence. Bon, nous, les écologistes, nous nous battons depuis le début de ce mandat contre l'artificialisation trop importante et rien n'y fait. Mais, de plus, dans ce contexte, avec le départ de Madame Auriol, les missions de l'écologie urbaine se sont réduites à une délégation aux espaces verts. Et bien sûr, je ne doute pas un instant du sérieux et de la compétence dont va faire preuve Monsieur Ayerdi pour remplir sa tâche, pour accomplir sa tâche ; Monsieur Ayerdi pour qui j'ai le plus grand respect et qui le sait très bien, nous échangeons très souvent. Mais enfin, comment expliquer, aujourd'hui, quand la planète brûle, que les catastrophes naturelles se multiplient, que les canicules deviennent la norme, y compris les canicules marines cette semaine - c'est quelque chose d'épouvantable - comment expliquer qu'à Pau, le maire décide de ne pas conserver une adjointe spécifiquement dédiée à l'écologie urbaine et à la trame verte, ce qui était le cas de Madame Auriol. Moi, je ne comprends pas. Bon, je voudrais quand même vous rassurer

Monsieur le Maire, vous et Monsieur Dartigolles, on ne naît pas écologiste, on le devient. Ce qui explique beaucoup de choses ; exactement ce qui m'est arrivé.

Donc, moi, j'ai deux questions à vous poser, Monsieur le Maire. C'est qui va désormais avoir en charge l'écologie urbaine et la trame verte, d'une part ? Et d'autre part, quelles sont les mesures à long terme que vous envisagez de prendre pour se prémunir de ces pluies torrentielles et de ces inondations qui vont, hélas, devenir la norme ? Nous en sommes sûrs.

M. le Maire :

C'est très simple.

Qui est chargé de la transition écologique ? C'est Christelle Bonnemason-Carrère, qui est là.

Mme CAMELOT :

C'est différent de l'écologie urbaine.

M. le Maire :

Mais ce n'était pas l'écologie urbaine. C'étaient les espaces verts qu'avait Alexa et c'est Sébastien Ayerdi qui prend le relais sur ce sujet particulier. Comme vous le savez, nous avons une seule direction qui concerne propreté et espaces verts. Vous allez avoir la parole, une seconde. Je voulais donner la parole à Michel Capéran sur, précisément, ces questions de réseau.

Je répète, je sais très bien ce qu'est l'émotion et j'ai moi-même échangé avec des personnes qui ont été touchées dans cet épisode. Mais je veux rappeler qu'il y a eu 25 épisodes dans les 50 dernières années, plus importants que cela. Moi, j'ai vécu dans un village qui n'est pas très loin et dont je suis originaire : le 1^{er} juin, je crois que c'était le premier, je ne suis pas sûr du jour, juin 1978, il y avait 1,20 m d'eau dans les rues. J'en avais jusqu'à la taille. L'organisation des réseaux de rivières, dont est chargé Michel Capéran par ailleurs, mérite en effet que l'on fasse attention aux lames d'eau qui arrivent.

Michel...

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Le premier point, c'est, je voudrais m'exprimer par rapport à la prévention et au système de précaution en termes d'urbanisation, premier point. Grâce aux études, je dis bien, et aux cartes interactives dont les éléments ont été intégrés dans le PLUi, nous avons appliqué des mesures coercitives sévères au niveau de la construction, si vous voulez, à peu près sur l'agglomération, 1 370 hectares qui étaient constructibles et qui se situaient essentiellement dans l'espace Cours d'eau ; c'est la première mesure et je dis bien la prise en considération de ces éléments hydrauliques dans le PLUi, pour lequel actuellement nous travaillons sur la modification numéro 3. Et Madame Camelot, je vous ai invitée puisque le maire, Monsieur le Maire m'y a autorisé, dans le cadre de la commission urbanisme, à travailler avec nous sur la projection Pau-ville, y compris l'agglomération en termes de constructibilité et de terrains à construire. Bon ! Nous nous retrouverons en septembre et nous nous retrouverons pour cet exercice. Moi, je vous propose d'assimiler déjà le travail que, si vous voulez participer, que vous avez donc fait avec nous.

Le deuxième point de suite après, c'est la partie toujours sur les cours d'eau espaces naturels, et j'ai entendu tout à l'heure Monsieur Marbot parler de la trame verte et bleue. C'est un domaine essentiel et pris en considération dans le cadre du Schéma de cohérence territoriale. Et avec nos collègues, les affluents directs de l'Adour, je ne vais pas les citer – le Luy, le Gabas, etc - nous travaillons à cet échelon là au niveau des EPCI pour conserver cette trame verte et bleue.

La troisième dimension, et ensuite après j'y viens, c'est la partie busée, plus artificialisée, si je puis dire, au niveau de l'assainissement. La ville de Pau dispose d'un réseau unitaire d'assainissement qui recueille le pluvial et les eaux usées. C'est un système qui fonctionne au maximum, je dis bien, pour des pluies du type décennal. Là, en principe, tout est absorbé et les surverses fonctionnent de manière à ce que les eaux usées en définitive, l'objectif, est cela, c'est que l'on ait une meilleure, voire une forte concentration et une efficacité à la station d'épuration de Lescar, s'agissant des eaux usées ; c'est-à-dire qu'il n'y ait pas de mélange dans les eaux de pluie et les eaux usées. Sur cet épisode, Monsieur Le Maire l'a souligné plusieurs fois, épisode exceptionnel, je ne vais pas revenir parce que cela a été analysé : 50 millimètres, c'est 50 litres d'eau au mètre carré. Sur la ville de Pau qui fait 3 000 hectares, il est tombé plus d'un million de mètres cubes et tout le réseau ne peut pas absorber par les bouches de voiries. Donc, automatiquement, malheureusement, il y a eu des engouffrements. C'est le système, Monsieur le Maire l'a dit, le système de lames d'eau : engouffrement dans les parkings, les caves et les points les plus bas.

Alors, faut-il surcalibrer ? Je ne fais pas d'analyse hydraulique, tranquillisez-vous, mais le fait de surcalibrer, vous accentuez les phénomènes à l'aval et la crue en définitive, mais vous créez le phénomène, si vous voulez, beaucoup plus à l'aval. Donc, il faut faire très attention de ne pas non plus surdimensionner. On appelle cela les temps de concentration de la pluie, etc. Voilà ce que je puis vous dire aujourd'hui.

Soulignons également que je vous avais parlé de l'assainissement du réseau, que la Ville ou que les villes en général - alors, malheureusement ou heureusement, en tous les cas - se sont construites sur des busages d'anciens cours d'eau. Sur Pau, vous avez le Hédas, vous connaissez l'Oussère, le Laü qui a complètement explosé au droit de Leclerc à la MJC du Laü, etc. Voilà.

Donc faut-il buser ? Je dis non. Faut-il conserver, et faire très attention en termes d'espace des cours d'eau, le système de noue et des cours d'eau à l'espace naturel, et préserver justement cet espace avec des possibilités d'entretien et de servitude de part et d'autre ? Voilà.

J'ajoute pour Monsieur Marbot, si vous permettez Monsieur le Maire, je profite de l'occasion, sans vouloir focaliser sur la parcelle dite constructible, etc., mais je tiens à répondre à Monsieur Marbot : cette parcelle-là a été bien identifiée dans le cadre du PLUi, approuvée à l'unanimité. Elle a été classée constructible dans le quart de sa parcelle ou le tiers pour un espace naturel sur les deux tiers. Et j'ai fait ajouter, justement, dans la politique de préservation de cet espace bleu, l'Ousse des Bois, toute une partie, un talon en définitive de cette parcelle-là, dans le cadre de la préservation de l'espace Ousse des Bois. Et l'Ousse des Bois, permettez-moi de le souligner alors, que l'association avec qui vous étiez, vous avez mené cette conférence de presse, est associée au comité de pilotage de l'Ousse des Bois dans le cadre du plan de gestion, voilà.

Alors, je n'ai pas dit que l'on était exemplaires, mais que l'on est conscients, je dis bien, des mesures qu'il faut, par précaution, adopter préalablement à l'urbanisation et également, si vous voulez, sur la partie gestion des cours d'eau. J'ai cité l'Ousse des Bois, je pourrais citer le Gave si vous le souhaitez, en tant que président du syndicat du Gave, mais, Monsieur le Maire l'a signalé, la presse a fait un peu l'historique de toutes les crues.

Monsieur le Maire, vous l'avez décidé, sachez que - un chiffre - en 2013, c'est très récent, il y a dix ans, nous avons subi une fuite d'eau du Gave, une crue, allez, près d'un cinquantennal et nous avons pris en compte ce débit de crue exceptionnel - c'est une crue de référence - pour tout ce qui est carte interactive du Gave et des affluents, de manière à prendre tous les éléments dans le cas du PLUi.

Donc, si vous voulez un chiffre, le débit du Gave de Pau pris en compte est de 1 400 m³ par seconde alors qu'il était, il y a 20, 30 ans de 700 m³ par seconde pris en considération. Voilà, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci Monsieur Capéran, et merci de votre travail.

Je veux donner un exemple. Alors, si elle nous écoute - cela lui arrive souvent de nous écouter - qu'elle en soit félicitée et remerciée, la maire de Mazères-Lezons a fait construire la digue de Mazères qui a fonctionné admirablement, et je sais à quel point cela la touche et c'est important parce qu'il arrive souvent que même dans les majorités les plus amicales, il y ait des débats et comment dirais-je, des réflexions un peu incisives. Et bien sûr, sur la digue de Mazères - ce n'est pas vous que je visais personnellement, c'était une réflexion d'ensemble - sur la digue de Mazères, la preuve est faite de son efficacité, de son utilité. Et cela ne touche pas que les habitants de Mazères, comme on l'a vu en 2013, Monsieur Capéran.

M. CAPERAN :

Le déversoir cité, Monsieur le Maire, il a fonctionné en juin 2018 et 2021, pardon, 2021 au mois de juin, et nous avons atteint sur le Gave 1 000 m³ par seconde. J'étais moi-même sur le site.

M. le Maire :

J'espère que vous n'étiez pas dans l'eau quand même, Monsieur Capéran.

M. CAPERAN :

Sur ces bancs, sur cette nouvelle passerelle, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Oui, merci beaucoup.

Monsieur Pérès...

M. PERES :

Oui, merci.

Quelques observations sur ce débat, qui est intéressant et qui mérite que l'on en parle, et qui finalement se rapporte à quel type de projet de développement, comment on peut administrer et gérer une ville au mieux.

Nous avons un projet global de développement que l'on avait présenté, que l'on décline au fur et à mesure, et dans ce projet de développement, ce projet global, il y a plusieurs objectifs. Alors, il y a l'objectif d'un développement, notamment sur le plan urbain, sur le plan qualitatif des équipements, sur le plan de l'habitat, sur le plan d'un certain nombre de choses que nous devons faire et puis le développement durable. Et la politique municipale conduit, effectivement, à conjuguer ces divers objectifs pour essayer de mieux y répondre.

Alors, c'est cela, c'est l'équilibre entre le développement durable qui doit effectivement nous préoccuper, c'est évident, et le développement tout court. On parlait tout à l'heure de développement, notamment en matière d'habitat, il y a des besoins, il faut y répondre.

Alors, qu'est-ce que nous faisons ?

Madame Camelot dit « on n'en fait pas assez ». Bon ! On n'en fait peut-être jamais assez, mais on le fait aussi avec les moyens que l'on a et dans le contexte général, national que nous connaissons. Mais, il me semble que depuis quelques années, nous avançons quand même de manière très significative, de manière très concrète : d'abord dans le cadre de la Communauté d'Agglomération, je ne vais pas tout reprendre, mais nous faisons beaucoup de choses. D'abord, nous investissons sur les grands projets : le centre de méthanisation aujourd'hui, le pôle d'échanges multimodal, le réseau de chaleur urbain, le Fébus... Donc, nous avons beaucoup avancé et sur des budgets, je ne rentre pas dans les détails, mais très importants.

Et sur le plan de la ville aussi, nous faisons un certain nombre de choses, et on a mis en place plusieurs programmes pluriannuels parce que ces politiques doivent être conduites dans la durée. C'est la rénovation des bâtiments, notamment des écoles, comme l'école Marancy...

M. le Maire :

C'est six millions d'euros.

M. PERES :

C'est l'éclairage public, pour lequel nous avons, là aussi, un programme pluriannuel d'un million par an. C'est le patrimoine végétal dont on parlait tout à l'heure. Donc, il se fait des choses.

Ensuite, sur le plan des logements, chaque fois que c'est possible, on réhabilite. On va réhabiliter cette ruine de la rue du Moulin, depuis vingt-cinq ans. Et puis enfin, on va réhabiliter dans la rue Saint-Louis aussi ; c'est depuis peut être vingt ans en déshérence. Chaque fois que l'on peut le faire, on le fait.

Sur le plan des équipements publics, qui est très important, eh bien, il y a eu beaucoup de réhabilitations : le Foirail, c'est une réhabilitation, l'école des arts, là aussi, ce qui était une ruine, l'ancienne bibliothèque, c'est une réhabilitation, les Halles c'en est une aussi. Enfin, chaque fois que c'est possible, on essaie de faire, mais force est de constater et notamment sur le plan des logements, ce n'est pas toujours possible. Alors, c'est pour nous un souci, et je crois que l'on montre qu'on le fait. Et de temps en temps pour assurer du développement il faut, effectivement, regarder la question foncière.

Je termine là-dessus, mais c'est très important. Je crois que quelqu'un a parlé de l'îlot Fabre, mais si l'on veut attirer des entreprises et on a besoin d'attirer les entreprises pour qu'il y ait des créations d'emplois, eh bien, il faut un peu de foncier. Ou alors, on renonce au développement économique, mais moi, enfin nous, nous sommes contre.

Il faut effectivement arriver à concilier le développement durable et le développement économique et social, car nous en avons besoin. Donc ce sont, je crois, des efforts que nous faisons de manière régulière en matière de développement durable - Monsieur le Maire a parlé tout à l'heure de tout ce qui est le patrimoine végétal - et nous y tenons, et nous le développons, et nous l'étendons. Mais penser que l'on gère une ville sans se soucier de l'équilibre général, en tout cas, cela n'est pas dans nos objectifs, et je ne crois pas que ce soit dans l'intérêt des habitants.

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Dernière idée qui touche au logement.

Nous avons un outil très original, ce n'est pas nous qui l'avons créé, qui s'appelle la SIAB, qui a été créé par la majorité qui nous précédait. C'est un outil à qui nous avons délégué le droit de préemption, le droit d'intervenir sur le marché. Je trouve que cet outil doit aller plus loin. Je l'ai dit à son directeur et je vais le redire autant que nécessaire parce que la SIAB, pour l'instant, limite son intervention à des immeubles entiers. Et on a déjà fait beaucoup pour la réutilisation de logements qui n'étaient pas occupés. Je vous donne les chiffres qui sont, je crois, à peu près exacts, dans la ville, dans son ensemble on était à une vacance de logements de l'ordre de 17%. On est descendu à 11% et au centre-ville, on était à 22 et on est descendu, en train de descendre, à 16%. Il y a encore beaucoup de travail. Mais je trouve que ce travail, ou alors ce sera une expérience, ce n'est pas simple à faire, je sais tout de tout. Au lieu d'intervenir sur des immeubles entiers, je trouverais intéressant que nous puissions intervenir sur des appartements à l'unité. Parce que, avant de trouver un immeuble entier, eh bien naturellement, ce n'est pas très simple parce qu'il y a des appartements occupés, il y en a d'autres qui sont occupés, mais pas en bon état, et je trouve que si nous pouvions nous servir de cet outil pour une intervention au cas par cas, appartement par appartement, qui permettrait de réhabiliter et de remettre sur le marché - par exemple en VEFA, en Vente en l'État Futur d'Achèvement - je trouve que cela nous permettrait de réaliser la politique que nous voulons, de réinvestissement du centre-ville. Elle est déjà très entamée, très commencée, comme je le disais, mais il me semble que là, il y a un outil nécessaire. Alors, mon intention est de discuter avec la SIAB pour que nous puissions en faire un outil utile pour ce réinvestissement du centre-ville.

Merci beaucoup.

Christelle, vous voulez dire un mot ?

Mme BONNEMASON-CARRERE :

Oui, je voulais juste rajouter quelques mots par rapport à ce qui a déjà été dit.

C'est vrai que dans le cadre des actions que l'on met en place, notamment dans le cadre du plan air-climat ou des objectifs ambitieux de neutralité carbone d'ici à 2030, on s'efforce, et c'est là la complexité, de travailler de façon très transversale entre les différents services et avec les objectifs que l'on se fixe, donc, éviter ce travail en silo. Donc, cela complexifie les démarches.

Mais ce qui a été évoqué en ce qui concerne la sobriété énergétique, en ce qui concerne la biodiversité notamment, c'est un gros chantier sur lequel on travaillait beaucoup avec Alexa Lauriol et sur lequel on va continuer à travailler avec Sébastien Ayerdi. Effectivement, la problématique des équilibres des enjeux, que ce soit environnementaux, sociétaux et économiques, elle est là, mais c'est pris en compte, et notamment, dans le cadre, par exemple, de la réflexion, comme on le disait tout à l'heure de la rénovation des bâtiments. On travaille beaucoup aussi sur le réemploi avec une association, qui s'appelle IDRE, notamment, et on le fait autant que faire se peut pour pouvoir justement rentrer dans cette démarche de transition écologique et de limiter au maximum l'emploi de matériaux nouveaux.

Donc, on a vraiment en plus en interne - et je tenais à le souligner parce que c'est très important - des gens qui sont vraiment des spécialistes de l'éco-conception, qui sont vraiment consultés régulièrement pour pouvoir justement essayer de travailler dans ce sens. Alors, évidemment, les objectifs sont ambitieux. J'espère vraiment qu'on les atteindra et tout est fait pour cela, et si on ne les atteint pas, on redoublera encore ces démarches-là, mais en tout cas, elles sont prises en compte et tout est fait pour aller dans ce sens-là, voilà.

Et par rapport à la biodiversité notamment, on travaille aussi avec les acteurs économiques. Aujourd'hui, on essaye d'amener avec nous sur ces enjeux-là, que ce soit les clubs de sport, que ce soit les acteurs économiques qui sont présents aujourd'hui sur la ville et sur l'agglomération, et on essaye aussi de travailler avec eux pour que les citoyens puissent aussi se sentir concernés et revenir vers nous à ces sujets.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Madame l'adjointe.

1 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-20 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : François BAYROU

Le conseil municipal prend acte des décisions prises.

2 - INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Maire :

Et je vous suggère d'adopter une indemnité au nouvel adjoint, c'est-à-dire à Patricia WOLFS, à hauteur de 10,84% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, qui est comme vous le savez, la référence, et au conseiller délégué à la propreté, 38%, ce qui fait que l'on fera des économies sur l'état antérieur des choses, ce qui est toujours positif.

Unanimité, je présume

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DEL- LIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS-SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

3 - COMMISSIONS D'ETUDES : MODIFICATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : M. François BAYROU

M. le Maire :

Pour les commissions d'études, le changement fait que nous vous proposons en commission des finances, administration générale, etc., Antoine Chevalier qui vient de nous rejoindre, qui est là-bas. Et en commission d'urbanisme, travaux, habitat, voirie et espaces verts, Sébastien Ayerdi.

Unanimité.

Je vous remercie.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DEL- LIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Em- manuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS- SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

4 - ORGANISMES EXTERIEURS : MODIFICATION DE REPRESENTANTS

Rapporteur : François BAYROU

M. le Maire :

C'est Sébastien Ayerdi qui est candidat. Au conseil d'administration, c'est Antoine Chevalier. À l'Association des jardins familiaux de l'agglomération paloise, Sébastien Ayerdi.

Je vous propose d'adopter à l'unanimité ces nominations.

Sont désignés à l'unanimité pour représenter la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées au sein des organismes extérieurs :

- **Administration générale : M. Antoine CHEVALIER**
- **Commission d'urbanisme, travaux, voirie et espaces verts : M. Sébastien AYERDI**

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DEL- LIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Em- manuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS- SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

5 - COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE : MODIFICATION D'UN REPRESENTANT

Rapporteur : François BAYROU

M. le Maire :

Nous vous proposons la candidature de Marie Salesses qui remplacera là, Régis Laurand.

Tout le monde est d'accord ?

Unanimité.

Marie SALESSES est nommée à la commission communale pour l'accessibilité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DEL- LIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Em- manuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS- SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

6 - DENOMINATION DU STADE DE LA JAB (JEANNE D'ARC LE BEARN)

Rapporteur : François BAYROU

M. le Maire :

Je vous propose d'adopter ce que nous avons célébré hier, c'est-à-dire la dénomination du stade de la Jeanne d'Arc du Béarn, pour lui donner le nom de Jean Larqué, grand éducateur, d'un dévouement, d'une conscience et d'un rayonnement qui mérite qu'on le salue. C'est le père de Jean-Michel Larqué. Il y avait un millier de personnes tout au long de la journée pour célébrer la nouvelle organisation parce que nous avons refait la pelouse, nous avons refait les vestiaires et je ne m'étendrai pas sur ce qu'étaient les vestiaires il y a quelques années. Et donc, je suis extrêmement heureux.

Quant au nom de Jean Brouchin, qui était un jeune joueur de la JAB, qui est mort au combat durant la Seconde Guerre mondiale, il sera donné au trinquet du club pour que son nom ne soit pas oublié.

Donc unanimité, je suppose, pour cette nouvelle dénomination.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DEL-LIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS-SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons maintenant aux affaires foncières et c'est vous, Monsieur Pérès, qui rapportez.

7 - OPERATION CORISANDE SUD : CESSION D'UN TERRAIN AU COMITE OUVRIER DU LOGEMENT (COL) - SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE ET REITERATION DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, très bien.

L'opération Corisande Sud qui s'inscrit dans le projet, donc, l'ambitieux projet de la rénovation urbaine de ce quartier Saragosse et là, on le décline dans sa partie notamment immobilière.

Alors, cette délibération numéro 7, donc, concerne effectivement une parcelle que l'on propose de vendre au Comité Ouvrier Logement : parcelle d'une superficie de 1 890 m², tout cela a été dit, d'ailleurs, tout à l'heure. C'était une résidence par le passé, universitaire. Alors, il s'agit donc de le vendre au prix de 62 € le mètre carré qui correspond à peu près à l'estimation. Avec une particularité que je vous signale : le Comité Ouvrier Logement a demandé une subvention de 50 000 € auprès de l'Agence de Rénovation Urbaine. On espère qu'ils l'obtiendront. S'ils ne l'obtiennent pas, nous proposons de déduire notre prix de vente de 50 000 €, de sorte que le prix auquel ils arriveront permette, effectivement, un équilibre financier.

L'opération envisagée, c'est donc une centaine de logements qui seront construits sur ce quartier. Y a-t-il des questions ou des observations ? Elles ont été faites.

Donc, s'il n'y a pas d'observation, nous allons sans plus tarder, Monsieur Amara, si vous en êtes d'accord, passer au vote.

Donc, qui est d'accord pour adopter cette délibération numéro 7 ? Merci.

Qui s'abstient ? Personne.

Qui est « contre » ? Personne.

Donc, c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DEL-LIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS-SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

8 - OPERATION CORISANDE SUD : CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DES PAYS DE L'ADOUR (SEPA) - SIGNATURE DE LA PROMESSE DE VENTE ET REITERATION DE L'ACTE AUTHENTIQUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

La délibération suivante, c'est toujours l'opération Corisande Sud. Non, c'est une autre parcelle, mais c'est naturellement le même secteur. Voilà, nous sommes à la délibération n°8, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

C'est bien, vous avez bien avancé.

Il faut voter ?

M. PERES :

Non, c'est voté, la délibération.

Exactement.

Voilà, c'est la deuxième partie. C'est la suite de la délibération n°7, mais là, il s'agit de vendre notre parcelle plus grande et au prix à peu près identique de 63 € le mètre carré à la SEPA, la Société d'équipement des Pyrénées-Atlantiques.

Alors, l'estimation des Domaines est un peu supérieure au prix de vente, mais le caractère d'intérêt général le justifie, et donc, c'est normal parce que nous demandons aussi à la société, à la SEPA une certaine qualité dans les logements et dans la typologie des logements.

M. le Maire :

Alors ce n'était pas le rapport n° 9, c'était le rapport n° 8.

Je le mets aux voix.

Il est adopté.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LA-COSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHAN-DEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRI-CASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTI-GOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Alors, nous passons, Monsieur Pérès, à la délibération n° 9, une convention sur Corisande.

9 - OPERATION CORISANDE SUD : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES POUR LA REALISATION D'UN OUVRAGE CADRE D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, là, c'est une convention avec la Communauté d'Agglomération pour la réalisation d'un ouvrage concernant l'assainissement qui est...

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Signature de convention avec Enedis sur la desserte du terrain...

10 - OPERATION CORISANDE SUD : SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC L'ENTREPRISE ENEDIS POUR LA DESSERTTE DU TERRAIN ET LE RACCORDEMENT DES FUTURES CONSTRUCTIONS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, pour installer les canalisations dans le tréfonds de la parcelle.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport n°11 : classement dans le domaine public routier et modification de servitude de passage sur l'îlot Lajus.

11 - ILOT LAJUS : CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER ET MODIFICATION DE LA SERVITUDE DE PASSAGE EXISTANTE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est une régularisation afin que l'on prenne en charge l'éclairage.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Quartier Saragosse, désaffectation et désenclavement d'emprise foncière.

12 - QUARTIER SARAGOSSE - DESAFFECTATION ET DESENCLAVEMENT D'EMPRISES FONCIERES A USAGE DE STATIONNEMENT ATOUR DES RESIDENCES AYOUS - GAUBE - ARLAS - ANAYETTE - ARBIZON ET CLE DE SOL SUITE A ENQUETE PUBLIQUE ET CESSATION A PAU BEARN HABITAT

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Effectivement, c'est pour permettre à Pau Béarn Habitat, qui est chargé de réhabiliter plus de 1 400 logements, de pouvoir accéder à un certain nombre de parcelles, ce qui permettra d'une part d'améliorer la vie des locataires bien sûr et aussi de requalifier, réaménager des espaces publics.

Alors, on propose de vendre à un euro symbolique à Pau Béarn Habitat, ces parcelles, puisque c'est aussi l'intérêt général.

M. le Maire :

Merci.

Je dis au passage, je l'ai entre-dit dans la chronique, que les retours des habitants sur Noulibos, sur le parc de Noulibos sont formidables. Et c'est tellement encourageant de voir des gens heureux de leur cadre de vie renouvelé que, au fond, cela justifie bien des efforts.

Nous avons adopté à l'unanimité le rapport n° 12.

Vote(s) pour : M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au rapport n°13 pour le secteur de l'université, création d'une servitude de tréfonds sur le terrain de l'Institut de travail social.

13 - SECTEUR UNIVERSITE : CREATION D'UNE SERVITUDE DE TREFONDS SUR LE TERRAIN DE L'INSTITUT DE TRAVAIL SOCIAL

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, c'est une régularisation en constituant une servitude de tréfonds sur une parcelle appartenant à l'Institut du travail social.

M. le Maire :

Merci.
Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prend pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Bilan des transactions foncières.

14 - BILAN DES TRANSACTIONS FONCIERES DE LA VILLE DE PAU AU TITRE DE L'EXERCICE 2022

Rapporteur : Jean-Louis PERES

M. PERES :

Il convient de prendre acte de la totalité des transactions foncières de l'année 2022, c'est-à-dire les acquisitions et les cessions, dont les détails vous sont fournis dans la délibération.

M. le Maire :

Merci.
Unanimité.

Le conseil municipal prend acte du bilan des transactions foncières de la ville de Pau.

M. le Maire :

Nous passons aux finances, Monsieur Pérès, c'est toujours vous qui avez la parole sur l'approbation du compte de gestion de Monsieur le trésorier municipal.

15 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Alors, ce sont les comptes de gestion, effectivement, pour le budget principal, donc, qui n'appellent pas d'observation et pour les autres budgets annexes, c'est-à-dire opérations d'aménagement, parkings et Centre Social du Hameau. Nous avons trois budgets annexes, la Ville et le budget principal. Donc, ce sont les comptes de gestion. Donc pas d'observation du trésorier, donc, il s'agit de les voter.

M. le Maire :

Oui, et je remercie les trésoriers. Parfois ils ont des ennuis à cause de nous,...

M. PERES :

Oui.

M. le Maire :

...totalement injustifiés. Donc, je leur adresse une pensée et mes remerciements.

Unanimité.

Je pense qu'il n'y a pas de problème.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, M. Alexandre PE-REZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Lau- rent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Donc, c'est la même chose.

On vote le même vote jusqu'au rapport n°17, 18.

16 - BUDGET ANNEXE OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2022

17 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Eh bien, j'imagine que tout le monde vote les comptes de gestion.

M. le Maire :

Très bien.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, M. Alexandre PE-REZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Lau- rent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Compte administratif, Monsieur Pérès.

18 - BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE MONSIEUR LE TRESORIER MUNICIPAL - EXERCICE 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà, donc, je vais le présenter de manière synthétique, comme on fait habituellement, si vous voulez, en soulignant d'abord que l'année 2022 est marquée, effectivement, par un contexte international très lourd : la guerre en Ukraine qui n'est pas finie et une inflation très importante qui touche tous les secteurs, en particulier les secteurs de l'énergie, des matériaux et des produits alimentaires.

J'ajoute que cette année 2022 fait suite aux deux années 2020 et 2021, au cours desquelles on a connu et une crise sanitaire très forte, et une crise économique.

Donc, cela fait la troisième année, effectivement, que l'on va de crise en crise, qui s'ajoutent les unes aux autres et qui créent bien sûr beaucoup d'incertitudes. C'est le contexte général dans le détail duquel je n'entre pas, mais qui est important, et dont on ne peut pas s'abstraire. Cela veut dire, donc, qu'il faut assurer une gestion rigoureuse, vigilante, pour garder des marges de manœuvre.

C'est ce que l'on essaie de faire. Et ce compte administratif 2022, le compte administratif comme vous le savez, c'est le document qui traduit exactement et très précisément la situation financière réelle de la Ville.

M. le Maire :

Au centime près.

M. PERES :

Exactement.

Le budget, c'est par définition quelque chose de prévisionnel, c'est important. Cela donne un cap, une direction et le compte administratif rend compte de la situation exacte. Donc, ce compte administratif est satisfaisant, ainsi qu'en témoignent les indicateurs financiers principaux. Je les reprends synthétiquement, rapidement, rassurez-vous, mais c'est pour avoir à peu près l'image globale des éléments principaux.

Alors, les recettes de fonctionnement qui sont d'un peu plus de 120 millions, on y retrouve bien sûr les recettes fiscales. Alors, dans les recettes fiscales, vous savez que l'on a ce que l'on appelle les contributions, c'est-à-dire la taxe foncière, la taxe d'habitation pour les logements vacants et pour les résidences secondaires et le coefficient correcteur qui complète ce qui nous manque depuis la suppression de la taxe d'habitation.

Donc, ce qu'il faut noter, effectivement, c'est que ces taxes ont évolué fortement dans les bases puisque cela a suivi l'inflation. Cela, c'est le premier point sur lequel j'appelle votre attention, mais vous le savez. Je redis aussi quelque chose d'important que nous avons décidé en 2022, dans le cadre de la Communauté d'Agglomération, c'est la restitution aux communes des charges d'incendie, rappelons-le ; chaque commune a perçu les coûts de charges d'incendie qu'elles payaient, puis, c'est devenu une dépense communautaire. Et pour nous, effectivement, c'est cette restitution qui est exactement, d'ailleurs, le montant que l'on payait, quand même de 3 millions. Ensuite, en 2022 encore, on a eu un bon niveau d'activité immobilière que traduisent bien les droits de mutation, si vous voulez, à titre onéreux puisque l'on a eu 5 millions, comme en 2021 qui était un peu une année exceptionnelle. Je vous rappelle qu'au niveau normal - je parle sous le contrôle de Monsieur Gonlé qui est là - c'est à peu près 3,5 millions et là, on a eu, effectivement, encore une année forte. Voilà pour les recettes fiscales.

Les dotations et participations, je passe, de l'État, c'est grosso modo quelque chose de stable. En tout cas, il n'y a pas d'amputation.

Et ensuite, il y a les produits des services. Je n'y reviens pas, un peu plus de 10 millions. Simplement pour dire que là, il y a eu une reprise évidemment de la fréquentation des services publics en 2021 par rapport aux années précédentes.

Deuxième paramètre : les dépenses de fonctionnement. Alors là, deux choses à signaler, principales, les charges à caractère général, c'est-à-dire tout ce qui concerne, si vous voulez, les charges externes y compris à l'extérieur, notamment l'énergie avec une grosse inflation. Les charges à caractère général ont augmenté de 7%. Alors, c'est vrai pour l'énergie, mais c'est vrai pour, en l'occurrence, les matériaux. Donc, c'est une augmentation forte.

Et ensuite on a les charges de personnel en 2022 qui ont été donc frappées, si je puis dire, en clair, par l'augmentation du point d'indice de 3,5% au 1^{er} juillet. Ce qui veut dire qu'en 2023, on aura le plein effet sur les 12 mois de cette augmentation. Et puis on a eu la réforme des grilles, la prime inflation, le glissement vieillissement technicité. Ce qu'il faut retenir peut-être, ce sont les charges de personnel qui augmentent de 6 %, c'est-à-dire, un peu plus de 3 millions.

Ensuite, les autres charges de gestion, c'est tout ce que l'on donne comme subventions aux associations, Centre Communal d'Action Sociale, rien de particulier. Et je rajoute que l'on est toujours quand même, ponctionnés, au titre de la Ville sur le fonds de péréquation, de 800 000 €.

Ceci nous donne des recettes et ces dépenses de fonctionnement, ce que l'on appelle, et que vous savez très bien, l'épargne brute. Et l'épargne brute dégagée en 2022 apparaît pour un peu plus de 22 millions et l'épargne nette de 13 millions.

Quatrième point : ce sont les dépenses d'investissement ; un montant élevé en 2022, de 44 millions qui était prévu et qui est lié notamment à des opérations fortes comme le Foirail. Je voudrais rappeler, mes chers collègues, qu'il y a deux types d'investissements qu'il faut distinguer. Il y a les investissements d'attractivité, investissements structurants : par exemple l'espace culturel du Foirail en 2022. On en avait d'autres années. Et puis, il y a les investissements de proximité qu'il ne faut pas négliger, qui sont très importants : c'est la rénovation des écoles, la voirie, les équipements publics, les équipements sportifs. Et donc, effectivement, là aussi, c'est un problème d'équilibre et de conjugaison. Il faut et des investissements structurants d'attractivité, et des investissements de proximité.

On a fait pas mal ces dernières années d'investissements d'attractivité, me semble-t-il, et on a eu raison pour faire en sorte, justement, que la ville soit plus dynamique et plus rayonnante, mais sans négliger les investissements de ce que j'appelle de proximité, les uns et les autres sont nécessaires.

Ce financement de la section d'investissement s'est opéré, effectivement, par une grande partie d'autofinancement qui était important, par des subventions, par le fonds de compensation de la TVA, par un report d'excédent de fonctionnement de 2021 et nous a conduits à souscrire un emprunt de 18 millions, une section d'investissement équilibrée.

Cinquième point : je vais assez vite, c'est la dette. Alors, il y a la question, effectivement, des intérêts. On avait des intérêts en début 2022 - ce n'est pas très vieux 2022 - qui étaient très très bas, qui étaient autour de 0,5 % et puis qui ont augmenté en fin de 2022 et qui sont, aujourd'hui, encore plus importants, autour de 3%, 3,5%.

Je voudrais quand même signaler, Monsieur le Maire, ce qui me paraît important dans l'encours, dans le socle de notre dette, on a les trois quarts qui sont des emprunts à taux fixe et qui ont été contractés pour la plupart au moment où les conditions étaient très favorables.

Et nous avons pris le parti du taux variable aujourd'hui puisque quelquefois c'est préférable. Mais c'est un encours qui est sécurisé ; donc, un encours de dette pour 109 millions et la fameuse, mais qui est très importante, la soutenabilité de la dette, c'est-à-dire la capacité de désendettement, vous savez, c'est-à-dire le rapport entre le stock de la dette et l'autofinancement qui nous l'amène à un ratio de 4,8 années qu'il nous faudrait pour rembourser la totalité de la dette, si on y consacrait l'intégralité de l'autofinancement.

Donc, cela veut dire, effectivement, que l'endettement est maîtrisé et que la rigueur que l'on essaie de porter dans nos fonctions nous permet de dégager un excédent de fonctionnement significatif.

Je voudrais terminer, si vous permettez, par une observation que je crois importante : c'est que, au-delà de l'analyse quantitative financière qui montre, effectivement, que le compte administratif 2022 est satisfaisant, il y a quand même une question à se poser. Et cela rejoint un petit peu le débat que l'on pouvait avoir tout à l'heure sur la qualité des dépenses.

Est-ce que les dépenses que nous engageons sont utiles et efficaces ?

Est ce qu'elles profitent aux Palois et à la ville ?

Autrement dit, est-ce que l'argent public dont nous sommes responsables, est bien dépensé ? C'est une question essentielle que l'on doit se poser, tous, les uns, les autres. C'est une question financière, mais c'est surtout une question démocratique. Et si je prends simplement deux ou trois exemples, que je ne développe pas - vous en avez parlé tout à l'heure - la rénovation profonde du quartier Saragosse est une opération de qualité, de manière éminente, parce que c'est changer, effectivement, la qualité de vie quotidienne des résidents, des espaces publics comme des logements.

Je rappelle, puisque c'est quand même le compte administratif, que l'on y consacre près de 4 millions en 2022 à Saragosse, et depuis le début de l'opération, c'est-à-dire depuis 2016, on aura consacré 32 millions d'investissement. Donc, c'est très important, effectivement, mais c'est quelque chose que nous devons faire et qui est, je crois, non seulement utile, mais nécessaire, mais qui nous a mobilisé des crédits. C'est un exemple que je donne. J'en donne un autre : c'est le Foirail. Alors, le Foirail c'est, effectivement, un équipement de grande qualité culturelle en centre-ville - vous n'en avez pas de cette nature, on a le Zénith, mais c'est vraiment la périphérie - qui nous permet, effectivement, en plus d'accueillir divers publics parce qu'il y a différentes disciplines. Donc, je trouve que c'est très important parce que cela rénove aussi tout un quartier de la ville et je pense que c'est une dépense utile pour les Palois et pour la ville.

Je m'arrête là, je pourrais développer. Ce que l'on a dit en matière de développement durable, me semble-t-il, va dans ce sens-là. Bref ! Je termine par-là parce que pour qu'il y ait développement, il faut qu'il y ait une dynamique, c'est-à-dire qu'il faut qu'il y ait plusieurs facteurs qui jouent concomitamment.

Ces dépenses que nous avons engagées, me semble-t-il, sont cohérentes, sont complémentaires, sont efficaces et donc sont utiles et participent, me semble-t-il, à la qualité de vie qui est une dimension très importante de notre politique.

M. le Maire :

Merci, Monsieur Pérès.

Je voudrais dire deux mots avant d'être obligé de sortir puisque comme vous le savez, pour le compte administratif, le maire est obligé de sortir, mais je voudrais dire deux mots.

Je voudrais retenir quelques chiffres : 44 millions d'investissements, 18 millions d'emprunt seulement pour le financement de ces investissements. C'est dire à quel point nous avons développé une autonomie, une capacité d'autonomie financière.

Deuxièmement : ce ratio qui est un peu barbare comme cela, qui est le ratio de désendettement. On a eu des débats, ici, sur l'endettement de la Ville, la Ville qui contracte des dettes pour réaliser ces investissements et en les choisissant les plus ambitieux et les plus utiles. On a eu des débats, ils étaient parfois vifs. Je ne ferai pas de citations. Mais comme vous savez, le ratio de désendettement est encadré par la loi, avec des exceptions pour la loi. La loi dit : « Vous ne devez pas dépasser douze années de ratio de désendettement. » Douze ans, cela veut dire : si vous consacriez la totalité de votre excédent de fonctionnement, de votre « bénéf », si je puis employer des mots triviaux, au remboursement de la dette, combien de temps faudrait-il ? Douze ans, c'est le maximum pour la loi. Oh, ce n'est pas le sommet. La Ville de Paris est au-dessus de quinze années de ratio de désendettement et une grande ville du sud de la France, que je ne nommerai pas, a atteint l'année dernière le chiffre faramineux, pas pharaonique Monsieur Marbot, faramineux de 52 années de ratio de désendettement. C'est dire que l'on peut avoir des échappées belles, des échappées graves, des échappées lourdes. Nous, nous sommes à 4,8 années. C'est dire que les craintes qui avaient été exprimées étaient, comme on l'a dit à l'époque, infondées et que c'étaient exactement les choix de gestion qu'il convenait de faire. Où en serions-nous aujourd'hui, si nous n'avions pas réalisé ces investissements et s'il fallait emprunter aujourd'hui aux taux qui sont ceux que nous connaissons et que nous rencontrons quand nous rencontrons des organismes prêteurs ?

Je veux le dire pour tous ceux qui, autour de Jean-Louis Pérès et des services, Monsieur Colombel, Monsieur Gonlé, appliquent les directions de gestion que nous avons choisies : nous avons très bien fait d'investir quand l'argent était quasiment à zéro. Et d'ailleurs parfois à zéro complètement puisque pour les Halles, nous avons emprunté 16 millions à zéro. C'est donc dire que chaque année, la dette s'allège, au fur et à mesure.

On a été bien inspirés, on a fait les bons choix et aujourd'hui, la situation financière de la Ville, même si nous savons que nous allons entrer dans des temps difficiles, enfin, que nous sommes entrés depuis presque deux ans dans des temps difficiles, mais ce que nous avons fait est très heureux.

Et comme dit la sagesse populaire : « Ce qui est fait, n'est plus à faire. »

L'ensemble des Halles, du Foirail, de la rue Carnot, de la place de Verdun, de la gare, de l'école des arts et du Fébus, de l'ensemble du verdissement de la ville, tout cela est fait, et c'est un acquis pour l'avenir, et nous aurons, je crois, bien servi les générations qui viennent. Voilà pourquoi je trouve que ce compte administratif est une IRM de la qualité de gestion que nous avons, je crois, pu développer.

Monsieur Marbot, puis Monsieur Dartigolles...

M. MARBOT :

Bon, je...

M. le Maire :

Je n'ai rien cité Monsieur Marbot, vous avez vu ?

M. MARBOT :

Pardon ?

M. le Maire :

Je n'ai rien cité...

M. MARBOT :

Non, non, absolument pas.

Mais je ne sais pas si cela vaut le coup de se relancer dans des débats budgétaires que nous avons déjà eus depuis de nombreuses années. Une chose est sûre, ce compte administratif correspond aux orientations budgétaires que vous nous aviez annoncées pour l'année 2022. Dont acte sur la sincérité du document.

M. le Maire :

Peut-être qu'il faut expliquer Monsieur Marbot, à tous ceux qui nous écoutent au-delà des écrans, ce que « dont acte » signifie en politique, l'expression « dont acte », parce que ce n'est jamais clair pour l'auditeur. L'expression « dont acte » signifie : « Ce que vous avez fait est formidable. Je ne peux pas dire que c'est bien, je ne peux même pas dire que ce n'est pas mal, alors, je dis que bon, nous en prenons acte avec un accent de bienveillance. » Voilà. C'est cela ?

M. DARTIGOLLES :

Oui, oui et non. On peut dire : « Monsieur le Maire, vous continuez à aller dans le mur, dont acte. »

M. le Maire :

Oui.

M. DARTIGOLLES :

C'est précis.

M. MARBOT :

Alors, je vais donner ma propre traduction du « dont acte ». Le travail qu'ont fait les services financiers pour traduire l'état financier de la Ville est absolument irréprochable puisqu'il correspond à ce que vous nous aviez annoncé, et vous avez mis en œuvre ce que vous nous aviez annoncé.

Mais je mets un bémol à votre autosatisfecit sur la trajectoire de la Ville. Il y a une chose que vous avez oublié de mentionner, c'est qu'en 2022, nous avons augmenté le taux d'imposition de taxe foncière. Nous avons été même obligés d'augmenter le taux d'imposition de taxe foncière, ce qui a rapporté à la Ville 7,5 M€, 4,5 M€ en impôts, en ressources fiscales directes et 3 M€ par l'intermédiaire de l'économie, de la contribution au SDIS dont l'Agglomération nous a fait cadeau après avoir elle-même récupéré de la ressource fiscale taxe foncière, bref.

Sept millions et demi d'euros pour la Ville, c'est beaucoup. Et sans ces 7,5 M€, nous ne serions pas sur les chiffres que vous pouvez afficher aujourd'hui. Et c'est cela que nous disons depuis un certain nombre d'années. C'est : attention, la trajectoire n'était pas bonne. Vous avez corrigé cette trajectoire grâce à l'augmentation de taxe foncière qui se fait à la charge d'un certain nombre de Palois. Et de ce point de vue-là, il nous semble que certains investissements auraient mérité d'être mieux calibrés, pour le dire gentiment. Sans compter que, au-delà de l'investissement, il y a ce qu'un investissement coûte en fonctionnement ensuite. On dit généralement pour les collectivités publiques que c'est 10% du prix total de l'équipement en fonctionnement par an, ce qui est énorme. Plus on fait de gros investissements, en tout cas, plus les équipements coûtent cher et plus ils coûtent ensuite, dans le budget de fonctionnement, en obérant la capacité d'investissement futur, voilà.

Simplement, ce que je voulais vous dire, c'est que derrière la présentation que vous nous faites, que franchement je rejoins en partie sur la qualité de l'investissement à Saragosse, moi, je n'ai pas d'objection à cela. Au contraire, je trouve que c'est une rénovation de quartier bien réussie et qui va profiter à l'ensemble des habitants du quartier et de la ville en général parce que lorsqu'un quartier tel que Saragosse ou d'autres est en déshérence, c'est l'ensemble des habitants de la ville qui en pâtit. Donc, sur certains investissements, je n'ai jamais eu d'objection, contrairement à ce que vous avez parfois voulu faire croire en caricaturant un peu mes propos. Mais sur d'autres investissements, il me semble que si l'on avait été plus précautionneux, disons, quant au montant de l'investissement, on aurait pu éviter de faire peser sur l'épaule des Palois et des habitants de l'agglomération en général, une hausse de taxe foncière qui n'était pas négligeable.

M. le Maire :

Monsieur Marbot, je vais faire comme si vous ne m'aviez pas cherché, mais un peu quand même. En novembre 2022, on avait déjà voté l'augmentation de la taxe foncière, me semble-t-il. Et voilà ce que vous déclariez : alors, je vais vite, « des investissements... » - vous ne voulez pas entendre le terme pharaonique - «... massifs qui, à mon sens, ne sont pas maîtrisés et ne nous permettent pas d'affronter les difficultés que le contexte national et international nous impose ».

Je saute... Donc, on ne maîtrise pas, cela prend de toutes autres dimensions et vous ajoutez : « Nous sommes à l'os sur les éléments que nous maîtrisons et la catastrophe n'est pas très loin. » Vous annoncez la catastrophe. On fait les investissements. Vous me direz au passage : quels sont les investissements que vous auriez calibrés différemment ? Le Foirail, si je comprends bien ; les Halles, si je comprends bien ; oui, mais vous l'avez déjà dit, mais quand même il faut le dire aux Palois que, le Foirail... Qu'est-ce que vous auriez supprimé, les salles du Ciné-Club, du cinéma d'art et d'essai ?

M. MARBOT :

Non, non, cela, c'était le projet initial, Monsieur le Maire. Mais vous l'aviez annoncé en réalité à cinq et quelques millions d'euros. Bon, rapidement, cela a été huit millions d'euros. Donc, par contre...

M. le Maire :

J'avais annoncé deux projets différents.

M. MARBOT :

Oui, oui, j'entends cela.

M. le Maire :

Oui, nous avons ramassé tout cela en un seul. Donc...

M. MARBOT :

Absolument.

M. le Maire :

Qu'est-ce que vous auriez calibré différemment dans les Halles ?

M. MARBOT :

Plutôt que de les ramasser en un seul...

M. le Maire :

Et laissez-moi...

M. MARBOT :

Et aux Halles...

M. le Maire :

Nous n'allons pas parler ensemble si vous voulez bien.

M. MARBOT :

Vous posez des questions, donc, je réponds.

M. le Maire :

Cela évitera, Madame Marteel, de mettre à mort des moustiques, ce qui, du point de vue de la biodiversité n'est pas une très bonne chose. Et donc, moi, je maintiens que les Halles ont été bien calibrées, que le bâtiment du complexe de la République a été bien calibré - la preuve, c'est qu'on n'a pas eu assez de surfaces - que le marché des étaliers est bien calibré et que, au-dessous, cela n'aurait pas été bien ; que le marché des producteurs, le carreau des Halles est bien calibré et que l'on peut y faire des tas de choses ; que le parking est bien calibré, avec ses 850 places qui existaient, mais qui, je rappelle, étaient sous arrêté de fermeture et que nous avons bien eu raison d'être ambitieux dans les Halles ; et bien eu raison d'être ambitieux au Foirail ; et bien eu raison d'être ambitieux à l'école des arts ; et bien eu raison d'être ambitieux au passage Carnot ; et bien eu raison d'être ambitieux à Saragosse ; et bien eu raison d'être ambitieux à la gare ou au pôle multimodal, et que c'est comme cela qu'il faut faire. Et cela aurait été un crime contre l'esprit, une faute en tout cas grave que d'avoir de l'argent à 0% et de ne pas l'emprunter. Si l'on avait suivi votre politique, et bien on n'aurait pas fait tout ce que l'on a fait. On ne serait pas armés comme on l'est. Probablement, l'image de la ville, dont vous mesurez dans toutes les enquêtes à quel point elle a changé, n'aurait pas été comme cela ; et que c'était exactement prendre des risques à cette époque-là, à l'époque où le risque n'était pas cher parce que le taux d'intérêt, ce n'est pas autre chose que la traduction chiffrée du risque. Eh bien, on a bien eu raison de prendre le risque à cette époque, et il faut continuer à le prendre. Je pense aux Galeries Lafayette. Je ne sais pas

exactement quel montage nous allons trouver, mais en tout cas, que nous soyons maître d'ouvrage, pour un ouvrage de cette sorte, c'est évidemment très important.

Voilà, c'était notre petit débat habituel.

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

D'abord, remercier le travail des services.

Il est de bon ton, parfois dans le débat public, de critiquer les fonctions publiques, qu'elles soient d'État, hospitalières ou des collectivités territoriales, mais c'est toujours un travail remarquable qui nous est donné et qui permet d'avoir à l'instant T une photographie très précise de notre situation.

Deuxième chose, Monsieur l'adjoint aux finances, nous sommes entrés dans un débat rugueux sur le plan national entre les objectifs énoncés par Bercy, par Bruno Le Maire et d'autres et les collectivités territoriales.

J'ai cru lire que, sur une trajectoire en 2027, l'État demandait aux collectivités territoriales de réduire leur dette d'un tiers, alors que ce même État a su trouver les collectivités territoriales aux temps de la crise sanitaire et a su trouver des collectivités territoriales qui tout en perdant de la dynamique fiscale dans leurs recettes, par des décisions auxquelles on n'a pas été associés, ont su quand même continuer à dégager de l'investissement public, du fonctionnement et voter des budgets à l'équilibre.

Donc, il y a dans le discours, aujourd'hui, venant de Bercy, nous concernant, sur la trajectoire des trois ou quatre prochaines années, quelque chose qui relève, si ce n'est d'une maltraitance, en tout cas d'un discours dont le ton général ne me plaît pas beaucoup. Je referme là la parenthèse.

Il est normal, Monsieur le Maire, que nous puissions, comme l'a fait Jérôme Marbot, depuis une mandature et demie, discuter de la nature, du rythme et de l'utilité, et de l'efficacité, l'efficience ou pas de nos investissements. J'aime bien quand Jean-Louis Pérès dit : « Est-ce que ces investissements, au final, ils sont utiles aux Palois aux Palois ? » Qui en bénéficie, qui les utilise, qui les fréquente ? Et dans cet état des lieux, il y a plusieurs villes qui cohabitent.

Je vais vous dire certainement quelque chose qui peut, peut-être, qui va peut-être vous choquer. Je connais bien les politiques de l'ANRU : première version, seconde version. Ce sont des débats que j'ai eus avec des responsables politiques. Je me souviens de Pupponi quand il s'en occupait, où il y a eu beaucoup de communication officielle de l'État et des collectivités locales concernant ces opérations et leur livraison. Sauf qu'il y a aujourd'hui dans notre pays seize millions de personnes qui n'arrivent pas à nourrir leur famille.

Et donc, derrière le discours que vous avez très régulièrement sur la réussite de Saragosse, et pour certains aspects, c'est une réussite, même si, d'après moi, il ne faut pas faire effondrer les résidences et les immeubles quand on veut ne pas construire ailleurs. Mais il y a, malgré la réussite visuelle de ces opérations et des personnes, dont acte Monsieur le Maire, qui vous disent « qu'est-ce que c'est agréable », il y a aussi des îlots de pauvreté, de détresse et de souffrance terribles. Il y a quinze jours, j'ai eu à régler personnellement... Parce que les personnes contactent et c'est parfois, certainement le plus souvent les membres de la majorité, mais ils peuvent se dire que si on contacte Olivier Dartigolles, peut-être qu'il sera réactif. J'ai eu à gérer une situation d'urgence sociale sur Pau Nord, d'une personne en retard de loyer et qu'un accident de vie a fait sombrer sur les six derniers mois. Et je tiens d'ailleurs à le dire, nous avons dans notre territoire des personnes en responsabilité. Je pense notamment à Olivier Subra, je le dis publiquement, qui, quand il y a des moments d'urgence, sait considérer les choses avec humanité et avec réactivité. Mais il y a certes ces opérations, mais n'oublions pas dans le discours public, quand on en fait l'éloge et quand notre communication monte très haut dans les tours pour dire ô combien c'est réussi, qu'il y a

aujourd'hui des situations qui vont de plus en plus mal pour un très grand nombre de personnes qui ne s'en sortent plus et qui ont perdu l'idée même qu'elles peuvent s'en sortir, pour un cumul de difficultés et de crises qui fait que certes, nous avons, et je vous le dis devant vous, Madame l'adjointe, encore des filets de protection sur le plan local, mais que je vois les choses aller plus vite dans le dur. C'est pourquoi je conclus cette intervention sur la nécessité de renforcer beaucoup plus, dans les budgets à venir, nos budgets de solidarité concernant les urgences humaines, les situations de grande misère, de pauvreté absolue.

J'ai le sentiment que nous n'avons pas, dans nos politiques publiques, la capacité d'innovation sociale qu'ont eu d'autres générations avant nous, que nous manquons d'inventivité. J'ai parlé dans un média national de cette opération qui vise à aller chercher quelqu'un en bus et de l'amener dans un endroit qu'elle ignore et que cette personne ait pu dire : « Je suis allée au théâtre, cela faisait des années que je ne suis pas allée au théâtre et j'ai trouvé cela fabuleux. »

Donc, notre collectivité, en l'occurrence, avec ce dispositif, fait quelque chose de formidable, d'essentiel, parce que là, derrière la misère sociale, il y a aussi le fait de ne plus accéder à des choses qui peuvent nourrir l'imaginaire et qui fait que l'on peut se sentir toujours un être humain, pas uniquement avec le frigo plein ou vide, mais aussi se remplir l'âme.

Donc, je serai sur la période qui vient, Monsieur le Maire - à chacun sa priorité, d'autres sont sur le climat et ils ont bien raison - particulièrement attentif et en situation aussi de propositions concernant le renforcement de nos politiques de solidarité vis-à-vis de l'extrême urgence sociale.

M. le Maire :

Merci.

Un mot.

Non, non, je veux dire, moi d'abord, un mot.

Je pense qu'il est important de préciser les choses, Monsieur Dartigolles. Qu'il y ait de l'urgence sociale, qui le sait mieux que nous ? Moi, en tant que président du CCAS, avec Béatrice Jouhandeaux, avec le conseil d'administration, avec ceux et celles, bien souvent, qui travaillent au CCAS. Comment l'ignorer tous les jours dans la rue ? Mais je pense qu'il faut préciser quelque chose. Notre travail est de défendre l'image de la Ville, son caractère avancé, conquérant, dans la solidarité aussi. Vous venez de citer le plan anti-solitude que nous avons inventé, qui n'existe nulle part ailleurs et vous l'avez cité à très juste titre dans cette émission dont vous m'avez parlé et c'est vrai, et c'est juste. Mais le caractère d'une ville attractive, innovante, d'une ville qui repousse les frontières, ne peut pas se limiter à cette lamentation juste. Et j'ai l'impression d'entendre André Labarrère quand je dis cela. Il y a plein de raisons d'être inquiet.

Je vais vous en donner une que j'ai déjà citée, peut-être pas à cette tribune.

Il y a eu une inspection par l'agence qui en est chargée, à l'époque, de deux Offices HLM. Vous avez cité Monsieur Subra, et je pense aussi à la directrice de l'Office, et les deux ont été inspectés. Les deux ont eu les rapports les plus élogieux que l'on peut imaginer, sauf sur un point. Ils ont dit : « Chez vous, dans votre office, il y a trop de pauvres. » Alors, je me suis fâché d'ailleurs, parce que j'ai dit : « Excusez-nous, si on ne fait pas une action collective à destination de ceux qui en ont le plus besoin, qu'est-ce que l'on fait ? » Mais, on a besoin de relever aussi le niveau moyen social, de s'occuper de ceux qui en ont le plus besoin, mais d'être attractifs pour ceux qui peuvent prendre une part de charges plus importante.

C'est l'Inspection des offices HLM qui a dit cela. Je ne sais pas si vous vous rendez compte en comparant avec d'autres villes et d'autres offices, ce que cela signifie. Voilà pourquoi il faut prendre en charge les difficultés, être présent, écouter directement. Et tous les élus autour de moi le font, et moi même, quand je peux. Mais l'image de la ville ne peut pas être, pour ce que nous projetons à l'extérieur, une image plutôt vers le noir que vers le rayonnement.

C'est un devoir civique. Je dis cela en sachant quelles sont les vertus. Vous n'avez pas que des vertus, mais vous en avez. Quelles sont les vertus civiques que vous honorez et qui sont les vôtres ? C'est une responsabilité, et quiconque est à cette place, assis sur ce fauteuil, a la responsabilité. On l'a fait beaucoup et, je crois, très bien ces dernières années, de présenter de notre ville l'image la plus attractive, le positif, l'envie de vivre, l'envie de surmonter toutes les difficultés et de bousculer tous les obstacles. Parce que c'est comme cela que nous trouverons l'équilibre. Si nous nous contentions de présenter de notre ville une image de misère... Il y a des misères, mais ce n'est pas une ville de misère. Ce n'est pas vrai. C'est une ville qui a en elle beaucoup d'énergie et beaucoup de capacités et de jeunes.

Rien ne me rend plus heureux que de voir le nombre de jeunes qui désormais occupent le centre-ville. Ils ne sont pas tous étudiants, ils sont jeunes. C'est devenu un point de rendez-vous. C'est cette image-là de vie et d'envie de vivre, comme c'était le thème des Idées mènent le Monde l'année dernière, de vie et d'envie de vivre, que nous avons le devoir de communiquer en n'ignorant aucune misère, mais en n'en faisant pas une mélodrame.

En tout cas, moi, c'est ainsi que je considère notre devoir collectif. Il faut que vivre à Pau déclenche l'envie, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Regardez les provenances et les gens qui viennent.

Voilà, pardon, c'était un petit débat sur le fond.

Béatrice...

Mme JOUHANDEAUX :

Je ne vais pas rajouter grand-chose, d'autant que je suis un peu d'accord avec les deux, donc, c'est un peu compliqué pour moi de répondre

Pour ce qui est de l'augmentation de la précarité, c'est certain. Et surtout, je trouve que ce qui est flagrant, c'est que cela touche maintenant une catégorie de population que l'on ne voyait pas avant ; des retraités qui ne s'en sortent plus à deux ; des travailleurs pauvres qui travaillent, mais pas suffisamment pour s'en sortir ; beaucoup d'hommes seuls qui ne savent pas se débrouiller. Il faut dire les choses comme elles sont.

Alors, pour ce que nous faisons par rapport aux commissions d'urgence sociale, ce que je peux dire d'abord, c'est que l'on n'a pas eu de diminution de budget au niveau de l'action sociale, ce qui est déjà pas mal, mais que, au niveau du boulot, on a constaté avec mes collègues qui font partie la CSUS que l'on a doublé les dossiers, le nombre de dossiers traités. C'est vrai, je ne peux pas dire le contraire.

Pour ce qui est de l'aide alimentaire, je suis d'accord avec Monsieur le Maire, personne ne meurt de faim à Pau. Cela, je peux vous l'affirmer. Personne ne meurt de faim à Pau, que ce soit des personnes qui sont en grande souffrance et qui ont vraiment besoin d'une aide urgente sur le moment, elles vont la trouver. Mais ceux qui ont besoin aussi d'une aide occasionnelle, parce que les accidents de la vie, cela arrive, ils la trouvent aussi.

Et on a à Pau ce que l'on n'a pas dans beaucoup de villes, c'est que l'on a une coordination de l'aide alimentaire qui fait que nous travaillons avec toutes les associations de Pau, que ce soit des toutes petites ou des très grosses, qui travaillent dans l'aide alimentaire pour coordonner les efforts. Et d'ailleurs, à ce propos, j'en parlait à mes collègues dernièrement, on a édité un petit fascicule, qui est ici, que l'on va distribuer à tout le monde, où l'on vous explique si c'est urgent, si c'est compliqué au quotidien et à quel service s'adresser, et où il y a des dates d'ouverture et de fermeture, de façon que dans des mois qui sont un peu compliqués comme le mois d'août, il y ait toujours quelque chose ou une adresse à laquelle s'adresser.

Mais ce que je voudrais dire, et là j'abonde tout à fait dans ce que dit Monsieur le Maire, c'est que l'on a des services qui sont hyper dynamiques, qui font le maximum, avec des gens qui sont d'un dévouement, qui sont bosseurs, qui vraiment aident. Moi, je suis pratiquement tous les jours au CCAS, je vois les personnes qui viennent, je vois comment elles sont reçues, quelquefois dans la minute ; quelquefois, il y a plus de délai d'attente, franchement.

Donc, je le dis, c'est vrai qu'il y a de la misère. C'est vrai qu'il y a une précarité qui est alarmante. C'est vrai que l'on essaie de faire le maximum. Alors, je ne dis pas que l'on est parfaits. Je dis que franchement, on fait beaucoup. Mais moi, j'ai de l'espoir parce que tout cela, c'est soutenu par des travailleurs sociaux, franchement, qui en veulent, et cela, c'est vraiment pour moi l'espoir et c'est l'espoir de demain. Et ceux qui siègent au conseil d'administration du CCAS, comme Jérôme ou comme Fabienne, et qui assistent régulièrement au conseil d'administration, et je fais des réunions très souvent pour les informer de tout ce qui se passe au niveau du CCAS, je crois, ils en sont bien conscients.

M. le Maire :

Merci.

Jean-Louis Pérès, dernier intervenant inscrit.

M. PERES :

Deux observations rapides sur les relations avec l'État, vous en avez parlé, Olivier Dartigolles, effectivement, c'est un sujet. C'est un vrai sujet, je reconnais parce que...

M. le Maire :

Puis-je faire une observation sur ce sujet, parce que je n'avais pas répondu à Olivier Dartigolles. J'espère qu'il n'a pas mal compris... Non, j'espère qu'il a mal compris.

Bercy n'a pu dire qu'une seule chose, c'est baisser « d'un tiers », entre guillemets, la capacité d'endettement tous les ans, pas la dette. Baisser la dette d'un tiers, ce serait absurde, stupide.

Donc, emprunter moins ! Alors, cela tombe bien parce que c'est exactement notre plan. Nous allons emprunter 30% de moins. On a fait les gros investissements. On a eu la chance ou l'intuition de les faire alors que les taux étaient bas, mais nous allons diminuer le recours à l'emprunt puisque l'on a fait l'essentiel.

À toi.

M. PERES :

Oui. Non, simplement pour dire, effectivement, c'est un sujet sur lequel il faut être attentif parce que d'abord, l'État décide et nous exécutons. Bon ! J'espère que les relations seront un peu plus régulières, des discussions. Et puis, parce que, et je ne rentre pas dans les détails, vous connaissez tous la situation financière de l'État, et donc, cela veut dire que les dotations, aujourd'hui par exemple, de fonctionnement ne baissent pas, mais n'augmentent pas. Donc, nous savons qu'il faut faire très attention à cela. Première observation.

Et on apprend, par exemple, il y a quelques jours, qu'il y aura une augmentation du point d'indice de 1,5 %. Bon ! Pourquoi pas ? On l'apprend maintenant, on ne le savait pas au moment du budget.

Deuxième observation et rapide aussi sur la taxe foncière : d'abord, je rappelle que la taxe foncière, on l'avait baissée, modestement, mais on l'avait baissée lorsqu'on le pouvait, c'est-à-dire dans le mandat précédent. On l'avait baissée globalement de 2 %, c'est-à-dire à peu près d'un demi-point. On ne l'avait pas fait, on n'avait pas pu faire ce que l'on aurait souhaité faire et qui était prévu parce que justement, il y a eu, à partir de 2015 ou 2014, des amputations drastiques de la dotation de fonctionnement. Vous vous rappelez.

Au passage, j'indique que nous avons quand même perdu dans ces années-là, *ad vitam aeternam* si je puis dire, six millions. Donc...

M. le Maire :

Dix millions chaque année.

M. le Maire :

Voilà ce qui est sûr.

Ensuite donc, en 2022, pourquoi on l'a augmentée - je considère de manière quand même acceptable - de deux points ? D'abord, nous avons eu les crises, je l'ai indiqué tout à l'heure, sanitaire et économique en 2020 et 2021. On a engagé des dépenses - on a eu raison - pour le centre de vaccination dont on a été remboursés que partiellement, sur l'aide aux commerçants. Donc, on avait effectivement eu ces deux dépenses sur deux années, ces exonérations de redevance, etc. Cela, c'était le premier point.

Et puis, on avait engagé aussi des investissements pour développer une ville, donc, cela paraissait normal. Et c'était l'année la plus favorable, en tout cas. Je vois beaucoup de grandes villes qui ont augmenté leur taux de taxe foncière en 2023. Nous l'avons fait en 2022. Cela nous paraissait la meilleure année aussi parce qu'il n'y avait plus de taxe d'habitation pour les résidences principales, c'est-à-dire pour l'immense majorité de nos concitoyens. Donc, c'était effectivement le moment de le faire, et on l'a fait en regardant les chiffres quand même, parce que l'on ne fait pas de manière comme cela à la légère. Et grosso modo, on ne rentre pas dans les détails exacts, mais vous savez qu'en moyenne, l'augmentation de la taxe foncière, puisqu'elle a augmenté de quatre points avec l'Agglomération, était grosso modo de 80 à 85 €. L'augmentation et la suppression de la taxe d'habitation était ou de 850 €, ou un peu plus pour les revenus plus importants. Donc, il y avait quand même...

M. le Maire :

Quatre-vingt euros d'augmentation, 850 € de baisse.

M. PERES :

Et ensuite, effectivement, c'est vrai que l'on a eu, me semble-t-il, dans les bonnes années, une politique de développement de la ville, de l'attractivité dont je parlais tout à l'heure et de la proximité. Et on se retrouve, aujourd'hui, pour comparer ce qui est comparable : on a un taux de taxe foncière cumulé Ville-Agglomération de 44 %, et je ne vais pas reprendre la liste, mais je crois que je vous l'avais présentée. Et grosso modo, on est à plus de dix à douze ou quinze points de moins que des grandes villes, des villes, si vous voulez, des pôles de centralité : Angers qui est à 56% ou Dijon qui est à 51%, ou Amiens qui est à 56%. Je ne parle pas même de Grenoble qui a augmenté là de 25% et qui doit être à près de 70, mais je n'en fais pas une polémique. Je veux dire que les villes dynamiques, les villes attractives, les villes universitaires, les villes qui ont des équipements, où il y a, effectivement, une qualité de vie, mais je crois que l'on est resté très raisonnables à 44%. J'ai observé qu'en 2023, beaucoup de grandes villes avaient augmenté leur taux de taxe foncière. On y reste et c'est l'intention, d'ailleurs, de le maintenir. Et vous l'avez dit, mais c'est très important, il faut toujours se référer à la trajectoire budgétaire. C'est ce qui est important. Alors, on essaie de la suivre le plus régulièrement et le plus fidèlement possible, même s'il y a, effectivement, des accidents de conjoncture. Mais ce qui est certain, c'est que nous allons vers une décélération puisque les équipements structurants les plus importants sont déjà réalisés.

M. le Maire :

Merci, je sors.

Notez, s'il vous plaît, que je quitte cette salle, non sans vous avoir demandé avant de désigner Jean-Louis Pérès comme président de séance, pour le temps où je serai sorti et pour les trois rapports que nous allons examiner à la suite les uns des autres.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUÉYTO, M. Alexandre PE-REZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Lau- rent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Comptes administratifs.

19 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Très bien, merci.

Donc, après ce débat, cette présentation, on a, effectivement, comme vous le savez dans les comptes administratifs, à faire deux choses : arrêter les résultats et affecter l'excédent.

Alors, les résultats, c'est, j'arrondis les chiffres, 19,6 M€ en excédent de fonctionnement moins 8,8 M€ en section d'investissement, c'est-à-dire le déficit de l'année, plus, effectivement, le déficit antérieur, auquel on ajoute les restes à réaliser, ce qui fait 8 M€ sur les déficits et 12 M€ avec les restes à réaliser, et donc, cela ce sont les résultats. Et on propose d'affecter l'excédent, alors de 19 M€ à hauteur de 12,9 M€ pour financer la section d'investissement. Et le reste, c'est à dire 6,7 M€, c'est un résultat de fonctionnement excédentaire qui est reporté et qui sera utile pour financer les propositions nouvelles, dans le cadre, d'ailleurs, du budget supplémentaire que l'on présentera très vite, tout à l'heure. Voilà donc ce qu'il vous est demandé de faire.

Alors, je mets aux voix - sauf s'il y a des observations, mais je crois qu'on les a déjà réalisées - ce compte administratif.

Qui est d'accord pour voter ce compte administratif ? Voilà, la majorité.

Très bien merci.

Monsieur Blanco, je vous remercie, vous faites très bien, vous avez un esprit républicain. De toute façon, on ne l'a pas inventé le compte administratif, c'est un constat.

Donc, peut être aussi l'opposition ou certains membres de l'opposition. C'est très très bien. Tout le monde ? Ah ! c'est parfait. Donc, c'est adopté à l'unanimité et merci beaucoup de cette confiance. On essaiera d'être dignes.

M. MARBOT :

Vous avez compris que ce n'est pas une approbation de la politique menée, mais en revanche, c'est un satisfecit sur la sincérité du compte administratif.

M. PERES :

Je comprends très bien, j'ai souvent dans l'opposition - j'y ai été très longtemps - voté des comptes administratifs qui n'étaient pas, effectivement, une caution de la politique, mais qui étaient le constat d'une réalité.

Vote(s) pour : M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPE-RAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GI-RAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRI-CASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTI-GOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS,

Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

20 - BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS D'AMENAGEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M Jean-Louis PERES

M. PERES :

Alors, ensuite, un peu plus vite, c'est la même question, donc, d'adopter le budget annexe des opérations d'aménagement du compte administratif. Là, on arrête les résultats, si vous voulez bien, à moins 476 000 € de section d'investissement et un excédent de 1,7 M€ pour le fonctionnement.

Cela, c'est le budget annexe des opérations d'aménagement.

Tout le monde est d'accord pour le voter ?

Merci, à l'unanimité.

Vote(s) pour : M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPE-RAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GI-RAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRI-CASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTI-GOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, M. Alexandre PEREZ, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

21 - BUDGET ANNEXE DES PARKINGS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Il y a ensuite le budget des parkings dont je voulais dire un mot, effectivement, qui a un redressement, quand même financier, qu'il fallait faire puisque l'on avait un peu de dette et on est arrivé à un ratio de désendettement pour le budget des parkings, d'un peu moins de sept années, me semble-t-il.

Merci de votre acquiescement.

Voilà, donc, on arrête les résultats. Pour la section d'investissement, un résultat négatif de 1,1 M€ et pour la section de fonctionnement, un excédent de 1 880 000 euros. On vous propose d'affecter le résultat, donc, à hauteur de 1 260 000 euros pour l'autofinancement de la section d'investissement et le solde, c'est-à-dire l'excédent de 619 000 € au résultat de fonctionnement reporté.

Qui est d'accord pour adopter ce compte administratif du budget des parkings ? Tout le monde ?

Merci

Vote(s) pour : M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPE-RAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GI-RAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRI-CASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjja BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

22 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Et enfin, le Centre Social du Hameau que vous connaissez, qui est encore plus simple. Il y a une section d'investissement positive de 3 477 € et un excédent de fonctionnement de 254 000 € que l'on propose de reporter en reprise disponible.

Voilà, pour le compte administratif du centre de gestion.

Tout le monde est d'accord de l'adopter ?

Merci beaucoup, donc, c'est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire peut revenir.

M. le Maire :

Il est là.

M. PERES :

Il est là. Très heureux, c'est parfait.

Donc, nous continuons un petit peu encore sur les finances avec le budget supplémentaire.

M. le Maire :

Merci.

Vote(s) pour : M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPE-RAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GI-RAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRI-CASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTI-GOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BAR-TOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au rapport sur le budget supplémentaire 2023.

Jean-Louis Pérès...

23 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Voilà.

Donc, quelques mots sur ce budget, mais il est important. Il est important précisément grâce au bon compte administratif et l'excédent de fonctionnement dont je viens de parler à l'instant.

Alors, en résultat de fonctionnement, nous avons donc 6,7 M€, ce dont je viens de parler. Pour, donc, le budget supplémentaire, section fonctionnement, il y a quelques dépenses supplémentaires, mais assez peu, à peu près 500 000 €. Je passe, c'est pour les Colonies apprenantes, c'est pour les charges à caractère général, quelques dépenses exceptionnelles, donc 500 000 €.

Ensuite on propose, mais c'est plutôt quand même nécessaire et puis obligatoire, d'ajuster la dotation des amortissements à hauteur de 1,6 M€ ; de prévoir des dépenses imprévues, d'affecter des dépenses aux dépenses imprévues, 1,8 M€ et virer à la section d'investissement 2,8 M€.

Alors, cela veut dire qu'ensuite, pour la section d'investissement, nous avons là, effectivement, des dépenses plus importantes. On a à peu près 2,7 M€ de dépenses. Principalement et je résume, c'est notamment la fin du pôle Laherrère pour 1,1 M€. On a aussi les bâtiments communaux et notamment le bâtiment Labat, que vous connaissez, où l'on a des investissements importants, et là, il y a à peu près 800 000 €. Et ensuite, il y a l'école numérique par exemple, pour 100 000 € et quelques autres investissements. Donc, 2,7 M€ de dépenses d'investissement nouvelles.

Alors, le financement de ce budget supplémentaire se fait de la manière suivante : on a en recettes d'investissement, ce dont je viens de parler, c'est-à-dire le virement venant de la section de fonctionnement pour 2,8 millions. On a les dotations d'amortissement qui sont une charge de fonctionnement, et donc une ressource d'investissement 1,5 M€, ce qui nous fait des ressources pour 4,3 M€.

On a des dépenses d'équipement, dont je viens de parler, 2,7 M€, des dépenses imprévues de 1,5 M€. On est vigilants, on essaie de l'être en tout cas. Mais on a des redéploiements aussi, non pas des dépenses qui sont annulées, mais des travaux qui n'étaient pas prêts : c'est en particulier - il y en a pour 3,3 M€ - mais en particulier la Sernam et aussi le Centre Technique Municipal. De sorte que l'on se retrouve avec, effectivement, compte tenu du redéploiement, avec un excédent net plus important de 3,5 M€ et on propose d'affecter cet excédent net du budget supplémentaire de 3,5 M€ à la diminution de l'emprunt.

Voilà ce qui est proposé.

M. le Maire :

Merci.

Pas d'observation, pas d'opposition, pas d'abstention.

Adopté à l'unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

24 - BUDGET PRINCIPAL : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Admission en non-valeur de créances irrécouvrables, rapport n° 24.

Cela suffit ?

Aux voix, unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Créances éteintes.

25 - BUDGET PRINCIPAL : CREANCES ETEINTES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

La même chose pour 2 918, 06 €.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Budget annexe, centre social du Hameau

26 - BUDGET ANNEXE CENTRE SOCIAL DU HAMEAU : ADMISSION EN NON VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Eh bien pareil, 837€.

M. le Maire :

Huit cent trente-sept euros de créances irrécouvrables.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stépha-nie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport d'activité de la Commission consultative des services publics.

Vous l'avez fait ce rapport, il a été lu, il a été étudié.

27 - RAPPORT D'ACTIVITE 2022 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PU-BLICS LOCAUX

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Absolument, la commission s'est tenue, bien sûr selon les dispositions légales.

M. le Maire :

Eh bien oui, j'y compte bien.

M. PERES :

Alors là, il s'agit de prendre acte.

M. le Maire :

Merci. Unanimité.

D'ailleurs, je ne suis même pas sûr que l'on vote !

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2022 de la Commission consultative des services publics locaux.

Prend acte

28 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE DE DOCUMENTS POUR LE RESEAU DES MEDIATHEQUES ET LES SERVICES INTERNES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES ET LA VILLE DE PAU

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Alors, commence une longue litanie de groupements de commandes.

Alors, commandes publiques sur le rapport n° 28, fourniture de documents pour le réseau de médiathèques.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALETTES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

29 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX DE VOIRIE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Au rapport 29, commandes pour la fourniture de matériaux de voirie.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALETTES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

30 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA LOCATION DE PIANOS, DEPLACEMENTS ET PRESTATIONS ASSOCIEES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Pour la location et le déplacement de pianos et prestations associées.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

31 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR DES PRESTATIONS D'ACCOMPAGNEMENT D'UN PSYCHOLOGUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Pour les prestations d'accompagnement d'un psychologue.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

32 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT DE FOURNITURE DE MATERIELS ET DE PRESTATIONS DE REGULATION DES NUISIBLES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Pour la fourniture de matériels et de prestations de régulation des nuisibles. Alors, je ne fais pas de lien entre le psychologue dont nous avons besoin et les nuisibles qui existent aussi.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

33 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE DE MATE-RIAUX POUR SOLS AMORTISSANTS D'AIRES DE JEUX ET FOURNITURE DE STRUC-TURES DE JEUX POUR ENFANTS

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Groupelement de commandes permanent pour des sols amortissants d'aires de jeux. Très très bien, très important, très utile. Je suis très content quand on voit cela.

J'en profite aussi pour vous signaler qu'au Hédas, vient d'ouvrir un restaurant à vocation béarnaise que je vous invite à découvrir. Ensuite, donc, on vient de faire les sols amortissants.

Oui, unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON

Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-
TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-
NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stépha-
nie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François
PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE,
Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-
VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT,
M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI,
Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY
LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie
JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

**34 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTAL-
LATION DE MOBILIERS URBAINS**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Fourniture et installation de mobilier urbain.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-
NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON
LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-
TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-
NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stépha-
nie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François
PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE,
Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-
VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT,
M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI,
Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY
LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie
JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

**35 - GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT POUR LA LOCATION D'ENGINS DE LE-
VAGE ET UTILITAIRES**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Location d'engins de levage et d'utilitaires.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

36 - GROUPEMENT DE COMMANDE PERMANENT POUR L'ACQUISITION D'OUTILLAGES HORTICOLES A MOTEURS THERMIQUES, ELECTRIQUES ET DE PIECES DETACHEES

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. le Maire :

Acquisition d'outillages horticoles à moteurs thermiques, électriques et de pièces détachées.

Unanimité.

Et voilà qui clôt la série des groupements de commandes.

Monsieur Pères...

M. PERES :

Pour rappeler simplement que, effectivement, ...

M. le Maire :

Voilà qui clôt par un vote à l'unanimité.

M. PERES :

Oui, d'accord.

Mais pour dire, effectivement, que cette mutualisation était aussi source d'économies.

M. le Maire :

Bien sûr.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-

SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Alors, nous passons aux demandes de fonds de concours pour l'espace culturel du Foirail et pour le groupe scolaire Marancy, Monsieur Pérès.

37 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA CAPBP POUR L'ESPACE CULTUREL DU FOIRAIL ET POUR LE PROJET DE RENOVATION ET DE REAMENAGEMENT DU GROUPE SCOLAIRE MARANCY

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Nous demandons à l'Agglomération, dans le cadre des fonds de concours - vous connaissez, c'est une politique que nous conduisons depuis plusieurs années - donc, on demande un million sur l'espace du Foirail sur un investissement total de 18 millions pour le Foirail. Et nous demandons 280 000 € de fonds de concours concernant le projet de l'école Marancy.

M. le Maire :

Merci.

Très très valorisant et très important.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Optimisation du Centre Technique Municipal, autorisation de programme.

38 - PROJET D'OPTIMISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL (CTM) – OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit d'un projet très important qui a mûri depuis 2019. Il est opérationnel maintenant. Sachant très bien, si vous voulez, qu'il est situé - c'est le CTM, donc - sur six hectares et couvre à peu près pour cinq cents agents ; en précisant qu'une première phase a consisté en la construction d'ailleurs de la direction du cycle de l'eau, il y a deux ou trois ans, ce qui a permis de dégager de l'espace.

Il est prévu une opération globale qui se déroulera en plusieurs phases de travaux répartis sur plusieurs années, telle que les cinq pôles vous sont présentés à la présente délibération.

J'ajouterai qu'un travail particulier sur les performances énergétiques du bâtiment sera engagé et notamment pour le recours à la géothermie et l'installation de panneaux photovoltaïques.

En conclusion, il vous est proposé de mettre en œuvre une gestion financière pluriannuelle pour l'ouverture, une autorisation de programme d'un montant de 7,9 M€, de 2023 à 2026.

M. le Maire :

Donc, très important, très important pour nos agents.

Ceci clôt le cycle ou clôturera le cycle de réhabilitation de l'ensemble des locaux de service mis à disposition, Madame Lipsos-Sallenave, de notre personnel. On a déjà fait énormément pour changer de siècle, pour ce qui est simplement des locaux de service, des locaux professionnels, des locaux de convivialité et des locaux sociaux comme vous dites, et tout ceci est évidemment essentiel.

C'est près de 8 M€ que nous votons là en autorisation de programme et je n'ai pas besoin d'insister sur le fait que c'est pour nous un motif de fierté, pour toutes les raisons, y compris architecturales. Le travail qui a été réalisé sur le CTM, Monsieur Capéran, c'est vraiment très bien.

Unanimité, je suppose.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Capéran, éclairage public.

39 - ECLAIRAGE PUBLIC - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, il vous est proposé de voter un crédit de paiement d'1,7 M€ pour compléter l'autorisation de programme antérieure de 2015-2020 et d'ouvrir une autorisation de programme supplémentaire de 6,8 M€ à des fins du programme d'éclairage public qui vise le passage en LED et les deux systèmes de télégestion ; qui nous fait une économie pratiquement en termes de consommation, de l'ordre de 50 à 60% par rapport aux anciennes installations.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON

LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-
TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-
NEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stépha-
nie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François
PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE,
Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-
VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT,
M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI,
Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY
LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie
JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Saubatte, dernière étape de la Haute-Route pyrénéenne.

Un petit mot, simplement au passage.

**40 - TRAVAUX DANS LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNAUX : OUVERTURE
D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Il y a la 40, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Ah, pardon !

Michel Capéran, travaux dans les bâtiments administratifs communaux.

M. CAPERAN :

Toujours dans le prolongement, il vous est proposé, donc, le vote d'une autorisation de programme de 1,2 M€, échelonnée de 2023 à 2026, pour les travaux de rénovation et de mise en conformité de nos bâtiments. Cela fait l'objet, je dis bien, de notre obligation de mise en sécurité, conformité électrique, ainsi que des transformateurs et travaux d'accessibilité, etc.

Vous trouverez tout le détail dans la présente délibération.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous allons entrer dans les rapports sportifs.

Peut-être un mot parce que j'étais très très heureux et Éric Saubatte aussi, de recevoir les Jeux internationaux de la jeunesse qui étaient vraiment chaleureux. Il y avait des équipes de combien...28 pays ? Trente-deux des quatre coins du monde. C'était formidable et l'ambiance et la découverte à la fois étonnée et enthousiaste que ces jeunes ont faite de notre cité et de l'ensemble sportif qu'elle représente était, là encore, très valorisante.

Monsieur Saubatte...

41 - ACCUEIL DE LA DERNIERE ETAPE DE LA HAUTE-ROUTE PYRENEES 2023 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE IRONMAN ANDORRA EVENTS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Merci pour ces quelques mots, Monsieur le Maire, je partage tout à fait et c'est une belle reconnaissance pour les organisateurs de votre part.

Donc, la Haute Route des Pyrénées 2023, c'est le retour. C'est le retour de la Haute Route qui se déroulera cette année à Pau pour la 11^{ème} édition...

M. le Maire :

Cette fois ci, les routes seront ouvertes. Alors je dis cela, c'est méchant.

M. SAUBATTE :

Ce n'est pas la même épreuve. Là, on est sur la cyclotouriste, donc, en principe, il y a moins de contraintes.

Donc, cette Haute Route se déroulera du 4 au 8 juillet avec l'étape finale, donc, qui partira en Andorre pour la première étape et l'étape finale qui fera Argelès-Gazost à Pau, avec 450 coureurs, 150 organisateurs.

L'optique pour la Ville de Pau, c'est d'accueillir la dernière étape le samedi 8 juillet, avec un soutien technique et réglementaire pour l'organisation de l'arrivée finale des coureurs, la partie financière relevant quant à elle de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, pour une participation à la mise à disposition d'un lieu d'accueil aménagé au Palais Beaumont pour l'arrivée finale des coureurs.

Donc, mes chers collègues, il vous revient d'approuver la convention tripartite à intervenir entre la société Ironman, la Communauté d'Agglomération, la Ville de Pau pour l'accueil de la dernière étape de la Haute Route dans les conditions décrites.

M. le Maire :

Vous avez tout dit sauf combien cela va nous coûter.

M. SAUBATTE :

Non, C'est l'Agglomération.

La Ville, c'est un soutien, c'est pour cela que je ne l'ai pas précisé.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Aménagement, rénovation et création d'équipements sportifs, Monsieur Saubatte.

42 - AMENAGEMENTS, RENOVATIONS ET CREATIONS D'EQUIPEMENTS SPORTIFS :

OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Oui, délibération importante, effectivement, et conforme à l'autorisation de programme et aux perspectives budgétaires qui étaient présentées lors des orientations budgétaires 2023.

Il vous est proposé, mes chers collègues, d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme aménagement et rénovation des équipements sportifs d'un montant de 9,3 M€, répartis sur 4 ans, entre 2023 et 2026. Cette autorisation de programme comprendra les dépenses suivantes : la poursuite...

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

M. Saubatte, association sportive, subventions pour la saison sportive.

43 - ASSOCIATIONS SPORTIVES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA SAISON SPORTIVE 2023

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Merci pour les 9,3 M€ pour les équipements sportifs.

Ensuite, la saison sportive : les subventions, projets associatifs, équipements, la manifestation sportive et également, donc, tout ce qui est les sportifs de haut niveau, le dispositif Terre de jeux et

le programme « En forme à Pau ».

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHE-NEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHE-VALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Complexe de pelote, Monsieur Saubatte.

44 - GESTION ET EXPLOITATION DU COMPLEXE DE PELOTE : MODIFICATIONS DE LA GRILLE TARIFAIRE ET DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Donc, pour le complexe de pelote, à noter que le renouvellement du contrat de gestion et d'exploitation du complexe de pelote, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023, sera effectué par voie de marchés publics et non pas par délégation de service public.

Dans ce contexte, il vous est proposé d'apporter des ajustements tarifaires en tenant compte du niveau de qualité des installations et de l'évolution prévisible des charges de fonctionnement et d'investissement de l'établissement. Cette grille tarifaire n'avait pas évolué depuis 2017. Parmi ces évolutions figure, notamment, la mise en place d'une tarification spécifique similaire à celle appliquée pour les installations du Tennis-Club de Pau, avec un tarif réduit de 30% au bénéfice des nombreuses catégories d'usagers et Palois notamment. Figure également la mise en place d'une tarification spécifique pour les associations paloises utilisatrices de plus de 200 heures par an pour chaque aire de jeu.

Il y a, en deuxième partie, le règlement intérieur, également à modifier.

M. le Maire :

Unanimité

On peut envisager des rapports un peu *digest*, si c'est possible.

M. SAUBATTE :

On va essayer, mais...

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Le tennis du Cami-Salié, là, vous jouez à domicile, d'ailleurs, vous ne voterez pas.

45 - GESTION ET EXPLOITATION DES TENNIS DU CAMI-SALIE : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

M. SAUBATTE :

Tennis du Cami-Salié, donc.

Il s'agit d'adopter une nouvelle grille tarifaire annexée au présent rapport.

L'objectif, c'est de faire face à la hausse des prix de l'énergie et de modifier également le règlement intérieur.

M. le Maire :

Unanimité.

Merci beaucoup.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, Mme Marie-Laure MES-TELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal

GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ensuite, la dénomination du jardin et de son allée d'accès.

Monsieur Capéran.

46 - AVIS POUR LA DENOMINATION DU JARDIN ET DE SON ALLEE D'ACCES ENTRE LA PLACE MARGUERITE LABORDE ET LA RUE CARNOT

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Vous en avez parlé, Monsieur le Maire, en introduction de notre session.

Il vous est proposé, donc, de nommer le jardin des écoliers dans sa partie centrale et la contre-allée à l'est de la MIAL permettant de rejoindre le jardin depuis la place Marguerite, allée des écoliers que vous avez inaugurée, Monsieur le Maire, le 5 mai.

M. le Maire :

Merci.

On va appeler allée des écoliers, le square des écoliers et on écrira en béarnais, gascon, occitan. Comme c'est la Calandreta et qu'ils demandent qu'on leur donne une marque distinctive, on le fera parce que ceci est notre contribution, une de nos contributions à ce combat culturel qui, pour moi, est si important.

Unanimité.

Enfin, j'imagine ! Vous êtes d'accord avec l'allée des écoliers ?

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline

ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ensuite, convention de partenariat avec le CAUE.

47 - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE 64 : AVENANT N°1

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Un rapport classique, annuel, qui vous est proposé.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Mise en valeur des façades.

48 - MISE EN VALEUR DES FAÇADES : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Là aussi, c'est un rapport très important.

M. le Maire :

Il est très important.

M. CAPERAN :

Vous avez 9 opérations à hauteur de 21 849 € pour la première autorisation de programme et la deuxième partie, 5 opérations pour un montant de 13 128,82 €. Vous dire également, Monsieur le Maire, que sur 6 ans, 6 à 7 ans, vous avez 200 façades qui ont fait l'objet de chantiers.

M. le Maire :

Et cela a changé le visage de la ville. C'était une opération vitale. Et c'était une opération vitale. On croit que c'est d'aujourd'hui. J'ai retrouvé une décision de Gaston Fébus qui demande qu'à Pau, on veuille bien peindre les façades. Alors, peindre les façades, cela voulait dire blanchir à la chaux. Mais quand même, une décision signée Gaston Fébus, donc, il y a sept siècles.

Merci beaucoup.

C'est très important, et merci d'avoir rapporté ce rapport qui est adopté à l'unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjja BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Charte de logistique urbaine, Monsieur Capéran.

49 - ADOPTION DE LA CHARTE DE LOGISTIQUE URBAINE

Rapporteur : Michel CAPERAN

M. CAPERAN :

Oui, c'est une démarche innovante. Au même titre, d'ailleurs, nous étions des précurseurs avec la Ville de Nantes. Je remercie d'ailleurs mes collègues, Kenny Bertonazzi et notre collègue Thibault Chenevière, qui ont participé à tous les ateliers, y compris Gilbert Danan. Nous avons participé avec un peu plus de cent acteurs pour cette charte, donc, à l'échelle de Pau Béarn Mobilités.

Je vous laisse, si vous voulez le détail, vous consultez...

M. le Maire :

Oui, on l'a lue. On l'a lue attentivement.

M. CAPERAN :

Retenez un chiffre quand même.

M. le Maire :

Oui.

M. CAPERAN :

Ce qui est important, c'est qu'en termes d'expédition-livraison, on a pointé quand même 150 000 véhicules la semaine, dont 25 000 au centre de la ville de Pau ; donc, ce qui est quand même important, de manière à prévoir des livraisons, s'occuper de la sécurité et notamment, Monsieur le Maire, également dans notre programme de rénovation des habitats, y compris pour les artisans.

M. le Maire :

Merci.

On a promis cela dans le programme.

Merci.

Unanimité, naturellement.

Tout à l'heure, l'un d'entre vous a dit que ma chronique était comme un bilan de mi-mandat. Alors, si c'est cela, je vais vous donner un chiffre. Nous avons fait le recensement des engagements que nous avons pris, et d'ores et déjà, aujourd'hui, au bout de 3 ans, il y a 76% de ces engagements qui ont été tenus, compte non tenu de tout ce que nous avons réalisé hors engagements et qui représente à peu près 15%, peut-être 20% de ces dépenses-là. On fera le bilan exact. Donc, 76% à mi-mandat, ce n'est pas trop mal. Dont acte, Monsieur Marbot et Monsieur Dartigolles.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Indemnité dans le cadre des travaux d'aménagement du quartier de la Monnaie, Thibault Chenevière.

50 - ATTRIBUTION D'INDEMNITE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'AMENAGEMENTS DU QUARTIER DE LA MONNAIE

Rapporteur : Thibault CHENEVIERE

M. CHENEVIERE :

Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, classique indemnisation de plusieurs commerces dans la rue du 14 Juillet :

- Aïda Market pour 20 000 €,
- Legend Pizza pour 20 000 €,
- Institut Gracy pour 3 806 €, plus une avance de 1 000 €,
- et le bar tabac El Toro pour 4 370 €.

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIERE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CA-MELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Sébastien Ayerdi, valorisation du patrimoine végétal, autorisation de programme.

51 - VALORISATION DU PATRIMOINE VEGETAL : OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : M. Sébastien AYERDI

M. AYERDI :

Oui, en effet.

Il vous est proposé d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme d'une valeur de 3 730 000 € répartis sur les 4 prochaines années, dans le but de financer des projets liés à la valorisation du patrimoine végétal et arboré de Pau. Et il n'a donc pas échappé aux yeux avisés de certains que la végétalisation de la place Clemenceau en faisait partie.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CA-MELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Danan, développement de l'offre de logement social.

52 – DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE LOGEMENT SOCIAL : PROGRAMMATION 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir mes chers collègues, il vous est demandé dans cette délibération, je crois, une subvention de 200 000 € à répartir sur 3 bailleurs sociaux : Pau Béarn Habitat, Domofrance, CDC Habitat social, pour aider à la réalisation de 49 logements sociaux, soit en démolition- reconstruction, soit en acquisition-amélioration sur le périmètre du projet Action cœur de ville, essentiellement sur des bâtiments dégradés. Ces immeubles sont situés au 32 rue Castetnau, 35 rue Émile Guichenné, 36 rue Carnot, 9 rue Serviez, 20 rue Émile Guichenné.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMÉLOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUÉYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Bertozzi, qui a changé de lunettes, avenant n° 4 à la convention d'utilisation de l'abattement. T'en trouveras, des maires, qui à l'œil, suivent tes changements de lunettes.

53 - AVENANT N°4 A LA CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES DES BAILLEURS DANS LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE 2016-2018

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Merci, Monsieur le Maire de votre attention.

Olivier Dartigolles, tout à l'heure, a parlé de Cultur'en Bus comme d'une action innovante, exemplaire à raison, et on s'y habitue, mais peut-être trop. Mais je voudrais dire l'émotion que l'on a pu avoir à assister aux représentations de fin d'année de l'académie d'éloquence et des Camino

et de ce que cela peut produire au-delà de la transformation...

M. le Maire :

Tout le monde a vu qu'il y a sur Canal+ une série sur les Camino qui prend, je ne sais pas, sept ou huit jeunes enfants, peut-être dix, et qui montre le changement incroyable que la participation au Camino, la découverte de la musique pour des enfants qui ne l'avaient jamais approchée - et j'en suis, donc, je sais à quel point c'est émouvant - la découverte de la musique pour ces enfants change, y compris dans les familles. Et donc, c'est sur Canal+ Kids. Il y a une série, donc, de dix films sur les Camino et c'est formidable, me dit-on, de sensibilité.

On en est où ? Ce rapport 53 ?

M. BERTONAZZI :

Sur les logements locatifs sociaux et organismes HLM qui bénéficient d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties, s'ils sont situés dans un quartier prioritaire. En fait, le législateur permet ainsi au bailleur de dégager plus de moyens pour l'amélioration et la préservation du cadre de vie des résidents des quartiers prioritaires.

Donc, vous avez la liste des actions que permettent ces abattements. On peut donner pour exemple, le travail très important qui a été réalisé sur la gestion des encombrants, par exemple, sur le quartier Saragosse avec Proxi'Box.

Donc, après avis de la commission Urbanisme-Travaux et de la commission Finances, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politiques de la ville, portant sur le programme d'actions défini en annexe et d'un montant total estimé de 531 028 € pour l'année 2023, et de prendre acte des éléments de bilan et perspectives en annexe.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjja BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons au rapport n°54, Espace Rencontre du Foirail : renouvellement de l'expérimentation.

Nous avons célébré le premier anniversaire de l'ouverture de l'espace Rencontre du Foirail et les gens qui étaient là étaient vraiment très contents.

54 - ESPACE RENCONTRE DU FOIRAIL : RENOUELEMENT DE L'EXPERIMENTATION POUR L'ANNEE 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

M. DANAN :

L'Espace Rencontre du Foirail a fêté récemment son deuxième anniversaire. C'est le seul espace social de notre centre-ville. Il est labellisé Espace de vie sociale. Cet espace est le fruit du travail mené avec la Caisse d'allocations familiales et le Département qui le cofinance avec notre Ville. Sur les deux années passées, l'Espace Rencontre du Foirail a reçu près de 1 200 personnes.

Il est animé par une coordinatrice et fédère une vingtaine de partenaires. Un programme d'activités coconstruit avec les habitants et en moyenne trois animations collectives par semaine sont proposés pour tous les publics. C'est un parfait outil à la cohésion sociale et à lutte contre la solitude.

Compte tenu du contexte particulier de son ouverture en période de pandémie, le Département et la Caisse d'allocations familiales ont prolongé d'un an l'expérimentation afin d'évaluer objectivement le fonctionnement de l'espace.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité, j'imagine.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjja BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

D'habitude, c'est le rapport de Josy Poueyto, mais Monsieur Bertonazzi, vous présentez le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants.

55 - FONDS D'INITIATIVES POUR LES HABITANTS

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Je me fais son messenger.

Donc, le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants s'inscrit dans la politique de la ville et la démocratie participative. Il vise à faciliter les prises d'initiatives d'habitants, de groupes d'habitants, par le biais d'associations en aidant à la réalisation de projets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à la création de lien entre les habitants.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CA-MELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Merci beaucoup.

Ah, pardon, j'ai sauté, excusez-moi, le rapport 56 sur les tarifs de la salle de convivialité de Laherrère.

Monsieur Bertonazzi.

56 - SALLE DE CONVIVIALITE DE LAHERRERE : APPROBATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Conseil Municipal du lundi 26 juin 2023

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

M. BERTONAZZI :

Alors, avec le pôle Laherrère, dont les premiers occupants ont emménagé récemment, la ville de Pau s'enrichit également d'une nouvelle salle de réunion et d'activités, chère au cœur de Josy Poueyto, concernant ce projet.

Et cet équipement doit pouvoir répondre d'une part aux besoins des associations de quartier et aux particuliers souhaitant y organiser en week-end des événements familiaux, mais sera également un outil au service du développement des différentes coopérations au bénéfice des locataires du site de l'ensemble du pôle Laherrère.

Donc, après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2003 et avis de la commission Finances, il vous appartient de bien vouloir approuver l'application des tarifs proposés et le règlement intérieur de la salle de convivialité du pôle Laherrère.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Subventions aux associations. Mission handicap, Marie-Laure Mestelan.

57 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - 2023 : MISSION HANDICAP

Rapporteur : MME Marie-Laure MESTELAN

Mme MESTELAN :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à mon tour, je me fais la porte-parole de Madame WOLFS.

Donc, il s'agit de l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Trisomie 21 au titre de la participation à l'organisation du 40^{ème} anniversaire de l'association qui a eu lieu à l'hippodrome.

M. le Maire :

Mission handicap, on vote la subvention à l'association Trisomie 21.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CA-MELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Nous passons à la subvention aux syndicats, Madame Mestelan.

58 - SUBVENTION 2023 AUX SYNDICATS

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mme MESTELAN :

Oui, il s'agit de la reconduction à l'identique de subventions aux organisations syndicales pour un montant total de 34 400 €.

M. DARTIGOLLES :

Monsieur le Maire...

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles...

M. DARTIGOLLES :

Très rapidement.

Une réunion a eu lieu en début d'après-midi avec les organisations syndicales et les services de la mairie concernant la future installation des syndicats. Personnellement, je trouve dommage que les organisations syndicales aient à quitter le cœur de ville parce que je pense que cela contribuait à une vie sociale et que c'est un élément de, oui, de dynamique sociale que les syndicats soient en cœur de ville.

Pour autant, une solution est trouvée.

Ils posent deux questions tout en disant, d'ailleurs, que des réponses ont été données à des questionnements qu'ils avaient, donc, que le dossier avance. Ils posent deux questions : la question des fluides dans le futur bâtiment. Ils sont préoccupés sur des coûts supplémentaires.

Je pense, Monsieur le Maire, que par rapport aux villes d'une strate identique à la nôtre, les subventions aux syndicats pourraient être réévaluées, d'autant plus qu'ils ont apporté une contribution significative à la démocratie sociale dans notre pays au cours des derniers mois. Je referme la parenthèse. C'était un peu d'humour, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Cela vous fait rire, Monsieur Dartigolles. Je comprends et puis c'est l'ambiance de ce soir.

M. DARTIGOLLES :

Justement...

M. le Maire :

Moi, je trouve qu'il y a eu, dans ces...

M. DARTIGOLLES :

Je n'avais pas terminé, Monsieur le Maire...

M. le Maire :

Je dis juste un mot, je vous rends la parole après, bien sûr.

Il y a eu dans cette période des attitudes inciviques.

M. DARTIGOLLES :

Pas venant des syndicats.

M. le Maire :

Excusez-moi, quand on coupe le courant électrique de personnes ciblées...

M. DARTIGOLLES :

Ah ! C'est vrai, pardon. Je vais vous répondre.

M. le Maire :

... parce que l'on n'est pas d'accord avec elles ; quand on focalise des actions sur des familles, sur des élus, je trouve que c'est inacceptable.

Et ici, en réalité, nous faisons pour ces organisations ce que nous ne sommes en rien obligés de faire. Nous logeons gratuitement, nous construisons, nous installons des locaux pour plusieurs millions d'euros pour les loger. Je trouve que cela aurait mérité au moins un désaveu d'un certain nombre d'attitudes qui sont absolument choquantes, démocratiquement choquantes. Vous ne pouvez pas vous instituer en prenant personnellement en otage des personnes ou des responsables, et je trouve que cela ne va pas avec l'idée que je me fais, moi, de la démocratie.

M. DARTIGOLLES :

Je pense, Monsieur le Maire, si l'on prend l'ensemble de la séquence avec la présentation du projet de loi le 16 janvier de mémoire et jusqu'aux dernières journées de mobilisation, que les organisations syndicales, l'intersyndicale a su mener, sur les combats qui étaient les siens, une forme d'action dont tout le monde, quasiment, a reconnu l'apport positif dans un moment où nous savions très bien que d'autres manifestations menées sous une autre culture politique, ou d'agit-prop disons, pouvaient donner d'autres choses.

Ce qui n'enlève en rien que certains actes, au nom de l'action syndicale, ne sont en effet pas acceptables lorsqu'elle ne s'organise pas dans le cadre que je vous ai énoncé, bien évidemment.

M. le Maire :

Eh bien, je vous remercie de le dire et je me joins à vous pour dire que la responsabilité intersyndicale pour les manifestations et l'organisation des manifestations a été, de ce point de vue-là, pour moi, impeccable.

M. DARTIGOLLES :

Donc, je reviens juste sur notre affaire locale.

Donc, je réaffirme que, en cœur de ville, si une solution avait pu être trouvée, c'était bien. Et que sur les suites de discussions concernant l'aménagement dans de nouveaux locaux, les organisations syndicales continuent à mettre sur la table des réflexions, des observations. Si le dialogue peut continuer à avoir lieu, c'est bien.

M. le Maire :

Siège neuf entièrement assumé par notre collectivité. Pas pour des syndicats locaux, mais pour l'organisation départementale. Et je ne sais pas si tout le monde voit le caractère, comment on peut dire, au moins généreux que cela représente parce qu'il n'y a aucune justification pour que ce soit notre Ville qui toute seule assume le logement, l'installation, les bureaux des organisations départementales syndicales.

Je le dis parce que, encore une fois, je sais ce que cela représente dans notre budget : plusieurs millions d'euros pour des locaux entièrement neufs, voilà. Donc, c'est bien que nous ayons tous les deux exprimé notre jugement sur ce sujet.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHAN-DEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIQU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUS-SARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport n° 59, subventions aux associations, Marie-Laure Mestelan.

59 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mme MESTELAN :

Oui, Monsieur le Maire, permettez-moi de compléter une réponse à Monsieur Dartigolles. Vous parliez de locaux neufs pour les syndicats ; rappeler que toutes nos associations n'ont pas cette chance d'avoir des locaux neufs aussi, qu'elles ont besoin également d'être en centre-ville et que depuis plusieurs années, environ depuis 2019, elles ont bien intégré que justement, les fluides n'étaient plus à notre charge, mais à la leur, et je parle parfois d'associations qui touchent très très peu. Et aujourd'hui, justement, on vient de faire une table ronde des associations. Il y a à peu près 15 jours, il y avait une cinquantaine d'associations, et la logique de mutualisation a vraiment été bien intégrée ; de mutualisation, notamment de locaux, ce qui pour autant n'était pas le cas avant, parce que chacun avait peut-être, et c'est logique, son petit pré carré, son historique, voire son passif aussi. Donc, cette logique de mutualisation, eh bien, cela va peut-être aussi apporter une solution à ces problématiques quant aux fluides.

Je reprends la délibération.

Du coup, il s'agit de nouvelles demandes de subventions de fonctionnement et d'équipement et qui viendront compléter les subventions votées lors du dernier conseil municipal du 19 décembre.

Vous avez le détail et le nom des associations dans le tableau de la délibération et cela correspond à un montant total de 60 030,39 €.

Je vous remercie.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Françoise Marteel, subvention GIP-DSU.

60 - SUBVENTION AU GIP/DSU DE L'AGGLOMERATION DE PAU AU TITRE DE LA CITE EDUCATIVE OUSSE DES BOIS ET SARAGOSSE A PAU

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui, Monsieur le Maire.

Dans le cadre des programmes de la Cité Éducative dont nous avons souvent présenté la diversité et l'efficacité, il vous est demandé d'approuver l'attribution d'une subvention de 70 000 € au profit de la Cité Éducative.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prennent pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, M. Kenny

BERTONAZZI

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Marteel, fixation du forfait scolaire communal.

61 - FIXATION DU FORFAIT SCOLAIRE COMMUNAL 2023

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui.

Le forfait communal permet de définir les dépenses de fonctionnement des écoles. Les dépenses à prendre en compte sont les charges de fonctionnement à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires. La Ville de Pau verse ce forfait aux établissements d'enseignement privés palois sous contrat d'association avec l'État. Et elle le perçoit aussi pour les enfants qui viennent d'autres communes.

Il vous est demandé de valider une augmentation de 2% de ce forfait qui passe de 745 € à 760 €. Cette hausse s'explique par l'augmentation du coût des fluides et par l'évolution de la masse salariale liée aux Atsem.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Nélia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Aménagement et rénovation des écoles, autorisation de programme, Madame Marteel.

62 - AMENAGEMENTS ET RENOVATIONS DES ECOLES : OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : MME Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Oui.

L'équipe municipale a développé et développe, et développera des aménagements et des réhabilitations des écoles, le tout dans un souci d'offrir des lieux favorables pour les apprentissages et la vie scolaire.

Il vous est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour les quatre années à venir, en particulier dans les écoles Trianon, Henri IV, Marancy pour un montant de 17,5 M€.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIQU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Rapport n° ? On est au 62, c'est cela ?

63 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'EDUCATION

Rapporteur : MME Françoise MARTEEL

Mme MARTEEL :

Soixante-trois.

M. le Maire :

Soixante-trois. Subventions aux associations d'éducation, Madame Marteel.

Mme MARTEEL :

Oui.

Donc, il s'agit ici de voter l'attribution de subventions pour les associations Cercamon et pour la Ligue de l'enseignement pour mettre en place leur projet associatif.

Des subventions pour un montant de 50 612 €.

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, Cité Éducative : subvention GIP-DSU.

Ah, pardon ! Régis Laurand.

64 - RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT 2023-2024

Rapporteur : M. Régis LAURAND

M. LAURAND :

Oui.

M. le Maire :

Le dispositif Contrat Municipal Étudiant.

M. LAURAND :

Voilà, délibération traditionnelle. Donc, il s'agit d'allouer 30 000 € pour 30 bourses, enfin pas de bourses, d'ailleurs. Je pensais à ce que vous allez dire, Monsieur Marbot. Donc, il s'agit d'une aide significative qui est accordée à des étudiants au parcours remarquable et en contrepartie, dans le cadre de l'apprentissage de la citoyenneté, on leur demande de s'investir à hauteur de 35 heures dans la collectivité ou les associations partenaires sur du travail social, du sport et des contreparties auxquelles on essaye de donner du sens.

Monsieur Marbot, je pense que vous allez intervenir.

M. MARBOT :

Je vais dire délibération traditionnelle, vote traditionnel. On considère que cela devrait rester des bourses, c'est-à-dire sans contrepartie de la part des étudiants qui ont bien d'autres choses à faire et notamment se consacrer à leurs études. Mais du coup, je note qu'à force de répéter, cela finit par infuser un petit peu.

M. le Maire :

Oui, mais ils sont très contents.

M. MARBOT :

Oui, oui, sans doute, mais...

M. LAURAND :

C'est bien de s'occuper aussi des autres.

M. MARBOT :

Ils le seraient peut-être encore plus avec simplement une bourse.

M. le Maire :

Je ne suis pas sûr.

Enfin bon, on aura des débats sur ce sujet.

Madame Cara...

M. CARA :

Oui, bonsoir Monsieur le Maire et mes chers collègues.

Le Contrat Municipal Étudiant peut être un dispositif intéressant pour certains étudiants, je l'admets, mille euros, c'est une belle somme. Mais comme vous l'avez dit, cela ne concerne qu'une poignée d'étudiants, une trentaine, alors qu'on le sait très bien, la précarité étudiante ne cesse d'augmenter.

Pourquoi ce contrat n'est pas venu en complément des anciennes bourses municipales qui octroyaient une somme, certes moindre, mais en revanche pour un plus grand nombre d'étudiants ?

Donc, je ne comprends pas et je trouve dommage de ne pas vouloir élargir l'aide au plus grand nombre.

M. le Maire :

Merci.

Monsieur Laurand...

M. LAURAND :

Cela a été une réflexion qui a été menée en début de mandat sur le sens que l'on donnait. Donc, c'est vrai qu'avant il y avait une bourse qui était allouée en supplément d'autres bourses et donc, on faisait du saupoudrage, et donc, on a souhaité, nous, dire : eh bien, au lieu de donner un peu en plus de la bourse que peut donner la Région ou le Crous, ou l'Éducation Nationale, on va donner du sens en disant on va donner une vraie aide ; on tient compte quand même du parcours, donc, une aide significative. Et oui, certes, il faut s'occuper de soi, mais je trouve que c'est pas mal aussi d'inciter les jeunes à s'occuper des autres, du collectif. Donc, c'est le sens que l'on essaye d'y donner, d'où l'apprentissage de la citoyenneté. Ce sont nos arbitrages.

M. le Maire :

Merci beaucoup, Monsieur Laurand.

M. CARA :

Je pense juste....

M. le Maire :

Oui, ...

M. CARA :

... les deux peuvent coexister et je pense que cent euros pour des étudiants, ce n'est pas du saupoudrage.

M. le Maire :

Pardon ?

M. CARA :

Je disais, cent euros pour des étudiants, ce n'est pas du saupoudrage.

M. le Maire :

On aura des débats, on les a eus. On les re-aura.

Unanimité.

Non, vous votez quoi « contre » ? Combien « contre » ? Neuf « contre ».

Vous êtes sûr, 9 ? Oui.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUÉYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER

Vote(s) contre : M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMÉLOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à la majorité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, subventions du GIP-DSU, Cités éducatives.

65 - CITES EDUCATIVES : SUBVENTIONS DU GIP-DSU A LA VILLE DE PAU

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'une subvention du GIP-DSU attribuée au projet de l'Académie de l'éloquence d'un montant de 40 000 € :

- 30 000 € pour le parcours intensif,
- et 10 000 € pour le parcours scolaire.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY,

M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Ne prennent pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Saison Jazz à Pau. Très grande réussite. Pas un siège libre de toute la saison.

66 - SAISON "JAZZ A PAU" : VOTE DES TARIFS POUR LE CONCERT D'OUVERTURE, AVANT A LA CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Oui.

Mes chers collègues, effectivement, en deux jours et demi, 375 abonnements ont été vendus et il reste très très peu de places libres, ce qui nous conduit à réfléchir avec la plus grande prudence, à doubler certains concerts, dans la mesure où l'équilibre budgétaire sera assuré.

M. le Maire :

Je suis favorable.

M. LACOSTE :

Cette saison de jazz va démarrer par un concert légendaire puisque la ville de Pau va recevoir Keziah Jones, qui est un guitariste de légende.

Et donc, il s'agit là de voter les tarifs de ces concerts : tarif plein 35 €, tarif réduit 20 €, enfin, tout cela est détaillé dans la délibération.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Je veux simplement dire que l'organisateur de la saison de jazz a déclaré qu'il avait eu beaucoup de sessions et beaucoup de salles, et beaucoup de manifestations, qu'il n'avait jamais rencontré une acoustique comme celle de notre salle. Et comme c'était pour nous un but à atteindre et un travail que nous avons conduit, j'étais très heureux de cette déclaration.

M. LACOSTE :

Cela a été confirmé par des musiciens, et en particulier Kenny Garrett qui était le dernier saxophoniste de Miles Davis, qui nous a dit que pour lui, c'était une des plus belles salles et surtout une des plus belles acoustiques dans laquelle il jouait.

M. le Maire :

Très bien. Eh bien, c'était le but à atteindre, alors je suis très content qu'on l'ait atteint.

Unanimité pour la saison Jazz à Pau.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Saison Théâtre à Pau, Monsieur Lacoste.

67 - SAISON "THEATRE A PAU" : AVENANT A LA CONVENTION DE COREALISATION AVEC L'ASSOCIATION L'AGORA

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Théâtre à Pau : donc, il s'agit là d'une convention et d'un avenant à la convention de coréalisation pour les spectacles jeune public et familles avec l'Agora.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN,

M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, Théâtre Saint-Louis.

68 - THEATRE SAINT-LOUIS : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Alors, Théâtre Saint-Louis.

Il s'agit de l'actualisation des tarifs de location. Je ne rentre pas dans le détail, la délibération vous les présente avec, toujours pareil, des tarifs réduits, des tarifs pleins destinés aux différentes structures de la ville, de l'agglomération et d'autres structures qui viennent d'autres territoires.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Monsieur Lacoste, création d'un abonnement découverte pour le Foirail.

69 - FOIRAIL : ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION

Rapporteur : Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Non, Monsieur le Maire, cela, c'est l'actualisation des tarifs de location du Foirail.

M. le Maire :

Ah d'accord !

M. LACOSTE :

Délibération 69.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOU-HANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

**

M. le Maire :

Création de l'abonnement découverte.

70 - FOIRAIL : CREATION D'UN ABONNEMENT DECOUVERTE

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

La création, effectivement, de l'abonnement découverte.

Alors, nous avons pensé que pour mixer davantage les publics, nous pouvions proposer pour 100 € un abonnement découverte avec deux places de cinéma au Méliès, un spectacle de cirque d'Espaces pluriels, un concert symphonique de l'OPPB, un concert de jazz et une pièce de théâtre à Pau pour le montant de 100 €.

M. le Maire :

Merci.

Oui, Madame Cara...

Mme CARA :

Oui, j'avais une question.

M. le Maire :

Mettez votre micro, sans cela on ne vous entend pas.

Mme CARA :

Ah ! Excusez-moi.

J'avais une question par rapport à la création de ce nouvel abonnement qui concerne les places à tarif normal. Et il existe des tarifs spéciaux pour chaque spectacle, c'est très bien, pour chaque spectacle, que ce soit au théâtre ou que ce soit à l'OPPB. Et je me demandais pourquoi ne pas créer, dans le même ordre d'idée, une offre découverte pour les tarifs spéciaux et qui serait moins chère que les 100 € ?

Je ne sais pas si je me fais comprendre.

M. le Maire :

Écoutez, c'est une suggestion que l'on pourra étudier pour l'année prochaine. Là, on a décidé très prudemment de mettre 44 places pour cet abonnement découverte. Je pense que l'on aura peut-être deux ou trois fois plus de demandes. Mais encore une fois, c'est le succès de l'effet Foirail. Mais c'est une suggestion, moi, que je suis tout à fait prêt à étudier et à regarder.

Mme CARA :

D'accord, merci beaucoup.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Un concert exceptionnel de ce grand pianiste, qui est Jean-Philippe Collard.

71 - FOIRAIL : SAISON 2023-2024 - CONCERT DU PIANISTE J.P. COLLARD

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Alors, Monsieur le Maire, mes chers collègues, cela c'est quand même exceptionnel, effectivement, puisque Jean-Philippe Collard, qui est un très grand pianiste français, qui en particulier développe beaucoup le répertoire contemporain et le répertoire de musique française, sera le premier artiste à donner, non pas un concert, mais un récital dans la salle, puisque c'est le premier grand musicien et en particulier le premier pianiste à donner un récital. Je crois qu'il est très très heureux de venir parce qu'il le sait, lui aussi, que la salle a une acoustique formidable.

M. le Maire :

Et comme de surcroît c'est mon ami et que je n'ai joué aucun rôle dans cette affaire, je suis, d'autant plus porté à voter ce rapport 71.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSÉS, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ensuite, Monsieur Lacoste, Musset 3.0.

72 - "MUSSET 3.0" : TARIFS, CONVENTION DE MANDAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

Alors, très rapidement. Dans la droite ligne de ce que la Ville, Monsieur le Maire, sous votre impulsion et avec le metteur en scène Éric Vigner, souhaite faire, en particulier créer un projet, mettre en place un projet de centre de recherche, de création théâtrale, à l'instar de ce que nous avons fait l'année dernière avec Molière 3.0. Pour poursuivre cette initiative, un second cycle va démarrer dès le mois d'août 2023 autour de l'œuvre de Musset, avec une résidence de création qui se déroulera au Théâtre Saint-Louis du 28 août au 26 septembre et trois représentations les 3, 4 octobre, avec en particulier le 7 octobre, un très grand colloque avec un certain nombre de chercheurs qui parleront au public, bien sûr, de l'œuvre de Musset.

Donc, il s'agit là, je le dis très brièvement, de voter les tarifs et les principes de tarifs et d'adopter les grands principes de la billetterie.

J'ajoute que dans ce cadre-là, la Ville de Pau va recevoir une publication qui, d'abord, va être éditée, comme cela avait été le cas l'année dernière autour de Molière 3.0, autour de Molière, tout simplement.

Je ne comprends pas bien ce que veut dire 3.0, mais...

M. le Maire :

Eux comprennent, j'imagine.

M. LACOSTE :

La publication autour de Molière sera suivie d'une publication, bien entendu, concernant l'œuvre de Musset. Mais très important pour nous, une promotion de l'Académie de l'Union, c'est-à-dire l'École nationale supérieure d'art dramatique de Limoges, sera également présente. Tout ceci se fait en lien avec des chercheurs nationaux, internationaux, et en particulier des chercheurs de l'UPPA.

M. le Maire :

Alors, tout le monde voit bien dans quel cadre cela s'inscrit. Ceci est une préfiguration, puisque ce que nous essayons de construire, notamment autour de ce qui accueillait le Méliès, du temple qui accueillait le Méliès, c'est un centre national de découverte, d'interprétation et de recherche sur le répertoire français du théâtre. Cela n'existe nulle part ailleurs.

Alors, on va travailler avec la Comédie Française. Eric Vigner, donc, porte avec nous cette idée qui est une idée qui me tient, moi, particulièrement à cœur pour des raisons que tout le monde comprendra ; mais que nous ayons ici, précisément ici, un centre national consacré au répertoire français, à la formation des acteurs, à la formation des acteurs à la diction du vers français, quand c'est un théâtre en vers ou à l'esprit français du XVI^{ème}, du XVII^{ème} disons au XX^e siècle, c'est pour moi extrêmement important et c'est un projet structurant nationalement. Et donc, il y a de la musique partout. Il y a du théâtre moins souvent. Mais un centre national de formation au répertoire français, c'est du classique, romantique, contemporain, c'est vraiment très important ; moderne en tout cas, si ce n'est pas contemporain.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Ensuite, donc, cela c'était une convention de mandat avec l'office de tourisme.

Ensuite, convention tripartite avec la Direction générale des patrimoines et de l'architecture dans le cadre d'un spectacle son et lumière.

73 - CONCLUSION D'UNE CONVENTION TRIPARTITE AVEC LA DIRECTION GENERALE DES PATRIMOINES ET DE L'ARCHITECTURE ET LA REUNION DES MUSEES NATIONAUX ET DU GRAND PALAIS DES CHAMPS-ELYSEES DANS LE CADRE DU SPECTACLE SON ET LUMIERE 2023

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

M. LACOSTE :

C'est le classique spectacle son et lumière qui est donné l'été dans la cour du Château, et donc, nous devons tous les ans signer une convention tripartite avec les partenaires que vous venez de citer, Monsieur le Maire.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Dénomination de la ville de Pau en commune touristique, Jean-Louis Pérès.

74 - RENOUVELLEMENT DE LA DENOMINATION DE LA VILLE DE PAU EN COMMUNE TOURISTIQUE

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

M. PERES :

Oui, la ville de Pau est éminemment touristique et c'est pour cela que nous avons, effectivement, la dénomination de ville touristique.

M. le Maire :

Ce qui comporte des avantages très importants.

M. PERES :

Exactement, des grands avantages.

Alors là, cela avait été accordé pour une durée de douze ans, qui expire au mois de mai 2024, donc, il convient plus exactement pour vous, de solliciter Monsieur le Préfet pour que ce classement soit renouvelé.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOU-HANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Madame Lipsos-Sallenave, mise à disposition d'un agent communal auprès de la SPL des Halles.

75 - MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA SPL HALLES ET REPUBLIQUE

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Vous l'avez dit Monsieur le Maire, donc, il s'agit de vous autoriser à signer cette convention de mise à disposition d'un agent de la direction attractivité et développement économique de la Ville auprès de la SPL des Halles.

M. le Maire :

Merci.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOU-HANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Désignation d'un référent déontologue. Alors, c'est le professeur Gourdou.

76 - DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, tout à fait. C'est le même référent déontologue qui a été investi par rapport aux agents et maintenant c'est pour les élus, pour l'élu local, voilà.

M. le Maire :

Merci.

Donc si vous avez des interrogations déontologiques, Monsieur Marbot, par exemple, n'hésitez pas.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

C'est confidentiel.

M. le Maire :

Monsieur Dartigolles en avait, mais il est parti pour les résoudre, donc...

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Prestations d'action sociale, Madame Lipsos-Sallenave.

77 - PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Voilà, il s'agit d'approuver les prestations d'action sociale qui sont détaillées dans la délibération, donc, en faveur des agents.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Forfait mobilités durables.

78 - MISE A JOUR DES DISPOSITIONS DU FORFAIT MOBILITES DURABLES

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Tout à fait.

Nous avons déjà un forfait mobilités durables, mais vu qu'un décret est venu étendre ce forfait à des engins de déplacement personnels style trottinette, mono-roue, etc. Eh bien, nous adaptons notre forfait mobile.

Il s'agit d'approuver cette actualisation.

M. le Maire :

Si on m'avait dit qu'un jour je ferais... Enfin, bref, trottinette !

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIQU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Transformation de postes, Madame Lipsos-Sallenave.

79 - TRANSFORMATIONS DE POSTES - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui, donc, il s'agit d'approuver les modifications du tableau des effectifs tels que détaillés dans la délibération et les annexes ; ensuite, de créer deux postes à temps non complet d'adjoint technique catégorie C dans le cadre de la pérennisation de deux agents, d'autoriser le recours éventuel à un agent contractuel, selon la procédure décrite, de prélever donc les sommes nécessaires à cette dépense, etc.

Une délibération classique.

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Le rapport suivant, j'en suis très fier. Il y a deux ou trois choses dont je suis fier dans ce domaine-là. Je suis fier de l'augmentation du nombre de nos apprentis et je suis très fier de la politique de travaux d'intérêt général que nous proposons pour que des jeunes qui ont fait des bêtises trouvent, ici, un moyen de se réinscrire dans la vie.

On est à 150 ou 200 travaux d'intérêt général, 150.

Madame Lipsos-Sallenave...

**80 - AUGMENTATION DU NOMBRE D'APPRENTIS ET DEROGATION AUX TRAVAUX
REGLEMENTES EN VUE D'ACCUEILLIR DES JEUNES MINEURS AGES DE 15 ANS A
MOINS DE 18 ANS EN FORMATION PROFESSIONNELLE**

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Donc, Monsieur le Maire, nous allons augmenter le nombre d'apprentis accueillis au sein des services de la Ville de Pau. À l'heure actuelle, il y en a 50. Nous allons en 2024 le porter à 72.

Donc, là, ici, dans le cadre de cette délibération, il s'agit de porter de 22 à 30, mais au total, nous en aurons 72.

Il s'agit aussi de décider du recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » avec des dérogations aux travaux interdits ; donc, de préciser ces dérogations et la nature des travaux qu'ils peuvent effectuer ; et donc, dire que cette délibération va être transmise pour information aux membres du F3SCT ; et donc, dire que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document qui figure en annexe et mis à la disposition de l'agent.

M. le Maire :

Soixante-douze c'est bien, mais dans mon esprit, il faut au moins atteindre cent.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

On a encore un petit peu de temps, mais...

M. le Maire :

Pas à pas, mais on doit y arriver.

Unanimité.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Ce qui est intéressant, c'est qu'il y a à peu près 50 % de filles, 50% de garçons.

M. le Maire :

Oui, allez-y.

Micro.

M. CILGI :

Oui, juste une question. Combien de jeunes sont, dirais-je, pris à la fin de leur formation d'apprentissage ? Est-ce qu'il y en a ?

M. le Maire :

Il y en a.

M. CILGI :

On a un chiffre ?

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Il y en a. Oui, pardon...

M. le Maire :

Cent pour cent, je crois, m'a-t-on dit, trouvent un emploi à l'extérieur.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

À l'extérieur et...

M. le Maire :

Et il y en a un nombre non négligeable qui trouvent leur emploi chez nous.

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Tout à fait.

M. le Maire :

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Indemnité de fonctions de sujétions et d'expertises.

81 - ACTUALISATION DE L'INDEMNITE DE FONCTIONS DE SUJETIONS ET D'EXPERTISE

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Voilà, il s'agit d'actualiser cette IFSE et donc d'approuver cette actualisation qui est amplement détaillée dans le rapport.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP.

82 - ACTUALISATION DES PRIMES ET INDEMNITES CUMULABLES AVEC LE DISPOSITIF DU RIFSEEP

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Oui.

Alors, cette délibération est destinée à être une délibération globale sur tout le régime indemnitaire pour que l'on puisse s'y référer.

Donc, je ne vous donne pas le détail, mais la délibération est vraiment très complète.

Et il s'agit d'approuver cette actualisation avec cette délibération. Cela nous permet d'avoir toutes les indemnités cumulables avec cet élément de référence.

M. le Maire :

Merci.

Unanimité.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLE-NAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA , Mme Josy POUEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

Convention entre la Communauté d'Agglomération, la Ville et le CCAS, et le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

83 - SIGNATURE DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES, LA VILLE DE PAU, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mme LIPSOS-SALLENAVE :

Voilà.

C'est un renouvellement, une deuxième phase de cette convention. Et donc il s'agit de vous autoriser, Monsieur le Maire, à la signer pour une nouvelle durée de trois ans.

M. le Maire :

Eh bien, c'est à l'unanimité que ceci est décidé.

Vote(s) pour : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIQU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI, Mme Patricia WOLFS, Mme Néjia BOUCHANNAFA, Mme Josy POUHEYTO, Mme Pauline ROY LAHORE, Mme Marie SALESSES, M. Stéphane DUSSARPS, M. Laurent JUBIER, Mme Julie JOANIN, M. Patrice BARTOLOMEO, Mme Marion BUSSY

Adopté à l'unanimité

M. le Maire :

C'était notre dernier rapport de la soirée et je vous remercie d'avoir, dans cette année civique, puisque l'année civique et l'année scolaire se suivent, d'avoir participé à notre réflexion, notre action et nos travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 1 Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L. 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

21/02/23	Est signée la convention de partenariat avec le Centre Social du Hameau, dans le cadre de l'animation d'actions de prévention, dispensée par l'Association de Santé, d'Education et de Prévention sur les Territoires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques (ASEPT du Sud Aquitaine).																				
27/02/23	<p>Est autorisée l'occupation de locaux scolaires pour les associations suivantes :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Raison sociale</th> <th>Locaux mis à disposition</th> <th>Motif</th> <th>Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Les Francas de Pau</td> <td>Ecole primaire Marancy</td> <td>Accueil du centre de loisirs</td> <td>Du 04/01/23 au 13/12/23</td> </tr> <tr> <td>Maison de l'Enfance Marancy</td> <td>Ecole primaire Marancy</td> <td>Ateliers CLAS</td> <td>Du 1^{er}/09/22 au 07/07/23</td> </tr> <tr> <td>Maison de l'Enfance Daran</td> <td>Ecole maternelle Marca</td> <td>Accueil centre de loisirs</td> <td>Du 1^{er}/01/23 au 31/12/23</td> </tr> <tr> <td>Maison de l'Enfance Daran</td> <td>Ecole élémentaire Marca</td> <td>Accueil centre de loisirs</td> <td>Du 1^{er}/01/23 au 31/12/23</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est strictement limitée aux motifs et périodes indiqués et est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	Les Francas de Pau	Ecole primaire Marancy	Accueil du centre de loisirs	Du 04/01/23 au 13/12/23	Maison de l'Enfance Marancy	Ecole primaire Marancy	Ateliers CLAS	Du 1 ^{er} /09/22 au 07/07/23	Maison de l'Enfance Daran	Ecole maternelle Marca	Accueil centre de loisirs	Du 1 ^{er} /01/23 au 31/12/23	Maison de l'Enfance Daran	Ecole élémentaire Marca	Accueil centre de loisirs	Du 1 ^{er} /01/23 au 31/12/23
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période																		
Les Francas de Pau	Ecole primaire Marancy	Accueil du centre de loisirs	Du 04/01/23 au 13/12/23																		
Maison de l'Enfance Marancy	Ecole primaire Marancy	Ateliers CLAS	Du 1 ^{er} /09/22 au 07/07/23																		
Maison de l'Enfance Daran	Ecole maternelle Marca	Accueil centre de loisirs	Du 1 ^{er} /01/23 au 31/12/23																		
Maison de l'Enfance Daran	Ecole élémentaire Marca	Accueil centre de loisirs	Du 1 ^{er} /01/23 au 31/12/23																		
27/02/23	Est confiée à la société « Editions Cairn », la co-édition du catalogue de l'exposition « Autochromes en Vallée d'Ossau - collections photographiques du musée départemental Albert Kahn », programmée au musée des Beaux-Arts de Pau du 3 juin au 1 ^{er} octobre 2023. Une convention est signée entre la ville de Pau et ladite société pour un montant de 3 610,65 € TTC.																				
28/02/23	Est conclue avec l'association « Les Francas de Pau », une nouvelle convention de mise à disposition temporaire de la parcelle cadastrée BY n° 31, sise rue des Bains à Pau, dans le cadre des actions citoyennes de développement des jardins collectifs. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de 3 ans, commençant à courir rétroactivement à compter du 1 ^{er} janvier 2022.																				
28/02/23	Est conclue avec l'association « Jardipotes » une convention de mise à disposition d'un terrain situé à proximité des Tours d'Aspin, dans le prolongement de l'impasse du Stade Nautique à Pau, dans le cadre des actions citoyennes de développement des jardins collectifs. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de 3 ans, commençant à courir rétroactivement à compter du 1 ^{er} janvier 2022.																				
28/02/23	Est mis à disposition de l'association « Vivre ma Ville » une partie de la parcelle cadastrée commune de Pau, d'une superficie de 1375 m ² , dans le cadre des actions de développement de jardins collectifs. La mise à disposition est consentie à titre gratuit et pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2023.																				

02/03/23	<p>Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux liés au plan de sobriété énergétique des piscines, la ville de Pau est autorisée à solliciter l'Etat au titre de l'appel à projets pour la programmation 2023 de la DSIL , selon le plan de financement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût prévisionnel de l'opération éligible : 366 639,85 € - Cofinancement de l'Etat : 198 020 € - Autofinancement : 168 619,85 € 								
02/03/23	<p>Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Marancy, la ville de Pau est autorisée à solliciter l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert de l'Europe -programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 de la Nouvelle Aquitaine selon le plan de financement suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Coût prévisionnel de l'opération : 3 542 156,34 € - Cofinancement de l'Etat sollicité : 708 431,27 € - Cofinancement de l'Europe sollicité : 398 000 € - Cofinancement de la CAPBP sollicité : 500 000 € - Autofinancement : 1 935 725,34 € 								
03/03/23	<p>Est autorisée l'occupation de locaux scolaires pour les associations suivantes :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Raison sociale</th> <th style="text-align: center;">Locaux mis à disposition</th> <th style="text-align: center;">Motif</th> <th style="text-align: center;">Période</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Association Collectif du Buisson</td> <td>Ecole primaire Buisson</td> <td>Assemblée Générale</td> <td style="text-align: center;">05/03/2023</td> </tr> </tbody> </table> <p>Cette mise à disposition est strictement limitée aux motifs et périodes indiqués et est consentie à titre gratuit.</p>	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période	Association Collectif du Buisson	Ecole primaire Buisson	Assemblée Générale	05/03/2023
Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période						
Association Collectif du Buisson	Ecole primaire Buisson	Assemblée Générale	05/03/2023						
06/03/23	<p>Est confié au cabinet FIDAL une mission d'accompagnement de la commune relative aux conditions juridiques éventuelles d'assujettissement à la TVA des participations financières versées à la SARL GACPP en exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'animation du complexe de pelote. Le nombre prévisionnel d'heures de travail est fixé à 10 heures. La rémunération horaire du cabinet FIDAL est fixée à 200 € HT, qui sera appliquée au nombre d'heures réellement réalisées.</p>								
09/03/23	<p>Est mis à disposition d'Hélioparc une partie de la parcelle cadastrée DO n° 262 située rue Saint John Perse à Pau, pour une superficie de 3084 m², dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Favre et de la construction du Bâtiment Marie Curie, en vue d'y installer sa base de vie de chantier. La mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 18 mois ou, le cas échéant jusqu'à la date d'achèvement des travaux.</p>								
13/03/23	<p>Est conclue avec l'association « Habitat Jeunes Pau Pyrénées » une nouvelle convention de mise à disposition temporaire de la parcelle cadastrée section CR n° 450, d'une superficie de 240 m², sise 30 ter rue Michel Hounau à Pau, afin d'y aménager un jardin partagé. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable pour une durée de trois ans et commence à courir rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2022.</p>								
13/03/23	<p>Est versée la somme de 455,20 € à la MAIF à la suite de la survenance du sinistre du 10 mars 2022 lors duquel le véhicule appartenant à M. Olivier BESSY a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.</p>								

	Est autorisée l'occupation de locaux scolaires suivants :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
14/03/23	Association Les Maranciens	Ecole Primaire Marancy	Réunions de l'association	Du 08/03/2023 au 07/07/2023
	Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et est strictement limitée aux motifs et périodes indiqués.			
15/03/23	Est mis à disposition de l'EPFL une partie de la parcelle cadastrée CO n° 50 située rue du Capitaine Guynemer, dont la superficie est d'environ 500 m ² , en vue de réaliser des travaux de démolition avant cession directe au COL, pour la création de logements en accession sociale à la propriété. La mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1 ^{er} avril 2023, pour une durée de 4 mois ou, le cas échéant, jusqu'à la date d'achèvement des travaux de démolition.			
15/03/23	<p>Est mis à disposition de la société TDF, pour l'installation des antennes afin de résorber la zone d'ombre qui nuit à la réception de la télévision sur le balcon sud du Palais Beaumont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une partie de la terrasse de l'immeuble allée Paul Valéry, - un local situé au sous-sol de l'immeuble allée Paul Valéry, - les gaines et chemins de câbles nécessaires à l'arrivée de l'énergie électrique, aux liaisons vers le réseau téléphonique, ainsi qu'au départ des câbles coaxiaux vers leurs antennes. <p>Cette mise à disposition est consentie et acceptée pour une durée de 12 ans à compter du 26/04/23.</p>			
17/03/23	<p>La ville de Pau met à disposition de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, dans le cadre de ses formations initiales et de ses formations de maintien des acquis aux Gestes Techniques du Policier en Intervention (GTPI), une propriété située 17 avenue Gaston Lacoste, comprenant une maison et un appartement attenant.</p> <p>La mise à disposition prendra effet à compter de sa signature, pour une durée d'un an et sera renouvelable chaque année par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 12 années.</p>			
17/03/23	Est versée la somme de 412,44 € à GMF ASSURANCES à la suite de la survenance du sinistre du 25 novembre 2022 lors duquel le véhicule de M. Nicolas MESTREAU a été endommagé en raison d'un défaut d'entretien de la voie publique.			
21/03/23	Est signé avec l'association AVF PAU un avenant à la convention d'occupation, précisant la capacité d'accueil des locaux situés au 125 bis boulevard Alsace Lorraine.			
27/03/23	Est signé un contrat de cession de droit de représentation avec le SAS Centre Dramatique National Toulouse Occitanie pour 2 représentations intégrales du spectacle « Le Tartuffe », dans le cadre de la saison « Théâtre à Pau » les 30 et 31.05.23 au Théâtre Saint-Louis. Le prix de cession s'élève à 6 330 € TTC.			

27/03/23	Est acceptée la mise en commun du Moniteur en Maniement des Armes de la ville de Pau avec celui de la ville de Biarritz pour dispenser les formations préalables à l'armement des armes de catégorie B auprès de leurs agents. La mise en commun est consentie à titre gratuit à compter de la date de signature de la convention de coopération public-public avec la ville de Biarritz.						
28/03/23	Est engagée une action indemnitaire contre l'assureur dommage ouvrage du stade nautique et l'ensemble des constructeurs présents à l'opération de construction devant le tribunal administratif de Pau dans le cadre de la réparation de désordres. Le cabinet ADALTY S AVODATS est désigné pour représenter la ville de Pau.						
29/03/2023	Est autorisée l'occupation par l'association des Eclaireuses et Eclaireurs de France, d'un local situé au Domaine de Sers. La mise à disposition est consentie à titre gratuit pour une durée d'un an. Elle se renouvellera par tacite reconduction pour la même durée si dans le mois précédent l'échéance du terme, aucun des cocontractants ne la dénonce.						
31/03/23	Est conclue avec l'association « Le Jardin du CarrHédas » une convention de mise à disposition temporaire d'un terrain rue du Hédas, afin d'y aménager et d'y animer un jardin partagé. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit à compter du 1 ^{er} /01/23 pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.						
31/03/23	<p>Sont approuvés les tarifs complémentaires à la liste des tarifs de l'année 2023 relatifs à l'occupation du domaine public communal tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="331 1077 1401 1310"> <thead> <tr> <th colspan="2" style="text-align: center;">SPECTACLES ET ATTRACTIONS DIVERSES</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Forfait mensuel pour le spectacle ou l'attraction</td> <td style="text-align: right;">33,22 €</td> </tr> <tr> <td>Forfait mensuel de stationnement du véhicule de transport à proximité de l'attraction</td> <td style="text-align: right;">20 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>Ces tarifs entreront en vigueur dès publication de la présente décision.</p>	SPECTACLES ET ATTRACTIONS DIVERSES		Forfait mensuel pour le spectacle ou l'attraction	33,22 €	Forfait mensuel de stationnement du véhicule de transport à proximité de l'attraction	20 €
SPECTACLES ET ATTRACTIONS DIVERSES							
Forfait mensuel pour le spectacle ou l'attraction	33,22 €						
Forfait mensuel de stationnement du véhicule de transport à proximité de l'attraction	20 €						
05/04/23	Est confié à la société IBECH le commissariat de l'exposition « Autochromes en vallée d'Ossau, collections photographiques du musée départemental Albert Kahn » programmée au musée des Beaux-Arts de Pau du 3 juin au 1 ^{er} octobre 2023. Une convention est signée entre la ville de Pau et ladite société pour un montant total de 3 000 € TTC à verser au démarrage de l'exposition.						
05/04/23	Est signé un contrat de cession avec divers intervenants artistiques dans le cadre de la saison musicale de jazz 2023-2024 proposée par la ville de Pau. Le budget artistique s'élève à 15 825 € TTC pour l'intervention de Monty Alexander Quintet le 30 mars 2024.						
05/04/23	Est versée la somme de 210,36 € à PACIFICA dans le cadre de la survenance du sinistre du 8 octobre 2022 par lequel le véhicule appartenant à Mme Marion POLK a été endommagé lors d'opérations d'entretien de l'espace public.						

05/04/23	Est autorisée l'occupation de locaux scolaires suivants :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
	Association Parents d'Elèves (APPEB)	Ecole Primaire du Buisson	Fête du potager	12/05/2023
	Association Parents d'Elèves (APPEB)	Ecole Primaire du Buisson	Fête de l'école	30/06/2023
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et est strictement limitée aux motifs et périodes indiqués.				
06/04/23	Est engagée une action en défense des intérêts de la commune devant le Tribunal Administratif de Pau dans le cadre de la requête déposée par M. BOULANGER.			
07/04/23	Est autorisée l'occupation de locaux scolaires suivants :			
	Raison sociale	Locaux mis à disposition	Motif	Période
	Les Francas de Pau	Ecole Elémentaire Lapuyade	Accueil de loisirs extrascolaire	Du 11/04/23 au 31/12/23
	Association Awawani	Ecole Nandina Park	Cours de danses traditionnelles	13/06/2023
Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit et est strictement limitée aux motifs et périodes indiqués.				
11/04/23	Est signée une convention fixant les modalités de mise à disposition de matériel informatique reconditionné par le GIP-DSU de la ville de Pau. La mise à disposition est estimée à 6 104,50 € et est consentie à titre gracieux pour une durée d'un an reconductible de manière tacite.			
21/04/23	Est conclue avec l'association « Les Amis du Jardin Partagé Marsan » une nouvelle convention de mise à disposition temporaire d'une partie des parcelles cadastrées sises rue Amédée Roussille. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de 3 ans, commençant à courir rétroactivement à compter du 1 ^{er} janvier 2022.			
24/04/23	Est approuvé le tarif complémentaire à la liste des tarifs de l'année 2023 relatifs à l'occupation du domaine public, portant sur le forfait mensuel par chalet de moins de 10 m2, pour un montant de 250 €.			

24/04/23	Est signé un avenant à la convention d'occupation précisant la capacité d'accueil des locaux situés au 125 bis Bld Alsace Lorraine, avec l'association des Amis de la Chanson Populaire.
24/04/23	Est autorisée l'occupation par le syndicat Union Locale Force Ouvrière, de deux locaux privatifs situés 49 avenue Dufau, en attente de relogement dans le bâtiment de la rue Louis Blanc à Pau. La mise à disposition est consentie à titre gratuit jusqu'au 31 décembre 2023
24/04/23	Est arrêté le plan de financement de la journée d'accueil programmée le 5/10/23 et organisée par la ville de Pau au profit des étudiants palois. La ville de Pau sollicite une subvention de 3000 € au titre de la « Contribution de Vie Etudiante et de Campus » (CVEC) afin de soutenir la programmation et le déploiement de cette journée d'accueil offerte aux étudiants en centre-ville autour d'activités culturelles et sportives.
27/04/23	Est signé un contrat avec l'Association Energie Prod afin de concevoir la programmation artistique de l'édition 2023 du festival des cultures urbaines « Pau Validé », proposé par la ville de Pau du 23 octobre au 5 novembre 2023. Le montant de la prestation artistique s'élève à 10 000 € TTC.
02/05/23	Est fait appel à l'association « Elephant In The Black Box » dans le cadre d'une collaboration artistique programmée le 13.05.23 au Musée des Beaux-Arts dans le cadre de l'opération annuelle « La Nuit européenne des Musées ». Un contrat de cession des droits d'exploitation de spectacle est signé entre la ville de Pau et ladite association pour un montant de 1 410 € TTC.
02/05/23	Est conclue avec l'association « Jardin Partagé Guynemer » une convention de mise à disposition temporaire d'une partie de la parcelle cadastrée section CO n° 0050, d'une superficie de 750 m ² , sise Impasse René Dorme, à Pau. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de trois ans, commençant à courir rétroactivement à compter du 1 ^{er} janvier 2023.
02/05/23	Est mis à disposition de l'Etat des locaux dans un immeuble situé 2 place Laherrere à Pau, suite à la destruction du Poste de Police « Ronsard », en vue de supporter des modulaires et un parking de 11 places, dans l'attente d'un relogement. La mise à disposition est consentie et acceptée à compter du 1 ^{er} juin 2023, moyennant un loyer annuel de 31 668 € HT.
02/05/23	Est conclue avec l'association « Vivre ma Ville », une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle située rue du 8 mai 1945 afin d'y aménager et d'y animer un jardin partagé. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable pour une durée de 3 ans, commençant à courir rétroactivement à compter du 1 ^{er} janvier 2023.
02/05/23	Est conclue avec l'association « AJIR » une convention de mise à disposition temporaire d'une parcelle située 48 rue Emile Garet afin d'y aménager et d'y animer un jardin partagé. Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, précaire et révocable, pour une durée de trois ans, commençant à courir rétroactivement à compter du 1 ^{er} janvier 2023.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte des décisions prises.

Le conseil municipal prend acte des décisions.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Compte-rendu Décisions marchés - Liste des actes modificatifs signés- VDP

N° marché	INTITULE MARCHE	LOT n°	INTITULE LOT	TITULAIRES	NOUVEAUX TITULAIRES	N° AVT	Type d'avenants	Date d'envoi notification	Montant Initial € HT	Montant Final € HT	Cumul avenant HT	Montant Avenant HT	Evolution finale en %
22A068-05	Prestations de nettoyages	5	Nettoyage des Bâtiments Culturels Ville de Pau et CAPBP	APR		2	avenant autre	10/03/2023					
20A051-02	Contrôles techniques des véhicules, d'appareils de levage et des compacteurs de voirie	2	contrôles des appareils de levage et des compacteurs de voirie	APAVE SUD EUROPE	APAVE EXPLOITATION FRANCE	1	avenant de transfert	03/03/2023					
21V021-03	Aménagement paysager du quartier Saragosse : Jardins Saragosse	3	Plantations, mobilier, clôtures, pavés enherbés	SEE GUICHARD		1	avenant plus value	16/03/2023	784 182,70	806 380,15	22 197,45	22 197,45	2,83
20A062-02	Accord cadre de fournitures courantes et de services : Déploiement et maintenance de la vidéoprotection et de la protection des bâtiments communaux et communautaires	2	Matériels informatiques et vidéo	SCOPELEC	FOLIATEAM SUD-OUEST	1	avenant de transfert	17/03/2023					
21V028-04	Hôtel de Ville de Pau - Elevation du niveau de sécurité et réorganisation des services	4	Peinture - Sols souples	LORENZI PAU		1	avenant plus value	24/03/2023	64 978,00	70 107,00		5 129,00	7,89
21V034	Fourniture de livres de famille			BERGER-LEVRULT		2	avenant autre	29/03/2023					
22A047	Fourniture de produits d'entretien, d'essuyage, de outerie, de matériels de nettoyage et de consommables associés	3	Fourniture de produits d'essuyage, de outerie et de distributeurs associés	ORAPI HYGIENE		2	avenant plus value	30/03/2023	50000,00	55000,00		5000,00	10
21A05AC	Accord cadre pour des missions de maîtrise d'oeuvre pour des travaux de réhabilitation sur le patrimoine bâti			LUC CLAVERIE	CLAVERIE ARCHITECTURES	1	avenant de transfert	19/03/2023					
21A08AC	Ordonnancement Pilotage Coordination (OPC) sur des prestations liées aux bâtiments			SARL ALAIN BIASI	EEC BIASI	1	avenant de transfert	05/04/2023					
22V040	Aménagement du site "Corisande d'Andoins Sud" Cession à charges d'intérêt général - Ilots Saragosse et du Loup			LE COL / SEPA / SEVERINE TARDIEU ARCHITECTE / ELISABETH WEBER /		1	avenant autre	00/01/1900					
22V042-03	Réhabilitation à haute performance environnementale du groupe scolaire Marancy	3	Charpente / Ossature bois	SARL CHOUARD		1	avenant plus value	13/04/2023	641 244,92	659 843,92		18 599,00	2,9
22V042-09	Réhabilitation à haute performance environnementale du groupe scolaire Marancy	9	Plâtrerie	GROUPEMENT MATHIEU RENE / CANGRAND		1	avenant moins value	13/04/2023	630 586,05	589 613,57		-40 972,48	-6,5
21V039-01	Réhabilitation du Groupe scolaire TRIANON à Pau	1	Gros œuvre / Maçonnerie / Béton armé	SEEB BORDATTO		3	avenant plus value	25/04/2023	335 542,18	360 170,83	24 628,65	14 508,91	7,34
21V039-08	Réhabilitation du Groupe scolaire TRIANON à Pau	8	Plomberie / Sanitaire / VMC / Chauffage	BAJON ANDRES		1	avenant plus value	25/04/2023	257 505,66	270 411,21		12 905,55	5,01
21V039-09	Réhabilitation du Groupe scolaire TRIANON à Pau	9	Electricité	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES SUD OUEST		2	avenant plus value	25/04/2023	97 298,06	108 837,96	11 539,90	7 403,17	11,86
22V035-01	Aménagement paysager du quartier Saragosse : Extension du parc Noullob	1	Voies et réseaux divers	EIFFAGE		1	avenant plus value	25/04/2023	392 777,55	449 600,95	56 823,40	56 823,40	14,47

COMPTE-RENDU DECISIONS MARCHES - Ville de PAU

N°	Type	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
	F-S-T						
23V005	S	Prestations de transport de fonds pour la VDP et la SPL STAP	30/03/2023	BRINKS	75014	Maxi : 25 000 € HT pour la VDP 25 000 € HT pour la STAP	1 an reconductible 3 fois
23V006	S	Spectacle de Noël - 2 séances le vendredi 15 décembre 2023	22/03/2023	EURL SCOTT PRODUCTION	64320	663,51	15-déc-23
23V007-02	R	Travaux de remplacement sur les ascenseurs, élévateurs et EPMR de la Ville de Pau - Lot 02 : Villa Lawrence - Remplacement complet d'un ascenseur	07/04/2023	KONE	64000	43 670,00 42 300,00 (Travaux) + 1 370,00 (maintenance pour 2 ans)	8 semaines (Travaux) 2 ans (Maintenance)
23V008	T	Prestation d'entretien d'espaces verts par éco-pâturage	04/04/2023	SCEA MEDOUT	64290	23 146,00	la date prévisionnelle d'achèvement des prestations est le 17/10/2023
23V009	T	Mission de maîtrise d'œuvre pour la pose d'un écran LED sur la façade du Foirail	04/04/2023	MOG ARCHITECTES SARL	33000	41 600,00	12/04/2022
23V010-01	T	Extension de l'ossuaire du cimetière urbain - Lot 1 : VRD - Gros-oeuvre	13/04/2023	EIFFAGE CONSTRUCTION SUD AQUITAINE	64000	569 316,61	7 mois
23V010-03	T	Extension de l'ossuaire du cimetière urbain - Lot 3 : Serrurerie	13/04/2023	AQUITAINE SOCIETE DE SERVICES INDUSTRIELS (A2SI)	64400	16 847,00	7 mois
23V010-04	T	Extension de l'ossuaire du cimetière urbain - Lot 4 : Electricité	13/04/2023	SAS BAJON ANDRES	65000	18 686,83	7 mois
23V010-05	T	Extension de l'ossuaire du cimetière urbain - Lot 5 : Plomberie	13/04/2023	SAS BAJON ANDRES	65000	1 967,33	7 mois

N°	Type	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
	F-S-T						
23V011	F	Achat de prestations de places pour le PAU MOTORS FESTIVAL et le CLASSIC GRAND PRIX 2023 Ville de PAU	02/05/2023	ASAC BASCO BEARNAIS	64000	10 828,44	du 12 au 21 mai 2023
21V01AC06V	T	Création d'un parking rue Bourbaki.	17/01/2023	LAFITTE ENVIRONNEMENT	64000	63 832.50	70 jours à compter de l'OS
19A04AC57V	S	Mission de Coordination Sécurité et Protection de la Santé de Niveau 2 Travaux d'aménagement de l'extension sud du cimetière Bessières	06/04/2023	CALESTREME	64320	1 240,00	9 mois
19A04AC58V	S	Parc du LAÛ – Transformation du parking de l'UPPA en parc	13/04/2023	VIGEIS 64	64000	1 311,00	6 mois
19A010AC30V	T	Conciergerie du G.S Lapuyade – Rénovation complète de l'installation électrique	17/01/2023	SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE	64000	16 956.34	3 mois
19A010AC32V	T	Création d'un jeu de paume, triquet Beaumont, allées Alfred De Musset, 64 000 PAU	06/04/2023	SOCIETE LANDAISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES	40700	53 735, 76	1 mois
19A010AC33V	T	Changement des éclairages du triquet Complexe de Pelote, 458 boulevard du Cami Salié	06/04/2023	SOCIETE LANDAISE DE TRAVAUX ELECTRIQUES SASu	40700	39 410, 59	1 mois
19A010AC34V	T	Changement des éclairages du Jai Alaï au Complexe de Pelote 458 bld du Cami Salié 64000 PAU	06/04/2023	SLTE SASU	64000	74 472, 00	1 mois
19A011AC19V	T	Zénith de Pau – Location d'un groupe froid	15/03/2023	SAS BAJON ANDRES	65000	45 768,20	17 semaine
20A09AC24V	T	Désamiantage et démolitions dans le cadre de la réhabilitation des bâtiments dits "Labat"	22/03/2023	GROUPEMENT SAS SOGEP - ZONE INDUSTRIELLE DE TOULICOU - 65100 ADE	65100	269 738.50	11 semaines hors période de préparation
20A09AC25V	T	Désamiantage d'un sanitaire de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie	06/04/2023	GROUPEMENT SOGEB A	64050	6 870, 00	1 semaine hors période de préparation

N°	Type	Objet	Date notification marché	ATTRIBUTAIRE	Code Postal	Montant HT €	DUREE
	F-S-T						
20A012AC31V	S	Mission de contrôle technique dans le cadre de travaux de réhabilitation du jeu de paume au Trinquet Beaumont à Pau	28/03/2023	SAS BUREAU ALPES CONTROLES	64000	1 495,00	10 mois
21A02AC11V	S	Relevés de bâtiment pour l'association « du côté des femmes »	28/03/2023	GEOFIT EXPERT	31240	2 107,00	1 mois
21A02AC12V	S	« Relevés du bâtiment « Ex-Méliès » à Pau »	03/04/2023	GEOFIT EXPERT	31240	2993,8	1 mois
21A05AC17V	S	Mission de Maîtrise d'OEuvre pour la régularisation par autorisations administratives des sites raccordés au Réseau de Chaleur Urbain	02/03/2023	SAS LEJEUNE/MOUREAUX ARCHITECTES	64000	11 400,00	5 mois
21A08AC09V	T	Construction d'un espace sportif (dojo et dalle de danse)	24/10/2022	LABADIOLLE SAS	64370	15 354	24 mois
21A09AC12V	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments Administratifs et Techniques de la Ville de Pau	03/04/2023	SOCIETE VERNET	65000	14 760,00	2 mois (tranche ferme) + 2 mois (tranche optionnelle)
21A09AC13V	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments Associatifs de la Ville de Pau	03/04/2023	SOCIETE VERNET	65000	8 820,00	2 mois (tranche ferme) + 2 mois (tranche optionnelle)
21A09AC14V	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments cultuels de la Ville de Pau	03/04/2023	SOCIETE VERNET	65000	4 320,00	2 mois (tranche ferme) + 2 mois (tranche optionnelle)
21A09AC15V	S	Réalisation d'une estimation pour donner suite à l'audit Clos Couvert réalisé sur certains bâtiments scolaires de la Ville de Pau	03/04/2023	SOCIETE VERNET	65000	13 590,00	2 mois (tranche ferme) + 2 mois (tranche optionnelle)



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 2 Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans ses articles L.2123-23 et L.2123- 24 la possibilité d'indemniser les élus locaux pour les activités au service de l'intérêt général et de leurs concitoyens.

Par délibérations n°29 et 30 du 10 juillet 2020 et n°3 du 27 septembre 2021, le Conseil Municipal a fixé puis modifié les indemnités de fonction des élus municipaux.

Dans le cadre de ces délibérations, il est rappelé que l'enveloppe globale a été définie comme suit :

	Nombre	Taux maximal autorisé de l'indice brut terminal de la fonction publique	Total enveloppe
Maire	1	110,00 %	110,00 %
Indemnité des adjoints ayant reçu délégation	14	44,00 %	616,00 %
Indemnité des adjoints de quartier ayant reçu délégation	4	44,00 %	176,00 %
TOTAL	19		902,00 %

Pour rappel, l'article L.2123-24-1 III du CGCT autorise la commune, quelle que soit sa population, à verser des indemnités de fonction aux conseillers municipaux auxquels le maire accorde des délégations de fonction, sans toutefois que le montant total des indemnités versées à l'ensemble des élus ne dépasse l'enveloppe globale autorisée définie ci-dessus.

A la suite de la démission d'une adjointe, remplacée par une conseillère municipale qui bénéficiait d'une délégation, ainsi qu'à l'ajout d'une délégation relative aux espaces verts au conseiller municipal qui avait déjà en charge la propreté, il est proposé de mettre à jour la liste des indemnités versées dans le cadre de l'enveloppe globale autorisée définie ci-dessus et d'actualiser le tableau récapitulatif des indemnités joint à la présente délibération.

Les autres dispositions des délibérations n°29 du 10 juillet 2020 « Indemnités de fonction des élus » et n°30 du 10 juillet 2020 « Majorations des indemnités de fonction des élus » demeurent inchangées.

délibéré page suivante

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le versement des indemnités au nouvel adjoint à hauteur de 10,84 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, eu égard aux fonctions exercées ;**
- 2. Approuver le versement des indemnités au conseiller délégué à la propreté et aux espaces verts à hauteur de 38 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, eu égard à la nouvelle délégation qui lui est confiée ;**
- 3. Approuver le tableau ci-après annexé, récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS
DE LA VILLE DE PAU**

annexé à la délibération relative aux indemnités des élus

Fonction	Nombre	Taux maximal autorisé de l'indice terminal de la fonction publique	Indemnité individuelle votée avant majoration	Indemnités totales en fonction du nombre d'élus	Taux avec majoration DSU (application du taux de la strate supérieure) (1)	Majoration Chef-lieu de département (25%) (2)	Majoration station touristique (25%) (3)	Indemnité maximale votée avec majorations (1) + (2) + (3)	Indemnité individuelle appliquée	Montant mensuel brut au 01/06/2023 à titre informatif
Maire	1	110,00%	66,39%	66,39%	87,51%	16,60%	16,60%	120,70%	120,70%	4 858,80 €
Premier adjoint, chargé des finances et des affaires juridiques	1	44,00%	36,00%	36,00%	54,00%	9,00%	9,00%	72,00%	72,00%	2 898,38 €
Adjoints	12	44,00%	28,00%	336,00%	42,00%	7,00%	7,00%	56,00%	56,00%	2 254,30 €
Adjoints de quartier	4	44,00%	28,00%	112,00%	42,00%	7,00%	7,00%	56,00%	56,00%	2 254,30 €
Adjoint à l'accessibilité et toutes les questions relevant du handicap	1	44,00%	10,84%	10,84%	16,26%	2,71%	2,71%	21,68%	21,68%	872,73 €
Conseiller municipal délégué aux Patrimoines, à la Mémoire, aux Anciens Combattants et aux relations avec les Armées	1		30,00%	30,00%				30,00%	30,00%	1 207,66 €
Conseiller municipal délégué aux travaux	3		24,00%	72,00%				24,00%	24,00%	966,13 €
Conseiller municipal délégué à la langue et la culture régionale										
Conseiller municipal délégué aux jumelages										
Conseiller municipal délégué à la propreté et aux espaces verts	1		38,00%	38,00%				38,00%	38,00%	1 529,70 €
Conseillers municipaux	25		6,00%	150,00%				6,00%	6,00%	241,53 €
TOTAL	49	902,00%		851,23%						



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 3 Commissions d'études : modification de représentants

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 31 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a procédé à la constitution des commissions d'études, en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi qu'à la désignation de ses membres.

Par délibérations n° 2 du 28 juin 2021 et n° 4 du 27 septembre 2021, le conseil municipal en a modifié la composition.

À la suite de la démission de Madame Alexa LAURIOL de son mandat de conseillère municipale, il vous est proposé de procéder à son remplacement au sein des commissions suivantes :

- Commission Finances – Administration Générale – Commerce – Numérique

Est candidat : Antoine CHEVALIER

- Commission Urbanisme – Travaux – Habitat – Voirie – Espaces Verts

Est candidat : Sébastien AYERDI

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider à l'unanimité de procéder aux désignations des membres au scrutin public ;

2. Désigner un représentant de la commune au sein des commissions :

- Commission Finances-Administration générale-Commerce-Numérique

- Commission Urbanisme-Travaux-Habitat-Voirie-Espaces verts

délibéré page suivante

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Commission Finances-Administration générale-Commerce-Numérique :
M. Antoine CHEVALIER

- Commission Urbanisme-Travaux-Habitat-Voirie-Espaces verts :
M. Sébastien AYERDI

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 4 Organismes extérieurs : modification de représentants

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 32 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a procédé à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, en application de l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales.

À la suite de la démission de Madame Alexa LAURIOL de son mandat d'adjointe au maire, il vous est proposé de procéder à son remplacement au sein des organismes suivants :

- Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Assemblée générale :

Est candidat : Monsieur Sébastien AYERDI

- Association de Bienfaisance parmi les protestants des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et des Landes

Conseil d'administration :

Est candidat : Monsieur Antoine CHEVALIER

- Association des Jardins Familiaux de l'agglomération paloise

Conseil d'administration :

Est candidat : Monsieur Sébastien AYERDI

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce dernier cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir dans les organismes extérieurs, les nominations prennent effet immédiatement.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour désigner les représentants de la commune dans les organismes extérieurs figurant dans la liste ci-dessous ;
2. Procéder à la désignation des représentants de la commune dans les organismes extérieurs suivants.

A l'issue du vote, le résultat est le suivant :

- Conseil National des Villes et Villages Fleuris

Assemblée générale : M. Sébastien AYERDI

- Association de Bienfaisance parmi les protestants des Pyrénées-Atlantiques, des Hautes-Pyrénées et des Landes

Conseil d'administration : M. Antoine CHEVALIER

- Association des Jardins Familiaux de l'agglomération paloise

Conseil d'administration : M. Sébastien AYERDI

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 6 Dénomination du Stade de la JAB (Jeanne d'Arc le Béarn)

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

A l'occasion des 120 ans du club, et dans le cadre des festivités qui seront organisés pour cet évènement le 24 juin 2023, la JAB (Jeanne d'Arc Béarn) souhaiterait renommer le stade Jean Brouchin afin de mettre à l'honneur le président emblématique du club, Jean Larqué, décédé en 1995.

Père du célèbre capitaine de l'AS Saint Etienne et commentateur sportif, Jean Larqué a consacré toute sa vie au club, en y assurant l'ensemble des fonctions, de jeune joueur à entraîneur en passant par la présidence du club, fonction qu'il a occupé durant une trentaine d'année entre 1950 et 1995.

Acteur essentiel de l'évolution du club, c'est sous sa présidence que la JAB s'est imposée comme une véritable école de formation du football, imprégnée des valeurs de partage et de respect, et accueillant jusqu'à 300 licenciés dans les équipes de jeunes.

Mais c'est surtout en tant qu'entraîneur que Jean Larqué s'est construit une réputation de formateur, faisant de la JAB le seul club de football français à avoir eu 4 lauréats du meilleur jeune footballeur.

Jean Brouchin, jeune joueur de la JAB, mort au combat durant la seconde guerre mondiale, restera dans la mémoire collective, le trinquet du club portera désormais son nom.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Renommer le stade Jean Brouchin en « Stade Jean Larqué » ;**
- 2. Dénommer le trinquet dans l'enceinte du stade « Trinquet Jean Brouchin ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

**N° 7 Opération Corisande Sud : cession d'un terrain au Comité Ouvrier du Logement (COL)
- Signature de la promesse de vente et réitération de l'acte authentique**

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Depuis 2016, la ville de Pau, en partenariat avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées porte un ambitieux Programme de Rénovation Urbaine (PRU) au sein du quartier Saragosse, reconnu parmi les 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). A cette fin, une démarche de maîtrise foncière a été engagée par la ville de Pau, directement ou par le biais de l'EPFL Béarn Pyrénées.

La ville a ainsi acquis la parcelle cadastrée section CY n°66, dite Corisande Sud, dont les bâtiments contenus ont été démolis, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de constructions d'immeubles de logements neufs.

Du fait de sa situation privilégiée au cœur du quartier Saragosse et de son envergure de près d'1 ha (9820 m²), ledit terrain est le support privilégié d'une opération d'aménagement et d'habitat exemplaire de la démarche écoquartier menée sur le site. La ville porte cette opération en vue de la réalisation d'espaces publics qualitatifs ainsi que de la construction d'une centaine de nouveaux logements en accession sociale et maîtrisée à la propriété.

La présente délibération concerne la vente des lots dits ilots Saragosse et Loup d'une superficie respective estimée à 2569 m² et 1890 m² avant arpentage, conformément au plan ci-joint.

Dans ce cadre, la ville a engagé une procédure de consultation sur la base d'un cahier des charges, dit fiche de lots, destiné à garantir la mise en œuvre de ses attentes en matière de typologies et de prix de commercialisation des logements ainsi qu'en terme de qualités architecturales et environnementales des futures constructions.

Sept opérateurs ou groupements ont répondu à la consultation. Après analyses des offres, le groupement solidaire représenté par le Comité Ouvrier du Logement (COL) et la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) a été sélectionné par la Commission d'appels d'offres de la ville réunie le 29 avril 2022, pour acquérir les deux ilots. L'acte d'engagement notifié le 22 mai 2022, visé en Préfecture le 23 mai 2022, fixe un prix de vente de 280 966 € HT pour la totalité des deux ilots, correspondant à 117 166 € pour l'ilot du Loup (62 € / m²) et 163 800 € pour l'ilot Saragosse (63,7 € / m²).

L'offre du groupement est annexée à l'acte d'engagement. Elle prévoit notamment les termes et conditions d'acquisition du foncier. Si le programme est présenté de manière globale et se traduira par le dépôt d'une demande de permis de construire valant division, chaque membre du groupement prévoit l'acquisition d'un lot et l'exécution de travaux de manière autonome. Il est proposé de vendre l'ilot Loup au COL et l'ilot Saragosse à la SEPA.

La vente de l'emprise dite ilot Loup au COL s'inscrit dans une démarche d'aménagement de l'espace, notamment traduite par la délivrance d'un permis d'aménager. Elle est donc assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la totalité du prix, à un taux de 10%, conformément aux dispositions du Code général des impôts relatives aux constructions en accession sociale à la propriété conventionnées par l'ANRU.

Le COL a demandé une majoration de la subvention de l'ANRU d'une valeur de 50 000 € :

- Dans l'hypothèse d'un accord de la majoration de la subvention, le montant de la vente sera de 117 166 € HT, auquel s'ajoute une TVA de 11 716,60 €, portant le prix à 128 882,60 € TTC,
- Dans l'hypothèse d'un refus de majoration, le montant de la vente sera de 67 166 € HT, auquel s'ajoute une TVA de 6 716,60 €, portant le prix à 73 882,60 € TTC.

Par avis ci-joint en date du 29 juin 2022, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques a estimé la valeur vénale de la totalité de la parcelle cadastrée section CY n°0066 à 785 000 €, soit un prix de 79,94 €/m². Ramenée à la superficie estimée de l'ilot Loup (1890 m²), cette estimation s'élève à 151 086,60 €.

Le prix proposé par le COL et accepté par la collectivité, inférieur à l'évaluation des Domaines, se justifie par les prescriptions figurant dans le cahier des charges du marché, établi dans le cadre du projet d'intérêt général de renouvellement urbain du quartier Saragosse contractualisé avec l'ANRU.

En contrepartie de la cession de l'ilot Loup, le COL s'est engagé à construire une vingtaine de logements répondant aux critères typologiques et qualitatifs de la ville, dont une partie dans le cadre d'une Société Civile Immobilière d'Accession Progressive à la Propriété (SCIAPP), un dispositif innovant d'accession sociale à la propriété pour les ménages aux revenus modestes que la ville souhaite promouvoir. La qualité d'habiter des futurs logements doit également correspondre aux attentes exprimées dans le cahier des charges de la cession.

La vente au COL pourra être précédé d'un avant-contrat. Outre la délivrance des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet, purgées de tout recours et de tout retrait administratif, la transaction est soumise aux conditions suspensives issues des pièces du marché public de cession avec charges :

- Un taux de commercialisation des Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 30% des logements en accession sociale à la propriété (hors SCIAPP) ;
- L'obtention des décisions de financements du programme de logements prévues dans l'offre :
 - Des subventions de la ville et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à hauteur, respectivement, de 13 000 € et de 20 000 €,
 - Des subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 15 000 € par logement en VEFA accession sociale et de 10 000 € par logement en SCIAPP, hors majoration susvisée, pour un total estimé à 280 000 €, hors majoration de la subvention susmentionnée ;
- Des résultats financiers des appels d'offres de travaux inférieurs à 1300 € HT par m² de surface de plancher.

La vente est également soumise aux conditions d'exécution prévues par le marché public de cession avec charges, notamment en termes de délais.

Après la levée des conditions suspensives, la promesse de vente sera réitérée par la signature d'un acte authentique de transfert de propriété entre la ville de Pau et le COL.

Outre la délimitation de deux lots, dont un juridiquement divisible, le permis d'aménager délivré en date du 27 août 2022 sur la parcelle cadastrée section CY n°166 prévoit :

- Des aménagements publics qui ne seront pas finalisés à la date de signature de l'acte de transfert de propriété. La ville devra produire un arrêté municipal d'autorisation de vente par anticipation et fournir une garantie financière d'achèvement des travaux au COL ;
- L'aménagement d'un ouvrage cadre d'assainissement pour l'évacuation des eaux pluviales vers le réseau séparatif de l'avenue Saragosse. Il est prévu que ce réseau soit incorporé dans le patrimoine de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à l'issue des travaux. Il convient donc, pour l'acquéreur, de constituer une servitude de tréfonds, conformément au plan ci-joint, au bénéfice du gestionnaire dudit ouvrage.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de céder au Comité Ouvrier du Logement (COL) une emprise d'une superficie d'environ 1890 m² avant arpentage, dite îlot Loup, issue de la parcelle cadastrée CY n°0066, domaine privé de la ville de Pau, pour un montant de :

- 117 166 € HT dans l'hypothèse d'un accord de la majoration de la subvention ANRU demandée par le COL, auquel s'ajoute une TVA au taux de 10%, pour un montant de 11 716,60 €, portant le prix à 128 882,60 € TTC,
- 67 166 € HT dans l'hypothèse d'un refus de majoration de ladite subvention, auquel s'ajoute une TVA au taux de 10%, pour un montant de 6 716,60 €, portant le prix à 73 882,60 € TTC ;

2. Dire que la transaction pourra être précédée d'un avant-contrat actant des conditions suspensives suivantes :

- La délivrance des autorisations d'urbanisme préalables à la réalisation des travaux de construction, purgées de tout recours et de tout retrait administratif ;
- La commercialisation en Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 30% des logements en accession sociale à la propriété, hors SCIAPP ;
- L'obtention des décisions de financements du programme de logement prévues dans l'offre :
 - Des subventions de la ville et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à hauteur, respectivement, de 13 000 € et de 20 000 €,
 - Des subventions de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) à hauteur de 15 000 € par logement en VEFA accession sociale et de 10 000 € par logement en SCIAPP, pour un montant total estimé à 280 000 €, hors majoration de la subvention susmentionnée ;
- Des résultats financiers des appels d'offres de travaux inférieurs à 1300 € HT par m² de surface de plancher ;
- Le respect des conditions d'exécution du marché public de cession avec charges ;

3. Dire que la vente est également conditionnée par :

- La délivrance d'un arrêté municipal d'autorisation de vente par anticipation et par la consignation une garantie financière d'achèvement des travaux prévus dans le permis d'aménager délivré le 27 août 2022 sur la parcelle cadastrée section CY n°0066 ;
- La constitution d'une servitude de tréfonds sur l'emprise cédée, au bénéfice du gestionnaire de l'ouvrage cadre d'assainissement réalisé par l'aménageur.

4. Dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié afférents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur ;

5. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document relatif à la vente de l'emprise foncière susvisée ;

6. Décider de faire recette du montant de la transaction au budget de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

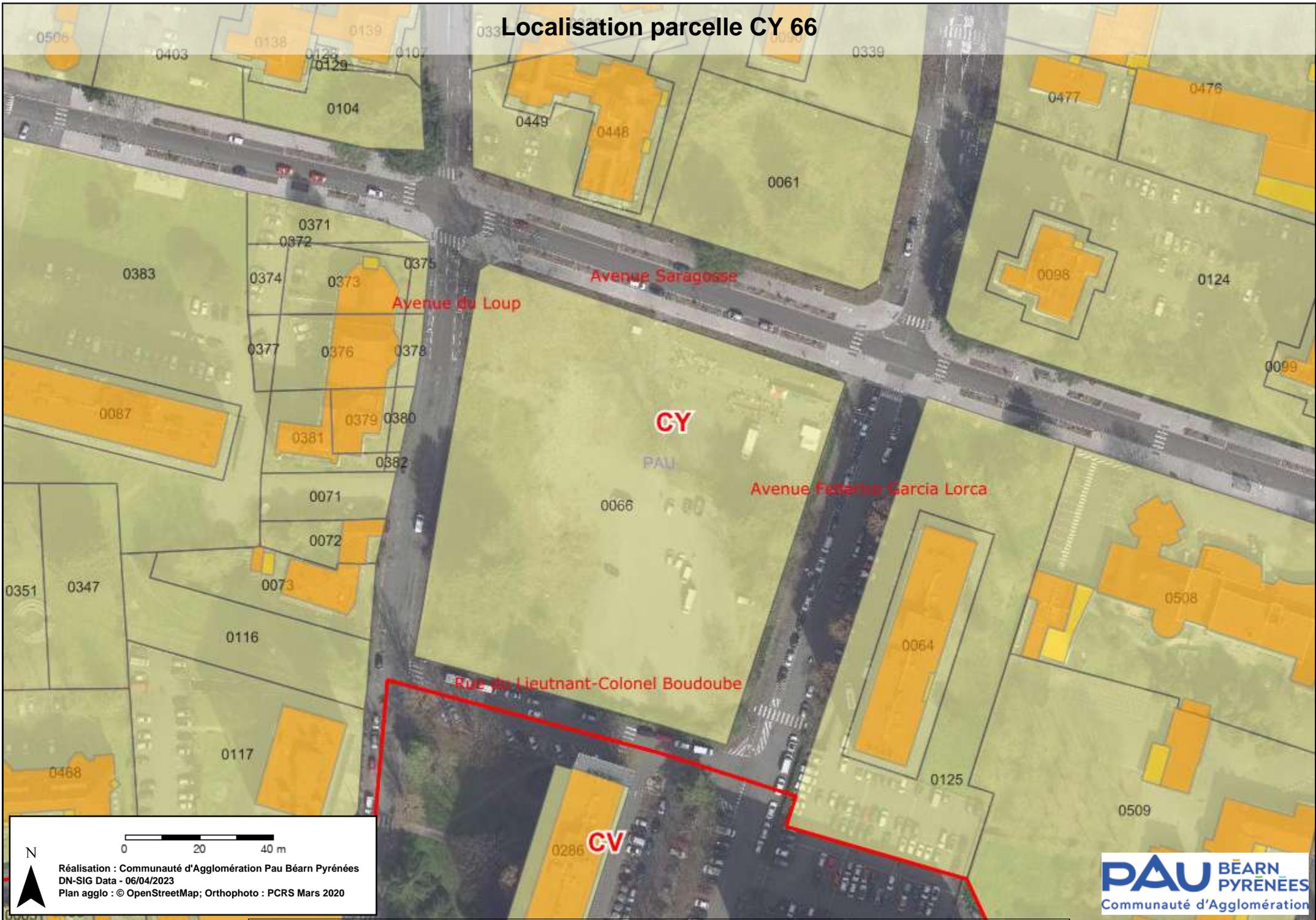
Le Maire
François BAYROU

Localisation de l'ilot Loup dans le périmètre de l'opération Corisande Sud



Source : permis d'aménager délivré sur la parcelle cadastrée CY 66

Localisation parcelle CY 66



N

0 20 40 m

Réalisation : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
DN-SIG Data - 06/04/2023
Plan agglo : © OpenStreetMap; Orthophoto : PCRS Mars 2020

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Imprimé depuis le SIG-WEB



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 29_06_2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques

À

MONSIEUR LE MAIRE
HÔTEL DE VILLE
PLACE ROYALE
64 000 PAU

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric DUNY
Téléphone : 05 59 82 24 59
Courriel : eric.duny@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2022-64445-44235 DS 8831585

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : terrain constructible

ADRESSE DU BIEN : 3 Avenue de Saragosse/24 Avenue du Loup, PAU

VALEUR VENALE : 785 000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

- 1 – SERVICE CONSULTANT :** La ville de PAU
AFFAIRE SUIVIE PAR : C. POEY-DOMENGE
- 2 – Date de consultation :** 02/06/2022
Date de réception : 02/06/2022
Date de constitution du dossier « en état » : 02/06/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrain pour une opération ANRU (COL et SEPA).

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle CY 66, terrain de 9 820 m² carré et nettoyé.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : la ville.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UD.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à 785 000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Douze mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation



Benoît SABLAYROLLES
Administrateur des finances publiques



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 8 Opération Corisande Sud : cession d'un terrain à la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) - Signature de la promesse de vente et réitération de l'acte authentique

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Depuis 2016, la ville de Pau, en partenariat avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées porte un ambitieux Programme de Rénovation Urbaine (PRU) au sein du quartier Saragosse, reconnu parmi les 200 quartiers d'intérêt national du nouveau programme national de renouvellement urbain de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU). A cette fin, une démarche de maîtrise foncière a été engagée par la ville de Pau, directement ou par le biais de l'EPFL Béarn Pyrénées.

La ville a ainsi acquis la parcelle cadastrée section CY n°66, dite Corisande Sud, dont les

bâtiments contenus ont été démolis, en vue de la mise en œuvre d'un projet d'aménagement et de constructions d'immeubles de logements neufs.

Du fait de sa situation privilégiée au cœur du quartier Saragosse et de son envergure de près d'1 ha (9820 m²), ledit terrain est le support privilégié d'une opération d'aménagement et d'habitat exemplaire de la démarche écoquartier menée sur le site. La ville porte cette opération en vue de la réalisation d'espaces publics qualitatifs ainsi que de la construction d'une centaine de nouveaux logements en accession sociale et maîtrisée à la propriété.

La présente délibération concerne la vente des lots dits Saragosse et Loup d'une superficie respective estimée à 2569 m² et 1890 m² avant arpentage, conformément au plan ci-joint.

Dans ce cadre, la ville a engagé une procédure de consultation sur la base d'un cahier des charges, dit fiche de lots, destiné à garantir la mise en œuvre de ses attentes en matière de typologies et de prix de commercialisation des logements ainsi qu'en matière et de qualités architecturales et environnementales des futures constructions.

Sept opérateurs ou groupements ont répondu à la consultation. Après analyses, le groupement solidaire représenté par le Comité Ouvrier du Logement (COL) et la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) a été sélectionné par la commission d'appels d'offres de la ville réunie le 29 avril 2022, pour acquérir les deux ilots. L'acte d'engagement notifié le 22 mai 2022, visé en Préfecture le 23 mai 2022, fixe un prix de vente de 280 966 € HT pour la totalité des deux ilots, correspondant à 117 166 € pour l'ilot du Loup (62 €/m²) et 163 800 € pour l'ilot Saragosse (63,7 €/m²).

L'offre du groupement est annexée à l'acte d'engagement. Elle prévoit notamment les termes et conditions d'acquisition du foncier. Si le programme est présenté de manière globale et se traduira par le dépôt d'une demande de permis de construire valant division, chaque membre du groupement prévoit l'acquisition d'un lot et l'exécution de travaux de manière autonome. Il est proposé de vendre l'ilot Loup au COL et l'ilot Saragosse à la SEPA.

La vente de l'emprise dite ilot Saragosse à la SEPA s'inscrit dans une démarche d'aménagement de l'espace, notamment traduite par la délivrance d'un permis d'aménager. Elle est donc assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur la totalité du prix, à un taux de 20%, conformément aux dispositions du Code général des impôts, soit une TVA de 32 760 € pour un montant de 196 560 € TTC.

Par avis en date du 29 juin 2022, ci-joint, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques a estimé la valeur vénale de la parcelle cadastrée section CY n°0066 à 785 000 €, soit un prix de 79,94 €/m². Ramenée à la superficie de l'ilot Saragosse (environ 2569 m² avant arpentage), cette estimation s'élève à 205 365,86 € HT.

Le prix proposé par la SEPA et accepté par la collectivité, inférieur à l'évaluation des Domaines, se justifie par les prescriptions figurant dans le cahier des charges du marché, établi dans le cadre du projet d'intérêt général de renouvellement urbain du quartier Saragosse contractualisé avec l'ANRU.

En contrepartie de la cession de l'îlot Saragosse, la SEPA s'est engagée à construire une quarantaine de logements répondant aux critères typologiques et qualitatifs de la ville, en accession maitrisée à la propriété. La qualité d'habiter des futurs logements doit également correspondre aux attentes exprimées dans le cahier des charges de la cession.

La vente à la SEPA pourra être précédée d'un avant -contrat. Outre la délivrance des autorisations d'urbanisme nécessaires au projet, purgées de tout recours et de tout retrait administratif, la transaction est soumise aux conditions suspensives issues des pièces du marché public de cession avec charges :

- Un taux de commercialisation des Ventes en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 70% des logements construits en accession maitrisée à la propriété ;
- Des résultats financiers des appels d'offres de travaux inférieurs à 1300 € HT par m² de surface de plancher.

La vente est également soumise aux conditions d'exécution prévues par le marché public de cession avec charges, notamment en termes de délais.

Après levée des conditions suspensives, la promesse de vente sera réitérée par la signature d'un acte authentique de transfert de propriété entre la ville de Pau et la SEPA.

Outre la délimitation de deux lots, dont un juridiquement divisible, le permis d'aménager délivré en date du 27 août 2022 sur la parcelle cadastrée section CY n°166 prévoit :

- Des aménagements publics qui ne seront pas finalisés à la date de signature de l'acte de transfert de propriété. La ville devra produire un arrêté municipal d'autorisation de vente par anticipation et fournir une garantie financière d'achèvement des travaux au COL ;
- L'aménagement d'un ouvrage cadre d'assainissement pour l'évacuation des eaux pluviales vers le réseau séparatif de l'avenue Saragosse. Il est prévu que ce réseau soit incorporé dans le patrimoine de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à l'issue des travaux. Il convient donc, pour l'acquéreur, de constituer une servitude de tréfonds, conformément au plan ci-joint, au bénéfice du gestionnaire dudit ouvrage.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider de céder à la Société d'Équipement des Pays de l'Adour (SEPA) une emprise d'une superficie d'environ 2569 m² avant arpentage, dite îlot Saragosse, issue de la parcelle cadastrée CY n°0066, domaine privé de la ville de Pau, pour un montant de 163 800 € HT ;

2. Dire que la transaction est soumise à une taxe sur la valeur ajoutée à un taux de 20% du prix total, soit 32 760 € pour un montant de 196 560 € TTC ;

3. Dire que la transaction pourra être précédée d'un avant-contrat actant des conditions suspensives suivantes :

- **La délivrance des autorisations d'urbanisme préalables à la réalisation des travaux de construction, purgées de tout recours et de tout retrait administratif ;**
- **La commercialisation en l'état futur d'achèvement (VEFA) de 70% des logements en accession maîtrisée à la propriété prévus sur l'îlot Saragosse ;**
- **Les résultats financiers des appels d'offres de travaux inférieurs à 1300 € HT par m² de surface de plancher ;**
- **Le respect des conditions d'exécution du marché public de cession avec charges ;**

4. Dire que la vente est également conditionnée par :

- **La délivrance d'un arrêté municipal d'autorisation de vente par anticipation et par la consignation une garantie financière d'achèvement des travaux prévus dans le permis d'aménager délivré le 27 août 2022 sur la parcelle cadastrée section CY n°0066 ;**
- **La constitution d'une servitude de tréfonds sur l'emprise cédée, au bénéfice du gestionnaire de l'ouvrage cadre d'assainissement réalisé par l'aménageur.**

5. Dire que les frais d'arpentage et d'acte notarié afférents à cette transaction sont à la charge de l'acquéreur ;

6. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document relatif à la vente de l'emprise foncière susvisée ;

7. Décider de faire recette du montant de la transaction au budget de la ville de Pau.

Ne prend pas part au vote : M. Jean Louis PERES

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

N° 7301-SD

PAU, le 29_06_2022

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES**

DIRECTION DEP FINANCES PUBLIQUES 64
POLE EVALUATION DOMANIALE 64
8 PLACE D ESPAGNE
64019 PAU CEDEX 09
Téléphone : 05 59 82 24 00

Le Directeur départemental des finances publiques
des Pyrénées-Atlantiques

À

MONSIEUR LE MAIRE
HÔTEL DE VILLE
PLACE ROYALE
64 000 PAU

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Eric DUNY
Téléphone : 05 59 82 24 59
Courriel : eric.duny@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. OSE : 2022-64445-44235 DS 8831585

AVIS du DOMAINE sur la VALEUR VENALE

DÉSIGNATION DU BIEN : terrain constructible

ADRESSE DU BIEN : 3 Avenue de Saragosse/24 Avenue du Loup, PAU

VALEUR VENALE : 785 000 € HT

Il est rappelé que les collectivités locales ou leurs groupements peuvent, sur délibération motivée, s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT : La ville de PAU
AFFAIRE SUIVIE PAR : C. POEY-DOMENGE
2 – Date de consultation : 02/06/2022
Date de réception : 02/06/2022
Date de constitution du dossier « en état » : 02/06/2022

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

Cession de terrain pour une opération ANRU (COL et SEPA).

4 – DESCRIPTION DU BIEN

Parcelle CY 66, terrain de 9 820 m² carré et nettoyé.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire : la ville.

6 – URBANISME ET RÉSEAUX

Zonage UD.

7 – DÉTERMINATION DE LA VALEUR VENALE

La valeur vénale est déterminée par la méthode comparative .

La valeur vénale du bien est estimée à 785 000 € HT.

8 – DURÉE DE VALIDITÉ

Douze mois.

9 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Domaine serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental des Finances publiques
et par délégation



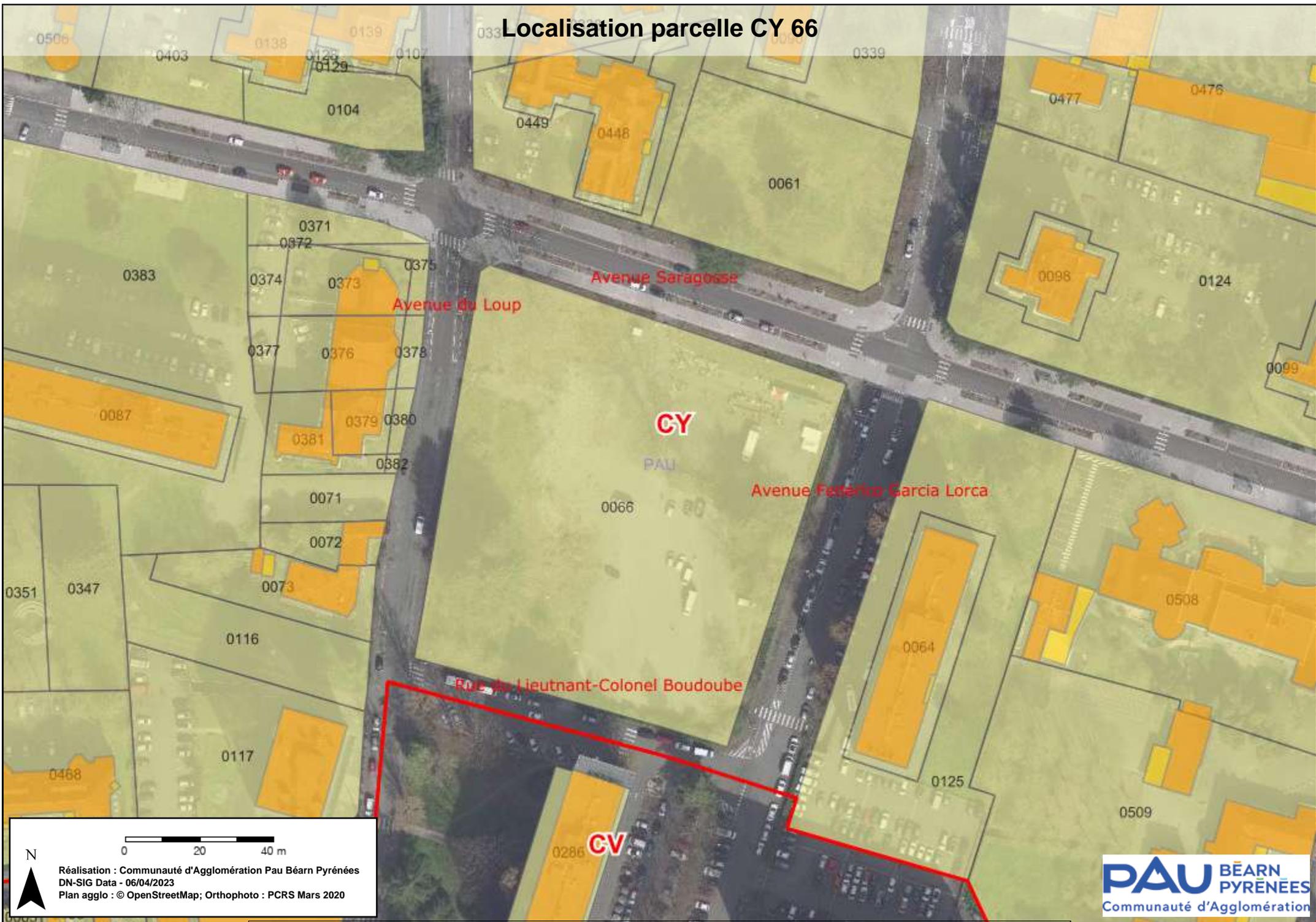
Benoît SABLAYROLLES
Administrateur des finances publiques

Localisation de l'îlot Saragosse dans le périmètre de l'opération Corisande Sud



Source : permis d'aménager délivré sur la parcelle cadastrée CY 66

Localisation parcelle CY 66



N

0 20 40 m

Réalisation : Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées
 DN-SIG Data - 06/04/2023
 Plan agglo : © OpenStreetMap; Orthophoto : PCRS Mars 2020



Imprimé depuis le SIG-WEB



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 9 Opération Corisande Sud : signature d'une convention avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la réalisation d'un ouvrage cadre d'assainissement

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'opération d'aménagement dite « Corisande Sud » porte sur la parcelle cadastrée section CY n°66, propriété de la ville de Pau, située entre les avenues du Loup, Garcia Lorca et Saragosse et la rue du Lieutenant-Colonel Boudoube.

Le permis d'aménager délivré sur le terrain, par arrêté municipal en date du 27 août 2022, prévoit la réalisation d'un ouvrage cadre d'assainissement, visant au raccordement des ouvrages de récupération des eaux pluviales au réseau séparatif de l'avenue Saragosse, conformément aux prescriptions de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), compétente en matière d'assainissement.

La CAPBP doit ainsi incorporer les ouvrages d'assainissement conçus par la ville de Pau dans son patrimoine. Par délibération du conseil communautaire n°5 en date du 8 janvier 2015, ci-jointe, la CAPBP avait fixé les conditions d'incorporations dans le patrimoine communautaire des ouvrages d'assainissement réalisés par les aménageurs. La signature d'une convention préalable à la réalisation des travaux constitue l'une de ces conditions. La ville de Pau a ainsi été sollicitée à cette fin.

La convention, jointe à la présente délibération, a pour objet de définir les modalités de conception et mise en œuvre des ouvrages d'assainissement réalisés par l'aménageur afin de permettre ultérieurement leur incorporation dans le patrimoine de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et leur exploitation dans le respect de la réglementation relative à l'assainissement.

Elle indique les dispositions réglementaires à respecter par la ville pour les travaux de réalisation de l'ouvrage et l'obligation de raccordement sur les ouvrages existants après réception de l'ouvrage. La convention prévoit également l'établissement de servitude de tréfonds destinés à préserver les droits de la communauté d'agglomération en cas d'aménagements réalisés sur le domaine privé.

Les travaux de réalisation des ouvrages ne pourront être engagés par la ville qu'après accord de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées. Le service assainissement de la CAPBP est alors autorisé à suivre l'exécution des travaux pour la réalisation d'ouvrages. Ses représentants sont autorisés à pénétrer sur le terrain pendant la durée des travaux.

La convention précise par ailleurs les modalités de réception des ouvrages à l'issue des opérations de contrôles prévues par la réglementation. Elle prévoit des mesures de sauvegarde en cas de non-respect des termes de la convention par l'aménageur. Elle fixe enfin la manière dont les ouvrages seront incorporés dans le patrimoine de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, à titre gratuit.

La convention prendra fin à la signature du procès-verbal d'incorporation ou, à défaut, en cas de mise en œuvre des mesures de sauvegarde. Dans ce cas l'incorporation n'aura pas lieu.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Accepter les termes de la convention ci-jointe, avec la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, en vue de l'incorporation dans le patrimoine communautaire d'ouvrages d'assainissement, à titre gratuit ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention entre la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Dire que tous les frais inhérents à la présente convention, ainsi que les impôts et les taxes, seront supportés par la ville de Pau.**

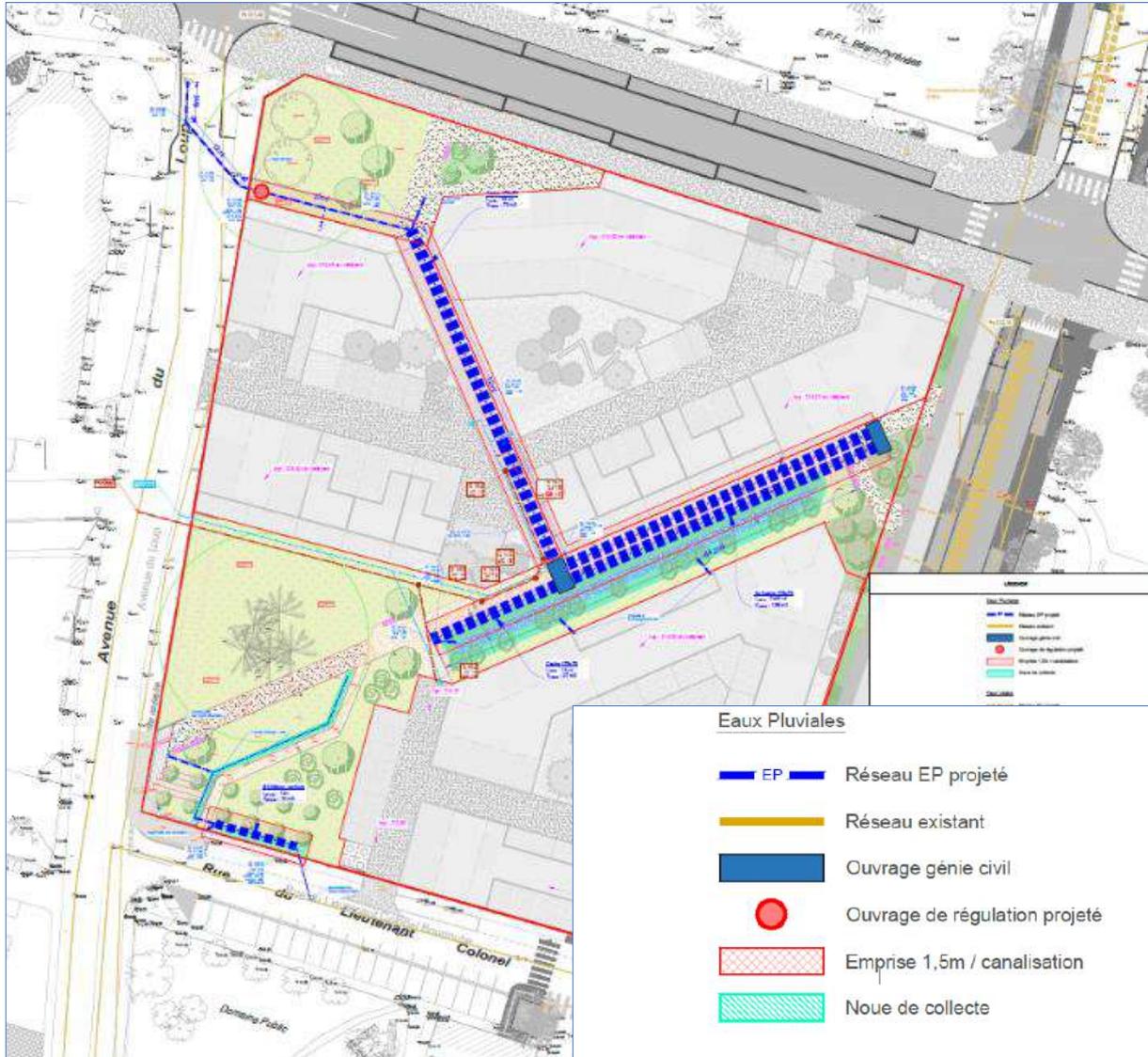
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Localisation de l'ouvrage cadre d'assainissement à réaliser



Extrait du permis d'aménager délivré le 27 août 2022 sur la parcelle cadastrée section CY 66

Eaux Pluviales

- Réseau EP projeté
- Réseau existant
- Ouvrage génie civil
- Ouvrage de régulation projeté
- Emprise 1,5m / canalisation
- Noue de collecte

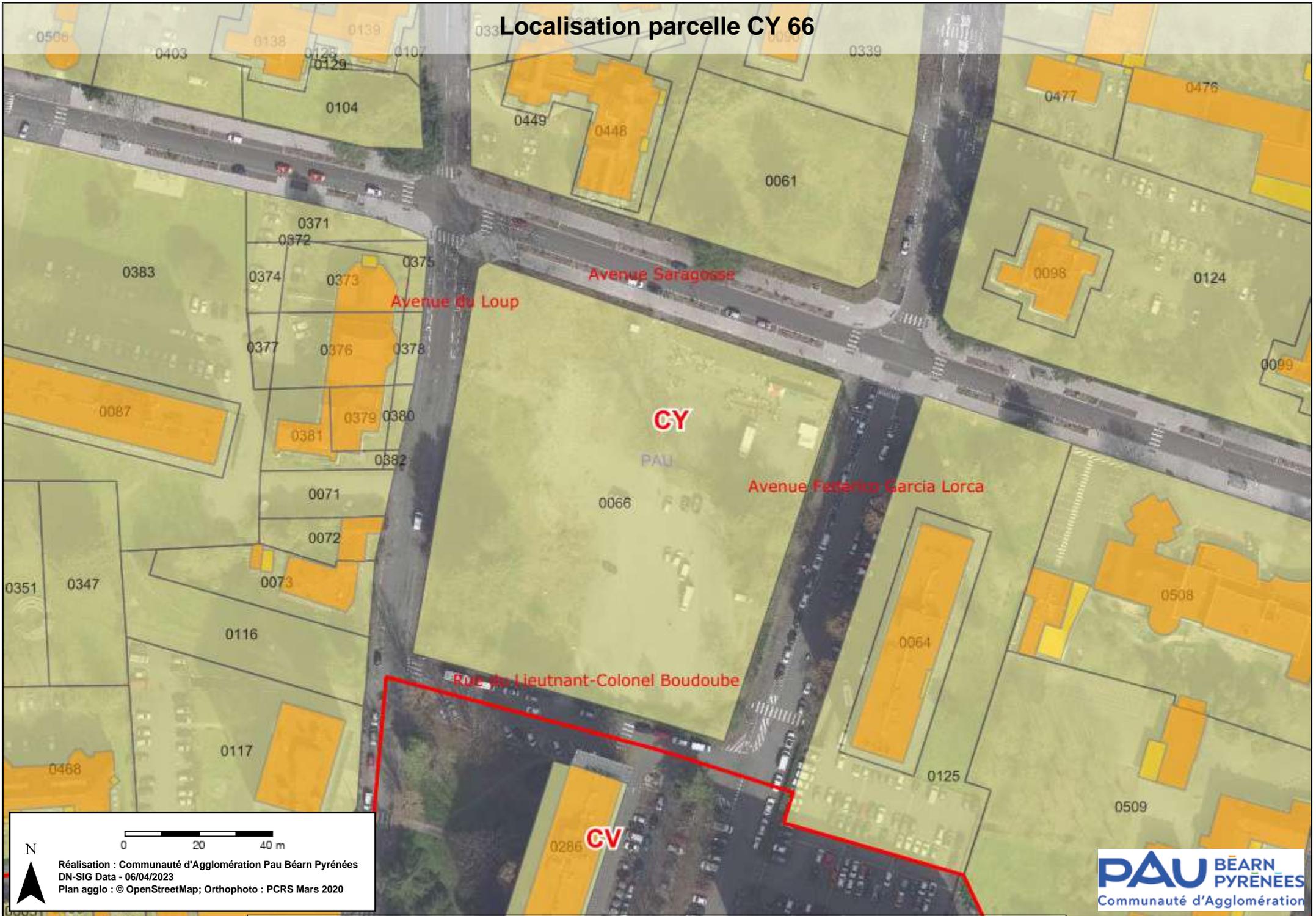
Eaux Usées

- Réseau EU projeté
- Réseau existant
- Regard de visite
- Regard de branchement

Adduction Eau Potable

- Réseau AEP projeté
- Réseau existant
- Regard de branchement

Localisation parcelle CY 66



Imprimé depuis le SIG-WEB



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 10 Opération Corisande Sud : signature de conventions avec l'entreprise ENEDIS pour la desserte du terrain et le raccordement des futures constructions

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'opération d'aménagement dite « Corisande Sud » porte sur la parcelle cadastrée section CY n°66, propriété de la ville de Pau, située entre les avenues du Loup, Garcia Lorca et Saragosse et la rue du Lieutenant-Colonel Boudoube.

Afin d'assurer l'alimentation en électricité des futurs lots à délimiter sur ce terrain, l'entreprise ENEDIS sollicite de la ville les autorisations suivantes :

- Occuper une emprise d'une superficie de 25 m² situé sur ladite parcelle, au droit de la rue du Lieutenant-Colonel Boudoube, en vue d'y installer un poste de transformation de courant électrique,
- Implanter quatre canalisations dans le tréfonds de ladite parcelle.

Par la signature d'une première convention ci-jointe, il conviendra d'autoriser l'installation du poste de transformation sur une emprise foncière mise à disposition.

La signature d'une seconde convention, également ci-jointe, est destinée à l'institution de servitudes de tréfonds nécessaires à la desserte des futurs aménagements.

Les canalisations souterraines et leurs accessoires seront établis dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 260 mètres. Si le besoin le justifie, ENEDIS pourra établir des bornes de repérage et poser, sur un socle, un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires.

Dans le cadre de l'exécution de cette convention, la ville conservera la propriété et la jouissance du terrain. Elle renonce cependant à demander, pour quelque motif que ce soit, l'enlèvement ou la modification des ouvrages.

La ville ne pourra par ailleurs procéder à aucune modification du profil des terrains, ni à aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation, la solidité des ouvrages ou leur sécurité.

La ville pourra toutefois élever des constructions et/ou effectuer des plantations à proximité des ouvrages électriques, dans le respect des distances de protection prescrites par la réglementation en vigueur, qui s'imposeront aux demandes d'autorisations d'urbanisme à venir sur le terrain.

La ville pourra également planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à deux mètres des ouvrages.

ENEDIS pourra procéder à l'élagage de toutes plantations, branches ou arbres se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, qui pourraient occasionner des dommages aux ouvrages.

ENEDIS sera autorisée à faire pénétrer, sur cette parcelle, ses agents ou ceux des entrepreneurs, dûment accrédités par elle, en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

ENEDIS s'engage enfin à assumer tous les dommages qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les conventions à conclure sont consenties pour la durée des ouvrages, moyennant le versement à la ville de deux indemnités forfaitaires dont le montant cumulé s'élève à quatre cent soixante euros (460 €). Elles seront régularisées par acte notarié, aux frais exclusifs d'ENEDIS.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les termes des deux conventions à consentir à l'entreprise ENEDIS, telles que jointes à la présente délibération ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ainsi que tout document et tout acte afférent ;**
- 3. Décider de faire recette des indemnités forfaitaires au Budget Général de la ville.**

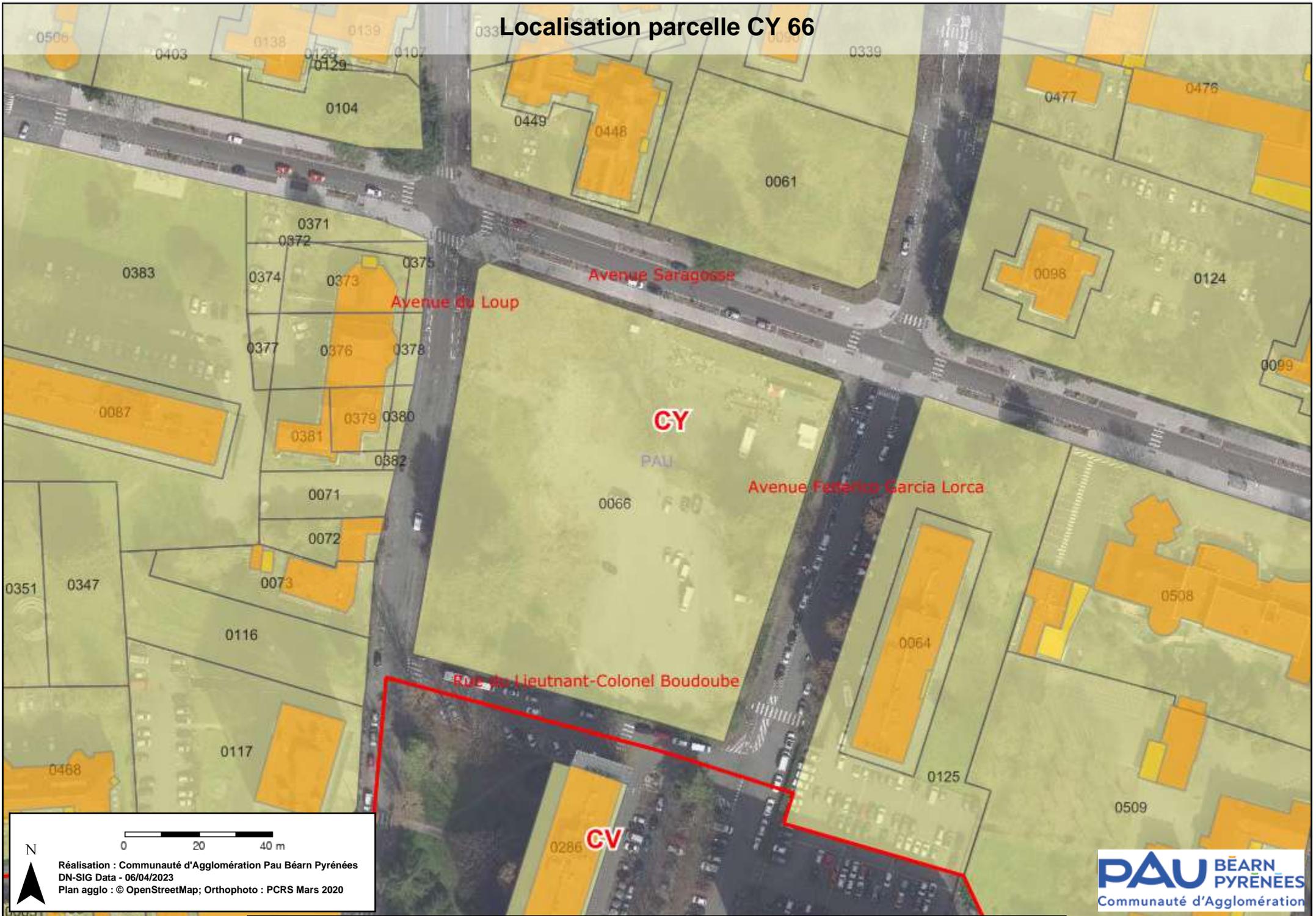
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Localisation parcelle CY 66



Imprimé depuis le SIG-WEB



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 11 Ilôt Lajus : classement dans le domaine public routier et modification de la servitude de passage existante

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Fin 2012, l'ancien Lidl a été acquis par l'EPFL Béarn Pyrénées, afin de pouvoir mener un projet d'aménagement sur le secteur de l'îlot Lajus, à la demande de la ville de Pau.

Le programme prévoyait notamment la construction ou la réalisation :

- D'une résidence service séniors de 120 logements, qui devrait être livrée en août 2023 à Orpéa (Résidence Nahoma), constituée de deux bâtiments reliés par une passerelle,
- D'un Carrefour City en rez-de-chaussée (rue XIV Juillet et une partie sur la place),
- D'une placette publique, aménagée par la ville de Pau et dont la livraison est prévue en mai 2023,
- Le réaménagement de la rue Lajus.

Le conseil municipal du 29 janvier 2018 a autorisé l'EPFL à céder la parcelle BZ 337 à France Séniors (RSS 640 Pau) pour la réalisation d'une Résidence Services Séniors.

Le 14 juin 2021 la ville de Pau a acquis auprès de l'EPFL Béarn Pyrénées les parcelles BZ n°0338 et n° 0339 d'une contenance de 1 128 m² pour y aménager la placette publique et un trottoir le long de la rue Lajus.

Une servitude de passage pour piétons et cyclistes entre les deux bâtiments a été établie le 10 juillet 2020 entre l'EPFL, qui était alors propriétaire du fonds dominant, et RSS propriétaire du fonds servant.

Cette servitude de passage est nécessaire afin d'assurer les circulations piétonnes et cyclistes entre la placette et la rue Lajus. Cet aménagement nécessite l'installation d'un candélabre et de ses réseaux, implantés dans le périmètre de la servitude conventionnelle.

Il convient donc de modifier la servitude existante afin qu'elle prenne en compte l'éclairage, son massif de fondation, son alimentation électrique avec fourreau, la câblette de terre et câble, depuis la place publique. L'ensemble sera entretenu par la ville de Pau et la facture énergétique sera réglée par la collectivité.

Les conditions d'accès au point lumineux et ses équipements à l'aide notamment d'une nacelle sur véhicule léger (inférieure à 3,5t) doit rester possible sans limites d'usages.

Le projet prévoyait que les aménagements de la placette et du trottoir, réalisés par la ville de Pau, devaient être intégrés au domaine public routier de la ville de Pau (article L.141-3 du code de la voirie routière), à l'issue des travaux.

Les frais d'acte seront à la charge de la ville de Pau.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

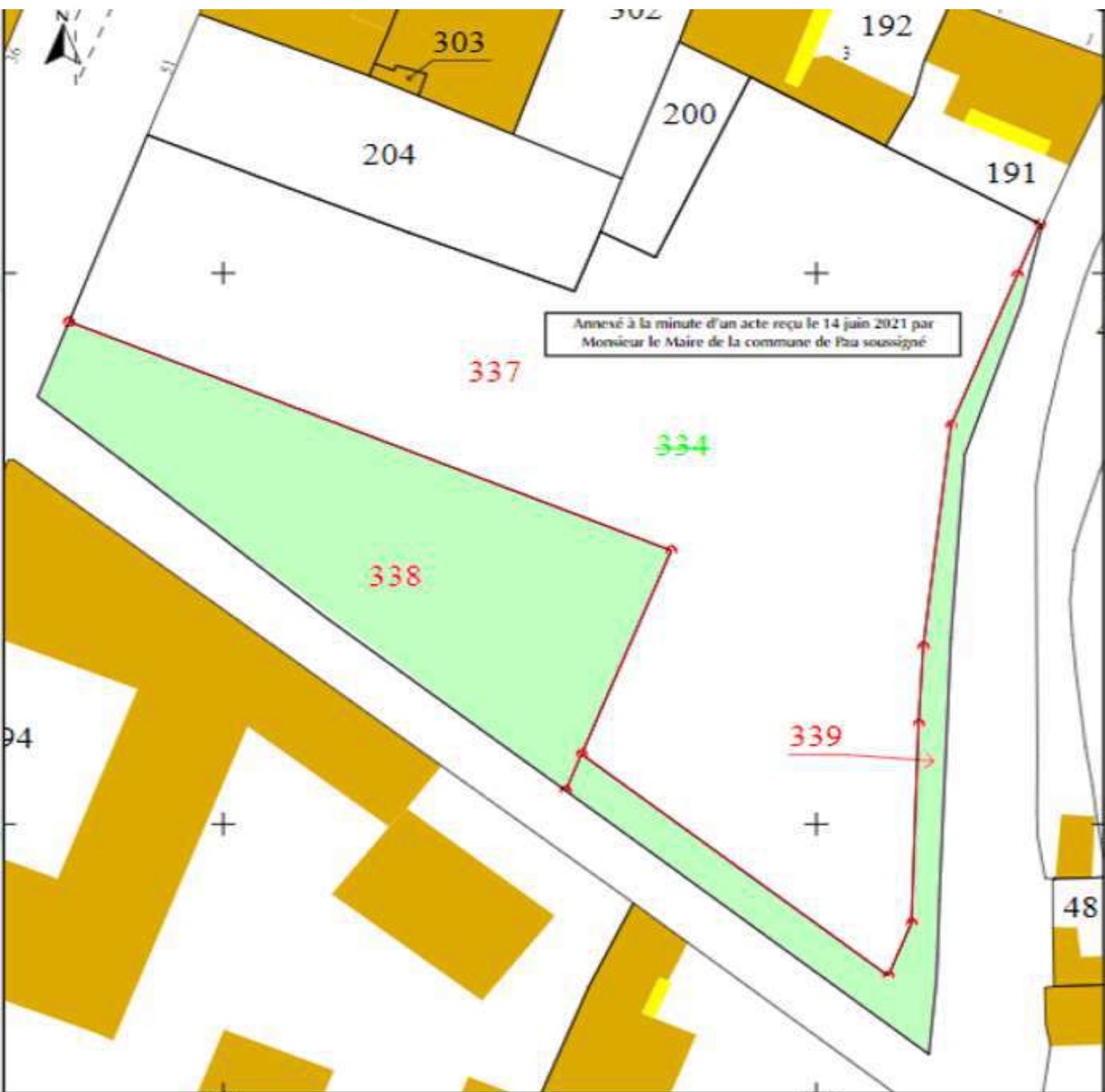
- 1. Décider de classer dans le domaine public routier communal les parcelles cadastrées BZ n°0338 et n° 0339 à l'issue des travaux ;**
- 2. Décider de modifier la servitude de passage existante entre RSS 640 Pau et la ville de Pau ;**
- 3. Décider que les frais d'acte notarié afférents à cette modification de servitude seront à la charge de la ville de Pau ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires ;**
- 5. Décider que le financement des frais afférents à cette modification de servitude sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget de la ville de Pau.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 12 Quartier Saragosse - Désaffectation et désenclavement d'emprises foncières à usage de stationnement autour des résidences Ayous - Gaube - Arlas - Anayette - Arbizon et Clé de Sol suite à enquête publique et cession à Pau Béarn Habitat

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Depuis 2016 un ambitieux projet de rénovation urbaine pour le quartier Saragosse a été engagé par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, structuré autour de quatre orientations stratégiques :

- Créer une nouvelle centralité de quartier sur le site Laherrère ;
- Requalifier les espaces publics (voiries et espaces paysagers) ;
- Retrouver l'attractivité résidentielle et accompagner les occupants actuels dans leur parcours résidentiel ;
- Conforter les équipements publics pour répondre aux attentes des habitants et conforter leur rayonnement à l'échelle de la ville et plus largement de l'agglomération.

Le coût total du projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse est estimé à 127 M€ HT. En tant que maître d'ouvrage du Projet de Rénovation Urbaine, la ville de Pau s'engage à hauteur de 32 M€ HT. La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées participe quant à elle à hauteur de 3 M€ HT. Les projets portés par les bailleurs sociaux se montent à 78 M€ HT. Ces efforts financiers importants traduisent le niveau d'ambition souhaité sur ce projet.

La convention pluriannuelle entre la CAPBP, la ville de Pau, les bailleurs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et ses partenaires (CDC, Action Logement, ANAH...) a été contractualisée le 29 juin 2017.

Ainsi, afin de répondre aux enjeux d'attractivité résidentielle, Pau Béarn Habitat (principal bailleur du quartier) porte un projet d'ensemble sur le parc social à travers des opérations de réhabilitation – résidentialisation. Le Projet de Rénovation Urbaine prévoit la réhabilitation de 1 448 logements pour améliorer les conditions de vie des locataires.

Actuellement, le bailleur social est uniquement propriétaire du tour d'échelles des résidences, ce qui implique d'acquérir du foncier appartenant à la ville de Pau pour mener à bien les projets de résidentialisation.

Des résidentialisations ont déjà été réalisées par Pau Béarn Habitat dans le quartier, à la suite des cessions validées par les délibérations :

- n°13 adoptée par le conseil municipal du 28.09.2020 pour les résidences Tour des fleurs, Saragosse 1 et 2 et Ansabère ;
- n°9 adoptée par le conseil municipal du 07.02.2022 pour les résidences Anglas et Arrémoulit.

Il est à noter que les cessions de parcelles à Pau Béarn Habitat se feront à l'euro symbolique, en contrepartie de ce projet majeur de rénovation urbaine, mené sur huit ans et portant un objectif d'attractivité résidentielle. Ce projet constitue un avantage certain du point de vue de l'intérêt général. La présente délibération aura un impact favorable sur la vie du quartier, le bailleur PBH s'étant engagé à réaménager ces espaces en parkings paysagers et espaces de convivialité, ce qui améliorera la qualité paysagère du secteur. Le bailleur PBH assurera également l'entretien des espaces cédés, actuellement assuré par la commune. Il sera également prévu la réhabilitation des logements afin d'améliorer les conditions de vie des locataires.

Il convient de procéder à leur déclassement afin de pouvoir les extraire du domaine public, en vue de leur cession.

Les cessions d'emprises foncières à mener concernent les résidences :

- Ayous : une superficie de 3 650m² avant arpentage (parcelles CY 0383, CY 0377, CY 0347, CY 0351, CY 0352 et CY 0265) ;
- Gaube : une superficie de 3 850m² avant arpentage (parcelles CY 0383 p, CY 0265(p)) ;
- Anayette – Arlas : une superficie de 9 072m² avant arpentage (parcelle CY 0125 et domaine public communal) ;
- Arbizon une superficie de 3 383m² avant arpentage appartenant au domaine public communal ;
- Clé de Sol une superficie de 1 370m² avant arpentage (parcelles CY 0371, CY 0375, CY 0378 p, CY 0380 p, CY 0382, CY 0071, CY 0377, CY 0374) ;

Il a été procédé à une enquête publique, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, l'opération envisagée ayant pour « conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voirie ».

Celle-ci s'est déroulée du 13 avril au 27 avril 2023 inclus, conformément à l'arrêté municipal du 10 mars 2023.

L'information du public a été effectuée via la presse locale, un affichage en mairie et sur le terrain. Les propriétaires riverains et quelques locataires se sont manifestés, ce sont ainsi neuf observations qui ont été notées sur le registre d'enquête.

Deux observations ne relèvent pas de l'objet de l'enquête publique, mais sont en lien avec le projet et à ce titre les administrés ont été reçus par les services.

Cinq observations sont directement liées aux projets de résidentialisation, une réunion a été organisée entre les résidents, le bailleur et les services de la Ville.

Une observation portait sur un point précis, la question de l'entretien d'un espace vert, une réponse a été apportée directement.

Un habitant est simplement venu se renseigner sur le projet et n'a pas formulé de remarque.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur émet un avis favorable.

Le rapport assorti des conclusions du commissaire enquêteur est annexé à la présente.

L'acte de déclassement du domaine public routier valant désaffectation, celle-ci et le déclassement sont donc concomitants.

Dans son avis du 16 janvier 2023, joint en annexe, le pôle d'évaluation domaniale de la direction départementale des finances publiques a estimé la valeur vénale des emprises à 8€/m² HT.

Les frais liés aux vacations du commissaire enquêteur seront pris en charge par la ville de Pau.

S'agissant de la réalisation du Document Modificatif du Parcellaire Cadastral, le coût sera supporté par le bailleur social.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider du déclassement du domaine public de la voirie communale, en vue de la cession d'une emprise de 8 870 m² avant arpentage à Pau Béarn Habitat, dans le cadre des projets de résidentialisation suivants :

- Ayous : une superficie de 3 650m² avant arpentage (parcelle CY 0383p) ;
- Gaube : une superficie de 3 850m² avant arpentage (parcelles CY 0383p et 0265p) ;
- Anayette – Arlas : une superficie de 9 072m² avant arpentage (parcelle CY 0125p et domaine public) ;
- Arbizon : une superficie de 3 383² avant arpentage (domaine public) ;
- Clé de Sol une superficie de 1 370m² avant arpentage (parcelles CY 0371p, 0374p, 0375p, 0377p, 0378p, 0380p, 0382p, 0071p, 0383p) ;

2. Approuver la cession à l'euro symbolique des emprises mentionnées ci-dessus au profit de Pau Béarn Habitat ;

3. Autoriser monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout acte et document à cet effet ;

4. Décider que les frais afférents à l'enquête publique seront à la charge du budget de la ville de Pau.

Ne prennent pas part au vote : M. François BAYROU, M. Jean-Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Gilbert DANAN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Département des Pyrénées Atlantiques

Ville de PAU

Enquête publique

**Projet de renouvellement urbain du quartier
Saragosse.**

Résidentialisation de 6 résidences

Déclassement d'emprises du domaine public communal



Conclusions motivées du commissaire enquêteur

Commissaire enquêteur : Michel Dabadie – Morlanne 64370.

8 mai 2023

Rappel de l'objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur le déclassement de plusieurs emprises du domaine public dans le secteur de Saragosse pour les besoins des projets de réhabilitations et résidentialisations de six résidences.

Rappel du projet

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées a engagé en 2016 un ambitieux projet de rénovation urbaine pour le quartier Saragosse, structuré autour de quatre orientations stratégiques :

- Créer une nouvelle centralité du quartier sur le site Laherrère,
- Requalifier les espaces publics,
- Retrouver l'attractivité résidentielle et accompagner les occupants actuels dans leur parcours résidentiel,
- Conforter les équipements publics pour répondre aux attentes des habitants et conforter leur rayonnement à l'échelle de la ville et plus largement de l'agglomération.

Le projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse a été contractualisé le 29 juin 2017.

Le coût total du projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse 2016-2024 est estimé à 12M€ HT

Pour répondre aux enjeux d'attractivité résidentialisation, Pau Béarn Habitat porte un projet d'ensemble sur le parc social à travers des opérations de réhabilitations/résidentialisation

Le travail de résidentialisation a pour objectif une réelle amélioration de la qualité résidentielle de l'ensemble des espaces en pied d'immeuble, afin d'encourager une appropriation des espaces extérieurs communs.

Actuellement le bailleur social est uniquement propriétaire du tour d'échelle des résidences, ce qui implique de récupérer du foncier appartenant à la ville de Pau pour mener à bien les projets de résidentialisation.

Pau Béarn Habitat travaille dans une logique d'ensemble où les espaces communs des pieds d'immeubles sont définis en lien avec les besoins des locataires (stationnement privatif, locaux vélos sécurisés, mobilier urbain de détente, espaces végétalisés...), mais également en lien avec les projets environnants menés par la ville de Pau. Les projets sont étudiés au cas par cas par les services techniques de la Ville et du bailleur.

La cession des parcelles à Pau Béarn habitat se feront à l'euro symbolique.

Les emprises concernées, propriétés de la ville de Pau, sont en partie affectées à du stationnement gratuit non réservé aux résidents. C'est pourquoi il convient de déclasser ces parcelles avant de procéder à leur cession.

6 résidences du quartier Saragosse sont concernées :

Résidence Arlas et résidence Anayette

Pour ces deux résidences il est prévu un programme commun de résidentialisation. Dans le cadre du projet il est prévu de céder 9 072m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn habitat

La résidence Arbison

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 3 383m² à Pau Béarn Habitat.

Résidence Clé de Sol

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 1 370m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn Habitat.

Résidence Ayous

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 3 650m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn Habitat.

Résidence Gaube

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 3 850m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn Habitat.

Durée de l'enquête et modalités de réception du public

Selon les modalités de l'arrêté du 10 mars 2023 l'enquête a été ouverte durant 15 jours consécutifs du 13 avril 2023 au 27 avril 2023.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, à la maison du Citoyen/maison France Service, 3 place Laherrère à Pau, les :

- Jeudi 13 avril 2023 de 10h à 11h
- Jeudi 27 avril 2023 de 16h à 17h

Durant toute la durée de l'enquête le dossier, ainsi que le registre, étaient à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Pau et à la Maison du Citoyen 3 place Laherrère à Pau (quartier Saragosse) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

Analyse et avis du commissaire enquêteur

Ayant constaté :

- Que Monsieur le Maire de Pau et ses services ont respecté les règles et procédures concernant ce type d'enquête publique ;
- Que l'enquête s'est déroulée sans incident.

Ayant consulté :

- Madame Myriam Mortreux Chargée d'affaires foncières au Pôle Gestion du Patrimoine à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, en charge de ce dossier ;
- Madame Manon Ribaut. de la Direction de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Ayant analysé :

- Le dossier soumis à l'enquête ;
- Sur le terrain les impacts du projet, objet de cette enquête publique ;
- Les observations du public.

Considérant :

- Que le dossier d'enquête mis à la disposition du public était complet, clair, explicite et permettait au public de bien comprendre l'opération concernée ;
- Que cette opération répond totalement à la convention du Projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse signé avec l'ANRU (Agence Nationale pour la rénovation urbaine) et ses partenaires le 29 juin 2017 ;
- Que cette privatisation des pieds d'immeubles permet une réelle amélioration de la qualité résidentielle de ses habitants ;
- Que globalement le nombre de places de parkings dans le quartier ne change pas significativement ;
- Que cette opération n'a aucune incidence sur l'environnement ;
- Que ce projet n'a suscité aucune opposition mais à fait l'objet de quelques propositions ou suggestions. Celles-ci méritent d'être étudiées et prises en compte en fonction de leur intérêt pour les résidents, de leur faisabilité et des incidences budgétaires pour la collectivité ou pour Pau Béarn Habitat ;
- Que la population du quartier souhaite être associée à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets qui la concernent. Il est important qu'elle puisse dialoguer avec les élus, les services de la ville de Pau et de Pau Béarn Habitat en amont des travaux ;
- Que l'enquête publique, à travers les observations du public, a montré la volonté des habitants du quartier de voir s'améliorer la qualité de vie et le maintien harmonieux du vivre ensemble.

En conséquence,

J'émet un AVIS FAVORABLE pour le déclassement d'emprises du domaine public communal de Pau pour les six résidences (Arlas, Anayette, Arbizon, Clé de sol, Ayous et Gaube) tel que défini dans le dossier d'enquête publique.

Fait le 8 mai 2023

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Michel Dabadie'.

Michel Dabadie

Département des Pyrénées Atlantiques

Ville de PAU

Enquête publique

**Projet de renouvellement urbain du quartier
Saragosse.**

Résidentialisation de 6 résidences

Déclassement d'emprises du domaine public communal



**RAPPORT
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Commissaire enquêteur : Michel Dabadie – Morlanne 64370.

8 mai 2023

I – Cadre de l'enquête

I – 1 Objet de l'enquête

L'enquête publique porte sur le déclassement de plusieurs emprises du domaine public dans le secteur de Saragosse pour les besoins des projets de réhabilitations et résidentialisations de six résidences.

I – 2 Identification du cadre juridique

- Le Code général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
- Le Code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles L.134-1, L.134-2 et R.134-3 à R.134-30 ;
- Le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à R.141-10 ;
- La liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département des Pyrénées Atlantiques au titre de l'année 2023 ;
- L'arrêté municipal de Monsieur le Maire de Pau en date du 10 mars 2023 prescrivant l'enquête publique et définissant les modalités de celle-ci.

I – 3 Nature et caractéristiques du projet

La Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées a engagé en 2016 un ambitieux projet de rénovation urbaine pour le quartier Saragosse, structuré autour de quatre orientations stratégiques :

- Créer une nouvelle centralité du quartier sur le site Laherrère,
- Requalifier les espaces publics,
- Retrouver l'attractivité résidentielle et accompagner les occupants actuels dans leur parcours résidentiel,
- Conforter les équipements publics pour répondre aux attentes des habitants et conforter leur rayonnement à l'échelle de la ville et plus largement de l'agglomération.

Le projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse a été contractualisé le 29 juin 2017.

Le cout total du projet de rénovation urbaine du quartier Saragosse 2016-2024 est estimé à 12M€ HT

Pour répondre aux enjeux d'attractivité résidentialisation, Pau Béarn Habitat porte un projet d'ensemble sur le parc social à travers des opérations de réhabilitations/résidentialisation

Le travail de résidentialisation a pour objectif une réelle amélioration de la qualité résidentielle de l'ensemble des espaces en pied d'immeuble, afin d'encourager une appropriation des espaces extérieurs communs.

Actuellement le bailleur social est uniquement propriétaire du tour d'échelle des résidences, ce qui implique de récupérer du foncier appartenant à la ville de Pau pour mener à bien les projets de résidentialisation.

Pau Béarn Habitat travaille dans une logique d'ensemble où les espaces communs des pieds d'immeubles sont définis en lien avec les besoins des locataires (stationnement privatif, locaux vélos sécurisés, mobilier urbain de détente, espaces

végétalisés...), mais également en lien avec les projets environnants menés par la ville de Pau. Les projets sont étudiés au cas par cas par les services techniques de la Ville et du bailleur.

La cession des parcelles à Pau Béarn habitat se feront à l'euro symbolique.

Les emprises concernées, propriétés de la ville de Pau, sont en partie affectées à du stationnement gratuit non réservé aux résidents. C'est pourquoi il convient de déclasser ces parcelles avant de procéder à leur cession.

6 résidences du quartier Saragosse sont concernées :

Résidence Arlas et résidence Anayette

Pour ces deux résidences il est prévu un programme commun de résidentialisation. Dans le cadre du projet il est prévu de céder 9 072m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn habitat.

La résidence Arbison

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 3 383m² à Pau Béarn Habitat.

Résidence Clé de Sol

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 1 370m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn Habitat.

Résidence Ayous

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 3 650m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn Habitat.

Résidence Gaube

Dans le cadre de ce projet il est prévu de céder 3 850m² du domaine public au bailleur social Pau Béarn Habitat.

II - Organisation et déroulement de l'enquête

II – 1 Commissaire enquêteur

L'article 2 de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique de Monsieur le Maire de Pau, en date du 10 mars 2023, indique que Monsieur Michel Dabadie, directeur départemental de l'ANPE, en retraite, demeurant à Morlanne, est désigné en tant que commissaire enquêteur.

II – 2 Actions préalables à l'enquête

Le 16 Février 2023 : entretien téléphonique, entre Mme Myriam Mortreux en charge de ce dossier à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et le commissaire enquêteur.

Objet de cet entretien :

- Proposition faite au commissaire enquêteur pour mener cette enquête publique,
- présentation sommaire du projet.

Le 17 février 2023 : rencontre à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées entre le commissaire enquêteur et Mme Myriam Mortreux.

Objet de cet entretien :

- Avoir une présentation précise du projet

- Arrêter les modalités de l'enquête publique.

Le 27 Février 2023 : Rencontre entre le commissaire enquêteur, Mme Myriam Mortreux et Mme Manon Ribaut de la Direction de l'habitat et de la Rénovation urbaine à la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Objet de la rencontre :

- Se rendre sur le terrain pour visualiser les résidences et les espaces publics concernés par l'enquête publique
- Parapher les dossiers soumis à l'enquête publique.

II - 3 Durée de l'enquête et modalités de réception du public

Selon les modalités de l'arrêté du 10 mars 2023 l'enquête a été ouverte durant 15 jours consécutifs du 13 avril 2023 au 27 avril 2023.

Le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, à la maison du Citoyen/maison France Service, 3 place Laherrère à Pau, les :

- Jeudi 13 avril 2023 de 10h à 11h
- Jeudi 27 avril 2023 de 16h à 17h

Durant toute la durée de l'enquête le dossier, ainsi que le registre, étaient à la disposition du public à l'accueil de la mairie de Pau et à la Maison du Citoyen 3 place Laherrère à Pau (quartier Saragosse) aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public.

II - 4 Mesures de publicité

Le public a été informé de cette enquête publique par :

- Insertion dans la presse, plus de quinze jours avant le début de l'enquête publique, dans les quotidiens « la République des Pyrénées » et « Sud-Ouest » : parution le 22 mars 2023
- Affichage de l'arrêté de M. le Maire à la mairie de Pau à compter du 14 mars 2023.
- Affichage de l'arrêté correspondant sur le terrain, à proximité des résidences concernées à compter du 21 mars 2023.

Par ailleurs M. le Maire de Pau a adressé le 16 mars 2023 un courrier, en recommandé avec accusé de réception, aux propriétaires riverains des parcelles concernées par l'enquête publique. Sont concernés :

- M. Nabos, 29 avenue du Loup à Pau
- Mme Nabos, 27 avenue du Loup à Pau
- Groupe Tachaires, 23 rue Pierre et Marie Curie à Pau
- Centre Enfance Joyeux Béarn, 1 avenue Saragosse à Pau
- Etablissement des Filles Charité de Saint Vincent de Paul, 9 rue Cler à Paris
- Cabinet Sogea ; 18 Allée Lamartine à Pau
- Cabinet Foncia 3 rue Tiredous à Pau.

II - 5 Composition du dossier mis à la disposition du public

- 1 - Dossier technique :

- Notice explicative
- Plan de situation
- Plans parcellaires
- Liste des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie dans l'emprise du projet

2 - Autres pièces administratives annexées :

- Arrêté, de M. le Maire de Pau, en date du 10 mars 2023, prescrivant l'enquête publique
- Courriers de notification adressés aux propriétaires riverains
- Extrait de la convention ANRU.

3 - Registre d'enquête

II – 6 Ouverture du dossier d'enquête

Les dossiers d'enquête paraphés et ouverts par le commissaire enquêteur ont été mis à la disposition du public le 13 avril 2023.

II – 7 Clôture des dossiers d'enquête

Le 27 avril 2023, à la fermeture des bureaux de la mairie au public et de la maison du citoyen, le commissaire enquêteur a clôturé les registres d'enquête et a conservé les dossiers pour rédiger son rapport et élaborer ses conclusions.

II – 8 Incidents relevés au cours de l'enquête

L'enquête s'est déroulée sans incident.

III - Analyse des observations

- Au cours de l'enquête 9 observations ont été notées sur le registre d'enquête de la maison du Citoyen et une sur le registre de la mairie de Pau.
- Un courrier a été remis au commissaire enquêteur lors de la dernière permanence.

- **M. Vila Pharmacie de l'Agora 41T avenue du Loup à Pau :** Déclare être favorable aux projets de développement du quartier Saragosse. Il souhaiterait développer un pôle médical dans le quartier. Il aimerait rencontrer des personnes de la mairie de Pau pour mener ce projet qui nécessitera des locaux et parkings aménagés. Il souhaiterait idéalement qu'il se situe 39 avenue du Loup à côté du laboratoire de biologie.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur note que l'intéressé est favorable au projet. Le projet de création d'un pôle médical ne relève par de cette enquête publique. Cependant un tel projet s'intègre bien dans la rénovation urbaine de ce quartier.

On peut considérer qu'il répond à un des objectifs de la convention du Projet de rénovation urbaine du quartier de Saragosse signé avec

l'ANRU et ses partenaires le 29 juin 2017 : « Retrouver l'attractivité résidentielle du quartier et accompagner les occupants actuels dans leur parcours résidentiel : agir sur tous les leviers de l'attractivité résidentielle »

Le commissaire enquêteur ne peut que souhaiter, le plus rapidement possible, une réunion entre la mairie de Pau et les porteurs du projet de pôle médical.

- **M. Claude Tachoures, biologiste médical, laboratoire de biologie SERLAB 39 Avenue du Loup à Pau** : Déclare qu'il est indispensable pour le laboratoire de conserver ses parkings actuels.

Il souhaiterait rencontrer des personnes de la mairie de Pau pour leur présenter un projet de pôle médical (laboratoire d'analyse, pharmacie, infirmières)

Commentaire du commissaire enquêteur :

Les parkings du laboratoire ne sont pas concernés par le projet objet de l'enquête publique.

Le projet de création d'un pôle médical ne relève par de cette enquête publique. Cependant un tel projet s'intègre bien dans la rénovation urbaine de ce quartier.

On peut considérer qu'il répond à un des objectifs de la convention du Projet de rénovation urbaine du quartier de Saragosse signé avec l'ANRU et ses partenaires le 29 juin 2017 : « Retrouver l'attractivité résidentielle du quartier et accompagner les occupants actuels dans leur parcours résidentiel : agir sur tous les leviers de l'attractivité résidentielle »

Le commissaire enquêteur ne peut que souhaiter, le plus rapidement possible, une réunion entre la mairie de Pau et les porteurs du projet de pôle médical.

- **M. Gérard Prade, Résidence Benoué à Pau**

Est venu se renseigner sur le projet.

Il a déclaré être ne pas être opposé à cette opération.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur a renseigné l'intéressé sur le projet et note qu'il n'est pas opposé à cette opération.

- **M. JP Bascougnat, tel 07 86 34 72 08 habitant à la résidence Ayous.**

Lors de sa venue, hors permanence, a indiqué :

La taille des plans ne permet pas de se rendre compte des détails sur les places de parking autour de la résidence Ayous. Il semblerait qu'il y en aura beaucoup moins. Une réunion avec les locataires, préalable aux travaux, lui semble indispensable.

Lors de la permanence du commissaire enquêteur il a précisé qu'autour de la résidence, actuellement, il y a 56 places de stationnement et dans le projet ce nombre serait réduit à 36 places. Il souhaite que cet espace conserve 56 places de parking et que les locataires soient associés au projet avant tous travaux.

Commentaire du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur a renseigné l'intéressé sur le projet. Il souhaite que l'aménagement autour de la résidence Ayous n'ait pas comme conséquence négative une suppression significative du nombre de parking dans cet espace.

Il souhaite pour cette résidence, ainsi que pour les autres, le projet soit présenté aux résidents avant d'être totalement arrêté et que les propositions pertinentes, acceptables financièrement, soient prises en compte.

➤ **Mme Humber membre du conseil syndical de la résidence « Les acacias »**

A noté sur le registre de la mairie de Pau qu'elle souhaitait voir les nuisances que cela pouvait apporter à la copropriété.

Est venue lors de la deuxième permanence du commissaire enquêteur et a signalé qu'elle avait noté une observation sur le registre d'enquête de la mairie de Pau.

Elle a indiqué qu'elle souhaitait que ce projet n'ait aucune conséquence négative pour les résidents des « Acacias ».

Commentaire du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur a renseigné l'intéressée sur le projet. Il considère que ce projet n'a pas de conséquences négatives pour les habitants de la résidence « les acacias ».

Il préconise qu'une réunion d'échange ai lieu entre les services de la ville de Pau en charge de ce dossier, si possible un élu, et le conseil syndical de la résidence « les acacias »

➤ **Mme Danielle Nabos 3 avenue de Buros et M. Alain Nabos 27 et 29 avenue du Loup à Pau.**

Les intéressés ont remis et commenté un courrier au commissaire enquêteur. Leurs demandes sont les suivantes :

Concernant la parcelle 0072 correspondant au 29 avenue du loup, qui deviendra mitoyenne avec la Clé de sol, plus aucun stationnement ne sera possible sur l'espace public ni sur l'espace privé ceci :

- Par disparition du stationnement le long du mur des 29 avenue du loup
- Par la création récemment d'un arrêt de bus immédiatement contre la façade du 29 avenue du loup
- Par enclavement total de la propriété, empêchant tout accès à un possible stationnement qui serait créé sur l'espace privé. La création d'un stationnement privé est un projet qui s'imposerait pour pallier à la disparition du stationnement sur la voie publique.

Par ailleurs sur les différents plans on peut constater le double sens sur cette voie de passage actuelle (parcelle 0071). Que deviendra ce double sens après privatisation ? Pour pallier à cela, serait-il possible d'envisager sur cette parcelle un droit de stationnement ou de passage ?

Concernant la parcelle 0073 la desserte des commerces et du cabinet de kinésithérapie est entravée par le stationnement anarchique sur l'espace public mais également par violation de l'espace privé.

Considérant que l'alignement depuis la Clé de sol (parcelle 0077) jusqu'à la Tour Carrère (parcelle 0117) fait un angle, que la visibilité au carrefour de la rue Honoré Baradat est très mauvaise, lors des nouveaux aménagements de la voirie le tracé ne pourrait-il pas être modifié, ce qui libérerait un espace devant leurs résidences et permettrait une meilleure visibilité au carrefour de l'avenue Honoré Baradat.

De plus l'aménagement de la parcelle 0066 proposera-t-il quelques espaces de stationnements supplémentaires le long de l'avenue du loup comme c'est le cas sur l'avenue de Saragosse ?

Commentaire du commissaire enquêteur :

Il est indispensable que le propriétaire de la parcelle 0072 ait accès à son espace non construit pour aménager, s'il le souhaite, un stationnement privé.

Les autres suggestions d'aménagement sont à étudier en fonction de leur intérêt pour l'ensemble de la population, des règles de sécurité à respecter et des moyens financiers que la collectivité peut mobiliser.

➤ **Mme Véronique Loustalot 9 avenue de Buros adresse mail : veroloustalot@gmail.com tel 06 71 19 74 50**

Demande qui entretiendra le parc au Nord de la résidence « Acacias » et au sud de la résidence Anayette chemin et parc piétonnier aménagés il y a environ un an : La ville de Pau ? L'office HLM ?

Commentaire du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur a renseigné l'intéressée sur le projet. A son avis l'entretien du parc et du chemin piétonnier entre la résidence « les acacias et la résidence Anayette sera assuré par le même organisme qu'actuellement. Le commissaire enquêteur souhaite que les services de la ville de Pau apportent une réponse précise par téléphone ou mail à l'intéressée.

IV Bilan de l'enquête publique.

- L'enquête publique s'est déroulée conformément à la législation ;
- La notice technique concernant le projet était claire compréhensible et précise ;
- L'information du public a été effectuée par la presse locale, par voie d'affichage à la mairie de Pau, à la maison du citoyen de Saragosse et sur les parcelles, objet de l'enquête ;
- Les propriétaires riverains concernés ont été informés de l'enquête publique par courrier recommandé avec accusé de réception et se sont largement exprimés ;
- Ce projet n'a aucune conséquence sur l'environnement ;
- 8 personnes sont venues lors des permanences du commissaire enquêteur et ont noté leur avis ou remarque.
Une observation ont été notée hors permanence sur le registre mis à la disposition du public à « la maison du Citoyen » et une sur le registre à la mairie de Pau ;
- Si toutes les observations ne concernent pas directement l'objet de l'enquête publique les remarques ou propositions formulées s'inscrivent dans une démarche de concertation et de dialogue avec les élus de la ville de Pau et à ce titre sont intéressantes. Il est souhaitable qu'elles soient étudiées.

- **Aucun incident n'est à signaler au cours de l'enquête.**

Morlanne le 8 mai 2023

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the commissioner.

Le commissaire enquêteur

Michel Dabadie



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 13 Secteur Université : création d'une servitude de tréfonds sur le terrain de l'Institut de Travail Social

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

A l'occasion du déploiement du réseau de chaleur et du raccordement du bâtiment de l'Institut du Travail Social (I.T.S.), la ville de Pau a posé un réseau d'eau potable pour alimenter le boulodrome. Ce réseau passe en partie dans la propriété de l'I.T.S..

Il convient de régulariser cette situation en constituant une servitude de tréfonds sur la parcelle cadastrée DH 0317 (fonds servant) au profit des parcelles cadastrées DH 0371, 0372 et 0368 (fonds dominant), conformément au plan joint.

Le droit de passage concédé s'exercera sur une bande de 4 mètres de large.

Le propriétaire du fonds dominant acquittera seul tous les frais d'entretien, de réparation ou de reconstruction des ouvrages nécessaires à la servitude de tréfonds.

La convention à conclure, consentie à titre gratuit, sera régularisée par acte authentique devant notaire.

Les frais relatifs à la constitution de cette servitude seront à la charge de la ville de Pau.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette servitude ;**
- 2. Décider d'inscrire la dépense sur le budget de la ville de Pau.**

Ne prend pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 14 Bilan des transactions foncières de la ville de Pau au titre de l'exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

En application de l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, doit donner lieu chaque année à délibération du conseil municipal.

Le bilan qui vous est présenté, annexé au compte administratif de la commune, porte à la fois sur **les acquisitions (I), les cessions (II), les outils de maîtrise foncière DUP (III)** ainsi que **les échanges (IV), les Autorisations d'occupation du domaine public (V)**, décidés par le conseil municipal au cours de l'exercice **2022**. Il comporte aussi, les opérations menées par **l'EPFL Béarn Pyrénées (VI)** ainsi que celles par la **SIAB (VII)**, pour le compte de la ville de Pau, lesquelles sont toutes inscrites dans ledit bilan ci-dessous.

I- LES ACQUISITIONS DÉLIBÉRÉES

La ville de Pau réalise des acquisitions immobilières pour mettre en œuvre des politiques publiques entrant dans le champ de ses compétences. C'est en fonction de l'affectation du bien qu'est effectué le classement des acquisitions immobilières. À ce titre, trois catégories ont été déterminées et mentionnées ci-après :

I.1. Opérations d'aménagement, création réhabilitation de logements : 289 649,29 €

A ce titre, le conseil municipal a décidé d'acquérir :

- **Îlot Guynemer** : rachat auprès de l'EPFL de l'ensemble immobilier sis au **19 rue Guynemer** dénommé « **Maisombielle** », cadastré, commune de Pau, section **CO n°46**, de 150 m², dans le cadre de la restructuration de la rue du Capitaine Guynemer en vue de la mise en œuvre du **projet de renouvellement de l'espace urbain et de l'ensemble du bâti** de l'îlot Guynemer moyennant un prix de **289 648,29 € TTC** – (*délibération n°10 du 7 février 2022*) ;
- **Îlot Carrerot-Bonado** : dans le cadre de la redynamisation du centre ville il a été décidé de **démolir et reconstruire l'îlot Carrerot-Bonado pour l'accession sociale à la propriété des familles** et par délibération du 23 novembre 2020, décidé de **céder au COL** un ensemble foncier dit îlot Carrerot-Bonado pour la réalisation d'un projet de **39** logements de ce type par le COL. A l'issue des travaux, une partie de la parcelle BV 101, partie intégrante du trottoir doit être acquise et intégrée au domaine public. Acquisition par la ville auprès du COL à l'**euro symbolique** – (*délibération n°5 du 21 novembre 2022*).

I.2. Création, extension, protection d'installations, d'équipements, espaces publics dont la localisation est déterminée par une opportunité foncière intéressante : 230 000 €

A ce titre, le conseil municipal a décidé d'acquérir :

- **Chemin Guilhem** : acquisition de **parcelles** cadastrées section **BD n°394p et 408** sises **9 chemin Guilhem**, unité foncière estimée à **5 887 m²**, pour la réalisation d'un parking, pour un prix de **70 000 € net** – (*délibération n°12 du 26 septembre 2022*) ;
- **Avenue Gaston Lacoste** : la ville de Pau a donné bail à construction le 1^{er} décembre 1990 à la société « Au fin gourmet », pour 50 ans se terminant le 30 novembre 2024, afin de reconstruire, agrandir le bâtiment à usage de bar restaurant. Il s'agit de procéder à la **résiliation amiable et par anticipation du bail à construction** moyennant une indemnité forfaitaire de fin de contrat **160 000 €** - (*délibération n°5 du 27 juin 2022*) ;

I.3. Ouverture de voies, cheminements publics et espaces libres : 0 €

Dans cette catégorie, sont essentiellement regroupés les classements de voies de cheminements publics et espaces libres aménagés s'y attachant dans les lotissements, les acquisitions pour les élargissements, les prolongements ou créations de voies et liaisons prévues, notamment au Plan Local d'Urbanisme.

- **Avenue des Lilas** : l'impasse « **Cité des Abeilles** » est **une voie privée** ouverte à la circulation publique et assurant la déserte des 7 propriétaires du tissu pavillonnaire. Le Conseil municipal a décidé du **transfert d'office de propriété dans le domaine public communal** de l'impasse des « Cité des Abeilles » en application du R.318-10 du Code de l'urbanisme – (*délibération n°7 du 7 février 2022*) ;

À ce titre, le conseil municipal **n'a décidé d'aucune acquisition** sur l'exercice **2022**.

Le présent bilan 2022 comporte 4 acquisitions pour un montant de 519 649,29 € TTC.

II- LES CESSIONS DÉLIBÉRÉES

La vente de biens immobiliers par la ville de Pau, dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues, a eu pour objet le développement de la commune par l'accueil d'activités économiques, par la réalisation de logements ou bien encore par l'optimisation de la gestion patrimoniale des biens communaux. Les différentes cessions peuvent se décliner dans les trois catégories référencées ci-après :

II.1. L'accueil, le déplacement et le maintien d'activités économiques : 105 876 €

A ce titre, le conseil municipal a décidé des cessions suivantes :

- **4 rue Goya** : cession d'une partie de parcelle cadastrée **BZ n°315 de près de 519 m²** à la SCI SOLEIL, propriétaire de la BZ n°304 limitrophe, située 40 rue du XIV Juillet, où elle construit des bureaux et a besoin d'un espace de stationnement pour l'accueil des salariés et de la clientèle moyennant un prix de 88 230 €€ HT soit **105 876 €TTC** – (*délibération n°8 du 7 février 2022*) ;

II.2. L'accueil et le logement des populations : 768 093 €

A ce titre, le conseil municipal a décidé des cessions suivantes :

- **Boulevard recteur Jean Sarrailh** : vente à la SCIP URBAN PIERRE N°5 des **lots volumes n°1 et 2** situés dans l'immeuble immobilier dénommé « **Villa Clermont** » sis 25 boulevard du recteur Jean Sarrailh, cadastré section CN n°405 et 408 d'une contenance de 2 213 m², pour permettre le déplacement de la baie de brassage de la Fibre paloise, pour un prix de **9 600 €** ainsi qu'**une bande de terrain** pour la réalisation de son projet de revitalisation d'espaces de villes, d'une superficie de près de 250 m² au prix de **20 000 €** (*délibération n°3 du 7 février 2022*) ;
- **Rue Montaigne** : vente à la société AXIAS des parcelles cadastrées section **EL n°478, 479, 480, 483 et 539** d'une superficie de **2 471 m²**, en vue de la construction de **8** maisons individuelles ou accolées, ayant environ 800 m² de SU, dans le cadre d'un programme de moyenne densité, pour une meilleure intégration de l'opération dans ce quartier, au prix de **300 000 €** net vendeur, selon conditions suspensives (autorisations urbanisme, purge délais recours, retrait administratif et état du sol (pollution) - (*délibérations n°3 du 28 mars 2022*) ;

- **IDRON – quartier « Clos des Lys »** : vente à Pau Béarn Habitat de la parcelle **AL n°18p, Chemin Salié** de près de **430 m²**, pour étendre **l'habitat en faveur des gens du voyage** dont la construction des logements adaptés débuté en 2008, pour l'accueil de 40 habitants, occupés maintenant par 120 personnes, au prix de 1 290 € HT soit **1 548 € TTC** – (délibération n°4 du 28 mars 2022) ;
- **Rue du Capitaine Guynemer** : vente au COL d'un îlot majoritairement non bâti, à l'exception d'une maison au n°23, protégée par le règlement du site patrimonial remarquable, constitué des **parcelles CO n°45, 46 et 47**, ainsi que partie de parcelles section **CO n°50 et 520**, au prix de 288 000 € HT soit **345 600 € TTC** – (délibération n° 8 du 26 septembre 2022) ;
- **Quartier Saint Joseph** : déclassement, après enquête publique favorable et **cession** d'une emprise de **611 m²** et **partie de parcelle** cadastré section **CN n°410**, de **1 384 m²** environ, au profit de Pau Béarn Habitat, issue **d'un terrain du domaine privé** de la ville de Pau, pour la construction de **12** logements neufs en accession libre, sis **rue Théo Lannes**, à Pau Béarn Habitat au prix de **91 344 € nets** – (délibération n°9 du 26 septembre 2022) ;
- **Îlot Guynemer** : dans le cadre du renouvellement urbain de l'îlot Guynemer les parcelles bâties cadastrées **CO n°42 et 43 sises 27 et 27 bis rue du Capitaine Guynemer**, d'une superficie totale de **308 m²**, sont cédées à **l'euro symbolique** à l'EPFL, en vue de réaliser des travaux de démolition, avant cession directe au COL pour création de logements en accession sociale à la propriété – (délibération n°4 du 21 novembre 2022).

II.3. Les cessions, institution ou suppression de droits réels immobiliers : 70 207 €

A ce titre, le conseil municipal a décidé :

- **Place Simone Signoret** : déclassement d'une emprise cadastrée section **BK n°234**, estimée à **15 m²**, sise au **n°3 de ladite place** et **cession** aux propriétaires riverains au prix de 30 € HT soit **36 € TTC** - (délibération n°3 du 27 juin 2022) ;
- **ZAC PAPPYR – C.F.A. B.T.P.** : conclusion d'un **bail emphytéotique** pour l'extension du centre de formation apprentis du bâtiment C.F.A. et construction d'un pôle énergie et gymnase (2,7 M€) sis au **36 avenue Léon Blum** par mise à disposition de parcelles en nature de terre cadastrées section **AX n°161, 164, 168 et 201** dans le prolongement de la rue Albert Einstein pour environs **6 200 m²** aux conditions suivantes :
 - **Durée : 50 ans**
 - **Montant annuel de redevance : 100 €** effectué en un seul versement par l'emphytéote (délibération n°9 du 27 juin 2022).
- **Rue Michel Hounau** : vente de la **parcelle** cadastrée section **CO n°624** de près de **69 m²** sise au **n°5 de ladite rue** à Mme Roy-Lahore, propriétaire de la parcelle voisine CO n°216, terrain en retrait et inaccessible depuis la voie publique, au prix de **70 € TTC** - (délibération n°5 du 26 septembre 2022) ;
- **Rue de l'Arioulat** : vente de **2 parcelles** du domaine privé en nature d'espaces vert, la partie Est, environ **250 m²**, à Mme Bouchet et la partie Ouest, environ **450 m²**, à M. Prouvost, toutes deux à **l'euro symbolique**- (délibération n°6 du 26 septembre 2022) ;

- **Chemin Guilhem** : par délibération n°12 le conseil municipal du 26 septembre 2022 a décidé d'acquérir les **parcelles** cadastrées section **BD n°394p et 408** sises 9 chemin Guilhem, unité foncière estimée à **5 887 m²**. Ces **2 parcelles sont cédées à l'association Mosquée Al Oumma** au même prix soit **70 000 €** - (délibération n°2 du 19 décembre 2022).

II.3.1 Désaffectation et déclassement et autre rectification cadastrale :

- **Quartier Saragosse : désaffectation et déclassement du DP** d'emprises foncières **CZ 45p** de **1 700 m²**, et **CZ 53** de **2 312 m²**, à usage de stationnement autour des **résidences Anglas et Arrémoulit**, suite à enquête publique, et cession à Pau Béarn Habitat dans le cadre d'un projet de résidentialisation des logements locatifs sociaux pour un stationnement résidentiel et une appropriation des espaces collectifs – (délibération n° 9 du 7 février 2022) ;
- **Quartier Saragosse** : par délibération le conseil municipal du 27 septembre 2021 a approuvé, dans le cadre de la rénovation urbaine et la création du Pôle Laherrère, un échange foncier avec la société IFP Energies Nouvelles prévoyant de lui céder la parcelle cadastrée section **CY n°515** de près de **36 m²**, emprise issue de division de la parcelle d'origine supportant l'ancien hôpital Laherrère mais dont le déclassement n'est pas intervenu. Il s'agit de procéder au **déclassement de ladite parcelle CY 515** et de l'intégrer dans le domaine privé de la Ville de Pau en la cédant ensuite à la société IFP Energies Nouvelles – (délibération n°4 du 27 juin 2022) ;
- **Rue de l'Arioulat : désaffectation et déclassement** d'une **partie du domaine public** communal en nature d'espace vert d'environ **700 m²** et non cadastré, situé sur la rue de l'Arioulat et en fond de parcelles de particuliers inaccessible depuis la voie publique, en vue de **cessions** futures – (délibération n°6 du 27 juin 2022) ;
- **ZAC FAVRE : désaffectation et déclassement** de la partie du domaine public communal correspondant à la parcelle cadastrée section **DO n°262** d'une superficie de **49 130 m²** pour permettre les futurs transferts de propriété dont celui au profit de l'agglomération pour son développement économique. (délibération n°7 du 27 juin 2022) ;
- **Îlot Guynemer : rectification cadastrale** de l'ensemble immobilier dénommé « **Maisombielle** » constitué de **3 immeubles** sis du **15 au 19 de la même rue** cadastrés section **CO n°46, 47 et 520** pour une contenance de **883 m²**, sans modification de prix à celui porté dans la délibération n°10 du 7 février 2022 ci-dessus – (délibération n°8 du 27 juin 2022) ;
- **Quartier Saragosse : déclassement de 2 emprises foncières** du domaine public communal sur le site Kennedy, la 1^{ère} de près de **1 050 m²** et la seconde environ **2 518 m²** situées le long de la **rue Lavoisier**, suite à enquête publique, et en vue de leur **cession** à Action Logement – (délibération n°7 du 26 septembre 2022) ;
- **Quartier Saint Joseph : déclassement**, après enquête publique favorable et **cession** d'une emprise de 611 m² au profit de Pau Béarn Habitat, issue **d'un terrain du domaine privé** de la ville de Pau, pour la construction de logements neufs, sis **rue Théo Lannes**, à Pau Béarn Habitat pour la construction de 12 logements neufs en accession libre – (délibération n°9 du 26 septembre 2022).

Le présent bilan 2022 comporte 11 ventes pour un montant total de 944 176 € TTC, une redevance annuelle de bail emphytéotique de 100 € ainsi que 6 opérations de déclassement du domaine public et 1 rectification cadastrale sans incidence financière pour la ville de Pau.

III- Maîtrise foncière : opération qualifiée d'utilité publique :

Pour d'optimiser et valoriser la gestion de son patrimoine foncier, la ville de Pau a recours à différents outils techniques de maîtrise foncière, comme ceux des enquêtes publiques, ou de régularisation foncière.

- Au titre de l'exercice 2022 la ville de Pau n'a pas eu recours à de tels outils.

IV- Échanges :

À ce titre, le conseil municipal a décidé des échanges suivants :

- **Îlot Navarrot – rues des Orphelines et Navarrot** : dans le cadre de son contrat de concession d'aménagement relatif à la requalification immobilière des centres-villes, la SIAB souhaite qu'il soit procédé à **l'échange foncier** suivant :
 - **d'acquérir auprès de la SIAB** une superficie d'environ **79 m²** à extraire de la parcelle cadastrée, commune de Pau, section **BV n°280**, permettant l'élargissement du trottoir de la rue Navarrot.
 - **de céder à la SIAB** :
 - o une emprise de **17 m²** de la parcelle cadastrée **BV n° 178**,
 - o une emprise de **19 m²** de la parcelle cadastrée **BV n° 179**,
 - o une emprise de **33 m²** à extraire du trottoir situé le long de la rue Navarrot.

L'échange foncier est réalisé sans soulte - (*délibération n°5 du 7 février 2022*) ;

- **Rue Carnot** : au **n°36** un ancien bâti en saillie de rue, démoli, fait l'objet d'un projet de construction d'un établissement social ou médico-social porté par Pau Béarn Habitat (PBH) dont la future emprise sera en alignement du front bâti. Il est décidé **d'échanger** :
 - **céder à PBH** une emprise de **3 m²** (saillie de rue) trottoir situé le **long du 36 de la rue Carnot**
 - **acquérir** auprès de **PBH** une emprise de **9 m²** sur la parcelle cadastrée, commune de Pau section **CO n°304**

L'échange foncier est réalisé sans soulte – (*délibération n°6 du 7 février 2022*).

V- Autorisation d'occupation temporaire du domaine (AOT) et autres

- **Université-Technopole** : signature d'une convention **d'autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public de l'Etat, à titre gratuit**, pour la réalisation de mobilités douces et reliant les allées Condorcet, à l'Est, au lotissement Nouste Soureilh, à l'Ouest, via le campus palois et le complexe sportif André Lavie du Parc du Laü sur les parcelles cadastrées section **DO n°172 et 79** pour une superficie de 267 103 m² et dont **15 725 m²** pour le projet de valorisation de de la façade Est du campus et la réalisation de mobilités douces :
 - Durée : **50 ans**
 - **Titre précaire et révocable**
 - Contrepartie Agglomération : **financement des investissements de création et d'aménagements du parc du Ruisseau du Laü**
(*délibération n°11 du 26 septembre 2022*) ;
- **Promenade du Hédas** : par convention du 20 septembre 1982 complétée de 2 avenants signés, respectivement les 20 mars 1984 et 27 octobre 2017, **l'Etat a concédé à la ville de Pau divers terrains appartenant au Domaine national du Château de Pau**, au pied du Château **pour l'aménagement d'une promenade piétonne publique**. Cette convention est reconduite pour une durée de **40 ans** et ce **à titre gratuit**, tous les aménagements restant à la charge de la ville de Pau – (*délibération n°6 du 21 novembre 2022*).

Le présent bilan 2022 comporte donc :

- **2 échanges fonciers** : Îlot Navarrot – rues des Orphelines et Navarrot et n°36 de la rue Carnot
- **2 Autorisations d'Occupation Temporaire du domaine public** : pour la réalisation de **voies douces au Parc du Ruisseau du Laü** et pour la **promenade du Hédas** en pied du château de Pau

Et ce, pour répondre aux besoins des politiques publiques actuelles.

VI- LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2022 PAR L'EPFL BÉARN-PYRÉNÉES

En application de l'article L.2141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les acquisitions et les cessions menées par l'EPFL Béarn-Pyrénées en 2022 pour le compte de la ville de Pau doivent être inscrites dans ce bilan.

VI.1 Acquisitions de l'EPFL Béarn-Pyrénées pour le compte de la Ville : 1 200 000 €

- **Quartier Trespoey** : par délibération n°15 du Conseil municipal du 10 juillet 2020, a été décidée l'acquisition d'une **partie du couvent de la maison Saint Michel**, sis au n°101 avenue Trespoey, dans le cadre du soutien de sa politique cœur de ville, et des dispositifs de lutte contre les violences faites aux femmes. La ville de Pau souhaite **solliciter l'EPFL Béarn Pyrénées pour l'acquisition directe d'une partie de l'immeuble bâti** (2 000 m²) **et des espaces attenants**, hors emprise des ermitages de 500 m², ainsi que **le parc adjacent** (6 137 m²), cadastré section **CS n°244 et 245** pour un prix net vendeur de **1 200 000 €** et assure le portage pendant 4 années (*délibération n°4 du 7 février 2022*).

VI.2 Les cessions de l'EPFL Béarn-Pyrénées : 580 000 €

- **Rue du Moulin** : par délibération n°10 du 19 décembre 2013, la ville de Pau a sollicité l'EPFL pour acquérir les parcelles bâties cadastrées section **BY n°417, 418 491** sises au numéros **2 au 10, 12, et 18 rue du Moulin** pour un montant de **700 000 € TTC**. La SIAB, par DUP, est devenue propriétaire des biens sis du n°14 au 16 rue du Moulin pour réaliser un programme de bureaux pour le Conseil départemental 64, la démolition du n°12 au 18 de la même rue, et un projet de 24 logements locatifs sociaux. La ville demande à l'EPFL de **céder directement** les parcelles sises du **2 au 10, 12 et 18 rue du Moulin** au profit de l'opérateur social DOMOFRANCE au prix de **580 000 € TTC** – (*Délibération n°2 du 28 mars 2022*).

VII-LES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES EN 2022 PAR LA SIAB

- La convention de concession d'aménagement pour la revitalisation du centre-ville, signée par la ville de Pau le 12 février 2010, pour une durée de 10 ans, a été prorogée le 12 juin 2015, par avenant n°4, portant ainsi le terme à février 2022. Elle a délégué son droit de préemption urbain à la SIAB dans le **périmètre de l'opération de revitalisation du centre ancien de Pau**, en application de l'article L.213-3 du Code de l'Urbanisme. En ce sens, les acquisitions et les cessions menées par la SIAB en 2022 pour le compte de la ville de Pau doivent être inscrites dans ce bilan.

Sur l'exercice 2022, la SIAB n'a réalisé aucune acquisition et cession pour le compte de la ville de Pau.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de l'ensemble du bilan 2022 des transactions foncières de la ville de Pau tel qu'exposé ci-dessus.

Le conseil municipal prend acte de l'ensemble du bilan 2022 des transactions foncières de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 15 Budget principal : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal - exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

**PAU - BUDGET PRINCIPAL
BUDGET PRINCIPAL**

**COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2022**

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 13/03/2023

064026 SGC PAU

Population 77070
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 32
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	54
1 Balance des comptes	Etat III-1 55
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 105
4EME PARTIE : Page des signatures	106

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	16 417,28	Dotations	109 076,11
Terrains	109 222,46	Fonds Globalisés	121 640,62
Constructions	401 139,53	Réserves	508 694,83
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	198 157,44	Différences sur réalisations d'immobilisations	-12 141,53
Immobilisations corporelles en cours	45 356,86	Report à nouveau	5 063,55
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	129 299,54	Résultat de l'exercice	14 590,92
Autres immobilisations corporelles	25 590,03	Subventions transférables	623,14
Total immobilisations corporelles (nettes)	908 765,86	Subventions non transférables	89 784,49
Immobilisations financières	11 353,59	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	936 536,73	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	837 332,13
Créances	9 580,65	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	109 451,50
Disponibilités	13 072,21	Fournisseurs ⁽²⁾	5 399,40
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	5 463,61
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 652,86	Total dettes à court terme	10 863,01
Comptes de régularisations	0,01	TOTAL DETTES	120 314,52
		Comptes de régularisations	1 542,96
TOTAL ACTIF	959 189,60	TOTAL PASSIF	959 189,60

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées	24 221 263,47	10 164 266,96	14 056 996,51	14 569 713,95
	Autres immobilisations incorporelles	5 983 153,55	3 622 868,72	2 360 284,83	3 400 878,39
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	115 348 592,21	6 126 127,30	109 222 464,91	106 793 794,78
	Constructions en toute propriété	416 878 715,60	15 772 971,76	401 105 743,84	393 455 207,63
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers	198 189 309,06	31 867,70	198 157 441,36	186 836 470,89
	Collections et oeuvres d'art	2 778 847,46		2 778 847,46	2 691 384,45
	Autres immobilisations corporelles	58 947 891,22	36 227 893,51	22 719 997,71	19 345 001,38
	Immobilisations corporelles en cours	45 356 855,42		45 356 855,42	37 201 258,13
	Immo affect à service non personnalisé	856 275,85		856 275,85	856 275,85
	Immo en concess afferm à dispo immo aff	128 443 260,21		128 443 260,21	125 551 669,02
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo	33 790,10		33 790,10	33 790,10
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles	122 331,28	31 151,25	91 180,03	97 296,60	
MONTANT A REPORTER	997 160 285,43	71 977 147,20	925 183 138,23	890 832 741,17	

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	997 160 285,43	71 977 147,20	925 183 138,23	890 832 741,17
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées	3 447 115,43		3 447 115,43	3 431 615,43
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	340 000,00		340 000,00	350 000,00
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances	7 566 474,09		7 566 474,09	7 369 620,63	
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		1 008 513 874,95	71 977 147,20	936 536 727,75	901 983 977,23

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	2 199 577,57		2 199 577,57	2 376 167,70
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes	12 193,73		12 193,73	50 166,78
	Créances sur l'Etat et collec publiques	2 097 949,47		2 097 949,47	3 020 708,26
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées				
	Opérations pour le compte de tiers	2 598 254,58		2 598 254,58	1 408 376,73
	Autres créances	2 672 676,98		2 672 676,98	2 365 524,85
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	13 072 212,03		13 072 212,03	12 706 688,49
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		22 652 864,36		22 652 864,36	21 927 632,81

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	7,50		7,50	12 221,25
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	7,50		7,50	12 221,25
TOTAL GENERAL (I + II + III)		1 031 166 746,81	71 977 147,20	959 189 599,61	923 923 831,29

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	109 076 107,07	109 076 107,07
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	508 694 829,26	500 115 508,32
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	5 063 550,89	4 543 910,91
	Résultat de l'exercice	14 590 922,61	9 098 960,92
	Subventions transférables	623 137,42	723 093,45
	Différences sur réalisations d'immob	-12 141 529,50	-12 761 765,73
	Fonds globalisés	121 640 617,52	115 573 245,21
	Subventions non transférables	89 784 491,15	83 540 971,12
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	837 332 126,42	809 910 031,27	

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	109 418 178,53	100 500 015,38
	Emprunts et dettes financières divers	33 326,43	31 713,59
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	2 772 543,02	3 490 682,95
	Dettes fiscales et sociales	87 459,14	34 859,53
	Dettes envers l'Etat et les collec publ	1 405 813,33	1 051 840,37
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées	1 317 300,33	1 485 071,19
	Opérations pour le compte de tiers	2 598 269,15	1 408 391,30
	Autres dettes	54 763,24	37 675,04
	Fournisseurs d'immobilisations	2 626 861,93	5 184 637,89
	Produits constatés d'avance		
DETTES TOTAL III	120 314 515,10	113 224 887,24	

BILAN (en Euros)

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	1 542 958,09	788 912,78
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	1 542 958,09	788 912,78
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	959 189 599,61	923 923 831,29

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus	88 530,58	79 851,00
Dotations et subventions reçues	18 934,60	18 907,19
Produits des services	10 161,59	8 640,54
Autres produits	927,31	666,64
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	118 554,09	108 065,37
Traitements, salaires, charges sociales	53 965,12	51 317,26
Achats et charges externes	23 512,30	21 764,83
Participations et interventions	13 669,84	12 897,60
Dotations aux amortissements et provisions	8 790,57	8 193,59
Autres charges	3 588,70	4 010,96
Charges courantes non financières	103 526,53	98 184,25
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	15 027,56	9 881,13
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	1 129,29	717,32
RESULTAT COURANT FINANCIER	-1 129,29	-717,32
RESULTAT COURANT	13 898,26	9 163,81
Produits exceptionnels	2 029,77	5 397,35
Charges exceptionnelles	1 337,11	5 462,20
RESULTAT EXCEPTIONNEL	692,66	-64,85
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 590,92	9 098,96

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux	75 014 121,00	70 392 513,00
Autres impôts et taxes	13 516 461,25	9 458 488,56
Produits services, domaine et ventes div	10 161 592,52	8 640 541,97
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	927 310,58	666 640,22
Dotations de l'Etat	15 879 731,24	16 007 300,00
Subventions et participations	2 488 044,88	2 371 316,64
Autres attributions (péréquat, compensa)	566 825,99	528 573,00
TOTAL I	118 554 087,46	108 065 373,39
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	39 385 404,86	37 116 229,60
Charges sociales	14 579 711,24	14 201 028,46
Achats et charges externes	23 512 304,22	21 764 834,18
Impôts et taxes	2 369 523,32	2 142 621,23
Dotations amortissements des immob	8 790 566,18	8 193 588,94
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	1 219 180,36	1 868 341,69
Contingents et participations	2 442 750,40	2 441 280,38
Subventions	11 227 090,30	10 456 322,56
TOTAL II	103 526 530,88	98 184 247,04
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	15 027 556,58	9 881 126,35
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	1 129 294,12	717 317,50
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV	1 129 294,12	717 317,50

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)	-1 129 294,12	-717 317,50
A + B - RESULTAT COURANT	13 898 262,46	9 163 808,85
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér	29 296,81	27 865,47
Produits des cessions d'immobilisations	908 644,20	3 948 001,92
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat	971,38	1 055 243,22
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 090 854,99	366 238,01
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	2 029 767,38	5 397 348,62
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions	134 150,00	123 818,70
Charg excep op gestion-Autres opérations	204 848,12	187 339,27
Valeur comptable des immo cédées	366 726,98	3 455 109,43
Diff réalis(positives)transf à investist	542 888,60	1 548 135,71
Charg excep op capital-Autres opérations	88 493,53	147 793,44
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	1 337 107,23	5 462 196,55

COMPTE DE RESULTAT 2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	692 660,15	-64 847,93
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	120 583 854,84	113 462 722,01
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	105 992 932,23	104 363 761,09
RESULTAT DE L'EXERCICE	14 590 922,61	9 098 960,92

Opérations Compte de Tiers

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-6	706 305,13		262 556,53		968 861,66	
4582-6		706 305,13		262 556,53		968 861,66
4581-7			927 321,32		927 321,32	
4582-7				927 321,32		927 321,32

Opérations Compte de Tiers

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur
4581-3	702 071,60				702 071,60	
4582-3		702 086,17				702 086,17

Résultats budgétaires de l'exercice

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	74 516 128,12	122 850 972,47	197 367 100,59
Titres de recette émis (b)	57 876 579,52	122 790 688,34	180 667 267,86
Réductions de titres (c)	129 094,54	872 720,25	1 001 814,79
Recettes nettes (d = b - c)	57 747 484,98	121 917 968,09	179 665 453,07
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	74 516 128,12	122 850 972,47	197 367 100,59
Mandats émis (f)	62 352 088,07	109 505 162,20	171 857 250,27
Annulations de mandats (g)	137 118,52	2 178 116,72	2 315 235,24
Depenses nettes (h = f - g)	62 214 969,55	107 327 045,48	169 542 015,03
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		14 590 922,61	10 123 438,04
(h - d) Déficit	4 467 484,57		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	-4 327 717,46		-4 467 484,57		-8 795 202,03
Fonctionnement	13 642 871,83	8 579 320,94	14 590 922,61		19 654 473,50
TOTAL I	9 315 154,37	8 579 320,94	10 123 438,04		10 859 271,47
II - Budgets des services à caractère administratif					
60004-CENTRE SOCIAL DU HAMEAU					
Investissement	33 422,37		-29 945,36		3 477,01
Fonctionnement	312 818,52		-58 317,54		254 500,98
Sous-Total	346 240,89		-88 262,90		257 977,99
60008-PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT					
Investissement	613 170,65		-1 089 530,85		-476 360,20
Fonctionnement	642 565,77		1 075 767,68		1 718 333,45
Sous-Total	1 255 736,42		-13 763,17		1 241 973,25
TOTAL II	1 601 977,31		-102 026,07		1 499 951,24
III - Budgets des services à					

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
caractère industriel et commercial					
60090-PAU - PARKINGS					
Investissement	81 214,47		-1 260 503,51		-1 179 289,04
Fonctionnement	1 040 188,04	340 313,01	1 180 833,67		1 880 708,70
Sous-Total	1 121 402,51	340 313,01	-79 669,84		701 419,66
TOTAL III	1 121 402,51	340 313,01	-79 669,84		701 419,66
TOTAL I + II + III	12 038 534,19	8 919 633,95	9 941 742,13		13 060 642,37

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement		55 000,00	55 000,00	54 509,88		54 509,88	490,12
16	Emprunts et dettes assimilées	8 600 000,00	730 000,00	9 330 000,00	9 327 727,53		9 327 727,53	2 272,47
20	Immobilisations incorporelles		2 598,00	2 598,00	2 598,00		2 598,00	
204	Subventions d'équipement versées	1 168 205,00	-371 821,61	796 383,39	735 275,64		735 275,64	61 107,75
21	Immobilisations corporelles	1 350 000,00	-354 735,03	995 264,97	604 389,18		604 389,18	390 875,79
23	Immobilisations en cours	674 000,00	-120 000,00	554 000,00	556 793,12	2 793,12	554 000,00	
26	Participations et créances rattachées à des participations	15 000,00	500,00	15 500,00	15 500,00		15 500,00	
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	343 253,46	350 253,46	257 125,86		257 125,86	93 127,60
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 814 205,00	284 794,82	12 098 999,82	11 553 919,21	2 793,12	11 551 126,09	547 873,73
Opération n° 10006	Opération d'équipement n° 10006	400 000,00	141 400,80	541 400,80	478 677,83	62 259,71	416 418,12	124 982,68
Opération n° 10013	Opération d'équipement n° 10013	150 000,00		150 000,00	117 535,76		117 535,76	32 464,24
Opération n° 10016	Opération d'équipement n° 10016	4 000 000,00	570 895,14	4 570 895,14	4 236 133,84	2 414,14	4 233 719,70	337 175,44
Opération n° 10017	Opération d'équipement n° 10017	1 839 000,00	726 969,09	2 565 969,09	1 512 869,71		1 512 869,71	1 053 099,38
Opération n° 10018	Opération d'équipement n° 10018	2 800 000,00	950 314,90	3 750 314,90	3 588 506,60		3 588 506,60	161 808,30
Opération n° 11021	Opération d'équipement n° 11021	1 395 000,00	1 474 387,40	2 869 387,40	2 243 144,98	7 047,35	2 236 097,63	633 289,77
Opération n° 11022	Opération d'équipement n° 11022	1 000 000,00	55 260,00	1 055 260,00	1 049 007,28		1 049 007,28	6 252,72
Opération n° 11023	Opération d'équipement n° 11023	2 000 000,00	-854 715,07	1 145 284,93	1 007 180,13		1 007 180,13	138 104,80
Opération n° 11024	Opération d'équipement n° 11024	65 000,00	32 985,00	97 985,00	50 110,90		50 110,90	47 874,10
Opération n° 11025	Opération d'équipement n° 11025	600 000,00	269 645,24	869 645,24	667 221,71		667 221,71	202 423,53
Opération n° 12026	Opération d'équipement n° 12026	40 000,00	-20 000,00	20 000,00	16 197,60		16 197,60	3 802,40

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
Opération n° 15028	Opération d'équipement n° 15028		396 793,76	396 793,76	371 294,61		371 294,61	25 499,15
Opération n° 16029	Opération d'équipement n° 16029	5 500 000,00	4 700 000,00	10 200 000,00	9 124 951,38	13 277,12	9 111 674,26	1 088 325,74
Opération n° 17030	Opération d'équipement n° 17030	3 500 000,00	499 511,95	3 999 511,95	3 914 457,42		3 914 457,42	85 054,53
Opération n° 19031	Opération d'équipement n° 19031	400 000,00	4 361,52	404 361,52	327 695,46		327 695,46	76 666,06
Opération n° 20032	Opération d'équipement n° 20032	350 000,00	-184 960,00	165 040,00	67 419,47		67 419,47	97 620,53
Opération n° 20033	Opération d'équipement n° 20033	800 000,00	3 846,60	803 846,60	781 468,11		781 468,11	22 378,49
Opération n° 204101	Opération d'équipement n° 204101	150 000,00	174 000,00	324 000,00	241 547,74		241 547,74	82 452,26
Opération n° 22034	Opération d'équipement n° 22034	500 000,00	100 000,00	600 000,00	374 788,37		374 788,37	225 211,63
Opération n° 834	Opération d'équipement n° 834	5 428 500,00	-1 415 666,72	4 012 833,28	2 996 758,97	33 006,47	2 963 752,50	1 049 080,78
Opération n° 9002	Opération d'équipement n° 9002		65 000,00	65 000,00	18 942,17		18 942,17	46 057,83
Opération n° 9003	Opération d'équipement n° 9003	4 700 000,00	-624 189,13	4 075 810,87	3 719 907,51	3 804,18	3 716 103,33	359 707,54
Opération n° 9004	Opération d'équipement n° 9004	3 750 000,00	1 778 528,98	5 528 528,98	5 179 832,02	11 207,31	5 168 624,71	359 904,27
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	39 367 500,00	8 844 369,46	48 211 869,46	42 085 649,57	133 016,28	41 952 633,29	6 259 236,17
45816	Opération pour compte tiers n° 45816	190 000,00	300 000,00	490 000,00	263 856,45	1 299,92	262 556,53	227 443,47
45817	Opération pour compte tiers n° 45817	500 000,00	650 000,00	1 150 000,00	927 321,32		927 321,32	222 678,68
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	690 000,00	950 000,00	1 640 000,00	1 191 177,77	1 299,92	1 189 877,85	450 122,15
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	51 871 705,00	10 079 164,28	61 950 869,28	54 830 746,55	137 109,32	54 693 637,23	7 257 232,05
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	971,38	100 971,38	100 927,41		100 927,41	43,97
041	Opérations patrimoniales	2 900 000,00	5 236 570,00	8 136 570,00	7 420 414,11	9,20	7 420 404,91	716 165,09
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 000 000,00	5 237 541,38	8 237 541,38	7 521 341,52	9,20	7 521 332,32	716 209,06

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		4 327 717,46	4 327 717,46				4 327 717,46
TOTAL GENERAL		54 871 705,00	19 644 423,12	74 516 128,12	62 352 088,07	137 118,52	62 214 969,55	12 301 158,57

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves	6 000 000,00	8 579 320,94	14 579 320,94	14 646 693,25		14 646 693,25	-67 372,31
13	Subventions d'investissement	6 000 000,00		6 000 000,00	6 298 901,91		6 298 901,91	-298 901,91
16	Emprunts et dettes assimilées	19 441 705,00		19 441 705,00	18 002 500,00		18 002 500,00	1 439 205,00
21	Immobilisations corporelles				5 320,09		5 320,09	-5 320,09
23	Immobilisations en cours				425 864,11	12 531,30	413 332,81	-413 332,81
26	Participations et créances rattachées à des participations				107 731,00	107 731,00		
27	Autres immobilisations financières	800 000,00		800 000,00	70 272,40		70 272,40	729 727,60
024	Produits de cessions (recettes)		-908 644,20	-908 644,20				-908 644,20
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	32 241 705,00	7 670 676,74	39 912 381,74	39 557 282,76	120 262,30	39 437 020,46	475 361,28
45826	Opération pour compte tiers n° 45826	190 000,00	300 000,00	490 000,00	262 556,53		262 556,53	227 443,47
45827	Opération pour compte tiers n° 45827	500 000,00	650 000,00	1 150 000,00	927 321,32		927 321,32	222 678,68
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	690 000,00	950 000,00	1 640 000,00	1 189 877,85		1 189 877,85	450 122,15
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	32 931 705,00	8 620 676,74	41 552 381,74	40 747 160,61	120 262,30	40 626 898,31	925 483,43
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)	10 040 000,00	4 877 560,80	14 917 560,80				14 917 560,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000 000,00	909 615,58	9 909 615,58	9 709 004,80	8 823,04	9 700 181,76	209 433,82
041	Opérations patrimoniales	2 900 000,00	5 236 570,00	8 136 570,00	7 420 414,11	9,20	7 420 404,91	716 165,09
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	21 940 000,00	11 023 746,38	32 963 746,38	17 129 418,91	8 832,24	17 120 586,67	15 843 159,71
TOTAL GENERAL		54 871 705,00	19 644 423,12	74 516 128,12	57 876 579,52	129 094,54	57 747 484,98	16 768 643,14

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	23 615 000,00	102 000,00	23 717 000,00	25 401 531,30	1 878 199,73	23 523 331,57	193 668,43
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 250 000,00	1 580 000,00	56 830 000,00	56 809 163,61	17 853,99	56 791 309,62	38 690,38
014	Atténuations de produits	1 000 000,00		1 000 000,00	866 415,70		866 415,70	133 584,30
65	Autres charges de gestion courante	14 715 000,00	183 806,00	14 898 806,00	14 929 146,06	40 125,00	14 889 021,06	9 784,94
66	Charges financières	860 000,00	280 000,00	1 140 000,00	1 340 474,41	211 180,29	1 129 294,12	10 705,88
67	Charges exceptionnelles	380 000,00	53 000,00	433 000,00	450 910,88	23 419,23	427 491,65	5 508,35
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement		4 990,09	4 990,09				4 990,09
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	95 820 000,00	2 203 796,09	98 023 796,09	99 797 641,96	2 170 778,24	97 626 863,72	396 932,37
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	10 040 000,00	4 877 560,80	14 917 560,80				14 917 560,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 000 000,00	909 615,58	9 909 615,58	9 707 520,24	7 338,48	9 700 181,76	209 433,82
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	19 040 000,00	5 787 176,38	24 827 176,38	9 707 520,24	7 338,48	9 700 181,76	15 126 994,62
TOTAL GENERAL		114 860 000,00	7 990 972,47	122 850 972,47	109 505 162,20	2 178 116,72	107 327 045,48	15 523 926,99

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges	350 000,00		350 000,00	468 196,74	499,19	467 697,55	-117 697,55
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 425 000,00	70 806,00	9 495 806,00	10 719 130,15	557 057,93	10 162 072,22	-666 266,22
73	Impôts et taxes	85 785 000,00	1 400 000,00	87 185 000,00	89 585 120,41	188 602,16	89 396 518,25	-2 211 518,25
74	Dotations et participations	17 725 000,00	547 000,00	18 272 000,00	18 934 602,11		18 934 602,11	-662 602,11
75	Autres produits de gestion courante	975 000,00		975 000,00	1 039 775,71	112 465,13	927 310,58	47 689,42
77	Produits exceptionnels	500 000,00	908 644,20	1 408 644,20	1 942 935,81	14 095,84	1 928 839,97	-520 195,77
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	114 760 000,00	2 926 450,20	117 686 450,20	122 689 760,93	872 720,25	121 817 040,68	-4 130 590,48
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 000,00	971,38	100 971,38	100 927,41		100 927,41	43,97
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	100 000,00	971,38	100 971,38	100 927,41		100 927,41	43,97
002	Résultat de fonctionnement reporté		5 063 550,89	5 063 550,89				5 063 550,89
TOTAL GENERAL		114 860 000,00	7 990 972,47	122 850 972,47	122 790 688,34	872 720,25	121 917 968,09	933 004,38

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1346	Participations pour voirie et réseaux	54 509,88		54 509,88
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	54 509,88		54 509,88
1641	Emprunts en euros	8 727 326,57		8 727 326,57
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	599 513,80		599 513,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	887,16		887,16
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	9 327 727,53		9 327 727,53
2031	Frais d'études	2 598,00		2 598,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	2 598,00		2 598,00
2041622	Bâtiments et installations	20 000,00		20 000,00
204172	Bâtiments et installations	30 000,00		30 000,00
20421	Biens mobiliers, matériel et études	40 878,39		40 878,39
20422	Bâtiments et installations	290 764,36		290 764,36
2046	Attributions de compensation d'investissement	353 632,89		353 632,89
SOUS-TOTAL CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	735 275,64		735 275,64
2111	Terrains nus	8 261,32		8 261,32
2112	Terrains de voirie	43 597,49		43 597,49
2115	Terrains bâtis	289 648,29		289 648,29
2138	Autres constructions	329,84		329,84
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	257 474,64		257 474,64
2188	Autres immobilisations corporelles	5 077,60		5 077,60
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	604 389,18		604 389,18
2315	Installations matériels et outillage techniques	542 229,50	2 793,12	539 436,38
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	14 563,62		14 563,62
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	556 793,12	2 793,12	554 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
261	Titres de participation	15 500,00		15 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	15 500,00		15 500,00
274	Prêts	12 000,00		12 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	2 600,00		2 600,00
27638	Créances sur les autres établissements publics	194 253,46		194 253,46
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	48 272,40		48 272,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	257 125,86		257 125,86
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	11 553 919,21	2 793,12	11 551 126,09
Opération n° 203110006	Frais d'études	112 105,71	62 259,71	49 846,00
Opération n° 203310006	Frais d'insertion	2 047,73		2 047,73
Opération n° 231310006	Constructions	364 524,39		364 524,39
SOUS-TOTAL OPERATION n° 10006	Opération d'équipement n° 10006	478 677,83	62 259,71	416 418,12
Opération n° 2157810013	Autre matériel et outillage de voirie	57 166,32		57 166,32
Opération n° 215810013	Autres installations matériel et outillage techniques	53 687,04		53 687,04
Opération n° 218810013	Autres immobilisations corporelles	6 682,40		6 682,40
SOUS-TOTAL OPERATION n° 10013	Opération d'équipement n° 10013	117 535,76		117 535,76
Opération n° 20210016	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	249,60		249,60
Opération n° 203110016	Frais d'études	1 209,20		1 209,20
Opération n° 203310016	Frais d'insertion	2 873,84		2 873,84
Opération n° 212810016	Autres agencements et aménagement de terrains	13 197,12		13 197,12
Opération n° 2153810016	Autres réseaux	9 943,92		9 943,92
Opération n° 215810016	Autres installations matériel et outillage techniques	167 035,90		167 035,90
Opération n° 231210016	Agencements et aménagements de terrains	5 836,03		5 836,03
Opération n° 231510016	Installations matériels et outillage techniques	3 994 305,91	2 414,14	3 991 891,77

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 23810016	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	41 482,32		41 482,32
SOUS-TOTAL OPERATION n° 10016	Opération d'équipement n° 10016	4 236 133,84	2 414,14	4 233 719,70
Opération n° 203310017	Frais d'insertion	4 770,72		4 770,72
Opération n° 205110017	Concessions et droits similaires	41 672,34		41 672,34
Opération n° 2157110017	Matériel et outillage de voirie - matériel roulant	420 456,07		420 456,07
Opération n° 2157810017	Autre matériel et outillage de voirie	1 360,80		1 360,80
Opération n° 215810017	Autres installations matériel et outillage techniques	335 222,35		335 222,35
Opération n° 218210017	Matériel de transport	272 939,91		272 939,91
Opération n° 218310017	Matériel de bureau et matériel informatique	66 720,96		66 720,96
Opération n° 218410017	Mobilier	132 041,33		132 041,33
Opération n° 218810017	Autres immobilisations corporelles	237 685,23		237 685,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 10017	Opération d'équipement n° 10017	1 512 869,71		1 512 869,71
Opération n° 203110018	Frais d'études	31 662,34		31 662,34
Opération n° 205110018	Concessions et droits similaires	16 938,00		16 938,00
Opération n° 212810018	Autres agencements et aménagements de terrains	1 907,14		1 907,14
Opération n° 215810018	Autres installations matériel et outillage techniques	268 377,02		268 377,02
Opération n° 218310018	Matériel de bureau et matériel informatique	2 451,36		2 451,36
Opération n° 218810018	Autres immobilisations corporelles	17 318,16		17 318,16
Opération n° 231210018	Agencements et aménagements de terrains	9 964,82		9 964,82
Opération n° 231310018	Constructions	2 972 961,97		2 972 961,97
Opération n° 231510018	Installations matériels et outillage techniques	266 925,79		266 925,79
SOUS-TOTAL OPERATION n° 10018	Opération d'équipement n° 10018	3 588 506,60		3 588 506,60
Opération n° 203111021	Frais d'études	97 128,22		97 128,22
Opération n° 203311021	Frais d'insertion	3 771,46		3 771,46

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 2131811021	Autres batiments publics	43 918,58		43 918,58
Opération n° 215811021	Autres installations matériel et outillage techniques	136 151,80		136 151,80
Opération n° 218811021	Autres immobilisations corporelles	10 644,56		10 644,56
Opération n° 231311021	Constructions	1 910 724,79	528,00	1 910 196,79
Opération n° 231511021	Installations matériels et outillage techniques	7 182,00		7 182,00
Opération n° 23811021	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	33 623,57	6 519,35	27 104,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11021	Opération d'équipement n° 11021	2 243 144,98	7 047,35	2 236 097,63
Opération n° 215811022	Autres installations matériel et outillage techniques	734 849,73		734 849,73
Opération n° 231511022	Installations matériels et outillage techniques	314 157,55		314 157,55
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11022	Opération d'équipement n° 11022	1 049 007,28		1 049 007,28
Opération n° 203111023	Frais d'études	94 016,38		94 016,38
Opération n° 203311023	Frais d'insertion	4 959,46		4 959,46
Opération n° 212111023	Plantations d'arbres et d'arbustes	141 048,07		141 048,07
Opération n° 212811023	Autres agencements et aménagements de terrains	98 035,94		98 035,94
Opération n° 215811023	Autres installations matériel et outillage techniques	42 820,95		42 820,95
Opération n° 218811023	Autres immobilisations corporelles	15 945,73		15 945,73
Opération n° 231211023	Agencements et aménagements de terrains	562 864,20		562 864,20
Opération n° 231311023	Constructions	43 734,60		43 734,60
Opération n° 231511023	Installations matériels et outillage techniques	3 754,80		3 754,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11023	Opération d'équipement n° 11023	1 007 180,13		1 007 180,13
Opération n° 203111024	Frais d'études	2 700,00		2 700,00
Opération n° 215811024	Autres installations matériel et outillage techniques	6 010,43		6 010,43
Opération n° 218811024	Autres immobilisations corporelles	1 171,38		1 171,38
Opération n° 231311024	Constructions	40 229,09		40 229,09

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11024	Opération d'équipement n° 11024	50 110,90		50 110,90
Opération n° 203111025	Frais d'études	14 880,00		14 880,00
Opération n° 205111025	Concessions et droits similaires	10 719,95		10 719,95
Opération n° 212811025	Autres agencements et aménagement de terrains	3 256,08		3 256,08
Opération n° 215811025	Autres installations matériel et outillage techniques	25 166,89		25 166,89
Opération n° 216111025	Oeuvres et objets d'art	9 144,00		9 144,00
Opération n° 218211025	Matériel de transport	1 817,30		1 817,30
Opération n° 218311025	Matériel de bureau et matériel informatique	3 630,19		3 630,19
Opération n° 218411025	Mobilier	2 955,50		2 955,50
Opération n° 218811025	Autres immobilisations corporelles	424 213,14		424 213,14
Opération n° 231311025	Constructions	97 953,09		97 953,09
Opération n° 231511025	Installations matériels et outillage techniques	59 340,00		59 340,00
Opération n° 231611025	Restauration des collections et oeuvres d'art	14 145,57		14 145,57
SOUS-TOTAL OPERATION n° 11025	Opération d'équipement n° 11025	667 221,71		667 221,71
Opération n° 203112026	Frais d'études	16 197,60		16 197,60
SOUS-TOTAL OPERATION n° 12026	Opération d'équipement n° 12026	16 197,60		16 197,60
Opération n° 132815028	Autres	872,00		872,00
Opération n° 203115028	Frais d'études	252 197,21		252 197,21
Opération n° 2131815028	Autres bâtiments publics	8 525,17		8 525,17
Opération n° 215815028	Autres installations matériel et outillage techniques	3 537,28		3 537,28
Opération n° 231315028	Constructions	105 848,12		105 848,12
Opération n° 231515028	Installations matériels et outillage techniques	314,83		314,83
SOUS-TOTAL OPERATION n° 15028	Opération d'équipement n° 15028	371 294,61		371 294,61
Opération n° 203116029	Frais d'études	77 497,66		77 497,66

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 203316029	Frais d'insertion	10 213,67		10 213,67
Opération n° 205116029	Concessions et droits similaires	1 483,19		1 483,19
Opération n° 212816029	Autres agencements et aménagement de terrains	7 800,00		7 800,00
Opération n° 215816029	Autres installations matériel et outillage techniques	171 200,16		171 200,16
Opération n° 218316029	Matériel de bureau et matériel informatique	274 093,14		274 093,14
Opération n° 218416029	Mobilier	231 579,96		231 579,96
Opération n° 231316029	Constructions	8 300 359,68	13 277,12	8 287 082,56
Opération n° 23816029	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	50 723,92		50 723,92
SOUS-TOTAL OPERATION n° 16029	Opération d'équipement n° 16029	9 124 951,38	13 277,12	9 111 674,26
Opération n° 20217030	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	1 375,25		1 375,25
Opération n° 203117030	Frais d'études	47 093,94		47 093,94
Opération n° 203317030	Frais d'insertion	2 371,73		2 371,73
Opération n° 211117030	Terrains nus	97 983,01		97 983,01
Opération n° 2153817030	Autres réseaux	32 400,00		32 400,00
Opération n° 215817030	Autres installations matériel et outillage techniques	80 211,25		80 211,25
Opération n° 218317030	Matériel de bureau et matériel informatique	680,82		680,82
Opération n° 218817030	Autres immobilisations corporelles	6 381,93		6 381,93
Opération n° 231217030	Agencements et aménagements de terrains	2 717 602,21		2 717 602,21
Opération n° 231317030	Constructions	266 778,20		266 778,20
Opération n° 231517030	Installations matériels et outillage techniques	596 663,38		596 663,38
Opération n° 23817030	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	64 915,70		64 915,70
SOUS-TOTAL OPERATION n° 17030	Opération d'équipement n° 17030	3 914 457,42		3 914 457,42
Opération n° 212819031	Autres agencements et aménagement de terrains	610,56		610,56
Opération n° 215819031	Autres installations matériel et outillage techniques	2 204,74		2 204,74

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 231319031	Constructions	324 880,16		324 880,16
SOUS-TOTAL OPERATION n° 19031	Opération d'équipement n° 19031	327 695,46		327 695,46
Opération n° 203120032	Frais d'études	14 760,00		14 760,00
Opération n° 2042220032	Bâtiments et installations	52 659,47		52 659,47
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20032	Opération d'équipement n° 20032	67 419,47		67 419,47
Opération n° 203120033	Frais d'études	3 828,00		3 828,00
Opération n° 205120033	Concessions et droits similaires	635,99		635,99
Opération n° 215820033	Autres installations matériel et outillage techniques	12 804,52		12 804,52
Opération n° 218820033	Autres immobilisations corporelles	1 084,62		1 084,62
Opération n° 231320033	Constructions	735 851,37		735 851,37
Opération n° 23820033	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	27 263,61		27 263,61
SOUS-TOTAL OPERATION n° 20033	Opération d'équipement n° 20033	781 468,11		781 468,11
Opération n° 20422204101	Bâtiments et installations	241 547,74		241 547,74
SOUS-TOTAL OPERATION n° 204101	Opération d'équipement n° 204101	241 547,74		241 547,74
Opération n° 203322034	Frais d'insertion	2 152,13		2 152,13
Opération n° 205122034	Concessions et droits similaires	22 716,00		22 716,00
Opération n° 218322034	Matériel de bureau et matériel informatique	349 920,24		349 920,24
SOUS-TOTAL OPERATION n° 22034	Opération d'équipement n° 22034	374 788,37		374 788,37
Opération n° 202834	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	816,00		816,00
Opération n° 2031834	Frais d'études	287 312,18	108,00	287 204,18
Opération n° 2032834	Frais de recherche et de développement	2 400,00		2 400,00
Opération n° 2033834	Frais d'insertion	8 785,43		8 785,43
Opération n° 2051834	Concessions et droits similaires	24 960,00		24 960,00
Opération n° 2121834	Plantations d'arbres et d'arbustes	165 290,57		165 290,57

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 2128834	Autres agencements et aménagements de terrains	369 797,85		369 797,85
Opération n° 21316834	Constructions - batiments publics - equipements de cimetiére	3 942,00		3 942,00
Opération n° 21538834	Autres réseaux	780,00		780,00
Opération n° 2158834	Autres installations matériel et outillage techniques	328 862,87		328 862,87
Opération n° 2188834	Autres immobilisations corporelles	243 565,58		243 565,58
Opération n° 2312834	Agencements et aménagements de terrains	199 204,47	25 292,40	173 912,07
Opération n° 2313834	Constructions	39 902,39		39 902,39
Opération n° 2315834	Installations matériels et outillage techniques	1 321 139,63	7 606,07	1 313 533,56
SOUS-TOTAL OPERATION n° 834	Opération d'équipement n° 834	2 996 758,97	33 006,47	2 963 752,50
Opération n° 23139002	Constructions	18 942,17		18 942,17
SOUS-TOTAL OPERATION n° 9002	Opération d'équipement n° 9002	18 942,17		18 942,17
Opération n° 20319003	Frais d'études	20 215,20		20 215,20
Opération n° 20339003	Frais d'insertion	8 462,77		8 462,77
Opération n° 20519003	Concessions et droits similaires	10 632,00		10 632,00
Opération n° 21219003	Plantations d'arbres et d'arbustes	67 780,46		67 780,46
Opération n° 21289003	Autres agencements et aménagements de terrains	29 403,04		29 403,04
Opération n° 21589003	Autres installations matériel et outillage techniques	74 057,31		74 057,31
Opération n° 21839003	Matériel de bureau et matériel informatique	20 207,65	3 804,18	16 403,47
Opération n° 21849003	Mobilier	825,28		825,28
Opération n° 21889003	Autres immobilisations corporelles	9 064,26		9 064,26
Opération n° 23139003	Constructions	3 363 460,36		3 363 460,36
Opération n° 23159003	Installations matériels et outillage techniques	60 392,40		60 392,40
Opération n° 2389003	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	55 406,78		55 406,78
SOUS-TOTAL OPERATION n° 9003	Opération d'équipement n° 9003	3 719 907,51	3 804,18	3 716 103,33

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
Opération n° 20319004	Frais d'études	3 199,71		3 199,71
Opération n° 20339004	Frais d'insertion	3 188,34		3 188,34
Opération n° 21289004	Autres agencements et aménagement de terrains	15 348,96		15 348,96
Opération n° 21589004	Autres installations matériel et outillage techniques	315 708,23		315 708,23
Opération n° 21889004	Autres immobilisations corporelles	12 013,86		12 013,86
Opération n° 23129004	Agencements et aménagements de terrains	53 606,22		53 606,22
Opération n° 23139004	Constructions	1 080,00	1 080,00	
Opération n° 23159004	Installations matériels et outillage techniques	4 571 606,59	9 765,00	4 561 841,59
Opération n° 2389004	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	204 080,11	362,31	203 717,80
SOUS-TOTAL OPERATION n° 9004	Opération d'équipement n° 9004	5 179 832,02	11 207,31	5 168 624,71
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION	42 085 649,57	133 016,28	41 952 633,29
4581	Opération pour compte de tiers n ° 4581	1 191 177,77	1 299,92	1 189 877,85
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	1 191 177,77	1 299,92	1 189 877,85
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	54 830 746,55	137 109,32	54 693 637,23
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - Etat et Etablissements Nationaux	5 667,33		5 667,33
13912	Subvention équipement transférées au compte de résultat - Région	6 607,76		6 607,76
13913	Subvention d'équipement transférées au compte de résultat - Département	33 538,81		33 538,81
13917	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - budget communautaire et fonds structurels	7 923,66		7 923,66
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	46 218,47		46 218,47
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	971,38		971,38
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 927,41		100 927,41
204412	Bâtiments et installations	5 142,80		5 142,80
2116	Cimetières	98 429,09	9,20	98 419,89
2128	Autres agencements et aménagement de terrains	90 471,80		90 471,80

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
21311	Hôtel de ville	42 228,00		42 228,00
21312	Batiments scolaires	38 208,72		38 208,72
21318	Autres batiments publics	895 857,20		895 857,20
2152	Installations de voirie	5 249 416,00		5 249 416,00
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	8 834,40		8 834,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	152 167,47		152 167,47
2313	Constructions	684 902,77		684 902,77
2315	Installations matériels et outillage techniques	154 755,86		154 755,86
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	7 420 414,11	9,20	7 420 404,91
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	7 521 341,52	9,20	7 521 332,32
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	62 352 088,07	137 118,52	62 214 969,55

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
10222	Fonds compensation taxe valeur ajoutée (FCTVA)	5 728 354,27		5 728 354,27
10226	Taxe daménagement	339 018,04		339 018,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 579 320,94		8 579 320,94
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	14 646 693,25		14 646 693,25
1321	Etat et Etablissements Nationaux	2 746 285,64		2 746 285,64
1322	Région	1 582 025,35		1 582 025,35
1323	Département	1 032 925,26		1 032 925,26
13251	GFP de rattachement	184 091,50		184 091,50
1328	Autres	5 252,08		5 252,08
1342	Fonds affectés à l'équipement non transférables - amendes de police	644 376,00		644 376,00
1346	Participations pour voirie et réseaux	103 946,08		103 946,08
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	6 298 901,91		6 298 901,91
1641	Emprunts en euros	18 000 000,00		18 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00		2 500,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	18 002 500,00		18 002 500,00
2158	Autres installations matériel et outillage techniques	5 320,09		5 320,09
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	5 320,09		5 320,09
2312	Agencements et aménagements de terrains	385 571,42		385 571,42
2313	Constructions	208,36	104,18	104,18
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	40 084,33	12 427,12	27 657,21
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	425 864,11	12 531,30	413 332,81
261	Titres de participation	107 731,00	107 731,00	
SOUS-TOTAL CHAPITRE 26	Participations et créances rattachées à des participations	107 731,00	107 731,00	
274	Prêts	22 000,00		22 000,00

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé	48 272,40		48 272,40
SOUS-TOTAL CHAPITRE 27	Autres immobilisations financières	70 272,40		70 272,40
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	39 557 282,76	120 262,30	39 437 020,46
4582	Opération pour compte de tiers n° 4582	1 189 877,85		1 189 877,85
SOUS-TOTAL	OPERATIONS REELLES POUR LE COMPTE DE TIERS	1 189 877,85		1 189 877,85
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	40 747 160,61	120 262,30	40 626 898,31
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	542 888,60		542 888,60
2111	Terrains nus	220 895,50		220 895,50
2112	Terrains de voirie	108 205,05		108 205,05
2113	Terrains aménagés autres que voirie	17 958,49		17 958,49
21318	Autres bâtiments publics	19 667,94		19 667,94
2802	Amortissements frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et la numérisation du cadastre	393,26		393,26
28031	Amortissements frais d'études	390 661,16	1 484,56	389 176,60
28033	Amortissements frais d'insertion	18 294,15		18 294,15
28041512	Bâtiments et installations	136 975,60		136 975,60
28041582	Bâtiments et installations	31 383,42		31 383,42
2804172	Bâtiments et installations	143 668,92		143 668,92
280421	Biens mobiliers, matériel et études	38 293,29		38 293,29
280422	Bâtiments et installations	1 024 500,43		1 024 500,43
2804411	Biens mobiliers, matériel et études	13 521,44		13 521,44
2804412	Bâtiments et installations	158 999,99		158 999,99
28051	Concessions et droits similaires	89 798,82		89 798,82
28121	Amortissements plantations d'arbres et d'arbustes	90 880,94		90 880,94
28128	Amortissements autres agencements et aménagements de terrains	979 794,69	122,68	979 672,01

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
281318	Amortissements autres bâtiments publics	704 726,58		704 726,58
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350,00		2 350,00
281571	Matériel roulant	32 292,56		32 292,56
281578	Amortissements autre matériel et outillage de voirie	254 220,10	4 032,24	250 187,86
28158	Autres installations matériel et outillage techniques	3 057 214,18	2 464,70	3 054 749,48
281758	Autres installations matériel et outillage techniques	6 116,57		6 116,57
28182	Matériel de transport	603 966,46		603 966,46
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	250 962,21		250 962,21
28184	Mobilier	251 824,87	155,80	251 669,07
28185	Cheptel	1 133,00		1 133,00
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	517 416,58	563,06	516 853,52
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 709 004,80	8 823,04	9 700 181,76
2031	Frais d'études	1 715 578,29	9,20	1 715 569,09
2033	Frais d'insertion	31 790,88		31 790,88
2138	Autres constructions	5 142,80		5 142,80
238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	5 667 902,14		5 667 902,14
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	7 420 414,11	9,20	7 420 404,91
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	17 129 418,91	8 832,24	17 120 586,67
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	57 876 579,52	129 094,54	57 747 484,98

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	712 693,07	40 274,73	672 418,34
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	3 470 320,66	187 805,15	3 282 515,51
60613	Achats non stockés de fournitures non stockables - chauffage urbain	127 722,69		127 722,69
60621	Achats non stockés de combustibles	23 369,95		23 369,95
60622	Achats non stockés de carburants	745 204,74	1 000,00	744 204,74
60623	Achats non stockés d'alimentation	3 518 255,97	420 395,28	3 097 860,69
60624	Achats non stockés de produits de traitement	75 824,94	13 503,23	62 321,71
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	6 998,91	1 036,80	5 962,11
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	214 527,81		214 527,81
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	290 537,23	40 317,37	250 219,86
60633	Achats non stockés de fournitures de voirie	247 422,95	33 875,00	213 547,95
60636	Achats non stockés de vêtements de travail	158 448,51		158 448,51
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	119 591,98	5 514,34	114 077,64
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	8 992,11		8 992,11
6067	Achats non stockés de fournitures scolaires	178 532,96	11 039,29	167 493,67
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	2 181 636,42	116 824,98	2 064 811,44
611	Contrats prestations de services	1 394 497,56	76 013,28	1 318 484,28
6132	Services extérieurs - locations immobilières	1 053 472,43	32 506,00	1 020 966,43
6135	Services extérieurs - locations mobilières	600 963,77	337 330,37	263 633,40
614	Services extérieurs - charges locatives et de copropriété	163 531,97		163 531,97
61521	Services extérieurs - entretien et réparations de terrains	429 562,53	51 852,80	377 709,73
615221	Bâtiments publics	452 764,66	1 235,26	451 529,40
615231	Voieries	517 236,22	6 871,34	510 364,88
615232	Réseaux	54 785,09	12 729,95	42 055,14

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	184 352,06	7 410,10	176 941,96
61558	Services extérieurs - entretien et réparations sur autres biens mobiliers	56 273,86	2 959,06	53 314,80
6156	Services extérieurs - maintenance	992 577,66	86 679,44	905 898,22
6161	Multirisques	855 086,63		855 086,63
617	Services extérieurs - études et recherches	78 860,04	1 800,00	77 060,04
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	60 199,00		60 199,00
6184	Services extérieurs - divers - versements à des organismes de formation	298 284,49	43 490,42	254 794,07
6185	Services extérieurs - divers - frais de colloques et séminaires	14 276,00		14 276,00
6188	Services extérieurs - autres frais divers	380 923,96	80 774,97	300 148,99
6226	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - honoraires	81 112,27	8 786,01	72 326,26
6227	Rémunération d'intermédiaires et honoraires frais d'actes et de contentieux	30 505,57	167,47	30 338,10
6228	Rémunération d'intermédiaires et honoraires - divers	33 306,13	8 320,00	24 986,13
6231	Publicité publications relations publiques - annonces et insertions	221 286,05	39 922,12	181 363,93
6232	Publicité publications relations publiques - fêtes et cérémonies	112 586,00	14 418,27	98 167,73
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	93 331,99	2 122,93	91 209,06
6237	Publicité publications relations publiques - publications	1 601,37		1 601,37
6238	Publicité publications relations publiques - divers	148 388,47	9 599,11	138 789,36
6241	Transports - transports de biens	24 469,20		24 469,20
6247	Transports - transports collectifs	241 768,97	29 147,70	212 621,27
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	23 988,28	2 532,00	21 456,28
6255	Déplacements missions et réceptions - frais de déménagement	19 343,36		19 343,36

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	30 095,59		30 095,59
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	61 829,58	3 516,00	58 313,58
6261	Frais d'affranchissement	2 368,40		2 368,40

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	2 004,42		2 004,42
627	Autres services extérieurs - services bancaires et assimilés	19 880,19	6,00	19 874,19
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	721 863,68		721 863,68
6282	Autres services extérieurs - frais gardiennage église forêts et bois communaux	34 508,38	5 594,40	28 913,98
6283	Autres services extérieurs - frais de nettoyage des locaux	1 711,19		1 711,19
62876	Remboursements de frais au fgp de rattachement	216 228,15		216 228,15
62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	953 641,00	49 655,25	903 985,75
6288	Autres services extérieurs	1 323 090,34	81 708,31	1 241 382,03
63512	Impôts directs - taxes foncières	1 198 369,24	6 465,00	1 191 904,24
63513	Impôts directs - autres impôts locaux	1 304,00		1 304,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	2 000,00	
6358	Autres droits administration des impôts	53 034,89		53 034,89
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	80 185,76	1 000,00	79 185,76
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	25 401 531,30	1 878 199,73	23 523 331,57
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	1 069 529,77		1 069 529,77
6218	Autre personnel extérieur au service	245 530,24	658,47	244 871,77
6331	Versement mobilité	567 208,76		567 208,76
6332	Cotisations versées au FNAL	129 937,13		129 937,13
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	346 948,54		346 948,54
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	27 738 695,45		27 738 695,45
64112	Personnel titulaire - nbi supplément familial et indemnité de résidence	269 689,44		269 689,44
64114	Personnel titulaire Indemnité inflation	97 200,00		97 200,00
64118	Personnel titulaire - autres indemnités	5 519 124,58	300,00	5 518 824,58
64131	Personnel non titulaire - rémunération	5 608 042,65	16 770,52	5 591 272,13

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	7 300,00		7 300,00
64138	Autres indemnités	9 666,47		9 666,47
64164	Emplois d'insertion indemnité inflation	1 700,00		1 700,00
64168	Autres emplois d'insertion	226 761,09		226 761,09
64171	Apprentis rémunérations	166 454,38		166 454,38
64172	Apprentis indemnité inflation	1 600,00		1 600,00
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	5 354 529,72	100,00	5 354 429,72
6453	Cotisations aux caisses de retraites	8 726 591,72		8 726 591,72
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	206 584,98		206 584,98
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance versement F N C du supplément familial	108 679,00		108 679,00
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 600,00		1 600,00
64731	Autres charges sociales allocations chômage versées directement	75 751,86		75 751,86
6474	Autres charges sociales- versements aux autres oeuvres sociales	114,00		114,00
6475	Autres charges sociales - médecine du travail pharmacie	44 472,48	25,00	44 447,48
6478	Autres charges sociales diverses	183 712,48		183 712,48
6488	Autres charges de personnel	101 738,87		101 738,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	56 809 163,61	17 853,99	56 791 309,62
703894	Reversement sur forfait post- stationnement	479,70		479,70
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	865 936,00		865 936,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 014	Atténuations de produits	866 415,70		866 415,70
6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	106 000,00		106 000,00
6531	Indemnités des maires adjoints et conseillers	692 572,69		692 572,69
6532	Frais de mission des maires adjoints et conseillers	8 574,38		8 574,38
6533	Cotisations de retraite des maires adjoints et conseillers	48 703,63		48 703,63

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6534	Cotisations de sécurité sociale des maires adjoints et conseillers	179 930,65		179 930,65
6535	Frais de formation des maires adjoints et conseillers	20 597,70		20 597,70
65372	Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat	856,71		856,71
6541	Créances admises en non-valeur	134 492,85		134 492,85
6542	Créances éteintes	13 452,75		13 452,75
65548	Autres contributions	34 288,78		34 288,78
6558	Contingents et participations obligatoires - autres contributions obligatoires	2 417 341,62	8 880,00	2 408 461,62
657362	Centre communal d'actions sociales (CCAS)	4 752 000,00		4 752 000,00
65738	Subventions de fonctionnement aux organismes publics - autres organismes publics	46 690,00	23 345,00	23 345,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	6 459 645,30	7 900,00	6 451 745,30
658821	Secours d'urgence	1 300,00		1 300,00
65888	Autres	12 699,00		12 699,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	14 929 146,06	40 125,00	14 889 021,06
66111	Intérêts réglés à l'échéance	884 290,60		884 290,60
66112	Intérêts - rattachement des icne	456 183,81	211 180,29	245 003,52
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	1 340 474,41	211 180,29	1 129 294,12
6713	Charges exceptionnelles secours et dots	2 975,10		2 975,10
6714	Charges exceptionnelles bourses et prix	29 000,00		29 000,00
6718	Charges exceptionnelles - autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	16 075,61	467,50	15 608,11
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	157 264,91		157 264,91
6745	Subventions exceptionnelles - subventions aux personnes de droit privé	136 630,00	2 480,00	134 150,00
678	Autres charges exceptionnelles	108 965,26	20 471,73	88 493,53
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	450 910,88	23 419,23	427 491,65
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	99 797 641,96	2 170 778,24	97 626 863,72

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
675	Charges exceptionnelles - valeurs comptables des immobilisations cédées	366 726,98		366 726,98
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	542 888,60		542 888,60
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	8 797 904,66	7 338,48	8 790 566,18
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 707 520,24	7 338,48	9 700 181,76
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 707 520,24	7 338,48	9 700 181,76
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	109 505 162,20	2 178 116,72	107 327 045,48

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	345 996,74	499,19	345 497,55
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	122 200,00		122 200,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	468 196,74	499,19	467 697,55
70311	Utilisation du domaine - concession dans les cimetières (produit net)	231 660,80	3 300,00	228 360,80
70321	Utilisation du domaine - droits stationnement et location voie publique	1 394 852,47	263,41	1 394 589,06
70323	Utilisation domaine - redevance d'occupation du domaine public communal	1 517 575,89	11 430,32	1 506 145,57
70384	Forfait de post-stationnement	508 524,21		508 524,21
7062	Prestation services redevances et droits services à caractère culturel	191 206,50		191 206,50
70631	Redevances et droits des services à caractère sportif	936 819,70	2 616,75	934 202,95
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	23 930,00		23 930,00
7064	Prestation services - taxes de désinfection (services d'hygiène)	5 333,00		5 333,00
7066	Prestation services - redevances et droits services à caractère social	6 515,49		6 515,49
7067	Prestations services - redevances et droits services péri-scolaires et enseignement	1 575 490,81	7 319,02	1 568 171,79
70688	Prestations de services autres prestations de service	165 829,59	1 063,00	164 766,59
7071	Ventes de marchandises - compteurs	252 949,12		252 949,12
7078	Ventes d'autres marchandises	1 315 939,85	528 263,01	787 676,84
7083	Autres produits-locations diverses (autres qu'immeubles)	31 408,00	860,00	30 548,00
70841	Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes régies municipales CCAS et caisse des écoles	9 225,00		9 225,00
70846	Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement	1 689 628,00		1 689 628,00
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	138 203,96		138 203,96
70873	Autres produits - remboursement de frais par les CCAS	417,00		417,00

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
70876	Autres produits remboursement frais par le GFP de rattachement	412 878,43		412 878,43
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	310 742,33	1 942,42	308 799,91
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	10 719 130,15	557 057,93	10 162 072,22

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
73111	Impôts directs locaux	74 961 693,00		74 961 693,00
7318	Impôts locaux - autres impôts locaux ou assimilés	52 428,00		52 428,00
73211	Attribution de compensation	5 638 491,40		5 638 491,40
73221	FNGIR	142 881,99		142 881,99
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	1 327 052,02		1 327 052,02
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	337 653,00		337 653,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 533 021,51	154 078,70	1 378 942,81
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure	582 780,64	3 241,68	579 538,96
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	5 009 118,85	31 281,78	4 977 837,07
SOUS-TOTAL CHAPITRE 73	Impôts et taxes	89 585 120,41	188 602,16	89 396 518,25
7411	Dotation globale fonctionnement (DGF) dotation forfaitaire	11 398 952,00		11 398 952,00
74123	Dotation globale fonctionnement (DGF) de solidarité urbaine	2 527 234,00		2 527 234,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 621 184,00		1 621 184,00
744	FCTVA	115 221,24		115 221,24
7461	D.G.D	217 140,00		217 140,00
74718	Autres participations de l'Etat	512 822,21		512 822,21
7473	Participations - Départements	54 173,00		54 173,00
7478	Participations - autres organismes	1 921 049,67		1 921 049,67
74834	Etat compensation au titre des exonérations des taxes foncières	454 287,99		454 287,99
7484	Dotation de recensement	15 388,00		15 388,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	97 150,00		97 150,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	18 934 602,11		18 934 602,11
752	Autres produits de gestion courante - revenus des immeubles	554 057,40	99 185,18	454 872,22
757	Autres produits de la gestion courante - redevances versées par les fermiers et concessionnaires	485 714,70	13 279,95	472 434,75

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7588	Autres produits divers de gestion courante	3,61		3,61
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	1 039 775,71	112 465,13	927 310,58
7711	Produits exceptionnels sur opérations gestion - débits et pénalités perçus	750,00		750,00
7714	Produits exceptionnels sur opérations gestion - recouvrement sur créances non valeur	2 237,86		2 237,86
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	308,80		308,80
773	Produits exceptionnels mandats annulés (exercices antérieurs) ou atteints par échéance quadriennale	26 000,15		26 000,15
775	Produits exceptionnels - produits des cessions d'immobilisations	908 644,20		908 644,20
7788	Produits exceptionnels divers	1 004 994,80	14 095,84	990 898,96
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	1 942 935,81	14 095,84	1 928 839,97
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	122 689 760,93	872 720,25	121 817 040,68
7761	Différences sur réalisations (négatives) transférées en investissement	971,38		971,38
777	Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	99 956,03		99 956,03
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	100 927,41		100 927,41
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	100 927,41		100 927,41
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	122 790 688,34	872 720,25	121 917 968,09

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		108 709 887,28						108 709 887,28		108 709 887,28
10222	FCTVA		94 569 812,15				5 728 354,27		100 298 166,42		100 298 166,42
10223	TLE		13 875 284,36						13 875 284,36		13 875 284,36
10226	Taxe d'aménagement		2 589 113,70				339 018,04		2 928 131,74		2 928 131,74
10228	Autres fonds d'investissement		4 539 035,00						4 539 035,00		4 539 035,00
1022	Sous Total compte 1022		115 573 245,21				6 067 372,31		121 640 617,52		121 640 617,52
10251	Dons et legs en capital		366 219,79						366 219,79		366 219,79
1025	Sous Total compte 1025		366 219,79						366 219,79		366 219,79
102	Sous Total compte 102		224 649 352,28				6 067 372,31		230 716 724,59		230 716 724,59
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		501 184 045,40				8 579 320,94		509 763 366,34		509 763 366,34
1069	Rep 97 excdt capit -neutr charg sur prod	1 068 537,08						1 068 537,08		1 068 537,08	
106	Sous Total compte 106	1 068 537,08	501 184 045,40				8 579 320,94	1 068 537,08	509 763 366,34		508 694 829,26
10	Sous Total compte 10	1 068 537,08	725 833 397,68				14 646 693,25	1 068 537,08	740 480 090,93		739 411 553,85

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
110	Report à nouveau solde créditeur		4 543 910,91	8 579 320,94	9 098 960,92			8 579 320,94	13 642 871,83		5 063 550,89
11	Sous Total compte 11		4 543 910,91	8 579 320,94	9 098 960,92			8 579 320,94	13 642 871,83		5 063 550,89
12	Résultat exercice excéd déficit		9 098 960,92	9 098 960,92				9 098 960,92	9 098 960,92		0,00
12	Sous Total compte 12		9 098 960,92	9 098 960,92				9 098 960,92	9 098 960,92		0,00
1311	Subv équipt transf - Etat et EPN		154 563,51						154 563,51		154 563,51
1312	Subv équipt transf - Région		182 938,82						182 938,82		182 938,82
1313	Subv équipt transf - Dépt		914 694,10						914 694,10		914 694,10
1317	Subv équipt transf - bcfs		216 100,00						216 100,00		216 100,00
1318	Subv équipt transf - autres subv		1 257 094,32						1 257 094,32		1 257 094,32
131	Sous Total compte 131		2 725 390,75						2 725 390,75		2 725 390,75
1321	Etat et EPN		19 254 110,73				2 746 285,64		22 000 396,37		22 000 396,37
1322	Région		9 085 642,99				1 582 025,35		10 667 668,34		10 667 668,34
1323	Dépt		11 063 972,83				1 032 925,26		12 096 898,09		12 096 898,09

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13241	Communes membres du GFP		120 522,90						120 522,90		120 522,90
1324	Sous Total compte 1324		120 522,90						120 522,90		120 522,90
13251	GFP de rattachement		5 066 809,72				184 091,50		5 250 901,22		5 250 901,22
13258	Autres groupements		700 000,00						700 000,00		700 000,00
1325	Sous Total compte 1325		5 766 809,72				184 091,50		5 950 901,22		5 950 901,22
1326	Autres EPL		464,18						464,18		464,18
1327	Budget communautaire fonds structurels		9 958 271,11						9 958 271,11		9 958 271,11
1328	Autres		8 533 637,91			872,00	5 252,08	872,00	8 538 889,99		8 538 017,99
132	Sous Total compte 132		63 783 432,37			872,00	5 550 579,83	872,00	69 334 012,20		69 333 140,20
1342	Fds afftés équipt non transf amendes pol		18 952 931,20				644 376,00		19 597 307,20		19 597 307,20
1346	Participations pour voirie et réseaux		166 364,70			54 509,88	103 946,08	54 509,88	270 310,78		215 800,90
134	Sous Total compte 134		19 119 295,90			54 509,88	748 322,08	54 509,88	19 867 617,98		19 813 108,10
1388	Autres subv invest non transf autres		638 242,85						638 242,85		638 242,85

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
138	Sous Total compte 138		638 242,85						638 242,85		638 242,85
13911	Subv équipt transf - Etat EPN	114 892,23				5 667,33		120 559,56		120 559,56	
13912	Subv équipt transf - Région	134 284,57				6 607,76		140 892,33		140 892,33	
13913	Subv équipt transf - Dépt	679 922,39				33 538,81		713 461,20		713 461,20	
13917	Subv équipt transf - BC et FS	160 634,22				7 923,66		168 557,88		168 557,88	
13918	Subv équipt transf autres	912 563,89				46 218,47		958 782,36		958 782,36	
1391	Sous Total compte 1391	2 002 297,30				99 956,03		2 102 253,33		2 102 253,33	
139	Sous Total compte 139	2 002 297,30				99 956,03		2 102 253,33		2 102 253,33	
13	Sous Total compte 13	2 002 297,30	86 266 361,87			155 337,91	6 298 901,91	2 157 635,21	92 565 263,78		90 407 628,57
1641	Emprunts en euros		92 087 571,69			8 727 326,57	18 000 000,00	8 727 326,57	110 087 571,69		101 360 245,12
16441	Opér afférentes à l'emprunt		8 201 263,40			599 513,80		599 513,80	8 201 263,40		7 601 749,60
1644	Sous Total compte 1644		8 201 263,40			599 513,80		599 513,80	8 201 263,40		7 601 749,60
164	Sous Total compte 164		100 288 835,09			9 326 840,37	18 000 000,00	9 326 840,37	118 288 835,09		108 961 994,72

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
165	Dép et caution reçus		31 713,59			887,16	2 500,00	887,16	34 213,59		33 326,43
16884	Ints courus sur emprunts éts financiers		211 180,29	211 180,29	456 183,81			211 180,29	667 364,10		456 183,81
1688	Sous Total compte 1688		211 180,29	211 180,29	456 183,81			211 180,29	667 364,10		456 183,81
168	Sous Total compte 168		211 180,29	211 180,29	456 183,81			211 180,29	667 364,10		456 183,81
16	Sous Total compte 16		100 531 728,97	211 180,29	456 183,81	9 327 727,53	18 002 500,00	9 538 907,82	118 990 412,78		109 451 504,96
181	Cpte liaison : affectation	856 275,85						856 275,85		856 275,85	
18	Sous Total compte 18	856 275,85						856 275,85		856 275,85	
192	Plus ou moins-values cessions immo	8 340 838,39				971,38	542 888,60	8 341 809,77	542 888,60	7 798 921,17	
193	Autres neutralisations et régularisation	4 420 927,34			78 319,01			4 420 927,34	78 319,01	4 342 608,33	
19	Sous Total compte 19	12 761 765,73			78 319,01	971,38	542 888,60	12 762 737,11	621 207,61	12 141 529,50	
	Total classe 1	16 688 875,96	926 274 360,35	17 889 462,15	9 633 463,74	9 484 036,82	39 490 983,76	44 062 374,93	975 398 807,85	16 168 595,76	947 505 028,68
202	Frais réalisation doc urb et num cadast	1 966,30				2 440,85		4 407,15		4 407,15	
2031	Frais d'études	3 986 883,63			859 216,70	1 078 610,55	1 777 946,00	5 065 494,18	2 637 162,70	2 428 331,48	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2032	Frais recherche et dev	576,00				2 400,00		2 976,00		2 976,00	
2033	Frais d'insertion	142 209,23			13 493,19	53 597,28	31 790,88	195 806,51	45 284,07	150 522,44	
203	Sous Total compte 203	4 129 668,86			872 709,89	1 134 607,83	1 809 736,88	5 264 276,69	2 682 446,77	2 581 829,92	
2041512	Bâtiments et installations	2 054 634,00						2 054 634,00		2 054 634,00	
204151	Sous Total compte 204151	2 054 634,00						2 054 634,00		2 054 634,00	
2041582	Bâtiments et installations	470 752,00			470 752,00			470 752,00	470 752,00		0,00
204158	Sous Total compte 204158	470 752,00			470 752,00			470 752,00	470 752,00		0,00
20415	Sous Total compte 20415	2 525 386,00			470 752,00			2 525 386,00	470 752,00	2 054 634,00	
2041622	Bâtiments et installations					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
204162	Sous Total compte 204162					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
20416	Sous Total compte 20416					20 000,00		20 000,00		20 000,00	
204172	Bâtiments et installations	2 155 034,58				30 000,00		2 185 034,58		2 185 034,58	
20417	Sous Total compte 20417	2 155 034,58				30 000,00		2 185 034,58		2 185 034,58	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2041	Sous Total compte 2041	4 680 420,58			470 752,00	50 000,00		4 730 420,58	470 752,00	4 259 668,58	
20421	Biens mobiliers, matériel et études	191 466,25			16 624,45	40 878,39		232 344,64	16 624,45	215 720,19	
20422	Bâtiments et installations	15 356 228,90				584 971,57		15 941 200,47		15 941 200,47	
2042	Sous Total compte 2042	15 547 695,15			16 624,45	625 849,96		16 173 545,11	16 624,45	16 156 920,66	
204411	Biens mobiliers, matériel et études	202 821,18			202 821,18			202 821,18	202 821,18		0,00
204412	Bâtiments et installations	2 384 999,87				5 142,80		2 390 142,67		2 390 142,67	
20441	Sous Total compte 20441	2 587 821,05			202 821,18	5 142,80		2 592 963,85	202 821,18	2 390 142,67	
2044	Sous Total compte 2044	2 587 821,05			202 821,18	5 142,80		2 592 963,85	202 821,18	2 390 142,67	
2046	Attributions de compensation d'investiss	1 060 898,67				353 632,89		1 414 531,56		1 414 531,56	
204	Sous Total compte 204	23 876 835,45			690 197,63	1 034 625,65		24 911 461,10	690 197,63	24 221 263,47	
2051	Concessions et droits similaires	3 267 159,01				129 757,47		3 396 916,48		3 396 916,48	
205	Sous Total compte 205	3 267 159,01				129 757,47		3 396 916,48		3 396 916,48	
20	Sous Total compte 20	31 275 629,62			1 562 907,52	2 301 431,80	1 809 736,88	33 577 061,42	3 372 644,40	30 204 417,02	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2111	Terrains nus	15 147 416,97				106 244,33	220 895,50	15 253 661,30	220 895,50	15 032 765,80	
2112	Terrains de voirie	12 255 506,10		3 360,00		43 597,49	108 205,05	12 302 463,59	108 205,05	12 194 258,54	
2113	Terr aménagés autres que voirie	26 886 322,54					17 958,49	26 886 322,54	17 958,49	26 868 364,05	
2115	Terrains bâtis	24 488 751,71				289 648,29		24 778 400,00		24 778 400,00	
2116	Cimetières	1 824 728,69				98 429,09	9,20	1 923 157,78	9,20	1 923 148,58	
2117	Bois et forêts	1 080 491,47						1 080 491,47		1 080 491,47	
2118	Autres terrains	590 283,73						590 283,73		590 283,73	
211	Sous Total compte 211	82 273 501,21		3 360,00		537 919,20	347 068,24	82 814 780,41	347 068,24	82 467 712,17	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 812 637,82				374 119,10		2 186 756,92		2 186 756,92	
2128	Autres agencet et améngt terrains	27 763 230,10		2 303 518,05	2 453,52	629 828,49		30 696 576,64	2 453,52	30 694 123,12	
212	Sous Total compte 212	29 575 867,92		2 303 518,05	2 453,52	1 003 947,59		32 883 333,56	2 453,52	32 880 880,04	
21311	Hôtel de ville	6 832 682,92		114 718,51		42 228,00		6 989 629,43		6 989 629,43	
21312	Batiments scolaires	80 815 786,94		4 652 464,91		38 208,72		85 506 460,57		85 506 460,57	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21316	Construct- batiments publics-equipm cimet	25 964,05				3 942,00		29 906,05		29 906,05	
21318	Autres batiments publics	286 408 595,47		5 018 328,95	2 694 055,72	948 300,95	19 667,94	292 375 225,37	2 713 723,66	289 661 501,71	
2131	Sous Total compte 2131	374 083 029,38		9 785 512,37	2 694 055,72	1 032 679,67	19 667,94	384 901 221,42	2 713 723,66	382 187 497,76	
2135	Instal gales agenct amégts const	5 625 852,41			17 496,16			5 625 852,41	17 496,16	5 608 356,25	
2138	Autres constructions	28 814 571,02		273 103,53		329,84	5 142,80	29 088 004,39	5 142,80	29 082 861,59	
213	Sous Total compte 213	408 523 452,81		10 058 615,90	2 711 551,88	1 033 009,51	24 810,74	419 615 078,22	2 736 362,62	416 878 715,60	
2151	Réseaux de voirie	80 337 586,79		160 452,20				80 498 038,99		80 498 038,99	
2152	Installations de voirie	93 151 531,33		5 870 328,35		5 249 416,00		104 271 275,68		104 271 275,68	
21531	Réseaux adduction eau	10 489,95						10 489,95		10 489,95	
21533	Réseaux cablés	431 608,76						431 608,76		431 608,76	
21534	Réseaux électrification	12 841 144,87						12 841 144,87		12 841 144,87	
21538	Autres réseaux	93 626,89				43 123,92		136 750,81		136 750,81	
2153	Sous Total compte 2153	13 376 870,47				43 123,92		13 419 994,39		13 419 994,39	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21571	Mat outil voirie mat roulant	2 394 540,95				420 456,07		2 814 997,02		2 814 997,02	
21578	Autre mat et outillage de voirie	2 791 159,73			20 293,22	58 527,12		2 849 686,85	20 293,22	2 829 393,63	
2157	Sous Total compte 2157	5 185 700,68			20 293,22	478 983,19		5 664 683,87	20 293,22	5 644 390,65	
2158	Autres instal mat outil tech	25 739 880,22		2 563 334,23	212 095,76	3 024 217,51	5 320,09	31 327 431,96	217 415,85	31 110 016,11	
215	Sous Total compte 215	217 791 569,49		8 594 114,78	232 388,98	8 795 740,62	5 320,09	235 181 424,89	237 709,07	234 943 715,82	
2161	Oeuvres et objets d'art	2 493 225,62		78 319,01		9 144,00		2 580 688,63		2 580 688,63	
2162	Fonds anciens des bibliothèques musées	137 006,62						137 006,62		137 006,62	
2168	Autres collections et oeuvres d'art	61 152,21						61 152,21		61 152,21	
216	Sous Total compte 216	2 691 384,45		78 319,01		9 144,00		2 778 847,46		2 778 847,46	
21738	Autres constructions	33 790,10						33 790,10		33 790,10	
2173	Sous Total compte 2173	33 790,10						33 790,10		33 790,10	
21758	Autres instal mat outil tech	122 331,28						122 331,28		122 331,28	
2175	Sous Total compte 2175	122 331,28						122 331,28		122 331,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
217	Sous Total compte 217	156 121,38						156 121,38		156 121,38	
2182	Mat de transport	12 388 314,40			77 163,49	274 757,21		12 663 071,61	77 163,49	12 585 908,12	
2183	Mat bureau mat informatique	1 193 274,15			25 877,85	717 704,36	3 804,18	1 910 978,51	29 682,03	1 881 296,48	
2184	Mobilier	1 919 070,76				367 402,07		2 286 472,83		2 286 472,83	
2185	Cheptel	13 230,00			1 500,00			13 230,00	1 500,00	11 730,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 437 228,58				990 848,45		5 428 077,03		5 428 077,03	
218	Sous Total compte 218	19 951 117,89			104 541,34	2 350 712,09	3 804,18	22 301 829,98	108 345,52	22 193 484,46	
21	Sous Total compte 21	760 963 015,15		21 037 927,74	3 050 935,72	13 730 473,01	381 003,25	795 731 415,90	3 431 938,97	792 299 476,93	
2312	Agencements et aménagements de terrains	2 633 322,00			2 303 518,05	3 701 245,42	410 863,82	6 334 567,42	2 714 381,87	3 620 185,55	
2313	Constructions	19 770 572,73			10 164 889,43	19 272 237,33	15 093,48	39 042 810,06	10 179 982,91	28 862 827,15	
2315	Instal mat outil techn	8 981 784,79			8 597 474,78	11 892 768,24	22 578,33	20 874 553,03	8 620 053,11	12 254 499,92	
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	219 082,03				14 145,57		233 227,60		233 227,60	
231	Sous Total compte 231	31 604 761,55			21 065 882,26	34 880 396,56	448 535,63	66 485 158,11	21 514 417,89	44 970 740,22	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
238	Avances acptes vers sur immob corpo	5 596 496,58				504 486,75	5 714 868,13	6 100 983,33	5 714 868,13	386 115,20	
23	Sous Total compte 23	37 201 258,13			21 065 882,26	35 384 883,31	6 163 403,76	72 586 141,44	27 229 286,02	45 356 855,42	
2421	Immob mises à dispo Région (ensgt)	6 743 338,19						6 743 338,19		6 743 338,19	
2422	Immob mises à dispo Dépt (ensgt)	7 750 330,64						7 750 330,64		7 750 330,64	
2423	Immob mises à dispo EPCI	169 865 363,52		2 907 310,04				172 772 673,56		172 772 673,56	
242	Sous Total compte 242	184 359 032,35		2 907 310,04				187 266 342,39		187 266 342,39	
244	Immob affect à ccas	66 630,60						66 630,60		66 630,60	
2492	Mises à dispo transf compétences		58 873 993,93		15 718,85				58 889 712,78		58 889 712,78
249	Sous Total compte 249		58 873 993,93		15 718,85				58 889 712,78		58 889 712,78
24	Sous Total compte 24	184 425 662,95	58 873 993,93	2 907 310,04	15 718,85			187 332 972,99	58 889 712,78	128 443 260,21	
261	Titres de participation	3 431 615,43				123 231,00	107 731,00	3 554 846,43	107 731,00	3 447 115,43	
26	Sous Total compte 26	3 431 615,43				123 231,00	107 731,00	3 554 846,43	107 731,00	3 447 115,43	
274	Prêts	350 000,00				12 000,00	22 000,00	362 000,00	22 000,00	340 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
275	Dépôts et cautionnements versés	16 813,80				2 600,00		19 413,80		19 413,80	
276348	Créances sur autres Cnes	707 963,54						707 963,54		707 963,54	
27634	Sous Total compte 27634	707 963,54						707 963,54		707 963,54	
27638	Créances sur autres etab pub	6 326 643,29				194 253,46		6 520 896,75		6 520 896,75	
2763	Sous Total compte 2763	7 034 606,83				194 253,46		7 228 860,29		7 228 860,29	
2764	Créances particul et aut pers droit priv	318 200,00				48 272,40	48 272,40	366 472,40	48 272,40	318 200,00	
276	Sous Total compte 276	7 352 806,83				242 525,86	48 272,40	7 595 332,69	48 272,40	7 547 060,29	
27	Sous Total compte 27	7 719 620,63				257 125,86	70 272,40	7 976 746,49	70 272,40	7 906 474,09	
2802	Amort frais réal doc urb et num cadastre		393,26				393,26		786,52		786,52
28031	Amort frais études		835 782,32	859 216,70		1 484,56	390 661,16	860 701,26	1 226 443,48		365 742,22
28033	Amort frais d'insertion		28 252,55	13 493,19			18 294,15	13 493,19	46 546,70		33 053,51
2803	Sous Total compte 2803		864 034,87	872 709,89		1 484,56	408 955,31	874 194,45	1 272 990,18		398 795,73
2804151	Bâtiments et installations		551 544,67				136 975,60		688 520,27		688 520,27

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2804151	Sous Total compte 2804151		551 544,67				136 975,60		688 520,27		688 520,27
2804158	Bâtiments et installations		439 368,58	470 752,00			31 383,42	470 752,00	470 752,00		0,00
2804158	Sous Total compte 2804158		439 368,58	470 752,00			31 383,42	470 752,00	470 752,00		0,00
280415	Sous Total compte 280415		990 913,25	470 752,00			168 359,02	470 752,00	1 159 272,27		688 520,27
2804172	Bâtiments et installations		1 243 982,17				143 668,92		1 387 651,09		1 387 651,09
280417	Sous Total compte 280417		1 243 982,17				143 668,92		1 387 651,09		1 387 651,09
28041	Sous Total compte 28041		2 234 895,42	470 752,00			312 027,94	470 752,00	2 546 923,36		2 076 171,36
280421	Biens mobiliers, matériel et études		36 439,80	16 624,45			38 293,29	16 624,45	74 733,09		58 108,64
280422	Bâtiments et installations		5 993 001,28				1 024 500,43		7 017 501,71		7 017 501,71
28042	Sous Total compte 28042		6 029 441,08	16 624,45			1 062 793,72	16 624,45	7 092 234,80		7 075 610,35
2804411	Biens mobiliers, matériel et études		189 299,74	202 821,18			13 521,44	202 821,18	202 821,18		0,00
2804412	Bâtiments et installations		853 485,26				158 999,99		1 012 485,25		1 012 485,25
280441	Sous Total compte 280441		1 042 785,00	202 821,18			172 521,43	202 821,18	1 215 306,43		1 012 485,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28044	Sous Total compte 28044		1 042 785,00	202 821,18			172 521,43	202 821,18	1 215 306,43		1 012 485,25
2804	Sous Total compte 2804		9 307 121,50	690 197,63			1 547 343,09	690 197,63	10 854 464,59		10 164 266,96
28051	Concessions et droits similaires		3 133 487,65				89 798,82		3 223 286,47		3 223 286,47
2805	Sous Total compte 2805		3 133 487,65				89 798,82		3 223 286,47		3 223 286,47
280	Sous Total compte 280		13 305 037,28	1 562 907,52		1 484,56	2 046 490,48	1 564 392,08	15 351 527,76		13 787 135,68
28121	Amort plantations d'arbres et d'arbustes		641 755,00				90 880,94		732 635,94		732 635,94
28128	Amort autres agencet amégat terr		4 413 819,35			122,68	979 794,69	122,68	5 393 614,04		5 393 491,36
2812	Sous Total compte 2812		5 055 574,35			122,68	1 070 675,63	122,68	6 126 249,98		6 126 127,30
281318	Amort autres bâtiments publics		14 975 079,98				704 726,58		15 679 806,56		15 679 806,56
28131	Sous Total compte 28131		14 975 079,98				704 726,58		15 679 806,56		15 679 806,56
28135	Amort instal gales agencet amégat constru		93 165,20						93 165,20		93 165,20
2813	Sous Total compte 2813		15 068 245,18				704 726,58		15 772 971,76		15 772 971,76
281531	Réseaux adduction eau		3 388,18				2 350,00		5 738,18		5 738,18

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
281533	Réseaux câblés		26 129,52						26 129,52		26 129,52
28153	Sous Total compte 28153		29 517,70				2 350,00		31 867,70		31 867,70
281571	Mat roulant		2 220 339,65				32 292,56		2 252 632,21		2 252 632,21
281578	Amort autre mat outillage de voirie		2 013 532,86	20 293,22		4 032,24	254 220,10	24 325,46	2 267 752,96		2 243 427,50
28157	Sous Total compte 28157		4 233 872,51	20 293,22		4 032,24	286 512,66	24 325,46	4 520 385,17		4 496 059,71
28158	Autres instal mat outil tech		14 123 866,01	140 980,20	196,70	2 464,70	3 057 214,18	143 444,90	17 181 276,89		17 037 831,99
2815	Sous Total compte 2815		18 387 256,22	161 273,42	196,70	6 496,94	3 346 076,84	167 770,36	21 733 529,76		21 565 759,40
281758	Autres instal mat outil tech		25 034,68				6 116,57		31 151,25		31 151,25
28175	Sous Total compte 28175		25 034,68				6 116,57		31 151,25		31 151,25
2817	Sous Total compte 2817		25 034,68				6 116,57		31 151,25		31 151,25
28182	Mat de transport		9 491 354,98	72 000,00	-5 163,49		603 966,46	72 000,00	10 090 157,95		10 018 157,95
28183	Mat bureau mat informatique		680 163,14	25 877,85			250 962,21	25 877,85	931 125,35		905 247,50
28184	Mobilier		1 054 884,41			155,80	251 824,87	155,80	1 306 709,28		1 306 553,48

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
28185	Cheptel		2 900,00	1 500,00			1 133,00	1 500,00	4 033,00		2 533,00
28188	Amort autres immobilisations corporelles		1 944 656,36			563,06	517 416,58	563,06	2 462 072,94		2 461 509,88
2818	Sous Total compte 2818		13 173 958,89	99 377,85	-5 163,49	718,86	1 625 303,12	100 096,71	14 794 098,52		14 694 001,81
281	Sous Total compte 281		51 710 069,32	260 651,27	-4 966,79	7 338,48	6 752 898,74	267 989,75	58 458 001,27		58 190 011,52
28	Sous Total compte 28		65 015 106,60	1 823 558,79	-4 966,79	8 823,04	8 799 389,22	1 832 381,83	73 809 529,03		71 977 147,20
	Total classe 2	1 025 016 801,5	123 889 100,53	25 768 796,57	25 690 477,56	51 805 968,02	17 331 536,51	1 102 591 566,1	166 911 114,60	1 066 547 311,8	130 866 859,98
4011	Fournisseurs		1 775 911,19	24 021 161,23	23 504 765,93			24 021 161,23	25 280 677,12		1 259 515,89
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		894,21		6 191,23				7 085,44		7 085,44
4017	Sous Total compte 4017		894,21		6 191,23				7 085,44		7 085,44
401	Sous Total compte 401		1 776 805,40	24 021 161,23	23 510 957,16			24 021 161,23	25 287 762,56		1 266 601,33
4041	Fournis immob		4 884 643,86	47 552 790,47	44 859 331,43			47 552 790,47	49 743 975,29		2 191 184,82
40471	Fournis immob - retenues de garantie		273 059,18	198 531,05	244 608,22			198 531,05	517 667,40		319 136,35
40472	Fournisseurs immo - Cession, Oppositions		26 037,01	329 144,26	349 038,10			329 144,26	375 075,11		45 930,85

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40473	Fournis immob pénal retard exéc marchés		897,84	8 507,16	78 219,23			8 507,16	79 117,07		70 609,91
4047	Sous Total compte 4047		299 994,03	536 182,47	671 865,55			536 182,47	971 859,58		435 677,11
404	Sous Total compte 404		5 184 637,89	48 088 972,94	45 531 196,98			48 088 972,94	50 715 834,87		2 626 861,93
408	Fournis factures non parvenues		1 713 877,55	1 713 877,55	1 505 941,69			1 713 877,55	3 219 819,24		1 505 941,69
4091	Fournis avances vers sur cdes			12 937,38				12 937,38		12 937,38	
409	Sous Total compte 409			12 937,38				12 937,38		12 937,38	
40	Sous Total compte 40		8 675 320,84	73 836 949,10	70 548 095,83			73 836 949,10	79 223 416,67		5 386 467,57
4111	Redevables - amiable	1 139 924,24		8 161 621,32	8 343 314,48			9 301 545,56	8 343 314,48	958 231,08	
4116	Redevables - contentieux	605 842,19		358 475,07	543 200,16			964 317,26	543 200,16	421 117,10	
411	Sous Total compte 411	1 745 766,43		8 520 096,39	8 886 514,64			10 265 862,82	8 886 514,64	1 379 348,18	
4121	Acquér terr aménagés stockés - amiable	737,70			55,07			737,70	55,07	682,63	
4126	Acquér terr aménagés stock - contentieux			17,18	17,18			17,18	17,18		0,00
412	Sous Total compte 412	737,70		17,18	72,25			754,88	72,25	682,63	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	21 481,25		587 015,89	504 040,13			608 497,14	504 040,13	104 457,01	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux	79 919,31		58 542,43	79 534,07			138 461,74	79 534,07	58 927,67	
414	Sous Total compte 414	101 400,56		645 558,32	583 574,20			746 958,88	583 574,20	163 384,68	
4161	Créances douteuses	50 166,78		18,55	37 991,60			50 185,33	37 991,60	12 193,73	
416	Sous Total compte 416	50 166,78		18,55	37 991,60			50 185,33	37 991,60	12 193,73	
4181	Redevables produits non encore facturés	528 263,01		656 162,08	528 263,01			1 184 425,09	528 263,01	656 162,08	
418	Sous Total compte 418	528 263,01		656 162,08	528 263,01			1 184 425,09	528 263,01	656 162,08	
41	Sous Total compte 41	2 426 334,48		9 821 852,52	10 036 415,70			12 248 187,00	10 036 415,70	2 211 771,30	
421	Personnel - rémunérations dues			31 420 977,11	31 420 977,11			31 420 977,11	31 420 977,11		0,00
427	Personnel - oppositions			116 647,38	116 447,72			116 647,38	116 447,72	199,66	
42	Sous Total compte 42			31 537 624,49	31 537 424,83			31 537 624,49	31 537 424,83	199,66	
431	Sécurité sociale			11 159 353,95	11 159 353,95			11 159 353,95	11 159 353,95		0,00
437	Autres organismes sociaux		55,24	12 846 977,56	12 851 193,38			12 846 977,56	12 851 248,62		4 271,06

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
43	Sous Total compte 43		55,24	24 006 331,51	24 010 547,33			24 006 331,51	24 010 602,57		4 271,06
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			3 770,00	3 770,00			3 770,00	3 770,00		0,00
4416	Etat aut col pub sub à recev contentieux	13 800,00			12 500,00			13 800,00	12 500,00	1 300,00	
441	Sous Total compte 441	13 800,00		3 770,00	16 270,00			17 570,00	16 270,00	1 300,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			760 987,00	760 987,00			760 987,00	760 987,00		0,00
442	Sous Total compte 442			760 987,00	760 987,00			760 987,00	760 987,00		0,00
44311	Opér particul avec Etat dépenses			1 013 481,67	1 013 481,67			1 013 481,67	1 013 481,67		0,00
44312	Opér particul avec Etat recettes amiable	563 048,00		5 844 880,48	6 407 928,48			6 407 928,48	6 407 928,48		0,00
4431	Sous Total compte 4431	563 048,00		6 858 362,15	7 421 410,15			7 421 410,15	7 421 410,15		0,00
44321	Opér particul avec Région dépenses			244,01	244,01			244,01	244,01		0,00
44322	Opér particul Région recettes amiable			1 800,54				1 800,54		1 800,54	
4432	Sous Total compte 4432			2 044,55	244,01			2 044,55	244,01	1 800,54	
44331	Opér particulières avec Département_Dé			29 347,00	30 340,00			29 347,00	30 340,00		993,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44332	Opér particul avec Dépt rec amiable			300,00	300,00			300,00	300,00		0,00
4433	Sous Total compte 4433			29 647,00	30 640,00			29 647,00	30 640,00		993,00
44342	Opér part av Etat Cnes recettes amiable	492,63		84 997,87	54 396,06			85 490,50	54 396,06	31 094,44	
44346	Op particul avec Cnes rec contentieux	733,00		164,08	897,08			897,08	897,08		0,00
4434	Sous Total compte 4434	1 225,63		85 161,95	55 293,14			86 387,58	55 293,14	31 094,44	
44351	Opér particul grp dépenses		1 051 840,37	1 450 044,63	1 673 679,59			1 450 044,63	2 725 519,96		1 275 475,33
44352	Opér particul avec grp recettes amiable	2 413 340,13		2 102 506,43	2 674 286,56			4 515 846,56	2 674 286,56	1 841 560,00	
4435	Sous Total compte 4435	2 413 340,13	1 051 840,37	3 552 551,06	4 347 966,15			5 965 891,19	5 399 806,52	566 084,67	
44361	Opér part av Etat caisse écoles dépenses			7 441,00	7 441,00			7 441,00	7 441,00		0,00
4436	Sous Total compte 4436			7 441,00	7 441,00			7 441,00	7 441,00		0,00
44371	Opér part av Etat col pub ccas dépenses			4 772 000,00	4 772 000,00			4 772 000,00	4 772 000,00		0,00
44372	Opér part avec Etat ccas rec amiable			9 642,00				9 642,00		9 642,00	
4437	Sous Total compte 4437			4 781 642,00	4 772 000,00			4 781 642,00	4 772 000,00	9 642,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44381	Aut serv organ pub - dépenses			248 455,17	377 800,17			248 455,17	377 800,17		129 345,00
44382	Aut serv organ pub - recette amiable	792,32		9 742,82	9 082,65			10 535,14	9 082,65	1 452,49	
44386	Aut serv organ pub - recette contentieux	189,23		835,40	1 024,63			1 024,63	1 024,63		0,00
4438	Sous Total compte 4438	981,55		259 033,39	387 907,45			260 014,94	387 907,45		127 892,51
443	Sous Total compte 443	2 978 595,31	1 051 840,37	15 575 883,10	17 022 901,90			18 554 478,41	18 074 742,27	479 736,14	
4452	Etat - TVA intra-communautaire due		1 000,00	2 113,11	1 113,11			2 113,11	2 113,11		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		33 703,00	192 993,00	218 388,00			192 993,00	252 091,00		59 098,00
4455	Sous Total compte 4455		33 703,00	192 993,00	218 388,00			192 993,00	252 091,00		59 098,00
44566	TVA déduct sur autres biens et services	28 264,95		91 730,41	119 995,36			119 995,36	119 995,36		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	48,00		84 358,00	84 406,00			84 406,00	84 406,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	28 312,95		176 088,41	204 401,36			204 401,36	204 401,36		0,00
44571	Etat - TVA collectée			251 223,99	264 542,23			251 223,99	264 542,23		13 318,24
4457	Sous Total compte 4457			251 223,99	264 542,23			251 223,99	264 542,23		13 318,24

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			82 652,00	82 652,00			82 652,00	82 652,00		0,00
4458	Sous Total compte 4458			82 652,00	82 652,00			82 652,00	82 652,00		0,00
445	Sous Total compte 445	28 312,95	34 703,00	705 070,51	771 096,70			733 383,46	805 799,70		72 416,24
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés		101,29	1 437 995,85	1 448 866,06			1 437 995,85	1 448 967,35		10 971,50
4487	Produits à recevoir			211 100,00				211 100,00		211 100,00	
448	Sous Total compte 448			211 100,00				211 100,00		211 100,00	
44	Sous Total compte 44	3 020 708,26	1 086 644,66	18 694 806,46	20 020 121,66			21 715 514,72	21 106 766,32	608 748,40	
451004	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		230 566,80	1 392 111,66	1 215 840,80			1 392 111,66	1 446 407,60		54 295,94
451008	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann		1 254 504,39	324,00	8 824,00			324,00	1 263 328,39		1 263 004,39
451	Sous Total compte 451		1 485 071,19	1 392 435,66	1 224 664,80			1 392 435,66	2 709 735,99		1 317 300,33
45813	Dépenses (à subdiviser par mandat)	702 071,60						702 071,60		702 071,60	
45816	Dépenses (à subdiviser par mandat)	706 305,13				263 856,45	1 299,92	970 161,58	1 299,92	968 861,66	
45817	Dépenses (à subdiviser par mandat)					927 321,32		927 321,32		927 321,32	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4581	Sous Total compte 4581	1 408 376,73				1 191 177,77	1 299,92	2 599 554,50	1 299,92	2 598 254,58	
45823	Recettes (à subdiviser par mandat)		702 086,17						702 086,17		702 086,17
45826	Recettes (à subdiviser par mandat)		706 305,13				262 556,53		968 861,66		968 861,66
45827	Recettes (à subdiviser par mandat)						927 321,32		927 321,32		927 321,32
4582	Sous Total compte 4582		1 408 391,30				1 189 877,85		2 598 269,15		2 598 269,15
458	Sous Total compte 458	1 408 376,73	1 408 391,30			1 191 177,77	1 191 177,77	2 599 554,50	2 599 569,07		14,57
45	Sous Total compte 45	1 408 376,73	2 893 462,49	1 392 435,66	1 224 664,80	1 191 177,77	1 191 177,77	3 991 990,16	5 309 305,06		1 317 314,90
4621	Créances cess immob - amiable	1 078 600,00		908 644,20	776 084,20			1 987 244,20	776 084,20	1 211 160,00	
4626	Créances cess immob - contentieux	779 185,00			779 185,00			779 185,00	779 185,00		0,00
462	Sous Total compte 462	1 857 785,00		908 644,20	1 555 269,20			2 766 429,20	1 555 269,20	1 211 160,00	
4643	Vacations encaissées à reverser			9 300,00	9 300,00			9 300,00	9 300,00		0,00
4648	Autres encaissement pour compte de tiers		193,00	2 247,00	2 054,00			2 247,00	2 247,00		0,00
464	Sous Total compte 464		193,00	11 547,00	11 354,00			11 547,00	11 547,00		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
466	Excédnt de verSEment		2 455,29	101 285,27	99 452,52			101 285,27	101 907,81		622,54
46711	Autres comptes créditeurs		32 494,75	19 238 612,00	19 257 377,95			19 238 612,00	19 289 872,70		51 260,70
4671	Sous Total compte 4671		32 494,75	19 238 612,00	19 257 377,95			19 238 612,00	19 289 872,70		51 260,70
46721	Débiteurs divers - amiable	267 627,93		15 712 253,07	14 715 290,24			15 979 881,00	14 715 290,24	1 264 590,76	
46726	Débiteurs divers - contentieux	240 111,92		35 260,73	91 383,81			275 372,65	91 383,81	183 988,84	
4672	Sous Total compte 4672	507 739,85		15 747 513,80	14 806 674,05			16 255 253,65	14 806 674,05	1 448 579,60	
467	Sous Total compte 467	507 739,85	32 494,75	34 986 125,80	34 064 052,00			35 493 865,65	34 096 546,75	1 397 318,90	
4686	Divers - charges à payer		2 532,00	2 532,00	2 880,00			2 532,00	5 412,00		2 880,00
468	Sous Total compte 468		2 532,00	2 532,00	2 880,00			2 532,00	5 412,00		2 880,00
46	Sous Total compte 46	2 365 524,85	37 675,04	36 010 134,27	35 733 007,72			38 375 659,12	35 770 682,76	2 604 976,36	
4711	Verst des régisseurs		84 996,90	4 721 157,42	4 686 769,92			4 721 157,42	4 771 766,82		50 609,40
4712	Viremts réimputés		5 763,88	168 152,09	162 416,88			168 152,09	168 180,76		28,67
47131	Raet : verst contrib directes			53 066 212,00	53 066 248,54			53 066 212,00	53 066 248,54		36,54

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47132	Raet : verst dgf			10 445 550,00	10 445 550,00			10 445 550,00	10 445 550,00		0,00
47138	Raet : autres		606 269,16	74 150 732,22	74 980 562,53			74 150 732,22	75 586 831,69		1 436 099,47
4713	Sous Total compte 4713		606 269,16	137 662 494,22	138 492 361,07			137 662 494,22	139 098 630,23		1 436 136,01
471411	Excédent à réimputer - pers physiques		0,37	10 436,24	11 401,54			10 436,24	11 401,91		965,67
471412	Excédent à réimputer - personnes morales		163,98	291 886,34	295 903,26			291 886,34	296 067,24		4 180,90
47141	Sous Total compte 47141		164,35	302 322,58	307 304,80			302 322,58	307 469,15		5 146,57
47143	Flux d'encaissements à réimputer			120,00	120,00			120,00	120,00		0,00
4714	Sous Total compte 4714		164,35	302 442,58	307 424,80			302 442,58	307 589,15		5 146,57
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		22 011,86	189,00				189,00	22 011,86		21 822,86
4717	Sous Total compte 4717		22 011,86	189,00				189,00	22 011,86		21 822,86
4718	Autres recettes à régulariser		70 256,61	5 582 149,64	5 541 135,62			5 582 149,64	5 611 392,23		29 242,59
471	Sous Total compte 471		789 462,76	148 436 584,95	149 190 108,29			148 436 584,95	149 979 571,05		1 542 986,10
47211	Remboursements d'annuités d'emprunts			6 794 599,85	6 794 599,85			6 794 599,85	6 794 599,85		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
47218	Autres dépenses	12 194,03		176 447,76	188 641,79			188 641,79	188 641,79		0,00
4721	Sous Total compte 4721	12 194,03		6 971 047,61	6 983 241,64			6 983 241,64	6 983 241,64		0,00
4728	Autres dépenses à régulariser			1 156 819,65	1 156 819,65			1 156 819,65	1 156 819,65		0,00
472	Sous Total compte 472	12 194,03		8 127 867,26	8 140 061,29			8 140 061,29	8 140 061,29		0,00
4751	Redevables sur rôle	549,98		333 044,49	333 566,46			333 594,47	333 566,46	28,01	
4757	Produits sur rôle			333 044,49	333 044,49			333 044,49	333 044,49		0,00
475	Sous Total compte 475	549,98		666 088,98	666 610,95			666 638,96	666 610,95	28,01	
4781	Frais de poursuites rattachés	27,22		15,00	34,72			42,22	34,72	7,50	
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			6,66	6,66			6,66	6,66		0,00
478	Sous Total compte 478	27,22		21,66	41,38			48,88	41,38	7,50	
47	Sous Total compte 47	12 771,23	789 462,76	157 230 562,85	157 996 821,91			157 243 334,08	158 786 284,67		1 542 950,59
	Total classe 4	9 233 715,55	13 482 621,03	352 530 696,86	351 107 099,78	1 191 177,77	1 191 177,77	362 955 590,18	365 780 898,58	9 580 887,50	12 406 195,90
5116	TIP à l'encaissement			478 044,02	478 044,02			478 044,02	478 044,02		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51172	Chèques impayés			877,30	877,30			877,30	877,30		0,00
51178	Autres valeurs impayées			2 654,65	2 654,65			2 654,65	2 654,65		0,00
5117	Sous Total compte 5117			3 531,95	3 531,95			3 531,95	3 531,95		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	331,22		40 944,06	40 915,09			41 275,28	40 915,09	360,19	
511	Sous Total compte 511	331,22		522 520,03	522 491,06			522 851,25	522 491,06	360,19	
515	Compte au trésor	12 705 707,27		156 337 218,58	155 971 724,01			169 042 925,85	155 971 724,01	13 071 201,84	
51	Sous Total compte 51	12 706 038,49		156 859 738,61	156 494 215,07			169 565 777,10	156 494 215,07	13 071 562,03	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	650,00						650,00		650,00	
541	Sous Total compte 541	650,00						650,00		650,00	
54	Sous Total compte 54	650,00						650,00		650,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			17 262 502,58	17 262 502,58			17 262 502,58	17 262 502,58		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			198 940,39	198 940,39			198 940,39	198 940,39		0,00
586	Opér fin budget p et bud annex rattachés			282 965,02	282 965,02			282 965,02	282 965,02		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5872	Compte pivot - admission en non valeur			142 459,86	142 459,86			142 459,86	142 459,86		0,00
587	Sous Total compte 587			142 459,86	142 459,86			142 459,86	142 459,86		0,00
588	Autres virements internes			217 803,83	217 803,83			217 803,83	217 803,83		0,00
58	Sous Total compte 58			18 104 671,68	18 104 671,68			18 104 671,68	18 104 671,68		0,00
	Total classe 5	12 706 688,49		174 964 410,29	174 598 886,75			187 671 098,78	174 598 886,75	13 072 212,03	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					712 693,07	40 274,73	712 693,07	40 274,73	672 418,34	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					3 470 320,66	187 805,15	3 470 320,66	187 805,15	3 282 515,51	
60613	Achts non stkés fournit chauff urbain					127 722,69		127 722,69		127 722,69	
6061	Sous Total compte 6061					4 310 736,42	228 079,88	4 310 736,42	228 079,88	4 082 656,54	
60621	Achts non stkés combustibles					23 369,95		23 369,95		23 369,95	
60622	Achts non stkés carburants					745 204,74	1 000,00	745 204,74	1 000,00	744 204,74	
60623	Achts non stkés d'aliment					3 518 255,97	420 395,28	3 518 255,97	420 395,28	3 097 860,69	
60624	Achts non stkés produits traitement					75 824,94	13 503,23	75 824,94	13 503,23	62 321,71	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
60628	Achts autres fournit non stkées					6 998,91	1 036,80	6 998,91	1 036,80	5 962,11	
6062	Sous Total compte 6062					4 369 654,51	435 935,31	4 369 654,51	435 935,31	3 933 719,20	
60631	Achts non stkés fournit entretien					214 527,81		214 527,81		214 527,81	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					290 537,23	40 317,37	290 537,23	40 317,37	250 219,86	
60633	Achts non stkés fournit voirie					247 422,95	33 875,00	247 422,95	33 875,00	213 547,95	
60636	Achts non stkés vêtements travail					158 448,51		158 448,51		158 448,51	
6063	Sous Total compte 6063					910 936,50	74 192,37	910 936,50	74 192,37	836 744,13	
6064	Achts non stkés fournit admin					119 591,98	5 514,34	119 591,98	5 514,34	114 077,64	
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					8 992,11		8 992,11		8 992,11	
6067	Achts non stkés fournit scolaires					178 532,96	11 039,29	178 532,96	11 039,29	167 493,67	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					2 181 636,42	116 824,98	2 181 636,42	116 824,98	2 064 811,44	
606	Sous Total compte 606					12 080 080,90	871 586,17	12 080 080,90	871 586,17	11 208 494,73	
60	Sous Total compte 60					12 080 080,90	871 586,17	12 080 080,90	871 586,17	11 208 494,73	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
611	Contrats prestations de services					1 394 497,56	76 013,28	1 394 497,56	76 013,28	1 318 484,28	
6132	Locations immobilières					1 053 472,43	32 506,00	1 053 472,43	32 506,00	1 020 966,43	
6135	Locations mobilières					600 963,77	337 330,37	600 963,77	337 330,37	263 633,40	
613	Sous Total compte 613					1 654 436,20	369 836,37	1 654 436,20	369 836,37	1 284 599,83	
614	Charges locatives et de copropriété					163 531,97		163 531,97		163 531,97	
61521	Entretien et réparations de terrains					429 562,53	51 852,80	429 562,53	51 852,80	377 709,73	
615221	Bâtiments publics					452 764,66	1 235,26	452 764,66	1 235,26	451 529,40	
61522	Sous Total compte 61522					452 764,66	1 235,26	452 764,66	1 235,26	451 529,40	
615231	Voieries					517 236,22	6 871,34	517 236,22	6 871,34	510 364,88	
615232	Réseaux					54 785,09	12 729,95	54 785,09	12 729,95	42 055,14	
61523	Sous Total compte 61523					572 021,31	19 601,29	572 021,31	19 601,29	552 420,02	
6152	Sous Total compte 6152					1 454 348,50	72 689,35	1 454 348,50	72 689,35	1 381 659,15	
61551	Entretien réparations matériel roulant					184 352,06	7 410,10	184 352,06	7 410,10	176 941,96	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61558	Entretien réparations autres mobiliers					56 273,86	2 959,06	56 273,86	2 959,06	53 314,80	
6155	Sous Total compte 6155					240 625,92	10 369,16	240 625,92	10 369,16	230 256,76	
6156	Maintenance					992 577,66	86 679,44	992 577,66	86 679,44	905 898,22	
615	Sous Total compte 615					2 687 552,08	169 737,95	2 687 552,08	169 737,95	2 517 814,13	
6161	Multirisques					855 086,63		855 086,63		855 086,63	
616	Sous Total compte 616					855 086,63		855 086,63		855 086,63	
617	Etudes et recherches					78 860,04	1 800,00	78 860,04	1 800,00	77 060,04	
6182	Divers doc générale et technique					60 199,00		60 199,00		60 199,00	
6184	Divers verst à organismes formation					298 284,49	43 490,42	298 284,49	43 490,42	254 794,07	
6185	Divers - frais colloques et séminaires					14 276,00		14 276,00		14 276,00	
6188	Autres frais divers					380 923,96	80 774,97	380 923,96	80 774,97	300 148,99	
618	Sous Total compte 618					753 683,45	124 265,39	753 683,45	124 265,39	629 418,06	
61	Sous Total compte 61					7 587 647,93	741 652,99	7 587 647,93	741 652,99	6 845 994,94	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6216	Personnel affecté par GFP de rattach					1 069 529,77		1 069 529,77		1 069 529,77	
6218	Autre personnel extérieur au service					245 530,24	658,47	245 530,24	658,47	244 871,77	
621	Sous Total compte 621					1 315 060,01	658,47	1 315 060,01	658,47	1 314 401,54	
6226	Rému intermédi honoraires					81 112,27	8 786,01	81 112,27	8 786,01	72 326,26	
6227	Rému intermédi honoraires					30 505,57	167,47	30 505,57	167,47	30 338,10	
6228	Rému intermédi honoraires divers					33 306,13	8 320,00	33 306,13	8 320,00	24 986,13	
622	Sous Total compte 622					144 923,97	17 273,48	144 923,97	17 273,48	127 650,49	
6231	Pub public relat publ annonces insert					221 286,05	39 922,12	221 286,05	39 922,12	181 363,93	
6232	Pub public relat publ fêtes cérémonies					112 586,00	14 418,27	112 586,00	14 418,27	98 167,73	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					93 331,99	2 122,93	93 331,99	2 122,93	91 209,06	
6237	Pub public relat publ publications					1 601,37		1 601,37		1 601,37	
6238	Pub public relat publ divers					148 388,47	9 599,11	148 388,47	9 599,11	138 789,36	
623	Sous Total compte 623					577 193,88	66 062,43	577 193,88	66 062,43	511 131,45	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6241	Transports de biens					24 469,20		24 469,20		24 469,20	
6247	Transports collectifs					241 768,97	29 147,70	241 768,97	29 147,70	212 621,27	
624	Sous Total compte 624					266 238,17	29 147,70	266 238,17	29 147,70	237 090,47	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					23 988,28	2 532,00	23 988,28	2 532,00	21 456,28	
6255	Déplacts missions récep frais déménagt					19 343,36		19 343,36		19 343,36	
6256	Déplacts missions récep - missions					30 095,59		30 095,59		30 095,59	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					61 829,58	3 516,00	61 829,58	3 516,00	58 313,58	
625	Sous Total compte 625					135 256,81	6 048,00	135 256,81	6 048,00	129 208,81	
6261	Frais d'affranchissement					2 368,40		2 368,40		2 368,40	
6262	Frais de télécommunication					2 004,42		2 004,42		2 004,42	
626	Sous Total compte 626					4 372,82		4 372,82		4 372,82	
627	Aut serv extér servi bancaires assimil					19 880,19	6,00	19 880,19	6,00	19 874,19	
6281	Aut serv extér concours divers					721 863,68		721 863,68		721 863,68	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6282	Frais gardien églises forêts bois com					34 508,38	5 594,40	34 508,38	5 594,40	28 913,98	
6283	Aut serv extér frais de nettoyage locaux					1 711,19		1 711,19		1 711,19	
62876	Rembst frais aux GFP de rattach					216 228,15		216 228,15		216 228,15	
62878	Rembst frais à autres organismes					953 641,00	49 655,25	953 641,00	49 655,25	903 985,75	
6287	Sous Total compte 6287					1 169 869,15	49 655,25	1 169 869,15	49 655,25	1 120 213,90	
6288	Autres serv extér					1 323 090,34	81 708,31	1 323 090,34	81 708,31	1 241 382,03	
628	Sous Total compte 628					3 251 042,74	136 957,96	3 251 042,74	136 957,96	3 114 084,78	
62	Sous Total compte 62					5 713 968,59	256 154,04	5 713 968,59	256 154,04	5 457 814,55	
6331	Versement mobilité					567 208,76		567 208,76		567 208,76	
6332	Cotisations versées au FNAL					129 937,13		129 937,13		129 937,13	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					346 948,54		346 948,54		346 948,54	
633	Sous Total compte 633					1 044 094,43		1 044 094,43		1 044 094,43	
63512	Impôts directs - taxes foncières					1 198 369,24	6 465,00	1 198 369,24	6 465,00	1 191 904,24	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
63513	Impôts directs - autres impôts locaux					1 304,00		1 304,00		1 304,00	
6351	Sous Total compte 6351					1 199 673,24	6 465,00	1 199 673,24	6 465,00	1 193 208,24	
6355	Taxes et impôts sur les véhicules					2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		0,00
6358	Autres droits administration des impôts					53 034,89		53 034,89		53 034,89	
635	Sous Total compte 635					1 254 708,13	8 465,00	1 254 708,13	8 465,00	1 246 243,13	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					80 185,76	1 000,00	80 185,76	1 000,00	79 185,76	
63	Sous Total compte 63					2 378 988,32	9 465,00	2 378 988,32	9 465,00	2 369 523,32	
64111	Persl titulaire_rémun principale					27 738 695,45		27 738 695,45		27 738 695,45	
64112	Persl titulaир_NBI supplt fami indem rés					269 689,44		269 689,44		269 689,44	
64114	Personnel titulaire Indemnité inflatio					97 200,00		97 200,00		97 200,00	
64118	Personnel titulaire - autres indemnités					5 519 124,58	300,00	5 519 124,58	300,00	5 518 824,58	
6411	Sous Total compte 6411					33 624 709,47	300,00	33 624 709,47	300,00	33 624 409,47	
64131	Persel non titulaire - rémunération					5 608 042,65	16 770,52	5 608 042,65	16 770,52	5 591 272,13	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					7 300,00		7 300,00		7 300,00	
64138	Autres indemnités					9 666,47		9 666,47		9 666,47	
6413	Sous Total compte 6413					5 625 009,12	16 770,52	5 625 009,12	16 770,52	5 608 238,60	
64164	Emplois d'insertion indemnité inflatio					1 700,00		1 700,00		1 700,00	
64168	Autres emplois d'insertion					226 761,09		226 761,09		226 761,09	
6416	Sous Total compte 6416					228 461,09		228 461,09		228 461,09	
64171	Apprentis rémunérations					166 454,38		166 454,38		166 454,38	
64172	Apprentis indemnité inflation					1 600,00		1 600,00		1 600,00	
6417	Sous Total compte 6417					168 054,38		168 054,38		168 054,38	
6419	Rembst rémunérations du persel					499,19	345 996,74	499,19	345 996,74		345 497,55
641	Sous Total compte 641					39 646 733,25	363 067,26	39 646 733,25	363 067,26	39 283 665,99	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					5 354 529,72	100,00	5 354 529,72	100,00	5 354 429,72	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					8 726 591,72		8 726 591,72		8 726 591,72	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					206 584,98		206 584,98		206 584,98	
6456	Charges sécu verst FNC et SF					108 679,00		108 679,00		108 679,00	
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					1 600,00		1 600,00		1 600,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						122 200,00		122 200,00		122 200,00
645	Sous Total compte 645					14 397 985,42	122 300,00	14 397 985,42	122 300,00	14 275 685,42	
64731	Autres charges soc alloc chômage					75 751,86		75 751,86		75 751,86	
6473	Sous Total compte 6473					75 751,86		75 751,86		75 751,86	
6474	Autres charges sociales-verSEMENTS aux a					114,00		114,00		114,00	
6475	Autres charges sociales médecine travail					44 472,48	25,00	44 472,48	25,00	44 447,48	
6478	Autres charges sociales diverses					183 712,48		183 712,48		183 712,48	
647	Sous Total compte 647					304 050,82	25,00	304 050,82	25,00	304 025,82	
6488	Autres charges de personnel					101 738,87		101 738,87		101 738,87	
648	Sous Total compte 648					101 738,87		101 738,87		101 738,87	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64	Sous Total compte 64					54 450 508,36	485 392,26	54 450 508,36	485 392,26	53 965 116,10	
6521	Déficit des budgets annex à caract admi					106 000,00		106 000,00		106 000,00	
652	Sous Total compte 652					106 000,00		106 000,00		106 000,00	
6531	Indemnités maires adjoints conseillers					692 572,69		692 572,69		692 572,69	
6532	Frais mission maires adjts conseillers					8 574,38		8 574,38		8 574,38	
6533	Cotisations retraite maire adjts conseil					48 703,63		48 703,63		48 703,63	
6534	Cotisations sécu soc maire adjts conseil					179 930,65		179 930,65		179 930,65	
6535	Frais formation maires adjts conseil					20 597,70		20 597,70		20 597,70	
65372	Cotis fonds finan alloc fin de mandat					856,71		856,71		856,71	
6537	Sous Total compte 6537					856,71		856,71		856,71	
653	Sous Total compte 653					951 235,76		951 235,76		951 235,76	
6541	Créances admises en non-valeur					134 492,85		134 492,85		134 492,85	
6542	Créances éteintes					13 452,75		13 452,75		13 452,75	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
654	Sous Total compte 654					147 945,60		147 945,60		147 945,60	
65548	Autres contributions					34 288,78		34 288,78		34 288,78	
6554	Sous Total compte 6554					34 288,78		34 288,78		34 288,78	
6558	Autres contributions obligatoires					2 417 341,62	8 880,00	2 417 341,62	8 880,00	2 408 461,62	
655	Sous Total compte 655					2 451 630,40	8 880,00	2 451 630,40	8 880,00	2 442 750,40	
657362	CCAS					4 752 000,00		4 752 000,00		4 752 000,00	
65736	Sous Total compte 65736					4 752 000,00		4 752 000,00		4 752 000,00	
65738	Subv fonct autres orga publics					46 690,00	23 345,00	46 690,00	23 345,00	23 345,00	
6573	Sous Total compte 6573					4 798 690,00	23 345,00	4 798 690,00	23 345,00	4 775 345,00	
6574	Subv fonct assoc et pers droit privé					6 459 645,30	7 900,00	6 459 645,30	7 900,00	6 451 745,30	
657	Sous Total compte 657					11 258 335,30	31 245,00	11 258 335,30	31 245,00	11 227 090,30	
658821	Secours d'urgence					1 300,00		1 300,00		1 300,00	
65882	Sous Total compte 65882					1 300,00		1 300,00		1 300,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
65888	Autres					12 699,00		12 699,00		12 699,00	
6588	Sous Total compte 6588					13 999,00		13 999,00		13 999,00	
658	Sous Total compte 658					13 999,00		13 999,00		13 999,00	
65	Sous Total compte 65					14 929 146,06	40 125,00	14 929 146,06	40 125,00	14 889 021,06	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					884 290,60		884 290,60		884 290,60	
66112	Intérêts - rattachement des icne					456 183,81	211 180,29	456 183,81	211 180,29	245 003,52	
6611	Sous Total compte 6611					1 340 474,41	211 180,29	1 340 474,41	211 180,29	1 129 294,12	
661	Sous Total compte 661					1 340 474,41	211 180,29	1 340 474,41	211 180,29	1 129 294,12	
66	Sous Total compte 66					1 340 474,41	211 180,29	1 340 474,41	211 180,29	1 129 294,12	
6713	Charges except-secours et dots					2 975,10		2 975,10		2 975,10	
6714	Charges except-bourses - prix					29 000,00		29 000,00		29 000,00	
6718	Charg except aut charg except opér gest					16 075,61	467,50	16 075,61	467,50	15 608,11	
671	Sous Total compte 671					48 050,71	467,50	48 050,71	467,50	47 583,21	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
673	Charges except titres annulés					157 264,91		157 264,91		157 264,91	
6745	Subv except aux personnes droit privé					136 630,00	2 480,00	136 630,00	2 480,00	134 150,00	
674	Sous Total compte 674					136 630,00	2 480,00	136 630,00	2 480,00	134 150,00	
675	Charges except vnc immob cédées					366 726,98		366 726,98		366 726,98	
6761	Différences sur réalisations (positives)					542 888,60		542 888,60		542 888,60	
676	Sous Total compte 676					542 888,60		542 888,60		542 888,60	
678	Autres charges exceptionnelles					108 965,26	20 471,73	108 965,26	20 471,73	88 493,53	
67	Sous Total compte 67					1 360 526,46	23 419,23	1 360 526,46	23 419,23	1 337 107,23	
6811	DA - immob					8 797 904,66	7 338,48	8 797 904,66	7 338,48	8 790 566,18	
681	Sous Total compte 681					8 797 904,66	7 338,48	8 797 904,66	7 338,48	8 790 566,18	
68	Sous Total compte 68					8 797 904,66	7 338,48	8 797 904,66	7 338,48	8 790 566,18	
	Total classe 6					108 639 245,69	2 646 313,46	108 639 245,69	2 646 313,46	106 460 629,78	467 697,55
70311	Concession dans cimetières (produit net)					3 300,00	231 660,80	3 300,00	231 660,80		228 360,80

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7031	Sous Total compte 7031					3 300,00	231 660,80	3 300,00	231 660,80		228 360,80
70321	Droits stationnement location voie pub					263,41	1 394 852,47	263,41	1 394 852,47		1 394 589,06
70323	Redev occupation domaine public communal					11 430,32	1 517 575,89	11 430,32	1 517 575,89		1 506 145,57
7032	Sous Total compte 7032					11 693,73	2 912 428,36	11 693,73	2 912 428,36		2 900 734,63
70384	Forfait de post-stationnement						508 524,21		508 524,21		508 524,21
703894	Reversement sur forfait post-stationnement					479,70		479,70		479,70	
70389	Sous Total compte 70389					479,70		479,70		479,70	
7038	Sous Total compte 7038					479,70	508 524,21	479,70	508 524,21		508 044,51
703	Sous Total compte 703					15 473,43	3 652 613,37	15 473,43	3 652 613,37		3 637 139,94
7062	Prestation serv redev droits culturel						191 206,50		191 206,50		191 206,50
70631	Redev droits services à caract sportif					2 616,75	936 819,70	2 616,75	936 819,70		934 202,95
70632	Redev droits services à caract loisirs						23 930,00		23 930,00		23 930,00
7063	Sous Total compte 7063					2 616,75	960 749,70	2 616,75	960 749,70		958 132,95

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7064	Prestation serv taxes de désinfection						5 333,00		5 333,00		5 333,00
7066	Prestation serv redev droits social						6 515,49		6 515,49		6 515,49
7067	Prest serv redev droits serv péri-scol					7 319,02	1 575 490,81	7 319,02	1 575 490,81		1 568 171,79
70688	Prest serv autres prestat service					1 063,00	165 829,59	1 063,00	165 829,59		164 766,59
7068	Sous Total compte 7068					1 063,00	165 829,59	1 063,00	165 829,59		164 766,59
706	Sous Total compte 706					10 998,77	2 905 125,09	10 998,77	2 905 125,09		2 894 126,32
7071	Ventes de marchandises - compteurs						252 949,12		252 949,12		252 949,12
7078	Ventes d'autres marchandises					528 263,01	1 315 939,85	528 263,01	1 315 939,85		787 676,84
707	Sous Total compte 707					528 263,01	1 568 888,97	528 263,01	1 568 888,97		1 040 625,96
7083	Aut produits locat div autre qu'immeuble					860,00	31 408,00	860,00	31 408,00		30 548,00
70841	Mise à dispo persel aux BA						9 225,00		9 225,00		9 225,00
70846	Mise à dispo persel aux GFP rattach						1 689 628,00		1 689 628,00		1 689 628,00
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						138 203,96		138 203,96		138 203,96

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7084	Sous Total compte 7084						1 837 056,96		1 837 056,96		1 837 056,96
70873	Autres prod rebst frais par CCAS						417,00		417,00		417,00
70876	Aut prod rebst frais par GFP rattach						412 878,43		412 878,43		412 878,43
70878	Autres produits - remboursement de frais					1 942,42	310 742,33	1 942,42	310 742,33		308 799,91
7087	Sous Total compte 7087					1 942,42	724 037,76	1 942,42	724 037,76		722 095,34
708	Sous Total compte 708					2 802,42	2 592 502,72	2 802,42	2 592 502,72		2 589 700,30
70	Sous Total compte 70					557 537,63	10 719 130,15	557 537,63	10 719 130,15		10 161 592,52
73111	Impôts directs locaux						74 961 693,00		74 961 693,00		74 961 693,00
7311	Sous Total compte 7311						74 961 693,00		74 961 693,00		74 961 693,00
7318	Impôts locaux - autres impôts ou assimil						52 428,00		52 428,00		52 428,00
731	Sous Total compte 731						75 014 121,00		75 014 121,00		75 014 121,00
73211	Attribution de compensation						5 638 491,40		5 638 491,40		5 638 491,40
7321	Sous Total compte 7321						5 638 491,40		5 638 491,40		5 638 491,40

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
73221	FNGIR						142 881,99		142 881,99		142 881,99
7322	Sous Total compte 7322						142 881,99		142 881,99		142 881,99
732	Sous Total compte 732						5 781 373,39		5 781 373,39		5 781 373,39
7351	Taxe sur électricité						1 327 052,02		1 327 052,02		1 327 052,02
735	Sous Total compte 735						1 327 052,02		1 327 052,02		1 327 052,02
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux						337 653,00		337 653,00		337 653,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux					154 078,70	1 533 021,51	154 078,70	1 533 021,51		1 378 942,81
7368	Taxes locale sur la publicité extérieure					3 241,68	582 780,64	3 241,68	582 780,64		579 538,96
736	Sous Total compte 736					157 320,38	2 453 455,15	157 320,38	2 453 455,15		2 296 134,77
7381	Taxe addit droit mutation taxe pub fonc					31 281,78	5 009 118,85	31 281,78	5 009 118,85		4 977 837,07
738	Sous Total compte 738					31 281,78	5 009 118,85	31 281,78	5 009 118,85		4 977 837,07
739223	Fonds de péréquation des ress com interc					865 936,00		865 936,00		865 936,00	
73922	Sous Total compte 73922					865 936,00		865 936,00		865 936,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7392	Sous Total compte 7392					865 936,00		865 936,00		865 936,00	
739	Sous Total compte 739					865 936,00		865 936,00		865 936,00	
73	Sous Total compte 73					1 054 538,16	89 585 120,41	1 054 538,16	89 585 120,41		88 530 582,25
7411	DGFdotation forfaitaire						11 398 952,00		11 398 952,00		11 398 952,00
74123	DGF solidarité urbaine						2 527 234,00		2 527 234,00		2 527 234,00
74127	Dotation nationale de péréquation						1 621 184,00		1 621 184,00		1 621 184,00
7412	Sous Total compte 7412						4 148 418,00		4 148 418,00		4 148 418,00
741	Sous Total compte 741						15 547 370,00		15 547 370,00		15 547 370,00
744	FCTVA						115 221,24		115 221,24		115 221,24
7461	D.G.D						217 140,00		217 140,00		217 140,00
746	Sous Total compte 746						217 140,00		217 140,00		217 140,00
74718	Autres participations Etat						512 822,21		512 822,21		512 822,21
7471	Sous Total compte 7471						512 822,21		512 822,21		512 822,21

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7473	Participations - Dépt						54 173,00		54 173,00		54 173,00
7478	Participations - autres organismes						1 921 049,67		1 921 049,67		1 921 049,67
747	Sous Total compte 747						2 488 044,88		2 488 044,88		2 488 044,88
74834	Compens au titre exonérat tax foncières						454 287,99		454 287,99		454 287,99
7483	Sous Total compte 7483						454 287,99		454 287,99		454 287,99
7484	Dotation de recensement						15 388,00		15 388,00		15 388,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						97 150,00		97 150,00		97 150,00
748	Sous Total compte 748						566 825,99		566 825,99		566 825,99
74	Sous Total compte 74						18 934 602,11		18 934 602,11		18 934 602,11
752	Revenus des immeubles					99 185,18	554 057,40	99 185,18	554 057,40		454 872,22
757	Redev versées par fermiers - concessions					13 279,95	485 714,70	13 279,95	485 714,70		472 434,75
7588	Autres produits divers de gestion couran						3,61		3,61		3,61
758	Sous Total compte 758						3,61		3,61		3,61

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
75	Sous Total compte 75					112 465,13	1 039 775,71	112 465,13	1 039 775,71		927 310,58
7711	Débits et pénalités perçus						750,00		750,00		750,00
7714	Recouvrement sur créances non valeur						2 237,86		2 237,86		2 237,86
7718	Autres prod except sur opé gestion						308,80		308,80		308,80
771	Sous Total compte 771						3 296,66		3 296,66		3 296,66
773	Mdts anul exer antér ou déchéance quad						26 000,15		26 000,15		26 000,15
775	Produits des cessions d'immobilisati						908 644,20		908 644,20		908 644,20
7761	Différences sur réalisations (négatives)						971,38		971,38		971,38
776	Sous Total compte 776						971,38		971,38		971,38
777	Quote-part des subv d'invest transférée						99 956,03		99 956,03		99 956,03
7788	Produits exceptionnels divers					14 095,84	1 004 994,80	14 095,84	1 004 994,80		990 898,96
778	Sous Total compte 778					14 095,84	1 004 994,80	14 095,84	1 004 994,80		990 898,96
77	Sous Total compte 77					14 095,84	2 043 863,22	14 095,84	2 043 863,22		2 029 767,38

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					1 738 636,76	122 322 491,60	1 738 636,76	122 322 491,60	866 415,70	121 450 270,54
	Total général	1 063 646 081,4	1 063 646 081,4	571 153 365,87	561 029 927,83	172 859 065,06	182 982 503,10	1 807 658 512,4	1 807 658 512,4	1 212 696 052,4	1 212 696 052,65

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861 Portefeuille							0,00	0,00
DISPOSITIFS SPORTIFS	6 000,00	21 500,00	27 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00	8 000,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 861	6 000,00	21 500,00	27 500,00	0,00	19 500,00	19 500,00	8 000,00	0,00
862 Correspondant							0,00	0,00
DISPOSITIFS SPORTIFS	5 750,00	13 000,00	18 750,00	0,00	14 480,00	14 480,00	4 270,00	0,00
SOUS-TOTAL COMPTE 862	5 750,00	13 000,00	18 750,00	0,00	14 480,00	14 480,00	4 270,00	0,00
863 Prise en charge titre et valeur							0,00	0,00
DISPOSITIFS SPORTIFS	0,00	16 480,00	16 480,00	11 750,00	17 000,00	28 750,00	0,00	12 270,00
SOUS-TOTAL COMPTE 863	0,00	16 480,00	16 480,00	11 750,00	17 000,00	28 750,00	0,00	12 270,00
TOTAUX	11 750,00	50 980,00	62 730,00	11 750,00	50 980,00	62 730,00	12 270,00	12 270,00

Page des signatures

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 14/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PAU - BUDGET PRINCIPAL** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 15/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 16 Budget annexe opérations d'aménagement : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal - exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe opérations d'aménagement dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 09/03/2023

064026 SGC PAU

Population 77070
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	34
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 35</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 41</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>42</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	3,84
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	-796,70
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	642,57
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 075,77
Autres immobilisations corporelles		Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)		Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		Autres fonds propres	
Stocks	3 309,67	TOTAL FONDS PROPRES	925,47
Créances	1 264,24	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	3 626,17
Disponibilités		Fournisseurs ⁽²⁾	
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	22,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 573,91	Total dettes à court terme	22,26
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	3 648,44
		Comptes de régularisations	
TOTAL ACTIF	4 573,91	TOTAL PASSIF	4 573,91

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				399 259,22
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER				399 259,22	

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT				399 259,22
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
	Autres créances				
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I					399 259,22

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains	3 309 673,03		3 309 673,03	3 298 329,80
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés				
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	54,00		54,00	54,00
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	1 263 004,39		1 263 004,39	1 254 504,39
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	1 178,00		1 178,00	1 502,00
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités				
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		4 573 909,42		4 573 909,42	4 554 390,19

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	0,03		0,03	0,03
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	0,03		0,03	0,03
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	4 573 909,45		4 573 909,45	4 953 649,44

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	3 838,06	3 838,06
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves		1 477 446,84
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	642 565,77	642 565,77
	Résultat de l'exercice	1 075 767,68	
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob	-796 698,56	-796 698,56
	Fonds globalisés		
Subventions non transférables			
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	925 472,95	1 327 152,11	

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers	3 626 173,33	3 626 173,33
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés		324,00
	Dettes fiscales et sociales	22 263,17	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes		
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	3 648 436,50	3 626 497,33	

BILAN (en Euros)

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser		
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	4 573 909,45	4 953 649,44

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	119,82	
Autres produits	11,34	0,27
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	131,16	0,27
Traitements, salaires, charges sociales		
Achats et charges externes	133,58	0,27
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions		
Autres charges		
Charges courantes non financières	133,58	0,27
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-2,42	
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-2,42	
Produits exceptionnels	1 078,19	
Charges exceptionnelles		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 078,19	
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 075,77	

COMPTE DE RESULTAT 2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	119 815,83	
Production stockée	11 343,23	270,00
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations		
Autres attributions (péréquat, compensa)		
TOTAL I	131 159,06	270,00
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires		
Charges sociales		
Achats et charges externes	133 579,00	270,00
Impôts et taxes		
Dotations amortissements des immob		
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges		
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	133 579,00	270,00
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-2 419,94	
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-2 419,94	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér	1 078 187,62	
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	1 078 187,62	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations		
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022		Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		1 078 187,62	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)		1 209 346,68	270,00
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)		133 579,00	270,00
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 075 767,68	

Opérations Compte de Tiers

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	6 540 617,49	6 220 753,39	12 761 370,88
Titres de recette émis (b)	3 819 824,79	4 629 912,25	8 449 737,04
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 819 824,79	4 629 912,25	8 449 737,04
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	6 540 617,49	6 220 753,39	12 761 370,88
Mandats émis (f)	4 909 355,64	3 554 144,57	8 463 500,21
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	4 909 355,64	3 554 144,57	8 463 500,21
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 075 767,68	
(h - d) Déficit	1 089 530,85		13 763,17

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT					
Investissement	613 170,65		-1 089 530,85		-476 360,20
Fonctionnement	642 565,77		1 075 767,68		1 718 333,45
Sous-Total	1 255 736,42		-13 763,17		1 241 973,25
TOTAL II	1 255 736,42		-13 763,17		1 241 973,25
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 255 736,42		-13 763,17		1 241 973,25

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
23	Immobilisations en cours		613 170,65	613 170,65				613 170,65
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS		613 170,65	613 170,65				613 170,65
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		613 170,65	613 170,65				613 170,65
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 450 000,00	1 078 187,62	5 528 187,62	4 510 096,42		4 510 096,42	1 018 091,20
041	Opérations patrimoniales		399 259,22	399 259,22	399 259,22		399 259,22	
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 450 000,00	1 477 446,84	5 927 446,84	4 909 355,64		4 909 355,64	1 018 091,20
TOTAL GENERAL		4 450 000,00	2 090 617,49	6 540 617,49	4 909 355,64		4 909 355,64	1 631 261,85

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
021	Virement de la section de fonctionnement (section d'investissement)		1 078 187,62	1 078 187,62				1 078 187,62
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 450 000,00		4 450 000,00	3 420 565,57		3 420 565,57	1 029 434,43
041	Opérations patrimoniales		399 259,22	399 259,22	399 259,22		399 259,22	
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 450 000,00	1 477 446,84	5 927 446,84	3 819 824,79		3 819 824,79	2 107 622,05
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		613 170,65	613 170,65				613 170,65
TOTAL GENERAL		4 450 000,00	2 090 617,49	6 540 617,49	3 819 824,79		3 819 824,79	2 720 792,70

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	49 000,00	600 000,00	649 000,00	133 579,00		133 579,00	515 421,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00		1 000,00				1 000,00
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement		42 565,77	42 565,77				42 565,77
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 000,00	642 565,77	692 565,77	133 579,00		133 579,00	558 986,77
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)		1 078 187,62	1 078 187,62				1 078 187,62
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 450 000,00		4 450 000,00	3 420 565,57		3 420 565,57	1 029 434,43
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 450 000,00	1 078 187,62	5 528 187,62	3 420 565,57		3 420 565,57	2 107 622,05
TOTAL GENERAL		4 500 000,00	1 720 753,39	6 220 753,39	3 554 144,57		3 554 144,57	2 666 608,82

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	50 000,00		50 000,00	119 815,83		119 815,83	-69 815,83
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	50 000,00		50 000,00	119 815,83		119 815,83	-69 815,83
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 450 000,00	1 078 187,62	5 528 187,62	4 510 096,42		4 510 096,42	1 018 091,20
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 450 000,00	1 078 187,62	5 528 187,62	4 510 096,42		4 510 096,42	1 018 091,20
002	Résultat de fonctionnement reporté		642 565,77	642 565,77				642 565,77
TOTAL GENERAL		4 500 000,00	1 720 753,39	6 220 753,39	4 629 912,25		4 629 912,25	1 590 841,14

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 078 187,62		1 078 187,62
3355	Travaux en cours - travaux	3 309 673,03		3 309 673,03
3555	Terrains aménagés	122 235,77		122 235,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 510 096,42		4 510 096,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	399 259,22		399 259,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	399 259,22		399 259,22
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 909 355,64		4 909 355,64
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 909 355,64		4 909 355,64

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
3355	Travaux en cours - travaux	3 298 329,80		3 298 329,80
3555	Terrains aménagés	122 235,77		122 235,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 420 565,57		3 420 565,57
2151	Réseaux de voirie	399 259,22		399 259,22
SOUS-TOTAL OPERATION n° 041	Opérations patrimoniales	399 259,22		399 259,22
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	3 819 824,79		3 819 824,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 819 824,79		3 819 824,79

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6015	Achats stockés - terrains à aménager	133 579,00		133 579,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	133 579,00		133 579,00
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	133 579,00		133 579,00
7133	Variation des en-cours de production de biens	3 298 329,80		3 298 329,80
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	122 235,77		122 235,77
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 420 565,57		3 420 565,57
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 420 565,57		3 420 565,57
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 554 144,57		3 554 144,57

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
7015	Ventes de terrains aménagés	119 815,83		119 815,83
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	119 815,83		119 815,83
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	119 815,83		119 815,83
7133	Variation des en-cours de production de biens	3 309 673,03		3 309 673,03
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	122 235,77		122 235,77
7785	Excédent d'investissement transféré au compte de résultat	1 078 187,62		1 078 187,62
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 510 096,42		4 510 096,42
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 510 096,42		4 510 096,42
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	4 629 912,25		4 629 912,25

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		3 838,06						3 838,06		3 838,06
102	Sous Total compte 102		3 838,06						3 838,06		3 838,06
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		1 477 446,84			1 477 446,84		1 477 446,84	1 477 446,84		0,00
106	Sous Total compte 106		1 477 446,84			1 477 446,84		1 477 446,84	1 477 446,84		0,00
10	Sous Total compte 10		1 481 284,90			1 477 446,84		1 477 446,84	1 481 284,90		3 838,06
110	Report à nouveau solde crédeur		642 565,77						642 565,77		642 565,77
11	Sous Total compte 11		642 565,77						642 565,77		642 565,77
168748	Autres dettes : autres Cnes		3 626 173,33						3 626 173,33		3 626 173,33
16874	Sous Total compte 16874		3 626 173,33						3 626 173,33		3 626 173,33
1687	Sous Total compte 1687		3 626 173,33						3 626 173,33		3 626 173,33
168	Sous Total compte 168		3 626 173,33						3 626 173,33		3 626 173,33
16	Sous Total compte 16		3 626 173,33						3 626 173,33		3 626 173,33
193	Autres neutralisations et régularisation	796 698,56						796 698,56		796 698,56	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
19	Sous Total compte 19	796 698,56						796 698,56		796 698,56	
	Total classe 1	796 698,56	5 750 024,00			1 477 446,84		2 274 145,40	5 750 024,00	796 698,56	4 272 577,16
2151	Réseaux de voirie	399 259,22					399 259,22	399 259,22	399 259,22		0,00
215	Sous Total compte 215	399 259,22					399 259,22	399 259,22	399 259,22		0,00
21	Sous Total compte 21	399 259,22					399 259,22	399 259,22	399 259,22		0,00
	Total classe 2	399 259,22					399 259,22	399 259,22	399 259,22		0,00
3355	Travaux en cours - travaux	3 298 329,80				3 309 673,03	3 298 329,80	6 608 002,83	3 298 329,80	3 309 673,03	
335	Sous Total compte 335	3 298 329,80				3 309 673,03	3 298 329,80	6 608 002,83	3 298 329,80	3 309 673,03	
33	Sous Total compte 33	3 298 329,80				3 309 673,03	3 298 329,80	6 608 002,83	3 298 329,80	3 309 673,03	
3555	Terr aménagés					122 235,77	122 235,77	122 235,77	122 235,77		0,00
355	Sous Total compte 355					122 235,77	122 235,77	122 235,77	122 235,77		0,00
35	Sous Total compte 35					122 235,77	122 235,77	122 235,77	122 235,77		0,00
	Total classe 3	3 298 329,80				3 431 908,80	3 420 565,57	6 730 238,60	3 420 565,57	3 309 673,03	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4011	Fournisseurs		324,00	133 903,00	133 579,00			133 903,00	133 903,00		0,00
401	Sous Total compte 401		324,00	133 903,00	133 579,00			133 903,00	133 903,00		0,00
4091	Fournis avances vers sur cdes	1 178,00						1 178,00		1 178,00	
409	Sous Total compte 409	1 178,00						1 178,00		1 178,00	
40	Sous Total compte 40	1 178,00	324,00	133 903,00	133 579,00			135 081,00	133 903,00	1 178,00	
4121	Acquér terr aménages stockés - amiable			142 079,00	142 079,00			142 079,00	142 079,00		0,00
412	Sous Total compte 412			142 079,00	142 079,00			142 079,00	142 079,00		0,00
41	Sous Total compte 41			142 079,00	142 079,00			142 079,00	142 079,00		0,00
44567	Etat - crédit de TVA à reporter	54,00		648,00	648,00			702,00	648,00	54,00	
4456	Sous Total compte 4456	54,00		648,00	648,00			702,00	648,00	54,00	
44571	Etat - TVA collectée				22 263,17				22 263,17		22 263,17
4457	Sous Total compte 4457				22 263,17				22 263,17		22 263,17
445	Sous Total compte 445	54,00		648,00	22 911,17			702,00	22 911,17		22 209,17

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44	Sous Total compte 44	54,00		648,00	22 911,17			702,00	22 911,17		22 209,17
451008	Cpte rattach avec à subdiv par budg ann	1 254 504,39		8 824,00	324,00			1 263 328,39	324,00	1 263 004,39	
451	Sous Total compte 451	1 254 504,39		8 824,00	324,00			1 263 328,39	324,00	1 263 004,39	
45	Sous Total compte 45	1 254 504,39		8 824,00	324,00			1 263 328,39	324,00	1 263 004,39	
46721	Débiteurs divers - amiable	324,00		8 500,00	8 824,00			8 824,00	8 824,00		0,00
4672	Sous Total compte 4672	324,00		8 500,00	8 824,00			8 824,00	8 824,00		0,00
467	Sous Total compte 467	324,00		8 500,00	8 824,00			8 824,00	8 824,00		0,00
46	Sous Total compte 46	324,00		8 500,00	8 824,00			8 824,00	8 824,00		0,00
4784	Arrondis sur déclaration de TVA	0,03						0,03		0,03	
478	Sous Total compte 478	0,03						0,03		0,03	
47	Sous Total compte 47	0,03						0,03		0,03	
	Total classe 4	1 256 060,42	324,00	293 954,00	307 717,17			1 550 014,42	308 041,17	1 264 236,42	22 263,17
580	Opérations d'ordre budgétaires			8 329 921,21	8 329 921,21			8 329 921,21	8 329 921,21		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			8 329 921,21	8 329 921,21			8 329 921,21	8 329 921,21		0,00
	Total classe 5			8 329 921,21	8 329 921,21			8 329 921,21	8 329 921,21		0,00
6015	Achts stkés terr à aménager					133 579,00		133 579,00		133 579,00	
601	Sous Total compte 601					133 579,00		133 579,00		133 579,00	
60	Sous Total compte 60					133 579,00		133 579,00		133 579,00	
	Total classe 6					133 579,00		133 579,00		133 579,00	
7015	Ventes de terrains aménagés						119 815,83		119 815,83		119 815,83
701	Sous Total compte 701						119 815,83		119 815,83		119 815,83
70	Sous Total compte 70						119 815,83		119 815,83		119 815,83
7133	Variation des en-cours product de biens					3 298 329,80	3 309 673,03	3 298 329,80	3 309 673,03		11 343,23
71355	Variat stcks de terrains aménagés					122 235,77	122 235,77	122 235,77	122 235,77		0,00
7135	Sous Total compte 7135					122 235,77	122 235,77	122 235,77	122 235,77		0,00
713	Sous Total compte 713					3 420 565,57	3 431 908,80	3 420 565,57	3 431 908,80		11 343,23

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
71	Sous Total compte 71					3 420 565,57	3 431 908,80	3 420 565,57	3 431 908,80		11 343,23
7785	Excédit invest transféré compte résultat						1 078 187,62		1 078 187,62		1 078 187,62
778	Sous Total compte 778						1 078 187,62		1 078 187,62		1 078 187,62
77	Sous Total compte 77						1 078 187,62		1 078 187,62		1 078 187,62
	Total classe 7					3 420 565,57	4 629 912,25	3 420 565,57	4 629 912,25		1 209 346,68
	Total général	5 750 348,00	5 750 348,00	8 623 875,21	8 637 638,38	8 463 500,21	8 449 737,04	22 837 723,42	22 837 723,42	5 504 187,01	5 504 187,01

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

60008 - PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 14/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PAU - OPERATIONS D AMENAGEMENT** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 14/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 17 Budget annexe des parkings : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier municipal - exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe des parkings dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

PAU - PARKINGS BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 27/02/2023

064026 SGC PAU

Nomenclature M4 spic
Voté par Nature

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 26
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	37
1 Balance des comptes	Etat III-1 38
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 56
4EME PARTIE : Page des signatures	57

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	304,95	Dotations	1 571,57
Terrains	0,78	Fonds Globalisés	3 172,70
Constructions	34 350,94	Réserves	17 004,29
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	3 027,33	Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours	1 409,90	Report à nouveau	699,88
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	1 180,83
Autres immobilisations corporelles	82,31	Subventions transférables	1 676,54
Total immobilisations corporelles (nettes)	38 871,27	Subventions non transférables	
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermage et du remettant	856,28
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 176,22	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	26 162,07
Créances	67,44	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	13 805,23
Disponibilités	2 677,61	Fournisseurs ⁽²⁾	1 550,79
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	144,26
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 745,05	Total dettes à court terme	1 695,05
Comptes de régularisations		TOTAL DETTES	15 500,28
		Comptes de régularisations	258,92
TOTAL ACTIF	41 921,28	TOTAL PASSIF	41 921,28

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement				
	Frais d'études, de R et D	254 661,18	43 425,45	211 235,73	239 205,03
	Conces, brev, licences, marques, procéd	148 638,79	54 922,45	93 716,34	115 254,21
	Fonds commercial, droit au bail				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété	900,00	120,00	780,00	810,00
	Constructions en toute propriété	52 385 274,98	18 034 336,45	34 350 938,53	35 175 470,14
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Instal, mat et outil techn en tte prop	6 584 675,63	3 557 340,70	3 027 334,93	2 500 467,14
	Oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	644 713,96	562 400,14	82 313,82	114 480,99
	Immobilisations corporelles en cours	1 409 904,84		1 409 904,84	646 514,15
	Immobilisations affectées en toute prop				
	Immobilisations mises en concession ou à				
Terrains reçus au titre de mise à dispo					
Constructions mises à disposition					
Construction sur sol autrui mise à dispo					
MONTANT A REPORTER	61 428 769,38	22 252 545,19	39 176 224,19	38 792 201,66	

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	61 428 769,38	22 252 545,19	39 176 224,19	38 792 201,66
	Instal, mat et outil tech mise à dispo				
	Autres immob corpo mise à dispo				
	Immobilisations en cours mises à dispo				
	Terrains reçus en affect ou concess				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construction sur sol d'autrui				
	Instal, matériel et outillage technique				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		61 428 769,38	22 252 545,19	39 176 224,19	38 792 201,66

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Matières premières et autres approvision				
	En cours de production biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances				
	Clients et comptes rattachés	18 078,10		18 078,10	36 823,40
	Créances irrécouvrables admises en NV				
	Autres	49 361,59		49 361,59	23 870,78
	Créances sur l'Etat et collec publiques				
	Créances sur les BA ou le BP				
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances				79,78
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	2 677 613,29		2 677 613,29	2 183 966,37
Avances de trésorerie					
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		2 745 052,98		2 745 052,98	2 244 740,33

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer et à régulariser				
	Écarts de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III				
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	64 173 822,36	22 252 545,19	41 921 277,17	41 036 941,99

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations	1 571 565,27	1 571 565,27
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement	856 275,85	856 275,85
	Écarts de réévaluation		
	Réserves	17 004 292,77	16 663 979,76
	Report à nouveau	699 875,03	330 873,62
	Résultat de l'exercice	1 180 833,67	709 314,42
	Subventions d'investissement	1 676 535,87	2 049 722,84
	Provisions réglementées		
	Fonds globalisés	3 172 695,36	3 172 695,36
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I		26 162 073,82	25 354 427,12

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits	13 762 267,38	14 601 622,65
	Emprunts et dettes financières	42 961,93	43 007,65
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Avances		
	Fournisseurs et comptes rattachés	231 282,37	315 690,96
	Dettes fiscales et sociales	144 202,29	83 995,00
	Autres		
	Fournisseurs d'immobilisations	1 319 511,67	496 124,31
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes fiscales (impôts sur bénéfices)		
	Dettes envers les BA ou le BP		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	56,50	
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	15 500 282,14	15 540 440,57	

BILAN (en Euros)

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	258 921,21	142 074,30
	Écart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	258 921,21	142 074,30
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	41 921 277,17	41 036 941,99

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues		
Produits des services	4 623,98	3 371,09
Autres produits	13,11	8,35
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	4 637,09	3 379,45
Traitements, salaires, charges sociales	1 639,00	1 626,19
Achats et charges externes	791,58	749,47
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	1 174,48	1 143,78
Autres charges	27,87	26,49
Charges courantes non financières	3 632,92	3 545,92
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	1 004,17	-166,47
Produits courants financiers		
Charges courantes financières	196,23	175,57
RESULTAT COURANT FINANCIER	-196,23	-175,57
RESULTAT COURANT	807,94	-342,04
Produits exceptionnels	380,94	1 067,21
Charges exceptionnelles	8,04	15,85
RESULTAT EXCEPTIONNEL	372,90	1 051,36
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 180,83	709,31

COMPTE DE RESULTAT 2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Prestations de services	4 623 975,30	3 371 094,25
Divers		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits	13 113,84	8 353,09
TOTAL I	4 637 089,14	3 379 447,34
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achat de mat prem et autres approvis		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	791 578,38	749 465,54
Impôts et taxes sur rémunérations	20 100,44	19 045,88
Autres impôts, taxes et versem assimilés	7 754,23	7 445,27
Salaires et traitements	1 209 456,99	1 189 500,21

COMPTE DE RESULTAT 2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges sociales	429 538,93	436 686,51
Dotations amortissements sur immob	1 174 476,14	1 143 775,55
Dotations aux dépréciations des immob		
Dot aux dépréc sur actif circulant		
Dot aux prov pour riques et charges		
Autres charges	16,28	2,12
TOTAL II	3 632 921,39	3 545 921,08
A - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	1 004 167,75	-166 473,74
PRODUITS FINANCIERS		
Valeurs mobilières et créances		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
Gains de change		
Produits net sur cessions de VMP		
TOTAL III		
CHARGES FINANCIERES		
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	196 232,63	175 570,05
Pertes de change		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Charges nettes sur cessions de VMP		
TOTAL IV	196 232,63	175 570,05
B - RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-196 232,63	-175 570,05
A + B - RESULTAT COURANT	807 935,12	-342 043,79
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	277,11	39,78
Produits des cessions d'immobilisations		
Autres opérations en capital	380 658,38	1 067 165,55
Reprises sur dépréciations et provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V	380 935,49	1 067 205,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Subventions exceptionnelles		
Autres opérations de gestion	7 964,94	15 845,61
Valeur comptable des immo cédées		
Autres opérations en capital	72,00	1,51
Dot. amort, dépréc et aux provisions		
TOTAL VI	8 036,94	15 847,12
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	372 898,55	1 051 358,21

COMPTE DE RESULTAT 2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	5 018 024,63	4 446 652,67
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	3 837 190,96	3 737 338,25
Impôts sur les bénéfices		
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 180 833,67	709 314,42

Opérations Compte de Tiers

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 255 027,48	5 079 875,03	9 334 902,51
Titres de recette émis (b)	2 015 512,90	5 021 284,88	7 036 797,78
Réductions de titres (c)	723,75	160,25	884,00
Recettes nettes (d = b - c)	2 014 789,15	5 021 124,63	7 035 913,78
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 255 027,48	5 079 875,03	9 334 902,51
Mandats émis (f)	3 275 292,66	4 106 093,94	7 381 386,60
Annulations de mandats (g)		265 802,98	265 802,98
Depenses nettes (h = f - g)	3 275 292,66	3 840 290,96	7 115 583,62
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 180 833,67	
(h - d) Déficit	1 260 503,51		79 669,84

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
PAU - PARKINGS					
Investissement	81 214,47		-1 260 503,51		-1 179 289,04
Fonctionnement	1 040 188,04	340 313,01	1 180 833,67		1 880 708,70
Sous-Total	1 121 402,51	340 313,01	-79 669,84		701 419,66
TOTAL III	1 121 402,51	340 313,01	-79 669,84		701 419,66
TOTAL I + II + III	1 121 402,51	340 313,01	-79 669,84		701 419,66

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 000,00		1 370 000,00	1 343 607,02		1 343 607,02	26 392,98
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	244 172,92	309 172,92	108 123,54		108 123,54	201 049,38
21	Immobilisations corporelles	318 500,00	-85 519,70	232 980,30	70 081,14		70 081,14	162 899,16
23	Immobilisations en cours	1 700 000,00	261 516,15	1 961 516,15	1 380 293,99		1 380 293,99	581 222,16
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	3 453 500,00	420 169,37	3 873 669,37	2 902 105,69		2 902 105,69	971 563,68
Opération n° 15202	Opération d'équipement n° 15202		1 358,11	1 358,11				1 358,11
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES PAR OPERATION		1 358,11	1 358,11				1 358,11
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 453 500,00	421 527,48	3 875 027,48	2 902 105,69		2 902 105,69	972 921,79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00		380 000,00	373 186,97		373 186,97	6 813,03
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	380 000,00		380 000,00	373 186,97		373 186,97	6 813,03
TOTAL GENERAL		3 833 500,00	421 527,48	4 255 027,48	3 275 292,66		3 275 292,66	979 734,82

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
10	Dotations fonds divers et réserves		340 313,01	340 313,01	340 313,01		340 313,01	
16	Emprunts et dettes assimilées	2 273 500,00	-210 000,00	2 063 500,00	500 000,00		500 000,00	1 563 500,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 273 500,00	130 313,01	2 403 813,01	840 313,01		840 313,01	1 563 500,00
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 273 500,00	130 313,01	2 403 813,01	840 313,01		840 313,01	1 563 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	360 000,00	210 000,00	570 000,00				570 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00		1 200 000,00	1 175 199,89	723,75	1 174 476,14	25 523,86
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 560 000,00	210 000,00	1 770 000,00	1 175 199,89	723,75	1 174 476,14	595 523,86
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		81 214,47	81 214,47				81 214,47
TOTAL GENERAL		3 833 500,00	421 527,48	4 255 027,48	2 015 512,90	723,75	2 014 789,15	2 240 238,33

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	850 000,00	200 000,00	1 050 000,00	979 682,34	180 349,73	799 332,61	250 667,39
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 750 000,00		1 750 000,00	1 662 196,36		1 662 196,36	87 803,64
65	Autres charges de gestion courante		300,00	300,00	16,28		16,28	283,72
66	Charges financières	210 000,00		210 000,00	281 685,88	85 453,25	196 232,63	13 767,37
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	20 000,00	8 036,94		8 036,94	11 963,06
022	Dépenses imprévues de la section d'exploitation		279 575,03	279 575,03				279 575,03
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 820 000,00	489 875,03	3 309 875,03	2 931 617,80	265 802,98	2 665 814,82	644 060,21
023	Virement à la section d'investissement (section de fonctionnement)	360 000,00	210 000,00	570 000,00				570 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 200 000,00		1 200 000,00	1 174 476,14		1 174 476,14	25 523,86
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 560 000,00	210 000,00	1 770 000,00	1 174 476,14		1 174 476,14	595 523,86
TOTAL GENERAL		4 380 000,00	699 875,03	5 079 875,03	4 106 093,94	265 802,98	3 840 290,96	1 239 584,07

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				3 100,00		3 100,00	-3 100,00
70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	4 000 000,00		4 000 000,00	4 624 135,55	160,25	4 623 975,30	-623 975,30
75	Autres produits de gestion courante				13 113,84		13 113,84	-13 113,84
77	Produits exceptionnels				7 748,52		7 748,52	-7 748,52
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 000 000,00		4 000 000,00	4 648 097,91	160,25	4 647 937,66	-647 937,66
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	380 000,00		380 000,00	373 186,97		373 186,97	6 813,03
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	380 000,00		380 000,00	373 186,97		373 186,97	6 813,03
002	Résultat d'exploitation reporté		699 875,03	699 875,03				699 875,03
TOTAL GENERAL		4 380 000,00	699 875,03	5 079 875,03	5 021 284,88	160,25	5 021 124,63	58 750,40

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
1641	Emprunts en euros	1 343 561,30		1 343 561,30
165	Dépôts et cautionnements reçus	45,72		45,72
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	1 343 607,02		1 343 607,02
2031	Frais d'études	88 798,74		88 798,74
2051	Concessions et droits assimilés	19 324,80		19 324,80
SOUS-TOTAL CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	108 123,54		108 123,54
2153	Installations à caractère spécifique	38 760,53		38 760,53
2154	Matériel industriel	843,10		843,10
2158	Autres	12 959,74		12 959,74
2182	Matériel de transport	1 400,84		1 400,84
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	514,08		514,08
2184	Mobilier	331,38		331,38
2188	Autres	15 271,47		15 271,47
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	70 081,14		70 081,14
2315	Installations matériels et outillage techniques	1 380 293,99		1 380 293,99
SOUS-TOTAL CHAPITRE 23	Immobilisations en cours	1 380 293,99		1 380 293,99
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 902 105,69		2 902 105,69
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 902 105,69		2 902 105,69
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - groupement de collectivités	8 110,00		8 110,00
13918	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat - autres	19 231,07		19 231,07
13932	Amendes de police	345 845,90		345 845,90
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 186,97		373 186,97
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	373 186,97		373 186,97
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 275 292,66		3 275 292,66

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1068	Autres réserves	340 313,01		340 313,01
SOUS-TOTAL CHAPITRE 10	Dotations fonds divers et réserves	340 313,01		340 313,01
1641	Emprunts en euros	500 000,00		500 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00		500 000,00
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	840 313,01		840 313,01
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	840 313,01		840 313,01
28031	Amortissements frais d'études	114 522,34	723,75	113 798,59
28033	Amortissements frais d'insertion	2 969,45		2 969,45
2805	Concessions et droits similaires brevets licences marques procédés logiciels droits et valeurs similaires	40 862,67		40 862,67
28128	Autres terrains	30,00		30,00
28131	Bâtiments	892 363,26		892 363,26
28153	Installations à caractère spécifique	74 767,23		74 767,23
28182	Matériel de transport	5 702,25		5 702,25
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 380,26		3 380,26
28184	Mobilier	385,52		385,52
28188	Amortissements autres	40 216,91		40 216,91
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 175 199,89	723,75	1 174 476,14
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	1 175 199,89	723,75	1 174 476,14
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 015 512,90	723,75	2 014 789,15

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie ...)	246 087,22	37 028,41	209 058,81
6063	Autres fournitures d'entretien et de petit équipement	4 079,89	1 180,00	2 899,89
6064	Fournitures administratives	1 968,36		1 968,36
6068	Autres matières et fournitures	83 014,56	5 051,00	77 963,56
611	Sous-traitance générale	131 816,35	63 978,55	67 837,80
614	Charges locatives et de copropriété	10 481,07		10 481,07
61521	Bâtiments publics	136 031,21	20 801,22	115 229,99
61523	Reseaux	32 117,20		32 117,20
61528	Autres	9 625,35		9 625,35
61551	Matériel roulant	290,56		290,56
61558	Autres biens mobiliers	18 777,72	6 699,80	12 077,92
6156	Maintenance	251 512,38	41 931,59	209 580,79
618	Divers	3 009,16	3 009,16	
6231	Annonces et insertions	986,73	670,00	316,73
6236	Catalogues et imprimés	840,00		840,00
6238	Divers	562,18		562,18
6256	Missions	1 264,20		1 264,20
627	Services bancaires et assimilés	39 463,97		39 463,97
637	Autres impôts taxes et versements assimilés sur rémunération autres organismes	7 754,23		7 754,23
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	979 682,34	180 349,73	799 332,61
6331	Versement mobilité	16 122,59		16 122,59
6332	Cotisations versées au FNAL	3 977,85		3 977,85
6411	Salaires, appointements, commissions de base	959 991,37		959 991,37
6413	Primes et gratifications	31 419,17		31 419,17

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
64141	indemnité inflation	15 094,04		15 094,04
64148	Autres indemnités et avantages divers	192 902,12		192 902,12
6415	Supplément familial	8 233,02		8 233,02
6451	Cotisations à l'URSSAF	144 619,51		144 619,51
6453	Cotisations aux caisses de retraite	266 485,09		266 485,09
6454	Cotisations Pôle Emploi	4 081,98		4 081,98
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	9 908,49		9 908,49
6478	Autres charges sociales diverses	7 543,86		7 543,86
648	Autres charges de personnel	1 817,27		1 817,27
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 662 196,36		1 662 196,36
6541	Créances admises en non-valeur	16,28		16,28
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	16,28		16,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	192 026,60		192 026,60
66112	Intérêts - rattachement des icne	89 659,28	85 453,25	4 206,03
SOUS-TOTAL CHAPITRE 66	Charges financières	281 685,88	85 453,25	196 232,63
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	374,94		374,94
673	Titres annulés exercices antérieurs	7 590,00		7 590,00
678	Autres charges exceptionnelles	72,00		72,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	8 036,94		8 036,94
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2 931 617,80	265 802,98	2 665 814,82
6811	Dotations aux Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 174 476,14		1 174 476,14
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 174 476,14		1 174 476,14
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	1 174 476,14		1 174 476,14
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 106 093,94	265 802,98	3 840 290,96

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	3 100,00		3 100,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	3 100,00		3 100,00
706	Prestations de services	4 624 135,55	160,25	4 623 975,30
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Ventes de produits fabriqués prestations de services marchandises	4 624 135,55	160,25	4 623 975,30
7588	Autres	13 113,84		13 113,84
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	13 113,84		13 113,84
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	277,11		277,11
778	Autres produits exceptionnels	7 471,41		7 471,41
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	7 748,52		7 748,52
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4 648 097,91	160,25	4 647 937,66
777	Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	373 186,97		373 186,97
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	373 186,97		373 186,97
TOTAL	RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	373 186,97		373 186,97
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5 021 284,88	160,25	5 021 124,63

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		1 571 565,27						1 571 565,27		1 571 565,27
10228	Autres fonds d'investissement		3 172 695,36						3 172 695,36		3 172 695,36
1022	Sous Total compte 1022		3 172 695,36						3 172 695,36		3 172 695,36
102	Sous Total compte 102		4 744 260,63						4 744 260,63		4 744 260,63
1068	Autres réserves		16 663 979,76				340 313,01		17 004 292,77		17 004 292,77
106	Sous Total compte 106		16 663 979,76				340 313,01		17 004 292,77		17 004 292,77
10	Sous Total compte 10		21 408 240,39				340 313,01		21 748 553,40		21 748 553,40
110	Report à nouveau solde créditeur		330 873,62	340 313,01	709 314,42			340 313,01	1 040 188,04		699 875,03
11	Sous Total compte 11		330 873,62	340 313,01	709 314,42			340 313,01	1 040 188,04		699 875,03
12	Résultat exercice bénéf ou perte		709 314,42	709 314,42				709 314,42	709 314,42		0,00
12	Sous Total compte 12		709 314,42	709 314,42				709 314,42	709 314,42		0,00
1315	Grp coll		235 190,00						235 190,00		235 190,00
1318	Autres		192 310,66						192 310,66		192 310,66

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
131	Sous Total compte 131		427 500,66						427 500,66		427 500,66
1332	Amendes de police		3 458 459,00						3 458 459,00		3 458 459,00
133	Sous Total compte 133		3 458 459,00						3 458 459,00		3 458 459,00
13915	Subv équipt transf - Grp coll	113 540,00				8 110,00		121 650,00		121 650,00	
13918	Subv équipt transf autres	95 546,42				19 231,07		114 777,49		114 777,49	
1391	Sous Total compte 1391	209 086,42				27 341,07		236 427,49		236 427,49	
13932	Amendes de police	1 627 150,40				345 845,90		1 972 996,30		1 972 996,30	
1393	Sous Total compte 1393	1 627 150,40				345 845,90		1 972 996,30		1 972 996,30	
139	Sous Total compte 139	1 836 236,82				373 186,97		2 209 423,79		2 209 423,79	
13	Sous Total compte 13	1 836 236,82	3 885 959,66			373 186,97		2 209 423,79	3 885 959,66		1 676 535,87
1641	Emprunts en euros		14 516 169,40			1 343 561,30	500 000,00	1 343 561,30	15 016 169,40		13 672 608,10
164	Sous Total compte 164		14 516 169,40			1 343 561,30	500 000,00	1 343 561,30	15 016 169,40		13 672 608,10
165	Dép et caution reçus		43 007,65			45,72		45,72	43 007,65		42 961,93

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
16884	Int sur empts étab crédit		85 453,25	85 453,25	89 659,28			85 453,25	175 112,53		89 659,28
1688	Sous Total compte 1688		85 453,25	85 453,25	89 659,28			85 453,25	175 112,53		89 659,28
168	Sous Total compte 168		85 453,25	85 453,25	89 659,28			85 453,25	175 112,53		89 659,28
16	Sous Total compte 16		14 644 630,30	85 453,25	89 659,28	1 343 607,02	500 000,00	1 429 060,27	15 234 289,58		13 805 229,31
181	Cpte liaison : affectation		856 275,85						856 275,85		856 275,85
18	Sous Total compte 18		856 275,85						856 275,85		856 275,85
	Total classe 1	1 836 236,82	41 835 294,24	1 135 080,68	798 973,70	1 716 793,99	840 313,01	4 688 111,49	43 474 580,95	2 209 423,79	40 995 893,25
2031	Frais d'études	572 120,87			413 819,31	88 798,74		660 919,61	413 819,31	247 100,30	
2033	Frais d'insertion	14 847,19			7 286,31			14 847,19	7 286,31	7 560,88	
203	Sous Total compte 203	586 968,06			421 105,62	88 798,74		675 766,80	421 105,62	254 661,18	
2051	Concessions et droits assimilés	129 313,99				19 324,80		148 638,79		148 638,79	
205	Sous Total compte 205	129 313,99				19 324,80		148 638,79		148 638,79	
20	Sous Total compte 20	716 282,05			421 105,62	108 123,54		824 405,59	421 105,62	403 299,97	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2128	Autres terrains	900,00						900,00		900,00	
212	Sous Total compte 212	900,00						900,00		900,00	
2131	Bâtiments	52 317 443,33		67 831,65				52 385 274,98		52 385 274,98	
213	Sous Total compte 213	52 317 443,33		67 831,65				52 385 274,98		52 385 274,98	
2153	Instal à caractère spécif	4 759 270,04		549 071,65		38 760,53		5 347 102,22		5 347 102,22	
2154	Mat indust	1 223 770,57				843,10		1 224 613,67		1 224 613,67	
2158	Autres					12 959,74		12 959,74		12 959,74	
215	Sous Total compte 215	5 983 040,61		549 071,65		52 563,37		6 584 675,63		6 584 675,63	
2182	Mat de transport	119 173,91				1 400,84		120 574,75		120 574,75	
2183	Mat bureau mat informatique	37 552,77				514,08		38 066,85		38 066,85	
2184	Mobilier	19 501,66				331,38		19 833,04		19 833,04	
2188	Autres	450 967,85				15 271,47		466 239,32		466 239,32	
218	Sous Total compte 218	627 196,19				17 517,77		644 713,96		644 713,96	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
21	Sous Total compte 21	58 928 580,13		616 903,30		70 081,14		59 615 564,57		59 615 564,57	
2313	Constructions	67 831,65			67 831,65			67 831,65	67 831,65		0,00
2315	Instal mat outil techn	578 682,50			549 071,65	1 380 293,99		1 958 976,49	549 071,65	1 409 904,84	
231	Sous Total compte 231	646 514,15			616 903,30	1 380 293,99		2 026 808,14	616 903,30	1 409 904,84	
23	Sous Total compte 23	646 514,15			616 903,30	1 380 293,99		2 026 808,14	616 903,30	1 409 904,84	
28031	Amort frais études		341 933,99	413 819,31		723,75	114 522,34	414 543,06	456 456,33		41 913,27
28033	Amort frais d'insertion		5 829,04	7 286,31			2 969,45	7 286,31	8 798,49		1 512,18
2803	Sous Total compte 2803		347 763,03	421 105,62		723,75	117 491,79	421 829,37	465 254,82		43 425,45
2805	Concessions droits similaires brevets		14 059,78				40 862,67		54 922,45		54 922,45
280	Sous Total compte 280		361 822,81	421 105,62		723,75	158 354,46	421 829,37	520 177,27		98 347,90
28128	Autres terrains		90,00				30,00		120,00		120,00
2812	Sous Total compte 2812		90,00				30,00		120,00		120,00
28131	Bâtiments		17 141 973,19				892 363,26		18 034 336,45		18 034 336,45

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2813	Sous Total compte 2813		17 141 973,19				892 363,26		18 034 336,45		18 034 336,45
28153	Instal à caractère spécif		2 258 802,90				74 767,23		2 333 570,13		2 333 570,13
28154	Mat indust		1 223 770,57						1 223 770,57		1 223 770,57
2815	Sous Total compte 2815		3 482 573,47				74 767,23		3 557 340,70		3 557 340,70
28182	Mat de transport		104 321,05				5 702,25		110 023,30		110 023,30
28183	Mat bureau mat informatique		30 822,41				3 380,26		34 202,67		34 202,67
28184	Mobilier		18 884,92				385,52		19 270,44		19 270,44
28188	Amort autres		358 686,82				40 216,91		398 903,73		398 903,73
2818	Sous Total compte 2818		512 715,20				49 684,94		562 400,14		562 400,14
281	Sous Total compte 281		21 137 351,86				1 016 845,43		22 154 197,29		22 154 197,29
28	Sous Total compte 28		21 499 174,67	421 105,62		723,75	1 175 199,89	421 829,37	22 674 374,56		22 252 545,19
	Total classe 2	60 291 376,33	21 499 174,67	1 038 008,92	1 038 008,92	1 559 222,42	1 175 199,89	62 888 607,67	23 712 383,48	61 428 769,38	22 252 545,19
4011	Fournisseurs		141 994,08	1 044 063,11	1 024 821,54			1 044 063,11	1 166 815,62		122 752,51

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40171	Fournisseurs - retenues de garantie		36,54						36,54		36,54
4017	Sous Total compte 4017		36,54						36,54		36,54
401	Sous Total compte 401		142 030,62	1 044 063,11	1 024 821,54			1 044 063,11	1 166 852,16		122 789,05
4041	Fournis immob		490 716,60	828 144,27	1 642 622,16			828 144,27	2 133 338,76		1 305 194,49
40471	Fournis immob - Retenues de garantie		5 407,71		8 909,47				14 317,18		14 317,18
4047	Sous Total compte 4047		5 407,71		8 909,47				14 317,18		14 317,18
404	Sous Total compte 404		496 124,31	828 144,27	1 651 531,63			828 144,27	2 147 655,94		1 319 511,67
408	Fournis factures non parvenues		173 660,34	173 660,34	108 493,32			173 660,34	282 153,66		108 493,32
40	Sous Total compte 40		811 815,27	2 045 867,72	2 784 846,49			2 045 867,72	3 596 661,76		1 550 794,04
411	Clients	27 548,00		5 570 594,40	5 580 064,30			5 598 142,40	5 580 064,30	18 078,10	
4161	Créances douteuses	9 275,40		9 276,00	18 551,40			18 551,40	18 551,40		0,00
416	Sous Total compte 416	9 275,40		9 276,00	18 551,40			18 551,40	18 551,40		0,00
41	Sous Total compte 41	36 823,40		5 579 870,40	5 598 615,70			5 616 693,80	5 598 615,70	18 078,10	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
421	Personnel - rémunérations dues			945 331,35	945 331,35			945 331,35	945 331,35		0,00
42	Sous Total compte 42			945 331,35	945 331,35			945 331,35	945 331,35		0,00
431	Sécurité sociale			306 841,80	306 841,80			306 841,80	306 841,80		0,00
437	Autres organismes sociaux			390 112,76	390 230,80			390 112,76	390 230,80		118,04
43	Sous Total compte 43			696 954,56	697 072,60			696 954,56	697 072,60		118,04
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			17 514,00	17 514,00			17 514,00	17 514,00		0,00
442	Sous Total compte 442			17 514,00	17 514,00			17 514,00	17 514,00		0,00
44551	Etat - TVA à décaisser		83 995,00	710 716,00	739 261,00			710 716,00	823 256,00		112 540,00
4455	Sous Total compte 4455		83 995,00	710 716,00	739 261,00			710 716,00	823 256,00		112 540,00
44562	Etat - TVA déduct sur immobilisations	644,53		84 125,74	55 132,72			84 770,27	55 132,72	29 637,55	
44566	TVA déduct sur autres biens et services	23 209,74		164 495,80	169 482,92			187 705,54	169 482,92	18 222,62	
44567	Etat - crédit de TVA à reporter			66 777,00	66 777,00			66 777,00	66 777,00		0,00
4456	Sous Total compte 4456	23 854,27		315 398,54	291 392,64			339 252,81	291 392,64	47 860,17	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
44571	Etat - TVA collectée			894 307,64	925 851,89			894 307,64	925 851,89		31 544,25
4457	Sous Total compte 4457			894 307,64	925 851,89			894 307,64	925 851,89		31 544,25
44583	Rembst taxes sur chiffre affaire demandé			66 777,00	66 777,00			66 777,00	66 777,00		0,00
44585	TVA à régulariser - retenue de garantie	16,51		1 484,91				1 501,42		1 501,42	
4458	Sous Total compte 4458	16,51		68 261,91	66 777,00			68 278,42	66 777,00	1 501,42	
445	Sous Total compte 445	23 870,78	83 995,00	1 988 684,09	2 023 282,53			2 012 554,87	2 107 277,53		94 722,66
447	Autres impôts taxes verSEMENTS assimilés			10 636,95	10 636,95			10 636,95	10 636,95		0,00
44	Sous Total compte 44	23 870,78	83 995,00	2 016 835,04	2 051 433,48			2 040 705,82	2 135 428,48		94 722,66
466	ExcédT de verSEMENT			194,10	194,10			194,10	194,10		0,00
46711	Autres comptes créditeurs			1 496 225,64	1 496 282,14			1 496 225,64	1 496 282,14		56,50
4671	Sous Total compte 4671			1 496 225,64	1 496 282,14			1 496 225,64	1 496 282,14		56,50
46721	Débiteurs divers - amiable			516 307,25	516 307,25			516 307,25	516 307,25		0,00
46726	Débiteurs divers - contentieux	79,78			79,78			79,78	79,78		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4672	Sous Total compte 4672	79,78		516 307,25	516 387,03			516 387,03	516 387,03		0,00
467	Sous Total compte 467	79,78		2 012 532,89	2 012 669,17			2 012 612,67	2 012 669,17		56,50
46	Sous Total compte 46	79,78		2 012 726,99	2 012 863,27			2 012 806,77	2 012 863,27		56,50
4711	Verst des régisseurs		120 260,50	5 434 127,61	5 566 198,32			5 434 127,61	5 686 458,82		252 331,21
4713	Recettes percues avant émission titres		16 471,30	572 421,72	562 540,42			572 421,72	579 011,72		6 590,00
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			192,30	192,30			192,30	192,30		0,00
47141	Sous Total compte 47141			192,30	192,30			192,30	192,30		0,00
4714	Sous Total compte 4714			192,30	192,30			192,30	192,30		0,00
4718	Autres recettes à régulariser		5 342,50	6 860,50	1 518,00			6 860,50	6 860,50		0,00
471	Sous Total compte 471		142 074,30	6 013 602,13	6 130 449,04			6 013 602,13	6 272 523,34		258 921,21
4721	Dép sans mandatement préalable			1 007 055,13	1 007 055,13			1 007 055,13	1 007 055,13		0,00
4728	DACR - autres dépenses à régul			3 707,00	3 707,00			3 707,00	3 707,00		0,00
472	Sous Total compte 472			1 010 762,13	1 010 762,13			1 010 762,13	1 010 762,13		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4784	Arrondis sur déclaration de TVA			3,34	3,34			3,34	3,34		0,00
478	Sous Total compte 478			3,34	3,34			3,34	3,34		0,00
47	Sous Total compte 47		142 074,30	7 024 367,60	7 141 214,51			7 024 367,60	7 283 288,81		258 921,21
	Total classe 4	60 773,96	1 037 884,57	20 321 953,66	21 231 377,40			20 382 727,62	22 269 261,97	67 439,69	1 953 974,04
515	Compte au trésor	2 167 326,37		6 225 735,34	5 734 518,42			8 393 061,71	5 734 518,42	2 658 543,29	
51	Sous Total compte 51	2 167 326,37		6 225 735,34	5 734 518,42			8 393 061,71	5 734 518,42	2 658 543,29	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	16 640,00		2 430,00				19 070,00		19 070,00	
541	Sous Total compte 541	16 640,00		2 430,00				19 070,00		19 070,00	
54	Sous Total compte 54	16 640,00		2 430,00				19 070,00		19 070,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 548 386,86	1 548 386,86			1 548 386,86	1 548 386,86		0,00
5872	Cpte pivot - ANV			16,28	16,28			16,28	16,28		0,00
587	Sous Total compte 587			16,28	16,28			16,28	16,28		0,00
588	Autres virements internes			2 431,80	2 431,80			2 431,80	2 431,80		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			1 550 834,94	1 550 834,94			1 550 834,94	1 550 834,94		0,00
	Total classe 5	2 183 966,37		7 779 000,28	7 285 353,36			9 962 966,65	7 285 353,36	2 677 613,29	
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)					246 087,22	37 028,41	246 087,22	37 028,41	209 058,81	
6063	Autres fournitures entretien et petit équipement					4 079,89	1 180,00	4 079,89	1 180,00	2 899,89	
6064	Fournitures administratives					1 968,36		1 968,36		1 968,36	
6068	Autres matières et fournitures					83 014,56	5 051,00	83 014,56	5 051,00	77 963,56	
606	Sous Total compte 606					335 150,03	43 259,41	335 150,03	43 259,41	291 890,62	
60	Sous Total compte 60					335 150,03	43 259,41	335 150,03	43 259,41	291 890,62	
611	Sous-traitance générale					131 816,35	63 978,55	131 816,35	63 978,55	67 837,80	
614	Charges locatives et de copropriété					10 481,07		10 481,07		10 481,07	
61521	Bâtiments publics					136 031,21	20 801,22	136 031,21	20 801,22	115 229,99	
61523	Reseaux					32 117,20		32 117,20		32 117,20	
61528	Autres					9 625,35		9 625,35		9 625,35	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6152	Sous Total compte 6152					177 773,76	20 801,22	177 773,76	20 801,22	156 972,54	
61551	Mat roulant					290,56		290,56		290,56	
61558	Autres biens mobiliers					18 777,72	6 699,80	18 777,72	6 699,80	12 077,92	
6155	Sous Total compte 6155					19 068,28	6 699,80	19 068,28	6 699,80	12 368,48	
6156	Maintenance					251 512,38	41 931,59	251 512,38	41 931,59	209 580,79	
615	Sous Total compte 615					448 354,42	69 432,61	448 354,42	69 432,61	378 921,81	
618	Divers					3 009,16	3 009,16	3 009,16	3 009,16		0,00
61	Sous Total compte 61					593 661,00	136 420,32	593 661,00	136 420,32	457 240,68	
6231	Annonces et insertions					986,73	670,00	986,73	670,00	316,73	
6236	Catalogues et imprimés					840,00		840,00		840,00	
6238	Divers					562,18		562,18		562,18	
623	Sous Total compte 623					2 388,91	670,00	2 388,91	670,00	1 718,91	
6256	Missions					1 264,20		1 264,20		1 264,20	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					1 264,20		1 264,20		1 264,20	
627	Services bancaires et assimilés					39 463,97		39 463,97		39 463,97	
62	Sous Total compte 62					43 117,08	670,00	43 117,08	670,00	42 447,08	
6331	Versement mobilité					16 122,59		16 122,59		16 122,59	
6332	Cotisations versées au FNAL					3 977,85		3 977,85		3 977,85	
633	Sous Total compte 633					20 100,44		20 100,44		20 100,44	
637	Autres impôts tax verst sur rému aut org					7 754,23		7 754,23		7 754,23	
63	Sous Total compte 63					27 854,67		27 854,67		27 854,67	
6411	Salaires, appoi base					959 991,37		959 991,37		959 991,37	
6413	Primes et gratifications					31 419,17		31 419,17		31 419,17	
64141	indemnité inflation					15 094,04		15 094,04		15 094,04	
64148	Autres indemnités et avantages divers					192 902,12		192 902,12		192 902,12	
6414	Sous Total compte 6414					207 996,16		207 996,16		207 996,16	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6415	Supplément familial					8 233,02		8 233,02		8 233,02	
641	Sous Total compte 641					1 207 639,72		1 207 639,72		1 207 639,72	
6451	Cotisations à l'URSSAF					144 619,51		144 619,51		144 619,51	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					266 485,09		266 485,09		266 485,09	
6454	Cotisations Pôle Emploi					4 081,98		4 081,98		4 081,98	
6458	Cotisations autres organismes sociaux					9 908,49		9 908,49		9 908,49	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						3 100,00		3 100,00		3 100,00
645	Sous Total compte 645					425 095,07	3 100,00	425 095,07	3 100,00	421 995,07	
6478	Autres charges sociales diverses					7 543,86		7 543,86		7 543,86	
647	Sous Total compte 647					7 543,86		7 543,86		7 543,86	
648	Autres charges de personnel					1 817,27		1 817,27		1 817,27	
64	Sous Total compte 64					1 642 095,92	3 100,00	1 642 095,92	3 100,00	1 638 995,92	
6541	Créances admises ANV					16,28		16,28		16,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
654	Sous Total compte 654					16,28		16,28		16,28	
65	Sous Total compte 65					16,28		16,28		16,28	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					192 026,60		192 026,60		192 026,60	
66112	Intérêts - rattachement des icne					89 659,28	85 453,25	89 659,28	85 453,25	4 206,03	
6611	Sous Total compte 6611					281 685,88	85 453,25	281 685,88	85 453,25	196 232,63	
661	Sous Total compte 661					281 685,88	85 453,25	281 685,88	85 453,25	196 232,63	
66	Sous Total compte 66					281 685,88	85 453,25	281 685,88	85 453,25	196 232,63	
6718	Autres charg except sur opérat gestion					374,94		374,94		374,94	
671	Sous Total compte 671					374,94		374,94		374,94	
673	Titres annulés exercices antérieurs					7 590,00		7 590,00		7 590,00	
678	Autres charges exceptionnelles					72,00		72,00		72,00	
67	Sous Total compte 67					8 036,94		8 036,94		8 036,94	
6811	DA - immob corpo et incorpo					1 174 476,14		1 174 476,14		1 174 476,14	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
681	Sous Total compte 681					1 174 476,14		1 174 476,14		1 174 476,14	
68	Sous Total compte 68					1 174 476,14		1 174 476,14		1 174 476,14	
	Total classe 6					4 106 093,94	268 902,98	4 106 093,94	268 902,98	3 840 290,96	3 100,00
706	Prestations de services					160,25	4 624 135,55	160,25	4 624 135,55		4 623 975,30
70	Sous Total compte 70					160,25	4 624 135,55	160,25	4 624 135,55		4 623 975,30
7588	Autres						13 113,84		13 113,84		13 113,84
758	Sous Total compte 758						13 113,84		13 113,84		13 113,84
75	Sous Total compte 75						13 113,84		13 113,84		13 113,84
7718	Autres prod except sur opé gestion						277,11		277,11		277,11
771	Sous Total compte 771						277,11		277,11		277,11
777	Quote part subv invest virée au résult						373 186,97		373 186,97		373 186,97
778	Autres produits exceptionnels						7 471,41		7 471,41		7 471,41
77	Sous Total compte 77						380 935,49		380 935,49		380 935,49

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

		Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
Numéro de Compte	Libellé de compte	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 7					160,25	5 018 184,88	160,25	5 018 184,88		5 018 024,63
	Total général	64 372 353,48	64 372 353,48	30 274 043,54	30 353 713,38	7 382 270,60	7 302 600,76	102 028 667,62	102 028 667,62	70 223 537,11	70 223 537,11

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

60090 - PAU - PARKINGS

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Dans le cadre de la vérification du soldes des comptes, il est constaté que le solde du compte 4711 n'est pas nul.

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFiP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 01/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **PAU - PARKINGS** pendant l'année **2022** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 08/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 18 Budget annexe Centre Social du Hameau : approbation du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Municipal - exercice 2022

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés en 2022 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir déclarer que le compte de gestion du budget annexe « centre social du hameau » dressé, pour l'exercice 2022, par le Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune réserve de sa part.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

CENTRE SOCIAL DU HAMEAU BUDGET ANNEXE

COMPTE DE GESTION EXERCICE 2022

PRÉSENTÉ À
La Chambre régionale des comptes

PAR LE(S) COMPTABLE(S)
M DIDIER GUERETIN
M Daniel SAINT-PIERRE

AYANT EXERCÉ AU COURS DE LA GESTION
DU 01/01/2022 AU 30/06/2022
DU 01/07/2022 AU 06/03/2023

064026 SGC PAU

Population 77070
Nomenclature M14 sup egal 10000h
Voté par Nature avec ref. fonct.

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
<u>1 Bilan synthétique</u>	<u>Etat I-1 4</u>
2 Bilan	Etat I-2 5
<u>2.1 Bilan Actif</u>	
<u>2.2 Bilan Passif</u>	
<u>3 Compte de résultat synthétique</u>	<u>Etat I-3 13</u>
<u>4 Compte de résultat</u>	<u>Etat I-4 14</u>
5 Annexe	18
<u>Etats des opérations pour compte de tiers</u>	<u>Etat I-5 19</u>
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
<u>1 Résultats budgétaires de l'exercice</u>	<u>Etat II-1 22</u>
<u>2 Résultats d'exécution</u>	<u>Etat II-2 23</u>
<u>3 Etat de consommation des crédits</u>	<u>Etat II-3 26</u>
<u>4 Etat de réalisation des opérations</u>	<u>Etat II-4 30</u>
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	36
<u>1 Balance des comptes</u>	<u>Etat III-1 37</u>
<u>2 Situation des valeurs inactives</u>	<u>Etat III-2 53</u>
<u>4EME PARTIE : Page des signatures</u>	<u>54</u>

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)		Dotations	
Terrains		Fonds Globalisés	
Constructions		Réserves	36,68
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers		Différences sur réalisations d'immobilisations	
Immobilisations corporelles en cours		Report à nouveau	312,82
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	-58,32
Autres immobilisations corporelles	52,96	Subventions transférables	
Total immobilisations corporelles (nettes)	52,96	Subventions non transférables	19,75
Immobilisations financières		Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	52,96	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	310,93
Créances	386,69	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	
Disponibilités	6,58	Fournisseurs ⁽²⁾	114,92
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	2,60
TOTAL ACTIF CIRCULANT	393,27	Total dettes à court terme	117,52
Comptes de régularisations	0,09	TOTAL DETTES	117,52
		Comptes de régularisations	17,87
TOTAL ACTIF	446,32	TOTAL PASSIF	446,32

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2023

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	Subventions d'équipement versées				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Terrains en toute propriété				
	Constructions en toute propriété				
	Construction sur sol autrui en tte prop				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles	75 627,71	22 672,23	52 955,48	20 061,25
	Immobilisations corporelles en cours				
	Immo affect à service non personnalisé				
	Immo en concess afferm à dispo immo aff				
	Terrains reçus au titre de mise à dispo				
	Construc reçues au titre mise à dispo				
	Construction sur sol autrui mise à dispo				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
Autres immobilisations corporelles					
MONTANT A REPORTER	75 627,71	22 672,23	52 955,48	20 061,25	

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE SUITE	REPORT	75 627,71	22 672,23	52 955,48	20 061,25
	Terrains recus au titre d'affectation				
	Construct reçues au titre d'affectation				
	Construc sol d'autrui au titre affectat				
	Réseaux installations voirie rés divers				
	Collections et oeuvres d'art				
	Autres immobilisations corporelles				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Avances en garanties d'emprunt				
Autres créances					
ACTIF IMMOBILISE TOTAL I		75 627,71	22 672,23	52 955,48	20 061,25

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF CIRCULANT	Terrains				
	Production autre que terrains				
	Autres stocks				
	Redevables et comptes rattachés	209 868,32		209 868,32	36 381,45
	Créanc irrécouv adm par juge des cptes				
	Créances sur l'Etat et collec publiques	106 000,00		106 000,00	103 789,22
	Créances sur BA CCAS et CDE rattachées	54 295,94		54 295,94	230 566,80
	Opérations pour le compte de tiers				
	Autres créances	16 528,38		16 528,38	20 688,63
	Valeurs mobilières de placement				
	Disponibilités	6 578,40		6 578,40	7 138,50
	Avances de trésorerie				
Charges constatées d'avance					
ACTIF CIRCULANT TOTAL II		393 271,04		393 271,04	398 564,60

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

ACTIF		Exercice 2022			Exercice 2021
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
COMPTES DE REGULARISATION	Charges à répartir sur plusieurs exer				
	Primes de remboursement des obligations				
	Dépenses à classer ou à régulariser	90,00		90,00	
	Ecart de conversion - Actif				
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL III	90,00		90,00	
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	468 988,75	22 672,23	446 316,52	418 625,85

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES	Dotations		
	Mise à disposition chez le bénéficiaire		
	Affectation par collec de rattachement		
	Réserves	36 679,97	36 679,97
	Neutra amortis subv equip versees		
	Report à nouveau	312 818,52	320 666,73
	Résultat de l'exercice	-58 317,54	-7 848,21
	Subventions transférables		
	Différences sur réalisations d'immob		
	Fonds globalisés		
	Subventions non transférables	19 752,52	16 803,65
Droits de l'affectant			
FONDS PROPRES TOTAL I	310 933,47	366 302,14	

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES TOTAL II		

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts auprès des étab de crédits		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Crédits et lignes de trésorerie		
	Fournisseurs et comptes rattachés	114 919,51	17 282,86
	Dettes fiscales et sociales	143,44	
	Dettes envers l'Etat et les collec publ		
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées		
	Opérations pour le compte de tiers		
	Autres dettes	2 455,01	27,00
	Fournisseurs d'immobilisations		
Produits constatés d'avance			
DETTES TOTAL III	117 517,96	17 309,86	

BILAN (en Euros)

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

PASSIF		Exercice 2022	Exercice 2021
COMPTES DE REGULARISATION	Recettes à classer ou à régulariser	17 865,09	35 013,85
	Ecart de conversion - Passif		
	COMPTES DE REGULARISATION TOTAL IV	17 865,09	35 013,85
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	446 316,52	418 625,85

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Impôts et taxes perçus		
Dotations et subventions reçues	1 356,85	1 113,13
Produits des services	48,11	41,78
Autres produits		
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	1 404,96	1 154,91
Traitements, salaires, charges sociales	1 125,45	976,00
Achats et charges externes	214,74	141,63
Participations et interventions		
Dotations aux amortissements et provisions	9,72	8,45
Autres charges	81,16	18,32
Charges courantes non financières	1 431,06	1 144,41
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	-26,11	10,51
Produits courants financiers		
Charges courantes financières		
RESULTAT COURANT FINANCIER		
RESULTAT COURANT	-26,11	10,51
Produits exceptionnels		0,01
Charges exceptionnelles	32,21	18,36
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-32,21	-18,36
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-58,32	-7,85

COMPTE DE RESULTAT 2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS COURANTS NON FINANCIERS		
Impôts locaux		
Autres impôts et taxes		
Produits services, domaine et ventes div	48 109,94	41 779,45
Production stockée		
Production immobilisée		
Reprise sur amortissements et provisions		
Transferts de charges		
Autres produits		
Dotations de l'Etat		
Subventions et participations	1 042 525,56	905 284,00
Autres attributions (péréquat, compensa)	314 321,29	207 850,48
TOTAL I	1 404 956,79	1 154 913,93
CHARGES COURANTES NON FINANCIERES		
Traitements et salaires	832 536,07	719 474,89
Charges sociales	292 914,51	256 521,67
Achats et charges externes	214 739,36	141 634,51
Impôts et taxes	19 537,65	16 986,75
Dotations amortissements des immob	9 718,23	8 451,87
Dot amort sur charges à répartir		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
Dotations aux provisions		
Autres charges	61 617,68	1 336,43
Contingents et participations		
Subventions		
TOTAL II	1 431 063,50	1 144 406,12
A - RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-26 106,71	10 507,81
PRODUITS COURANTS FINANCIERS		
Valeurs mob et créances de l'actif immo		
Autres intérêts et produits assimilés		
Gains de change		
Produit net sur cessions de VMP		
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL III		
CHARGES COURANTES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Pertes de change		
Charges nettes sur cessions de VMP		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL IV		

COMPTE DE RESULTAT 2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
B - RESULTAT COURANT FINANCIER (III-IV)		
A + B - RESULTAT COURANT	-26 106,71	10 507,81
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits except op gestion : Subventions		
Prod exception gestion : Autres opér		7,72
Produits des cessions d'immobilisations		
Diff réalis(négatives)repr cpte résultat		
Neutralisation des amortissements		
Prod exception capital : Autres opér		0,60
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
TOTAL V		8,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charg except op gestion : subventions		
Charg excep op gestion-Autres opérations	32 210,83	18 364,34
Valeur comptable des immo cédées		
Diff réalis(positives)transf à investist		
Charg excep op capital-Autres opérations		
Dotations aux amort et aux provisions		
TOTAL VI	32 210,83	18 364,34

COMPTE DE RESULTAT 2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

POSTES	Exercice 2022	Exercice 2021
C - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-32 210,83	-18 356,02
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	1 404 956,79	1 154 922,25
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI)	1 463 274,33	1 162 770,46
RESULTAT DE L'EXERCICE	-58 317,54	-7 848,21

Opérations Compte de Tiers

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Opérations Compte de Tiers

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Situation des opérations pour le compte de tiers non soldées au 31/12/2022

Opérations pour le compte de tiers	Balance d'entrée		Dépenses de l'année	Recettes de l'année	Balance de sortie	
	Solde débiteur	Solde créditeur			Solde débiteur	Solde créditeur

Résultats budgétaires de l'exercice

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	47 422,37	1 675 758,52	1 723 180,89
Titres de recette émis (b)	12 667,10	1 537 166,01	1 549 833,11
Réductions de titres (c)		129 509,22	129 509,22
Recettes nettes (d = b - c)	12 667,10	1 407 656,79	1 420 323,89
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	47 422,37	1 675 758,52	1 723 180,89
Mandats émis (f)	42 612,46	1 476 300,76	1 518 913,22
Annulations de mandats (g)		10 326,43	10 326,43
Depenses nettes (h = f - g)	42 612,46	1 465 974,33	1 508 586,79
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	29 945,36	58 317,54	88 262,90

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif CENTRE SOCIAL DU HAMEAU					
Investissement	33 422,37		-29 945,36		3 477,01
Fonctionnement	312 818,52		-58 317,54		254 500,98
Sous-Total	346 240,89		-88 262,90		257 977,99
TOTAL II	346 240,89		-88 262,90		257 977,99
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	346 240,89		-88 262,90		257 977,99

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif	Décision Modificative	Total prévisions	Emissions	Annulations	Dépenses nettes	Solde prévisions/ réalisations
		1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 - 5	7 = 3 - 6
21	Immobilisations corporelles	14 000,00	33 422,37	47 422,37	42 612,46		42 612,46	4 809,91
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	14 000,00	33 422,37	47 422,37	42 612,46		42 612,46	4 809,91
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	14 000,00	33 422,37	47 422,37	42 612,46		42 612,46	4 809,91
TOTAL GENERAL		14 000,00	33 422,37	47 422,37	42 612,46		42 612,46	4 809,91

Etat Consommation des Crédits

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
13	Subventions d'investissement				2 948,87		2 948,87	-2 948,87
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS				2 948,87		2 948,87	-2 948,87
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT				2 948,87		2 948,87	-2 948,87
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00		14 000,00	9 718,23		9 718,23	4 281,77
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	14 000,00		14 000,00	9 718,23		9 718,23	4 281,77
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		33 422,37	33 422,37				33 422,37
TOTAL GENERAL		14 000,00	33 422,37	47 422,37	12 667,10		12 667,10	34 755,27

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Dépenses nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
011	Charges à caractère général	175 840,00	100 000,00	275 840,00	225 065,79	10 326,43	214 739,36	61 100,64
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 150 000,00		1 150 000,00	1 147 688,23		1 147 688,23	2 311,77
65	Autres charges de gestion courante	3 100,00	60 000,00	63 100,00	61 617,68		61 617,68	1 482,32
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	60 000,00	80 000,00	32 210,83		32 210,83	47 789,17
022	Dépenses imprévues - section de fonctionnement		92 818,52	92 818,52				92 818,52
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 348 940,00	312 818,52	1 661 758,52	1 466 582,53	10 326,43	1 456 256,10	205 502,42
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 000,00		14 000,00	9 718,23		9 718,23	4 281,77
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	14 000,00		14 000,00	9 718,23		9 718,23	4 281,77
TOTAL GENERAL		1 362 940,00	312 818,52	1 675 758,52	1 476 300,76	10 326,43	1 465 974,33	209 784,19

Etat Consommation des Crédits

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° chapitre ou article (selon le niveau de vote)	Intitulé	Budget Primitif 1	Décision Modificative 2	Total prévisions 3 = 1 + 2	Emissions 4	Annulations 5	Recettes nettes 6 = 4 - 5	Solde prévisions/ réalisations 7 = 3 - 6
013	Atténuations de charges				2 700,00		2 700,00	-2 700,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 514,00		98 514,00	48 109,94		48 109,94	50 404,06
74	Dotations et participations	1 258 426,00		1 258 426,00	1 486 356,07	129 509,22	1 356 846,85	-98 420,85
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00		6 000,00				6 000,00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 362 940,00		1 362 940,00	1 537 166,01	129 509,22	1 407 656,79	-44 716,79
002	Résultat de fonctionnement reporté		312 818,52	312 818,52				312 818,52
TOTAL GENERAL		1 362 940,00	312 818,52	1 675 758,52	1 537 166,01	129 509,22	1 407 656,79	268 101,73

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
2182	Matériel de transport	24 125,44		24 125,44
2184	Mobilier	1 431,45		1 431,45
2188	Autres immobilisations corporelles	17 055,57		17 055,57
SOUS-TOTAL CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	42 612,46		42 612,46
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	42 612,46		42 612,46
TOTAL	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	42 612,46		42 612,46
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	42 612,46		42 612,46

Etat de réalisation des opérations

Section D'INVESTISSEMENT
RECETTES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
1328	Autres	2 948,87		2 948,87
SOUS-TOTAL CHAPITRE 13	Subventions d'investissement	2 948,87		2 948,87
SOUS-TOTAL	CHAPITRES REELS VOTES SANS OPERATIONS	2 948,87		2 948,87
TOTAL	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	2 948,87		2 948,87
28182	Matériel de transport	154,00		154,00
28184	Mobilier	3 554,48		3 554,48
28188	Amortissements autres immobilisations corporelles	6 009,75		6 009,75
SOUS-TOTAL OPERATION n° 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 718,23		9 718,23
TOTAL	RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	9 718,23		9 718,23
	TOTAL GENERAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 667,10		12 667,10

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
60611	Achats non stockés de fournitures non stockables - eau et assainissement	2 424,35		2 424,35
60612	Achats non stockés de fournitures non stockables - énergie électricité	22 366,47		22 366,47
60622	Achats non stockés de carburants	50,00		50,00
60623	Achats non stockés d'alimentation	13 269,41		13 269,41
60628	Achats d'autres fournitures non stockées	142,90		142,90
60631	Achats non stockés de fournitures d'entretien	47,58		47,58
60632	Achats non stockés de fournitures de petit équipement	1 532,27		1 532,27
6064	Achats non stockés de fournitures administratives	2 900,28		2 900,28
6065	Achats non stockés de livres disques cassettes... (bibliothèques ...)	867,67		867,67
6068	Achats non stockés d'autres matières et fournitures	11 921,48		11 921,48
611	Contrats prestations de services	2 578,70		2 578,70
6135	Services extérieurs - locations mobilières	1 405,00		1 405,00
615221	Bâtiments publics	216,72		216,72
615228	Autres bâtiments	9 692,07		9 692,07
61551	Services extérieurs - entretien et réparations sur matériel roulant	111,37		111,37
6156	Services extérieurs - maintenance	5 472,28	1 044,00	4 428,28
6182	Services extérieurs - divers - documentation générale et technique	537,90		537,90
6236	Publicité publications relations publiques - catalogues et imprimés	267,31		267,31
6238	Publicité publications relations publiques - divers	326,20		326,20
6247	Transports - transports collectifs	18 738,08	960,51	17 777,57
6251	Déplacements missions et réceptions - voyages et déplacements	264,46		264,46
6256	Déplacements missions et réceptions - missions	2 514,02		2 514,02
6257	Déplacements missions et réceptions - réceptions	653,41		653,41

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6261	Frais d'affranchissement	34,14		34,14

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
6262	Frais de télécommunications	682,02		682,02
6281	Autres services extérieurs - concours divers (cotisations ...)	8 643,65		8 643,65
6288	Autres services extérieurs	117 406,05	8 321,92	109 084,13
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	225 065,79	10 326,43	214 739,36
6331	Versement mobilité	12 211,88		12 211,88
6336	Cotisation au centre national et au centres de gestion fonction publique territoriale	7 325,77		7 325,77
64111	Personnel titulaire - rémunération principale	526 102,92		526 102,92
64131	Personnel non titulaire - rémunération	276 548,37		276 548,37
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	1 446,90		1 446,90
64138	Autres indemnités	823,05		823,05
64168	Autres emplois d'insertion	3 042,46		3 042,46
64171	Apprentis rémunérations	24 122,37		24 122,37
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations à l'URSSAF	139 292,49		139 292,49
6453	Cotisations aux caisses de retraites	141 033,84		141 033,84
6454	Charges sécurité sociale et prévoyance cotisations aux ASSEDIC	11 236,12		11 236,12
6457	Charges sécurité sociale cotisations sociales liées à l'apprentissage	100,00		100,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 952,06		3 952,06
6488	Autres charges de personnel	450,00		450,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 147 688,23		1 147 688,23
6541	Créances admises en non-valeur	478,18		478,18
6542	Créances éteintes	139,50		139,50
65888	Autres	61 000,00		61 000,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	61 617,68		61 617,68
673	Charges exceptionnelles - titres annulés (sur exercices antérieurs)	32 210,83		32 210,83

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Dépenses nettes 3 = 1 - 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	32 210,83		32 210,83
TOTAL	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 466 582,53	10 326,43	1 456 256,10
6811	Dotations aux Amortissements immobilisations incorporelles et corporelles	9 718,23		9 718,23
SOUS-TOTAL OPERATION n° 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 718,23		9 718,23
TOTAL	DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	9 718,23		9 718,23
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 476 300,76	10 326,43	1 465 974,33

Etat de réalisation des opérations

Section DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Emissions 1	Annulations 2	Recettes nettes 3 = 1 - 2
6459	Remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 700,00		2 700,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	2 700,00		2 700,00
70388	Utilisation du domaine - autres redevances et recettes diverses	2 488,00		2 488,00
70632	Redevances et droits des services à caractère de loisirs	38 688,87		38 688,87
70848	Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	4 807,00		4 807,00
70878	Autres produits - remboursement de frais par d'autres redevables	39,70		39,70
7088	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages..)	2 086,37		2 086,37
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	48 109,94		48 109,94
74718	Autres participations de l'Etat	5 000,00		5 000,00
7473	Participations - Départements	133 526,00	17 254,40	116 271,60
74741	Participations des Communes membres du GFP	830 000,00		830 000,00
7478	Participations - autres organismes	116 973,96	25 720,00	91 253,96
7488	Autres attributions et participations	400 856,11	86 534,82	314 321,29
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	1 486 356,07	129 509,22	1 356 846,85
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 537 166,01	129 509,22	1 407 656,79
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 537 166,01	129 509,22	1 407 656,79

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1068	Excédit de fonctionnement capitalisé		36 679,97						36 679,97		36 679,97
106	Sous Total compte 106		36 679,97						36 679,97		36 679,97
10	Sous Total compte 10		36 679,97						36 679,97		36 679,97
110	Report à nouveau solde créditeur		320 666,73	7 848,21				7 848,21	320 666,73		312 818,52
11	Sous Total compte 11		320 666,73	7 848,21				7 848,21	320 666,73		312 818,52
12	Résultat exercice excéd déficit	7 848,21			7 848,21			7 848,21	7 848,21		0,00
12	Sous Total compte 12	7 848,21			7 848,21			7 848,21	7 848,21		0,00
1328	Autres		16 803,65				2 948,87		19 752,52		19 752,52
132	Sous Total compte 132		16 803,65				2 948,87		19 752,52		19 752,52
13	Sous Total compte 13		16 803,65				2 948,87		19 752,52		19 752,52
	Total classe 1	7 848,21	374 150,35	7 848,21	7 848,21		2 948,87	15 696,42	384 947,43		369 251,01
2182	Mat de transport	1 970,52			425,52	24 125,44		26 095,96	425,52	25 670,44	
2183	Mat bureau mat informatique	767,68			767,68			767,68	767,68		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2184	Mobilier	10 206,54			1 587,20	1 431,45		11 637,99	1 587,20	10 050,79	
2188	Autres immobilisations corporelles	36 266,34			13 415,43	17 055,57		53 321,91	13 415,43	39 906,48	
218	Sous Total compte 218	49 211,08			16 195,83	42 612,46		91 823,54	16 195,83	75 627,71	
21	Sous Total compte 21	49 211,08			16 195,83	42 612,46		91 823,54	16 195,83	75 627,71	
28182	Mat de transport		733,52	425,52		154,00		425,52	887,52		462,00
28183	Mat bureau mat informatique		767,68	767,68				767,68	767,68		0,00
28184	Mobilier		2 500,20	1 587,20		3 554,48		1 587,20	6 054,68		4 467,48
28188	Amort autres immobilisations corporelles		25 148,43	13 415,43		6 009,75		13 415,43	31 158,18		17 742,75
2818	Sous Total compte 2818		29 149,83	16 195,83		9 718,23		16 195,83	38 868,06		22 672,23
281	Sous Total compte 281		29 149,83	16 195,83		9 718,23		16 195,83	38 868,06		22 672,23
28	Sous Total compte 28		29 149,83	16 195,83		9 718,23		16 195,83	38 868,06		22 672,23
	Total classe 2	49 211,08	29 149,83	16 195,83	16 195,83	42 612,46	9 718,23	108 019,37	55 063,89	75 627,71	22 672,23
4011	Fournisseurs		7 330,43	167 649,65	251 794,94			167 649,65	259 125,37		91 475,72

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
401	Sous Total compte 401		7 330,43	167 649,65	251 794,94			167 649,65	259 125,37		91 475,72
4041	Fournis immob			42 612,46	42 612,46			42 612,46	42 612,46		0,00
404	Sous Total compte 404			42 612,46	42 612,46			42 612,46	42 612,46		0,00
408	Fournis factures non parvenues		9 952,43	9 952,43	23 443,79			9 952,43	33 396,22		23 443,79
40	Sous Total compte 40		17 282,86	220 214,54	317 851,19			220 214,54	335 134,05		114 919,51
4111	Redevables - amiable	3 476,41		854 371,44	764 009,87			857 847,85	764 009,87	93 837,98	
4116	Redevables - contentieux	9 585,04		2 919,48	8 710,82			12 504,52	8 710,82	3 793,70	
411	Sous Total compte 411	13 061,45		857 290,92	772 720,69			870 352,37	772 720,69	97 631,68	
4181	Redevables produits non encore facturés	23 320,00		112 236,64	23 320,00			135 556,64	23 320,00	112 236,64	
418	Sous Total compte 418	23 320,00		112 236,64	23 320,00			135 556,64	23 320,00	112 236,64	
41	Sous Total compte 41	36 381,45		969 527,56	796 040,69			1 005 909,01	796 040,69	209 868,32	
421	Personnel - rémunérations dues			652 239,14	652 239,14			652 239,14	652 239,14		0,00
427	Personnel - oppositions			2 073,50	2 073,50			2 073,50	2 073,50		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
42	Sous Total compte 42			654 312,64	654 312,64			654 312,64	654 312,64		0,00
431	Sécurité sociale			278 410,51	278 410,51			278 410,51	278 410,51		0,00
437	Autres organismes sociaux			205 083,80	205 227,24			205 083,80	205 227,24		143,44
43	Sous Total compte 43			483 494,31	483 637,75			483 494,31	483 637,75		143,44
4411	Etat aut coll publ subv à recev amiable			121 000,00	15 000,00			121 000,00	15 000,00	106 000,00	
441	Sous Total compte 441			121 000,00	15 000,00			121 000,00	15 000,00	106 000,00	
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			9 969,00	9 969,00			9 969,00	9 969,00		0,00
442	Sous Total compte 442			9 969,00	9 969,00			9 969,00	9 969,00		0,00
447	Autres impôts taxes verSEMents assimilés			1 842,34	1 842,34			1 842,34	1 842,34		0,00
4487	Produits à recevoir	103 789,22			103 789,22			103 789,22	103 789,22		0,00
448	Sous Total compte 448	103 789,22			103 789,22			103 789,22	103 789,22		0,00
44	Sous Total compte 44	103 789,22		132 811,34	130 600,56			236 600,56	130 600,56	106 000,00	
451004	Cpte rattaché avec à subdiv par budg ann	230 566,80		1 215 840,80	1 392 111,66			1 446 407,60	1 392 111,66	54 295,94	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
451	Sous Total compte 451	230 566,80		1 215 840,80	1 392 111,66			1 446 407,60	1 392 111,66	54 295,94	
45	Sous Total compte 45	230 566,80		1 215 840,80	1 392 111,66			1 446 407,60	1 392 111,66	54 295,94	
466	Excédit de verSEment			22 297,20	24 697,20			22 297,20	24 697,20		2 400,00
46711	Autres comptes créditeurs		27,00	2 443,39	2 471,40			2 443,39	2 498,40		55,01
4671	Sous Total compte 4671		27,00	2 443,39	2 471,40			2 443,39	2 498,40		55,01
46721	Débiteurs divers - amiable			5 076,38	748,00			5 076,38	748,00	4 328,38	
46726	Débiteurs divers - contentieux	20 688,63			8 488,63			20 688,63	8 488,63	12 200,00	
4672	Sous Total compte 4672	20 688,63		5 076,38	9 236,63			25 765,01	9 236,63	16 528,38	
467	Sous Total compte 467	20 688,63	27,00	7 519,77	11 708,03			28 208,40	11 735,03	16 473,37	
46	Sous Total compte 46	20 688,63	27,00	29 816,97	36 405,23			50 505,60	36 432,23	14 073,37	
4711	Verst des régisseurs			33 456,58	33 456,58			33 456,58	33 456,58		0,00
4712	Viremts réimputés				406,00				406,00		406,00
47138	Raet : autres		32 139,12	1 171 113,29	1 153 473,43			1 171 113,29	1 185 612,55		14 499,26

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
4713	Sous Total compte 4713		32 139,12	1 171 113,29	1 153 473,43			1 171 113,29	1 185 612,55		14 499,26
471411	Excédent à réimputer - pers physiques			182,65	267,75			182,65	267,75		85,10
471412	Excédent à réimputer - personnes morales			24 622,20	24 622,20			24 622,20	24 622,20		0,00
47141	Sous Total compte 47141			24 804,85	24 889,95			24 804,85	24 889,95		85,10
4714	Sous Total compte 4714			24 804,85	24 889,95			24 804,85	24 889,95		85,10
47171	Recettes relevé BDF - Hors Héra		2 150,00						2 150,00		2 150,00
4717	Sous Total compte 4717		2 150,00						2 150,00		2 150,00
4718	Autres recettes à régulariser		724,73	37 473,11	37 473,11			37 473,11	38 197,84		724,73
471	Sous Total compte 471		35 013,85	1 266 847,83	1 249 699,07			1 266 847,83	1 284 712,92		17 865,09
4728	Autres dépenses à régulariser			37 721,87	37 631,87			37 721,87	37 631,87	90,00	
472	Sous Total compte 472			37 721,87	37 631,87			37 721,87	37 631,87	90,00	
47	Sous Total compte 47		35 013,85	1 304 569,70	1 287 330,94			1 304 569,70	1 322 344,79		17 775,09
	Total classe 4	391 426,10	52 323,71	5 010 587,86	5 098 290,66			5 402 013,96	5 150 614,37	386 782,64	135 383,05

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51178	Autres valeurs impayées			54,11	54,11			54,11	54,11		0,00
5117	Sous Total compte 5117			54,11	54,11			54,11	54,11		0,00
5118	Autres valeurs à l'encaissement	38,50		760,16	798,66			798,66	798,66		0,00
511	Sous Total compte 511	38,50		814,27	852,77			852,77	852,77		0,00
51	Sous Total compte 51	38,50		814,27	852,77			852,77	852,77		0,00
5411	Disponibilités chez régisseurs d'avances	7 000,00		7 834,06	8 355,66			14 834,06	8 355,66	6 478,40	
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	100,00						100,00		100,00	
541	Sous Total compte 541	7 100,00		7 834,06	8 355,66			14 934,06	8 355,66	6 578,40	
54	Sous Total compte 54	7 100,00		7 834,06	8 355,66			14 934,06	8 355,66	6 578,40	
580	Opérations d'ordre budgétaires			9 718,23	9 718,23			9 718,23	9 718,23		0,00
5872	Compte pivot - admission en non valeur			617,68	617,68			617,68	617,68		0,00
587	Sous Total compte 587			617,68	617,68			617,68	617,68		0,00
588	Autres virements internes			33 345,87	33 345,87			33 345,87	33 345,87		0,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
58	Sous Total compte 58			43 681,78	43 681,78			43 681,78	43 681,78		0,00
	Total classe 5	7 138,50		52 330,11	52 890,21			59 468,61	52 890,21	6 578,40	
60611	Achts non stkés fournit eau-assainist					2 424,35		2 424,35		2 424,35	
60612	Achts non stkés fournit énergie élect					22 366,47		22 366,47		22 366,47	
6061	Sous Total compte 6061					24 790,82		24 790,82		24 790,82	
60622	Achts non stkés carburants					50,00		50,00		50,00	
60623	Achts non stkés d'aliment					13 269,41		13 269,41		13 269,41	
60628	Achts autres fournit non stkées					142,90		142,90		142,90	
6062	Sous Total compte 6062					13 462,31		13 462,31		13 462,31	
60631	Achts non stkés fournit entretien					47,58		47,58		47,58	
60632	Achts non stkés fournit petit équipt					1 532,27		1 532,27		1 532,27	
6063	Sous Total compte 6063					1 579,85		1 579,85		1 579,85	
6064	Achts non stkés fournit admin					2 900,28		2 900,28		2 900,28	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6065	Achts non stkés livres-disques-cassettes					867,67		867,67		867,67	
6068	Achts non stkés autres mat et fourn					11 921,48		11 921,48		11 921,48	
606	Sous Total compte 606					55 522,41		55 522,41		55 522,41	
60	Sous Total compte 60					55 522,41		55 522,41		55 522,41	
611	Contrats prestations de services					2 578,70		2 578,70		2 578,70	
6135	Locations mobilières					1 405,00		1 405,00		1 405,00	
613	Sous Total compte 613					1 405,00		1 405,00		1 405,00	
615221	Bâtiments publics					216,72		216,72		216,72	
615228	Autres bâtiments					9 692,07		9 692,07		9 692,07	
61522	Sous Total compte 61522					9 908,79		9 908,79		9 908,79	
6152	Sous Total compte 6152					9 908,79		9 908,79		9 908,79	
61551	Entretien réparations matériel roulant					111,37		111,37		111,37	
6155	Sous Total compte 6155					111,37		111,37		111,37	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6156	Maintenance					5 472,28	1 044,00	5 472,28	1 044,00	4 428,28	
615	Sous Total compte 615					15 492,44	1 044,00	15 492,44	1 044,00	14 448,44	
6182	Divers doc générale et technique					537,90		537,90		537,90	
618	Sous Total compte 618					537,90		537,90		537,90	
61	Sous Total compte 61					20 014,04	1 044,00	20 014,04	1 044,00	18 970,04	
6236	Pub public relat publ catalog imprimés					267,31		267,31		267,31	
6238	Pub public relat publ divers					326,20		326,20		326,20	
623	Sous Total compte 623					593,51		593,51		593,51	
6247	Transports collectifs					18 738,08	960,51	18 738,08	960,51	17 777,57	
624	Sous Total compte 624					18 738,08	960,51	18 738,08	960,51	17 777,57	
6251	Déplacts missions récep - voyage déplcts					264,46		264,46		264,46	
6256	Déplacts missions récep - missions					2 514,02		2 514,02		2 514,02	
6257	Déplacts missions récep - réceptions					653,41		653,41		653,41	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
625	Sous Total compte 625					3 431,89		3 431,89		3 431,89	
6261	Frais d'affranchissement					34,14		34,14		34,14	
6262	Frais de télécommunication					682,02		682,02		682,02	
626	Sous Total compte 626					716,16		716,16		716,16	
6281	Aut serv extér concours divers					8 643,65		8 643,65		8 643,65	
6288	Autres serv extér					117 406,05	8 321,92	117 406,05	8 321,92	109 084,13	
628	Sous Total compte 628					126 049,70	8 321,92	126 049,70	8 321,92	117 727,78	
62	Sous Total compte 62					149 529,34	9 282,43	149 529,34	9 282,43	140 246,91	
6331	Versement mobilité					12 211,88		12 211,88		12 211,88	
6336	Cotis. centre national - centres gestion					7 325,77		7 325,77		7 325,77	
633	Sous Total compte 633					19 537,65		19 537,65		19 537,65	
63	Sous Total compte 63					19 537,65		19 537,65		19 537,65	
64111	Persl titulaire_rémun principale					526 102,92		526 102,92		526 102,92	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6411	Sous Total compte 6411					526 102,92		526 102,92		526 102,92	
64131	Persel non titulaire - rémunération					276 548,37		276 548,37		276 548,37	
64134	Personnel non titulaire - Indemnité infl					1 446,90		1 446,90		1 446,90	
64138	Autres indemnités					823,05		823,05		823,05	
6413	Sous Total compte 6413					278 818,32		278 818,32		278 818,32	
64168	Autres emplois d'insertion					3 042,46		3 042,46		3 042,46	
6416	Sous Total compte 6416					3 042,46		3 042,46		3 042,46	
64171	Apprentis rémunérations					24 122,37		24 122,37		24 122,37	
6417	Sous Total compte 6417					24 122,37		24 122,37		24 122,37	
641	Sous Total compte 641					832 086,07		832 086,07		832 086,07	
6451	Charges sécu cotisations URSSAF					139 292,49		139 292,49		139 292,49	
6453	Cotisations aux caisses de retraites					141 033,84		141 033,84		141 033,84	
6454	Charges sécu cotisations ASSEDIC					11 236,12		11 236,12		11 236,12	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6457	Charges sécu cotisations apprentissage					100,00		100,00		100,00	
6459	Rembst charges sécu sociale prévoyance						2 700,00	2 700,00			2 700,00
645	Sous Total compte 645					291 662,45	2 700,00	291 662,45	2 700,00	288 962,45	
6478	Autres charges sociales diverses					3 952,06		3 952,06		3 952,06	
647	Sous Total compte 647					3 952,06		3 952,06		3 952,06	
6488	Autres charges de personnel					450,00		450,00		450,00	
648	Sous Total compte 648					450,00		450,00		450,00	
64	Sous Total compte 64					1 128 150,58	2 700,00	1 128 150,58	2 700,00	1 125 450,58	
6541	Créances admises en non-valeur					478,18		478,18		478,18	
6542	Créances éteintes					139,50		139,50		139,50	
654	Sous Total compte 654					617,68		617,68		617,68	
65888	Autres					61 000,00		61 000,00		61 000,00	
6588	Sous Total compte 6588					61 000,00		61 000,00		61 000,00	

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
658	Sous Total compte 658					61 000,00		61 000,00		61 000,00	
65	Sous Total compte 65					61 617,68		61 617,68		61 617,68	
673	Charges except titres annulés					32 210,83		32 210,83		32 210,83	
67	Sous Total compte 67					32 210,83		32 210,83		32 210,83	
6811	DA - immob					9 718,23		9 718,23		9 718,23	
681	Sous Total compte 681					9 718,23		9 718,23		9 718,23	
68	Sous Total compte 68					9 718,23		9 718,23		9 718,23	
	Total classe 6					1 476 300,76	13 026,43	1 476 300,76	13 026,43	1 465 974,33	2 700,00
70388	Autres redevances et recettes diverses						2 488,00		2 488,00		2 488,00
7038	Sous Total compte 7038						2 488,00		2 488,00		2 488,00
703	Sous Total compte 703						2 488,00		2 488,00		2 488,00
70632	Redev droits services à caract loisirs						38 688,87		38 688,87		38 688,87
7063	Sous Total compte 7063						38 688,87		38 688,87		38 688,87

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
706	Sous Total compte 706						38 688,87		38 688,87		38 688,87
70848	Mise à dispo persel facturée autres org						4 807,00		4 807,00		4 807,00
7084	Sous Total compte 7084						4 807,00		4 807,00		4 807,00
70878	Autres produits - remboursement de frais						39,70		39,70		39,70
7087	Sous Total compte 7087						39,70		39,70		39,70
7088	Aut prod activ annex abonnt vente ouvr						2 086,37		2 086,37		2 086,37
708	Sous Total compte 708						6 933,07		6 933,07		6 933,07
70	Sous Total compte 70						48 109,94		48 109,94		48 109,94
74718	Autres participations Etat						5 000,00		5 000,00		5 000,00
7471	Sous Total compte 7471						5 000,00		5 000,00		5 000,00
7473	Participations - Dépt					17 254,40	133 526,00	17 254,40	133 526,00		116 271,60
74741	Participations Cnes membres GFP						830 000,00		830 000,00		830 000,00
7474	Sous Total compte 7474						830 000,00		830 000,00		830 000,00

BALANCE REGLEMENTAIRE DES COMPTES DU GRAND LIVRE

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7478	Participations - autres organismes					25 720,00	116 973,96	25 720,00	116 973,96		91 253,96
747	Sous Total compte 747					42 974,40	1 085 499,96	42 974,40	1 085 499,96		1 042 525,56
7488	Autres attributions - participations					86 534,82	400 856,11	86 534,82	400 856,11		314 321,29
748	Sous Total compte 748					86 534,82	400 856,11	86 534,82	400 856,11		314 321,29
74	Sous Total compte 74					129 509,22	1 486 356,07	129 509,22	1 486 356,07		1 356 846,85
	Total classe 7					129 509,22	1 534 466,01	129 509,22	1 534 466,01		1 404 956,79
	Total général	455 623,89	455 623,89	5 086 962,01	5 175 224,91	1 648 422,44	1 560 159,54	7 191 008,34	7 191 008,34	1 934 963,08	1 934 963,08

Balance des valeurs inactives

Arrêtée à la date du 31/12/2022

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

DESIGNATION DES COMPTES N° Intitulé Nature des valeurs inactives	DEBIT			CREDIT			SOLDES	
	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Balance d'entrée	Année en cours	TOTAL	Débiteurs	Créditeurs
861								
Portefeuille								
NEANT								
Sous Total compte 861								
862								
Correspondant								
NEANT								
Sous Total compte 862								
863								
Prise en charge titre et valeur								
NEANT								
Sous Total compte 863								
TOTAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Page des signatures

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Exercice 2022

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations : Dans le cadre du contrôle de la dépréciation des créances de plus de 2 ans, il est rappelé l'obligation de constituer une provision de 15 pourcents du montant des créances douteuses.

BREVIERE Aurelie (1021583610-0), Administrateur des Finances Publiques Adjoint

A DDFIP DES PYRENEES-ATLANTIQUES, le 09/03/2023

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **CENTRE SOCIAL DU HAMEAU** pendant l'année 2022 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

SAINT-PIERRE Daniel (1013545773-0), CSC des Finances Publiques de 4ème catégorie

A PAU, le 09/03/2023

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le ... par l'organe délibérant.

A , le



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 19 Budget principal : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Désigner Monsieur PERES comme Président de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget principal ;**
- 2. Adopter le compte administratif 2022 du budget principal ;**
- 3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4. Arrêter les résultats au 31.12.2022 à :**
 - **- 8 795 202,03 € pour la section d'investissement (hors reports et avant affectation de l'autofinancement complémentaire opéré à partir de la section de fonctionnement),**
 - **19 654 473,50 € pour la section de fonctionnement.**
- 5. Affecter l'excédent de la section de fonctionnement de la façon suivante :**
 - **12 932 069,40 € à la réserve de l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au titre de l'autofinancement de la section d'investissement ;**
 - **6 722 404,10 € au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur pour financer les propositions nouvelles du budget 2023.**

Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.

Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Notice de présentation du compte administratif 2022

Cette notice complète les délibérations et présente une synthèse des principales évolutions financières constatées sur le budget principal (A), les budgets annexes (B) et l'encours de dette (C) au 31/12/2022.

A / Le budget principal : une situation financière maîtrisée et satisfaisante malgré le contexte inflationniste

Après les années de crise sanitaire, l'exercice 2022 s'est caractérisé par un retour progressif « à la normale » du fonctionnement de notre collectivité. La fréquentation des services publics a retrouvé progressivement son niveau habituel et les événements grand public ont pu être de nouveau organisés.

L'année 2022 a vu aussi apparaître les premières tensions inflationnistes et le budget a dû absorber à la fois la revalorisation du point d'indice (+ 3.5 % au 1^{er} juillet soit +736 K€), la hausse du coût des fluides, du carburant (+ 1 M€) et la remontée des taux d'intérêts (les taux fixes passent de 0.5 % début 2022 à 2.3 % en fin d'exercice).

Pour autant, grâce notamment à l'effort permanent de maîtrise des dépenses de fonctionnement, on constate une amélioration sensible de l'épargne brute tant du budget général que du budget annexe des parkings.

Afin de présenter son niveau structurel, l'épargne (différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement) est retraitée comme chaque année des cessions qui sont comptablement imputées en recette de fonctionnement.

En 2022, afin de ne pas fausser l'analyse, trois recettes exceptionnelles perçues auprès de nos assureurs pour un montant total de 800 K€ (sinistres groupe scolaire des Lilas, Pôle El Karmani et piscine Peguilhan) ont également été retirées.

Une fois ces retraitements opérés, l'épargne brute progresse s'établit en 2022 à **22,5 M€**.

Conformément aux orientations budgétaires et à la prospective financière, l'effort de maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de poursuivre le projet de transformation de la Ville avec un niveau d'investissement ambitieux au service de l'économie locale et des palois. **43,85 M€** de dépenses d'équipement ont en effet étaient réalisées.

Il convient de souligner que ce programme est mis en œuvre tout maîtrisant le ratio de désendettement qui s'établit en 2022 au niveau très satisfaisant de **4,85 ans** sur le budget général (5,8 en 2021).

Enfin, cette situation financière permet de disposer de marges de manœuvre pour amortir le choc inflationniste attendu en 2023 (fluides, carburant, fournitures, denrées alimentaires, etc) tout en conservant la nécessité d'une gestion rigoureuse de nos équilibres budgétaires. L'excédent disponible pour 2023 s'établit à **6,72 M€**.

Le tableau ci-dessous décompose la formation et la variation de l'épargne (hors renégociation de la dette) :

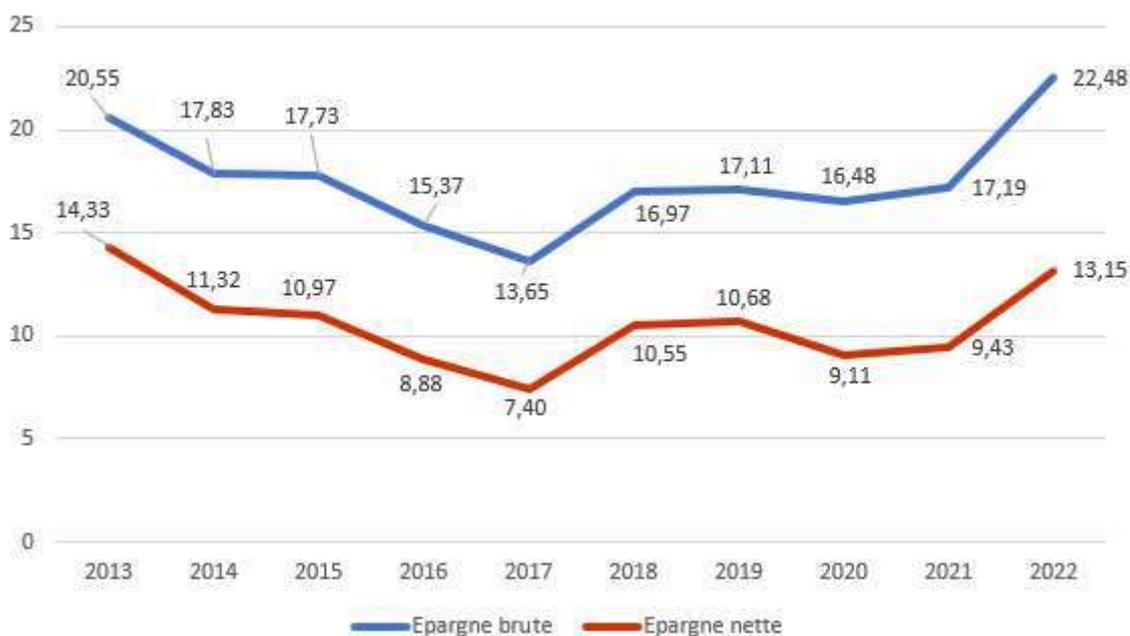
	2 017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
							En €	En %
Rec. Réelles de Fonct.	111 662 782	112 829 643	108 506 243	106 582 439	113 514 393	121 817 041	8 302 648	7,31%
<i>Dont RRF courantes (a)</i>	108 595 121	110 113 003	107 068 087	105 150 072	109 272 244	119 888 201	10 615 957	9,72%
Dep. Réelles de Fonct.	95 588 039	94 338 016	90 200 837	89 035 466	92 373 797	97 626 864	5 253 066	5,69%
<i>Dont DRF courantes (b)</i>	94 070 445	92 809 480	89 086 752	87 905 243	91 197 528	96 070 078	4 872 550	5,34%
EBC* (a-b)	14 524 676	17 303 523	17 981 335	17 244 829	18 074 715	23 818 123	5 743 407	31,78%
Résultat financier	-893 306	-800 516	-729 841	-773 333	-717 318	-1 129 294	-411 977	57,43%
Résultat exceptionnel	15 590	470 110	-145 364	11 751	-164 804	-207 108	-42 304	25,67%
Épargne brute	13 646 960	16 973 117	17 106 130	16 483 247	17 192 594	22 481 721	5 289 127	30,76%
Amort. de la dette	6 244 572	6 425 888	6 423 829	7 377 241	7 765 010	9 326 840	1 561 830	20,11%
Épargne nette	7 402 388	10 547 228	10 682 301	9 106 006	9 427 584	13 154 880	3 727 297	39,54%
Dép d'équipement **	34 928 759	35 544 532	43 991 370	32 184 184	42 163 263	43 848 896	1 685 633	4,00%
Emprunts nouveaux	16 050 000	16 500 000	17 000 000	9 000 000	20 000 000	18 000 000	-2 000 000	-10,00%
Encours 31/12	65 756 704	75 854 943	86 431 086	88 053 845	100 288 835	108 961 995	8 673 160	8,65%
Ratio encours/EB	4,80	4,47	5,05	5,34	5,83	4,85		
Taux EB / RRF	12,20%	15,04%	15,77%	15,47%	15,15%	18,46%		

* EBC = Excédent brut courant

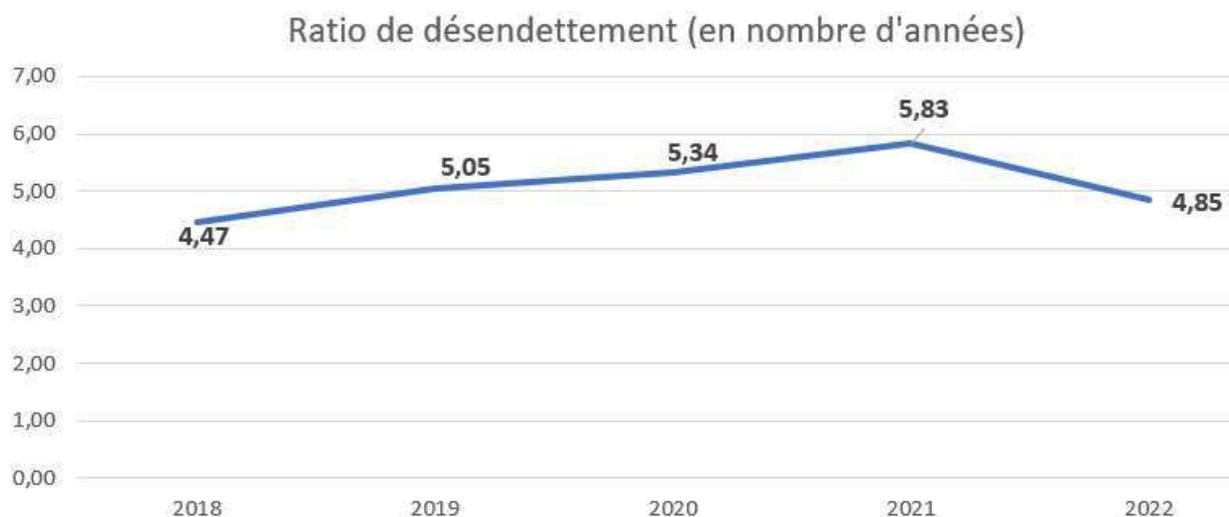
** Les dépenses d'équipement ne comptabilisent pas certains chapitres d'investissement comme les chapitres 26 et 27

Evolution des épargnes brutes et nettes (en M€)

Période 2013-2022



Pour rappel, l'épargne de la collectivité a baissé sur la période 2013-2017 à la suite de la chute brutale des dotations de l'Etat (-7 M€). **En 2022, son niveau revient pour la première fois au-dessus de celui de 2013.**



Ce ratio répond à la question suivante : en combien d'années d'exercices budgétaires la collectivité peut-elle rembourser la totalité du capital de sa dette en supposant qu'elle y consacre l'intégralité de son épargne brute ?

Il apparaît à la lecture de ce graphique que, malgré un niveau d'investissement élevé, la capacité de désendettement de la collectivité s'est améliorée en 2022 en raison d'une progression du niveau de l'épargne.

Pour rappel, dans le cadre de la contractualisation, l'Etat imposait aux communes de rester sous un plafond de 12 années. Nous nous sommes fixés pour notre part l'objectif de demeurer autour de 7,5 années pour maintenir une situation financière saine

1. Les recettes de fonctionnement, une reprise dynamique

Après deux exercices budgétaires affectés par la crise sanitaire, les recettes de fonctionnement progressent de 7,3% en 2022 pour s'établir à 121,8 M€ (+9,7% pour les seules recettes courantes). Hormis le chapitre des dotations qui se stabilise, les autres chapitres de recettes augmentent.

L'évolution globale des chapitres de recettes :

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En M€	En %
013 - Produits de gestion courante	558 966 €	539 610 €	262 748 €	467 698 €	204 950 €	78,0%
70 - Produits des services	8 921 712 €	6 902 344 €	8 640 800 €	10 162 072 €	1 521 273 €	17,6%
73 - Impôts et taxes	74 320 644 €	74 441 390 €	80 794 867 €	89 396 518 €	8 601 652 €	10,6%
74 - Dotations, subventions et participations	22 375 631 €	22 672 554 €	18 907 190 €	18 934 602 €	27 412 €	0,1%
75 - Autres produits de gestion courante	891 135 €	594 174 €	666 640 €	927 311 €	260 670 €	39,1%
Sous-Total Recettes courantes	107 068 087 €	105 150 072 €	109 272 244 €	119 888 201 €	10 615 957 €	9,7%
77 - Produits exceptionnels	1 438 156 €	1 432 367 €	4 242 149 €	1 928 840 €	-2 313 309 €	-54,5%
TOTAL	108 506 243 €	106 582 439 €	113 514 393 €	121 817 041 €	8 302 648 €	7,3%

1.1 Le produit des services : 10,16 M€

En 2022, la forte progression des produits des services (+17,6%) s'explique par la reprise de fréquentation des services publics.

Les redevances suivantes sont concernées par cette reprise :

- **+476 K€** sur les redevances à caractère sportif (droits d'entrée aux piscines essentiellement),
- **+416 K€** sur les redevances d'occupation du domaine public (pour rappel, des gratuités avaient été accordées en 2021 pour soutenir l'activité après les confinements),
- **+108 K€** sur les redevances à caractère culturel,
- **+53 K€** sur les recettes de la fourrière.

A noter également que, depuis le courant de l'année 2021, la Ville de Pau achète des repas à la SPL Pau Béarn Pyrénées Restauration avant de les refacturer au CCAS. Pour la première fois en année pleine en 2022, cette recette a augmenté de **259 K€**.

La refacturation des frais énergétiques du site des Halles à la SPL Halles et République ainsi qu'au budget annexe des parkings a progressé de 188 K€ sous l'effet de la hausse du coût de l'énergie et d'un rattrapage de facturation.

Les charges de personnel refacturées à la Communauté d'agglomération comme à divers organismes ont représenté un montant de 1,8 M€ en hausse de 170 K€.

A l'inverse, le forfait post stationnement (FPS), qui remplace pour rappel l'amende de 17 € en cas de stationnement non payé ou insuffisamment réglé, présente un rendement plus faible que par le passé (-124 K€).

Le produit 2022 des redevances et droits des services péri-scolaires revient à son niveau normal. En effet, 2021 avait donné lieu à un rattrapage de facturation consécutif à un changement dans l'organisation de la régie.

Le détail des recettes comptabilisées sur ce chapitre est présenté dans le tableau ci-dessous :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Commentaires
Mise à disposition de personnel à la CAPBP	1 592 356 €	1 732 474 €	1 582 184 €	1 689 628 €	Application des conventions de mutualisation entre la Ville et la CAPBP
Redevances et droits des services péri-scolaires	1 275 415 €	1 293 936 €	1 712 905 €	1 568 172 €	Evolution de la régie qui a occasionné des retards de facturation combinés en 2021. Retour à la normale en 2022.
Redevances d'occupation du domaine public	1 256 449 €	873 718 €	1 089 664 €	1 506 146 €	Impact de la crise sanitaire sur produits 2020 et 2021 (gratuité...), hausse des produits publicitaires en 2022.
Horodateurs et autres droits de stationnement	1 587 869 €	1 187 794 €	1 400 320 €	1 394 589 €	Recettes en légères baisses malgré un confinement en 2021.
Redevances à caractère sportif (piscines, trinquets...)	1 052 531 €	491 953 €	457 602 €	934 203 €	Impact de la crise sanitaire sur produits 2020 et 2021
Refacturation repas CCAS			528 263 €	787 677 €	Repas acheté par la Ville et refacturé sans bénéfice au CCAS. Première année pleine en 2022.
Forfait de post-stationnement	724 970 €	524 412 €	632 317 €	508 524 €	Recettes en baisse malgré un confinement en 2021.
Remboursement de frais (hors personnel) par CAPBP	179 138 €	106 835 €	124 851 €	412 878 €	Application des conventions de mutualisation entre la Ville et la CAPBP + refacturation TF due par CAPBP à comoter 2022.
Remboursements frais par d'autres redevables	77 797 €	132 994 €	519 601 €	309 217 €	Recette en baisse en raison de l'imputation sur une autre ligne de la TF due par la CAPBP.
Refacturation énergie site des Halles	83 158 €	87 383 €	64 404 €	252 949 €	Energie refacturée à la SPL Halles République et au budget annexe des parkings.
Concessions cimetières et redevances funéraires	65 678 €	113 901 €	197 912 €	228 361 €	Evolution de l'activité
Redevances et droits des services culturels	289 444 €	101 137 €	82 817 €	191 207 €	Impact de la crise sanitaire sur produits 2020 et 2021
Régie fourrière	96 372 €	69 430 €	111 823 €	164 767 €	Evolution de l'activité
Mise à disposition de personnel hors CAPBP	545 801 €	126 051 €	84 655 €	147 429 €	En 2019, refacturation au CCAS personnel portage de repas. Le personnel est aujourd'hui transféré au CCAS.
Autres	84 736 €	60 327 €	51 483 €	66 326 €	
TOTAL Produits des services	8 921 712 €	6 902 344 €	8 640 800 €	10 162 072 €	

1.2 Impôts et taxes : 89,40 M€

Les recettes issues de ce chapitre budgétaire sont en augmentation. Outre les effets de la sortie de crise sanitaire, cette situation s'explique par la mise en œuvre du pacte fiscal et financier pour les communes de la CAPBP et l'ajustement des taux de fiscalité.

Les principales progressions sont les suivantes (cf tableau suivant) :

- Taxes foncières, coefficient correcteur et TH résiduelle, 75 M€, + 4,5 M€, le coefficient correcteur représentant 19,3 M€ ;
- L'attribution de compensation versée par la Communauté d'agglomération dans le cadre du pacte financier et fiscal a été majorée de 2,97 M€ (+2,99 M€ au titre du SDIS – 25 K€ à la suite du transfert de la voirie défini en 2014).
- Le prélèvement sur le produit de jeux présente également une forte hausse par rapport à 2021 en raison de la reprise d'activité du casino.
- A noter que le produit de la taxe sur la publicité extérieure, en croissance, s'élève à 580 K€ dont 250 K€ relève de la taxation au titre de l'année 2021.

On notera également la stabilité à un niveau très élevé des droits de mutation, soit pratiquement 5 M€.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des recettes des impôts et taxes.

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En M€	En %
Taxe d'habitation (TH) / Taxe foncière (TF) / Coefficient correcteur	64 504 505 €	65 271 563 €	70 404 395 €	74 961 693 €	4 557 298 €	6,5%
Rôles supplémentaires TH / TF	187 154 €	208 035 €	75 609 €	52 428 €	-23 181 €	-30,7%
Attribution de compensation	2 902 143 €	2 697 985 €	2 673 159 €	5 638 491 €	2 965 333 €	110,9%
Droits de mutation	3 643 601 €	3 526 153 €	5 064 496 €	4 977 837 €	-86 659 €	-1,7%
Taxe sur l'électricité	1 337 969 €	1 367 695 €	1 216 781 €	1 327 052 €	110 271 €	9,1%
Prélèvement sur pdt des jeux (Casino)	1 225 690 €	875 052 €	947 095 €	1 378 943 €	431 847 €	45,6%
Taxe locale sur la publicité extérieure	220 890 €	196 041 €	116 047 €	579 539 €	463 492 €	399,4%
Autres	298 692 €	298 865 €	297 285 €	480 535 €	183 250 €	61,6%
TOTAL	74 320 644 €	74 441 390 €	80 794 867 €	89 396 518 €	8 601 652 €	10,6%

1.3 Dotations et participations : 18,93 M€

Comme on peut le constater sur le tableau ci-après, les dotations de l'Etat qui représentent, en 2022, 82% du produit total de ce chapitre budgétaire s'élèvent à 15,5 M€ soit une baisse de 0,9% par rapport à 2021.

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En M€	En %
Dotations forfaitaires (DGF)	11 880 809 €	11 713 333 €	11 512 856 €	11 398 952 €	-113 904 €	-1,0%
Dotations de solidarité urbaine (DSU)	2 164 402 €	2 294 557 €	2 409 687 €	2 527 234 €	117 547 €	4,9%
Dotations nationales de péréquation	1 559 308 €	1 715 068 €	1 772 450 €	1 621 184 €	-151 266 €	-8,5%
TOTAL	15 604 519 €	15 722 958 €	15 694 993 €	15 547 370 €	-147 623 €	-0,9%

Ces financements sont complétés par d'autres dotations et compensations versées par l'Etat. Il s'agit de ressources suivantes :

- Compensations fiscales pour les exonérations de taxe foncière : 454 K€
- Dotation générale de décentralisation : 217 K€

- Fonds de soutien pour la mise en œuvre des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) : 211 K€
- Fonds de compensation de la TVA : 115 K€
- Dotation pour les titres sécurisés : 97 K€
- Dotation forfaitaire de recensement : 15 K€
- Financement divers dispositifs (maison du citoyen, centre de recherche et de création théâtrale, contrats uniques d'insertion, remboursement matériel électoral...) : 302 K€

Par ailleurs, le financement de nos politiques publiques (Accueil de Loisirs Sans Hébergement, activités périscolaires, Centre social du Hameau...) par la CAF a évolué en 2022 à la suite du remplacement du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) par la Convention Territoriale Globale (CTG). Si le niveau de financement est resté équivalent à celui de 2021, la répartition de ces subventions entre le budget général et le Centre social du Hameau (CSH) a été modifiée. Ainsi, le budget général a vu ses financements progresser d'environ 106 K€ pour atteindre 1,26 M€. A l'inverse, le budget annexe CSH a connu une baisse de ses financements d'environ 106 K€ compensée par une majoration du même montant de la subvention d'équilibre.

Il convient également de noter que la Ville de Pau a perçu une subvention de 536 K€ de l'ARS au titre du centre de vaccination (activité du premier semestre 2022 et des mois de novembre et décembre 2021). Ce financement avait atteint 793 K€ en 2021.

D'autres financements d'origine divers (Département, GIP DSU, ARS...) ont été comptabilisés pour un montant de 180 K€ complète ce chapitre.

1.4 Autres produits de gestion courante : 927 K€

Ce chapitre budgétaire, en progression de 39,1%, est composé du revenu des immeubles et des redevances versées par les délégataires.

Le produit des loyers a représenté un montant de 455 K€ en 2022 soit une hausse de 105 K€ par rapport à 2021. Cette hausse provient, pour l'essentiel, des premiers loyers facturés pour l'utilisation du Pôle culturel du foirail (67 K€) et de la location plus nombreuse des salles municipales à la suite de la sortie épidémique (+21 K€). L'indexation des loyers a également contribué à une progression de ces ressources.

Les redevances versées par les délégataires ont également connu une croissance de 155 K€ pour atteindre 472 K€. Cette évolution est liée à la signature d'une nouvelle concession de service public pour l'exploitation et la gestion du crématorium de Pau. La redevance fixe du nouveau contrat a généré une recette de 157 K€ (contre 35 K€ en 2021) alors que la redevance variable issue des dispositions de l'ancien contrat a représenté un montant de 18K€ (contre 14 K€ en 2021). Une redevance de contrôle de 10 K€ a également été définie pour la nouvelle concession.

En raison d'un résultat comptable avant impôts positif, la SPL Halles et République a versé pour la première fois une redevance variable à la collectivité. Les autres délégations de service public ont généré des recettes globalement stables :

- Zénith : 104 K€
- Palais Beaumont : 104 K€
- Halles et République : 32 K€
- Casino : 19 K€
- Tennis Club de Pau : 15 K€
- Complexe de pelote : 13 K€

1.5 Atténuation de charges : 468 K€

Les principales recettes associées à ce chapitre concernent les remboursements de la CPAM ou de notre assureur pour les risques statutaires lors des arrêts de travail des agents de la collectivité. Ces recettes, variables d'une année sur l'autre, ont représenté un montant de 345 K€ en 2022.

En 2022, le remboursement par l'Etat de la prime inflation défiscalisée de 100 € versée par la Ville de Pau à ses agents éligibles a également été imputé sur ce chapitre budgétaire.

1.6 Produits exceptionnels : 1,93 M€

Les produits exceptionnels intègrent les cessions d'immobilisations qui ont représenté un montant de 909 K€ en 2022.

Les produits exceptionnels divers s'établissent en 2022 à 991 K€. Trois recettes exceptionnelles ont généré à elles seules 800 K€. Il s'agit de versements de nos assureurs à la suite de sinistres situés au niveau du groupe scolaire des Lilas, du Pôle El Karmani et de la piscine Peguilhan.

Les autres recettes exceptionnelles s'élèvent à 29 K€ dont 26 K€ pour les annulations de titres sur exercices antérieurs.

2. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré le contexte inflationniste

L'exercice 2022 a été marqué à la fois par le démarrage des tensions inflationnistes (+ 6 % fin 2022) et par la revalorisation de la rémunération des fonctionnaires décidée par le Gouvernement (point d'indice + 3,5 % au 1^{er} juillet). Pour autant, la hausse des dépenses de fonctionnement de la collectivité n'augmente que de 5,7 %.

L'impact de l'inflation porte à la fois sur les charges à caractère général et sur les charges financières via la hausse des taux de la BCE. Les nouveaux marchés attribués en 2022 se sont inscrits dans ce contexte de hausse des prix alors que les marchés plus anciens, qu'ils soient de fournitures ou de services, disposent de prix indexés qui évoluent en fonction de l'inflation propre à un secteur d'activité donné. A titre d'illustration, le prix moyen des ressources énergétiques et du carburant présente dès 2022 des hausses importantes par rapport à 2021 (+38% sur l'électricité, +9% sur le gaz, +53 % sur carburant).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement depuis 2019.

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En M€	En %
011 - Charges à caractère général	22 571 954 €	20 131 085 €	21 905 281 €	23 523 332 €	1 618 050 €	7,4%
012 - Charges de personnel	51 275 937 €	52 099 900 €	53 582 180 €	56 791 310 €	3 209 130 €	6,0%
014 - Atténuations de produit	1 119 473 €	998 632 €	944 123 €	866 416 €	-77 707 €	-8,2%
65 - Autres charges de gestion courante	14 119 388 €	14 675 626 €	14 765 945 €	14 889 021 €	123 076 €	0,8%
Sous-Total Dépenses courantes	89 086 752 €	87 905 243 €	91 197 528 €	96 070 078 €	4 872 550 €	5,3%
66 - Charges financières	729 841 €	773 333 €	717 318 €	1 129 294 €	411 977 €	57,4%
67 - Charges exceptionnelles	384 244 €	356 890 €	458 951 €	427 492 €	-31 460 €	-6,9%
TOTAL	90 200 837 €	89 035 466 €	92 373 797 €	97 626 864 €	5 253 066 €	5,7%

2.1 Les charges à caractère général : 23,52 M€, les conséquences de l'inflation sur la reprise d'activité

La progression significative des charges à caractère général (+7,4%) s'explique donc principalement par l'inflation.

Ainsi, les frais d'énergie et d'électricité des compteurs permanents ont augmenté de 422 K€ (+14,3%) pour atteindre 3,37 M€ en 2022. Les prix moyens ont en effet augmenté en 2022 de 37,8% sur l'électricité et de 9,3% sur le gaz. Le coût a toutefois été amorti par une baisse des niveaux de consommation d'électricité (-12,5%) comme de gaz (-23,2%).

D'une manière générale, tous les services publics proposés par la collectivité ont été affectés par l'inflation même si des secteurs ont subi davantage d'augmentation (énergie, carburants alimentation) que d'autres. Comme cela a déjà été évoqué ci-dessus, même les marchés signés avant 2022 ont été concernés par des hausses de prix puisqu'ils contiennent des révisions tarifaires fonction de l'inflation.

Au niveau des carburants, la hausse est d'autant plus forte (744 K€ soit + 53,2%) qu'elle concerne à la fois les volumes et les prix. Les consommations de carburant ont en effet été beaucoup plus faibles en 2020 et en 2021.

Plus largement, la reprise d'activité de l'ensemble des Directions et le retour des événements grand public ont constitué un facteur non négligeable dans l'évolution des charges à caractère général.

2.2 Les charges de personnel : 56,79 M€ , l'impact de revalorisation du point d'indice

L'évolution de la masse salariale de la Ville de Pau sur l'exercice 2022 se décompose de la façon suivante :

- l'augmentation du point d'indice (+ 3,5%) à compter du 1^{er} juillet 2022,
- la réforme des grilles indiciaires des catégories hiérarchiques B et C,
- la hausse du SMIC au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai 2022,
- la mise en œuvre de la loi Ségur avec notamment le versement d'un complément de traitement indiciaire aux personnels de la filière médicale et médico-sociale et/ou exerçant dans des établissements de santé,
- le versement de la prime inflation.

Il s'ajoute à cela, comme chaque année, l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui correspond à l'augmentation de la masse salariale liée :

- à l'avancement des agents sur leur grille indiciaire (composante « Vieillesse »),
- au changement de grade ou de catégorie des agents à la suite d'une promotion interne ou de la réussite à un concours (composante « Technicité »).

Au 31/12/2022, l'effectif de la Ville de Pau était de 1575 agents permanents et non permanents (dont 71 agents affectés sur les budgets annexes).

2.3 Atténuation de produit : 866 K€

Ce chapitre budgétaire est constitué essentiellement de la contribution au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) qui est resté stable en 2022 (de 856 K€ en 2021 à 866 K€ en 2022).

La diminution des dépenses affectée à ce chapitre budgétaire est liée à l'absence de dégrèvements de Taxe d'Habitation sur les Locaux Vacants (THLV) qu'il convient de rembourser à l'Etat (87 K€ en 2021).

2.4 Autres charges de gestion courante : 14,89 M€

Ce chapitre budgétaire est composé, pour l'essentiel, des différentes subventions de fonctionnement versées par la Ville de Pau à des tiers pour soutenir ses politiques publiques.

La subvention en faveur du CCAS s'établit à 4,75 M€ en 2022 soit 31,9% des autres charges de gestion courante.

La collectivité a par ailleurs financé l'Ecole Supérieure d'Art et de Design (ESAD Pyrénées) pour un montant de 1,33 M€ en 2022.

Le budget général de la Ville a également consacré une enveloppe de 830 K€ (+106 K€) pour assurer l'équilibre du budget annexe du centre social du Hameau. Cette hausse est neutre pour le budget général comme pour le budget annexe puisque la CAF, à la suite d'une réforme de ses financements, a versé 106 K€ de plus au budget général au détriment du budget annexe.

De nombreuses subventions sont également versées pour soutenir la vie associative dans des domaines tels que la culture, le sport, la cohésion sociale, la jeunesse ou la vie éducative.

Le Comité d'Action Sociale Intercommunal de Pau a perçu en 2022 une subvention de 254 K€ pour soutenir les offres de loisirs et d'accompagnement social proposées par cet organisme aux employés de la collectivité.

A noter également que les admissions en non valeur et les créances éteintes sont imputées sur ce chapitre budgétaire. Elles ont représenté une dépense de 148 K€ en 2022 soit une baisse de 98 K€ par rapport à 2021.

3. La section d'investissement : 44,2 M€ de dépenses d'investissement (dont 43,85 M€ de dépenses d'équipement), la poursuite du programme de transformation de la ville

L'année 2022 a été marquée par un niveau d'investissement élevé et structurant pour le territoire communal.

Le Pôle Culturel du Foirail, inauguré le 30 septembre 2022, a représenté l'effort le plus conséquent avec 9,1 M€. Cet investissement a été accompagné par des aménagements autour de l'équipement qui se poursuivront en 2023.

6,6 M€ ont par ailleurs été consacrés à la voirie communale qu'il s'agisse de l'entretien courant ou de projets plus structurants qui changent le visage de la Ville (Place de la monnaie, Rue Barthou, Îlot Batsalle, Avenue Garcia Lorca).

Le quartier Saragosse a poursuivi sa mue en 2022 avec 3,9 M€ investis notamment sur les jardins de Saragosse et l'extension du Parc Noulibos.

Des montants importants ont également été investis au niveau des écoles et des équipements sportifs avec, là aussi, des projets structurants (gymnase Léo Lagrange, écoles Trianon, Henri IV et Marancy) comme de l'entretien courant. A noter également que le plan d'école numérique a commencé sa mise en œuvre en 2022 avec une dépense de 375 K€.

D'autres investissements conséquents ont notamment concerné l'entretien de notre patrimoine avec une préoccupation croissante pour la performance énergétique et l'accessibilité de nos équipements, l'aménagement des espaces publics et l'amélioration du cadre de vie ou le matériel mis à disposition des agents.

Il convient enfin de noter que la Ville de Pau a participé au financement du Pôle d'échanges multimodal porté par la Communauté d'agglomération avec le concours du SMTU et de notre collectivité (416 K€ sur le budget général et 1,13 M€ sur le budget annexe des parkings en 2022).

Le niveau d'exécution 2022 des dépenses réelles d'investissement (hors dette et hors opérations sous mandat) s'établit à 86,7 % du budget voté.

Le détail des investissements hors dette est présenté par chapitre budgétaire dans le tableau ci-dessous :

Chapitre d'investissement	CA 2022
Réhabilitation Foirail	9 111 674 I
Voirie générale	6 555 508 I
Rénovation urbaine quartier Saragosse	3 914 457 I
Equipements et évènements sportifs	3 762 434 I
Aménagement et rénovation équipements enfance	3 716 103 I
Aménagement espaces publics cœur de ville (ilot Henri IV, Carnot Foirail)	2 846 836 I
Aménagement espaces publics et amélioration du cadre de vie	2 529 242 I
Bâtiments communaux	2 360 289 I
Divers matériels des services	1 512 870 I
Eclairage public	1 049 007 I
Valorisation du patrimoine végétal	1 007 180 I
Performance énergétique des bâtiments	781 468 I
Subventions d'équipement versées	735 276 I
Patrimoine culturel	667 222 I
Acquisitions foncières	538 690 I
CTM	416 418 I
Participation Pôle d'échanges multimodal (PEM)	401 207 I
Ecole numérique	374 788 I
Rénovations Halles & Tour	371 295 I
Plan d'action accessibilité	327 635 I
Ravalement des façades	308 967 I
Gestion des cimetières	260 584 I
Mobilier urbain	117 536 I
Bâtiments associatifs	50 111 I
Autres	460 061 I
	44 176 919 I

Ces dépenses ont été principalement financées par les recettes d'investissent suivantes :

- 18 M€ d'emprunts mobilisés, volume conforme à la trajectoire financière. L'encours s'établit à 108,9 M€ avec un ratio de désendettement très satisfaisant (cf. supra) ;
- 8,58 M€ d'excédent de fonctionnement capitalisés de 2021 ;
- 5,7 M€ de FCTVA ;

- 6,30 M€ de subventions ;
 - Etat = 3,39 M€
 - Région = 1,58 M€
 - Département = 1,03 M€
 - CAPBP = 184 K€
 - Autres = 109 K€
- 339 K€ Taxe d'aménagement ;
- Autres recettes : 491 K€ ;

Par ailleurs, il est à noter que le produit des cessions d'actif s'établit en 2022 à 909 K€.

Le solde disponible pour 2022 après affectation du résultat de fonctionnement à la couverture du besoin de financement (dont 4,14 M€ de reports) s'élève à 6,72 M€.

B / Les budgets annexes

1. Les parkings : une nette amélioration

Après deux années perturbées par les restrictions sanitaires, la fréquentation des parkings est repartie à la hausse en 2022. Cette évolution a permis une progression des recettes d'exploitation également tirées vers le haut par les ajustements tarifaires appliqués depuis le 1er mars 2022.

En outre, le niveau des recettes a été amélioré à la suite de l'ouverture du parking courte durée du Pôle d'échanges multimodal au 1^{er} mars 2022.

A noter que, comme les années précédentes, des opérations de gratuité ont été menées en 2022. Au total, sept jours de gratuité ont ainsi été accordés (samedi 25 juin pour les soldes d'été ainsi que les vendredis et samedis pour le Black Friday et les deux braderies) représentant un manque à gagner d'environ 91 K€.

	2019	2020	2021	2022	Variation 2022/2021	
					En €	En %
ARAGON	221 038 €	151 596 €	176 340 €	238 262 €	61 921 €	35,11%
BEAUMONT	120 759 €	39 794 €	50 918 €	109 235 €	58 317 €	114,53%
BOSQUET	286 453 €	191 569 €	246 168 €	350 244 €	104 076 €	42,28%
CLEMENCEAU	1 031 851 €	710 251 €	835 602 €	1 244 848 €	409 246 €	48,98%
REPUBLIQUE	299 770 €	239 488 €	347 926 €	493 598 €	145 672 €	41,87%
VERDUN	515 321 €	431 557 €	551 825 €	780 085 €	228 260 €	41,4%
ABONNEMENTS	1 062 596 €	1 058 964 €	1 084 650 €	1 227 472 €	142 822 €	13,17%
COURTE DUREE (PEM)				104 141 €	104 141 €	
DIVERS TIERS	124 518 €	102 550 €	86 059 €	99 418 €	13 358 €	15,52%
TOTAL	3 662 306 €	2 925 770 €	3 379 489 €	4 647 302 €	1 267 813 €	37,51%

Comme pour le budget général, les dépenses de fonctionnement ont augmenté significativement au niveau des charges à caractère général (+5,6%) et des charges financières (+11,77%). La maîtrise de la masse salariale (+1,03%) permet toutefois une évolution contenue des dépenses de fonctionnement (+2,79%).

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement associée à la croissance des recettes d'exploitation a permis une nette amélioration de la situation financière. L'épargne brute s'élève à 1,98 M€. L'épargne nette atteint 639 K€ contre 83 K€ en 2021.

L'amélioration de la situation financière du budget annexe permettra de dégager des marges de manœuvre pour faire face à l'inflation comme aux investissements attendus.

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 1,56 M€ en 2022 dont notamment 1,13 M€ versés à la CAPBP au titre de la participation du budget annexe aux travaux du Pôle d'échanges multimodal. Les autres investissements ont notamment été consacrés à la mise aux normes et à la réfection des ascenseurs du parking Bosquet. Le remboursement du capital de la dette a par ailleurs représenté un montant de 1,34 M€ en 2022.

Ces travaux ont été financés par un emprunt de 500 K€. L'encours de dette, en diminution de 843 K€, s'élève à 13,67 M€ au 31/12/2022 pour un ratio de désendettement de 6,9 années.

L'excédent disponible pour 2023 s'établit à près de 620 K€.

2. Les opérations d'aménagement

Depuis le transfert à la Communauté d'agglomération des périmètres à vocation économique des trois zones d'aménagement suivantes : PAPPYR, PARKWAY et EUROPA, les interventions sont réduites sur ce budget.

En 2022, à la suite d'une régularisation comptable relative à l'application de la TVA sur une vente d'un exercice antérieur, une dépense de 134 K€ a été constatée contre une recette de 120 K€.

L'excédent de clôture s'établit à 1,24 M€.

3. Le centre social du hameau

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression. Elles sont principalement constituées par les ressources suivantes :

- une subvention d'équilibre du budget général de 830 K€,
- des financements CAF à hauteur de 350 K€,
- des subventions du Département (86 K€) et du GIP DSU (71 K€),
- des facturations aux familles de 41 K€ .

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse pour les raisons suivantes :

- Progression des charges de personnel consécutivement à la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 et à la mise en place de la prime Ségur,
- Croissance des charges à caractère général du fait :
 - De frais liés à l'incendie survenu le 12 avril 2022,
 - Des nouvelles actions mises en place (Maison des associations, fête des quartiers),,
 - De la reprise d'une activité « normale » en 2022 après une année 2021 perturbée par la crise sanitaire.

L'excédent de clôture 2022 de la section de fonctionnement s'établit à 255 K€.

C / Le point sur la dette au 31/12/2022

En 2022, le taux moyen consolidé s'élève à 1,27% en 2022 contre 0,86% en 2021. Cette hausse est la conséquence du renchérissement du coût des emprunts liée à la situation du marché du crédit. Il convient de le rapprocher du niveau de l'inflation fin 2022 qui était de l'ordre de 6%.

La part restreinte de notre encours à taux variable (27%) permet toutefois de limiter l'impact de ces hausses de taux sur nos charges financières.

1 / L'encours total de la collectivité

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Encours total en M€	101,9	117,7	102,8	114,8	122,6
<i>Dont budget principal</i>	75,8	86,4	88,1	100,3	109,0
<i>Dont budget parking</i>	13,2	15,1	14,7	14,5	13,7
<i>Dont budget eau</i>	12,9	16,3	0,0		
Durée résiduelle moyenne	14 ans 8 mois	12ans 8 mois	12 ans 2 mois	12 ans 6 mois	12 ans 2 mois
Taux moyen	1,18%	1,09%	0,95%	0,86%	1,27%

2/ Les opérations 2022 : 4 emprunts sur le budget principal, 1 emprunt sur le budget annexe parkings

Les nouveaux emprunts 2022 :

Budget	Organisme bancaire	Montant de l'emprunt	Durée de l'emprunt	Intérêts
Principal	Agence France Locale	5 000 000 €	15 ans	Fixe 0,485%
Principal	ARKEA	5 000 000 €	15 ans	Fixe 0,97%
Principal	Agence France Locale	5 000 000 €	15 ans	Fixe 2,325%
Principal	Agence France Locale	3 000 000 €	15 ans	E3M + 0,42%
Parkings	Agence France Locale	500 000 €	15 ans	E3M + 0,42%

L'Agence France Locale, dont la Ville de Pau est actionnaire, a formulé les propositions les plus attractives sur 4 des 5 emprunts mobilisés en 2022.

3/ La répartition de l'indexation et le risque de taux : un encours sécurisé

L'encours se répartit de la façon suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022
Taux fixes	68,37%	63,93%	64,46%	72,71%	72,95%
Taux variables (dont livret A)	31,63%	36,07%	35,54%	27,29%	27,05%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

4/ La répartition par prêteurs et budgets : une répartition équilibrée

L'encours consolidé contracté comprend 46 lignes. Il est réparti de la façon suivante :

Nombres d'emprunts	2019	2020	2021	2022
Budget général	32	31	31	33
Parkings	13	13	14	13
Eau	10	0		
Total	55	44	45	46

	2018	2019	2020	2021	2022
Agence France Locale	5%	10%	16%	33%	39%
CAFFIL (SFIL EX DEXIA)	31%	34%	35%	27%	23%
CDC	26%	21%	18%	14%	13%
Groupe CACIB	16%	17%	16%	13%	11%
ARKEA	6%	6%	5%	5%	8%
CEPA CFF	8%	6%	6%	4%	3%
Société générale	5%	5%	4%	4%	3%
Agence Eau	1%	1%	0%	0%	0%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE PAU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21640445900010

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL-VDP (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	20
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	48
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	61
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	109
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	150
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	155
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	157
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	158
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	159
A4 - Etat des provisions	160
A5 - Etalement des provisions	161
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	162
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	163
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	165
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	171
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	177
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	178
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	180
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	196
A10.3 - Opérations liées aux cessions	202
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	Sans Objet
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	Sans Objet
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	203
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	214
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	215
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	216
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	217
B1.6 - Etat des engagements reçus	218
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	219

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	226
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	227
C1.2 - Actions de formation des élus	232
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	233
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	235
C3.2 - Liste des établissements publics créés	236
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	237
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	238
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	239
C3.6 - Identification des flux croisés	242
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	243
D2 - Arrêté et signatures	244

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE PAU BUDGET PRINCIPAL-VDP	CA 2022
-------------------	----------------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	78 543
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1 473
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
86 687 406,00	0	1 103,69	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 242,97	0
2	Produit des impositions directes/population	954,40	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 550,96	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	573,42	0
5	Encours de dette/population	1 387,29	0
6	DGF/population	197,95	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	58,17 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	87,80 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,97 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	89,45 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.

(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	107 327 045,48	G	121 917 968,09
	Section d'investissement	B	62 214 969,55	H	57 747 484,98

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 063 550,89 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	4 327 717,46 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	173 869 732,49	= G+H+I+J	184 729 003,96

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	4 136 867,37	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	4 136 867,37	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	107 327 045,48	= G+I+K	126 981 518,98
	Section d'investissement	= B+D+F	70 679 554,38	= H+J+L	57 747 484,98
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	178 006 599,86	= G+H+I+J+K+L	184 729 003,96

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	4 136 867,37	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		50 150,00		0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	390 875,79	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
10017	Opération d'équipement n° 10017	891 035,95	
11021	Opération d'équipement n° 11021	453 819,62	
11024	Opération d'équipement n° 11024	12 359,05	
16029	Opération d'équipement n° 16029	1 086 084,30	
20032	Opération d'équipement n° 20032	97 100,53	
204101	Opération d'équipement n° 204101	82 452,26	
834	Opération d'équipement n° 834	1 026 932,52	
9002	Opération d'équipement n° 9002	46 057,35	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 717 000,00	22 029 639,88	1 493 691,69	0,00	193 668,43
012	Charges de personnel, frais assimilés	56 830 000,00	56 786 309,62	5 000,00	0,00	38 690,38
014	Atténuations de produits	1 000 000,00	866 415,70	0,00	0,00	133 584,30
65	Autres charges de gestion courante	14 898 806,00	14 881 771,06	7 250,00	0,00	9 784,94
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		96 445 806,00	94 564 136,26	1 505 941,69	0,00	375 728,05
66	Charges financières	1 140 000,00	673 110,31	456 183,81	0,00	10 705,88
67	Charges exceptionnelles	433 000,00	424 611,65	2 880,00	0,00	5 508,35
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	4 990,09				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		98 023 796,09	95 661 858,22	1 965 005,50	0,00	396 932,37
023	Virement à la section d'investissement (2)	14 917 560,80				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	9 000 000,00	9 700 181,76			-700 181,76
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		23 917 560,80	9 700 181,76			14 217 379,04
TOTAL		121 941 356,89	105 362 039,98	1 965 005,50	0,00	14 614 311,41
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	350 000,00	467 697,55	0,00	0,00	-117 697,55
70	Produits services, domaine et ventes div	9 495 806,00	10 102 072,22	60 000,00	0,00	-666 266,22
73	Impôts et taxes	87 185 000,00	89 066 518,25	330 000,00	0,00	-2 211 518,25
74	Dotations et participations	18 272 000,00	18 457 340,03	477 262,08	0,00	-662 602,11
75	Autres produits de gestion courante	975 000,00	927 310,58	0,00	0,00	47 689,42
Total des recettes de gestion courante		116 277 806,00	119 020 938,63	867 262,08	0,00	-3 610 394,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500 000,00	1 928 839,97	0,00	0,00	-1 428 839,97
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		116 777 806,00	120 949 778,60	867 262,08	0,00	-5 039 234,68
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	100 000,00	100 927,41			-927,41
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		100 000,00	100 927,41			-927,41
TOTAL		116 877 806,00	121 050 706,01	867 262,08	0,00	-5 040 162,09
Pour information		(3) 5 063 550,89				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 598,00	2 598,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	796 383,39	735 275,64	50 150,00	10 957,75
21	Immobilisations corporelles	995 264,97	604 389,18	390 875,79	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	554 000,00	554 000,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	48 211 869,46	41 951 761,29	3 695 841,58	2 564 266,59
	Total des dépenses d'équipement	50 560 115,82	43 848 024,11	4 136 867,37	2 575 224,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	55 000,00	55 381,88	0,00	-381,88
16	Emprunts et dettes assimilées	9 330 000,00	9 327 727,53	0,00	2 272,47
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	15 500,00	15 500,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	350 253,46	257 125,86	0,00	93 127,60
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	9 750 753,46	9 655 735,27	0,00	95 018,19
45...	Total des op. pour compte de tiers (6)	1 640 000,00	1 189 877,85	0,00	450 122,15
	Total des dépenses réelles d'investissement	61 950 869,28	54 693 637,23	4 136 867,37	3 120 364,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	100 000,00	100 927,41		-927,41
041	Opérations patrimoniales (1)	8 136 570,00	7 420 404,91		716 165,09
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 236 570,00	7 521 332,32		715 237,68
	TOTAL	70 187 439,28	62 214 969,55	4 136 867,37	3 835 602,36
	Pour information	(2) 4 327 717,46			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 000 000,00	6 298 901,91	0,00	-298 901,91
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 441 705,00	18 000 000,00	0,00	1 441 705,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 320,09	0,00	-5 320,09
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	413 332,81	0,00	-413 332,81
	Total des recettes d'équipement	25 441 705,00	24 717 554,81	0,00	724 150,19
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000 000,00	6 067 372,31	0,00	-67 372,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	8 579 320,94	8 579 320,94	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 500,00	0,00	-2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	70 272,40	0,00	729 727,60
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	15 379 320,94	14 719 465,65	0,00	659 855,29
45...	Total des op. pour le compte de tiers (6)	1 640 000,00	1 189 877,85	0,00	450 122,15
	Total des recettes réelles d'investissement	42 461 025,94	40 626 898,31	0,00	1 834 127,63
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	14 917 560,80			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	9 000 000,00	9 700 181,76		-700 181,76
041	Opérations patrimoniales (1)	8 136 570,00	7 420 404,91		716 165,09
	Total des recettes d'ordre d'investissement	32 054 130,80	17 120 586,67		14 933 544,13
	TOTAL	74 515 156,74	57 747 484,98	0,00	16 767 671,76

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 0,00			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	23 523 331,57		23 523 331,57
012	Charges de personnel, frais assimilés	56 791 309,62		56 791 309,62
014	Atténuations de produits	866 415,70		866 415,70
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 889 021,06		14 889 021,06
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	1 129 294,12	0,00	1 129 294,12
67	Charges exceptionnelles	427 491,65	909 615,58	1 337 107,23
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	8 790 566,18	8 790 566,18
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		97 626 863,72	9 700 181,76	107 327 045,48
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	55 381,88	99 956,03	155 337,91
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	9 327 727,53	0,00	9 327 727,53
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	41 951 761,29		41 951 761,29
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		971,38	971,38
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	2 598,00	0,00	2 598,00
204	Subventions d'équipement versées	735 275,64	5 142,80	740 418,44
21	Immobilisations corporelles (6)	604 389,18	6 423 436,01	7 027 825,19
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	554 000,00	991 826,10	1 545 826,10
26	Participations et créances rattachées	15 500,00	0,00	15 500,00
27	Autres immobilisations financières	257 125,86	0,00	257 125,86
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	1 189 877,85	0,00	1 189 877,85
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		54 693 637,23	7 521 332,32	62 214 969,55
Pour information				4 327 717,46
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				4 327 717,46

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	467 697,55		467 697,55
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	10 162 072,22		10 162 072,22
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	89 396 518,25		89 396 518,25
74	Dotations et participations	18 934 602,11		18 934 602,11
75	Autres produits de gestion courante	927 310,58	0,00	927 310,58
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 928 839,97	100 927,41	2 029 767,38
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		121 817 040,68	100 927,41	121 917 968,09
Pour information				5 063 550,89
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	6 067 372,31	0,00	6 067 372,31
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 579 320,94		8 579 320,94
13	Subventions d'investissement	6 298 901,91	0,00	6 298 901,91
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	18 002 500,00	0,00	18 002 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		542 888,60	542 888,60
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	1 747 359,97	1 747 359,97
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	5 320,09	371 869,78	377 189,87
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	413 332,81	5 667 902,14	6 081 234,95
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	70 272,40	0,00	70 272,40
28	Amortissement des immobilisations		8 790 566,18	8 790 566,18
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	1 189 877,85	0,00	1 189 877,85
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		40 626 898,31	17 120 586,67	57 747 484,98
Pour information				0,00
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	23 717 000,00	22 029 639,88	1 493 691,69	0,00	193 668,43
60611	Eau et assainissement	459 302,92	634 070,61	38 347,73	0,00	-213 115,42
60612	Energie - Electricité	3 674 193,34	3 280 203,25	2 312,26	0,00	391 677,83
60613	Chauffage urbain	9 573,00	127 722,69	0,00	0,00	-118 149,69
60618	Autres fournitures non stockables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60621	Combustibles	21 919,78	23 369,95	0,00	0,00	-1 450,17
60622	Carburants	804 400,28	741 912,56	2 292,18	0,00	60 195,54
60623	Alimentation	2 802 599,57	2 904 935,51	192 925,18	0,00	-295 261,12
60624	Produits de traitement	65 251,19	48 218,86	14 102,85	0,00	2 929,48
60628	Autres fournitures non stockées	6 822,00	5 962,11	0,00	0,00	859,89
60631	Fournitures d'entretien	244 100,00	214 527,81	0,00	0,00	29 572,19
60632	Fournitures de petit équipement	344 719,16	237 517,70	12 702,16	0,00	94 499,30
60633	Fournitures de voirie	213 547,95	196 525,35	17 022,60	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	127 036,10	157 016,03	1 432,48	0,00	-31 412,41
6064	Fournitures administratives	154 035,38	112 222,30	1 855,34	0,00	39 957,74
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 167,00	8 992,11	0,00	0,00	-825,11
6067	Fournitures scolaires	156 500,00	160 995,55	6 498,12	0,00	-10 993,67
6068	Autres matières et fournitures	2 317 984,38	1 979 113,98	85 697,46	0,00	253 172,94
611	Contrats de prestations de services	1 070 090,68	1 094 640,32	223 843,96	0,00	-248 393,60
6132	Locations immobilières	1 066 839,96	779 917,70	241 048,73	0,00	45 873,53
6135	Locations mobilières	662 246,80	237 492,85	26 140,55	0,00	398 613,40
614	Charges locatives et de copropriété	145 000,00	163 531,97	0,00	0,00	-18 531,97
61521	Entretien terrains	384 685,30	241 627,28	136 082,45	0,00	6 975,57
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	535 415,94	451 529,40	0,00	0,00	83 886,54
615231	Entretien, réparations voiries	507 841,31	503 794,28	6 570,60	0,00	-2 523,57
615232	Entretien, réparations réseaux	44 201,86	32 534,82	9 520,32	0,00	2 146,72
61524	Entretien bois et forêts	9 500,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
61551	Entretien matériel roulant	153 649,23	150 546,44	26 395,52	0,00	-23 292,73
61558	Entretien autres biens mobiliers	88 339,80	50 776,36	2 538,44	0,00	35 025,00
6156	Maintenance	956 015,71	841 301,11	64 597,11	0,00	50 117,49
6161	Multirisques	853 967,00	855 086,63	0,00	0,00	-1 119,63
617	Etudes et recherches	2 245,04	52 060,04	25 000,00	0,00	-74 815,00
6182	Documentation générale et technique	82 909,96	60 199,00	0,00	0,00	22 710,96
6184	Versements à des organismes de formation	214 960,00	234 099,27	20 694,80	0,00	-39 834,07
6185	Frais de colloques et de séminaires	1 200,00	14 276,00	0,00	0,00	-13 076,00
6188	Autres frais divers	295 344,32	281 366,68	18 782,31	0,00	-4 804,67
6226	Honoraires	57 499,99	60 501,26	11 825,00	0,00	-14 826,27
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 720,20	30 338,10	0,00	0,00	-13 617,90
6228	Divers	53 967,00	11 186,13	13 800,00	0,00	28 980,87
6231	Annonces et insertions	215 988,64	176 767,81	4 596,12	0,00	34 624,71
6232	Fêtes et cérémonies	94 234,30	81 117,73	17 050,00	0,00	-3 933,43
6236	Catalogues et imprimés	75 950,00	87 369,06	3 840,00	0,00	-15 259,06
6237	Publications	3 600,00	1 601,37	0,00	0,00	1 998,63
6238	Divers	227 488,36	133 665,36	5 124,00	0,00	88 699,00
6241	Transports de biens	11 685,00	24 469,20	0,00	0,00	-12 784,20
6247	Transports collectifs	255 876,05	192 687,13	19 934,14	0,00	43 254,78
6251	Voyages et déplacements	63 172,34	21 456,28	0,00	0,00	41 716,06
6255	Frais de déménagement	11 527,31	17 262,56	2 080,80	0,00	-7 816,05
6256	Missions	34 200,90	30 095,59	0,00	0,00	4 105,31
6257	Réceptions	-2 744,44	53 237,18	5 076,40	0,00	-61 058,02
6261	Frais d'affranchissement	100 000,00	2 368,40	0,00	0,00	97 631,60
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 004,42	0,00	0,00	-2 004,42
627	Services bancaires et assimilés	17 188,80	19 874,19	0,00	0,00	-2 685,39
6281	Concours divers (cotisations)	804 520,88	721 863,68	0,00	0,00	82 657,20
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	40 708,28	14 838,02	14 075,96	0,00	11 794,30
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 711,19	0,00	0,00	-1 711,19
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	15 188,00	216 228,15	0,00	0,00	-201 040,15
62878	Remb. frais à d'autres organismes	900 173,25	720 235,75	183 750,00	0,00	-3 812,50
6288	Autres services extérieurs	1 025 158,40	1 205 245,91	36 136,12	0,00	-216 223,63
63512	Taxes foncières	1 142 692,00	1 191 904,24	0,00	0,00	-49 212,24
63513	Autres impôts locaux	452,00	1 304,00	0,00	0,00	-852,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-1 700,00	0,00	0,00	0,00	-1 700,00
6358	Autres droits	406,00	53 034,89	0,00	0,00	-52 628,89
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	67 441,78	79 185,76	0,00	0,00	-11 743,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	56 830 000,00	56 786 309,62	5 000,00	0,00	38 690,38
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	25 000,00	1 069 529,77	0,00	0,00	-1 044 529,77
6218	Autre personnel extérieur	70 000,00	239 871,77	5 000,00	0,00	-174 871,77

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6331	Versement mobilité	670 000,00	567 208,76	0,00	0,00	102 791,24
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	80 000,00	129 937,13	0,00	0,00	-49 937,13
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	320 000,00	346 948,54	0,00	0,00	-26 948,54
64111	Rémunération principale titulaires	34 179 950,00	27 738 695,45	0,00	0,00	6 441 254,55
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	300 000,00	269 689,44	0,00	0,00	30 310,56
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	97 200,00	0,00	0,00	-97 200,00
64118	Autres indemnités titulaires	5 455 000,00	5 518 824,58	0,00	0,00	-63 824,58
64131	Rémunérations non tit.	7 500 000,00	5 591 272,13	0,00	0,00	1 908 727,87
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	7 300,00	0,00	0,00	-7 300,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	9 666,47	0,00	0,00	-9 666,47
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	1 700,00	0,00	0,00	-1 700,00
64168	Autres emplois d'insertion	10 000,00	226 761,09	0,00	0,00	-216 761,09
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	166 454,38	0,00	0,00	-166 454,38
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	1 600,00	0,00	0,00	-1 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 300 000,00	5 354 429,72	0,00	0,00	1 945 570,28
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	8 726 591,72	0,00	0,00	-8 726 591,72
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	200 000,00	206 584,98	0,00	0,00	-6 584,98
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	120 000,00	108 679,00	0,00	0,00	11 321,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	1 600,00	0,00	0,00	-1 600,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	80 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
64731	Allocations chômage versées directement	150 000,00	75 751,86	0,00	0,00	74 248,14
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	114,00	0,00	0,00	-114,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	40 000,00	44 447,48	0,00	0,00	-4 447,48
6478	Autres charges sociales diverses	230 000,00	183 712,48	0,00	0,00	46 287,52
6488	Autres charges	100 050,00	101 738,87	0,00	0,00	-1 688,87
014	Atténuations de produits	1 000 000,00	866 415,70	0,00	0,00	133 584,30
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	479,70	0,00	0,00	-479,70
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	885 000,00	865 936,00	0,00	0,00	19 064,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 898 806,00	14 881 771,06	7 250,00	0,00	9 784,94
6521	Déficit budgets annexes administratifs	724 000,00	106 000,00	0,00	0,00	618 000,00
6531	Indemnités	712 000,00	692 572,69	0,00	0,00	19 427,31
6532	Frais de mission	29 300,00	8 574,38	0,00	0,00	20 725,62
6533	Cotisations de retraite	40 100,00	48 703,63	0,00	0,00	-8 603,63
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	175 000,00	179 930,65	0,00	0,00	-4 930,65
6535	Formation	1 900,00	20 597,70	0,00	0,00	-18 697,70
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	856,71	0,00	0,00	-856,71
6541	Créances admises en non-valeur	141 000,00	134 492,85	0,00	0,00	6 507,15
6542	Créances éteintes	7 931,00	13 452,75	0,00	0,00	-5 521,75
65548	Autres contributions	34 225,00	34 288,78	0,00	0,00	-63,78
6558	Autres contributions obligatoires	2 430 000,00	2 408 461,62	0,00	0,00	21 538,38
657362	Subv. fonct. CCAS	4 752 000,00	4 752 000,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	23 345,00	0,00	0,00	-23 345,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	5 808 650,00	6 444 495,30	7 250,00	0,00	-643 095,30
658821	Secours d'urgence	5 000,00	1 300,00	0,00	0,00	3 700,00
65888	Autres	37 700,00	12 699,00	0,00	0,00	25 001,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		96 445 806,00	94 564 136,26	1 505 941,69	0,00	375 728,05
66	Charges financières (b)	1 140 000,00	673 110,31	456 183,81	0,00	10 705,88
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 186 092,35	884 290,60	0,00	0,00	301 801,75
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-46 092,35	-211 180,29	456 183,81	0,00	-291 095,87
67	Charges exceptionnelles (c)	433 000,00	424 611,65	2 880,00	0,00	5 508,35
6713	Secours et dots	62 000,00	2 975,10	0,00	0,00	59 024,90
6714	Bourses et prix	30 000,00	29 000,00	0,00	0,00	1 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	155,00	15 608,11	0,00	0,00	-15 453,11
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	83 700,00	157 264,91	0,00	0,00	-73 564,91
6745	Subv. aux personnes de droit privé	116 905,00	134 150,00	0,00	0,00	-17 245,00
678	Autres charges exceptionnelles	140 240,00	85 613,53	2 880,00	0,00	51 746,47
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	4 990,09				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		98 023 796,09	95 661 858,22	1 965 005,50	0,00	396 932,37
023	Virement à la section d'investissement	14 917 560,80	0,00			14 917 560,80
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	9 000 000,00	9 700 181,76			-700 181,76
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	366 726,98			-366 726,98
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	542 888,60			-542 888,60

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 800 000,00	8 790 566,18			9 433,82
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	200 000,00	0,00			200 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		23 917 560,80	9 700 181,76			14 217 379,04
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		23 917 560,80	9 700 181,76			14 217 379,04
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		121 941 356,89	105 362 039,98	1 965 005,50	0,00	14 614 311,41
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	456 183,81
Montant des ICNE de l'exercice N-1	211 180,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	245 003,52

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.
(5) Dont 675 et 676.
(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	350 000,00	467 697,55	0,00	0,00	-117 697,55
6419	Remboursements rémunérations personnel	350 000,00	345 497,55	0,00	0,00	4 502,45
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	122 200,00	0,00	0,00	-122 200,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 495 806,00	10 102 072,22	60 000,00	0,00	-666 266,22
70311	Concessions cimetières (produit net)	120 000,00	228 360,80	0,00	0,00	-108 360,80
70312	Redevances funéraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 500 000,00	1 394 589,06	0,00	0,00	105 410,94
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 270 000,00	1 506 145,57	0,00	0,00	-236 145,57
70384	Forfait de post-stationnement	700 000,00	508 524,21	0,00	0,00	191 475,79
7062	Redevances services à caractère culturel	175 000,00	191 206,50	0,00	0,00	-16 206,50
70631	Redevances services à caractère sportif	770 000,00	934 202,95	0,00	0,00	-164 202,95
70632	Redevances services à caractère loisir	25 000,00	23 930,00	0,00	0,00	1 070,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	5 000,00	5 333,00	0,00	0,00	-333,00
7066	Redevances services à caractère social	5 000,00	6 515,49	0,00	0,00	-1 515,49
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 350 000,00	1 568 171,79	0,00	0,00	-218 171,79
70688	Autres prestations de services	100 000,00	164 766,59	0,00	0,00	-64 766,59
7071	Compteurs	90 000,00	252 949,12	0,00	0,00	-162 949,12
7078	Autres marchandises	0,00	727 676,84	60 000,00	0,00	-787 676,84
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	45 000,00	30 548,00	0,00	0,00	14 452,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	9 225,00	0,00	0,00	-9 225,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 700 000,00	1 689 628,00	0,00	0,00	10 372,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	135 806,00	138 203,96	0,00	0,00	-2 397,96
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	417,00	0,00	0,00	-417,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	100 000,00	412 878,43	0,00	0,00	-312 878,43
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 400 000,00	308 799,91	0,00	0,00	1 091 200,09
73	Impôts et taxes	87 185 000,00	89 066 518,25	330 000,00	0,00	-2 211 518,25
73111	Impôts directs locaux	74 805 000,00	74 961 693,00	0,00	0,00	-156 693,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	52 428,00	0,00	0,00	47 572,00
73211	Attribution de compensation	5 638 000,00	5 638 491,40	0,00	0,00	-491,40
73221	FNGIR	142 000,00	142 881,99	0,00	0,00	-881,99
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 350 000,00	1 327 052,02	0,00	0,00	22 947,98
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	150 000,00	337 653,00	0,00	0,00	-187 653,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 000 000,00	1 378 942,81	0,00	0,00	-378 942,81
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	200 000,00	249 538,96	330 000,00	0,00	-379 538,96
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	3 800 000,00	4 977 837,07	0,00	0,00	-1 177 837,07
74	Dotations et participations	18 272 000,00	18 457 340,03	477 262,08	0,00	-662 602,11
7411	Dotation forfaitaire	11 300 000,00	11 398 952,00	0,00	0,00	-98 952,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 400 000,00	2 527 234,00	0,00	0,00	-127 234,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 800 000,00	1 621 184,00	0,00	0,00	178 816,00
744	FCTVA	85 000,00	115 221,24	0,00	0,00	-30 221,24
745	Dotation spéciale instituteurs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
7461	DGD	217 000,00	217 140,00	0,00	0,00	-140,00
74718	Autres participations Etat	210 000,00	301 722,21	211 100,00	0,00	-302 822,21
7473	Participat° Départements	35 000,00	54 173,00	0,00	0,00	-19 173,00
7478	Participat° Autres organismes	1 697 000,00	1 654 887,59	266 162,08	0,00	-224 049,67
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	460 000,00	454 287,99	0,00	0,00	5 712,01
7484	Dotation de recensement	15 000,00	15 388,00	0,00	0,00	-388,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	50 000,00	97 150,00	0,00	0,00	-47 150,00
75	Autres produits de gestion courante	975 000,00	927 310,58	0,00	0,00	47 689,42
752	Revenus des immeubles	500 000,00	454 872,22	0,00	0,00	45 127,78
757	Redevances versées par fermiers, conces.	475 000,00	472 434,75	0,00	0,00	2 565,25
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3,61	0,00	0,00	-3,61
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		116 277 806,00	119 020 938,63	867 262,08	0,00	-3 610 394,71
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500 000,00	1 928 839,97	0,00	0,00	-1 428 839,97
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	750,00	0,00	0,00	-750,00
7714	Recouvrtr créances admises en non valeur	0,00	2 237,86	0,00	0,00	-2 237,86
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	308,80	0,00	0,00	-308,80
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	26 000,15	0,00	0,00	-26 000,15
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	908 644,20	0,00	0,00	-908 644,20
7788	Produits exceptionnels divers	500 000,00	990 898,96	0,00	0,00	-490 898,96
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		116 777 806,00	120 949 778,60	867 262,08	0,00	-5 039 234,68

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)	100 000,00	100 927,41			-927,41
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	971,38			-971,38
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	100 000,00	99 956,03			43,97
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		100 000,00	100 927,41			-927,41
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		116 877 806,00	121 050 706,01	867 262,08	0,00	-5 040 162,09
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		5 063 550,89				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	2 598,00	2 598,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 598,00	2 598,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	796 383,39	735 275,64	50 150,00	10 957,75
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	20 000,00	0,00	-20 000,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	30 000,00	0,00	-30 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	129 928,39	40 878,39	7 150,00	81 900,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	312 455,00	290 764,36	43 000,00	-21 309,36
2046	Attrib. de compensation d'investissement	354 000,00	353 632,89	0,00	367,11
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	995 264,97	604 389,18	390 875,79	0,00
2111	Terrains nus	0,00	8 261,32	214 446,22	-222 707,54
2112	Terrains de voirie	201 000,00	43 597,49	1 209,60	156 192,91
2115	Terrains bâtis	0,00	289 648,29	0,00	-289 648,29
2138	Autres constructions	350 000,00	329,84	0,00	349 670,16
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	429 763,20	257 474,64	166 611,43	5 677,13
2183	Matériel de bureau et informatique	354,17	0,00	354,17	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	14 147,60	5 077,60	8 254,37	815,63
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	554 000,00	554 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	554 000,00	539 436,38	0,00	14 563,62
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	14 563,62	0,00	-14 563,62
10006	Opération d'équipement n° 10006 (2)	541 400,80	416 418,12	0,00	124 982,68
10013	Opération d'équipement n° 10013 (2)	150 000,00	117 535,76	0,00	32 464,24
10016	Opération d'équipement n° 10016 (2)	4 570 895,14	4 233 719,70	0,00	337 175,44
10017	Opération d'équipement n° 10017 (2)	2 565 969,09	1 512 869,71	891 035,95	162 063,43
10018	Opération d'équipement n° 10018 (2)	3 750 314,90	3 588 506,60	0,00	161 808,30
11021	Opération d'équipement n° 11021 (2)	2 869 387,40	2 236 097,63	453 819,62	179 470,15
11022	Opération d'équipement n° 11022 (2)	1 055 260,00	1 049 007,28	0,00	6 252,72
11023	Opération d'équipement n° 11023 (2)	1 145 284,93	1 007 180,13	0,00	138 104,80
11024	Opération d'équipement n° 11024 (2)	97 985,00	50 110,90	12 359,05	35 515,05
11025	Opération d'équipement n° 11025 (2)	869 645,24	667 221,71	0,00	202 423,53
12026	Opération d'équipement n° 12026 (2)	20 000,00	16 197,60	0,00	3 802,40
15028	Opération d'équipement n° 15028 (2)	396 793,76	370 422,61	0,00	26 371,15
16029	Opération d'équipement n° 16029 (2)	10 200 000,00	9 111 674,26	1 086 084,30	2 241,44
17030	Opération d'équipement n° 17030 (2)	3 999 511,95	3 914 457,42	0,00	85 054,53
19031	Opération d'équipement n° 19031 (2)	404 361,52	327 695,46	0,00	76 666,06
20032	Opération d'équipement n° 20032 (2)	165 040,00	67 419,47	97 100,53	520,00
20033	Opération d'équipement n° 20033 (2)	803 846,60	781 468,11	0,00	22 378,49
204101	Opération d'équipement n° 204101 (2)	324 000,00	241 547,74	82 452,26	0,00
22034	Opération d'équipement n° 22034 (2)	600 000,00	374 788,37	0,00	225 211,63
834	Opération d'équipement n° 834 (2)	4 012 833,28	2 963 752,50	1 026 932,52	22 148,26
9002	Opération d'équipement n° 9002 (2)	65 000,00	18 942,17	46 057,35	0,48
9003	Opération d'équipement n° 9003 (2)	4 075 810,87	3 716 103,33	0,00	359 707,54
9004	Opération d'équipement n° 9004 (2)	5 528 528,98	5 168 624,71	0,00	359 904,27
Total des dépenses d'équipement		50 560 115,82	43 848 024,11	4 136 867,37	2 575 224,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	55 000,00	55 381,88	0,00	-381,88
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	872,00	0,00	-872,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	55 000,00	54 509,88	0,00	490,12
16	Emprunts et dettes assimilées	9 330 000,00	9 327 727,53	0,00	2 272,47
1641	Emprunts en euros	8 530 000,00	8 727 326,57	0,00	-197 326,57
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	800 000,00	599 513,80	0,00	200 486,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	887,16	0,00	-887,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	15 500,00	15 500,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	15 500,00	15 500,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	350 253,46	257 125,86	0,00	93 127,60
274	Prêts	142 300,00	12 000,00	0,00	130 300,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	2 600,00	0,00	-2 600,00
27638	Créance Autres établissements publics	194 253,46	194 253,46	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	13 700,00	48 272,40	0,00	-34 572,40
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		9 750 753,46	9 655 735,27	0,00	95 018,19

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
45816	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA (3)	580 000,00	262 556,53	0,00	317 443,47
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE (3)	1 060 000,00	927 321,32	0,00	132 678,68
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 640 000,00	1 189 877,85	0,00	450 122,15
TOTAL DEPENSES REELLES		61 950 869,28	54 693 637,23	4 136 867,37	3 120 364,68
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	100 000,00	100 927,41		-927,41
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	100 000,00	99 956,03		43,97
13911	Etat et établissements nationaux	5 700,00	5 667,33		32,67
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 610,00	6 607,76		2,24
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	33 540,00	33 538,81		1,19
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	7 930,00	7 923,66		6,34
13918	Autres subventions d'équipement	46 220,00	46 218,47		1,53
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	971,38		-971,38
	Charges transférées (6)	0,00	971,38		-971,38
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	971,38		-971,38
041	Opérations patrimoniales (7)	8 136 570,00	7 420 404,91		716 165,09
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	5 142,80		-5 142,80
2116	Cimetières	0,00	98 419,89		-98 419,89
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	90 471,80		-90 471,80
21311	Hôtel de ville	0,00	42 228,00		-42 228,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	38 208,72		-38 208,72
21318	Autres bâtiments publics	0,00	895 857,20		-895 857,20
2138	Autres constructions	5 236 570,00	0,00		5 236 570,00
2152	Installations de voirie	0,00	5 249 416,00		-5 249 416,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	8 834,40		-8 834,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	152 167,47		-152 167,47
2313	Constructions	1 600 000,00	684 902,77		915 097,23
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 300 000,00	154 755,86		1 145 244,14
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 236 570,00	7 521 332,32		715 237,68
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		70 187 439,28	62 214 969,55	4 136 867,37	3 835 602,36
Pour information		4 327 717,46			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041=RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 000 000,00	6 298 901,91	0,00	-298 901,91
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	3 818 604,00	2 746 285,64	0,00	1 072 318,36
1322	Subv. non transf. Régions	1 360 000,00	1 582 025,35	0,00	-222 025,35
1323	Subv. non transf. Départements	711 396,00	1 032 925,26	0,00	-321 529,26
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	40 000,00	184 091,50	0,00	-144 091,50
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	70 000,00	5 252,08	0,00	64 747,92
1342	Amendes de police non transférable	0,00	644 376,00	0,00	-644 376,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	103 946,08	0,00	-103 946,08
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	19 441 705,00	18 000 000,00	0,00	1 441 705,00
1641	Emprunts en euros	19 441 705,00	18 000 000,00	0,00	1 441 705,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	5 320,09	0,00	-5 320,09
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	5 320,09	0,00	-5 320,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	413 332,81	0,00	-413 332,81
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	385 571,42	0,00	-385 571,42
2313	Constructions	0,00	104,18	0,00	-104,18
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	27 657,21	0,00	-27 657,21
Total des recettes d'équipement		25 441 705,00	24 717 554,81	0,00	724 150,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 579 320,94	14 646 693,25	0,00	-67 372,31
10222	FCTVA	5 500 000,00	5 728 354,27	0,00	-228 354,27
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	339 018,04	0,00	160 981,96
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 579 320,94	8 579 320,94	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	2 500,00	0,00	-2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	800 000,00	70 272,40	0,00	729 727,60
274	Prêts	800 000,00	22 000,00	0,00	778 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	48 272,40	0,00	-48 272,40
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		15 379 320,94	14 719 465,65	0,00	659 855,29
45826	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA (2)	490 000,00	262 556,53	0,00	227 443,47
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE (2)	1 150 000,00	927 321,32	0,00	222 678,68
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 640 000,00	1 189 877,85	0,00	450 122,15
TOTAL DES RECETTES REELLES		42 461 025,94	40 626 898,31	0,00	1 834 127,63
021	Virement de la sect° de fonctionnement	14 917 560,80			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	9 000 000,00	9 700 181,76		-700 181,76
15112	Provisions pour litiges	200 000,00	0,00		200 000,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	542 888,60		-542 888,60
2111	Terrains nus	0,00	220 895,50		-220 895,50
2112	Terrains de voirie	0,00	108 205,05		-108 205,05
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	17 958,49		-17 958,49
21318	Autres bâtiments publics	0,00	19 667,94		-19 667,94
2802	Frais liés à la réalisation des document	500,00	393,26		106,74
28031	Frais d'études	270 000,00	389 176,60		-119 176,60
28033	Frais d'insertion	12 000,00	18 294,15		-6 294,15
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	800,00	0,00		800,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	140 000,00	136 975,60		3 024,40
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 400,00	31 383,42		16,58
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	150 000,00	143 668,92		6 331,08
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	40 000,00	38 293,29		1 706,71
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 040 000,00	1 024 500,43		15 499,57
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	13 550,00	13 521,44		28,56
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	135 000,00	158 999,99		-23 999,99

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
28051	Concessions et droits similaires	71 000,00	89 798,82		-18 798,82
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	95 000,00	90 880,94		4 119,06
28128	Autres aménagements de terrains	950 000,00	979 672,01		-29 672,01
281318	Autres bâtiments publics	705 000,00	704 726,58		273,42
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350,00	2 350,00		0,00
281571	Matériel roulant	33 000,00	32 292,56		707,44
281578	Autre matériel et outillage de voirie	295 000,00	250 187,86		44 812,14
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 248 000,00	3 054 749,48		193 250,52
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 200,00	6 116,57		83,43
28182	Matériel de transport	580 000,00	603 966,46		-23 966,46
28183	Matériel de bureau et informatique	210 000,00	250 962,21		-40 962,21
28184	Mobilier	270 000,00	251 669,07		18 330,93
28185	Cheptel	1 200,00	1 133,00		67,00
28188	Autres immo. corporelles	500 000,00	516 853,52		-16 853,52
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		23 917 560,80	9 700 181,76		14 217 379,04
041	Opérations patrimoniales (5)	8 136 570,00	7 420 404,91		716 165,09
2031	Frais d'études	2 300 000,00	1 715 569,09		584 430,91
2033	Frais d'insertion	100 000,00	31 790,88		68 209,12
2138	Autres constructions	0,00	5 142,80		-5 142,80
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 736 570,00	5 667 902,14		68 667,86
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 054 130,80	17 120 586,67		14 933 544,13
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		74 515 156,74	57 747 484,98	0,00	16 767 671,76
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10006 (1)
LIBELLE : CTM

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		541 400,80	A 416 418,12	0,00	124 982,68	B 1 496 802,65
20	Immobilisations incorporelles	129 400,80	51 893,73	0,00	77 507,07	272 692,39
2031	Frais d'études	126 813,07	49 846,00	0,00	76 967,07	266 981,20
2033	Frais d'insertion	2 587,73	2 047,73	0,00	540,00	5 711,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	173 529,89
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	2 425,02
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	150 180,82
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	19 915,73
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 008,32
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	412 000,00	364 524,39	0,00	47 475,61	1 050 580,37
2313	Constructions	412 000,00	364 524,39	0,00	47 475,61	711 525,89
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	339 054,48

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-416 418,12	D - B	-1 496 802,65

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10013 (1)
LIBELLE : MOBILIER URBAIN

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		150 000,00	A 117 535,76	0,00	32 464,24	B 2 322 790,63
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	150 000,00	117 535,76	0,00	32 464,24	2 322 790,63
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	7 904,24
21578	Autre matériel et outillage de voirie	68 000,00	57 166,32	0,00	10 833,68	1 060 882,69
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	81 000,00	53 687,04	0,00	27 312,96	517 008,67
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	730 312,63
2188	Autres immobilisations corporelles	1 000,00	6 682,40	0,00	-5 682,40	6 682,40
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-117 535,76	D - B	-2 322 790,63

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10016 (1)
LIBELLE : VOIRIE GENERALE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		4 570 895,14	A 4 233 719,70	0,00	337 175,44	B 37 693 699,09
20	Immobilisations incorporelles	24 549,60	4 332,64	0,00	20 216,96	434 067,50
202	Frais réalisat° documents urbanisme	249,60	249,60	0,00	0,00	249,60
2031	Frais d'études	10 000,00	1 209,20	0,00	8 790,80	410 645,46
2033	Frais d'insertion	7 300,00	2 873,84	0,00	4 426,16	19 954,94
2051	Concessions, droits similaires	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00	3 217,50
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	227 458,57	190 176,94	0,00	37 281,63	1 309 721,93
2128	Autres agencements et aménagements	27 458,57	13 197,12	0,00	14 261,45	515 606,05
21538	Autres réseaux	0,00	9 943,92	0,00	-9 943,92	9 943,92
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	130 137,50
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	200 000,00	167 035,90	0,00	32 964,10	647 174,38
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	6 860,08
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 318 886,97	4 039 210,12	0,00	279 676,85	35 949 909,66
2312	Agencements et aménagements de terrains	5 836,03	5 836,03	0,00	0,00	120 158,51
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 088 097,62
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 168 886,97	3 991 891,77	0,00	176 995,20	34 588 890,07
238	Avances versées commandes immo. incorp.	144 163,97	41 482,32	0,00	102 681,65	152 763,46

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 9 762 174,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	162 174,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	108 740,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	53 434,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	9 600 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-4 233 719,70	D - B	-27 931 525,09

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10017 (1)
LIBELLE : DIVERS MATERIELS DES SERVICES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 565 969,09	A 1 512 869,71	891 035,95	162 063,43	B 18 504 854,77
20	Immobilisations incorporelles	186 109,18	46 443,06	89 213,35	50 452,77	1 078 509,40
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	780,00
2033	Frais d'insertion	8 776,27	4 770,72	0,00	4 005,55	28 836,99
2051	Concessions, droits similaires	177 332,91	41 672,34	89 213,35	46 447,22	1 048 892,41
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 379 859,91	1 466 426,65	801 822,60	111 610,66	17 401 994,78
21571	Matériel roulant	374 897,08	420 456,07	0,00	-45 558,99	678 796,49
21578	Autre matériel et outillage de voirie	194 489,02	1 360,80	287 174,15	-94 045,93	775 154,19
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	436 894,41	335 222,35	12 453,09	89 218,97	3 993 936,80
2182	Matériel de transport	872 625,52	272 939,91	467 179,43	132 506,18	6 307 012,91
2183	Matériel de bureau et informatique	293 975,58	66 720,96	6 977,40	220 277,22	2 733 892,50
2184	Mobilier	89 592,35	132 041,33	14 839,46	-57 288,44	949 275,45
2188	Autres immobilisations corporelles	117 385,95	237 685,23	13 199,07	-133 498,35	1 963 926,44
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	24 350,59
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	24 350,59

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 3 370,09	0,00	-3 370,09	D 1 003 370,09
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 370,09	0,00	-3 370,09	3 370,09
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	3 370,09	0,00	-3 370,09	3 370,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 509 499,62	D - B	-17 501 484,68

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10018 (1)
LIBELLE : Equipements sportifs

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 750 314,90	A 3 588 506,60	0,00	161 808,30	B 18 909 511,40
20	Immobilisations incorporelles	113 940,34	48 600,34	0,00	65 340,00	556 642,86
2031	Frais d'études	97 002,34	31 662,34	0,00	65 340,00	468 308,75
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	48 425,71
2051	Concessions, droits similaires	16 938,00	16 938,00	0,00	0,00	39 908,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	288 308,63	290 053,68	0,00	-1 745,05	3 180 762,82
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	5 772,10
2128	Autres agencements et aménagements	1 907,14	1 907,14	0,00	0,00	1 907,14
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	11 068,32
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	266 631,97	268 377,02	0,00	-1 745,05	2 626 072,51
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	59 526,46
2183	Matériel de bureau et informatique	2 451,36	2 451,36	0,00	0,00	9 645,60
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	12 672,84
2188	Autres immobilisations corporelles	17 318,16	17 318,16	0,00	0,00	454 097,85
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 348 065,93	3 249 852,58	0,00	98 213,35	15 172 105,72
2312	Agencements et aménagements de terrains	96 681,70	9 964,82	0,00	86 716,88	1 819 366,24
2313	Constructions	2 977 039,76	2 972 961,97	0,00	4 077,79	10 606 291,47
2315	Installat°, matériel et outillage techni	274 344,47	266 925,79	0,00	7 418,68	2 713 058,12
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	33 389,89

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 104,18	0,00	-104,18	D 177 904,18	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	177 800,00	
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	177 800,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	104,18	0,00	104,18	
2313	Constructions	0,00	104,18	0,00	-104,18	104,18

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 588 402,42	D - B	-18 731 607,22

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11021 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		2 869 387,40	A 2 236 097,63	453 819,62	179 470,15	B 20 497 540,57
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	100 899,68	18 476,16	-109 375,84	609 418,98
2031	Frais d'études	10 000,00	97 128,22	18 476,16	-105 604,38	575 271,30
2033	Frais d'insertion	0,00	3 771,46	0,00	-3 771,46	34 147,68
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	-232 173,21	190 714,94	17 392,00	-440 280,15	1 845 781,51
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	19 253,04
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	15 364,03
21318	Autres bâtiments publics	-405 266,00	43 918,58	0,00	-449 184,58	68 550,46
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	242 802,95
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	143 092,79	136 151,80	17 392,00	-10 451,01	1 331 973,67
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	6 122,77
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	13 422,66
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	10 644,56	0,00	19 355,44	148 291,93
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 091 560,61	1 944 483,01	417 951,46	729 126,14	18 042 340,08
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	41 042,64
2313	Constructions	3 146 560,61	1 910 196,79	417 951,46	818 412,36	17 889 432,44
2315	Installat°, matériel et outillage techni	-55 000,00	7 182,00	0,00	-62 182,00	37 689,18
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	27 104,22	0,00	-27 104,22	74 175,82

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 3 974 488,80
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	388 681,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	388 681,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	85 807,80
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	85 807,80

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 236 097,63	D - B	-16 523 051,77

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11022 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 055 260,00	A 1 049 007,28	0,00	6 252,72	B 10 633 884,68
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	205 638,25
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	187 195,20
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	4 651,45
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	13 791,60
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	735 198,53	734 849,73	0,00	348,80	5 294 774,94
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	735 198,53	734 849,73	0,00	348,80	5 293 031,52
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	1 743,42
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	320 061,47	314 157,55	0,00	5 903,92	5 133 471,49
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	57 107,02
2315	Installat°, matériel et outillage techni	320 061,47	314 157,55	0,00	5 903,92	5 076 364,47

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 1 950,00	0,00	-1 950,00	D 1 001 950,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 950,00	0,00	-1 950,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	1 950,00	0,00	-1 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 047 057,28	D - B	-9 631 934,68

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11023 (1)
LIBELLE : Valorisation du patrimoine vegetal

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		1 145 284,93	A 1 007 180,13	0,00	138 104,80	B 4 314 957,03
20	Immobilisations incorporelles	75 156,08	98 975,84	0,00	-23 819,76	193 126,62
2031	Frais d'études	70 156,08	94 016,38	0,00	-23 860,30	175 994,13
2033	Frais d'insertion	5 000,00	4 959,46	0,00	40,54	17 132,49
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 562,96	297 850,69	0,00	-165 287,73	1 022 546,62
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	46 695,15	141 048,07	0,00	-94 352,92	448 076,50
2128	Autres agencements et aménagements	52 211,83	98 035,94	0,00	-45 824,11	271 772,51
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	74 570,04
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	16 456,36	42 820,95	0,00	-26 364,59	124 230,64
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	34 593,67
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	11 580,00
2185	Cheptel	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 730,00
2188	Autres immobilisations corporelles	16 199,62	15 945,73	0,00	253,89	55 993,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	937 565,89	610 353,60	0,00	327 212,29	3 099 283,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	889 468,85	562 864,20	0,00	326 604,65	3 024 044,09
2313	Constructions	44 342,24	43 734,60	0,00	607,64	53 891,04
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 754,80	3 754,80	0,00	0,00	21 348,66

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 58 829,40	0,00	-58 829,40	D 358 829,40	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	300 000,00	
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	300 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	58 829,40	0,00	-58 829,40	58 829,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	58 829,40	0,00	-58 829,40	58 829,40

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-948 350,73	D - B	-3 956 127,63

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11024 (1)
LIBELLE : BATIMENT ASSOCIATIF

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		97 985,00	A	50 110,90	12 359,05	35 515,05	B	590 962,71
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00		2 700,00	2 040,00	-3 740,00		12 782,40
2031	Frais d'études	1 000,00		2 700,00	2 040,00	-3 740,00		12 782,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00		7 181,81	6 744,52	5 073,67		66 279,45
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 000,00		6 010,43	6 692,44	2 297,13		59 527,63
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00		1 171,38	52,08	2 776,54		6 751,82
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	77 985,00		40 229,09	3 574,53	34 181,38		511 900,86
2313	Constructions	77 985,00		40 229,09	3 574,53	34 181,38		511 900,86

RECVTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-50 110,90	D - B	-590 962,71

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11025 (1)
LIBELLE : AP PATRIMOINE CULTURE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		869 645,24	A 667 221,71	0,00	202 423,53	B 5 020 216,83
20	Immobilisations incorporelles	67 000,00	25 599,95	0,00	41 400,05	481 670,81
2031	Frais d'études	67 000,00	14 880,00	0,00	52 120,00	418 868,60
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	22 617,26
2051	Concessions, droits similaires	0,00	10 719,95	0,00	-10 719,95	40 184,95
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	465 742,57	470 183,10	0,00	-4 440,53	2 008 362,54
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	3 256,08	0,00	-3 256,08	545 283,17
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	52 609,99	25 166,89	0,00	27 443,10	281 939,74
2161	Oeuvres et objets d'art	2 010,00	9 144,00	0,00	-7 134,00	489 577,47
2182	Matériel de transport	0,00	1 817,30	0,00	-1 817,30	1 817,30
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	3 630,19	0,00	-3 630,19	25 744,56
2184	Mobilier	0,00	2 955,50	0,00	-2 955,50	61 169,63
2188	Autres immobilisations corporelles	411 122,58	424 213,14	0,00	-13 090,56	602 830,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	336 902,67	171 438,66	0,00	165 464,01	2 530 183,48
2313	Constructions	216 832,66	97 953,09	0,00	118 879,57	1 395 497,45
2315	Installat°, matériel et outillage techni	84 090,01	59 340,00	0,00	24 750,01	283 300,73
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	35 980,00	14 145,57	0,00	21 834,43	816 527,78
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	34 857,52

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 183 699,92
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	165 228,21
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	73 063,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	92 165,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	18 471,71
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	18 471,71

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-667 221,71	D - B	-4 836 516,91

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12026 (1)
LIBELLE : ETUDES PRE-OPERATIONS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
DEPENSES		20 000,00	A	16 197,60	0,00	3 802,40	B	621 543,51
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00		16 197,60	0,00	3 802,40		614 433,51
2031	Frais d'études	20 000,00		16 197,60	0,00	3 802,40		612 872,52
2033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00	0,00		1 560,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		7 110,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00		0,00	0,00	0,00		7 110,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)		
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours	0,00		0,00	0,00	0,00		0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-16 197,60	D - B	-621 543,51

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15028 (1)
LIBELLE : AP RENOVATION HALLES ET TOUR

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		396 793,76	A 370 422,61	0,00	26 371,15	B 38 954 265,71
20	Immobilisations incorporelles	0,00	252 197,21	0,00	-252 197,21	5 338 637,85
2031	Frais d'études	0,00	252 197,21	0,00	-252 197,21	5 322 236,54
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	16 401,31
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 134,00	12 062,45	0,00	-10 928,45	105 661,22
21318	Autres bâtiments publics	0,00	8 525,17	0,00	-8 525,17	14 694,17
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,16
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 134,00	3 537,28	0,00	-2 403,28	39 695,77
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	49 456,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	395 659,76	106 162,95	0,00	289 496,81	33 509 966,64
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 147 326,57
2313	Constructions	394 939,61	105 848,12	0,00	289 091,49	31 467 833,55
2315	Installat°, matériel et outillage techni	720,15	314,83	0,00	405,32	199 183,83
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	695 622,69

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	64 660,00	C 63 395,14	0,00	1 264,86	D 22 141 753,90	
13	Subventions d'investissement	64 660,00	63 395,14	0,00	1 264,86	5 947 097,63
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	64 660,00	63 395,14	0,00	1 264,86	247 735,07
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 092 453,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	606 909,56
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	16 050 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	16 050 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	144 656,27
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	105 046,32
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	39 609,95

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-307 027,47	D - B	-16 812 511,81

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16029 (1)
LIBELLE : REHABILITATION MARCHE FOIRAIL

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		10 200 000,00	A 9 111 674,26	1 086 084,30	2 241,44	B 20 288 429,69
20	Immobilisations incorporelles	205 000,00	89 194,52	0,00	115 805,48	1 416 602,75
2031	Frais d'études	200 000,00	77 497,66	0,00	122 502,34	1 387 443,47
2033	Frais d'insertion	5 000,00	10 213,67	0,00	-5 213,67	27 676,09
2051	Concessions, droits similaires	0,00	1 483,19	0,00	-1 483,19	1 483,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	684 673,26	0,00	-684 673,26	701 873,14
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	7 800,00	0,00	-7 800,00	8 256,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	171 200,16	0,00	-171 200,16	187 944,04
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	274 093,14	0,00	-274 093,14	274 093,14
2184	Mobilier	0,00	231 579,96	0,00	-231 579,96	231 579,96
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	9 995 000,00	8 337 806,48	1 086 084,30	571 109,22	18 169 953,80
2313	Constructions	9 895 000,00	8 287 082,56	1 086 084,30	521 833,14	17 793 013,62
238	Avances versées commandes immo. incorp.	100 000,00	50 723,92	0,00	49 276,08	376 940,18

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		2 040 000,00	C 2 357 715,34	0,00	-317 715,34	D 3 073 024,77
13	Subventions d'investissement	2 040 000,00	2 338 717,49	0,00	-298 717,49	3 050 755,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	840 000,00	987 962,49	0,00	-147 962,49	1 700 000,00
1322	Subv. non transf. Régions	700 000,00	500 000,00	0,00	200 000,00	500 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	500 000,00	850 755,00	0,00	-350 755,00	850 755,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	18 997,85	0,00	-18 997,85	22 269,77
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	2 046,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	18 997,85	0,00	-18 997,85	20 223,77

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-6 753 958,92	D - B	-17 215 404,92

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17030 (1)
LIBELLE : RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		3 999 511,95	A 3 914 457,42	0,00	85 054,53	B 24 686 647,02
20	Immobilisations incorporelles	7 090,41	50 840,92	0,00	-43 750,51	1 130 689,81
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	1 375,25	0,00	-1 375,25	3 341,55
2031	Frais d'études	6 766,41	47 093,94	0,00	-40 327,53	1 047 200,43
2033	Frais d'insertion	324,00	2 371,73	0,00	-2 047,73	27 457,40
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	52 690,43
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	475 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	475 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	217 657,01	0,00	-217 657,01	861 153,42
2111	Terrains nus	0,00	97 983,01	0,00	-97 983,01	585 460,80
21538	Autres réseaux	0,00	32 400,00	0,00	-32 400,00	32 400,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	80 211,25	0,00	-80 211,25	142 111,27
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	680,82	0,00	-680,82	46 813,38
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	6 381,93	0,00	-6 381,93	54 367,97
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 992 421,54	3 645 959,49	0,00	346 462,05	22 219 803,79
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 500 000,00	2 717 602,21	0,00	782 397,79	4 812 077,84
2313	Constructions	1 637,66	266 778,20	0,00	-265 140,54	7 650 705,33
2315	Installat°, matériel et outillage techni	490 783,88	596 663,38	0,00	-105 879,50	9 254 528,10
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	64 915,70	0,00	-64 915,70	502 492,52

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		1 370 000,00	C 1 984 382,66	0,00	-614 382,66	D 6 602 029,48
13	Subventions d'investissement	1 370 000,00	1 950 914,72	0,00	-580 914,72	5 568 869,49
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	1 200 000,00	727 071,22	0,00	472 928,78	2 810 692,39
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	1 039 752,00	0,00	-1 039 752,00	1 039 752,00
1323	Subv. non transf. Départements	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00	615 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	40 000,00	184 091,50	0,00	-144 091,50	1 026 725,10
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00	76 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	999 400,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	999 400,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	33 467,94	0,00	-33 467,94	33 759,99
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	24 808,58	0,00	-24 808,58	24 808,58
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	8 659,36	0,00	-8 659,36	8 951,41

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-1 930 074,76	D - B	-18 084 617,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19031 (1)
LIBELLE : plan d'action accessibilité

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		404 361,52	A 327 695,46	0,00	76 666,06	B 1 076 202,54
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	2 417,28
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	2 417,28
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	9 355,55	2 815,30	0,00	6 540,25	126 122,34
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	610,56	0,00	-610,56	29 210,11
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	9 355,55	2 204,74	0,00	7 150,81	95 490,90
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	826,13
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	595,20
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	394 005,97	324 880,16	0,00	69 125,81	947 662,92
2313	Constructions	394 005,97	324 880,16	0,00	69 125,81	947 662,92

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-327 695,46	D - B	-1 076 202,54

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20032 (1)
LIBELLE : RAVALEMENT FACADES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		165 040,00	A 67 419,47	97 100,53	520,00	B 79 715,30
20	Immobilisations incorporelles	5 040,00	14 760,00	5 400,00	-15 120,00	19 327,73
2031	Frais d'études	5 040,00	14 760,00	5 400,00	-15 120,00	17 280,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	2 047,73
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00	52 659,47	91 700,53	15 640,00	60 387,57
20422	Privé : Bâtiments, installations	160 000,00	52 659,47	91 700,53	15 640,00	60 387,57
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-67 419,47	D - B	-79 715,30

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20033 (1)
LIBELLE : AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		803 846,60	A 781 468,11	0,00	22 378,49	B 1 242 184,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	4 463,99	0,00	-4 463,99	8 891,99
2031	Frais d'études	0,00	3 828,00	0,00	-3 828,00	8 256,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	635,99	0,00	-635,99	635,99
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	13 889,14	0,00	-13 889,14	134 160,50
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	12 804,52	0,00	-12 804,52	12 804,52
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 084,62	0,00	-1 084,62	121 355,98
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	803 846,60	763 114,98	0,00	40 731,62	1 099 131,80
2313	Constructions	803 846,60	735 851,37	0,00	67 995,23	1 071 868,19
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	27 263,61	0,00	-27 263,61	27 263,61

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 196 615,50	0,00	-196 615,50	D 468 130,50	
13	Subventions d'investissement	0,00	196 615,50	0,00	-196 615,50	468 130,50
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	196 615,50	0,00	-196 615,50	468 130,50
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-584 852,61	D - B	-774 053,79

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 204101 (1)
LIBELLE : AP OPAH RU + FACADES

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		324 000,00	A 241 547,74	82 452,26	0,00	B 14 962 600,56
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	61 020,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	61 020,00
204	Subventions d'équipement versées	324 000,00	241 547,74	82 452,26	0,00	9 105 823,66
20422	Privé : Bâtiments, installations	324 000,00	241 547,74	82 452,26	0,00	9 105 823,66
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	8 809,70
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	5 360,58
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	3 449,12
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	5 786 947,20
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	550 377,20
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 236 570,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-241 547,74	D - B	-14 962 600,56

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22034 (1)
LIBELLE : ECOLE NUMERIQUE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		600 000,00	A 374 788,37	0,00	225 211,63	B 374 788,37
20	Immobilisations incorporelles	0,00	24 868,13	0,00	-24 868,13	24 868,13
2033	Frais d'insertion	0,00	2 152,13	0,00	-2 152,13	2 152,13
2051	Concessions, droits similaires	0,00	22 716,00	0,00	-22 716,00	22 716,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	600 000,00	349 920,24	0,00	250 079,76	349 920,24
2183	Matériel de bureau et informatique	600 000,00	349 920,24	0,00	250 079,76	349 920,24
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-374 788,37	D - B	-374 788,37

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 834 (1)
LIBELLE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		4 012 833,28	A 2 963 752,50	1 026 932,52	22 148,26	B 19 233 529,42
20	Immobilisations incorporelles	478 244,73	324 165,61	33 240,33	120 838,79	2 075 849,05
202	Frais réalisat° documents urbanisme	0,00	816,00	0,00	-816,00	816,00
2031	Frais d'études	471 197,00	287 204,18	33 240,33	150 752,49	1 899 618,19
2032	Frais de recherche et de développement	0,00	2 400,00	0,00	-2 400,00	2 976,00
2033	Frais d'insertion	7 047,73	8 785,43	0,00	-1 737,70	42 570,88
2051	Concessions, droits similaires	0,00	24 960,00	0,00	-24 960,00	129 867,98
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	353 632,89
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	353 632,89
21	Immobilisations corporelles	1 151 801,63	1 112 238,87	179 017,89	-139 455,13	6 589 024,39
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	203 646,82
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	279 487,03
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	242 711,37	165 290,57	76 171,82	1 248,98	258 710,96
2128	Autres agencements et aménagements	254 275,35	369 797,85	15 008,40	-130 530,90	2 512 317,76
21316	Equipements du cimetière	0,00	3 942,00	0,00	-3 942,00	25 202,88
2135	Installations générales, agencements	0,00	0,00	4 614,00	-4 614,00	330,04
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	1 753,24
21538	Autres réseaux	0,00	780,00	0,00	-780,00	42 317,83
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	45 280,72
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	348 634,91	328 862,87	20 137,94	-365,90	2 602 272,96
21738	Autres constructions (mise à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	29 388,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	3 520,80
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	13 423,76
2188	Autres immobilisations corporelles	306 180,00	243 565,58	63 085,73	-471,31	570 351,59
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 382 786,92	1 527 348,02	814 674,30	40 764,60	10 215 023,09
2312	Agencements et aménagements de terrains	665 103,36	173 912,07	667 366,90	-176 175,61	3 893 907,65
2313	Constructions	-1 362 533,20	39 902,39	85 173,52	-1 487 609,11	1 521 470,31
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 080 216,76	1 313 533,56	62 133,88	1 704 549,32	4 784 664,55
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	14 980,58

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 136 052,64	0,00	-136 052,64	D 2 212 040,12
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	575 987,48
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	575 987,48
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	136 052,64	0,00	-136 052,64
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	136 052,64	0,00	-136 052,64

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-2 827 699,86	D - B	-17 021 489,30

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.
- (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.
- (5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9002 (1)
LIBELLE : AP ESAP

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		65 000,00	A 18 942,17	46 057,35	0,48	B 7 950 485,29
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	572 296,96
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	572 296,96
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	32 378,35	-32 378,35	0,00
2158	Autres inst.matériel.outil. techniques	0,00	0,00	32 378,35	-32 378,35	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	65 000,00	18 942,17	13 679,00	32 378,83	7 378 188,33
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	15 905,14
2313	Constructions	65 000,00	18 942,17	13 679,00	32 378,83	7 222 260,68
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	140 022,51

RECETTES (répartition) (Pour information)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire	
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)	
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 30 774,26	0,00	-30 774,26	D 2 956 298,18	
13	Subventions d'investissement	0,00	30 774,26	0,00	-30 774,26	2 950 387,65
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	1 336 770,61
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 076 144,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	30 774,26	0,00	-30 774,26	537 473,04
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	5 910,53
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	5 910,53

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	11 832,09	D - B	-4 994 187,11

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9003 (1)
LIBELLE : AMENAG & RENOV EQUIP ENFANCE EDUCATION

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		4 075 810,87	A 3 716 103,33	0,00	359 707,54	B 17 304 175,79
20	Immobilisations incorporelles	0,00	39 309,97	0,00	-39 309,97	395 127,50
2031	Frais d'études	0,00	20 215,20	0,00	-20 215,20	279 184,90
2033	Frais d'insertion	0,00	8 462,77	0,00	-8 462,77	26 483,73
2051	Concessions, droits similaires	0,00	10 632,00	0,00	-10 632,00	89 458,87
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	242 523,25	197 533,82	0,00	44 989,43	2 645 448,89
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	67 780,46	0,00	-67 780,46	80 015,54
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	29 403,04	0,00	-29 403,04	158 609,01
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	149 508,58
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	220 723,89	74 057,31	0,00	146 666,58	449 258,33
2182	Matériel de transport	43,08	0,00	0,00	43,08	69 580,98
2183	Matériel de bureau et informatique	10 766,05	16 403,47	0,00	-5 637,42	801 789,77
2184	Mobilier	959,08	825,28	0,00	133,80	317 995,65
2188	Autres immobilisations corporelles	10 031,15	9 064,26	0,00	966,89	618 691,03
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 833 287,62	3 479 259,54	0,00	354 028,08	14 263 599,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	385 046,53
2313	Constructions	3 833 287,62	3 363 460,36	0,00	469 827,26	13 648 938,95
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	60 392,40	0,00	-60 392,40	137 644,16
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	55 406,78	0,00	-55 406,78	91 969,76

RECETTES (répartition) (Pour information)		Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES		385 000,00	C 179 275,80	0,00	205 724,20	D 5 329 998,45
13	Subventions d'investissement	385 000,00	13 395,00	0,00	371 605,00	944 055,40
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00	464 948,40
1322	Subv. non transf. Régions	235 000,00	13 395,00	0,00	221 605,00	13 395,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	465 712,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	4 215 000,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	4 215 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	859,57
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	859,57
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	91,92
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	91,92
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	165 880,80	0,00	-165 880,80	169 991,56
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	165 880,80	0,00	-165 880,80	165 880,80
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,76

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-3 536 827,53	D - B	-11 974 177,34

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9004 (1)
LIBELLE : AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE

Pour vote (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		5 528 528,98	A 5 168 624,71	0,00	359 904,27	B 25 596 698,53
20	Immobilisations incorporelles	3 394,08	6 388,05	0,00	-2 993,97	166 572,96
2031	Frais d'études	194,20	3 199,71	0,00	-3 005,51	144 561,86
2033	Frais d'insertion	3 199,00	3 188,34	0,00	10,66	14 511,10
2051	Concessions, droits similaires	0,88	0,00	0,00	0,88	7 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	221 078,19	343 071,05	0,00	-121 992,86	727 129,31
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	15 348,96	0,00	-15 348,96	135 549,47
21578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	112 472,30
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	220 578,19	315 708,23	0,00	-95 130,04	437 303,68
2188	Autres immobilisations corporelles	500,00	12 013,86	0,00	-11 513,86	41 803,86
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 304 056,71	4 819 165,61	0,00	484 891,10	24 702 996,26
2312	Agencements et aménagements de terrains	44 211,60	53 606,22	0,00	-9 394,62	3 424 056,54
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	118 767,92
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 107 214,46	4 561 841,59	0,00	545 372,87	20 752 500,67
238	Avances versées commandes immo. incorp.	152 630,65	203 717,80	0,00	-51 087,15	407 671,13

RECETTES (répartition) (Pour information)	Éléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES	0,00	C 0,00	0,00	0,00	D 22 282,40
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	22 282,40
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	22 282,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (5)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-5 168 624,71	D - B	-25 574 416,13

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Indiquer si l'opération est présentée pour vote ou pour information.

(3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Dépenses réelles	9 397 237	4 075 701	286 320	4 124 339	10 091 908	3 776 377	407 713	4 069	1 529 382	20 382 155	618 436	54 693 637
- Equipements municipaux (2)		4 048 273	286 320	4 120 839	10 091 908	3 771 427	327 713	4 069	425 543	19 127 171	615 279	42 818 541
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		15 428	0	3 500	0	4 950	80 000	0	906 986	16 834	1 785	1 029 483
- Opérations financières	9 397 237											9 397 237
Dépenses d'ordre	7 521 332											7 521 332
Solde d'exécution reporté de N-1	4 327 717											4 327 717
Total dépenses	21 246 287	4 075 701	286 320	4 124 339	10 091 908	3 776 377	407 713	4 069	1 529 382	20 382 155	618 436	66 542 687
Total recettes	50 512 428	610 452	20 390	57 443	1 516 390	104	0	0	0	5 020 278	10 000	57 747 485
Solde d'investissement	29 266 141	-3 465 249	-265 930	-4 066 896	-8 575 518	-3 776 272	-407 713	-4 069	-1 529 382	-15 361 877	-608 436	-8 795 202

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0	1 566 812	186 329	5 592	1 132 142	7 150	0	3 787	427 209	746 319	61 527	4 136 867
Total RAR recettes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOLDE RAR investissement	0	-1 566 812	-186 329	-5 592	-1 132 142	-7 150	0	-3 787	-427 209	-746 319	-61 527	-4 136 867

FONCTIONNEMENT

REALISATIONS (de l'exercice + restes à réaliser N-1)

Total dépenses	11 923 111	27 537 498	4 854 456	19 679 625	6 020 591	8 306 270	6 826 287	693 445	24 171	19 752 535	1 709 058	107 327 045
Total recettes	109 799 896	4 926 844	510 524	2 852 085	594 182	1 206 624	1 766 136	3 770	0	1 693 309	3 628 149	126 981 519
Solde de fonctionnement	97 876 785	-22 610 654	-4 343 932	-16 827 540	-5 426 408	-7 099 645	-5 060 151	-689 675	-24 171	-18 059 226	1 919 090	19 654 474

RESTES A REALISER au 31/12/N

Total RAR dépenses	0											
Total RAR recettes	0											
SOLDE RAR fonctionnement	0											

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	-------------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		21 246 287	5 642 513	472 650	4 129 931	11 224 049	3 783 527	407 713	7 856	1 956 591	21 128 474	679 963	70 679 554
Dépenses réelles		9 397 237	5 642 513	472 650	4 129 931	11 224 049	3 783 527	407 713	7 856	1 956 591	21 128 474	679 963	58 830 505
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	54 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	872	55 382
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	872	872
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	54 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 510
16	Emprunts et dettes assimilées	9 327 728	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 327 728
1641	Emprunts en euros	8 727 327	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 727 327
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	599 514	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	599 514
165	Dépôts et cautionnements reçus	887	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	887
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	2 598	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 598
2031	Frais d'études	0	2 598	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 598
204	Subventions d'équipement versées	0	26 428	0	3 500	0	12 100	80 000	0	644 778	16 834	1 785	785 426
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	20 000	0	0	0	0	20 000
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0	0	0	0	0	0	30 000	0	0	0	0	30 000
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0	2 428	0	3 500	0	12 100	30 000	0	0	0	0	48 028
20422	Privé : Bâtiments, installations	0	24 000	0	0	0	0	0	0	291 146	16 834	1 785	333 764
2046	Attrib. de compensation d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	353 633	0	0	353 633
21	Immobilisations corporelles	0	780	401 611	0	0	0	0	0	557 493	35 381	0	995 265
2111	Terrains nus	0	0	0	0	0	0	0	0	222 708	0	0	222 708
2112	Terrains de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	44 807	0	0	44 807
2115	Terrains bâtis	0	0	0	0	0	0	0	0	289 648	0	0	289 648
2138	Autres constructions	0	0	0	0	0	0	0	0	330	0	0	330
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	0	396 533	0	0	0	0	0	0	27 553	0	424 086
2183	Matériel de bureau et informatique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	354	0	354
2188	Autres immobilisations corporelles	0	780	5 078	0	0	0	0	0	0	7 474	0	13 332

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	14 564	0	0	0	0	0	0	0	539 436	0	554 000
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0	0	0	0	0	0	0	0	0	539 436	0	539 436
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	14 564	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 564
26	Participat° et créances rattachées	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	15 500
261	Titres de participation	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500	15 500
27	Autres immobilisations financières	0	12 000	0	0	0	0	0	0	196 853	48 272	0	257 126
274	Prêts	0	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 000
275	Dépôts et cautionnements versés	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600	0	0	2 600
27638	Créance Autres établissements publics	0	0	0	0	0	0	0	0	194 253	0	0	194 253
2764	Créances sur personnes de droit privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 272	0	48 272
Opérations d'équipement		0	5 586 143	71 039	4 126 431	11 224 049	3 771 427	327 713	7 856	557 466	19 298 672	676 806	45 647 603
10006	CTM	0	416 418	0	0	0	0	0	0	0	0	0	416 418
10013	MOBILIER URBAIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	117 536	0	117 536
10016	VOIRIE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 233 720	0	4 233 720
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0	740 780	71 039	157 256	0	8 993	18	7 856	0	1 417 317	648	2 403 906
10018	Equipements sportifs	0	0	0	0	0	3 588 507	0	0	0	0	0	3 588 507
11021	BATIMENTS COMMUNAUX	0	2 516 005	0	0	173 912	0	0	0	0	0	0	2 689 917
11022	ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 049 007	0	1 049 007
11023	Valorisation du patrimoine vegetal	0	88 894	0	0	0	0	0	0	0	918 286	0	1 007 180
11024	BATIMENT ASSOCIATIF	0	62 470	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62 470
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	0	0	0	0	663 966	0	0	0	0	3 256	0	667 222
12026	ETUDES PRE-OPERATIONS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 198	0	16 198
15028	AP RENOVATION HALLES ET TOUR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	370 423	370 423
16029	REHABILITATION MARCHE FOIRAIL	0	0	0	0	10 192 501	0	0	0	0	5 257	0	10 197 759
17030	RENOVATION URBAINE	0	0	0	1 776	0	0	0	0	68 946	3 843 735	0	3 914 457
19031	QUARTIER SARAGOSSE plan d'action accessibilité	0	0	0	0	0	0	327 695	0	0	0	0	327 695
20032	RAVALEMENT FACADES	0	0	0	0	0	0	0	0	164 520	0	0	164 520
20033	AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0	776 290	0	5 179	0	0	0	0	0	0	0	781 468
204101	AP OPAH RU + FACADES	0	0	0	0	0	0	0	0	324 000	0	0	324 000
22034	ECOLE NUMERIQUE	0	0	0	374 788	0	0	0	0	0	0	0	374 788
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0	985 287	0	0	0	173 927	0	0	0	2 525 736	305 736	3 990 685
9002	AP ESAP	0	0	0	0	65 000	0	0	0	0	0	0	65 000

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
9003	AMENAG & RENOV EQUIP	0	0	0	3 587 433	128 670	0	0	0	0	0	0	3 716 103
9004	ENFANCE EDUCATION AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 168 625	0	5 168 625
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 189 878	0	1 189 878
45816	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262 557	0	262 557
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	927 321	0	927 321
Dépenses d'ordre		7 521 332	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 521 332
040	Opérat° ordre transfert entre sections	100 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 927
13911	Etat et établissements nationaux	5 667	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 667
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 608	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 608
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	33 539	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33 539
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	7 924	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 924
13918	Autres subventions d'équipement	46 218	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	46 218
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	971
041	Opérations patrimoniales	7 420 405	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 420 405
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 143
2116	Cimetières	98 420	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	98 420
2128	Autres agencements et aménagement	90 472	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 472
21311	Hôtel de ville	42 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 228
21312	Bâtiments scolaires	38 209	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 209
21318	Autres bâtiments publics	895 857	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	895 857
2152	Installations de voirie	5 249 416	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 249 416
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	8 834	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 834
2312	Agencements et aménagements de terrains	152 167	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	152 167
2313	Constructions	684 903	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	684 903
2315	Installat°, matériel et outillage techni	154 756	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	154 756
001	Solde d'exécution reporté de N-1	4 327 717	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 327 717

RECETTES													
Total recettes d'investissement		50 512 428	610 452	20 390	57 443	1 516 390	104	0	0	0	5 020 278	10 000	57 747 485
Recettes réelles		33 391 842	610 452	20 390	57 443	1 516 390	104	0	0	0	5 020 278	10 000	40 626 898
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 646 693	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14 646 693

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
10222	FCTVA	5 728 354	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 728 354
10226	Taxe d'aménagement	339 018	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	339 018
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 579 321	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 579 321
13	Subventions d'investissement	694 376	595 082	20 390	57 443	1 497 392	0	0	0	0	3 434 219	0	6 298 902
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000	589 830	20 390	44 048	86 984	0	0	0	0	1 955 034	0	2 746 286
1322	Subv. non transf. Régions	0	0	0	13 395	528 878	0	0	0	0	1 039 752	0	1 582 025
1323	Subv. non transf. Départements	0	0	0	0	881 529	0	0	0	0	151 396	0	1 032 925
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	184 092	0	184 092
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0	5 252	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 252
1342	Amendes de police non transférable	644 376	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	644 376
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	103 946	0	103 946
16	Emprunts et dettes assimilées	18 002 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 002 500
1641	Emprunts en euros	18 000 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 000 000
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 500
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	3 370	0	0	0	0	0	0	0	1 950	0	5 320
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	3 370	0	0	0	0	0	0	0	1 950	0	5 320
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	18 998	104	0	0	0	394 231	0	413 333
2312	Agencements et aménagements de terrains	0	0	0	0	0	0	0	0	0	385 571	0	385 571
2313	Constructions	0	0	0	0	0	104	0	0	0	0	0	104
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0	0	0	0	18 998	0	0	0	0	8 659	0	27 657
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	48 272	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	70 272
274	Prêts	0	12 000	0	0	0	0	0	0	0	0	10 000	22 000
2764	Créances sur personnes de droit privé	48 272	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 272
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 189 878	0	1 189 878
45826	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262 557	0	262 557

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	927 321	0	927 321
Recettes d'ordre		17 120 587	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 120 587
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 700 182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 700 182
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	542 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	542 889
2111	Terrains nus	220 896	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	220 896
2112	Terrains de voirie	108 205	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 205
2113	Terrains aménagés autres que voirie	17 958	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	17 958
21318	Autres bâtiments publics	19 668	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 668
2802	Frais liés à la réalisation des document	393	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	393
28031	Frais d'études	389 177	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	389 177
28033	Frais d'insertion	18 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 294
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	136 976	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	136 976
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 383	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 383
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	143 669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	143 669
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	38 293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38 293
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 024 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 024 500
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	13 521	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 521
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	159 000
28051	Concessions et droits similaires	89 799	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	89 799
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	90 881	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	90 881
28128	Autres aménagements de terrains	979 672	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	979 672
281318	Autres bâtiments publics	704 727	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	704 727
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 350
281571	Matériel roulant	32 293	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	32 293
281578	Autre matériel et outillage de voirie	250 188	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 188
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 054 749	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 054 749
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 117	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 117
28182	Matériel de transport	603 966	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	603 966
28183	Matériel de bureau et informatique	250 962	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	250 962
28184	Mobilier	251 669	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	251 669
28185	Cheptel	1 133	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 133
28188	Autres immo. corporelles	516 854	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	516 854
041	Opérations patrimoniales	7 420 405	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 420 405
2031	Frais d'études	1 715 569	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 715 569
2033	Frais d'insertion	31 791	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31 791
2138	Autres constructions	5 143	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 143

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 667 902	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 667 902
001	Solde d'exécution reporté de N-1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		11 923 111	27 537 498	4 854 456	19 679 625	6 020 591	8 306 270	6 826 287	693 445	24 171	19 752 535	1 709 058	107 327 045
Dépenses réelles		2 222 929	27 537 498	4 854 456	19 679 625	6 020 591	8 306 270	6 826 287	693 445	24 171	19 752 535	1 709 058	97 626 864
011	Charges à caractère général	0	9 027 478	410 397	3 711 772	1 673 440	2 390 801	1 003 542	23 278	24 171	3 998 691	1 259 762	23 523 332
60611	Eau et assainissement	0	120 321	0	87 233	14 848	256 189	55 851	0	0	131 788	6 188	672 418
60612	Energie - Electricité	0	673 286	0	492 815	50 679	840 377	16 628	0	1 210	906 200	301 320	3 282 516
60613	Chauffage urbain	0	0	0	88 868	0	38 855	0	0	0	0	0	127 723
60621	Combustibles	0	15 536	0	0	0	2 019	0	0	0	5 815	0	23 370
60622	Carburants	0	744 004	0	0	0	0	0	0	0	200	0	744 205
60623	Alimentation	0	23 028	44	1 985 319	15 092	1 513	1 060 021	406	0	3 655	8 783	3 097 861
60624	Produits de traitement	0	0	0	0	0	42 011	0	0	0	20 311	0	62 322
60628	Autres fournitures non stockées	0	0	4 860	0	0	0	1 009	93	0	0	0	5 962
60631	Fournitures d'entretien	0	205 045	0	0	0	0	0	0	0	9 483	0	214 528
60632	Fournitures de petit équipement	0	16 659	492	17 602	5 197	55 571	-1 590	266	0	153 769	2 253	250 220
60633	Fournitures de voirie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	213 548	0	213 548
60636	Vêtements de travail	0	147 901	6 943	0	0	3 464	0	0	0	140	0	158 449
6064	Fournitures administratives	0	77 320	6 921	0	5 467	0	5 139	767	0	14 541	3 923	114 078
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0	0	0	8 075	750	0	0	0	0	167	0	8 992
6067	Fournitures scolaires	0	0	0	166 411	1 083	0	0	0	0	0	0	167 494
6068	Autres matières et fournitures	0	887 954	64 225	55 398	30 484	214 294	9 593	27	0	788 627	14 209	2 064 811
611	Contrats de prestations de services	0	563 245	118 206	180 088	122 145	175 161	6 324	0	0	62 162	91 154	1 318 484
6132	Locations immobilières	0	695 471	22 755	0	277 939	0	0	6 705	0	1 110	16 986	1 020 966
6135	Locations mobilières	0	78 606	410	76 871	101 587	106 920	-319 604	0	0	203 392	15 450	263 633
614	Charges locatives et de copropriété	0	163 532	0	0	0	0	0	0	0	0	0	163 532
61521	Entretien terrains	0	-780	0	5 754	0	0	0	0	0	372 736	0	377 710
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0	248 303	0	109 435	25 555	58 151	0	0	0	635	9 449	451 529
615231	Entretien, réparations voiries	0	0	0	0	0	0	0	0	0	510 365	0	510 365
615232	Entretien, réparations réseaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	42 055	0	42 055
61551	Entretien matériel roulant	0	145 996	3 196	387	103	5 704	0	0	0	21 555	0	176 942
61558	Entretien autres biens mobiliers	0	6 964	0	7 068	7 236	0	0	0	0	32 046	0	53 315
6156	Maintenance	0	345 372	117 793	133 248	16 484	137 684	456	0	0	144 596	10 267	905 898
6161	Multirisques	0	847 609	0	0	7 478	0	0	0	0	0	0	855 087
617	Etudes et recherches	0	50 600	0	0	0	20	25 000	0	0	1 440	0	77 060
6182	Documentation générale et technique	0	50 634	2 071	2 493	1 735	602	958	0	0	852	855	60 199

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6184	Versements à des organismes de formation	0	244 031	1 260	852	0	0	0	1 600	0	7 051	0	254 794
6185	Frais de colloques et de séminaires	0	14 256	0	0	0	0	20	0	0	0	0	14 276
6188	Autres frais divers	0	54 421	30 329	3 547	508	14 420	0	0	0	196 923	0	300 149
6226	Honoraires	0	71 426	0	0	0	0	0	0	0	0	900	72 326
6227	Frais d'actes et de contentieux	0	29 714	0	0	0	0	0	0	0	624	0	30 338
6228	Divers	0	0	0	1 256	1 656	21 100	0	0	0	354	620	24 986
6231	Annonces et insertions	0	79 355	0	0	28 630	0	9 750	0	0	15 990	47 639	181 364
6232	Fêtes et cérémonies	0	65 028	0	0	0	0	0	0	0	32 317	822	98 168
6236	Catalogues et imprimés	0	22 602	1 495	0	44 542	0	5 764	0	0	4 344	12 462	91 209
6237	Publications	0	1 249	0	0	352	0	0	0	0	0	0	1 601
6238	Divers	0	64 272	248	1 584	5 366	1 408	642	0	22 960	36 563	5 746	138 789
6241	Transports de biens	0	0	0	0	24 469	0	0	0	0	0	0	24 469
6247	Transports collectifs	0	618	0	185 987	888	25 128	0	0	0	0	0	212 621
6251	Voyages et déplacements	0	14 682	266	0	4 494	158	327	1 512	0	18	0	21 456
6255	Frais de déménagement	0	1 527	0	17 816	0	0	0	0	0	0	0	19 343
6256	Missions	0	22 472	0	0	2 196	0	0	371	0	5 056	0	30 096
6257	Réceptions	0	29 802	0	0	23 739	0	0	0	0	0	4 772	58 314
6261	Frais d'affranchissement	0	2 368	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 368
6262	Frais de télécommunications	0	2 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 004
627	Services bancaires et assimilés	0	3 393	0	1 562	16	2 858	0	0	0	12 045	0	19 874
6281	Concours divers (cotisations)	0	649 816	0	0	4 335	5 781	41 068	1 000	0	3 746	16 119	721 864
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0	3 827	25 087	0	0	0	0	0	0	0	0	28 914
6283	Frais de nettoyage des locaux	0	1 711	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 711
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0	216 228	0	0	0	0	0	0	0	0	0	216 228
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0	0	0	0	2 813	246 173	0	0	0	0	655 000	903 986
6288	Autres services extérieurs	0	76 744	3 712	82 104	776 647	129 862	86 187	10 530	0	40 800	34 795	1 241 382
63512	Taxes foncières	0	1 191 904	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 191 904
63513	Autres impôts locaux	0	1 304	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 304
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0	-1 669	0	0	0	0	0	0	0	1 669	0	0
6358	Autres droits	0	52 901	84	0	0	0	0	0	0	0	50	53 035
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0	4 882	0	0	68 926	5 378	0	0	0	0	0	79 186
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	14 998 526	4 440 604	13 716 915	1 676 412	4 462 592	798 484	670 167	0	15 635 132	392 478	56 791 310
6216	Personnel affecté par GFP de rattachemen	0	1 069 530	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 069 530
6218	Autre personnel extérieur	0	14 406	0	1 962	228 504	0	0	0	0	0	0	244 872
6331	Versement mobilité	0	138 517	41 765	150 445	15 071	45 203	8 304	6 974	0	157 321	3 609	567 209

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0	34 408	11 078	24 732	3 081	11 626	1 738	1 876	0	40 413	985	129 937
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0	84 828	25 658	92 616	9 141	27 725	5 134	4 110	0	95 536	2 201	346 949
64111	Rémunération principale titulaires	0	7 084 138	2 612 416	5 483 374	640 046	2 466 172	353 552	384 642	0	8 495 305	219 051	27 738 695
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0	69 419	27 656	43 554	4 258	22 132	1 822	7 774	0	84 788	8 287	269 689
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0	25 700	5 400	22 400	1 700	8 100	1 100	1 100	0	31 000	700	97 200
64118	Autres indemnités titulaires	0	1 443 827	490 796	963 278	143 164	476 212	92 748	62 531	0	1 791 817	54 453	5 518 825
64131	Rémunérations non tit.	0	963 740	100 191	3 325 051	225 604	194 704	134 700	12 494	0	631 374	3 414	5 591 272
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0	500	200	2 800	500	500	300	0	0	2 500	0	7 300
64138	Autres indemnités non tit.	0	1 852	3 951	602	2 265	649	0	0	0	0	347	9 666
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0	500	500	400	200	0	0	0	0	100	0	1 700
64168	Autres emplois d'insertion	0	52 659	8 735	18 909	15 121	7 356	0	2 430	0	121 552	0	226 761
64171	Apprentis - rémunérations	0	65 256	49	4 764	22 155	2 945	2 888	4 097	0	64 302	0	166 454
64172	Apprentis indemnité inflation	0	600	0	100	200	0	0	0	0	700	0	1 600
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0	1 337 608	350 334	1 635 183	145 498	391 029	69 532	58 903	0	1 336 599	29 743	5 354 430
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0	2 278 061	739 885	1 772 718	209 317	767 538	119 333	120 171	0	2 654 609	64 960	8 726 592
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0	29 049	4 254	127 150	7 616	7 063	4 612	507	0	26 195	138	206 585
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0	108 679	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 679
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0	1 600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 600
64731	Allocations chômage versées directement	0	33 970	0	0	0	14 867	0	0	0	24 876	2 039	75 752
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0	114	0	0	0	0	0	0	0	0	0	114
6475	Médecine du travail, pharmacie	0	44 447	0	0	0	0	0	0	0	0	0	44 447
6478	Autres charges sociales diverses	0	47 520	11 759	41 948	2 411	13 998	1 988	1 778	0	60 831	1 481	183 712
6488	Autres charges	0	67 599	5 978	4 929	561	4 774	733	781	0	15 314	1 070	101 739
014	Atténuations de produits	865 936	0	480	0	0	0	0	0	0	0	0	866 416
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0	0	480	0	0	0	0	0	0	0	0	480
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	865 936	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	865 936
65	Autres charges de gestion courante	147 946	3 465 637	0	2 206 603	2 663 602	1 266 121	5 024 260	0	0	114 853	0	14 889 021
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0	106 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	106 000
6531	Indemnités	0	692 573	0	0	0	0	0	0	0	0	0	692 573
6532	Frais de mission	0	8 574	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 574
6533	Cotisations de retraite	0	48 704	0	0	0	0	0	0	0	0	0	48 704
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0	179 931	0	0	0	0	0	0	0	0	0	179 931
6535	Formation	0	20 598	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20 598
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0	857	0	0	0	0	0	0	0	0	0	857

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
6541	Créances admises en non-valeur	134 493	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 493
6542	Créances éteintes	13 453	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 453
65548	Autres contributions	0	0	0	0	0	28 066	0	0	0	6 223	0	34 289
6558	Autres contributions obligatoires	0	0	0	936 760	1 471 702	0	0	0	0	0	0	2 408 462
657362	Subv. fonct. CCAS	0	0	0	0	0	0	4 752 000	0	0	0	0	4 752 000
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 345	0	23 345
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0	2 394 402	0	1 269 843	1 191 900	1 238 055	272 260	0	0	85 285	0	6 451 745
658821	Secours d'urgence	0	1 300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 300
65888	Autres	0	12 699	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 699
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 129 294	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 129 294
66111	Intérêts réglés à l'échéance	884 291	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	884 291
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	245 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 004
67	Charges exceptionnelles	79 753	45 857	2 975	44 335	7 138	186 755	0	0	0	3 859	56 819	427 492
6713	Secours et dots	0	0	2 975	0	0	0	0	0	0	0	0	2 975
6714	Bourses et prix	0	0	0	0	0	29 000	0	0	0	0	0	29 000
6718	Autres charges exceptionnelles	0	275	0	0	0	14 665	0	0	0	668	0	15 608
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	79 753	27 816	0	37 195	0	12 500	0	0	0	0	0	157 265
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0	0	0	3 560	0	130 590	0	0	0	0	0	134 150
678	Autres charges exceptionnelles	0	17 766	0	3 580	7 138	0	0	0	0	3 192	56 819	88 494
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	<i>Dépenses d'ordre</i>	9 700 182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 700 182
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	9 700 182	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 700 182
675	<i>Valeurs comptables immobilisations cédée</i>	366 727	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	366 727
6761	<i>Différences sur réalisations (positives)</i>	542 889	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	542 889
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	8 790 566	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8 790 566
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Déficit de fonctionnement reporté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Total recettes de fonctionnement		109 799 896	4 926 844	510 524	2 852 085	594 182	1 206 624	1 766 136	3 770	0	1 693 309	3 628 149	126 981 519
Recettes réelles		104 635 418	4 926 844	510 524	2 852 085	594 182	1 206 624	1 766 136	3 770	0	1 693 309	3 628 149	121 817 041
013	Atténuations de charges	0	467 698	0	0	0	0	0	0	0	0	0	467 698
6419	Remboursements rémunérations personnel	0	345 498	0	0	0	0	0	0	0	0	0	345 498
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0	122 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	122 200
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 585 118	508 524	1 626 307	305 718	1 135 274	793 010	0	0	1 693 007	1 515 115	10 162 072
70311	Concessions cimetières (produit net)	0	228 361	0	0	0	0	0	0	0	0	0	228 361
70321	Stationnement et location voie publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 394 589	0	1 394 589
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0	104 570	0	0	0	0	0	0	0	298 107	1 103 469	1 506 146
70384	Forfait de post-stationnement	0	0	508 524	0	0	0	0	0	0	0	0	508 524
7062	Redevances services à caractère culturel	0	0	0	0	191 207	0	0	0	0	0	0	191 207
70631	Redevances services à caractère sportif	0	0	0	0	0	934 203	0	0	0	0	0	934 203
70632	Redevances services à caractère loisir	0	0	0	0	0	23 930	0	0	0	0	0	23 930
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	0	0	0	0	0	0	5 333	0	0	0	0	5 333
7066	Redevances services à caractère social	0	0	0	6 515	0	0	0	0	0	0	0	6 515
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0	0	0	1 568 172	0	0	0	0	0	0	0	1 568 172
70688	Autres prestations de services	0	164 767	0	0	0	0	0	0	0	0	0	164 767
7071	Compteurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	252 949	252 949
7078	Autres marchandises	0	0	0	0	0	0	787 677	0	0	0	0	787 677
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0	0	0	0	30 548	0	0	0	0	0	0	30 548
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0	9 225	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 225
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0	1 689 628	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 689 628
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0	138 204	0	0	0	0	0	0	0	0	0	138 204
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0	417	0	0	0	0	0	0	0	0	0	417
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0	152 999	0	0	0	166 828	0	0	0	0	93 051	412 878

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0	96 948	0	51 620	83 963	10 313	0	0	0	311	65 646	308 800
73	Impôts et taxes	87 295 154	142 882	0	0	0	0	0	0	0	0	1 958 482	89 396 518
73111	Impôts directs locaux	74 961 693	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	74 961 693
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	52 428	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 428
73211	Attribution de compensation	5 638 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 638 491
73221	FNGIR	0	142 882	0	0	0	0	0	0	0	0	0	142 882
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 327 052	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 327 052
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	337 653	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	337 653
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 378 943	1 378 943
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	579 539	579 539
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	4 977 837	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 977 837
74	Dotations et participations	16 349 407	231 081	0	1 225 664	113 381	38 173	973 126	3 770	0	0	0	18 934 602
7411	Dotation forfaitaire	11 398 952	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 398 952
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 527 234	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 527 234
74127	Dotation nationale de péréquation	1 621 184	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 621 184
744	FCTVA	115 221	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 221
7461	DGD	217 140	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	217 140
74718	Autres participations Etat	0	106 191	0	254 427	67 659	0	84 544	0	0	0	0	512 822
7473	Participat° Départements	0	0	0	0	6 500	29 673	18 000	0	0	0	0	54 173
7478	Participat° Autres organismes	0	27 739	0	971 236	39 222	8 500	870 582	3 770	0	0	0	1 921 050
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	454 288	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	454 288
7484	Dotation de recensement	15 388	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 388
7485	Dotation pour les titres sécurisés	0	97 150	0	0	0	0	0	0	0	0	0	97 150
75	Autres produits de gestion courante	0	569 260	0	0	175 084	28 414	0	0	0	0	154 552	927 311
752	Revenus des immeubles	0	383 901	0	0	70 972	0	0	0	0	0	0	454 872
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0	185 356	0	0	104 112	28 414	0	0	0	0	154 552	472 435
7588	Autres produits div. de gestion courante	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	990 856	930 805	2 000	113	0	4 763	0	0	0	303	0	1 928 840
7711	Dédits et pénalités perçus	350	100	0	0	0	300	0	0	0	0	0	750

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
7714	Recouvert créances admises en non valeur	2 124	0	0	113	0	0	0	0	0	0	0	2 238
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3	3	0	0	0	0	0	0	0	303	0	309
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0	25 971	0	0	0	29	0	0	0	0	0	26 000
775	Produits des cessions d'immobilisations	869 497	37 148	2 000	0	0	0	0	0	0	0	0	908 644
7788	Produits exceptionnels divers	118 882	867 584	0	0	0	4 434	0	0	0	0	0	990 899
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>100 927</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>100 927</i>
042	Opérat° ordre transfert entre sections	100 927	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100 927
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	971	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	971
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	99 956	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	99 956
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
002	Excédent de fonctionnement reporté	5 063 551	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 063 551

(1)Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		11 923 110,59	27 537 498,10	0,00	0,00	0,00	39 460 608,69
Réalizations		11 923 110,59	27 537 498,10	0,00	0,00	0,00	39 460 608,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	9 027 477,63	0,00	0,00	0,00	9 027 477,63
60611	Eau et assainissement	0,00	120 321,18	0,00	0,00	0,00	120 321,18
60612	Energie - Electricité	0,00	673 285,68	0,00	0,00	0,00	673 285,68
60621	Combustibles	0,00	15 536,04	0,00	0,00	0,00	15 536,04
60622	Carburants	0,00	744 004,46	0,00	0,00	0,00	744 004,46
60623	Alimentation	0,00	23 028,42	0,00	0,00	0,00	23 028,42
60631	Fournitures d'entretien	0,00	205 044,81	0,00	0,00	0,00	205 044,81
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	16 659,15	0,00	0,00	0,00	16 659,15
60636	Vêtements de travail	0,00	147 900,93	0,00	0,00	0,00	147 900,93
6064	Fournitures administratives	0,00	77 320,23	0,00	0,00	0,00	77 320,23
6068	Autres matières et fournitures	0,00	887 953,62	0,00	0,00	0,00	887 953,62
611	Contrats de prestations de services	0,00	563 244,54	0,00	0,00	0,00	563 244,54
6132	Locations immobilières	0,00	695 471,15	0,00	0,00	0,00	695 471,15
6135	Locations mobilières	0,00	78 606,30	0,00	0,00	0,00	78 606,30
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	163 531,97	0,00	0,00	0,00	163 531,97
61521	Entretien terrains	0,00	-780,00	0,00	0,00	0,00	-780,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	248 303,21	0,00	0,00	0,00	248 303,21
61551	Entretien matériel roulant	0,00	145 996,14	0,00	0,00	0,00	145 996,14
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	6 964,00	0,00	0,00	0,00	6 964,00
6156	Maintenance	0,00	345 371,70	0,00	0,00	0,00	345 371,70
6161	Multirisques	0,00	847 608,87	0,00	0,00	0,00	847 608,87
617	Etudes et recherches	0,00	50 600,00	0,00	0,00	0,00	50 600,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	50 633,68	0,00	0,00	0,00	50 633,68
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	244 031,07	0,00	0,00	0,00	244 031,07
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	14 256,00	0,00	0,00	0,00	14 256,00
6188	Autres frais divers	0,00	54 420,98	0,00	0,00	0,00	54 420,98
6226	Honoraires	0,00	71 426,27	0,00	0,00	0,00	71 426,27
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	29 714,10	0,00	0,00	0,00	29 714,10
6231	Annonces et insertions	0,00	79 354,81	0,00	0,00	0,00	79 354,81
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	65 028,26	0,00	0,00	0,00	65 028,26
6236	Catalogues et imprimés	0,00	22 601,98	0,00	0,00	0,00	22 601,98
6237	Publications	0,00	1 249,37	0,00	0,00	0,00	1 249,37
6238	Divers	0,00	64 271,86	0,00	0,00	0,00	64 271,86
6247	Transports collectifs	0,00	618,16	0,00	0,00	0,00	618,16
6251	Voyages et déplacements	0,00	14 682,23	0,00	0,00	0,00	14 682,23
6255	Frais de déménagement	0,00	1 527,31	0,00	0,00	0,00	1 527,31

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6256	Missions	0,00	22 472,08	0,00	0,00	0,00	22 472,08
6257	Réceptions	0,00	29 802,15	0,00	0,00	0,00	29 802,15
6261	Frais d'affranchissement	0,00	2 368,40	0,00	0,00	0,00	2 368,40
6262	Frais de télécommunications	0,00	2 004,42	0,00	0,00	0,00	2 004,42
627	Services bancaires et assimilés	0,00	3 393,46	0,00	0,00	0,00	3 393,46
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	649 815,98	0,00	0,00	0,00	649 815,98
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	3 826,82	0,00	0,00	0,00	3 826,82
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	1 711,19	0,00	0,00	0,00	1 711,19
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	216 228,15	0,00	0,00	0,00	216 228,15
6288	Autres services extérieurs	0,00	76 744,17	0,00	0,00	0,00	76 744,17
63512	Taxes foncières	0,00	1 191 904,24	0,00	0,00	0,00	1 191 904,24
63513	Autres impôts locaux	0,00	1 304,00	0,00	0,00	0,00	1 304,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	-1 669,00	0,00	0,00	0,00	-1 669,00
6358	Autres droits	0,00	52 901,24	0,00	0,00	0,00	52 901,24
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	4 881,85	0,00	0,00	0,00	4 881,85
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	14 998 526,43	0,00	0,00	0,00	14 998 526,43
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	0,00	1 069 529,77	0,00	0,00	0,00	1 069 529,77
6218	Autre personnel extérieur	0,00	14 405,96	0,00	0,00	0,00	14 405,96
6331	Versement mobilité	0,00	138 517,13	0,00	0,00	0,00	138 517,13
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	34 407,75	0,00	0,00	0,00	34 407,75
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	84 828,38	0,00	0,00	0,00	84 828,38
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	7 084 138,02	0,00	0,00	0,00	7 084 138,02
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	69 418,77	0,00	0,00	0,00	69 418,77
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	25 700,00	0,00	0,00	0,00	25 700,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	1 443 826,60	0,00	0,00	0,00	1 443 826,60
64131	Rémunérations non tit.	0,00	963 739,60	0,00	0,00	0,00	963 739,60
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	1 852,22	0,00	0,00	0,00	1 852,22
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	52 658,92	0,00	0,00	0,00	52 658,92
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	65 255,57	0,00	0,00	0,00	65 255,57
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	1 337 607,71	0,00	0,00	0,00	1 337 607,71
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	2 278 061,31	0,00	0,00	0,00	2 278 061,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	29 048,83	0,00	0,00	0,00	29 048,83
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	108 679,00	0,00	0,00	0,00	108 679,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	33 970,29	0,00	0,00	0,00	33 970,29
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	114,00	0,00	0,00	0,00	114,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	44 447,48	0,00	0,00	0,00	44 447,48
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	47 520,00	0,00	0,00	0,00	47 520,00
6488	Autres charges	0,00	67 599,12	0,00	0,00	0,00	67 599,12
014	Atténuations de produits	865 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 936,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	865 936,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 936,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	9 700 181,76	0,00	0,00	0,00	0,00	9 700 181,76
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	366 726,98	0,00	0,00	0,00	0,00	366 726,98
6761	Différences sur réalisations (positives)	542 888,60	0,00	0,00	0,00	0,00	542 888,60
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 790 566,18	0,00	0,00	0,00	0,00	8 790 566,18

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopératif décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	147 945,60	3 465 637,06	0,00	0,00	0,00	3 613 582,66
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00
6531	Indemnités	0,00	692 572,69	0,00	0,00	0,00	692 572,69
6532	Frais de mission	0,00	8 574,38	0,00	0,00	0,00	8 574,38
6533	Cotisations de retraite	0,00	48 703,63	0,00	0,00	0,00	48 703,63
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	0,00	179 930,65	0,00	0,00	0,00	179 930,65
6535	Formation	0,00	20 597,70	0,00	0,00	0,00	20 597,70
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	856,71	0,00	0,00	0,00	856,71
6541	Créances admises en non-valeur	134 492,85	0,00	0,00	0,00	0,00	134 492,85
6542	Créances éteintes	13 452,75	0,00	0,00	0,00	0,00	13 452,75
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	2 394 402,30	0,00	0,00	0,00	2 394 402,30
658821	Secours d'urgence	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
65888	Autres	0,00	12 699,00	0,00	0,00	0,00	12 699,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	1 129 294,12	0,00	0,00	0,00	0,00	1 129 294,12
66111	Intérêts réglés à l'échéance	884 290,60	0,00	0,00	0,00	0,00	884 290,60
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	245 003,52	0,00	0,00	0,00	0,00	245 003,52
67	Charges exceptionnelles	79 753,11	45 856,98	0,00	0,00	0,00	125 610,09
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	275,00	0,00	0,00	0,00	275,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	79 753,11	27 816,39	0,00	0,00	0,00	107 569,50
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	17 765,59	0,00	0,00	0,00	17 765,59
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		109 799 895,97	4 926 843,79	0,00	0,00	0,00	114 726 739,76
Réalisations		109 799 895,97	4 926 843,79	0,00	0,00	0,00	114 726 739,76
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 063 550,89	0,00	0,00	0,00	0,00	5 063 550,89
013	Atténuations de charges	0,00	467 697,55	0,00	0,00	0,00	467 697,55
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	345 497,55	0,00	0,00	0,00	345 497,55
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	122 200,00	0,00	0,00	0,00	122 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	100 927,41	0,00	0,00	0,00	0,00	100 927,41
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	971,38	0,00	0,00	0,00	0,00	971,38
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	99 956,03	0,00	0,00	0,00	0,00	99 956,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	2 585 118,05	0,00	0,00	0,00	2 585 118,05
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	228 360,80	0,00	0,00	0,00	228 360,80
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	104 569,70	0,00	0,00	0,00	104 569,70
70688	Autres prestations de services	0,00	164 766,59	0,00	0,00	0,00	164 766,59
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	9 225,00	0,00	0,00	0,00	9 225,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	0,00	1 689 628,00	0,00	0,00	0,00	1 689 628,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	138 203,96	0,00	0,00	0,00	138 203,96
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	417,00	0,00	0,00	0,00	417,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	152 999,20	0,00	0,00	0,00	152 999,20
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	96 947,80	0,00	0,00	0,00	96 947,80
73	Impôts et taxes	87 295 154,49	142 881,99	0,00	0,00	0,00	87 438 036,48
73111	Impôts directs locaux	74 961 693,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 961 693,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	52 428,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 428,00
73211	Attribution de compensation	5 638 491,40	0,00	0,00	0,00	0,00	5 638 491,40
73221	FNGIR	0,00	142 881,99	0,00	0,00	0,00	142 881,99
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 327 052,02	0,00	0,00	0,00	0,00	1 327 052,02
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	337 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 653,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	4 977 837,07	0,00	0,00	0,00	0,00	4 977 837,07
74	Dotations et participations	16 349 407,23	231 080,82	0,00	0,00	0,00	16 580 488,05
7411	Dotations forfaitaire	11 398 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 398 952,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	2 527 234,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 527 234,00
74127	Dotations nationales de péréquation	1 621 184,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 621 184,00
744	FCTVA	115 221,24	0,00	0,00	0,00	0,00	115 221,24
7461	DGD	217 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 140,00
74718	Autres participations Etat	0,00	106 191,42	0,00	0,00	0,00	106 191,42
7478	Participat° Autres organismes	0,00	27 739,40	0,00	0,00	0,00	27 739,40
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	454 287,99	0,00	0,00	0,00	0,00	454 287,99
7484	Dotations de recensement	15 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 388,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	0,00	97 150,00	0,00	0,00	0,00	97 150,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	569 260,45	0,00	0,00	0,00	569 260,45
752	Revenus des immeubles	0,00	383 900,58	0,00	0,00	0,00	383 900,58
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	185 356,26	0,00	0,00	0,00	185 356,26
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	3,61	0,00	0,00	0,00	3,61
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	990 855,95	930 804,93	0,00	0,00	0,00	1 921 660,88
7711	Dédits et pénalités perçus	350,00	100,00	0,00	0,00	0,00	450,00
7714	Recouvr. créances admises en non valeur	2 124,47	0,00	0,00	0,00	0,00	2 124,47
7718	Autres produits except. opérat° gestion	3,19	2,81	0,00	0,00	0,00	6,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	25 970,90	0,00	0,00	0,00	25 970,90
775	Produits des cessions d'immobilisations	869 496,70	37 147,50	0,00	0,00	0,00	906 644,20
7788	Produits exceptionnels divers	118 881,59	867 583,72	0,00	0,00	0,00	986 465,31
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	97 876 785,38	-22 610 654,31	0,00	0,00	0,00	75 266 131,07

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
	DEPENSES	22 426 780,79	44 520,40	1 335 309,82	312 890,03	76 367,30	3 271 949,05	69 680,71	0,00	0,00
	Réalisations	22 426 780,79	44 520,40	1 335 309,82	312 890,03	76 367,30	3 271 949,05	69 680,71	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	8 280 872,22	41 928,99	1 396,77	209 216,70	76 367,30	350 175,94	67 519,71	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	111 542,02	0,00	0,00	0,00	0,00	8 779,16	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	579 506,43	0,00	0,00	0,00	8,30	93 703,54	67,41	0,00	0,00
60621	Combustibles	15 536,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
60622	Carburants	744 004,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	20 850,87	0,00	0,00	96,02	2 005,66	75,87	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	205 044,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	10 995,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 663,23	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	147 900,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	60 275,13	15 677,88	0,00	1 367,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	868 525,73	3 460,76	705,60	524,00	1 956,77	8 840,44	3 940,32	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	473 299,68	472,11	0,00	14 579,37	0,00	74 165,22	728,16	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	693 980,75	0,00	0,00	0,00	0,00	1 490,40	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	60 589,94	0,00	0,00	5 868,00	1 982,40	0,00	10 165,96	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	163 531,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-780,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	142 002,38	0,00	0,00	0,00	0,00	96 612,77	9 688,06	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	145 996,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	6 964,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	304 465,29	0,00	0,00	67,52	0,00	40 711,81	127,08	0,00	0,00
6161	Multirisques	847 608,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	50 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	30 592,87	19 349,64	691,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	244 031,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	14 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	51 689,16	0,00	0,00	75,00	0,00	0,00	2 656,82	0,00	0,00
6226	Honoraires	44 488,23	0,00	0,00	26 495,96	442,08	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	29 714,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 806,57	0,00	0,00	62 796,55	12 751,69	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	29 791,11	2 968,60	0,00	2 826,26	29 442,29	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	300,00	0,00	0,00	22 301,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	1 249,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	10 228,70	0,00	0,00	50 237,78	1 127,00	2 678,38	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	618,16	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	14 422,43	0,00	0,00	0,00	0,00	259,80	0,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	1 527,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	22 292,01	0,00	0,00	180,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 017,20	0,00	0,00	280,00	25 504,95	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	2 368,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	2 004,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 393,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	649 815,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	-1 468,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 295,62	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 711,19	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	216 228,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	7 084,50	0,00	0,00	18 017,26	528,00	21 147,36	29 967,05	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 191 904,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	1 304,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	-1 669,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	52 901,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	1 378,14	0,00	0,00	3 503,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	12 891 818,24	0,00	1 333 913,05	103 673,33	0,00	669 121,81	0,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	1 069 529,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	14 405,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	116 707,68	0,00	13 410,92	1 061,68	0,00	7 336,85	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	29 374,12	0,00	3 522,36	294,96	0,00	1 216,31	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	71 366,33	0,00	8 289,92	653,78	0,00	4 518,35	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	6 082 626,14	0,00	690 578,54	60 258,34	0,00	250 675,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	62 553,11	0,00	5 965,24	0,00	0,00	900,42	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	22 400,00	0,00	2 400,00	100,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	1 213 487,35	0,00	161 020,97	13 384,29	0,00	55 933,99	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	705 749,23	0,00	84 517,85	0,00	0,00	173 472,52	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	653,48	0,00	0,00	1 198,74	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	51 095,82	0,00	76,70	0,00	0,00	1 486,40	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	65 255,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 133 438,67	0,00	115 492,15	8 593,74	0,00	80 083,15	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 946 827,70	0,00	227 167,50	18 882,54	0,00	85 183,57	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	22 660,52	0,00	1 645,84	0,00	0,00	4 742,47	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	108 679,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
64731	Allocations chômage versées directement	19 658,77	0,00	14 311,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	114,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	44 447,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	41 889,94	0,00	3 945,06	444,00	0,00	1 241,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	66 551,08	0,00	915,00	0,00	0,00	133,04	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 216 421,35	2 591,41	0,00	0,00	0,00	2 246 624,30	0,00	0,00	0,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 000,00	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	692 572,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	8 574,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	48 633,71	69,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	179 930,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6535	Formation	18 932,92	1 664,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	856,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	253 778,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 140 624,30	0,00	0,00	0,00
658821	Secours d'urgence	1 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	12 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	37 668,98	0,00	0,00	0,00	0,00	6 027,00	2 161,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	275,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 655,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 161,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	11 738,59	0,00	0,00	0,00	0,00	6 027,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 513 126,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 717,06	0,00	0,00
Réalisations		4 513 126,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	413 717,06	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	467 697,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	345 497,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	122 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	2 356 757,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 360,80	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228 360,80	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	104 569,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	164 766,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	9 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 689 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	138 203,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	152 999,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
70878	Remb. frais par d'autres redevables	96 947,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	142 881,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	142 881,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	231 080,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7411	Dotations forfaitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74123	Dotations de solidarité urbaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74127	Dotations nationale de péréquation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7461	DGD	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	106 191,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	27 739,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	97 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	383 904,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 356,26	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	383 900,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185 356,26	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	3,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	930 804,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvert créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	25 970,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
775	Produits des cessions d'immobilisations	37 147,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	867 583,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-17 913 654,06	-44 520,40	-1 335 309,82	-312 890,03	-76 367,30	-3 271 949,05	344 036,35	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		4 826 164,11	28 291,94	0,00	4 854 456,05
Réalizations		4 826 164,11	28 291,94	0,00	4 854 456,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	382 105,44	28 291,94	0,00	410 397,38
60623	Alimentation	43,75	0,00	0,00	43,75
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	4 859,97	0,00	4 859,97
60632	Fournitures de petit équipement	119,32	372,58	0,00	491,90
60636	Vêtements de travail	6 943,48	0,00	0,00	6 943,48
6064	Fournitures administratives	6 465,23	455,80	0,00	6 921,03
6068	Autres matières et fournitures	63 381,36	843,24	0,00	64 224,60
611	Contrats de prestations de services	100 866,44	17 340,00	0,00	118 206,44
6132	Locations immobilières	22 665,00	90,00	0,00	22 755,00
6135	Locations mobilières	409,76	0,00	0,00	409,76
61551	Entretien matériel roulant	3 196,21	0,00	0,00	3 196,21
6156	Maintenance	117 792,85	0,00	0,00	117 792,85
6182	Documentation générale et technique	1 750,00	321,00	0,00	2 071,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 260,00	0,00	1 260,00
6188	Autres frais divers	30 328,62	0,00	0,00	30 328,62
6236	Catalogues et imprimés	1 495,20	0,00	0,00	1 495,20
6238	Divers	247,94	0,00	0,00	247,94
6251	Voyages et déplacements	266,00	0,00	0,00	266,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	25 087,16	0,00	0,00	25 087,16
6288	Autres services extérieurs	1 047,12	2 665,20	0,00	3 712,32
6358	Autres droits	0,00	84,15	0,00	84,15
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 440 603,87	0,00	0,00	4 440 603,87
6331	Versement mobilité	41 764,70	0,00	0,00	41 764,70
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	11 078,28	0,00	0,00	11 078,28
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	25 657,51	0,00	0,00	25 657,51
64111	Rémunération principale titulaires	2 612 415,66	0,00	0,00	2 612 415,66
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	27 655,93	0,00	0,00	27 655,93
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	5 400,00	0,00	0,00	5 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	490 795,51	0,00	0,00	490 795,51
64131	Rémunérations non tit.	100 191,26	0,00	0,00	100 191,26
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00	200,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 951,30	0,00	0,00	3 951,30
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	500,00	0,00	0,00	500,00
64168	Autres emplois d'insertion	8 735,24	0,00	0,00	8 735,24
64171	Apprentis - rémunérations	48,62	0,00	0,00	48,62
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	350 334,07	0,00	0,00	350 334,07

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6453	Cotisations aux caisses de retraites	739 884,89	0,00	0,00	739 884,89
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 254,36	0,00	0,00	4 254,36
6478	Autres charges sociales diverses	11 758,55	0,00	0,00	11 758,55
6488	Autres charges	5 977,99	0,00	0,00	5 977,99
014	Atténuations de produits	479,70	0,00	0,00	479,70
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	479,70	0,00	0,00	479,70
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	2 975,10	0,00	0,00	2 975,10
6713	Secours et dots	2 975,10	0,00	0,00	2 975,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		510 524,21	0,00	0,00	510 524,21
	Réalisations	510 524,21	0,00	0,00	510 524,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	508 524,21	0,00	0,00	508 524,21
70384	Forfait de post-stationnement	508 524,21	0,00	0,00	508 524,21
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-4 315 639,90	-28 291,94	0,00	-4 343 931,84

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES		2 266 199,62	0,00	1 536 323,93	8 248,20	1 011 214,07
Réalisations		2 266 199,62	0,00	1 536 323,93	8 248,20	1 011 214,07
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	337 346,33	8 248,20	32 332,62
60623	Alimentation	0,00	0,00	43,75	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	119,32	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	6 943,48	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	4 867,82	0,00	1 190,12
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	63 173,10	0,00	208,26
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	89 766,44	0,00	11 100,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	20 161,00	0,00	1 853,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	409,76	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	2 071,75	0,00	1 124,46
6156	Maintenance	0,00	0,00	113 778,85	0,00	894,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	1 470,00	0,00	280,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	22 080,42	8 248,20	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	1 495,20
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	247,94
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	266,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	0,00	0,00	11 147,52	0,00	13 939,64
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	1 047,12	0,00	0,00
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 266 199,62	0,00	1 198 497,90	0,00	975 906,35
6331	Versement mobilité	21 106,87	0,00	10 612,44	0,00	10 045,39
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 822,16	0,00	2 947,92	0,00	2 308,20
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	12 943,21	0,00	6 523,61	0,00	6 190,69
64111	Rémunération principale titulaires	1 368 455,78	0,00	765 360,91	0,00	478 598,97
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	11 397,33	0,00	9 588,91	0,00	6 669,69
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	2 900,00	0,00	800,00	0,00	1 700,00
64118	Autres indemnités titulaires	251 000,93	0,00	124 757,37	0,00	115 037,21
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	100 191,26
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
64138	Autres indemnités non tit.	3 951,30	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	8 735,24	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	48,62	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	171 052,98	0,00	86 178,73	0,00	93 102,36
6453	Cotisations aux caisses de retraites	396 927,46	0,00	189 321,37	0,00	153 636,06
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	328,88	0,00	0,00	0,00	3 925,48
6478	Autres charges sociales diverses	6 059,95	0,00	2 173,60	0,00	3 525,00
6488	Autres charges	4 968,91	0,00	233,04	0,00	776,04
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	479,70	0,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	0,00	0,00	479,70	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 975,10
6713	Secours et dots	0,00	0,00	0,00	0,00	2 975,10
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
RECETTES		0,00	0,00	510 524,21	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	510 524,21	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	508 524,21	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	0,00	0,00	508 524,21	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-2 266 199,62	0,00	-1 025 799,72	-8 248,20	-1 011 214,07

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 747 728,23	14 622 907,78	0,00	0,00	0,00	2 308 988,61	0,00	19 679 624,62
Réalizations		2 747 728,23	14 622 907,78	0,00	0,00	0,00	2 308 988,61	0,00	19 679 624,62
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 444 901,27	0,00	0,00	0,00	2 266 870,89	0,00	3 711 772,16
60611	Eau et assainissement	0,00	87 232,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 232,80
60612	Energie - Electricité	0,00	492 815,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	492 815,02
60613	Chauffage urbain	0,00	88 868,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 868,02
60623	Alimentation	0,00	588,31	0,00	0,00	0,00	1 984 730,68	0,00	1 985 318,99
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	3 417,40	0,00	0,00	0,00	14 184,74	0,00	17 602,14
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	8 075,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 075,11
6067	Fournitures scolaires	0,00	166 256,06	0,00	0,00	0,00	154,80	0,00	166 410,86
6068	Autres matières et fournitures	0,00	22 592,14	0,00	0,00	0,00	32 805,51	0,00	55 397,65
611	Contrats de prestations de services	0,00	163 577,54	0,00	0,00	0,00	16 509,97	0,00	180 087,51
6135	Locations mobilières	0,00	75 751,25	0,00	0,00	0,00	1 120,04	0,00	76 871,29
61521	Entretien terrains	0,00	5 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 754,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	109 435,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 435,08
61551	Entretien matériel roulant	0,00	386,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	386,87
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	2 972,74	0,00	0,00	0,00	4 095,61	0,00	7 068,35
6156	Maintenance	0,00	133 247,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	133 247,63
6182	Documentation générale et technique	0,00	2 306,80	0,00	0,00	0,00	185,80	0,00	2 492,60
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	852,00
6188	Autres frais divers	0,00	912,00	0,00	0,00	0,00	2 635,16	0,00	3 547,16
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 256,25	0,00	1 256,25
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,24	0,00	1 584,24
6247	Transports collectifs	0,00	59 065,66	0,00	0,00	0,00	126 921,40	0,00	185 987,06
6255	Frais de déménagement	0,00	17 816,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 816,05
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 561,81	0,00	1 561,81
6288	Autres services extérieurs	0,00	2 978,79	0,00	0,00	0,00	79 124,88	0,00	82 103,67
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 485 125,23	12 208 410,89	0,00	0,00	0,00	23 378,42	0,00	13 716 914,54
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 962,00	0,00	1 962,00
6331	Versement mobilité	15 364,38	134 808,38	0,00	0,00	0,00	272,13	0,00	150 444,89
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 276,96	21 418,10	0,00	0,00	0,00	36,53	0,00	24 731,59
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	9 448,67	82 931,64	0,00	0,00	0,00	235,79	0,00	92 616,10

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64111	Rémunération principale titulaires	680 628,04	4 795 383,00	0,00	0,00	0,00	7 362,54	0,00	5 483 373,58
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	10 762,31	32 791,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 553,67
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 200,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 400,00
64118	Autres indemnités titulaires	162 192,30	799 884,11	0,00	0,00	0,00	1 201,40	0,00	963 277,81
64131	Rémunérations non tit.	205 089,60	3 114 058,66	0,00	0,00	0,00	5 903,04	0,00	3 325 051,30
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	100,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
64138	Autres indemnités non tit.	602,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	602,45
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	200,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 174,36	17 734,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 908,76
64171	Apprentis - rémunérations	4 764,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 764,12
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	151 183,13	1 480 602,00	0,00	0,00	0,00	3 398,29	0,00	1 635 183,42
6453	Cotisations aux caisses de retraites	223 636,05	1 546 340,89	0,00	0,00	0,00	2 741,03	0,00	1 772 717,97
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	8 069,08	118 814,90	0,00	0,00	0,00	265,67	0,00	127 149,65
6478	Autres charges sociales diverses	3 058,78	38 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 947,78
6488	Autres charges	4 275,00	654,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 929,45
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 259 043,00	947 559,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 206 602,62
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	936 759,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	936 759,62
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 259 043,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 269 843,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 560,00	22 036,00	0,00	0,00	0,00	18 739,30	0,00	44 335,30
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	22 036,00	0,00	0,00	0,00	15 159,41	0,00	37 195,41
6745	Subv. aux personnes de droit privé	3 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 560,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 579,89	0,00	3 579,89
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		30 000,00	1 241 283,83	0,00	0,00	0,00	1 580 800,67	0,00	2 852 084,50
Réalisations		30 000,00	1 241 283,83	0,00	0,00	0,00	1 580 800,67	0,00	2 852 084,50
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	51 620,00	0,00	0,00	0,00	1 574 687,28	0,00	1 626 307,28
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 515,49	0,00	6 515,49
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 568 171,79	0,00	1 568 171,79
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	51 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 620,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	30 000,00	1 189 663,83	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	1 225 663,83
74718	Autres participations Etat	0,00	254 427,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	254 427,49
7478	Participat° Autres organismes	30 000,00	935 236,34	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	971 236,34
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113,39	0,00	113,39
7714	Recouvr't créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113,39	0,00	113,39
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 717 728,23	-13 381 623,95	0,00	0,00	0,00	-728 187,94	0,00	-16 827 540,12

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	DEPENSES	35 034,27	1 027 977,91	13 559 895,60	1 772 917,94	121 844,86	0,00	0,00	414 225,81
	Réalisations	35 034,27	1 027 977,91	13 559 895,60	1 772 917,94	121 844,86	0,00	0,00	414 225,81
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	35 034,27	58 382,29	1 351 484,71	1 754 696,64	121 844,86	0,00	0,00	390 329,39
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	87 232,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	492 815,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	0,00	0,00	88 868,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	588,31	1 724 262,79	0,00	0,00	0,00	260 467,89
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	902,10	2 515,30	13 776,63	0,00	0,00	0,00	408,11
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	8 075,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	19 802,92	42 401,52	104 051,62	0,00	0,00	0,00	0,00	154,80
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	22 592,14	-500,00	0,00	0,00	0,00	33 305,51
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	163 577,54	11 067,80	0,00	0,00	0,00	5 442,17
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	75 751,25	432,00	0,00	0,00	0,00	688,04
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	5 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	109 435,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	386,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	2 972,74	4 095,61	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	822,50	132 425,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
6182	Documentation générale et technique	0,00	130,80	2 176,00	0,00	0,00	0,00	0,00	185,80
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	852,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	912,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 635,16
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 256,25
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 584,24
6247	Transports collectifs	7 156,24	14 125,37	37 784,05	0,00	121 844,86	0,00	0,00	5 076,54
6255	Frais de déménagement	0,00	0,00	17 816,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	1 561,81	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	2 978,79	0,00	0,00	0,00	0,00	79 124,88
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	12 208 410,89	0,00	0,00	0,00	0,00	23 378,42
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 962,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	134 808,38	0,00	0,00	0,00	0,00	272,13
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	21 418,10	0,00	0,00	0,00	0,00	36,53
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	82 931,64	0,00	0,00	0,00	0,00	235,79
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	4 795 383,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 362,54
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	32 791,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	799 884,11	0,00	0,00	0,00	0,00	1 201,40
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	3 114 058,66	0,00	0,00	0,00	0,00	5 903,04
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	2 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	17 734,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	1 480 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 398,29
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	1 546 340,89	0,00	0,00	0,00	0,00	2 741,03
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	118 814,90	0,00	0,00	0,00	0,00	265,67
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	38 889,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	654,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	947 559,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	936 759,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	10 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	22 036,00	0,00	18 221,30	0,00	0,00	0,00	518,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	22 036,00	0,00	14 641,41	0,00	0,00	0,00	518,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	3 579,89	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	51 620,00	1 189 663,83	1 467 592,88	0,00	0,00	0,00	113 207,79

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
	Réalisations	0,00	51 620,00	1 189 663,83	1 467 592,88	0,00	0,00	0,00	113 207,79
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	51 620,00	0,00	1 467 479,49	0,00	0,00	0,00	107 207,79
7066	Redevances services à caractère social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 515,49
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	1 467 479,49	0,00	0,00	0,00	100 692,30
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	51 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	1 189 663,83	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	254 427,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	935 236,34	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	113,39	0,00	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvrt créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	113,39	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-35 034,27	-976 357,91	-12 370 231,77	-305 325,06	-121 844,86	0,00	0,00	-301 018,02

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 3 – Culture

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		1 958 059,95	2 693 611,08	945 366,97	423 552,77	0,00	6 020 590,77
Réalizations		1 958 059,95	2 693 611,08	945 366,97	423 552,77	0,00	6 020 590,77
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	67 274,07	1 032 448,22	194 787,66	378 929,80	0,00	1 673 439,75
60611	Eau et assainissement	0,00	14 167,04	680,97	0,00	0,00	14 848,01
60612	Energie - Electricité	9 022,94	0,00	41 012,21	644,21	0,00	50 679,36
60623	Alimentation	0,00	5 053,66	637,79	9 400,47	0,00	15 091,92
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	2 291,54	22,97	2 882,57	0,00	5 197,08
6064	Fournitures administratives	1 777,03	0,00	928,70	2 761,22	0,00	5 466,95
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	1 082,81	0,00	1 082,81
6068	Autres matières et fournitures	3 067,63	10 527,66	13 805,65	3 083,26	0,00	30 484,20
611	Contrats de prestations de services	24 253,82	56 938,17	10 087,84	30 864,77	0,00	122 144,60
6132	Locations immobilières	0,00	277 219,02	0,00	720,00	0,00	277 939,02
6135	Locations mobilières	0,00	29 399,21	8 589,60	63 598,47	0,00	101 587,28
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	23 759,35	1 795,87	0,00	0,00	25 555,22
61551	Entretien matériel roulant	103,45	0,00	0,00	0,00	0,00	103,45
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	156,00	0,00	7 080,00	0,00	7 236,00
6156	Maintenance	0,00	7 093,62	9 390,16	0,00	0,00	16 483,78
6161	Multirisques	0,00	0,00	7 477,76	0,00	0,00	7 477,76
6182	Documentation générale et technique	852,00	0,00	769,90	112,80	0,00	1 734,70
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	508,44	0,00	0,00	508,44
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	1 656,00	0,00	1 656,00
6231	Annonces et insertions	7 501,20	2 580,99	14 321,27	4 226,40	0,00	28 629,86
6236	Catalogues et imprimés	9 171,60	9 435,00	13 678,65	12 256,80	0,00	44 542,05
6237	Publications	0,00	0,00	352,00	0,00	0,00	352,00
6238	Divers	607,80	2 324,51	685,30	1 748,50	0,00	5 366,11
6241	Transports de biens	0,00	4 824,00	19 645,20	0,00	0,00	24 469,20
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	888,00	0,00	888,00
6251	Voyages et déplacements	179,00	896,75	3 322,66	96,00	0,00	4 494,41
6256	Missions	0,00	0,00	1 611,10	584,98	0,00	2 196,08
6257	Réceptions	0,00	21 467,40	1 358,50	913,20	0,00	23 739,10
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	15,74	0,00	0,00	15,74
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	779,90	3 554,78	0,00	4 334,68
62878	Remb. frais à d'autres organismes	2 812,50	0,00	0,00	0,00	0,00	2 812,50
6288	Autres services extérieurs	7 175,10	498 180,28	42 953,10	228 338,83	0,00	776 647,31
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	66 134,02	356,38	2 435,73	0,00	68 926,13
012	Charges de personnel, frais assimilés	698 885,88	182 323,36	750 579,31	44 622,97	0,00	1 676 411,52

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6218	Autre personnel extérieur	4 271,20	182 323,36	0,00	41 909,25	0,00	228 503,81
6331	Versement mobilité	7 270,30	0,00	7 766,24	34,02	0,00	15 070,56
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 170,35	0,00	1 910,32	0,00	0,00	3 080,67
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 477,81	0,00	4 641,76	20,97	0,00	9 140,54
64111	Rémunération principale titulaires	242 088,29	0,00	397 958,12	0,00	0,00	640 046,41
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	4 257,80	0,00	0,00	4 257,80
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	400,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	1 700,00
64118	Autres indemnités titulaires	65 720,03	0,00	77 443,63	0,00	0,00	143 163,66
64131	Rémunérations non tit.	184 907,96	0,00	38 797,10	1 899,36	0,00	225 604,42
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	200,00	0,00	300,00	0,00	0,00	500,00
64138	Autres indemnités non tit.	2 264,89	0,00	0,00	0,00	0,00	2 264,89
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
64168	Autres emplois d'insertion	1 120,88	0,00	14 000,16	0,00	0,00	15 121,04
64171	Apprentis - rémunérations	14 743,34	0,00	7 411,58	0,00	0,00	22 154,92
64172	Apprentis indemnité inflation	100,00	0,00	100,00	0,00	0,00	200,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	79 092,19	0,00	65 803,28	602,88	0,00	145 498,35
6453	Cotisations aux caisses de retraites	84 320,77	0,00	124 916,49	79,38	0,00	209 316,64
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	5 530,91	0,00	2 007,83	77,11	0,00	7 615,85
6478	Autres charges sociales diverses	820,67	0,00	1 590,00	0,00	0,00	2 410,67
6488	Autres charges	186,29	0,00	375,00	0,00	0,00	561,29
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 191 900,00	1 471 702,00	0,00	0,00	0,00	2 663 602,00
6558	Autres contributions obligatoires	0,00	1 471 702,00	0,00	0,00	0,00	1 471 702,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 191 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 191 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	7 137,50	0,00	0,00	0,00	7 137,50
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	7 137,50	0,00	0,00	0,00	7 137,50
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	518 734,64	52 863,68	22 584,00	0,00	594 182,32
	Réalisations	0,00	518 734,64	52 863,68	22 584,00	0,00	594 182,32
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	297 651,00	8 066,50	0,00	0,00	305 717,50
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	183 140,00	8 066,50	0,00	0,00	191 206,50
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	30 548,00	0,00	0,00	0,00	30 548,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	83 963,00	0,00	0,00	0,00	83 963,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	50 000,00	40 797,18	22 584,00	0,00	113 381,18
74718	Autres participations Etat	0,00	50 000,00	1 575,18	16 084,00	0,00	67 659,18
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	6 500,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	39 222,00	0,00	0,00	39 222,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	171 083,64	4 000,00	0,00	0,00	175 083,64
752	Revenus des immeubles	0,00	66 971,64	4 000,00	0,00	0,00	70 971,64
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	104 112,00	0,00	0,00	0,00	104 112,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 958 059,95	-2 174 876,44	-892 503,29	-400 968,77	0,00	-5 426 408,45

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
	DEPENSES	150 000,00	1 327 046,33	833 131,14	383 433,61	1 489,97	937 009,44	0,00	6 867,56
	Réalisations	150 000,00	1 327 046,33	833 131,14	383 433,61	1 489,97	937 009,44	0,00	6 867,56
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	5 344,33	643 670,28	383 433,61	1 489,97	186 430,13	0,00	6 867,56
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	14 167,04	0,00	0,00	656,44	0,00	24,53
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 187,21	0,00	3 825,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	5 053,66	0,00	0,00	637,79	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	2 291,54	0,00	0,00	22,97	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	928,70	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	10 527,66	0,00	0,00	13 805,65	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	812,26	56 125,91	0,00	0,00	8 117,87	0,00	1 969,97
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	277 219,02	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	29 399,21	0,00	0,00	8 589,60	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	10,32	4 226,23	19 522,80	0,00	1 795,87	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	156,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	4 521,75	2 142,58	429,29	144,00	8 198,10	0,00	1 048,06
6161	Multirisques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 477,76	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769,90	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	508,44	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	2 580,99	0,00	0,00	14 321,27	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	9 435,00	0,00	0,00	13 678,65	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	352,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	2 324,51	0,00	0,00	685,30	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	0,00	4 824,00	0,00	0,00	19 645,20	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	896,75	0,00	0,00	3 322,66	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345,97	265,13	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
6257	Réceptions	0,00	0,00	21 467,40	0,00	0,00	1 358,50	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,74	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	779,90	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	411 917,78	86 262,50	0,00	42 953,10	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	66 134,02	0,00	0,00	356,38	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	182 323,36	0,00	0,00	750 579,31	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	182 323,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 766,24	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 910,32	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 641,76	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	397 958,12	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 257,80	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 443,63	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 797,10	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,16	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 411,58	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 803,28	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 916,49	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 007,83	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 590,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	375,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	1 321 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	150 000,00	1 321 702,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	7 137,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	7 137,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	60 000,00	296 716,64	162 018,00	0,00	52 863,68	0,00	0,00
Réalizations		0,00	60 000,00	296 716,64	162 018,00	0,00	52 863,68	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	60 000,00	179 745,00	57 906,00	0,00	8 066,50	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	149 197,00	33 943,00	0,00	8 066,50	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	30 548,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	60 000,00	0,00	23 963,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	40 797,18	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	1 575,18	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 222,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	66 971,64	104 112,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	66 971,64	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	0,00	0,00	104 112,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-150 000,00	-1 267 046,33	-536 414,50	-221 415,61	-1 489,97	-884 145,76	0,00	-6 867,56

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		3 543 713,51	4 602 419,11	160 137,04	0,00	8 306 269,66
Réalisations		3 543 713,51	4 602 419,11	160 137,04	0,00	8 306 269,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	316 841,64	1 942 822,42	131 137,04	0,00	2 390 801,10
60611	Eau et assainissement	0,00	248 769,84	7 419,59	0,00	256 189,43
60612	Energie - Electricité	0,00	817 479,04	22 897,95	0,00	840 376,99
60613	Chauffage urbain	0,00	38 854,67	0,00	0,00	38 854,67
60621	Combustibles	0,00	2 019,09	0,00	0,00	2 019,09
60623	Alimentation	0,00	1 106,34	406,92	0,00	1 513,26
60624	Produits de traitement	0,00	42 011,19	0,00	0,00	42 011,19
60632	Fournitures de petit équipement	30,08	55 541,33	0,00	0,00	55 571,41
60636	Vêtements de travail	0,00	3 463,70	0,00	0,00	3 463,70
6068	Autres matières et fournitures	0,00	214 257,74	36,34	0,00	214 294,08
611	Contrats de prestations de services	62 271,80	98 898,88	13 990,34	0,00	175 161,02
6135	Locations mobilières	0,00	106 920,32	0,00	0,00	106 920,32
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	47 801,47	10 349,88	0,00	58 151,35
61551	Entretien matériel roulant	5 704,11	0,00	0,00	0,00	5 704,11
6156	Maintenance	0,00	137 145,72	537,84	0,00	137 683,56
617	Etudes et recherches	0,00	20,04	0,00	0,00	20,04
6182	Documentation générale et technique	489,90	112,18	0,00	0,00	602,08
6188	Autres frais divers	1 060,00	13 360,36	0,00	0,00	14 420,36
6226	Honoraires	0,00	-0,01	0,00	0,00	-0,01
6228	Divers	0,00	21 100,00	0,00	0,00	21 100,00
6238	Divers	0,00	1 407,87	0,00	0,00	1 407,87
6247	Transports collectifs	0,00	25 128,05	0,00	0,00	25 128,05
6251	Voyages et déplacements	157,50	0,00	0,00	0,00	157,50
627	Services bancaires et assimilés	0,00	2 857,74	0,00	0,00	2 857,74
6281	Concours divers (cotisations)	955,00	2 280,00	2 545,64	0,00	5 780,64
62878	Remb. frais à d'autres organismes	246 173,25	0,00	0,00	0,00	246 173,25
6288	Autres services extérieurs	0,00	56 909,08	72 952,54	0,00	129 861,62
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	5 377,78	0,00	0,00	5 377,78
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 830 161,15	2 632 431,21	0,00	0,00	4 462 592,36
6331	Versement mobilité	18 663,87	26 539,48	0,00	0,00	45 203,35
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	5 031,69	6 594,67	0,00	0,00	11 626,36
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 455,38	16 269,63	0,00	0,00	27 725,01
64111	Rémunération principale titulaires	1 072 306,64	1 393 865,63	0,00	0,00	2 466 172,27
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	6 460,40	15 671,55	0,00	0,00	22 131,95
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	3 300,00	4 800,00	0,00	0,00	8 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	201 372,54	274 839,19	0,00	0,00	476 211,73

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
64131	Rémunérations non tit.	16 459,02	178 245,38	0,00	0,00	194 704,40
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	500,00	0,00	0,00	500,00
64138	Autres indemnités non tit.	649,07	0,00	0,00	0,00	649,07
64168	Autres emplois d'insertion	38,92	7 316,89	0,00	0,00	7 355,81
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	2 944,70	0,00	0,00	2 944,70
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	155 711,60	235 317,04	0,00	0,00	391 028,64
6453	Cotisations aux caisses de retraites	330 046,16	437 492,04	0,00	0,00	767 538,20
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	718,15	6 344,85	0,00	0,00	7 063,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	14 866,53	0,00	0,00	14 866,53
6478	Autres charges sociales diverses	5 717,36	8 280,37	0,00	0,00	13 997,73
6488	Autres charges	2 230,35	2 543,26	0,00	0,00	4 773,61
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 266 120,72	0,00	0,00	0,00	1 266 120,72
65548	Autres contributions	28 065,72	0,00	0,00	0,00	28 065,72
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	1 238 055,00	0,00	0,00	0,00	1 238 055,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	130 590,00	27 165,48	29 000,00	0,00	186 755,48
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	14 665,48	0,00	0,00	14 665,48
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	130 590,00	0,00	0,00	0,00	130 590,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	4 241,27	1 178 452,92	23 930,00	0,00	1 206 624,19
	Réalisations	4 241,27	1 178 452,92	23 930,00	0,00	1 206 624,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	4 241,27	1 107 102,53	23 930,00	0,00	1 135 273,80
70631	Redevances services à caractère sportif	0,00	934 202,95	0,00	0,00	934 202,95
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	23 930,00	0,00	23 930,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	166 828,23	0,00	0,00	166 828,23
70878	Remb. frais par d'autres redevables	4 241,27	6 071,35	0,00	0,00	10 312,62
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	38 173,00	0,00	0,00	38 173,00
7473	Participat° Départements	0,00	29 673,00	0,00	0,00	29 673,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	8 500,00	0,00	0,00	8 500,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	28 414,49	0,00	0,00	28 414,49
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	28 414,49	0,00	0,00	28 414,49
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	4 762,90	0,00	0,00	4 762,90
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	300,00	0,00	0,00	300,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	29,25	0,00	0,00	29,25
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	4 433,65	0,00	0,00	4 433,65
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-3 539 472,24	-3 423 966,19	-136 207,04	0,00	-7 099 645,47

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
	DEPENSES	329 815,86	673 956,85	3 284 879,26	0,00	313 767,14	55 195,60	104 941,44	0,00
	Réalisations	329 815,86	673 956,85	3 284 879,26	0,00	313 767,14	55 195,60	104 941,44	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	315 296,38	335 346,30	990 912,60	0,00	301 267,14	55 195,60	75 941,44	0,00
60611	Eau et assainissement	22 213,43	80 580,77	145 975,64	0,00	0,00	7 419,59	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	159 971,58	94 428,02	558 824,98	0,00	4 254,46	22 897,95	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	36 204,53	2 650,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	2 019,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	149,59	0,00	956,75	0,00	406,92	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	42 011,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	379,62	6 144,52	23 502,47	0,00	25 514,72	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	463,20	0,00	3 000,50	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	801,39	101 602,81	27 404,00	0,00	84 449,54	0,00	36,34	0,00
611	Contrats de prestations de services	13 663,34	299,24	84 936,30	0,00	0,00	13 990,34	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	4 721,88	20 319,60	10 817,57	0,00	71 061,27	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	35 827,75	10 627,96	1 345,76	0,00	0,00	10 349,88	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	28 008,26	15 717,24	78 211,08	0,00	15 209,14	537,84	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	20,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	112,18	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	888,00	0,00	0,00	12 472,36	0,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	-0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	21 100,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 407,87	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	25 128,05	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	2 857,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	2 545,64	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	11 465,48	2 088,00	9 035,30	0,00	34 320,30	0,00	72 952,54	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	5 377,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	338 610,55	2 293 820,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	3 493,97	23 045,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	912,31	5 682,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	2 069,22	14 200,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	188 097,40	1 205 768,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	2 238,06	13 433,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	700,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	39 836,13	235 003,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	4 451,89	173 793,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	7 316,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	2 944,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	29 139,16	206 177,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	58 851,47	378 640,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	472,05	5 872,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	14 866,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1 032,00	7 248,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	2 543,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	14 519,48	0,00	146,00	0,00	12 500,00	0,00	29 000,00	0,00
6714	Bourses et prix	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	14 519,48	0,00	146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00	0,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	229 238,15	27 205,89	913 508,88	0,00	8 500,00	0,00	23 930,00	0,00
	Réalisations	229 238,15	27 205,89	913 508,88	0,00	8 500,00	0,00	23 930,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	185 985,20	12 071,35	909 045,98	0,00	0,00	0,00	23 930,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	19 156,97	6 000,00	909 045,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 930,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	166 828,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	6 071,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	29 673,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	29 673,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 279,95	15 134,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
757	Redevances versées par fermiers, conces.	13 279,95	15 134,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	300,00	0,00	4 462,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	29,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	4 433,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-100 577,71	-646 750,96	-2 371 370,38	0,00	-305 267,14	-55 195,60	-81 011,44	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		644 494,29	6 181 792,37	0,00	6 826 286,66
Réalizations		644 494,29	6 181 792,37	0,00	6 826 286,66
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	-87 806,73	1 091 348,94	0,00	1 003 542,21
60611	Eau et assainissement	0,00	55 850,63	0,00	55 850,63
60612	Energie - Electricité	168 423,46	-151 795,07	0,00	16 628,39
60623	Alimentation	14 367,65	1 045 652,93	0,00	1 060 020,58
60628	Autres fournitures non stockées	1 009,13	0,00	0,00	1 009,13
60632	Fournitures de petit équipement	-1 590,16	0,00	0,00	-1 590,16
6064	Fournitures administratives	5 138,64	0,00	0,00	5 138,64
6068	Autres matières et fournitures	2 678,63	6 914,82	0,00	9 593,45
611	Contrats de prestations de services	6 204,03	120,00	0,00	6 324,03
6135	Locations mobilières	-321 886,42	2 282,45	0,00	-319 603,97
6156	Maintenance	0,00	456,00	0,00	456,00
617	Etudes et recherches	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
6182	Documentation générale et technique	883,00	74,90	0,00	957,90
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	20,00	0,00	20,00
6231	Annonces et insertions	0,00	9 750,04	0,00	9 750,04
6236	Catalogues et imprimés	-2 122,93	7 886,76	0,00	5 763,83
6238	Divers	0,00	642,24	0,00	642,24
6251	Voyages et déplacements	251,84	74,80	0,00	326,64
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	41 067,50	0,00	41 067,50
6288	Autres services extérieurs	38 836,40	47 350,94	0,00	86 187,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	713 163,02	85 321,43	0,00	798 484,45
6331	Versement mobilité	7 395,66	908,37	0,00	8 304,03
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 565,25	173,10	0,00	1 738,35
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	4 574,50	559,33	0,00	5 133,83
64111	Rémunération principale titulaires	318 061,72	35 490,18	0,00	353 551,90
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 821,99	0,00	0,00	1 821,99
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 100,00	0,00	0,00	1 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	84 107,90	8 640,08	0,00	92 747,98
64131	Rémunérations non tit.	118 515,77	16 183,86	0,00	134 699,63
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	300,00	0,00	0,00	300,00
64171	Apprentis - rémunérations	2 887,80	0,00	0,00	2 887,80
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	59 292,86	10 239,48	0,00	69 532,34
6453	Cotisations aux caisses de retraites	107 710,30	11 622,70	0,00	119 333,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 975,07	637,33	0,00	4 612,40
6478	Autres charges sociales diverses	1 796,20	192,00	0,00	1 988,20
6488	Autres charges	58,00	675,00	0,00	733,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 138,00	5 005 122,00	0,00	5 024 260,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	4 752 000,00	0,00	4 752 000,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	19 138,00	253 122,00	0,00	272 260,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	9 333,00	1 756 802,89	0,00	1 766 135,89
	Réalisations	9 333,00	1 756 802,89	0,00	1 766 135,89
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 333,00	787 676,84	0,00	793 009,84
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	5 333,00	0,00	0,00	5 333,00
7078	Autres marchandises	0,00	787 676,84	0,00	787 676,84
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 000,00	969 126,05	0,00	973 126,05
74718	Autres participations Etat	0,00	84 544,12	0,00	84 544,12
7473	Participat° Départements	0,00	18 000,00	0,00	18 000,00
7478	Participat° Autres organismes	4 000,00	866 581,93	0,00	870 581,93
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-635 161,29	-4 424 989,48	0,00	-5 060 150,77

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établissements sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
	DEPENSES	620 414,36	0,00	24 079,93	5 914 568,84	140 147,74	11 503,20	0,00	115 572,59
	Réalisations	620 414,36	0,00	24 079,93	5 914 568,84	140 147,74	11 503,20	0,00	115 572,59
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	940,26	0,00	-88 746,99	953 596,84	10 676,31	11 503,20	0,00	115 572,59
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 850,63
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	168 423,46	-175 821,60	0,00	0,00	0,00	24 026,53
60623	Alimentation	161,35	0,00	14 206,30	1 044 348,66	63,21	112,62	0,00	1 128,44
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00	1 009,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établiss sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	-1 590,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	5 138,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	2 678,63	4 628,48	0,00	500,58	0,00	1 785,76
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 204,03	0,00	0,00	0,00	0,00	120,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	-321 886,42	0,00	0,00	0,00	0,00	2 282,45
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	883,00	0,00	0,00	0,00	74,90	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	0,00	0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	9 750,04	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	-2 122,93	0,00	0,00	5 498,76	0,00	0,00	0,00	2 388,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	23,80	0,00	0,00	618,44
6251	Voyages et déplacements	251,84	0,00	0,00	0,00	74,80	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	39 267,50	1 800,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 767,00	0,00	37 069,40	925,00	8 619,60	10 890,00	0,00	26 916,34
012	Charges de personnel, frais assimilés	600 336,10	0,00	112 826,92	0,00	85 321,43	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	5 790,67	0,00	1 604,99	0,00	908,37	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 565,25	0,00	0,00	0,00	173,10	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 590,80	0,00	983,70	0,00	559,33	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	318 061,72	0,00	0,00	0,00	35 490,18	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	1 821,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	84 107,90	0,00	0,00	0,00	8 640,08	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	28 573,40	0,00	89 942,37	0,00	16 183,86	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	100,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	2 887,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	46 875,31	0,00	12 417,55	0,00	10 239,48	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	103 654,06	0,00	4 056,24	0,00	11 622,70	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	353,00	0,00	3 622,07	0,00	637,33	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 796,20	0,00	0,00	0,00	192,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	58,00	0,00	0,00	0,00	675,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 138,00	0,00	0,00	4 960 972,00	44 150,00	0,00	0,00	0,00
657362	Subv. fonct. CCAS	0,00	0,00	0,00	4 752 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	19 138,00	0,00	0,00	208 972,00	44 150,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	9 333,00	0,00	0,00	1 328 833,84	3 647,70	326 977,23	79 344,12	18 000,00
	Réalisations	9 333,00	0,00	0,00	1 328 833,84	3 647,70	326 977,23	79 344,12	18 000,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	5 333,00	0,00	0,00	787 676,84	0,00	0,00	0,00	0,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	5 333,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	0,00	0,00	0,00	787 676,84	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 000,00	0,00	0,00	541 157,00	3 647,70	326 977,23	79 344,12	18 000,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	79 344,12	0,00
7473	Participat° Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
7478	Participat° Autres organismes	4 000,00	0,00	0,00	535 957,00	3 647,70	326 977,23	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-611 081,36	0,00	-24 079,93	-4 585 735,00	-136 500,04	315 474,03	79 344,12	-97 572,59

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 6 – Famille

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	693 444,93	0,00	0,00	0,00	0,00	693 444,93
Réalizations		0,00	693 444,93	0,00	0,00	0,00	0,00	693 444,93
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	23 278,08	0,00	0,00	0,00	0,00	23 278,08
60623	Alimentation	0,00	405,66	0,00	0,00	0,00	0,00	405,66
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	93,01	0,00	0,00	0,00	0,00	93,01
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	266,31	0,00	0,00	0,00	0,00	266,31
6064	Fournitures administratives	0,00	767,22	0,00	0,00	0,00	0,00	767,22
6068	Autres matières et fournitures	0,00	27,39	0,00	0,00	0,00	0,00	27,39
6132	Locations immobilières	0,00	6 705,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 705,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 512,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 512,00
6256	Missions	0,00	371,20	0,00	0,00	0,00	0,00	371,20
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	10 530,29	0,00	0,00	0,00	0,00	10 530,29
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	670 166,85	0,00	0,00	0,00	0,00	670 166,85
6331	Versement mobilité	0,00	6 974,29	0,00	0,00	0,00	0,00	6 974,29
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 875,91	0,00	0,00	0,00	0,00	1 875,91
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	4 110,01	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,01
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	384 641,61	0,00	0,00	0,00	0,00	384 641,61
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	7 773,66	0,00	0,00	0,00	0,00	7 773,66
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat*	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	62 530,93	0,00	0,00	0,00	0,00	62 530,93
64131	Rémunérations non tit.	0,00	12 493,69	0,00	0,00	0,00	0,00	12 493,69
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	2 429,70	0,00	0,00	0,00	0,00	2 429,70
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	4 096,64	0,00	0,00	0,00	0,00	4 096,64
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	58 903,05	0,00	0,00	0,00	0,00	58 903,05
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	120 171,42	0,00	0,00	0,00	0,00	120 171,42
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	507,42	0,00	0,00	0,00	0,00	507,42
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	1 777,97	0,00	0,00	0,00	0,00	1 777,97
6488	Autres charges	0,00	780,55	0,00	0,00	0,00	0,00	780,55
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770,00	0,00	3 770,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770,00	0,00	3 770,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770,00	0,00	3 770,00
7478	Participat° Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	3 770,00	0,00	3 770,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	-693 444,93	0,00	0,00	3 770,00	0,00	-689 674,93

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 7 – Logement

(2)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		22 960,20	0,00	1 210,40	0,00	0,00	24 170,60
Réalizations		22 960,20	0,00	1 210,40	0,00	0,00	24 170,60
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	22 960,20	0,00	1 210,40	0,00	0,00	24 170,60
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	1 210,40	0,00	0,00	1 210,40
6238	Divers	22 960,20	0,00	0,00	0,00	0,00	22 960,20
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (3)		-22 960,20	0,00	-1 210,40	0,00	0,00	-24 170,60

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		2 844 901,42	16 741 594,73	166 038,90	0,00	19 752 535,05
Réalisations		2 844 901,42	16 741 594,73	166 038,90	0,00	19 752 535,05
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	1 627 410,73	2 313 871,38	57 408,90	0,00	3 998 691,01
60611	Eau et assainissement	34 613,18	97 175,14	0,00	0,00	131 788,32
60612	Energie - Electricité	849 406,96	1 471,22	55 321,71	0,00	906 199,89
60621	Combustibles	4 609,64	1 205,18	0,00	0,00	5 814,82
60622	Carburants	0,00	200,28	0,00	0,00	200,28
60623	Alimentation	241,00	3 414,35	0,00	0,00	3 655,35
60624	Produits de traitement	0,00	20 310,52	0,00	0,00	20 310,52
60631	Fournitures d'entretien	9 483,00	0,00	0,00	0,00	9 483,00
60632	Fournitures de petit équipement	13 531,28	140 238,18	0,00	0,00	153 769,46
60633	Fournitures de voirie	0,00	213 547,95	0,00	0,00	213 547,95
60636	Vêtements de travail	0,00	140,40	0,00	0,00	140,40
6064	Fournitures administratives	336,02	14 204,98	0,00	0,00	14 541,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	167,00	0,00	0,00	167,00
6068	Autres matières et fournitures	208 691,99	579 023,88	911,19	0,00	788 627,06
611	Contrats de prestations de services	8 976,00	53 186,40	0,00	0,00	62 162,40
6132	Locations immobilières	0,00	1 110,12	0,00	0,00	1 110,12
6135	Locations mobilières	105 277,98	98 114,23	0,00	0,00	203 392,21
61521	Entretien terrains	11 624,35	359 935,38	1 176,00	0,00	372 735,73
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	635,30	0,00	0,00	635,30
615231	Entretien, réparations voiries	58 318,62	452 046,26	0,00	0,00	510 364,88
615232	Entretien, réparations réseaux	30 783,54	11 271,60	0,00	0,00	42 055,14
61551	Entretien matériel roulant	7 692,18	13 863,00	0,00	0,00	21 555,18
61558	Entretien autres biens mobiliers	462,00	31 584,45	0,00	0,00	32 046,45
6156	Maintenance	103 552,52	41 042,98	0,00	0,00	144 595,50
617	Etudes et recherches	0,00	1 440,00	0,00	0,00	1 440,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	852,24	0,00	0,00	852,24
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	7 051,00	0,00	0,00	7 051,00
6188	Autres frais divers	148 744,27	48 179,16	0,00	0,00	196 923,43
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	624,00	0,00	0,00	624,00
6228	Divers	0,00	353,88	0,00	0,00	353,88
6231	Annonces et insertions	4 413,58	11 576,37	0,00	0,00	15 989,95
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	32 317,47	0,00	0,00	32 317,47
6236	Catalogues et imprimés	0,00	4 344,00	0,00	0,00	4 344,00
6238	Divers	6 751,85	29 810,74	0,00	0,00	36 562,59
6251	Voyages et déplacements	0,00	17,50	0,00	0,00	17,50
6256	Missions	0,00	5 056,23	0,00	0,00	5 056,23

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
627	Services bancaires et assimilés	0,00	12 045,44	0,00	0,00	12 045,44
6281	Concours divers (cotisations)	2 907,77	838,11	0,00	0,00	3 745,88
6288	Autres services extérieurs	16 692,00	24 108,44	0,00	0,00	40 800,44
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	301,00	1 368,00	0,00	0,00	1 669,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 217 490,69	14 417 641,11	0,00	0,00	15 635 131,80
6331	Versement mobilité	11 921,40	145 399,56	0,00	0,00	157 320,96
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 311,73	37 101,08	0,00	0,00	40 412,81
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	7 306,25	88 230,02	0,00	0,00	95 536,27
64111	Rémunération principale titulaires	704 228,05	7 791 076,69	0,00	0,00	8 495 304,74
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	4 934,16	79 854,34	0,00	0,00	84 788,50
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	2 300,00	28 700,00	0,00	0,00	31 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	164 870,88	1 626 946,02	0,00	0,00	1 791 816,90
64131	Rémunérations non tit.	0,00	631 374,30	0,00	0,00	631 374,30
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	121 551,62	0,00	0,00	121 551,62
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	64 302,01	0,00	0,00	64 302,01
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	700,00	0,00	0,00	700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	96 748,44	1 239 850,67	0,00	0,00	1 336 599,11
6453	Cotisations aux caisses de retraites	212 048,83	2 442 559,91	0,00	0,00	2 654 608,74
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	26 195,34	0,00	0,00	26 195,34
64731	Allocations chômage versées directement	4 870,40	20 005,66	0,00	0,00	24 876,06
6478	Autres charges sociales diverses	4 462,43	56 368,15	0,00	0,00	60 830,58
6488	Autres charges	488,12	14 825,74	0,00	0,00	15 313,86
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	6 223,06	108 630,00	0,00	114 853,06
65548	Autres contributions	0,00	6 223,06	0,00	0,00	6 223,06
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	23 345,00	0,00	23 345,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	85 285,00	0,00	85 285,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 859,18	0,00	0,00	3 859,18
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	667,63	0,00	0,00	667,63
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	3 191,55	0,00	0,00	3 191,55
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 693 309,42	0,00	0,00	1 693 309,42
	Réalisations	0,00	1 693 309,42	0,00	0,00	1 693 309,42
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 693 006,62	0,00	0,00	1 693 006,62
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	1 394 589,06	0,00	0,00	1 394 589,06
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	298 107,02	0,00	0,00	298 107,02

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	310,54	0,00	0,00	310,54
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	302,80	0,00	0,00	302,80
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	302,80	0,00	0,00	302,80
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-2 844 901,42	-15 048 285,31	-166 038,90	0,00	-18 059 225,63

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	733 997,35	2 109 196,30	1 707,77	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	733 997,35	2 109 196,30	1 707,77	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	487 556,31	1 138 146,65	1 707,77	0,00
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	34 613,18	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	849 406,96	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	4 609,64	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	241,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	9 483,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	11 192,30	2 338,98	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	336,02	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	124 933,99	83 758,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	8 976,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	16 888,80	88 389,18	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	0,00	11 624,35	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	0,00	0,00	0,00	58 318,62	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	120,00	30 663,54	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	0,00	4 613,64	3 078,54	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	462,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	97 792,52	5 760,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	0,00	148 742,29	1,98	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	4 413,58	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	6 751,85	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	1 707,77	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	16 692,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	301,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	246 441,04	971 049,65	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	2 409,29	9 512,11	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	669,28	2 642,45	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	1 487,53	5 818,72	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	149 779,07	554 448,98	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	2 238,12	2 696,04	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	600,00	1 700,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	26 069,77	138 801,11	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	19 486,48	77 261,96	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	42 878,83	169 170,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	4 870,40	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	822,67	3 639,76	0,00	0,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	488,12	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
	Autres produits except. opérat° gestion							
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	0,00	0,00	0,00	-733 997,35	-2 109 196,30	-1 707,77	0,00

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
	DEPENSES	1 057 287,58	162 805,32	3 394 511,48	12 119 620,31	7 370,04	0,00	55 321,71	0,00	110 717,19
	Realisations	1 057 287,58	162 805,32	3 394 511,48	12 119 620,31	7 370,04	0,00	55 321,71	0,00	110 717,19
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	29 345,89	162 137,69	970 121,96	1 151 118,86	1 146,98	0,00	55 321,71	0,00	2 087,19
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	97 175,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	16,21	1 455,01	0,00	0,00	55 321,71	0,00	0,00
60621	Combustibles	0,00	0,00	0,00	1 205,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	0,00	0,00	200,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	3 414,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	20 310,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	13 564,81	7 340,84	119 332,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	0,00	0,00	213 547,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	140,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	9 046,75	0,00	48,91	5 109,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	167,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	7 315,20	42 993,62	208 684,32	319 471,76	558,98	0,00	0,00	0,00	911,19
611	Contrats de prestations de services	0,00	45 657,60	7 240,80	-300,00	588,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	1 110,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	1 364,40	96 749,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	0,00	0,00	6 869,72	353 065,66	0,00	0,00	0,00	0,00	1 176,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	635,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	0,00	11 347,20	440 699,06	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	11 271,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	0,00	0,00	9 815,70	4 047,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	0,00	0,00	11 019,60	20 564,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	25 257,42	6 107,97	9 677,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	469,74	0,00	0,00	382,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	7 051,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	0,00	0,00	24 600,65	23 578,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00	495,00	-141,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	3 565,12	8 011,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	32 317,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	4 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	10 047,40	0,00	8 991,88	10 771,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	17,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	235,80	0,00	0,00	4 820,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	12 045,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	38,11	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	18 682,24	5 426,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00	0,00	1 368,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 027 941,69	0,00	2 421 197,97	10 968 501,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 260,74	0,00	24 359,68	110 779,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 327,77	0,00	6 721,93	28 051,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 319,20	0,00	15 054,22	66 856,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	494 879,30	0,00	1 382 310,11	5 913 887,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	5 905,99	0,00	7 784,12	66 164,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	900,00	0,00	4 700,00	23 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	134 390,41	0,00	296 290,78	1 196 264,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	110 681,84	0,00	36 189,20	484 503,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	400,00	0,00	0,00	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	0,00	3 621,06	117 930,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00	64 302,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis indemnité inflation	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	96 107,04	0,00	199 260,21	944 483,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	157 536,60	0,00	433 293,02	1 851 730,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 277,96	0,00	363,42	21 553,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	20 005,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 060,00	0,00	8 876,51	45 431,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	1 894,84	0,00	2 373,71	10 557,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	6 223,06	0,00	0,00	0,00	108 630,00
65548	Autres contributions	0,00	0,00	0,00	0,00	6 223,06	0,00	0,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 345,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 285,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	667,63	3 191,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	0,00	667,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	3 191,55	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 389 305,45	304 003,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	1 389 305,45	304 003,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	1 389 002,65	304 003,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	0,00	1 388 692,11	5 896,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	298 107,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	310,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	302,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	302,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	-1 057 287,58	1 226 500,13	-3 090 507,51	-12 119 620,31	-7 370,04	0,00	-55 321,71	0,00	-110 717,19

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION (1) – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES		0,00	15 372,00	0,00	0,00	1 017 151,28	676 535,17	0,00	0,00	1 709 058,45
Réalizations		0,00	15 372,00	0,00	0,00	1 017 151,28	676 535,17	0,00	0,00	1 709 058,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	15 372,00	0,00	0,00	567 854,48	676 535,17	0,00	0,00	1 259 761,65
60611	Eau et assainissement	0,00	0,00	0,00	0,00	6 187,97	0,00	0,00	0,00	6 187,97
60612	Energie - Electricité	0,00	0,00	0,00	0,00	301 319,78	0,00	0,00	0,00	301 319,78
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	8 782,76	0,00	0,00	0,00	8 782,76
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 252,57	0,00	0,00	0,00	2 252,57
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	3 922,57	0,00	0,00	0,00	3 922,57
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	14 209,39	0,00	0,00	0,00	14 209,39
611	Contrats de prestations de services	0,00	3 372,00	0,00	0,00	85 188,06	2 593,68	0,00	0,00	91 153,74
6132	Locations immobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	16 986,14	0,00	0,00	0,00	16 986,14
6135	Locations mobilières	0,00	0,00	0,00	0,00	15 450,21	0,00	0,00	0,00	15 450,21
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	3 626,75	5 822,49	0,00	0,00	9 449,24
6156	Maintenance	0,00	0,00	0,00	0,00	10 267,20	0,00	0,00	0,00	10 267,20
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	854,80	0,00	0,00	0,00	854,80
6226	Honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	620,00	0,00	0,00	0,00	620,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	47 639,27	0,00	0,00	0,00	47 639,27
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	822,00	0,00	0,00	0,00	822,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	12 000,00	0,00	0,00	462,00	0,00	0,00	0,00	12 462,00
6238	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	5 746,31	0,00	0,00	0,00	5 746,31
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	4 772,33	0,00	0,00	0,00	4 772,33
6281	Concours divers (cotisations)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	13 119,00	0,00	0,00	16 119,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	655 000,00	0,00	0,00	655 000,00
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	34 794,87	0,00	0,00	0,00	34 794,87
6358	Autres droits	0,00	0,00	0,00	0,00	49,50	0,00	0,00	0,00	49,50
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	392 477,80	0,00	0,00	0,00	392 477,80

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
6331	Versement mobilité	0,00	0,00	0,00	0,00	3 608,85	0,00	0,00	0,00	3 608,85
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	985,41	0,00	0,00	0,00	985,41
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,89	0,00	0,00	0,00	2 200,89
64111	Rémunération principale titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	219 051,26	0,00	0,00	0,00	219 051,26
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	8 287,17	0,00	0,00	0,00	8 287,17
64114	Personnel titulaire Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	700,00
64118	Autres indemnités titulaires	0,00	0,00	0,00	0,00	54 453,46	0,00	0,00	0,00	54 453,46
64131	Rémunérations non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	3 413,53	0,00	0,00	0,00	3 413,53
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00	0,00	346,54	0,00	0,00	0,00	346,54
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	29 743,03	0,00	0,00	0,00	29 743,03
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00	0,00	64 959,55	0,00	0,00	0,00	64 959,55
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	0,00	0,00	0,00	138,13	0,00	0,00	0,00	138,13
64731	Allocations chômage versées directement	0,00	0,00	0,00	0,00	2 038,98	0,00	0,00	0,00	2 038,98
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	1 481,00	0,00	0,00	0,00	1 481,00
6488	Autres charges	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	56 819,00	0,00	0,00	0,00	56 819,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	56 819,00	0,00	0,00	0,00	56 819,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		579 538,96	311 394,12	0,00	0,00	1 103 468,85	1 633 746,76	0,00	0,00	3 628 148,69
Réalisations		579 538,96	311 394,12	0,00	0,00	1 103 468,85	1 633 746,76	0,00	0,00	3 628 148,69
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Opérat° ordre transfert entre sections									
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	279 391,12	0,00	0,00	1 103 468,85	132 254,95	0,00	0,00	1 515 114,92
70323	Redev. occupat° domaine public communal	0,00	0,00	0,00	0,00	1 103 468,85	0,00	0,00	0,00	1 103 468,85
7071	Compteurs	0,00	252 949,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 949,12
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 051,00	0,00	0,00	93 051,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	26 442,00	0,00	0,00	0,00	39 203,95	0,00	0,00	65 645,95
73	Impôts et taxes	579 538,96	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 942,81	0,00	0,00	1 958 481,77
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 378 942,81	0,00	0,00	1 378 942,81
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	579 538,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 538,96
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	32 003,00	0,00	0,00	0,00	122 549,00	0,00	0,00	154 552,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	0,00	32 003,00	0,00	0,00	0,00	122 549,00	0,00	0,00	154 552,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (3)	579 538,96	296 022,12	0,00	0,00	86 317,57	957 211,59	0,00	0,00	1 919 090,24

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Le croisement par nature est fait au niveau de chacun des articles budgétaires.

(3) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des Réalisations ainsi que des restes à réaliser et des reports (ligne budgétaire 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		21 246 287,19	5 642 513,28	0,00	0,00	0,00	26 888 800,47
Réalizations		21 246 287,19	4 075 701,16	0,00	0,00	0,00	25 321 988,35
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	4 327 717,46	0,00	0,00	0,00	0,00	4 327 717,46
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	100 927,41	0,00	0,00	0,00	0,00	100 927,41
13911	Etat et établissements nationaux	5 667,33	0,00	0,00	0,00	0,00	5 667,33
13912	Sub. transf cpte résultat. Régions	6 607,76	0,00	0,00	0,00	0,00	6 607,76
13913	Sub. transf cpte résultat. Départements	33 538,81	0,00	0,00	0,00	0,00	33 538,81
13917	Sub. transf cpte résultat. Budget communaut	7 923,66	0,00	0,00	0,00	0,00	7 923,66
13918	Autres subventions d'équipement	46 218,47	0,00	0,00	0,00	0,00	46 218,47
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	971,38	0,00	0,00	0,00	0,00	971,38
041	Opérations patrimoniales	7 420 404,91	0,00	0,00	0,00	0,00	7 420 404,91
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	5 142,80	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142,80
2116	Cimetières	98 419,89	0,00	0,00	0,00	0,00	98 419,89
2128	Autres agencements et aménagements	90 471,80	0,00	0,00	0,00	0,00	90 471,80
21311	Hôtel de ville	42 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 228,00
21312	Bâtiments scolaires	38 208,72	0,00	0,00	0,00	0,00	38 208,72
21318	Autres bâtiments publics	895 857,20	0,00	0,00	0,00	0,00	895 857,20
2152	Installations de voirie	5 249 416,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 249 416,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	8 834,40	0,00	0,00	0,00	0,00	8 834,40
2312	Agencements et aménagements de terrains	152 167,47	0,00	0,00	0,00	0,00	152 167,47
2313	Constructions	684 902,77	0,00	0,00	0,00	0,00	684 902,77
2315	Installat°, matériel et outillage techni	154 755,86	0,00	0,00	0,00	0,00	154 755,86
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	54 509,88	0,00	0,00	0,00	0,00	54 509,88
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	54 509,88	0,00	0,00	0,00	0,00	54 509,88
16	Emprunts et dettes assimilées	9 327 727,53	0,00	0,00	0,00	0,00	9 327 727,53
1641	Emprunts en euros	8 727 326,57	0,00	0,00	0,00	0,00	8 727 326,57
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	599 513,80	0,00	0,00	0,00	0,00	599 513,80
165	Dépôts et cautionnements reçus	887,16	0,00	0,00	0,00	0,00	887,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	2 598,00	0,00	0,00	0,00	2 598,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
2031	Frais d'études	0,00	2 598,00	0,00	0,00	0,00	2 598,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	15 428,39	0,00	0,00	0,00	15 428,39
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	2 428,39	0,00	0,00	0,00	2 428,39
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	14 563,62	0,00	0,00	0,00	14 563,62
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	14 563,62	0,00	0,00	0,00	14 563,62
26	Participat° et créances rattachées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
261	Titres de participation	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
274	Prêts	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
Opérations d'équipement		0,00	4 031 111,15	0,00	0,00	0,00	4 031 111,15
10006	CTM	0,00	416 418,12	0,00	0,00	0,00	416 418,12
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	372 172,84	0,00	0,00	0,00	372 172,84
11021	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	2 062 185,24	0,00	0,00	0,00	2 062 185,24
11023	Valorisation du patrimoine vegetal	0,00	88 894,16	0,00	0,00	0,00	88 894,16
11024	BATIMENT ASSOCIATIF	0,00	50 110,90	0,00	0,00	0,00	50 110,90
20033	AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0,00	776 289,53	0,00	0,00	0,00	776 289,53
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	265 040,36	0,00	0,00	0,00	265 040,36
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	1 566 812,12	0,00	0,00	0,00	1 566 812,12
RECETTES (2)		50 512 428,32	610 451,91	0,00	0,00	0,00	51 122 880,23
Réalisations		50 512 428,32	610 451,91	0,00	0,00	0,00	51 122 880,23
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	9 700 181,76	0,00	0,00	0,00	0,00	9 700 181,76
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	542 888,60	0,00	0,00	0,00	0,00	542 888,60
2111	Terrains nus	220 895,50	0,00	0,00	0,00	0,00	220 895,50
2112	Terrains de voirie	108 205,05	0,00	0,00	0,00	0,00	108 205,05
2113	Terrains aménagés autres que voirie	17 958,49	0,00	0,00	0,00	0,00	17 958,49
21318	Autres bâtiments publics	19 667,94	0,00	0,00	0,00	0,00	19 667,94
2802	Frais liés à la réalisation des document	393,26	0,00	0,00	0,00	0,00	393,26
28031	Frais d'études	389 176,60	0,00	0,00	0,00	0,00	389 176,60
28033	Frais d'insertion	18 294,15	0,00	0,00	0,00	0,00	18 294,15
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	136 975,60	0,00	0,00	0,00	0,00	136 975,60
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 383,42	0,00	0,00	0,00	0,00	31 383,42
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	143 668,92	0,00	0,00	0,00	0,00	143 668,92

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	38 293,29	0,00	0,00	0,00	0,00	38 293,29
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 024 500,43	0,00	0,00	0,00	0,00	1 024 500,43
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	13 521,44	0,00	0,00	0,00	0,00	13 521,44
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	158 999,99	0,00	0,00	0,00	0,00	158 999,99
28051	Concessions et droits similaires	89 798,82	0,00	0,00	0,00	0,00	89 798,82
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	90 880,94	0,00	0,00	0,00	0,00	90 880,94
28128	Autres aménagements de terrains	979 672,01	0,00	0,00	0,00	0,00	979 672,01
281318	Autres bâtiments publics	704 726,58	0,00	0,00	0,00	0,00	704 726,58
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
281571	Matériel roulant	32 292,56	0,00	0,00	0,00	0,00	32 292,56
281578	Autre matériel et outillage de voirie	250 187,86	0,00	0,00	0,00	0,00	250 187,86
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 054 749,48	0,00	0,00	0,00	0,00	3 054 749,48
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 116,57	0,00	0,00	0,00	0,00	6 116,57
28182	Matériel de transport	603 966,46	0,00	0,00	0,00	0,00	603 966,46
28183	Matériel de bureau et informatique	250 962,21	0,00	0,00	0,00	0,00	250 962,21
28184	Mobilier	251 669,07	0,00	0,00	0,00	0,00	251 669,07
28185	Cheptel	1 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 133,00
28188	Autres immo. corporelles	516 853,52	0,00	0,00	0,00	0,00	516 853,52
041	Opérations patrimoniales	7 420 404,91	0,00	0,00	0,00	0,00	7 420 404,91
2031	Frais d'études	1 715 569,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 715 569,09
2033	Frais d'insertion	31 790,88	0,00	0,00	0,00	0,00	31 790,88
2138	Autres constructions	5 142,80	0,00	0,00	0,00	0,00	5 142,80
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 667 902,14	0,00	0,00	0,00	0,00	5 667 902,14
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 646 693,25	0,00	0,00	0,00	0,00	14 646 693,25
10222	FCTVA	5 728 354,27	0,00	0,00	0,00	0,00	5 728 354,27
10226	Taxe d'aménagement	339 018,04	0,00	0,00	0,00	0,00	339 018,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	8 579 320,94	0,00	0,00	0,00	0,00	8 579 320,94
13	Subventions d'investissement	694 376,00	595 081,82	0,00	0,00	0,00	1 289 457,82
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	50 000,00	589 829,74	0,00	0,00	0,00	639 829,74
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	5 252,08	0,00	0,00	0,00	5 252,08
1342	Amendes de police non transférable	644 376,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644 376,00
16	Emprunts et dettes assimilées	18 002 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 002 500,00
1641	Emprunts en euros	18 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	3 370,09	0,00	0,00	0,00	3 370,09
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	3 370,09	0,00	0,00	0,00	3 370,09
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	05 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	48 272,40	12 000,00	0,00	0,00	0,00	60 272,40
274	Prêts	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	48 272,40	0,00	0,00	0,00	0,00	48 272,40
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		29 266 141,13	-5 032 061,37	0,00	0,00	0,00	24 234 079,76

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		3 863 892,89	0,00	0,00	95 884,04	16 243,77	602 527,30	1 063 965,28	0,00	0,00
Réalizations		3 382 786,43	0,00	0,00	95 884,04	16 243,77	231 308,79	349 478,13	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 598,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 428,39	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 428,39	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 563,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	14 563,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04		
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
274	Prêts	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		3 353 624,81	0,00	0,00	95 884,04	16 243,77	215 880,40	349 478,13	0,00	0,00
10006	CTM	416 418,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	260 045,03	0,00	0,00	95 884,04	16 243,77	0,00	0,00	0,00	
11021	BATIMENTS COMMUNAUX	1 896 415,74	0,00	0,00	0,00	0,00	165 769,50	0,00	0,00	
11023	Valorisation du patrimoine vegetal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 894,16	0,00	
11024	BATIMENT ASSOCIATIF	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 110,90	0,00	0,00	
20033	AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	776 289,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	4 456,39	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 583,97	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser au 31/12		481 106,46	0,00	0,00	0,00	0,00	371 218,51	714 487,15	0,00	0,00
RECETTES (2)		610 451,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Réalizations		610 451,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28041582	GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02						Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28185	Cheptel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	595 081,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	589 829,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	5 252,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 370,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 370,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 253 440,98	0,00	0,00	-95 884,04	-16 243,77	-602 527,30	-1 063 965,28	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		463 533,44	9 116,40	0,00	472 649,84
Réalizations		277 204,04	9 116,40	0,00	286 320,44
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	241 575,80	0,00	0,00	241 575,80
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	236 498,20	0,00	0,00	236 498,20
2188	Autres immobilisations corporelles	5 077,60	0,00	0,00	5 077,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		35 628,24	9 116,40	0,00	44 744,64
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	35 628,24	9 116,40	0,00	44 744,64
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		186 329,40	0,00	0,00	186 329,40
RECETTES (2)		20 390,00	0,00	0,00	20 390,00
Réalizations		20 390,00	0,00	0,00	20 390,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	20 390,00	0,00	0,00	20 390,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	13 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	20 390,00	0,00	0,00	20 390,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-443 143,44	-9 116,40	0,00	-452 259,84

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	463 015,04	0,00	518,40
Réalizations		0,00	0,00	276 685,64	0,00	518,40
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	241 575,80	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	236 498,20	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 077,60	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	35 109,84	0,00	518,40
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	0,00	35 109,84	0,00	518,40

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	186 329,40	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	20 390,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	20 390,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	20 390,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	20 390,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	-442 625,04	0,00	-518,40

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		40 249,75	4 088 781,74	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	4 129 931,49
Réalizations		40 249,75	4 083 189,48	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	4 124 339,23
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		36 749,75	4 083 189,48	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	4 120 839,23
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	151 663,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 663,42
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 776,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	26 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
20033	AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0,00	5 178,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 178,58
22034	ECOLE NUMERIQUE	22 716,00	352 072,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 788,37
9003	AMENAG & RENOV EQUIP ENFANCE EDUCATION	14 033,75	3 572 499,11	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	3 587 432,86
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	5 592,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 592,26
RECETTES (2)		44 048,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 443,00
Réalizations		44 048,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 443,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	44 048,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 443,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	44 048,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 048,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 395,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		3 798,25	-4 075 386,74	0,00	0,00	0,00	-900,00	0,00	-4 072 488,49

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	4 088 781,74	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
Réalizations		0,00	0,00	4 083 189,48	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	4 083 189,48	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	0,00	151 663,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	0,00	0,00	1 776,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20033	AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0,00	0,00	5 178,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22034	ECOLE NUMERIQUE	0,00	0,00	352 072,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9003	AMENAG & RENOV EQUIP ENFANCE EDUCATION	0,00	0,00	3 572 499,11	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	5 592,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	13 395,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-4 075 386,74	0,00	0,00	0,00	0,00	-900,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		10 568 330,31	218 538,65	157 176,84	280 003,55	0,00	11 224 049,35
Réalizations		9 482 246,01	172 481,30	157 176,84	280 003,55	0,00	10 091 907,70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		9 482 246,01	172 481,30	157 176,84	280 003,55	0,00	10 091 907,70
11021	BATIMENTS COMMUNAUX	173 912,39	0,00	0,00	0,00	0,00	173 912,39
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	201 916,58	24 868,66	157 176,84	280 003,55	0,00	663 965,63
16029	REHABILITATION MARCHÉ FOIRAIL	9 106 417,04	0,00	0,00	0,00	0,00	9 106 417,04
9002	AP ESAP	0,00	18 942,17	0,00	0,00	0,00	18 942,17
9003	AMENAG & RENOV EQUIP ENFANCE EDUCATION	0,00	128 670,47	0,00	0,00	0,00	128 670,47
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		1 086 084,30	46 057,35	0,00	0,00	0,00	1 132 141,65
RECETTES (2)		1 369 752,85	30 774,26	0,00	115 862,54	0,00	1 516 389,65
Réalizations		1 369 752,85	30 774,26	0,00	115 862,54	0,00	1 516 389,65
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	34 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 350 755,00	30 774,26	0,00	115 862,54	0,00	1 497 391,80
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	86 984,19	0,00	86 984,19
1322	Subv. non transf. Régions	500 000,00	0,00	0,00	28 878,35	0,00	528 878,35
1323	Subv. non transf. Départements	850 755,00	30 774,26	0,00	0,00	0,00	881 529,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 997,85	0,00	0,00	0,00	0,00	18 997,85
238	Avances versées commandes immo. incorp.	18 997,85	0,00	0,00	0,00	0,00	18 997,85
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-9 198 577,46	-187 764,39	-157 176,84	-164 141,01	0,00	-9 707 659,70

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		128 670,47	64 999,52	24 868,66	0,00	0,00	99 666,25	0,00	57 510,59
Réalizations		128 670,47	18 942,17	24 868,66	0,00	0,00	99 666,25	0,00	57 510,59
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		128 670,47	18 942,17	24 868,66	0,00	0,00	99 666,25	0,00	57 510,59
11021	BATIMENTS COMMUNAUX	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	0,00	0,00	24 868,66	0,00	0,00	99 666,25	0,00	57 510,59
16029	REHABILITATION MARCHÉ FOIRAIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9002	AP ESAP	0,00	18 942,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
9003	AMENAG & RENOV EQUIP ENFANCE EDUCATION	128 670,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	46 057,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	30 774,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	30 774,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	30 774,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	30 774,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-128 670,47	-34 225,26	-24 868,66	0,00	0,00	-99 666,25	0,00	-57 510,59

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		30 039,05	3 751 897,53	1 590,00	0,00	3 783 526,58
Réalizations		22 889,05	3 751 897,53	1 590,00	0,00	3 776 376,58
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	4 950,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	4 950,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		17 939,05	3 751 897,53	1 590,00	0,00	3 771 426,58
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	7 403,05	0,00	1 590,00	0,00	8 993,05
10018	Equipements sportifs	10 536,00	3 577 970,60	0,00	0,00	3 588 506,60
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	173 926,93	0,00	0,00	173 926,93
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		7 150,00	0,00	0,00	0,00	7 150,00
RECETTES (2)		0,00	104,18	0,00	0,00	104,18
Réalizations		0,00	104,18	0,00	0,00	104,18
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	43 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	104,18	0,00	0,00	104,18
2313	Constructions	0,00	104,18	0,00	0,00	104,18
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-30 039,05	-3 751 793,35	-1 590,00	0,00	-3 783 422,40

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		3 007 613,98	403 340,11	134 462,67	32 553,84	173 926,93	0,00	1 590,00	0,00
Réalizations		3 007 613,98	403 340,11	134 462,67	32 553,84	173 926,93	0,00	1 590,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		3 007 613,98	403 340,11	134 462,67	32 553,84	173 926,93	0,00	1 590,00	0,00
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 590,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
10018	Equipements sportifs	3 007 613,98	403 340,11	134 462,67	32 553,84	0,00	0,00	0,00	0,00
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	173 926,93	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		104,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		104,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	104,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	104,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-3 007 509,80	-403 340,11	-134 462,67	-32 553,84	-173 926,93	0,00	-1 590,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		17,59	407 695,46	0,00	407 713,05
Réalizations		17,59	407 695,46	0,00	407 713,05
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		17,59	327 695,46	0,00	327 713,05
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	17,59	0,00	0,00	17,59
19031	plan d'action accessibilité	0,00	327 695,46	0,00	327 695,46
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	53 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-17,59	-407 695,46	0,00	-407 713,05

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	17,59	50 000,00	357 695,46	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	17,59	50 000,00	357 695,46	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	50 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
Opérations d'équipement		0,00	0,00	17,59	0,00	327 695,46	0,00	0,00	0,00
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	0,00	17,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19031	plan d'action accessibilité	0,00	0,00	0,00	0,00	327 695,46	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	-17,59	-50 000,00	-357 695,46	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		0,00	7 855,72	0,00	0,00	0,00	0,00	7 855,72
Réalizations		0,00	4 068,70	0,00	0,00	0,00	0,00	4 068,70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	4 068,70	0,00	0,00	0,00	0,00	4 068,70
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	4 068,70	0,00	0,00	0,00	0,00	4 068,70
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	3 787,02	0,00	0,00	0,00	0,00	3 787,02
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	65 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-7 855,72	0,00	0,00	0,00	0,00	-7 855,72

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 481 732,91	0,00	474 858,00	0,00	0,00	1 956 590,91
Réalizations		1 136 976,56	0,00	392 405,74	0,00	0,00	1 529 382,30
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	461 920,42	0,00	150 858,00	0,00	0,00	612 778,42
20422	Privé : Bâtiments, installations	108 287,53	0,00	150 858,00	0,00	0,00	259 145,53
2046	Attrib. de compensation d'investissement	353 632,89	0,00	0,00	0,00	0,00	353 632,89
21	Immobilisations corporelles	341 836,94	0,00	0,00	0,00	0,00	341 836,94
2111	Terrains nus	8 261,32	0,00	0,00	0,00	0,00	8 261,32
2112	Terrains de voirie	43 597,49	0,00	0,00	0,00	0,00	43 597,49
2115	Terrains bâtis	289 648,29	0,00	0,00	0,00	0,00	289 648,29
2138	Autres constructions	329,84	0,00	0,00	0,00	0,00	329,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	196 853,46	0,00	0,00	0,00	0,00	196 853,46
275	Dépôts et cautionnements versés	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
27638	Créance Autres établissements publics	194 253,46	0,00	0,00	0,00	0,00	194 253,46
Opérations d'équipement		136 365,74	0,00	241 547,74	0,00	0,00	377 913,48
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	68 946,27	0,00	0,00	0,00	0,00	68 946,27
20032	RAVALEMENT FACADES	67 419,47	0,00	0,00	0,00	0,00	67 419,47
204101	AP OPAH RU + FACADES	0,00	0,00	241 547,74	0,00	0,00	241 547,74
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	74 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
	Restes à réaliser au 31/12	344 756,35	0,00	82 452,26	0,00	0,00	427 208,61
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Réalisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-1 481 732,91	0,00	-474 858,00	0,00	0,00	-1 956 590,91

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		1 601 107,68	19 527 365,87	0,00	0,00	21 128 473,55
Réalizations		1 590 200,16	18 791 954,54	0,00	0,00	20 382 154,70
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	16 833,83	0,00	0,00	16 833,83
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	16 833,83	0,00	0,00	16 833,83
21	Immobilisations corporelles	15 121,20	5 855,24	0,00	0,00	20 976,44
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	15 121,20	5 855,24	0,00	0,00	20 976,44
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	539 436,38	0,00	0,00	539 436,38
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	539 436,38	0,00	0,00	539 436,38
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	48 272,40	0,00	0,00	48 272,40
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	48 272,40	0,00	0,00	48 272,40
Opérations d'équipement		1 575 078,96	16 991 678,84	0,00	0,00	18 566 757,80
10013	MOBILIER URBAIN	0,00	117 535,76	0,00	0,00	117 535,76
10016	VOIRIE GENERALE	0,00	4 233 719,70	0,00	0,00	4 233 719,70
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	426 963,07	504 246,40	0,00	0,00	931 209,47
11022	ECLAIRAGE PUBLIC	1 049 007,28	0,00	0,00	0,00	1 049 007,28
11023	Valorisation du patrimoine vegetal	0,00	918 285,97	0,00	0,00	918 285,97
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	0,00	3 256,08	0,00	0,00	3 256,08
12026	ETUDES PRE-OPERATIONS	0,00	16 197,60	0,00	0,00	16 197,60
16029	REHABILITATION MARCHÉ FOIRAIL	0,00	5 257,22	0,00	0,00	5 257,22

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	84 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	0,00	3 843 735,15	0,00	0,00	3 843 735,15
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	99 108,61	2 180 820,25	0,00	0,00	2 279 928,86
9004	AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE	0,00	5 168 624,71	0,00	0,00	5 168 624,71
Opérations pour compte de tiers		0,00	1 189 877,85	0,00	0,00	1 189 877,85
45816	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0,00	262 556,53	0,00	0,00	262 556,53
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE	0,00	927 321,32	0,00	0,00	927 321,32
Restes à réaliser au 31/12		10 907,52	735 411,33	0,00	0,00	746 318,85
RECETTES (2)		1 950,00	4 914 381,84	103 946,08	0,00	5 020 277,92
Réalisations		1 950,00	4 914 381,84	103 946,08	0,00	5 020 277,92
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	3 330 273,21	103 946,08	0,00	3 434 219,29
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	1 955 033,71	0,00	0,00	1 955 033,71
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	1 039 752,00	0,00	0,00	1 039 752,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	151 396,00	0,00	0,00	151 396,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	184 091,50	0,00	0,00	184 091,50
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	103 946,08	0,00	103 946,08
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 950,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	1 950,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	394 230,78	0,00	0,00	394 230,78
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	385 571,42	0,00	0,00	385 571,42
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	8 659,36	0,00	0,00	8 659,36
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	1 189 877,85	0,00	0,00	1 189 877,85
45826	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0,00	262 556,53	0,00	0,00	262 556,53
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE	0,00	927 321,32	0,00	0,00	927 321,32
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-1 599 157,68	-14 612 984,03	103 946,08	0,00	-16 108 195,63

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	530 402,96	1 049 007,28	21 697,44	0,00
Réalizations		0,00	0,00	0,00	526 071,68	1 049 007,28	15 121,20	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 121,20	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 121,20	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	526 071,68	1 049 007,28	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
10013	MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	VOIRIE GENERALE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	0,00	0,00	426 963,07	0,00	0,00	0,00
11022	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	1 049 007,28	0,00	0,00
11023	Valorisation du patrimoine vegetal	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
12026	ETUDES PRE-OPERATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16029	REHABILITATION MARCHÉ FOIRAIL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	99 108,61	0,00	0,00	0,00
9004	AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45816	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	4 331,28	0,00	6 576,24	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	1 950,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45826	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-530 402,96	-1 047 057,28	-21 697,44	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 82				Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution
DEPENSES (2)		4 232 775,85	11 269,34	9 032 663,72	2 189 299,37	4 061 357,59	0,00	0,00	0,00
Réalisations		4 080 579,86	1 221,74	8 960 353,07	1 773 969,97	3 975 829,90	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	16 833,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	16 833,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 855,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	401 206,88	0,00	138 229,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	401 206,88	0,00	138 229,50	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	48 272,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	48 272,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	4 015 473,63	1 221,74	7 369 268,34	1 773 969,97	3 831 745,16	0,00	0,00	0,00	0,00
10013	MOBILIER URBAIN	0,00	0,00	117 535,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10016	VOIRIE GENERALE	0,00	0,00	4 233 719,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	130 248,48	0,00	0,00	373 997,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11022	ECLAIRAGE PUBLIC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11023	Valorisation du patrimoine vegetal	0,00	0,00	0,00	918 285,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	0,00	0,00	0,00	0,00	3 256,08	0,00	0,00	0,00	0,00
12026	ETUDES PRE-OPERATIONS	16 197,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16029	REHABILITATION MARCHE FOIRAIL	0,00	0,00	0,00	0,00	5 257,22	0,00	0,00	0,00	0,00
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	3 843 735,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	25 292,40	1 221,74	696 224,21	481 686,08	976 395,82	0,00	0,00	0,00	0,00
9004	AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE	0,00	0,00	2 321 788,67	0,00	2 846 836,04	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	1 189 877,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45816	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0,00	0,00	262 556,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					Sous fonction 83			
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain	830 Services communs	831 Aménagement des eaux	832 Act° spécif. lutte contre la pollution	833 Préservation du milieu naturel
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE	0,00	0,00	927 321,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		152 195,99	10 047,60	72 310,65	415 329,40	85 527,69	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		2 150 263,46	0,00	1 341 273,85	194 882,04	1 227 962,49	103 946,08	0,00	0,00	0,00
Réalizations		2 150 263,46	0,00	1 341 273,85	194 882,04	1 227 962,49	103 946,08	0,00	0,00	0,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 950 914,72	0,00	151 396,00	0,00	1 227 962,49	103 946,08	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	727 071,22	0,00	0,00	0,00	1 227 962,49	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	1 039 752,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	151 396,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	184 091,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 946,08	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	199 348,74	0,00	0,00	194 882,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	190 689,38	0,00	0,00	194 882,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	8 659,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	1 189 877,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45826	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA	0,00	0,00	262 556,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE	0,00	0,00	927 321,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		-2 082 512,39	-11 269,34	-7 691 389,87	-1 994 417,33	-2 833 395,10	103 946,08	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
DEPENSES (2)		500,00	371 942,61	0,00	0,00	307 520,81	0,00	0,00	0,00	679 963,42
Réalizations		500,00	371 294,61	0,00	0,00	246 641,35	0,00	0,00	0,00	618 435,96
001	Solde d'exécution sect* d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	872,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00	0,00	0,00	0,00	1 785,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
261	Titres de participation	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	370 422,61	0,00	0,00	244 856,35	0,00	0,00	0,00	615 278,96
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15028	AP RENOVATION HALLES ET TOUR	0,00	370 422,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 422,61
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0,00	0,00	0,00	0,00	244 856,35	0,00	0,00	0,00	244 856,35
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser au 31/12		0,00	648,00	0,00	0,00	60 879,46	0,00	0,00	0,00	61 527,46
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
Réalisations		0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foire et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	97 Plan de relance (crise sanitaire)	Total
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser au 31/12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	-500,00	-371 942,61	0,00	0,00	-297 520,81	0,00	0,00	0,00	-669 963,42

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					159 259 371,45									
1641 Emprunts en euros (total)					146 059 371,45									
270/00778084592G	CREDIT FONCIER	12/04/2006	19/07/2006	01/07/2007	2 000 000,00	V	TAM	4,110	1,866	EUR	A	P	N	A-1
271/200604045SA21	CREDIT FONCIER	12/06/2006	27/12/2006	01/06/2007	3 000 000,00	F		4,130	4,235	EUR	S	P	N	A-1
274/207040 1369941M	C.EPARGNE	28/11/2007	25/12/2007	25/12/2008	1 200 000,00	F		4,480	4,543	EUR	A	C	N	B-4
275/207041	C.EPARGNE	28/11/2007	25/12/2007	25/06/2008	889 371,45	V	TAG06M	4,268	0,871	EUR	S	P	N	A-1
276/17063	SOCIETE GENERALE	31/05/2007	31/03/2008	31/03/2009	3 500 000,00	F		3,970	3,109	EUR	A	P	N	A-1
277/1279288Z/1	CREDIT FONCIER	01/06/2007	31/03/2008	31/03/2009	2 000 000,00	V	EURIBOR12M	3,980	1,556	EUR	A	P	N	A-1
281/XU00279303	CALYON	20/03/2008	01/09/2009	01/09/2010	2 700 000,00	F		3,730	3,785	EUR	A	C	N	A-1
282/MON270209EUR	C FRANCAISE	09/06/2010	11/08/2010	01/12/2010	750 000,00	F		2,240	2,259	EUR	T	P	N	A-1
283/MIN265536EUR806	FINANCEMENT LOCAL- AGENCE FRANCE LOCALE	14/09/2010	31/12/2010	01/02/2012	5 000 000,00	V	EURIBOR12M	2,128	1,050	EUR	A	P	N	A-1
284/MIN265536EUR808	AGENCE FRANCE LOCALE	14/09/2010	14/10/2011	14/10/2012	2 800 000,00	V	EURIBOR12M	2,659	0,804	EUR	A	P	N	A-1
286/1903192T	CREDIT FONCIER	14/06/2012	29/06/2012	29/06/2013	2 000 000,00	F		4,640	4,707	EUR	A	C	N	A-1
287/A33110D2001	C.EPARGNE	30/09/2011	12/09/2012	26/12/2012	1 600 000,00	V	EURIBOR03M	1,236	0,858	EUR	T	C	N	A-1
289/1229320	C.D.C.	20/08/2013	01/09/2012	01/08/2013	1 000 000,00	V	LEP	4,177	3,365	EUR	T	C	N	A-1
290/1232613	C.D.C.	27/11/2012	01/11/2013	01/02/2014	6 200 000,00	V	LIVRET A	2,850	1,463	EUR	A	X	N	A-1
291/MON506758EUR	C FRANCAISE	01/12/2015	23/12/2015	01/04/2016	2 000 000,00	F		1,530	1,539	EUR	T	C	N	A-1
292/MON512676EUR	FINANCEMENT LOCAL- C FRANCAISE	18/07/2016	09/08/2016	01/12/2016	5 870 000,00	F		0,930	0,935	EUR	T	C	N	A-1
293/MPH511774EUR	FINANCEMENT LOCAL- C FRANCAISE	22/11/2016	14/12/2016	01/01/2018	7 000 000,00	F		0,360	0,690	EUR	A	C	N	A-1
294/57848	FINANCEMENT LOCAL- C.D.C.	08/12/2016	10/07/2017	01/01/2018	16 050 000,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
295/DD11982072	ARKEA	20/04/2018	20/04/2018	30/04/2019	6 500 000,00	V	EURIBOR12M	0,240	0,250	EUR	A	C	N	A-1
296/MON522055EUR	C FRANCAISE	07/08/2018	17/08/2018	01/10/2019	10 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,280	0,250	EUR	A	C	N	A-1
297/MON528945EUR	FINANCEMENT LOCAL- C FRANCAISE	17/06/2019	21/06/2019	01/10/2019	8 000 000,00	F		0,720	0,000	EUR	T	C	N	A-1
298/1213	FINANCEMENT LOCAL- AGENCE FRANCE LOCALE	01/12/2019	01/12/2019	20/03/2020	9 000 000,00	F		0,455	0,000	EUR	T	C	N	A-1
299/CP0856	C.AGRICOLE	27/02/2020	02/03/2020	02/06/2020	4 000 000,00	F		0,460	0,000	EUR	T	C	N	A-1
300/1410	AGENCE FRANCE LOCALE	20/05/2020	20/05/2020	21/09/2020	5 000 000,00	F		0,665	0,000	EUR	T	C	N	A-1

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
301/1720	AGENCE FRANCE LOCALE	20/04/2021	21/04/2021	21/06/2021	6 000 000,00	F		0,460	0,000	EUR	T	C	N	A-1
302/1967	AGENCE FRANCE LOCALE	03/12/2021	10/12/2021	21/03/2022	14 000 000,00	F		0,620	0,000	EUR	T	C	N	A-1
303/1970-1974	AGENCE FRANCE LOCALE	03/12/2021	20/01/2022	21/03/2022	5 000 000,00	F		0,485	0,000	EUR	T	C	N	A-1
304/DD19625919	ARKEA	03/12/2021	30/03/2022	30/06/2022	5 000 000,00	F		0,970	0,000	EUR	T	C	N	A-1
305/2289	AGENCE FRANCE LOCALE	27/07/2022	10/08/2022	20/09/2022	5 000 000,00	F		2,325	0,000	EUR	T	C	N	A-1
306/2409	AGENCE FRANCE LOCALE	07/11/2022	01/12/2022	20/03/2023	3 000 000,00	V	EURIBOR03M	2,404	0,000	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					13 200 000,00									
272/XU00231493-1A	CALYON	21/09/2006	05/11/2007	30/04/2008	3 000 000,00	F		4,520	3,460	EUR	A	P	N	A-1
273/XU00231493-1C	CALYON	21/09/2006	13/12/2007	30/04/2008	2 000 000,00	F		4,166	3,527	EUR	A	P	N	A-1
285/100236	CACIB	31/12/2011	31/12/2011	15/09/2012	8 200 000,00	F		1,170	2,090	EUR	T	P	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					159 259 371,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		108 961 994,72					9 326 840,37	884 290,60	0,00	278 657,76
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		101 360 245,12					8 727 326,57	654 579,20	0,00	226 110,50
270/00778084592G	N	0,00	A-1	536 946,85	3,50	V	TAM	0,000	121 255,08	0,00	0,00	0,00
271/200604045SA21	N	0,00	A-1	810 928,67	3,92	F		4,130	182 601,61	39 704,64	0,00	2 790,95
274/207040 1369941M	N	0,00	B-4	0,00	0,00	F		4,480	80 000,00	3 609,44	0,00	0,00
275/207041	N	0,00	A-1	74 874,04	0,98	V	TAG06M	0,316	71 777,59	239,61	0,00	3,94
276/17063	N	0,00	A-1	1 347 770,69	5,24	F		2,730	195 581,34	42 718,70	0,00	28 106,63
277/1279288Z/1	N	0,00	A-1	771 451,22	5,24	V	EURIBOR12M	0,000	111 832,17	0,00	0,00	0,00
281/XU00279303	N	0,00	A-1	360 000,00	1,67	F		3,730	180 000,00	20 421,75	0,00	4 513,30
282/MON270209EUR	N	0,00	A-1	156 949,65	2,67	F		2,240	54 724,14	4 283,94	0,00	292,97
283/MIN265536EUR806	N	0,00	A-1	1 489 333,48	3,09	V	EURIBOR12M	0,037	353 369,37	691,27	0,00	1 253,65
284/MIN265536EUR808	N	0,00	A-1	1 441 805,60	8,83	V	EURIBOR12M	0,080	140 242,48	1 235,10	0,00	192,24
286/1903192T	N	0,00	A-1	666 666,70	4,49	F		4,640	133 333,33	37 635,56	0,00	15 896,29
287/A33110D2001	N	0,00	A-1	506 666,53	4,70	V	EURIBOR03M	1,806	106 666,68	4 706,84	0,00	791,53
289/1229320	N	0,00	A-1	366 666,54	5,33	V	LEP	6,470	66 666,68	17 322,53	0,00	3 808,77
290/1232613	N	0,00	A-1	3 641 245,55	10,08	V	LIVRET A	1,350	309 806,48	43 461,57	0,00	53 152,21
291/MON506758EUR	N	0,00	A-1	1 100 000,09	8,00	F		1,530	133 333,32	18 105,00	0,00	4 161,77
292/MON512676EUR	N	0,00	A-1	2 534 772,75	4,67	F		0,930	533 636,36	26 675,15	0,00	1 964,45
293/MPH511774EUR	N	0,00	A-1	4 666 666,65	9,00	F		0,320	466 666,67	16 654,81	0,00	15 099,26
294/57848	N	0,00	A-1	12 037 500,00	13,99	F		0,000	802 500,00	0,00	0,00	0,00
295/DD11982072	N	0,00	A-1	4 766 666,68	10,32	V	EURIBOR12M	0,240	433 333,33	12 653,33	0,00	13 884,24
296/MON522055EUR	N	0,00	A-1	7 333 333,32	10,74	V	EURIBOR12M	0,280	666 666,67	22 711,11	0,00	52 978,85
297/MON528945EUR	N	0,00	A-1	6 266 666,71	11,49	F		0,710	533 333,32	46 860,00	0,00	11 002,42
298/1213	N	0,00	A-1	7 200 000,00	11,96	F		0,455	600 000,00	34 943,99	0,00	1 001,00
299/CP0856	N	0,00	A-1	3 266 666,67	12,16	F		0,460	266 666,66	16 011,41	0,00	1 210,48
300/1410	N	0,00	A-1	4 166 666,70	12,46	F		0,665	333 333,32	29 497,06	0,00	769,68
301/1720	N	0,00	A-1	5 300 000,00	13,21	F		0,460	400 000,00	25 883,95	0,00	744,94
302/1967	N	0,00	A-1	13 300 000,00	18,96	F		0,620	700 000,00	88 765,06	0,00	2 290,56
303/1970-1974	N	0,00	A-1	4 666 666,68	13,96	F		0,485	333 333,32	21 883,39	0,00	628,70

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
304/DD19625919	N	0,00	A-1	4 750 000,01	14,23	F		0,970	249 999,99	35 768,75	0,00	127,99
305/2289	N	0,00	A-1	4 833 333,34	14,46	F		2,325	166 666,66	42 135,24	0,00	3 433,68
306/2409	N	0,00	A-1	3 000 000,00	14,96	V	EURIBOR03M	0,000	0,00	0,00	0,00	6 010,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		7 601 749,60					599 513,80	229 711,40	0,00	52 547,26
272/XU00231493-1A	N	0,00	A-1	1 161 088,80	7,32	F		3,510	188 694,00	48 035,40	0,00	27 735,51
273/XU00231493-1C	N	0,00	A-1	774 059,20	5,33	F		3,510	125 796,00	32 023,60	0,00	18 490,34
285/100236	N	0,00	A-1	5 666 601,60	14,44	F		2,510	285 023,80	149 652,40	0,00	6 321,41
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		108 961 994,72					9 326 840,37	884 290,60	0,00	278 657,76

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
274/207040 1369941M	C.EPARGNE	1 200 000,00	0,00	4	15,00		4,48	4,48	0,00		4,480	3 609,44	0,00	0,00
TOTAL (B)		1 200 000,00	0,00						0,00			3 609,44	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		1 200 000,00	0,00						0,00			3 609,44	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices	
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	32	0	0	0		
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00		
	Montant en euros	108 961 994,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	1	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0	
	% de l'encours					0,00	
	Montant en euros					0,00	

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	A2.9

A2.9 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 Documents d'urbanisme	5	23/06/2014
L	2031 Frais d'études	5	23/06/2014
L	2033 Frais d'insertion	5	23/06/2014
L	20414 Subv d'équipement communes membres GFP	15	23/06/2014
L	20415 Subv d'équipement GFP de rattachement	15	23/06/2014
L	20417 Subv d'équipement autres éta publics	15	23/06/2014
L	2042 Subv d'équipement personnes droit privé	5	23/06/2014
L	20441 Subv d'équipement organismes publics	15	23/06/2014
L	2051 Concessions et droits similaires	2	23/06/2014
L	2121 Plantations d'arbres	20	23/06/2014
L	2128 Autres agencements et aménagement	20	23/06/2014
L	21571 Matériel roulant	8	23/06/2014
L	21578 Autres matériels et outillages de voiries	6	23/06/2014
L	2158 Autres matériels et outillages techniques	6	23/06/2014
L	2182 Matériel de transport	8	23/06/2014
L	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3	23/06/2014
L	2184 Mobilier	10	23/06/2014
L	2188 Autres immobilisations corporelles	10	23/06/2014
L	21758 Autres installations, matériels et outillages techniques	20	23/06/2014

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		9 430 000,00	I 9 426 796,40
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		9 330 000,00	9 326 840,37
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	8 530 000,00	8 727 326,57
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	800 000,00	599 513,80
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		100 000,00	99 956,03
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	100 000,00	99 956,03
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	9 426 796,40	4 136 867,37	4 327 717,46	17 891 381,23

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		30 717 560,80	III 14 928 210,89
Ressources propres externes de l'année (a)		6 800 000,00	6 137 644,71
10222	FCTVA	5 500 000,00	5 728 354,27
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	500 000,00	339 018,04
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
274	Prêts	800 000,00	22 000,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	48 272,40
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		23 917 560,80	8 790 566,18
15...	Provisions pour risques et charges		
15112	Provisions pour litiges	200 000,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des document	500,00	393,26
28031	Frais d'études	270 000,00	389 176,60
28033	Frais d'insertion	12 000,00	18 294,15
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	800,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	140 000,00	136 975,60
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 400,00	31 383,42
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	150 000,00	143 668,92
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	40 000,00	38 293,29
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 040 000,00	1 024 500,43
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	13 550,00	13 521,44
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	135 000,00	158 999,99
28051	Concessions et droits similaires	71 000,00	89 798,82
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	95 000,00	90 880,94
28128	Autres aménagements de terrains	950 000,00	979 672,01
281318	Autres bâtiments publics	705 000,00	704 726,58
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350,00	2 350,00
281571	Matériel roulant	33 000,00	32 292,56
281578	Autre matériel et outillage de voirie	295 000,00	250 187,86
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 248 000,00	3 054 749,48
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 200,00	6 116,57
28182	Matériel de transport	580 000,00	603 966,46
28183	Matériel de bureau et informatique	210 000,00	250 962,21
28184	Mobilier	270 000,00	251 669,07
28185	Cheptel	1 200,00	1 133,00
28188	Autres immo. corporelles	500 000,00	516 853,52
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	14 917 560,80	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	14 928 210,89	0,00	0,00	8 579 320,94	23 507 531,83

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	17 891 381,23
Ressources propres disponibles	IV	23 507 531,83
Solde	V = IV - II (3)	5 616 150,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

COMPLEXE DE PELOTE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	14 519,48
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	14 519,48
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		14 519,48
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		14 519,48

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 279,95
757	REDEVANCES VERSEES PAR FERMIER	13 279,95
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		13 279,95
TOTAL GENERAL		13 279,95

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

ODE (1)

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	1 000,00
70878	par d'autres redevables	1 000,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	125 586,31
752	Revenus des immeubles	125 586,31
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		126 586,31
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		126 586,31

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

REFACTURATION ENERGIE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	252 949,12
7071	Compteurs	252 949,12
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		252 949,12
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		252 949,12

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

REPAS (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	1 168 282,62
60623	Alimentation	1 168 282,62
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		1 168 282,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		1 168 282,62

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	888 369,14
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	100 692,30
7078	Autres marchandises	787 676,84
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		888 369,14
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		888 369,14

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	2 142,44
6068	Autres matières et fournitures	308,20
6241	Transports de biens	1 417,00
6281	Concours divers (cotisations)	380,00
6288	Autres	37,24
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		2 142,44
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		2 142,44

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION DE FONCTIONNEMENT	A7.2.1

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

ZENITH (1)**A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	Dotations et participations	0,00
75	Autres produits de gestion courante	104 112,00
757	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	104 112,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		104 112,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		104 112,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

COMPLEXE DE PELOTE⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

ODE⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

REFACTURATION ENERGIE⁽¹⁾**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

REPAS(1)

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

TVA INTRACOMMUNAUTAIRE(1)**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA – SECTION D'INVESTISSEMENT	A7.2.2

(Article R. 2313-3 du CGCT – Services assujettis sans faire l'objet d'un budget distinct du budget général)

ZENITH(1)**A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations.)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

A7.2.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES – TITRES EMIS		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des recettes réelles		0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Compléter par le nom du service assujetti à la TVA.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par le service.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 6		Intitulé de l'opération : REMB TRAVAUX GARCIA LORCA				Date de la délibération : 01/01/2001	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	706 305,13	580 000,00	262 556,53	0,00	317 443,47	968 861,66	
4581 (2)	706 305,13	580 000,00	262 556,53	0,00	317 443,47	968 861,66	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	706 305,13	580 000,00	262 556,53	0,00	317 443,47	968 861,66	
RECETTES (b)	706 305,13	490 000,00	262 556,53	0,00	227 443,47	968 861,66	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	706 305,13	490 000,00	262 556,53	0,00	227 443,47	968 861,66	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	706 305,13	490 000,00	262 556,53	0,00	227 443,47	968 861,66	

N° opération : 7		Intitulé de l'opération : REMB TRAVAUX MONNAIE				Date de la délibération : 01/01/2001	
	Cumul des réalisations avant l'exercice	Sur l'exercice				Cumul des réalisations au 31/12/N	
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations	Restes à réaliser	Op. à annuler		
DEPENSES (a)	0,00	1 060 000,00	927 321,32	0,00	132 678,68	927 321,32	
4581 (2)	0,00	1 060 000,00	927 321,32	0,00	132 678,68	927 321,32	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	1 060 000,00	927 321,32	0,00	132 678,68	927 321,32	
RECETTES (b)	0,00	1 150 000,00	927 321,32	0,00	222 678,68	927 321,32	
4582 Financement par le mandant et par d'autres tiers (4)	0,00	1 150 000,00	927 321,32	0,00	222 678,68	927 321,32	
040 Financement par le mandataire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	1 150 000,00	927 321,32	0,00	222 678,68	927 321,32	

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
31/12/1996	HOTEL DE VILLE	3 014 523,59	0,00	0
31/12/1996	G.S. LES FLEURS/19 av de Buros	2 730 858,19	0,00	0
31/12/1996	LAVOIR PUBLIC/Rue Amédée Roussille	12 677,10	0,00	0
31/12/1996	COMPLEXE DE LA REPUBLIQUE / Place de	12 460 342,03	0,00	0
31/12/1996	APPORTS SEM E.B.P.O.	245 747,82	0,00	0
31/12/1996	GRABEMALE DESSUS/AL298	17 050,09	0,00	0
18/03/2014	AP09004-2315-ESPACES PUBLICS COEUR	325 249,05	0,00	0
11/02/2019	TRX AV SARAGOSSE AMENAGEMENTS PAYSAGERS	55 148,33	2 260,36	20
02/10/2019	RECOMPOSITION BD ARAGON SQUARE GEORGES V	43 320,00	3 858,00	20
04/03/2020	GS MARANCY TRAVAUX 09003-2313	192 751,42	0,00	0
16/03/2020	HALLES CARNOT FOIRAIL 09004 2313-21318	102 701,18	0,00	0
12/05/2020	AVANCE REMB ENTREPRISES COVID	235 000,00	0,00	0
24/08/2020	GS TRIANON TVX 2019000796	4 335,65	0,00	0
07/10/2020	STADE A CAZENAVE CROIX DU PRINCE TRAVAUX	29 190,96	0,00	0
19/10/2020	EGLISE ST LOUIS DE GONZAGUE RENO TOITURE	149 755,25	0,00	0
29/10/2020	834-2313 TRAVAUX BAT SERNAM	1 133 033,34	0,00	0
26/11/2020	LT - LA POSTE GAMBETTA - TRAVAUX	77 348,60	0,00	0
04/12/2020	MISSION CONCEPTION PAYSAGERE BON PASTEUR	19 440,00	888,00	20
05/01/2021	APPORT CAPITAL AFL AGENCE FRANCE LOCAL	45 000,00	0,00	0
14/01/2021	SKATE PARK TRAVAUX	87 433,40	0,00	6
18/01/2021	STADE A LAVIE TERRAIN SYNTHETIQUE 2312	624 465,21	0,00	20
18/01/2021	GYMNASE LEO LAGRANGE TRAVAUX -10018-2313	1 087 634,59	0,00	0
05/02/2021	TRAVAUX STADE SYNTHETIQUE PAUL ESCUDE	20 494,58	0,00	6
08/02/2021	TRAVAUX QUARTIER SARAGOSSE 17030-2315	389 129,81	0,00	6
01/03/2021	834-2312 DIVERS TRAVAUX ESPACES VERTS	33 721,31	0,00	20
21/05/2021	AMENAGEMENT DES 2 TERRASSES BD PYRENES	82 151,93	1 976,25	20
25/05/2021	TENNIS CAMI-SALIE TRVX 10018-2313	21 053,17	0,00	0
04/06/2021	LUMINAIRES CITEA NG MINI /16L-600MA	0,00	0,00	6
15/06/2021	TRVX SQUARE DES ANGLAIS 834-2312	474 830,47	0,00	20
15/07/2021	17030 ILOT CORISANDE D ANDOINS SUD	64 829,86	0,00	0
23/07/2021	REQUALIFICATION VIZIOZ ANGOT	300 332,09	0,00	0
26/07/2021	LOCAUX GRAND TOUR - REPERAGE RESEAUX	10 973,24	0,00	0
26/11/2021	SQUARE MAZOYER INSTALLATION ECLAIRAGE PU	36 859,86	0,00	6
17/12/2021	REMB POLE MULTIMODAL PART VDP	195 493,41	0,00	0
04/01/2022	ANNUITE DU MOULIN RUE LAMOTHE	194 253,46	0,00	0
10/01/2022	IMCV RUE BAREGE AV GASTON LACOSTE	13 633,20	0,00	20
10/01/2022	COFFRET DE FRAISAGE 9 EMBOUTS	394,37	0,00	1
10/01/2022	FOURNITURS TRVX PALAIS BEAUMONT	1 262,63	0,00	1
10/01/2022	160 NICHOIR WOODSTONE 32MM - 75 NICHOIR	6 199,62	0,00	1
11/01/2022	4 TABLE TELESCOPIQUE GRIS - GS FLEURS	680,82	0,00	1
11/01/2022	3 VELOS ELECTRIQUES PU	5 367,00	0,00	8
11/01/2022	SUB FACADES DIVERS	262 394,29	0,00	15
13/01/2022	3 MEULEUSE 18V DCG405P2	1 223,24	0,00	1
13/01/2022	2 VAE VILLE BERTIN E-WORK LADY CREME T U	3 578,00	0,00	8
13/01/2022	TVX CIMETIERE HYDROSSEDING INTRANTS	2 728,80	0,00	20
13/01/2022	SUB FACADES M. FILBET	3 750,00	0,00	15
13/01/2022	LOGICIEL RDV LICENCES ORION 10017-2051	11 203,20	0,00	2
17/01/2022	5 KITS MONTAGE STRUCTURE	780,92	0,00	1
17/01/2022	1 T APIS DECOUPE GRIS 22X119X2- THIBAUDE	330,28	0,00	6
18/01/2022	HOUSSE PM GILETS + PACK BALISTIQUE	610,80	0,00	1
18/01/2022	SUBV EQUIP 2021 ASPTT SECTION PALOIS TEN	1 500,00	0,00	5
18/01/2022	SUBV EQUIP 2021 SECTION PALOIS ESCRIME	2 500,00	0,00	5
18/01/2022	REMB CDA INTRANET 2021	27 352,87	0,00	3
18/01/2022	REM CDA DSI	2 796,74	0,00	3
19/01/2022	CTM 6FILET DE 6M ALGAINES ISOLEE D80-D125	710,96	0,00	1
19/01/2022	CTM 100 FILR2V5G6C50 100 FILR2V3G2.5C100	505,21	0,00	6
19/01/2022	100 PERFO-BURINEUR SDS-PLUS 24 MM MAKPAC	661,87	0,00	1
19/01/2022	CTM MATERIEL CARROSSERIE VIGI IC60 3P	2 108,47	0,00	6
19/01/2022	8 ARMOIRE METALLIQUE EPURE RDX 103x120CM	7 185,61	0,00	10
19/01/2022	3 ORGANISEUR ETANCH 10COMPARTIMENTS AM	81,36	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/01/2022	HP IMPRIMANTE LASER JET PRO NOIR ET BLAN	317,16	0,00	1
19/01/2022	ECOLES CHARGEURS BATTERIES VELOS	43,08	0,00	1
19/01/2022	DIVERS GS 2 PUPITRES PROFESSEURS	340,40	0,00	1
19/01/2022	GS LES LILAS RATELIER VELOS	328,30	0,00	1
19/01/2022	GS PHOEBUS BUT DE BASKET	2 601,10	0,00	6
19/01/2022	GS MARANCY CHAUFFE EAU ELECTRIQUE	603,23	0,00	1
20/01/2022	L.SAY 1 LAVE VAISSELLE A CONDENSEUR	8 550,13	0,00	10
20/01/2022	CHARIOT PLASTIQUE VIDE 90L	54,90	0,00	1
21/01/2022	PART CAPITAL VDP SPL DES PA	500,00	0,00	0
24/01/2022	IMCV ABBE GAURIER POSE JEUX KOMP	13 939,20	0,00	20
24/01/2022	ECOLE HENRI IV POSE SOL JEUX PRO	9 978,60	0,00	20
25/01/2022	AMENAG SALLE ENTRAINEMENT PM	7 568,58	0,00	10
25/01/2022	VISUEL MUR D'IMAGE EDGE	358,80	0,00	1
25/01/2022	PORTE BROCHURE EASY	88,80	0,00	1
25/01/2022	SUPPORT CAMELEON + VISUEL PVC	212,40	0,00	1
25/01/2022	POTEAU SUPPORT D'INFORMATION TE	108,00	0,00	1
25/01/2022	TABOURET HAUT REF 99223(REPORT)	502,78	0,00	1
25/01/2022	PORTS SUR VENTES	223,20	0,00	1
25/01/2022	GUERIDON DURALIGHT	478,98	0,00	1
25/01/2022	MUR D'IMAGE EDGE + VISUEL DECO	610,80	0,00	1
25/01/2022	SUPPORT TABLETTE	93,60	0,00	1
25/01/2022	PORTE BROCHURE DROP	94,80	0,00	1
25/01/2022	HOUSSE STRETCH POUR MANGE DEBOUT	174,00	0,00	1
25/01/2022	TABLE COMPTOIR PLIANTE + NAPPE	804,00	0,00	1
25/01/2022	COMPTOIR POPUP	456,85	0,00	1
28/01/2022	SIGNALETIQUE PATRIMONIALE 11025/2188	149 404,81	0,00	10
31/01/2022	PRET SECOURS LALANNE THIERRY	0,00	0,00	0
31/01/2022	GS FLEURS AUTOLAVEUSE KARCHER	3 353,92	0,00	6
01/02/2022	SUB ENFOUISSEMENT RESEAUX BD LABEDAA	7 893,94	0,00	15
01/02/2022	ACCUEIL HALLES DE PAU PEINTURE	99,46	0,00	6
04/02/2022	SUB 2020 EQUIP LACQ ODYSSE	2 428,39	0,00	5
08/02/2022	AMORTISSEMENT SOL AIRE DE JEUX	288,00	0,00	1
10/02/2022	VESTIAIRES MULTICASIER	750,86	0,00	1
10/02/2022	GILET NOUVEL AGENT	829,99	0,00	1
10/02/2022	ALLEES NORD JARDIN JOANTHO	3 256,08	0,00	20
10/02/2022	SALLE ENTRAINEMENT PM PUZZLE ART	2 249,76	0,00	10
11/02/2022	ENQUETE PUBLIQUE VOIRIE COMMUNALE RUES D	703,25	0,00	1
11/02/2022	34 URNE 6 FACES TRANSP 1200 BUL REF51935	8 883,60	0,00	10
14/02/2022	GS LILAS BANC	484,88	0,00	1
14/02/2022	ILOT CORISANDE RACCORDT RESEAU CHALEUR	32 400,00	0,00	0
15/02/2022	HDV MISE EN CONFORMITE DE LA CHAUFFERIE	1 170,00	0,00	1
15/02/2022	COMPRESSEURS MAXAIR	948,06	0,00	6
15/02/2022	KIT RETROVISION 1 CAMERA MONITEUR 5 SUIV	573,95	0,00	1
15/02/2022	SCIE BETON	3 029,50	0,00	6
15/02/2022	FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU	330,44	0,00	1
15/02/2022	CTM-FORGE-ADAPTATEUR VACODRIVE ET ALESOI	673,20	0,00	1
15/02/2022	CHARIOT VOLEO P RO Standard	506,87	0,00	1
17/02/2022	6 PROJECTEUR LED EXTERIEUR 40W-IP65-3000	1 183,32	0,00	1
17/02/2022	3 PANNEAU DOUCHE SPORTING 714700 DELABE	366,91	0,00	1
17/02/2022	3 ROBINET DCH DL400SE CHR 27400 PRESTO	345,74	0,00	1
17/02/2022	PACK 2 BATTERIES BL1850B+CHARGEUR	242,76	0,00	1
17/02/2022	CONCIERGERIE ANGLAIS TRAVAUX TRAVAUX DIV	5 814,99	0,00	1
21/02/2022	SUB 2021 EQUIP LA NAVETTE ETUDIANTE	5 000,00	0,00	15
23/02/2022	DIVERS AMENAGEMENTS PAYSAGERS PLANTES	9 529,14	0,00	20
23/02/2022	ENQUETE PUBLIQUE IMPASSE DE LA VC PLACE	249,60	0,00	1
23/02/2022	FOURNITURE DE PAILLIS ET AGRAFES PARC DE	389,62	0,00	1
23/02/2022	SALEUSE STATOS ET MOTEUR DIESEL	38 300,03	0,00	6
24/02/2022	ASPIRATION CENTRALISE MILTI ENERGIE	32 145,90	0,00	6
25/02/2022	CAMERA ARRET AUTOMATIQUE TASER	1 083,00	0,00	1
25/02/2022	CSU ENSEIGNE LUMINEUSE	2 830,80	0,00	10
28/02/2022	ENQUETE PUBLIC EXT CIMETIERES BESSIERES	816,00	0,00	1
28/02/2022	10 IRIS+SUPPORT POUR DECOUPE ROBERT JULI	1 208,40	0,00	1
28/02/2022	TABLE DEMI LUNE	189,44	0,00	1
28/02/2022	SQUARE MAZOYER AMENAGEMENT	17 292,60	0,00	20
02/03/2022	SUB 2022 FACADES FONCIA	6 800,00	0,00	15
02/03/2022	SUB 2022 FACADES SAS RUE DE LA POMPE	2 203,64	0,00	15
02/03/2022	SUB 2022 FACADES CABINET SOGEA	4 287,36	0,00	15
02/03/2022	SUB 2022 FACADES SAS DI PIU LES DELICES	880,00	0,00	15
02/03/2022	MAISON DU CITOYEN STORE A ENROULEUR	1 281,42	0,00	6
03/03/2022	RENOUVELLEMENT LICENCE ECO VISIO PROFESS	6 000,00	0,00	2
03/03/2022	1 CHARIOTS VOLEO PRO - STARTERKIT ULT	378,55	0,00	1
03/03/2022	2 SECHE-MAINS DYSON 9KJ	2 468,98	0,00	10

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
03/03/2022	EXTINCTEUR COMPLEXE SPORTIF J. MERMOZ	115,14	0,00	1
04/03/2022	PERCEUSE PERFORATEUR	1 936,25	0,00	10
04/03/2022	CHARIOT DE NETTOYAGE	154,71	0,00	6
04/03/2022	CHARIOT VOLEO P RO Standard	211,84	0,00	1
07/03/2022	SERVICE CIVIQUE 2 ARMOIRES KUMYOS	692,52	0,00	1
08/03/2022	BARRIERES RUE LASSANSA	1 476,00	0,00	1
11/03/2022	LAVE LINGE WHIRLPOOL WH 11KG S/P	1 836,00	0,00	10
11/03/2022	CHARGEUR BATTERIE VELO ELECTRI DLG 36	61,08	0,00	1
15/03/2022	LASER ROTATIF + TREPIED + MIRE DE CHANTI	784,38	0,00	1
16/03/2022	5 HOUSSE E6 - 1 HOUSSE CO2 2KG - PANNEAU	118,21	0,00	6
16/03/2022	23 HOUSSE E6 -1 HOUSSE CO2 2KG-2PANNEAU	467,69	0,00	1
16/03/2022	6 HOUSSE E6 -3 HOUSSE CO2 2KG	173,45	0,00	6
16/03/2022	10 HOUSSE E6-1 HOUSSE P6-1 HOUSSE CO2 2K	380,12	0,00	1
16/03/2022	22 HOUSSE E6-3 HOUSSE CO2 2KG- 1 EXTEN	544,80	0,00	1
16/03/2022	6 HOUSSE E6 - 1 HOUSSE CO2 2KG - 1 EXTEN	197,90	0,00	1
16/03/2022	12 HOUSSE E6 - 1 HOUSSE CO2 2KG	250,54	0,00	1
16/03/2022	9 HOUSSE E6	173,45	0,00	6
16/03/2022	9 HOUSSE E6 - 1 HOUSSE CO2 2KG - 1PANNE	270,06	0,00	1
18/03/2022	10COUDE A SER EGAL-5COUDE PVC-1BARRE 4M	71,53	0,00	1
21/03/2022	ELECTRO TABLE CUISON REFRIGERATEUR DECO	831,04	0,00	1
21/03/2022	PLANTATION DIVERS SITES	167 018,57	0,00	20
21/03/2022	COFFRET UNIVERSEL 114 PIECES	416,53	0,00	6
21/03/2022	CTM VDE PINCE A BEC DEMI ROND COUDEE	146,71	0,00	1
21/03/2022	CYLINDRES PORTAILS ET PORTILLONS	516,00	0,00	1
21/03/2022	MAISON POUR TOUS VIDEOPROTECTION	1 650,23	0,00	1
21/03/2022	CAMERA VISIO ACCUEIL DPSP	2 500,72	0,00	6
21/03/2022	OUTILLAGE DIVERS	585,60	0,00	1
21/03/2022	TRAVAUX STADE DES ANGLAIS	477,82	0,00	1
21/03/2022	VP CAMERA BORNE CENTRE PIETON	3 472,63	0,00	6
21/03/2022	PM BATONS DE DEFENSE	650,00	0,00	1
21/03/2022	PM 2 PAIRES DE BOTTES LATINUM	424,92	0,00	1
21/03/2022	BOUCHONS POUR POTELETS CENDRIERS INOX	3 960,00	0,00	6
21/03/2022	1 BALAYEUSE RENAULT 10017 30V	205 828,58	0,00	8
22/03/2022	2 FILET MINI-STADIUM - 2 BUT MULTISPORTS	8 441,51	0,00	6
22/03/2022	2 CAMERA PIETON HD GPS WIFI 64GO	555,60	0,00	1
24/03/2022	OBJECTIF NIKON Z70 200/2.8 FL ED SR VR	3 330,61	0,00	1
24/03/2022	SIGNALÉTIQUE PATRIMONIALE 11025/2188	55 896,17	0,00	10
24/03/2022	100 TABLES SAMLIGHT LIFETIME	8 785,20	0,00	10
24/03/2022	1 EXTINCTEUR DIOXYDE DE CARBONE COS 2KG	75,66	0,00	1
24/03/2022	COFFRET D ETAGE 40A	1 030,97	0,00	1
24/03/2022	13POTEAUX BOIS Ø140X1.20ML PIN SYLVESTRE	384,42	0,00	1
24/03/2022	1 SONORISATION MOBILE 24V	2 752,62	0,00	10
24/03/2022	MATERIEL ELECTIONS PANNEAUX AFFICHAGE	3 900,00	0,00	1
24/03/2022	SOURIS CHERRY MW4500 ERGONOMIQUE 57V	30,08	0,00	1
25/03/2022	SUPERLIGHT COMPACT LED - SUPERLIGHT NANO	2 442,88	0,00	6
25/03/2022	SONO 80 PHILADELPHIA BARTHE	323,05	0,00	1
25/03/2022	GYMNASES MATERIEL-CHEVILLE PLASTIQUE MUL	1 362,47	0,00	1
28/03/2022	DIVERS GS FOURNITURES TX ACCESSIBILITE	347,84	0,00	1
28/03/2022	STORE CLUB EMPLOI HAMEAU	165,16	0,00	1
28/03/2022	17 STORE A ENROULEMENT TOILE PVC 270G/M2	131,11	0,00	1
28/03/2022	DOMAINE DE SERS POSE DE STORES	34,56	0,00	1
28/03/2022	REPLACEMENT 1 EXTINCTEUR 6L ET 9L	1 079,64	0,00	6
28/03/2022	6 COLORREADER POLYCROM	795,60	0,00	1
29/03/2022	PM 6 TERMINAUX VERBALISATION ELECTRONIQ	7 128,00	0,00	3
29/03/2022	MISE EN PLACE DE STORES COMPLEXE DEREFUB	2 156,40	0,00	6
29/03/2022	PM VIDEOPROTECTION 21-2158	58 014,25	0,00	6
30/03/2022	DIAG RISQUE ET POLLUTION ANCIEN STATION	70,00	0,00	0
30/03/2022	FUSION 40CD 4G EU - KIT ADMIN	8 628,00	0,00	10
30/03/2022	FOIRAIL PROTOTYPE FAUTEUIL	231 579,96	0,00	1
31/03/2022	TERRAIN PLEIN CIEL CLOTURE GANIVELLE	8 490,00	0,00	6
01/04/2022	REPRISES DE CONCESSIONS 834-2128	37 792,80	0,00	20
04/04/2022	ACQ MERISIER CHEM VOIRIE AN 185 AN 208	359,29	0,00	0
05/04/2022	EXTINCTEURS DIVERS GS	5 127,07	0,00	6
05/04/2022	PRET FINANCIER LEROI TIANA	0,00	0,00	0
05/04/2022	CASQUE MOTO MODULABLE NOLAN PM TS	360,50	0,00	1
05/04/2022	LAVE VAISSELLE MOULINEX MINID3S	269,99	0,00	1
05/04/2022	SUB 2021 ASS LES PNEUS	3 000,00	0,00	15
06/04/2022	3 ASPIRATEURS POUSSIÈRE T 12/1 EU	969,41	0,00	1
06/04/2022	10 BUREAUX DROIT 180X80 - 4 PIEDS FIXE	5 749,68	0,00	10
06/04/2022	MAD GIP PEPINIERE CDA	2 932 711,13	0,00	0
07/04/2022	DEPOT DE GARANTIE 19 RUE JEAN ZAY	2 600,00	0,00	0
07/04/2022	4 CHAISES PLIANTES FOLD ETAT CIVIL	332,82	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
07/04/2022	LOGICIEL MELODIE OPUS ETAT CIVIL	4 005,00	0,00	2
07/04/2022	1 TRAFIC GRAND CONFORT GD-890-VR	22 888,04	0,00	8
11/04/2022	REGUL FRAIS D ACTE NOUSTE SOURREILH	259,84	0,00	0
11/04/2022	9 EXTINCTEURS CO2 2KG - 17EXTINCTEURS 6L	2 292,37	0,00	6
12/04/2022	3 VELOS ELECTRIQUES BERTIN URBAN	5 985,00	0,00	8
12/04/2022	1 CHARIOT PORTE ASSIETTES REHAUSSE	653,04	0,00	1
12/04/2022	DOMAINE DE SERS VAISSELLE	1 905,95	0,00	10
12/04/2022	PANNEAUX POUR TOILETTES PUBLIQUES	3 600,00	0,00	6
12/04/2022	1 LAVE LINGE FRONTAL INDESIT 7KG/1400TRM	400,00	0,00	1
12/04/2022	13 EXTINCTEURS 6L COMPLEXE SPORTIF	881,58	0,00	1
12/04/2022	9 EXTINCTEURS 6L PISCINE PEGUILHAN	890,04	0,00	1
12/04/2022	5 EXTINCTEURS 6L STADE ANDRE LAVIE	456,12	0,00	6
13/04/2022	CAOX TV CLAS B 17VATC C100M	47,06	0,00	1
13/04/2022	35 COUDE PVC - 4 PACK URINOIR AUBAGNE	627,00	0,00	1
13/04/2022	OUTILLAGE SPECIFIQUE ATELIER 11021	1 329,09	0,00	1
13/04/2022	HDV EXTINCTEUR	135,18	0,00	1
13/04/2022	ECOLES FOURNITURES POUR TX ACCESSIBILITE	879,78	0,00	1
14/04/2022	GS BOSQUET INSTALLATION PLAN EVACUATION	1 595,40	0,00	1
14/04/2022	GS LAURIERS 1 PRESSE AGRUMES	684,24	0,00	1
14/04/2022	GS MARANCY MOBILIER	624,63	0,00	1
14/04/2022	GS SARRAILH 2 TABOURETS ERGNOMIQUES	348,84	0,00	1
14/04/2022	GS SARRAILH 1 POSTE RADIO	97,55	0,00	1
19/04/2022	CANNE DE MESURE TELESCOPIQUE	1 216,90	0,00	1
19/04/2022	300 BARRIERE CIRCULATION MEFRAN 2	15 918,60	0,00	10
20/04/2022	GS PHOEBUS TRAVAUX CONCIERGERIE	137,84	0,00	1
20/04/2022	LAVIGNE SECHE LINGE WHIRLPOOL	1 596,00	0,00	1
20/04/2022	BANCS ESPACE CIMETIERE URBAIN	5 335,20	0,00	20
20/04/2022	PLANTATION ARBRES/ARBUSTES 11023-2121	132 976,87	0,00	20
21/04/2022	RAP AGRAFEUSE DUAX METAL 21698301	344,71	0,00	1
22/04/2022	PANNEAUX DE JEUX SQUARE MAZOYER	252,00	0,00	1
22/04/2022	PERCEUSE SUR COLONNE TRIPHASEE	2 550,46	0,00	6
22/04/2022	AMENAGEMENT VEGETAUX DIVERS SITES	36 756,98	0,00	20
25/04/2022	FOURNITURE ECLAIRAGE PUBLICS	12 636,00	0,00	6
25/04/2022	COFFRETS DE RACCORDEMENTS	8 537,40	0,00	6
25/04/2022	PACK ARMOIRE ELECTRIQUE	3 497,62	0,00	6
25/04/2022	PACK ARMOIRE ELECTRIQUE	2 532,82	0,00	6
25/04/2022	COFFRETS DE PIED DE CANDELABRES	24 974,35	0,00	6
25/04/2022	COFFRETS DE RACCORDEMENTS ELECTRIQUES	18 859,68	0,00	6
25/04/2022	COFFRET DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE	44 226,00	0,00	6
25/04/2022	COFFRETS DE RACCORDEMENT ELECTRIQUE	1 913,47	0,00	6
26/04/2022	POMPE VERSAILLES_FONTAINE	571,20	0,00	1
26/04/2022	DIVERS AMENAGEMENT GRAND PRIX DE PAU	8 914,80	0,00	6
26/04/2022	STADE ASPTT CENTRALE INCENDIE	1 026,00	0,00	1
26/04/2022	MATS CYLINDRO CONIQUE HAUT	5 730,00	0,00	6
26/04/2022	GS HIPPODROME CONCIERGERIE LAMPE LED	45,32	0,00	1
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU UPN	10 967,57	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU TOLES STANDS	1 509,04	0,00	1
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU MATERIEL STANDS	4 145,64	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU GLISSIERES CIRCUIT	36 658,80	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU BOIS	17 694,82	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU CORNIERES ET PROFILS	2 081,68	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU FERRAILLES	3 127,61	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU FERRAILLES	446,81	0,00	1
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU FERRAILLES	1 660,18	0,00	1
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU PANNEAUX DE GRILLAGE	15 774,12	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU FERRAILLES	4 302,82	0,00	6
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU FERRAILLES	520,82	0,00	1
26/04/2022	GRAND PRIX DE PAU SERRES CABLES	10 557,42	0,00	6
26/04/2022	COUVERTURE WAVE INOX DOMAINE DE SERS	136,78	0,00	1
27/04/2022	EM CURIE TABOURETS ERGONOMIQUES	348,84	0,00	1
27/04/2022	MATERIEL ELECTRIQUE GS PHOEBUS	386,32	0,00	1
29/04/2022	15 INTERPAK-H - TRANSPARENT - 1FPN2A	3 476,95	0,00	6
29/04/2022	2 BANC VEZELAY 2M LATTES DROITES	2 228,40	0,00	6
02/05/2022	7 ASPIRATEUR POUSSIERE ECO LABEL CLASSE A	906,83	0,00	1
02/05/2022	C3 FEEL BUSINESS GF-535-JS	11 370,76	0,00	1
02/05/2022	MITIGEUR CHAUFFERIE ULTRAMIX	2 365,87	0,00	6
03/05/2022	17 CITYPAK-TRANSPARENT-1FPN2A-1VARIST	2 957,18	0,00	6
03/05/2022	MAT OMEGA 60 5M INV PT	3 223,20	0,00	6
04/05/2022	IMCV PLANTATION D UN NOYER MOZART PAU	604,26	0,00	1
04/05/2022	TABLETTE SAMSUNG GALAXY ECRAN 8"TAB ACTI	647,36	0,00	1
04/05/2022	TABLETTE SAMSUNG GALAXY ECRAN 8"TAB ACTI	647,36	0,00	1
04/05/2022	IB_DEPOT MANIFESTATIONS PUBLIQUES_SERREUR	987,40	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
04/05/2022	DEPOT GRAND TOUR INSTALLAT ELECTRIQUE	14 498,45	0,00	6
05/05/2022	DIVERS GROUPES SCOLAIRES MAT DIVERS	1 987,19	0,00	6
05/05/2022	LICENCE ACROBAT PRO	17,59	0,00	1
09/05/2022	ARCEAUX VELOS	2 040,00	0,00	6
09/05/2022	BORNE PHENIX	3 450,00	0,00	6
09/05/2022	BUREAU DROIT CORIAL - 160X80 - REF 2 368	533,45	0,00	1
09/05/2022	TABLE RÉUNION - 110CM - REF 2 373 508	388,06	0,00	1
09/05/2022	CAFETIERE SENSEO + BOUILLLOIRE	97,17	0,00	1
09/05/2022	LUMINAIRES QUARTIER DIVERS	83 273,04	0,00	1
09/05/2022	STADE NAUTIQUE SERVEUR 10018	2 134,20	0,00	3
10/05/2022	COMPRESSEUR ABAC B4900/270 FT5 5	2 181,72	0,00	10
10/05/2022	100 PLANCHER PRO 12 ET ANTIDERAPANT	14 492,40	0,00	10
10/05/2022	4 QUARTZLED-BN200-PROJECTEUR EXTERTIEUR	909,79	0,00	1
10/05/2022	LOT DE 3 TRICYCLES 1 TRICYCLE TAXI GAMME	2 159,22	0,00	10
11/05/2022	CHARGE ENCEINTE 5 JBL NOIR	234,78	0,00	1
11/05/2022	3 TROTINETTES URBAN FREESTYLE	194,94	0,00	1
11/05/2022	INSTALLATION BALLON ECS 1ER ETAGE	263,84	0,00	6
11/05/2022	2 FPS 065 STORE ROULEAU TOILE OPAQUE MA	295,20	0,00	1
12/05/2022	GRAND TOUR CYLINDRE	264,64	0,00	1
12/05/2022	5 CHARIOTS DE MENAGE VOLEO	4 315,34	0,00	6
12/05/2022	LOGICIEL DE SUIVI DE TRX ARCHIPAD PREMIU	635,99	0,00	1
12/05/2022	ACCESSIBILITE OUTILLAGE ELECTRIQUE	450,50	0,00	1
12/05/2022	1 DETECTEUR DE METAUX	295,20	0,00	1
12/05/2022	LOGICIEL PLANITECH BC 24V2200083	534,00	0,00	1
12/05/2022	2 EXTINCTEURS DIOXYDE DE CARBONE CO2 2KG	214,20	0,00	6
12/05/2022	3 EXTINCTEURS DIOXYDE DE CARBONE CO2 2KG	287,28	0,00	6
16/05/2022	PC TERRA MOBILE 1777T	1 966,57	0,00	3
16/05/2022	PALAIS BEAUMONT RENOV AUDITORIUM ETUDES	11 220,00	0,00	5
16/05/2022	ECOLE TALKIES WALKIES	1 092,68	0,00	1
16/05/2022	DRAISIENNES ECOLE ARC EN CIEL	463,01	0,00	1
17/05/2022	PEM CONVENTION ETUDES DEMOLITION	150 858,00	0,00	15
17/05/2022	OUTILLAGE FORGE CTM GRAND PRIX	457,78	0,00	6
17/05/2022	DEPOT HEID OUTILLAGES	2 715,32	0,00	6
17/05/2022	CTM DESCENTE D'AIR ATELIER CARROSSERIE	1 653,86	0,00	6
17/05/2022	MOBILIER RANGEMENT EE LAPUYADE	767,30	0,00	1
17/05/2022	DIVERS GS OUTILLAGE ACCESSIBILITE	347,76	0,00	1
17/05/2022	MINI TRAMPOLINE divers ecoles	142,52	0,00	1
17/05/2022	GS 4 COINS DU MONDE TROTINETTES ET TRIAN	1 383,83	0,00	1
17/05/2022	PANIER CHARGE 35 KG GS 4 COINS DU MONDE	189,18	0,00	1
17/05/2022	POMPE MURS D'EAU	954,00	0,00	1
18/05/2022	BANDE ADHESIVE REFLECHISSANTE CASQUE MOT	18,20	0,00	1
18/05/2022	CONVIVIALITE DEMI LUNE MAJESTY 80X40CM	128,36	0,00	1
18/05/2022	REMP EXTINCTEUR DIOXYDE DE CARBONE CO2 2	1 111,38	0,00	1
18/05/2022	1 CITROEN JUMPY FOURGON GF-627-EW	19 515,12	0,00	8
18/05/2022	1 LICENCE SKY BOY CREATOR	7 200,00	0,00	2
18/05/2022	GRAND PRIX PLANCHERS ALU TRIBUNE	55 564,80	0,00	6
18/05/2022	ACCESSOIRES PEINTURES CITY STADE ODB	1 327,07	0,00	1
20/05/2022	8 NUTRIVERT EO 7-0-12-FULVA 25KG	2 887,23	0,00	20
20/05/2022	10 COUDE 90 F/F 90CU-VIER INOX RENO	291,59	0,00	6
20/05/2022	SQUARE MAZOYER PANNEAU BASKET	1 953,86	0,00	6
23/05/2022	COFFRETS RACCORDEMENT ELECTRIQUE	51 723,65	0,00	6
23/05/2022	ORDINATEUR PORTABLE TERRA MOBILE 1777T	3 548,22	0,00	3
23/05/2022	EP LAURIERS 1 PORTE PARAPLUIE	44,95	0,00	1
23/05/2022	FORD TRANSIT COURIER GF-144-BD	16 895,00	0,00	8
23/05/2022	FORD TRANSIT COURIER GF-149-BD	16 895,00	0,00	8
24/05/2022	2 PACK SERENITE REGLEMENTAIRE	488,40	0,00	1
24/05/2022	1 JEU DE CLES MIXTES	78,24	0,00	1
24/05/2022	VEGETALISATION CIMETIERE BESSIERES 834	10 213,93	0,00	20
24/05/2022	VEGETALISATION CIMETIERE URBAIN 834	4 173,36	0,00	20
24/05/2022	1 SONO FIT BOX MARANCY	368,00	0,00	1
24/05/2022	MARANCY TROTINETTE	64,98	0,00	1
27/05/2022	OUTILLAGE MENUISERIE DIVERS	3 563,28	0,00	6
30/05/2022	DEPOT MANIF 3 EXTINCTEURS 6 ET 9L	199,08	0,00	1
01/06/2022	TOILETTE PUBLIQUE JARDINS DE SARAGOsse	3 000,00	0,00	6
01/06/2022	CTM ATELIERS 1 EXTINCTEUR A POUDRE 50KG	364,14	0,00	1
01/06/2022	DEPOT MANIF PUBLIQUES 2 EXTINCTEURS	143,82	0,00	1
01/06/2022	DEPOT BROSSOLETTE 5 EXTINCTEURS SPIT	322,56	0,00	1
01/06/2022	PANNEAU EXTINCTEUR PAVILLON ARTS	2,58	0,00	1
02/06/2022	ASPIRATEUR EAU YPI 127 ICA	220,80	0,00	1
02/06/2022	AUTOLAVEUSE FR30 SM45 TOUCH	5 435,94	0,00	6
02/06/2022	J SARRAILH 1 MEGAPHONE SANS MICRO	63,76	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
02/06/2022	GS PHOEBUS 1 EXTINCTEUR DIOXYDE DE CARBON	73,08	0,00	1
02/06/2022	LAURIERS TROTINETTE TAPISGYM BICYCLE	813,96	0,00	1
02/06/2022	ACQ PARCELLE CY 88 1443 M2 ANC BAT ISABE	97 983,01	0,00	0
02/06/2022	CLSH LEO LAGRANGE 2 EXTINCTEURS SPIT	132,72	0,00	1
02/06/2022	EE CURIE LAVE LINGE INDESIT FRONTAL	400,00	0,00	1
02/06/2022	GS FLEURS CREDENCE INOX	336,00	0,00	1
02/06/2022	GS BOSQUET REHAUSSE PLONGE	288,00	0,00	1
02/06/2022	SERS VAISSELLE	78,00	0,00	1
02/06/2022	GS HIPPODROME POSTE RADIO	97,55	0,00	1
03/06/2022	2 CHAISES ICE DOSSIER BLEU	170,44	0,00	1
03/06/2022	BATIBOX MACONN.1POSTE P40MM G -	670,50	0,00	1
03/06/2022	SONO 75 MOV ACT IBIZA- GARAGE A VELOS	1 791,71	0,00	1
03/06/2022	REMPLACEMENT EXTINCTEUR DIOXYDE GS HENRI	259,44	0,00	1
03/06/2022	PACK NAVDROID - ECRAN 7 POUCES - FIXATIO	1 140,00	0,00	1
07/06/2022	900 GANIVELLES FLEURISSEMENT 0M50 10BATD	7 266,41	0,00	10
07/06/2022	55 VOLIGE ACIER G 80MMX1-9MX1-5	1 108,80	0,00	1
07/06/2022	12 RECUPERATEURS D EAU DE PLUIE ECOL EAU	6 494,40	0,00	6
07/06/2022	PRET FINANCIER ALCYON PELE-AGYLAN 010620	0,00	0,00	0
08/06/2022	TOILETTES PUBLI CL L200-30 U0 E0 00 2201	53 556,00	0,00	6
08/06/2022	C3 FEEL BUSINESS PURE TECH GG-357-EJ	11 243,59	0,00	8
08/06/2022	COFFRE FORT 34L CLASSE 0 SERRURE A CLE	1 071,02	0,00	1
10/06/2022	101 SOCLE PLASTIQUES CAOUTCHOUC 14KG	7 009,38	0,00	1
10/06/2022	IMCV RUE MOZART BC34V2101281	285,00	0,00	1
13/06/2022	CITE DES PYRENEES 3 EXTINCTEURS 2KG	216,54	0,00	1
13/06/2022	1 CAISSON DE BUREAU 10017-2184	405,90	0,00	1
13/06/2022	VDQ 1 REFRIGERATEUR TOP CANDY	309,00	0,00	1
14/06/2022	1 PRESENTOIR MOBILE	305,50	0,00	1
14/06/2022	1 ARMOIRE METALLIQUE	436,51	0,00	1
14/06/2022	ENCEINTES EVS	49,30	0,00	1
14/06/2022	GS HIPPODROME CONCIERGERIE PLOMBERIE	786,60	0,00	1
14/06/2022	EV AE EVIER EUROSTAR INOX 435X415 003652	261,10	0,00	1
15/06/2022	1 MACHINE A CAFE DELONGHI	400,00	0,00	1
16/06/2022	CRAIES INDUSTRIELLES BLANCHE- BURIN POIN	1 364,71	0,00	1
16/06/2022	PINCE A EMBOITURE CU + COFFRET	217,90	0,00	1
16/06/2022	COUPE-GAINE 45 MM PAS DE 2,7MM	4 227,64	0,00	6
16/06/2022	PORTILLON KLEIN PPM -INOX 304 VITRE PAS	6 024,00	0,00	6
16/06/2022	SOL SYNTHETIQUE EUROFIELD M23 COLORIS OC	17 318,16	0,00	10
16/06/2022	GS DIVERS TALKIES WALKIES	726,02	0,00	1
16/06/2022	GS LAPUYADE BRUMISATEUR	5 933,52	0,00	6
17/06/2022	LILAS MOBILIER RESTAURANT SCOLAIRE	15 730,00	0,00	10
20/06/2022	GS MARANCY MATERIELS ELECTRIQUES	1 858,64	0,00	1
20/06/2022	TREUILS POUR PANNEAUX BASKET GYMNASES	1 090,80	0,00	1
20/06/2022	TAPIS DE KARATE GYMNASES	2 149,06	0,00	6
20/06/2022	GASTON PHOEBUS QUINCALLERIE	487,18	0,00	1
20/06/2022	MARCA MINI TRAMPOLINE	586,80	0,00	1
20/06/2022	GASTON PHOEBUS PEINTURE	2 854,88	0,00	6
20/06/2022	FILA ALAR SPL 6X0.22+2X0.75 BLC AE C100	301,46	0,00	1
20/06/2022	COFRRET VACO W19	213,60	0,00	1
20/06/2022	30 FAUTEUILS DE BUREAU REVA PLUS NOIR TI	8 297,28	0,00	10
20/06/2022	STADE NAUTIQUE MOQUETTE	2 595,53	0,00	6
20/06/2022	CLIMATISEUR MOBILE 3,5KW AVEC EMPLA CEME	560,69	0,00	1
20/06/2022	STADE DES ANGLAIS BUTS DE BASKET	2 248,55	0,00	6
20/06/2022	SKATE PARK CABLE AUDIO SUR TOURET	610,80	0,00	6
21/06/2022	COUSSINS SOL TRIANON	462,00	0,00	1
21/06/2022	BLENDER CUISINE MARANCY	958,80	0,00	1
21/06/2022	SECHE LINGE SEMI PRO WHIRLPOOL GS MARCA	1 620,00	0,00	1
21/06/2022	VIDEOPROTECTION DOMAINE DE SERS	11 597,87	0,00	6
21/06/2022	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT LICENCE	4 920,00	0,00	2
21/06/2022	SCENES AU VERT MATERIEL SCENIQUE	1 190,57	0,00	1
21/06/2022	VIVRE MA VILLE PONT ET MATERIELS VMV	5 000,00	0,00	15
21/06/2022	STADES COMMANDES ECLAIRAGE	1 680,00	0,00	1
21/06/2022	PLATEAU ALBRET ECLAIRAGE 10018	2 103,00	0,00	6
21/06/2022	TELESECURITE MJC ODB	2 816,40	0,00	6
23/06/2022	EXTINCTEURS STADE JAB JEAN BROUCHIN	388,14	0,00	6
23/06/2022	OCCULTATION CLOTURE MITOYENNE	2 723,40	0,00	1
24/06/2022	2 SENSEO CAFETIERE PHILIPS	129,98	0,00	1
24/06/2022	REMPLACEMENT EXTINCTEUR 6L ADDITIF SPT	60,00	0,00	1
27/06/2022	MINI COROLLE 20 M² EDITION STANDARD VEGE	7 962,00	0,00	20
27/06/2022	ENTRETOISE CLIP ON T24 BLANC	158,40	0,00	1
27/06/2022	MATS ECLAIRAGE PUBLIC RUE LAJUS	3 244,03	0,00	6
27/06/2022	LUMINAIRES FONCTIONNELS 10016	2 649,60	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
27/06/2022	LUMINAIRES FONCTIONNELS COURS LEON BERA	11 481,60	0,00	6
27/06/2022	LUMINAIRES FONCTIONNELS COURS CAMOU SUJIV	8 190,00	0,00	6
27/06/2022	ALLEE PLEIN SUD - FOURNITURES D'ECLAIRAGE	3 677,18	0,00	6
27/06/2022	LUMINAIRES DECORATIFS	61 430,88	0,00	6
27/06/2022	LUMINAIRES DECORATIFS	39 143,52	0,00	6
27/06/2022	MATS ET CANDELABRES RENOVATION ECLAIARAGE	3 194,88	0,00	6
27/06/2022	MATS + CANDELABRES BD LABEDAA PAU	2 064,39	0,00	6
27/06/2022	LUMINAIRES FONCTIONNELS COURS LEON BERA	780,00	0,00	1
28/06/2022	PROCEDURE SUBSTITUTION MME FATABENE ANDR	34 867,60	0,00	0
28/06/2022	DEPOSE DA LA FONTAINE D EAU	1 320,00	0,00	1
30/06/2022	2 VESTIAIRES 1 PORTE GRIS BLEU SEPARATIO	717,60	0,00	1
30/06/2022	COU PE-PAIN 250W SA MMIC ET SOCLE MOBLIE	2 704,21	0,00	10
30/06/2022	AUDIT CLOS COUVERT DIVERS GS	17 820,00	0,00	5
30/06/2022	GS MARANCY INSTALLATION WIFI	9 246,91	0,00	3
01/07/2022	PORTE VOIX EP MARANCY	48,38	0,00	1
04/07/2022	EXTINCTEURS DIVERS BAT COMMUNAUX	3 104,04	0,00	1
05/07/2022	FOIRIAL PERSPECTIVES 3D PROJET-ECLAIRAGE	6 480,00	0,00	20
05/07/2022	FE AMENAGEMENT PARC AGRICOLE PARKWAY PAU	2 598,00	0,00	5
05/07/2022	100 TABLES ENCASTRABLES NOIRES 10017	8 866,80	0,00	1
05/07/2022	LUMINAIRE HP2-STD 24L-1000MA VERRE CLAIR	5 299,20	0,00	1
05/07/2022	1 STRUCTURE CARREE 10017	1 289,83	0,00	1
05/07/2022	SIEGE MOJO TISSU GROUPE 1 EVENT NOIR	554,93	0,00	1
05/07/2022	SIEGE XENIUM BASIC TISSU ERA NOIR	2 076,64	0,00	1
05/07/2022	DIVERS STADES SERRUERERIE	752,34	0,00	1
06/07/2022	SUBV 2021 EQUIP MPT LEO LAGRANGE	2 500,00	0,00	5
06/07/2022	SUB 2021 EQUIP UFOLEP 64	1 000,00	0,00	5
06/07/2022	ACHAT MOBILIER SIGNALISATION POLICE	2 355,37	0,00	6
07/07/2022	MUSEE MEUBLE A PLANS METALLIQUE	2 955,50	0,00	10
07/07/2022	FE MUSEE DES BEAUX ARTS	3 000,00	0,00	5
07/07/2022	FE TRAVAUX PLACE DE LA MONNAIE	193,31	0,00	5
07/07/2022	QUARTIER MONNAIE SIGNALISATION VERTICALE	36 601,27	0,00	6
08/07/2022	SUB OPERATION VILLA FORMOSE	19 000,00	0,00	15
12/07/2022	BOIS POUR DIVERS GS	1 661,16	0,00	1
13/07/2022	ECLAIRAGE PUBLIC	69 997,92	0,00	6
13/07/2022	ACCESSOIRE D ARTICULATION FEMELEL	19 031,04	0,00	6
13/07/2022	COFFRETS DE RACCORDEMENT RENOVATION ECLA	6 411,60	0,00	6
13/07/2022	COFFRETS DE RACCORDEMENT BD LABEDAA PAU	3 290,40	0,00	6
13/07/2022	FOURNITURE D'ECLAIRAGE ARCHITECTURAL	2 106,00	0,00	6
13/07/2022	FOURNITURE DE MATS CYLINDRO CONIQUE 7 M	37 160,40	0,00	6
13/07/2022	CSH C3 PURE TECH GG 158 XS	16 246,40	0,00	8
15/07/2022	ELAVE LINGE SEMI PRO WIRLPOOL 9 KG	1 742,40	0,00	1
15/07/2022	VITRINE EXTERIEURE MURALE	252,05	0,00	1
15/07/2022	MINI FOUR	189,98	0,00	1
15/07/2022	ROBINETS RADIATEURS	225,94	0,00	1
15/07/2022	GS HIPPODROME CONCIERGERIE QUINCAILLERIE	751,61	0,00	6
15/07/2022	CENTRE FORMATION BASKET MATERIEL POUR TA	298,57	0,00	1
15/07/2022	PARQUET SPORTIF SQUASH EP 22MM	8 230,57	0,00	6
18/07/2022	LOGICIEL EN FORME PAU JUNIOR	7 080,00	0,00	1
18/07/2022	IMPRIMANTE BROTHER P-Touch PT-P950NW	538,92	0,00	1
18/07/2022	AIRE DE JEUX DIVERS SITES	87 860,52	0,00	20
18/07/2022	MACHINE GRACO AIRLESS AREMA	14 566,80	0,00	6
18/07/2022	SOUFFLEUR + BATTERIE	968,00	0,00	1
18/07/2022	GRAPPIN POUR ELAGUEURS	10 039,37	0,00	10
18/07/2022	RACCORDEMENT WC PARC ARREMOULIT	7 560,85	0,00	6
18/07/2022	PEINTURE POUR GRAFFITI TERRAIN DE BASKET	5 145,93	0,00	10
19/07/2022	FOURNITURE POUR TOUR AERO-REFRIGEREES	5 349,25	0,00	0
19/07/2022	16 VENTILATEURS RECTIFICATIF QILIVE	959,84	0,00	1
19/07/2022	STADE NAUTIQUE LIGNES EAU COMPETITION	4 131,00	0,00	6
19/07/2022	7 VENTILATEURS ET EQUIP POUR VENTI	892,31	0,00	6
20/07/2022	PLACE GRAMONT SCULPTURE 3D	500,00	0,00	1
20/07/2022	4 VENTILATEURS SUR PIED ALPATEC GRECO 16	200,20	0,00	1
20/07/2022	SCIE VISSEUSE	5 304,18	0,00	6
20/07/2022	FER SOUDER TEMPO593	1 010,48	0,00	1
20/07/2022	AIDE FISAC TURKER	1 785,00	0,00	15
21/07/2022	DIS TRIBUTEUR A C OUVERTS POUR CHARIOT	257,40	0,00	1
22/07/2022	FE TRAVAUX PLACE FOIRAIL	2 697,20	0,00	5
22/07/2022	DP AT LOCAL POUBELLE	900,00	0,00	0
22/07/2022	2 CONTENEURS MARANCY ET OUSSE DES BOIS	9 120,00	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/07/2022	REPLACEMENT 6 EXTINCTEURS POUVRE 2KG	549,36	0,00	1
25/07/2022	SERRURE HORIZ FOUILLLOT BAT PORTE NO7	9 371,51	0,00	6
25/07/2022	5 CYLINDRES NICK RADIALIS BAT PORTE NO7	617,58	0,00	1
25/07/2022	ADAPTATEUR VACODRIVE CARRE	1 068,12	0,00	6
26/07/2022	GBIC HP GIGA ET BATTERIE SLAT EPVIDEO 76	3 631,92	0,00	6
27/07/2022	UAMS / Ordinateurs portables	2 678,20	0,00	3
28/07/2022	BARRIERES GANIVELLES ACACIA	14 028,00	0,00	10
28/07/2022	FILM PRESENTATION PROJET GASTON BONHEUR	7 920,00	0,00	10
28/07/2022	6 VENTILATEURS QILIVE	359,94	0,00	1
29/07/2022	RALLONGE USB3 3M TARD 413003/B	13,16	0,00	1
29/07/2022	FE DIAGNOSTIC AMIANTE SITES DIVERS	24 732,00	0,00	5
29/07/2022	12 CLOTURES OPAQUE M800 2200	2 142,22	0,00	10
29/07/2022	COFFRE RESIDENT 36I SERRURE ELECTRONIQUE	207,48	0,00	1
29/07/2022	23 BARRIERES ECOLE COLORIS HORS STANDAR	6 223,80	0,00	6
01/08/2022	10 BEQ DBLE S-ROS INOX SJ44XL 175	203,52	0,00	1
01/08/2022	BATIMENT ALLEES TVX MISE EN SECURITE	1 100,48	0,00	0
01/08/2022	2 NAPPES ELECTROF 6100 X1000 GALVA	972,00	0,00	1
01/08/2022	3 ARTIC 405 C ECO PARTICIPATION	380,54	0,00	1
01/08/2022	OJ BATIMENTS VACANTS AUDIT CLOS	960,00	0,00	0
02/08/2022	MUSEE BERNADOTTE-CHANTIER DE COLLECTIONS	8 250,00	0,00	10
02/08/2022	ENREG NVR 8CH 2 SATA ALARME 1/0	1 243,27	0,00	1
02/08/2022	VENTOUSE 300KG PORTAIL JARDIN ET KIT MON	469,57	0,00	1
02/08/2022	ECRAN VIDEO PROJECTION 2M - TABLEAU D'EC	1 075,00	0,00	1
03/08/2022	BIDON GEL HYDROALCOLIQUE 5L	8 525,17	0,00	0
03/08/2022	3 VENTILATEUR SUR PIED 40CM	137,09	0,00	1
03/08/2022	FE LOTISSEMENT NOUSTE SOUREIL	4 050,00	0,00	5
03/08/2022	PRET SECOURS AUGUSTIN VERONIQUE	0,00	0,00	0
04/08/2022	HOUSSE ONE PLUS PM ET ASVP HOMME	1 139,90	0,00	1
04/08/2022	6 BOUCLERS MO TRANSPARENT AVEC POIGNEE	947,40	0,00	1
04/08/2022	MATERIEL SPORTIF DIVERS	651,99	0,00	1
04/08/2022	15 PANNEAUX VIDEOPROTECTION - BTR500X500	3 129,48	0,00	6
04/08/2022	CAMERA COMPLETE 8MPX FIXE SUR 360	3 714,20	0,00	6
04/08/2022	13 AXIS Q6315-LE CAMERA DOME PTZ IP	61 087,70	0,00	6
04/08/2022	3 AXIS Q1786 - LE CAMERA NOMADE TYPE B	29 033,35	0,00	6
04/08/2022	8 CAMERAS NOMADE RUE MICHELET	1 055,98	0,00	1
04/08/2022	LICENCE PLANITECH PACK TELE AUDIT ET RAP	8 364,00	0,00	2
05/08/2022	POMPE DELINOX DXV 50-7	791,24	0,00	1
05/08/2022	GS HIPPODROME FOURNITURE FAIENCE MORTIR	123,92	0,00	1
05/08/2022	GS HIPPODROME PANNEAU SURFACE MELAMINE	1 951,46	0,00	6
05/08/2022	GS LES FLEURS PATERE S/LISSE 77 10T ARGE	986,76	0,00	1
05/08/2022	GS HENRI IV TIRAGE CABLES PPMS	897,79	0,00	1
05/08/2022	GS HIPPODROME LAINE DE VERRE SANS VOILE	57,62	0,00	6
05/08/2022	ROSACE SJ INOX CONDA+PMR+VOYANTGS	203,52	0,00	1
05/08/2022	POMPE VERSAILLES 160-8 0.37KW	584,40	0,00	1
08/08/2022	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMT	353 632,89	0,00	0
09/08/2022	MATS CYLINDRO CONIQUE 7 M	849,60	0,00	1
09/08/2022	DIABLE ALUMINIUM REPLIABLE	159,19	0,00	1
09/08/2022	1 MARTEAU PERFORATEUR FLEXVOLT SDS	877,01	0,00	1
09/08/2022	FE STADE NAUTIQUE EXPERTISE DALLES	20 594,14	0,00	5
09/08/2022	GS PHOEBUS FAUX PLAFONDS FAIENCES	831,43	0,00	1
10/08/2022	PROCEDURE SUBSTITUTION BOUOIIYOUR JAMAL	13 404,80	0,00	0
10/08/2022	GS MARANCY ABATTAGE ARBRES 2128 09003	5 440,24	0,00	20
10/08/2022	DIAGNOSTIC PISCICOLE LAC DE SERS	1 668,00	0,00	5
11/08/2022	TRIANON COMPTEUR GAZ	454,88	0,00	1
11/08/2022	EXTINCTEUR LOGE CIMETIERE BESSIERES	114,18	0,00	1
17/08/2022	FOURNITURES DIVERS TRAVAUX ACCESSIBILITE	203,52	0,00	1
17/08/2022	CF TARRICQ MATERIEL TECHNIQUE 10018-2158	328,52	0,00	1
17/08/2022	DOJO SANTARELLI CABLE ELECTRIQUE	488,88	0,00	1
17/08/2022	DIVERS GYMNASES PATERES 10018 2158	1 577,04	0,00	1
17/08/2022	ASPTT PEINTURE 10018 2158	565,78	0,00	1
17/08/2022	STADE TISSIER EPRISE FIXATION BUT	834,00	0,00	1
17/08/2022	PARCOURS SPORTIF BOIS DE PAU POUTRE	1 073,14	0,00	1
17/08/2022	ASPTT BARILLETS PORTAILS 10018 2158	529,68	0,00	6
17/08/2022	ACQ CT 341 38 M2 ET CT 339 36 M2	8 261,32	0,00	0
17/08/2022	LAVIGNE 1 LAVE VAISSELLE A CAPOT 10017	15 400,97	0,00	10
17/08/2022	BLD LABEDAA DT 499 58 M2 DT 500 80M2	6 831,00	0,00	0
18/08/2022	TERMINAL VERBALISATION ELECTRONIQUE	3 077,40	0,00	3
18/08/2022	CENTRALE ALARME MAGASIN 1 2158-11021	3 637,20	0,00	6
22/08/2022	SITE ST VINCENT CLES CYLINDRES	990,58	0,00	1
22/08/2022	FE TOITURES DIVERS BATIMENTS 11021 2031	7 622,50	0,00	5
22/08/2022	'ECLAIRAGE PUBLIC RUE GOLXIN SPOTS LEDS	12 751,92	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
22/08/2022	CANDELABRE CINTRE RENOVATION ECLAIRAGE	8 502,00	0,00	6
22/08/2022	1 FAUTEUIL DE BUREAU TERTIO	218,46	0,00	1
23/08/2022	1 RAMPE DE MONTAGE	471,74	0,00	1
23/08/2022	ST BASIL S FOURNITURES TVX LOCAUX 2158	5 567,15	0,00	6
23/08/2022	ST BASIL S ECLAIRAGE INTERIEUR 215 11021	7 505,29	0,00	6
23/08/2022	MJC DU LAU TOLE ALU 11021-2158	1 951,69	0,00	6
23/08/2022	CORBEILLES CENDRIERS COEUR DE VILLE	12 559,56	0,00	6
24/08/2022	STADE ANDRE LAVIE POSE HAUTS PARLEURS	2 715,14	0,00	6
24/08/2022	GS FLEURS MOBILIER TABLE PIQUE NIQUE	1 002,00	0,00	1
24/08/2022	FE CL GUYNEMER DIAGNOSTICS IMMOBILIERS	695,52	0,00	5
24/08/2022	BRANCHEMENT EAU BOULODROME BIDEGAIN	758,93	0,00	6
25/08/2022	VILLA ST BASIL S MATERIEL D'ECLAIRAGE	2 070,71	0,00	6
25/08/2022	RACCORDEMENT PDL FOIRAIL	5 257,22	0,00	6
25/08/2022	LUMINAIRES FONCTIONNELS	21 846,29	0,00	6
25/08/2022	EGLISE LOUIS GONZAGUE TRAVAUX	8 219,71	0,00	0
25/08/2022	FOIRIAL-PERSPECTIVES 3D ECLAIRAGE	1 320,00	0,00	1
26/08/2022	PLAQUE D'INAUGURATION LES JARDINS SARAGO	336,00	0,00	1
26/08/2022	VELO CARGO	2 886,00	0,00	8
29/08/2022	POTEAU PROTECTION CIBORIUM DE SAINT	1 089,60	0,00	1
29/08/2022	BRAS ARTICULE MUSEE	185,14	0,00	1
29/08/2022	DISTRIBUTEURS SACS DEJECTIONS CANINES	2 052,00	0,00	6
30/08/2022	FE BAT FRERES DE BETHARAM 11021-2031	3 450,00	0,00	5
30/08/2022	DEPOT GRAND TOUR SIRENE DE PORTE	645,64	0,00	1
30/08/2022	OFFRE CPE PAU - INDEMNISATION	5 000,00	0,00	5
30/08/2022	1 CUMULUS COMITE QUARTIER 14 JUILLET	261,22	0,00	1
30/08/2022	CAMERAS DE SURVEILLANCE STADE ANDRE LAVI	5 913,44	0,00	6
31/08/2022	CITERNE ECO EAU ET KIT POMPE 12-24V	2 262,00	0,00	6
31/08/2022	CAFETIERE PHILIPS SENSEO CSA210-61	80,00	0,00	1
31/08/2022	10 TABLE 183X 76 ENCASTRABLE NOIR	1 066,68	0,00	1
31/08/2022	10 CHAISES EMPILABLES DENVER GRIS ANTHX6	1 964,70	0,00	10
01/09/2022	MAQUETTE 3D HALLE SERNAM BC 13V2200361	14 640,00	0,00	20
01/09/2022	REFECTION SANITAIRE DEPORTATION	9 600,00	0,00	6
01/09/2022	REAL PERMIS AMENAGER ILOT CORISANDE ANDO	6 780,00	0,00	6
02/09/2022	MISE EN SECURITE DU SITE ETS LABAT	11 671,20	0,00	0
02/09/2022	DISTRILIASSE	2 496,00	0,00	6
06/09/2022	FE GS LEON SAY DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE	2 395,20	0,00	5
06/09/2022	6 MEGOTIERS M5 AVEC SERRURE ET POTEAU	2 193,60	0,00	6
06/09/2022	GS PHOEBUS MATERIEL PLOMBERIE	1 118,51	0,00	1
06/09/2022	DIVERS GS ECRANS NUMERIQUES 22034 2183	89 056,80	0,00	3
06/09/2022	ECOLES PI ECRANS ET TABLEAUX INFORMATIQU	129 997,50	0,00	3
06/09/2022	18 CR/U 80 1M OD CINT+TIR+EF34 AL PT	11 513,86	0,00	10
06/09/2022	GS BOSQUET CHARIOT VAISSELLE 3 NIVEAUX	1 212,00	0,00	1
07/09/2022	RECEPTEUR SIMPLE BANDE G51	1 709,86	0,00	1
07/09/2022	LAMPE ORIGINALE INSIDE VIDEOPROJECT	3 600,02	0,00	10
07/09/2022	TRIBUNE MODULAIRE ALCOR 750-200-V	2 808,00	0,00	6
07/09/2022	COMPLEMENT PIECES ELEMENTS DE TRIBUNE SE	14 438,40	0,00	6
07/09/2022	50 COQUES STADIUM M3 RAL 7038	1 209,00	0,00	1
08/09/2022	MATERIAUX ET FABRICATION ELEMENTS SCENOGR	1 110,98	0,00	1
12/09/2022	CRUCIAL DDR4 MODULE 16 GO	93,84	0,00	1
12/09/2022	PARCELLE CT343 RUE LAVIGNOTTE 45M2	497,60	0,00	0
12/09/2022	10 BOITESMUSEUM 53X74X5.5CM BUCKRAM	2 293,08	0,00	3
12/09/2022	FE CORISANDE SUD D'ANDOINS SARAGOSSE	21 231,00	0,00	5
12/09/2022	FOURNITURE DE MATS CANDELABRES ECLAIRAG	10 084,23	0,00	6
12/09/2022	RESTAURATION OEUVRES CNAP REALISE AU MUS	2 010,00	0,00	10
12/09/2022	COFFRET SAILLIE 2RX13M BCA G - IPB SIMPL	875,84	0,00	1
12/09/2022	BLANCHON VITRIF OCEANIC BOIS5L	622,32	0,00	1
12/09/2022	TDV A400 GROSSE MAILLE ET MATERIELS DIVE	1 899,64	0,00	6
12/09/2022	MATERIEL MARCHEPIED DURAL 3 MARCHES	754,78	0,00	1
12/09/2022	BOIS MADRIER PIN TRAITE CLASSE 4	980,24	0,00	1
12/09/2022	6 SPORTING 2 PANNEAUX DOUCHE	865,30	0,00	6
13/09/2022	BARRIERES POUR SECURISATION ECOLE	857,74	0,00	1
13/09/2022	GS HENRI PPMS CABLES	7 076,50	0,00	6
13/09/2022	1 SECHE-MAINS SUP AIR	923,82	0,00	1
13/09/2022	FE RENOVATION BATIMENT LABAT AV BLUM ET	16 200,00	0,00	5
14/09/2022	MICRO ONDE BEKO MOF20110B	158,00	0,00	1
15/09/2022	SCIE S-TABLE CHARIOT LOSST315	1 139,03	0,00	1
15/09/2022	RABOTEUSE DEGAUCHISSEUSE	3 540,05	0,00	6
15/09/2022	ECLAIRAGE RUE GOLDA MEIR LUMINAIRES	3 900,00	0,00	6
15/09/2022	BANCS CARLITOS	3 954,72	0,00	6
15/09/2022	CHARIOT ELEVATEUR	22 800,00	0,00	6
15/09/2022	DIVERS PETITS MATERIELS POUR EQUIPES	4 312,80	0,00	1
16/09/2022	INSTALLATION DE PANNEAUX PHOVOLTAIQUES	37 992,61	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
19/09/2022	2 PORTE SERVIETTES 2B TRIOLO 525	91,92	0,00	1
19/09/2022	FRAISEUSE DF 700 EQ-PLUS ET OUTILLAGE DI	2 354,14	0,00	6
20/09/2022	PRESSE AGRUMES A LEVIER	765,60	0,00	1
21/09/2022	PUPG PUPITRE ENFANT DE LECTURE-ECRITURE	237,74	0,00	1
22/09/2022	LOGICIEL REQUIEM CIMETIERE	840,00	0,00	1
22/09/2022	BR 800 C-E SOUFFLEUR ET DIVERS MATERIELS	10 849,20	0,00	6
22/09/2022	SECHE-MAINS DYSON	6 414,36	0,00	6
22/09/2022	MANCHE TELESCOPIQUE ET DIVERS MATERIELS	27 046,20	0,00	6
22/09/2022	KENNEDY SARAGOSSE ENQUETE PUBLIQUE	672,00	0,00	1
23/09/2022	GS HENRI IV SONO 150 BOOMBOX BST	507,60	0,00	1
28/09/2022	REPORTAGE PHOTO	2 400,00	0,00	5
29/09/2022	SONO 150 Boombox BST	1 522,80	0,00	1
29/09/2022	POSE HOUSSE E6	61,27	0,00	1
29/09/2022	FAUTEUIL DE BUREAU TISSU NOIR	799,74	0,00	1
29/09/2022	MULTIFB 5X2P ET T ROTFIX 3M B/N	166,48	0,00	1
29/09/2022	PANNEAUX DE COMMUNICATION CHANTIER	35 152,51	0,00	6
30/09/2022	CAMION BENNE FUSO GH-216-YB	34 800,00	0,00	8
30/09/2022	CAMIONS BENNE FUSO GH-221-YB	34 800,00	0,00	8
30/09/2022	AMON HAYON BENNE FUSO GH-625-WZ	45 000,00	0,00	8
03/10/2022	ATHLETISME TRACAGE PISTE RETRACAGE COMPL	8 520,00	0,00	6
03/10/2022	EXTINCTEUR POUVRE 6 KG	70,56	0,00	1
05/10/2022	-EGLISE SAINT JACQUES PLANS EVACUATION	321,60	0,00	1
05/10/2022	OUTILLAGE SPECIFIQUE SERRURERIE	551,16	0,00	1
06/10/2022	FAUTEUIL DE BUREAU	844,31	0,00	1
06/10/2022	2 ARCEAUX VELOS COEUR ILOT HENRI IV	5 400,00	0,00	6
06/10/2022	CORBEILLES ET CENDRIERS DE VOIRIES	17 328,00	0,00	6
06/10/2022	SIEC 2022 REALISATION DU STAND VDP	23 604,00	0,00	10
06/10/2022	BORNES ACROPOLE	6 168,00	0,00	6
06/10/2022	RAMPE DE CHARGEMENT	3 403,80	0,00	6
06/10/2022	FONTAINE A EAU REFRIGEREE	4 603,92	0,00	10
06/10/2022	MEULEUSE BATTERIES	780,13	0,00	1
06/10/2022	ECLAIRAGE PUBLIC VOIRIE	74 442,24	0,00	6
06/10/2022	GS CURIE COURS DE IMPERMEABILISATION ET	45 798,98	0,00	20
10/10/2022	DIVERS GS ECRANS TABLEAUX NUMERIQUES	40 420,80	0,00	3
10/10/2022	DIVERS GS ECRANS TABLEAUX NUMERIQUES	77 998,50	0,00	3
10/10/2022	PISCINE PEGUILHAN MASSE FILTRANTE	25 508,22	0,00	6
10/10/2022	ARCEAUX VELOS PLACE DU FOIRAIL	20 520,00	0,00	6
10/10/2022	ESPACES PUBCLIS HRU HEDAS	5 236 570,00	0,00	0
10/10/2022	TRANSPALETTE MANUEL	426,00	0,00	1
11/10/2022	OUTILLAGE DIVERS	1 721,98	0,00	1
11/10/2022	MATS CONSOLES MURALES	276,48	0,00	1
11/10/2022	FOURNITURES D'ECLAIRAGE PUBLIC	17 068,03	0,00	6
12/10/2022	BD LABEDAT RUE MOURENX ENFOUIS RESEAU	5 997,79	0,00	15
12/10/2022	BLD PAIX RUE MOURENX ECLAIRAGE PUBLIC	2 942,10	0,00	15
13/10/2022	ECRANS NUMERIQUES	10 161,60	0,00	3
13/10/2022	HQ RESSOURCES LICENCES STADE NAUTIQUE	16 938,00	0,00	2
13/10/2022	MATERIEL DE PLOMBERIEGYMNASE LEO-LAGRAN	640,07	0,00	1
13/10/2022	EXTINCTEURS 6L ADDITIF SPIT	162,00	0,00	1
14/10/2022	BOUCLERS 3 VL MO TRANSPARENT AVEC POIGN	473,70	0,00	1
14/10/2022	ARMOIRE FORTE PRIMA PROTECT	2 350,80	0,00	10
17/10/2022	ASPIRATEUR EAU ET POUSSIERE NOVIPRO	437,30	0,00	1
17/10/2022	DEVIDOIRS ECOLE MARCA BOSQUET	440,35	0,00	1
17/10/2022	GS LILAS BALLON EAU CHAUDE	273,12	0,00	1
17/10/2022	PORTAIL DOMAINE DE SERS AUTOMATISME	1 343,52	0,00	1
17/10/2022	2 SACS A DOS A ROULETTES	242,69	0,00	1
17/10/2022	ALARMR IBINTRUSION CENTRALE	1 054,80	0,00	1
17/10/2022	ALARME MUSEE DES BEAUX	1 268,40	0,00	1
17/10/2022	GS LAPUYADE RESTAURANT SCOLAIRE PLANS EV	142,80	0,00	1
18/10/2022	CAMERA COMPLETE RUE CARNOT	10 057,25	0,00	6
18/10/2022	MATERIEL POUR BRIGADE A VELO	448,00	0,00	1
18/10/2022	BADGES POUR CONTROLE ACCES	518,40	0,00	1
18/10/2022	SONOMETRE POLICE	239,82	0,00	1
18/10/2022	ASPIRATEUR EAU/POUSSIERES NT 27/1 ME	300,40	0,00	6
18/10/2022	CAFETIERE A DOSETTES	114,00	0,00	1
18/10/2022	LOGICIEL ORION AGENDA	3 024,00	0,00	2
18/10/2022	SUPPORT ORDINATEUR PORTABLE	23,99	0,00	1
19/10/2022	3 CHALETS HEXAGONAL - 2 CHALETS 4MX2.20M	58 810,62	0,00	10
19/10/2022	BI-PAVILLON REPARAGE AVANT TVX AOITURE	273,60	0,00	0
19/10/2022	PLAQUE DE PLATRE BA13 PLACOPLATRE	962,36	0,00	1
20/10/2022	NOEL 2022 REALISATION D'UN CHALET PAYSAG	5 980,00	0,00	10
20/10/2022	CAMERA NOMADE RUE DU MARECHAL JUIN	1 632,00	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
20/10/2022	RESEAUX CAMERA TOUR ANSABERE	4 938,00	0,00	6
20/10/2022	RESEAUX VIDEO PALAIS BEAUMONT	8 370,00	0,00	6
20/10/2022	CAMERA IP M/PIXEL BULLET ET SUPPORT CAM	2 056,18	0,00	6
20/10/2022	CAMERA COMPLETE DOME 1080P	5 141,57	0,00	6
20/10/2022	CAMERAS FIXES	13 945,80	0,00	6
20/10/2022	LOGICIEL ET MODULE STD COMFIE	1 440,00	0,00	1
20/10/2022	TABLES PIQUE NIQUE IMCV OUSSE DES BOIS	7 650,00	0,00	6
20/10/2022	RACCORDEMENT RESEAU FIBRE OPTIQUE CIMETI	6 849,31	0,00	6
20/10/2022	MOBILIER MAISON DU JARDINIER	390,00	0,00	1
20/10/2022	TERMINAL VERBALISATION PENALE GVE CAZADE	530,40	0,00	1
20/10/2022	INVENTAIRES AMPHIBIENS DOMAINE DE SERS	1 680,00	0,00	5
20/10/2022	MOE REQUALIFICATION PLACE ROYALE	28 431,00	0,00	5
20/10/2022	BARRIERE	1 213,24	0,00	6
24/10/2022	PERFO BURINEUR SDS PLUS 18V LI ION	607,00	0,00	1
24/10/2022	NIVEAU LASER GCL25 POINTS ET LIGNES P	418,07	0,00	1
24/10/2022	2 SECHE-MAINS SUP AIR BLANC ELECTRIQUES	1 231,75	0,00	1
24/10/2022	SL WHIRLPOOL SEMI PRO POMPE A CHALEUR	1 620,00	0,00	1
24/10/2022	PLAQUE INDUCT WHIRLPOOL 3FEUX	639,00	0,00	1
24/10/2022	MIT EVIER BEC TUBE C3 OKYRIS	247,79	0,00	1
24/10/2022	FE RENOVATION COMPLEXE REPUB MOE 1102	25 538,90	0,00	5
24/10/2022	LUMINAIRES FONCTIONNELS	59 467,68	0,00	6
25/10/2022	INSTALTO01 ECRAN 018 AVEC STRUCTURE DE P	930,60	0,00	1
25/10/2022	2 ECRANS SUP A 49" REF 5601537	650,18	0,00	6
25/10/2022	2PUPITRE LCD FHD TACTILE ADAPTE PMR 22"	10 866,92	0,00	6
26/10/2022	PM 2 GILETS PARE-BALLES	1 139,90	0,00	1
26/10/2022	PM 5 GILETS PARE-BALLES	2 849,75	0,00	10
26/10/2022	SECURISATION AGORA CAMERA NOMADE	6 070,61	0,00	6
26/10/2022	1 DISQUE DUR EXTERNE	115,62	0,00	1
26/10/2022	FOIRAIL OUTILLAGE TECHNIQUE	8 356,01	0,00	6
26/10/2022	GS CURIE COURS VEGETALISATION IMPERMEAB	17 881,20	0,00	20
26/10/2022	3CHARIOTS DE DOSSIER FIXE CHARGE MAXI600	860,40	0,00	1
26/10/2022	15 SUPPORTS POUR PHOTOGRAPHIE 1.5X1M	4 500,00	0,00	10
27/10/2022	1 SELLE ANNULE	1 700,00	0,00	10
27/10/2022	ARCEAUX VELO	12 150,00	0,00	6
27/10/2022	CORBEILLE LA HAYE	10 722,00	0,00	6
27/10/2022	BARRIERE TROMBONE	1 954,58	0,00	6
27/10/2022	MITIGEURS DOUCHES CTM	3 628,98	0,00	6
27/10/2022	TRAVAUX GS PIERRE & MARIE CURIE	178,86	0,00	1
27/10/2022	LUMINAIRES DECORATIFS	36 174,05	0,00	6
27/10/2022	MATS	18 135,93	0,00	6
27/10/2022	OUTILLAGE MENUISERIE	3 148,93	0,00	6
28/10/2022	SYSTEME ANALYSE VIDEO 10018-2158	10 536,00	0,00	6
28/10/2022	MOTEUR VOITURE	12 734,77	0,00	6
28/10/2022	MICRO ONDES	69,90	0,00	1
28/10/2022	GS MARCA LAVE LINGE	1 680,00	0,00	1
28/10/2022	CUISINIERE	490,00	0,00	1
28/10/2022	FOUR MICRO ONDES GRILL 20 LIT	120,00	0,00	1
28/10/2022	CAFETIERE BOUILLLOIRE FOUR MICRO	236,00	0,00	1
28/10/2022	GRILLE PAIN	59,00	0,00	1
28/10/2022	FOUR MICRO ONDES CAFETIERE	328,00	0,00	1
28/10/2022	BOUILLLOIRE	36,00	0,00	1
28/10/2022	CAFETIERE TABLE WHIRLPOOL	419,00	0,00	1
28/10/2022	DSE ECOLES LOGICIEL RESSOURCES PERSONNEL	22 716,00	0,00	2
28/10/2022	ARMOIRE + BIBLIOTHEQUE	1 226,38	0,00	1
28/10/2022	TRAVAUX OSSUAIRE CIMETIERE BESSIERE	1 542,00	0,00	0
28/10/2022	GS MARANCY CAFETIERE BOUILLLOIRE	116,00	0,00	1
28/10/2022	GS 4 CDM MICRO ONDES	120,00	0,00	1
31/10/2022	2500 VERRES REUTILISABLES	1 590,00	0,00	1
02/11/2022	FE PV CONSTAT AFFICHAGE TVX RUE LAJUS	297,20	0,00	5
02/11/2022	1 TABLETTE SAMSUNG ANDROID	831,10	0,00	1
02/11/2022	PLATINES POUR CSU	1 800,00	0,00	1
02/11/2022	PACK ESPACE PUBLIC INTERIEUR FRED	4 056,00	0,00	6
02/11/2022	FE POLE ALI EL KARMANI CONST MODULAIRE	300,00	0,00	5
02/11/2022	BOIS POUR TABLE DE MARQUE	1 166,51	0,00	1
02/11/2022	COFFRETS RACCORDEMENT RUE ROI SOLEIL	4 367,38	0,00	6
03/11/2022	DEBROUSSAILLEUSES	2 760,00	0,00	1
03/11/2022	ROTOFIL	1 272,00	0,00	1
03/11/2022	LICENCE BRICSCAD	1 158,95	0,00	1
03/11/2022	4 CONTENEURS ENTERRES	36 190,87	0,00	6
03/11/2022	COFFRET IP 66 ALIMENTATION 220V CAM	1 024,80	0,00	1
03/11/2022	FIBRE OPTIQUE ET TIROIR OPTIQUE CAMERA	853,20	0,00	1
03/11/2022	FIBRE OPTIQUE ET TIROIR OPTIQUE CAMERA	853,20	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
03/11/2022	EQUIPEMENT COMPLEMENTAIRE EN RADIOS	7 815,60	0,00	3
03/11/2022	HOUSSE DE GILET PARE BALLE	830,00	0,00	1
03/11/2022	ARMOIRES DE RANGEMENT POUR ARCHIVAGE DE	1 804,01	0,00	10
03/11/2022	4 CONTENEURS ENTERRES	61 614,42	0,00	6
04/11/2022	15 17 19 RUE GUYNEMER CO 46 CO 47 CO 520	289 648,29	0,00	0
04/11/2022	3 CHALETS HEXAGONAL - 2 CHALETS 4MX2.20M	58 810,62	0,00	10
04/11/2022	NOEL 2022 DECORATION DU CHALET	1 204,90	0,00	1
08/11/2022	SARAGOSSE POSE CLOTURE BOIS	7 262,40	0,00	6
08/11/2022	PANNEAU MDF PIN DES LANDES NOEL 2022	664,22	0,00	1
08/11/2022	CREATION 3D SERNAM MAQUETTE	1 980,00	0,00	20
08/11/2022	CREATION 3D SERNAM MAQUETTE	15 324,00	0,00	20
08/11/2022	16 SERRURES CASIERS VELO EMOTION 15A25MM	9 125,93	0,00	10
08/11/2022	BARBECUE IMCV OUSSE DES BOIS	3 260,40	0,00	6
08/11/2022	2 CORBEILLES PROJET CAMORS CARLITOS	908,40	0,00	6
08/11/2022	PLACETTE LES BUISSONS AMENAGEMENT	3 585,30	0,00	20
09/11/2022	PLANTATIONS ALLEE MERICIS	6 343,20	0,00	20
10/11/2022	PRET SECOURS MENGARDON NATHALIE 02112022	0,00	0,00	0
10/11/2022	MATERIEL ELECTRIQUE DE CHAUFFAGE	2 129,94	0,00	6
10/11/2022	REALISATION VIDEO PAR DRONE DU QUARTIER	900,00	0,00	1
10/11/2022	JARDIENIERES BANCS RUE LOUIS BARTHOU	15 348,96	0,00	20
16/11/2022	EXTINCTEUR CO2 RUE HENRI IV ETAT CIVIL	1 825,80	0,00	6
17/11/2022	3 TETES THERMOSTATIQU RBM 5900000	56,74	0,00	6
17/11/2022	ROB A POTENCE WC BRUT EQUERRE JEU FIX	87,66	0,00	6
17/11/2022	RAC2 PIECES DROIT D14 ET TUBE CUIVRE	327,83	0,00	6
17/11/2022	FOURNITURE DE BOIS	1 406,27	0,00	6
17/11/2022	SCIE CIRCULAIRE	361,96	0,00	6
17/11/2022	INSTALL BRANCHEMENT ELECTRIQUE EXISTANTE	9 900,80	0,00	6
17/11/2022	ECOLE BOUILLEERCE MOBILIER	9 310,68	0,00	10
17/11/2022	SERS MOBILIER CAFETERIA	1 100,00	0,00	1
17/11/2022	COINS ROULANTS PLASTIQUES CU 200KG JEU 4	912,34	0,00	6
17/11/2022	MATERIEL DE DETECTION RESEAUX	239,02	0,00	6
17/11/2022	GS BOUILLERCE PLAN D'EVACUATION	250,20	0,00	6
17/11/2022	EP HENRI IV MITIGEUR THERMOSTATIQUE	769,15	0,00	6
18/11/2022	SABOTS D'AMOVIBILITE BORNES PLACES LAHER	1 332,00	0,00	6
18/11/2022	AUTO CUT 25T	1 234,80	0,00	6
18/11/2022	FONTAINES A EAU REFRIGERE	4 603,92	0,00	10
18/11/2022	CUVE 5000 LITRES	8 360,69	0,00	6
18/11/2022	NOEL 2022 GUIRLANDES + BOULES BLANCHES	4 425,05	0,00	6
18/11/2022	ABONNEMENT A LA PLATEFORME MY TRAFFIC AN	6 000,00	0,00	2
18/11/2022	BATTERIE OUTILLAGE PLOMBIERS	233,60	0,00	6
18/11/2022	TRAVAUX PEINTURE SERS	2 952,74	0,00	6
21/11/2022	ACHAT DE MATERIEL POUR EQUIPEMEN FOIRAIL	4 237,76	0,00	6
21/11/2022	2PANNEAUX DIBON 3000x2000 MM CLASSE 2HIP	5 199,17	0,00	20
21/11/2022	FE QUARTIER SARAGOSSE AMEN PAYSAGER	25 131,24	0,00	5
21/11/2022	PM 3 STOP STICK EN VUE SE	1 080,00	0,00	1
21/11/2022	PM RALONGES DE CHARGEUR ETUI RADAR	681,98	0,00	1
22/11/2022	SOUFFLEUR BATTERIE ET BATTERIE ET CHARGE	3 852,00	0,00	6
22/11/2022	3 TABLES BERMUDES 200X80 TARAFLEX	6 422,11	0,00	10
23/11/2022	CAMERA FIXE LAVIE E REPOSE ARC EN CIEL	1 847,75	0,00	6
23/11/2022	SERVEUR POUR VP FOIRAIL ILOT HENRI	17 844,84	0,00	6
23/11/2022	CAMERA NOMADE FETE FORAINE OCTOBRE	555,41	0,00	6
23/11/2022	PEINTURE ET MATERIEL ANGLAIS CONCIERGERI	7 948,10	0,00	6
23/11/2022	PEINTURE ST ANGLAIS CONCIERGERIE	613,04	0,00	6
23/11/2022	SABLE TERRAINS DE BOULES	1 818,34	0,00	6
23/11/2022	LAVE LINGE WHIRLPOOL9KG S/P GARANTIE2ANS	1 680,00	0,00	1
23/11/2022	HORLOGE ECLAIRAGE TERRAINS PLAINE HAMEAU	407,83	0,00	6
23/11/2022	LAMPES COURTS CR2PL L35K-840 PC WB EVG W	4 363,20	0,00	6
23/11/2022	PORTAIL BARREAUDE 4000x1750mm	2 306,40	0,00	6
23/11/2022	LICE NUE BLANC 9016 3P L450	127,15	0,00	6
23/11/2022	PANNEAU DOUCHE SPORTING 714700	3 537,11	0,00	6
24/11/2022	PEINTURE ROUTE MINI RACING	245,70	0,00	6
24/11/2022	BRANCHEMENT RESEAUX AV ATTIGNY	780,00	0,00	0
24/11/2022	DIVERS OUTILLAGE TECHNIQUE	3 267,45	0,00	6
24/11/2022	DIVERS TRAVAUX RESEAUX	9 943,92	0,00	0
24/11/2022	HDV THEATRE LAVABO DOUCHE LOGE ARTISTES	99,61	0,00	6
24/11/2022	HDV DECLENCHEUR MANUEL ALARME	72,77	0,00	6
25/11/2022	RESTAURATION DE 3 PORTES CIERGES EGLISE	6 192,00	0,00	0
25/11/2022	RESTAURATION OEUVRE "L'ARBRE DE PAVLOS	600,00	0,00	0
25/11/2022	ENCADREMENTS OEUVRES	1 500,00	0,00	1
25/11/2022	LICENCE FOIRAIL BILLETERRIE CINEMA	1 483,19	0,00	1
25/11/2022	BILLETERRIE CINEMA FOIRAIL	262 363,62	0,00	3
25/11/2022	TALKIES WALKIES	740,28	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
25/11/2022	VESTIAIRE INDUSTRIEL	212,87	0,00	1
25/11/2022	CHAISES PRIMA	322,13	0,00	1
25/11/2022	MIROIR FIXE	60,72	0,00	1
25/11/2022	CHAISES MEUBLE BAS	806,26	0,00	1
25/11/2022	DIVERS MOBILIER SCOLAIRE	3 910,13	0,00	1
25/11/2022	DIVERS MOBILIER GS	577,46	0,00	1
28/11/2022	PANNEAU FOREX	157,19	0,00	6
28/11/2022	CANIS CLUB DRAINS AGRICOLES	175,20	0,00	1
28/11/2022	MOBILIER DE BUREAU	2 218,94	0,00	10
28/11/2022	AKZONOBEL BRUN 650 SABLE SW308F	1 806,43	0,00	20
28/11/2022	KIT REHAUSSES LATERALES TOLE PERFOREE	1 360,80	0,00	1
28/11/2022	LONGRINE BETON POUR ACCROCHE PERIPHERIQU	8 876,76	0,00	20
28/11/2022	POSE DE JEUX ECOLE GASTON PHOEBUS	1 890,00	0,00	20
28/11/2022	MATERIEL CANIS CLUB	5 462,11	0,00	6
29/11/2022	1 CHARIOT D ATELIER B117	1 651,32	0,00	1
29/11/2022	JALONNEMENT ITINERAIRES CYCLABLES	14 146,91	0,00	6
29/11/2022	JALONNEMENT ITINERAIRES CYCLABLES	17 888,36	0,00	6
29/11/2022	JALONNEMENT ITINERAIRES CYCLABLES	19 136,64	0,00	6
29/11/2022	JALONNEMENT ITINERAIRES CYCLABLES	24 479,82	0,00	6
29/11/2022	BULBES GERANIUM IMCV YAN GUICHOT	401,50	0,00	20
29/11/2022	GS SARRAILH MOBILIER SCOLAIRE	1 525,18	0,00	1
29/11/2022	GS SARRAILH MOBILIER MIROIR	19,32	0,00	1
29/11/2022	GS SARRAILH TALKIES WALKIES	176,44	0,00	1
29/11/2022	BULBES TETE A TETE THALIA IMCV RELAIS	540,60	0,00	20
29/11/2022	GS MARCA MOBILIER SCOLAIRE	1 153,24	0,00	1
29/11/2022	GS MARCA TALKIES WALKIES	367,10	0,00	1
29/11/2022	GS LILAS MOBILIER SCOLAIRE	1 694,32	0,00	1
29/11/2022	TOTEMS Puits DE DISPERSION CIMETIERE	7 528,02	0,00	20
29/11/2022	GS PHOEBUS 1 ASPIRATEUR KARCHER UGT10	342,60	0,00	1
29/11/2022	GS PHOEBUS TALKIES WALKIES	180,91	0,00	1
29/11/2022	GS LILAS TALKIES WALKIES	264,66	0,00	1
29/11/2022	DIVERS OUTILLAGE	6 322,31	0,00	6
29/11/2022	FE DEPOT DU GRAND TOUR ETUDE DE CHARGE	720,00	0,00	5
29/11/2022	SALLE BOXE GD TOUR PROTECTION POTEAUX	1 717,20	0,00	6
29/11/2022	COMPLEXE PELOTE PROJECTEURS MUR A GAUCHE	21 836,38	0,00	6
29/11/2022	BANCS DE TOUCHE CAMI SALIE	5 582,58	0,00	6
29/11/2022	BUTS FOOTBAL AMERICAIN STADE A LAVIE	15 825,60	0,00	6
29/11/2022	EQUIPEMENT TERRAINS TENNIS EL KARMANI	1 375,58	0,00	6
29/11/2022	MATERIEL POUR BUTS FOOT ET HAND	787,75	0,00	6
29/11/2022	LAVE VAISSELE LAVE LINGE FOUR FOIRAIL	14 911,49	0,00	10
29/11/2022	MOTEUR ELECTRIQUE PORTAIL SERS	4 616,40	0,00	10
29/11/2022	FAUTEUIL CHAISE ROULETTE FOIRAIL	10 940,93	0,00	10
29/11/2022	SUBV EQUIP 2022 RA BETH CEU ET MARGALIDE	30 000,00	0,00	15
29/11/2022	REPOSE PIEDS ORGANISATEUR BUREAU FOIRAIL	3 879,53	0,00	10
29/11/2022	LECTEURS ENCODEURS CAISSE 1 ET 2	364,80	0,00	6
29/11/2022	FAUTEUIL CANAPE FOIRAIL	30 782,23	0,00	10
29/11/2022	FAUTEUIL TABLE PEDALE	17 355,85	0,00	10
29/11/2022	ARMOIR DE DISTRIUTION	1 252,60	0,00	1
29/11/2022	BUREAU CAISSON TABLE FOIRAIL	12 058,67	0,00	10
29/11/2022	TABLE STRAT FOIRAIL	2 405,78	0,00	10
29/11/2022	TABLE RABATTABLE FOIRAIL	9 574,27	0,00	10
29/11/2022	CAISSON MOBILE	12 762,04	0,00	10
29/11/2022	LAVE VERRES	7 613,17	0,00	10
29/11/2022	SUBV EQUIP 2022 CCAS	20 000,00	0,00	15
29/11/2022	LICENCE PLAYER MONOFLUX	10 719,95	0,00	2
29/11/2022	POUF BANQUETTE FOIRAIL	18 581,17	0,00	10
29/11/2022	MACHINE A GRAIN OPTIM ARMOIRE	16 612,15	0,00	10
29/11/2022	ARMOIRE HAUTE METAL FOIRAIL	415,92	0,00	1
30/11/2022	3 CHALETS HEXAGONAL - 2 CHALETS 4MX2.20M	58 810,62	0,00	10
30/11/2022	GS NANDIAN PARK CENTRALE ALARME	2 511,30	0,00	6
30/11/2022	DEBROUSSAILLEUSE SECATEUR	592,70	0,00	1
30/11/2022	PLAQUE COMMEMORATIVE JOSEPH LOUSTAU	2 220,00	0,00	6
30/11/2022	DALLES GRANIT ROSE	52 570,20	0,00	6
30/11/2022	DECOUPE DALLES REVETEMENT PLACE LAHEFRE	7 128,00	0,00	6
30/11/2022	GS CURIE MOBILIER	2 729,21	0,00	10
30/11/2022	GS HENRI IV MOBILIER	955,50	0,00	1
30/11/2022	GS HENRI IV MATERIEL CHARIOT	678,17	0,00	1
30/11/2022	GS CURIE MOBILIER	1 984,81	0,00	10
30/11/2022	GS HENRI IV MATERIEL DE CHANGE	228,36	0,00	1
30/11/2022	GS BOUILLERCE MOBILIER	1 161,53	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
30/11/2022	GS BOSQUET MOBILIER	1 307,81	0,00	1
30/11/2022	GS BOSQUET ARMOIRE A PHARMACIE	41,18	0,00	1
01/12/2022	GS BOUILLERCE 1 LAVE LINGE SEMI PRO 9KG	1 680,00	0,00	1
01/12/2022	GS LAPUYADE CHARIOT + BAC	493,50	0,00	1
01/12/2022	GS LAPUYADE MOBILIER	2 341,69	0,00	10
01/12/2022	GS LAPUYADE MOBILIER	3 027,94	0,00	10
01/12/2022	GS LAPUYADE MATERIEL CASQUE ANTI BRUIT	126,37	0,00	1
01/12/2022	GS 4 COINS DU MONDE MOBILIER	1 265,80	0,00	1
01/12/2022	GS 4 COINS DU MONDE TALKIES WALKIES	176,44	0,00	1
01/12/2022	GS ARC EN CIEL MOBILIER	311,72	0,00	1
01/12/2022	GS FLEURS MOBILIER	3 447,53	0,00	10
01/12/2022	GS LES FLEURS MATERIEL TALKIES WALKIES	367,98	0,00	1
01/12/2022	EM ARC EN CIEL MATERIEL	545,84	0,00	1
01/12/2022	GS BOSQUET LAMPE BUREAU	690,94	0,00	1
01/12/2022	FOIRAIL ECRANS NUMERIQUES	11 729,52	0,00	3
01/12/2022	BRANCHEMENT ELECTRIQUE AVANT DEMO	271,20	0,00	0
01/12/2022	CABLE 100M 2X0 5MM2 OR H03WH2F	60,56	0,00	6
01/12/2022	PANNEAU EXTINC B 150x200 M	25,80	0,00	6
01/12/2022	FE TERRASSE SUD BOULEVARD	11 760,00	0,00	5
01/12/2022	MATERIELS DE CUISINE VILLA ST BASIL	2 392,00	0,00	10
01/12/2022	ECRAN LED 27 TN Iiyama ProLite	222,08	0,00	6
02/12/2022	ECHANGE COFIP/VDP PARCELLE CZ 164 25M2	2 419,20	0,00	1
02/12/2022	ACQ PARCELLE CZ 165 COURS LYAUTEY	34 700,00	0,00	0
02/12/2022	FOIRAIL EQUIPEMENTS MATERIELS	19 555,50	0,00	10
02/12/2022	FOURNITURE GS LEON SAY	179,78	0,00	6
05/12/2022	GYMNASE L LAGRANGE AEROTHERMES	11 364,52	0,00	6
05/12/2022	PANNEAUX JALONNEMENT DE SIGNALISATION	19 816,10	0,00	6
05/12/2022	TOTEM DIBON 600x2000 MM CLASSE 1 AEGP DO	6 720,00	0,00	6
05/12/2022	MISSION D'EXECUTION PLANS GROS OEUVRE MA	600,00	0,00	6
05/12/2022	CHEVALETS DE TABLES	206,17	0,00	1
05/12/2022	EVS FOURNITURES DIVERSES	890,72	0,00	1
05/12/2022	TOILETTE PUBLIQUE BD BARBANEGRE	53 556,00	0,00	6
05/12/2022	STADES MATERIEL POUR BUTS FOOT	551,87	0,00	6
05/12/2022	MIGRATION CENTRALE INTRUSION	4 824,00	0,00	6
06/12/2022	1 BALAYEUSE RENAULT SCARAB GH-981-FP	214 627,49	0,00	8
06/12/2022	FOIRAIL ACHAT MATERIEL SCENIQUE	1 008,00	0,00	6
06/12/2022	SUBVENTION FACADE SDC 5 PLACE ROYALE	9 447,74	0,00	15
06/12/2022	SUBVENTION FACADE SDC 11 PLACE ROYALE	22 080,00	0,00	15
06/12/2022	ACHAT DE MATERIEL MUSEE BC 53V2201672	361,80	0,00	1
06/12/2022	SUBV EQUIPT 2022 ASM TAEKWONDO	350,00	0,00	5
06/12/2022	GYMNASES 2 AUTOLAVEUSES	21 158,70	0,00	6
06/12/2022	SUBV EQUIP 2022 AUTISME PAU BEARN PYRENE	30 000,00	0,00	5
06/12/2022	GS FLEURS MISE EN PLACE EXTINGUEUR 6L AD	704,32	0,00	6
06/12/2022	EP BUISSON DESIMPERMEABILISATION COUR TX	4 100,28	0,00	20
06/12/2022	SUBVENTION FACADE SDC 6 RUE DE FOIX	3 401,71	0,00	15
07/12/2022	1 ECRAN BARADAT	537,77	0,00	1
07/12/2022	1 TABLETTE SAMSUNG GALAXY	647,36	0,00	1
07/12/2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE POSTE ACCUEIL	433,01	0,00	1
07/12/2022	EQUIPEMENT INFORMATIQUE CONCIERG CIMETIE	433,01	0,00	1
07/12/2022	PORTAIL CCI SERS	2 268,48	0,00	6
07/12/2022	BLOC PORTE COUPE FEU ENDOMMAGE	4 425,60	0,00	0
07/12/2022	ALARME DOMAINE DE SERS	4 725,60	0,00	6
07/12/2022	SERS DOUBLE PORTE PEPINIERE	2 958,36	0,00	6
07/12/2022	PARC BEAUMONT REFECTION MASSIF	653,18	0,00	20
07/12/2022	AMENAGEMENT PLACETTE OUSSE DES BOIS	10 314,32	0,00	20
07/12/2022	VALORISATION PAYSAGERE THEATRE VERDURE	6 736,32	0,00	20
07/12/2022	FABRICATION CUISINE DOMAINE DE SERS	956,27	0,00	6
07/12/2022	PERCEUSE VISSEUSE COMPACT G2 BC	7 888,78	0,00	6
07/12/2022	RAYONNAGE D'ATELIER	4 760,47	0,00	6
07/12/2022	MATERIEL ELECTRIQUE	556,81	0,00	6
07/12/2022	HORLOGE ENTREE ALLEE GRAND TOUR	577,02	0,00	6
08/12/2022	HIPPODROME TUTEURAGE TRIPODE ET MISE EN	5 004,00	0,00	20
08/12/2022	PLANTATION DE VEGETAUX	15 421,19	0,00	20
08/12/2022	2 PANNEAUX KD22A AB25 KD22A 1000x300 MM	672,80	0,00	1
08/12/2022	7 BARRIERES ECOLE COLORIS BRUN SABLE 650	1 894,20	0,00	6
08/12/2022	SUPPORT ARCEAU VELO 750x900 MM RAL G900S	4 050,00	0,00	6
08/12/2022	FE CONSTAT AFFICHAGE 23 RUE GUYNEMER	309,20	0,00	5
09/12/2022	ECRAN 23,8"DALLE VA Iiyama XUB2494HSU-B2	203,68	0,00	1
09/12/2022	10ECRANS LED24"IIYAMA PROLITE X2481HS-B1	2 996,46	0,00	3
09/12/2022	FE PARKING BOURBAKI	3 844,80	0,00	5
09/12/2022	POLYCARBONATE UV 2FACES INCOLORE	712,50	0,00	6
09/12/2022	TABLEAU BLC EFFA 90 X 120CM	85,19	0,00	1

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
09/12/2022	PLASTIFIEUSE GBC FUSION 3000L	882,66	0,00	1
09/12/2022	COMPTEUR PYRO EVO AVEC DIRECTION ET	4 896,00	0,00	10
12/12/2022	FE SQUARE DES ANGLAIS	1 425,00	0,00	5
12/12/2022	GS MARCA INSATLLATON EVIER MITIGEUR	262,61	0,00	6
12/12/2022	GS NANDINA PARK PLANTATIONS	23 962,80	0,00	20
12/12/2022	FIXATIONS GARDIENS ECOLES	323,14	0,00	6
12/12/2022	GS TRIANON 2 ECRANS NUMERIQUES	9 441,60	0,00	3
12/12/2022	GS MARCA PLAN INTERVENTION	107,40	0,00	6
12/12/2022	AMENAGEMENT PAYSAGER PLACETTE YAN DE GUI	45 680,40	0,00	20
12/12/2022	DEPOT GRAND TOUR PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUE	4 221,41	0,00	6
12/12/2022	94 PROJECTEURS SCENIQUE ET MATERIEL ECLA	151 806,60	0,00	6
12/12/2022	AMENAGEMENT PAYSAGER PLACETTES DU RELAI	27 904,20	0,00	20
12/12/2022	AMENAGEMENT PAYSAGER PLACETTE DES TILLEU	39 455,28	0,00	20
12/12/2022	VELO VAE	1 817,30	0,00	8
12/12/2022	RESTAURATION 2 CIERGES EN BOIS XVIII EME	2 352,00	0,00	0
12/12/2022	20 PLAQUES PROJETS PEDAGOGIQUES	626,08	0,00	1
12/12/2022	PLANCHER TRIBUNE STADE CROIX DU PRINCE	29 760,00	0,00	6
12/12/2022	DISTRILIASSE 300 RAL 2650 BRUN FONCE SAB	306,00	0,00	20
12/12/2022	2 PROTOTYPES URNE FUNERAIRE	2 400,00	0,00	0
12/12/2022	SECHE LINGE SEMI PRO WHIRLPOOL	1 620,00	0,00	1
12/12/2022	FONTAINE EAU PLACE PEYROULET	3 044,40	0,00	6
12/12/2022	LICENCE INTERFACE ONDE	10 632,00	0,00	2
12/12/2022	MBA MATERIEL	305,71	0,00	1
12/12/2022	FONTAINE D EAU JARDINS FAMILIAUX	607,64	0,00	6
12/12/2022	PACK NAVDROID-ECRAN 7 POUCES PN7090-5	1 296,00	0,00	1
12/12/2022	MBA MATERIEL	685,92	0,00	1
12/12/2022	FOURNITURE ET POSE PORTAIL DOMAINE SERE	5 129,71	0,00	10
12/12/2022	FOIRAIL/ACHAT DE MATERIEL	1 264,40	0,00	6
12/12/2022	MUSEE/ACHAT DE MATERIEL DIVERS	583,92	0,00	6
12/12/2022	MUSEE/ ACHAT DE MATERIEL	2 213,75	0,00	6
12/12/2022	MODIFICATION CLIM CSU COMPLEXE REPUBLICO	9 483,94	0,00	0
12/12/2022	EP 4 COINS DU MONDE TRAVAUX D'EVACUATION	960,00	0,00	6
13/12/2022	SUBV EQUIPT 2022 ASS BMX CLUB AQUITAINE	600,00	0,00	5
13/12/2022	OPERATION GASSIOT SUBVENTION EQUIPEMENT	68 250,00	0,00	15
13/12/2022	1 FOURGON MASTER GK 626 TX	25 470,00	0,00	8
13/12/2022	2 TONDEUSES AUTO PORTEES BAC RAMASSAGE	67 963,20	0,00	6
13/12/2022	1 TONDEUSE AUTO PORTEE RECYCLEUSE ISEKI	20 280,00	0,00	6
13/12/2022	FE PEM REHABILITATION ROTONDE SNCF	32 000,00	0,00	5
13/12/2022	MBA BOIS FABRICATION COMPTOIR	1 471,39	0,00	1
13/12/2022	MBA BOIS POUR COMPTOIR	15 321,79	0,00	10
13/12/2022	RADARS PEDAGOGIQUES (15 121,20	0,00	6
13/12/2022	EM BUISSON TROTINNETTES TRICYCLES	786,57	0,00	1
13/12/2022	GS BUISSON 2 TABLES	2 592,41	0,00	10
13/12/2022	MATERIEL ELECTRIQUE NOEL	2 754,58	0,00	6
13/12/2022	PHILIPS EXPRESSO BROYEUR EP3226/40	399,99	0,00	1
13/12/2022	ROBINET A SECURITE ROAI 15X21	76,54	0,00	6
13/12/2022	6 VESTIAIRES INDUSTRIE SALISSANTE 1COLON	1 035,25	0,00	1
13/12/2022	NROULEUR AUTO AIR 10M ET OUTILLAGE	325,58	0,00	1
13/12/2022	CONTROLEUR MESUREUR TERRE ET CONTINUE	440,29	0,00	1
14/12/2022	2 SIEGES XENIUM BASIC TISSU ERA NOIR	1 980,65	0,00	10
14/12/2022	MOUSSEURS DIVERS GS	73,20	0,00	1
14/12/2022	CADENAS CONSIGNATION TABLEAUX ELECTRIQ	1 011,42	0,00	1
14/12/2022	SITE LABAT MISE EN SECURITE	1 263,60	0,00	0
14/12/2022	4 BORNES DE DELIMITATION EN ACIER INOX	1 200,00	0,00	1
14/12/2022	15 PIERRES TOMBALES CIMENT	5 310,00	0,00	20
14/12/2022	FPS-082STORE COFFRE80X80 TOILE PVC 420GR	595,20	0,00	1
14/12/2022	TABLEAU DE CONFERENCE TELESCOPIQUE FIXE	113,29	0,00	1
14/12/2022	VARIATEUR ABB FONTAINE PLACE CLEMENCEAU	2 356,80	0,00	6
14/12/2022	POMPE VERSAILLES 160/8 0.37kw	597,60	0,00	6
14/12/2022	1 MICRO	638,39	0,00	1
14/12/2022	SUPPORT ORDINATEUR PORTABLE	77,66	0,00	1
14/12/2022	SPHERES DE COULEUR ROUGE ARGENT OR	2 070,00	0,00	6
14/12/2022	GUIRLANDES DE NOEL	1 401,41	0,00	6
14/12/2022	1 TELEVISEUR TELEFUNKEN 32 POUCES	217,19	0,00	1
14/12/2022	1 APPAREIL PHOTO NIKON Z14-24	3 685,50	0,00	10
14/12/2022	1 TREPIED PHOTO	719,00	0,00	1
14/12/2022	1 SONO MIPRO 60W	900,60	0,00	1
14/12/2022	MAISON NATURE EXTINCTEUR	73,14	0,00	6
14/12/2022	SITE HENRI IV PLAN EVACUATION	357,00	0,00	6

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
14/12/2022	STELE POEYMIRAU - PLAQUE GRANIT NOIR	3 320,99	0,00	6
14/12/2022	RADARS PEDAGOGIQUES	53 687,04	0,00	6
14/12/2022	ACHAT DE TABLE DE PIC NIC ALBI	6 009,60	0,00	10
14/12/2022	11 LUMINAIRES YOA MIDI 5139/24 E 5121/32	7 291,80	0,00	6
14/12/2022	160 BACHES LOURDES ET 30 SIKA MULTISEAL	9 201,00	0,00	6
15/12/2022	LAMPES CHRISTIE VIDEOPROJECTEUR	10 358,12	0,00	10
15/12/2022	LOGICIEL PLANITECH ALE	5 337,60	0,00	2
15/12/2022	CONTRE PLAQUE CHALET NOEL	2 818,61	0,00	6
15/12/2022	1 FOUR ENCASTRABLE SIEMENS	1 990,80	0,00	10
15/12/2022	EXTINCTEUR POUDRE 6KG SPIT ABC	70,14	0,00	6
15/12/2022	FOIRAIL1 FRIGO ENCASTRABLE WHIRPOOL	549,99	0,00	1
15/12/2022	COFFRE EMBOUT	83,59	0,00	6
15/12/2022	TRAVAYUX CONCIERGERIE LEON SAY	753,49	0,00	6
15/12/2022	FAUTEUIL BUREAU TISSU	3 612,77	0,00	10
15/12/2022	CLOISON ET REFECTION LOC	202,36	0,00	6
16/12/2022	LAMPE MOBILIER DE BUREAU	211,68	0,00	1
16/12/2022	CAISSON MOBILIER DE BUREAU	296,16	0,00	1
16/12/2022	LICENCE EVOLUTION DU CONNECTEUR	948,00	0,00	2
16/12/2022	PRET FINANCIER GRECHES LAURENT	0,00	0,00	0
21/12/2022	PRET FINANCIER SEGONZAC DAMIEN 21122022	0,00	0,00	0
27/12/2022	CESSION GRATUITE 2 CHALETS	5 142,80	0,00	15
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		41 496 878,32	8 982,61	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
13/01/2022	MACHINE A TRACER	23 585,12	6	23 585,12	0,00	1 575,00	1 575,00
13/01/2022	CHASSIS CABINE AVEC BENNE ARRIERE 19T	61 923,88	8	61 923,88	0,00	8 558,00	8 558,00
13/01/2022	SIGNAUX PIETONS 2001 M-7681-1 P1085	20 293,22	6	20 293,22	0,00	289,00	289,00
13/01/2022	NACELLE DUARIB COLUMBIA +CARTE GRISE	27 400,00	8	27 400,00	0,00	5 268,00	5 268,00
13/01/2022	ACQUISITION 2 SCOOTERS POLICE MUNICIPALE	10 326,98	8	10 326,98	0,00	1 575,00	1 575,00
13/01/2022	AP10017-2183-PACKAGE TRACEUR EPSON SU	25 877,85	3	25 877,85	0,00	2 000,00	2 000,00
14/01/2022	FOURGONNETTE TOLEE SEAT 2001 /5087	10 076,12	8	10 076,12	0,00	240,50	240,50
16/05/2022	PM 1 CHEVAL BRIGADE EQUESTRE	1 500,00	1	1 500,00	0,00	2 000,00	2 000,00
31/05/2022	FOURGON TOLE SURELEVE LONG 1998/8575	19 433,09	8	19 433,09	0,00	227,00	227,00
31/05/2022	UGAP ESPACES VERTS	74 079,53	6	74 079,53	0,00	230,00	230,00
29/07/2022	AV LOUIS SALLENAVE /DO 262	35 840,76	0	0,00	17 958,49	176 700,00	158 741,51
10/10/2022	TRX 2001Villa Clermont/ENM P1067	6 226,66	0	0,00	6 226,66	9 866,67	3 640,01
10/10/2022	TRX 02 BAT COMM (ENM) P1005	2 734,94	0	0,00	2 734,94	9 866,66	7 131,72
10/10/2022	TRX 02 BAT SOC CULT (ENM-) P1067	10 706,34	0	0,00	10 706,34	9 866,67	-839,67
10/10/2022	av NOBEL/cession part 03	133 924,21	0	0,00	133 924,21	345 502,45	211 578,24
10/10/2022	ACQUISITION LOUSTAU-4 RUE GOYA BZ 289	86 971,29	0	0,00	86 971,29	105 468,00	18 496,71
11/10/2022	COURS BOSQUET /CP627	21 428,69	0	0,00	331,71	200,00	-131,71
18/10/2022	AP10017-2182- MASTER CONFORT	32 138,15	8	32 138,15	0,00	10 306,25	10 306,25
08/11/2022	PORTE OUTIL EQUIPE D'UNE TONDEUSE	59 859,80	8	59 859,80	0,00	6 946,00	6 946,00
08/11/2022	CHASSIS CABINE+BALAYEUSE 14 T parc 896	59 659,00	8	59 659,00	0,00	2 100,00	2 100,00
08/11/2022	BALAYEUSE ASPIRATRICE TROTTOIRS (Prop	33 488,00	6	33 488,00	0,00	3 094,00	3 094,00
08/11/2022	PEUGEOT EXPERT 2005 / 8104 YA 64	18 605,30	8	18 605,30	0,00	3 933,00	3 933,00
08/11/2022	COMPRESSEUR, GROUPE ELECTRO,NETTOYEUR HP	2 402,33	6	2 402,33	0,00	1 112,00	1 112,00
26/12/2022	SAINT SAUVEUR/AX 83	84 819,28	0	0,00	15 457,87	34 560,00	19 102,13
31/12/2022	GRABEMALE DESSUS/AL298	201 881,03	0	0,00	92 415,47	167 160,00	74 744,53
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
06/01/2022	CRECHE PEPINIERE AMENAGEMENT SOLS	2 453,52	20	0,00	2 453,52	2 453,52	0,00
31/03/2022	REHA EXTENSION CRECHE LA PEPINIERE	7 851,46	0	0,00	7 851,46	7 851,46	0,00
31/03/2022	REHA EXTENSION CRECHE LA PEPINIERE	19 858,87	0	0,00	19 858,87	19 858,87	0,00
31/03/2022	PRU CRECHE PEPINIERE TRAVAUX 2313	873 550,21	0	0,00	873 550,21	873 550,21	0,00
31/03/2022	GS LAURIERS TRVX 09003-2313	25 401,09	0	0,00	25 401,09	25 401,09	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
01/04/2022	CRECHE PEPINIERE INSTAL OUTILLAGE TECHN	1 180,18	6	0,00	1 180,18	1 180,18	0,00
06/04/2022	CRECHE MUNICIPALE PEPINIERE	365 552,92	0	0,00	365 552,92	365 552,92	0,00
06/04/2022	TRX 1997 CRECHE DE LA PEPINIERE	1 016 206,48	0	0,00	1 016 206,48	1 016 206,48	0,00
06/04/2022	TRX 1998 HALTE-GARDERIE LA PEPINIERE	608,91	0	0,00	608,91	608,91	0,00
06/04/2022	TRX 2000 (CRECHE PEPINIERE)	17 496,16	0	0,00	17 496,16	17 496,16	0,00
06/04/2022	TRX 2001 CRECHE DE LA PEPINIERE P1005	1 038,55	0	0,00	1 038,55	1 038,55	0,00
06/04/2022	TRX 05 Crèche LA PEPINIERE- OPE822	5 812,26	0	0,00	5 812,26	5 812,26	0,00
06/04/2022	TRX 2006 CRECHE LA PEPINIERE/OPE 822 - 2008-030 - CRECHE	5 000,00	0	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00
06/04/2022	PEPINIERE TRVX MENUISE	3 043,26	0	0,00	3 043,26	3 043,26	0,00
06/04/2022	FI-CRECHE PEPINIERE MO DELEGUEE REHABILI	1 980,99	0	0,00	1 980,99	1 980,99	0,00
06/04/2022	CRECHE LA PEPINIERE	19 200,11	0	0,00	19 200,11	19 200,11	0,00
06/04/2022	FI-CRECHE PEPINIEREMO DELEGUEE REHABIL	90,00	0	0,00	90,00	90,00	0,00
06/04/2022	CRECHE PEPINIERE - SEPA - AC1	53 702,82	0	0,00	53 702,82	53 702,82	0,00
06/04/2022	AP 09003-2313-CRECHE LA PEPINIERE	4 712,95	0	0,00	4 712,95	4 712,95	0,00
06/04/2022	CRECHE LA PEPINIERE	7 445,28	0	0,00	7 445,28	7 445,28	0,00
06/04/2022	09003-2313 CRECHE PEPINIERE	5 524,81	0	0,00	5 524,81	5 524,81	0,00
06/04/2022	PRU2 FE EXTENSION CRECHE LA PEPINIERE	49 957,19	0	0,00	49 957,19	49 957,19	0,00
06/04/2022	FI CRECHE LA PEPINIERE 17030-2033	2 587,57	0	0,00	2 587,57	2 587,57	0,00
06/04/2022	17030-2313 CRECHE PEPINIERE	267 666,27	0	0,00	267 666,27	267 666,27	0,00
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
25/11/2022	SUBV EN NATURE/GIRATOIRE MOUCHOTTE	202 821,18	15	202 821,18	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FC à CDA/pôle échange urbain (Art.20415)	470 752,00	15	470 752,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	DIVERSES ETUDES URBANISME	79 070,80	5	79 070,80	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	DIVERSES ETUDES SIG-12206	3 168,00	5	3 168,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	VOIRIE OUVRAGES D ART 10016/2031	720,00	5	720,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	INDEMNITE RESILIATION MARCHE ESAP	83 451,23	5	83 451,23	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	HRU-ETUDE RESTAUR° FACADES	5 040,00	5	5 040,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI PLAN LUMIERE 11022-2033	421,45	5	421,45	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	DU-FI AMT FOIRAIL CARNOT REP 12026-2033	421,45	5	421,45	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	REVISION DE LA ZPPAUP EN AVAP	13 289,50	5	13 289,50	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	Terrain"LATHELIZE" FRAIS ETUDES 2031	804,00	5	804,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FRAIS ETUDESE/ESSAIS ROUTIERS 10016-2031	480,00	5	480,00	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
25/11/2022	REFACTORATION BHNS 2016-SMTU	3 753,60	5	3 753,60	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PRESTAT*OXALIS -INTÉGRAT* EDIGEO 2031	1 560,00	5	1 560,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-ENQUETE CORDON PLAQUE MINERALOGIQUE	7 800,00	5	7 800,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	GUICHET UNIQUE AMO	76 668,00	5	76 668,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ENQUETE CORDON PAR RELEVÉ DE PLAQUES MIN	49 914,00	5	49 914,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI MAQUETTES PROJETS URB 10017-2033	421,45	5	421,45	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SURVEILLANCE BD PYRENEES	2 040,00	5	2 040,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE/DECLASST DOM.PUBLIC 51 AV POUQUET	324,00	5	324,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-REALISATION DOCUMENT SCHEMA DIR	5 000,00	5	5 000,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-CHARTRE ET PLAN LUMIERE	54 570,53	5	54 570,53	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI-RENATURATION LIT OUSSE DES BOIS	108,00	5	108,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE MAISON DU CITOYEN SARAGOSSE 2031	3 060,00	5	3 060,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE LIAISON INFORMATIQUE CTM/HDV	84,00	5	84,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE ETUDE PARC DES EXPOSITIONS 12206-2031	6 798,00	5	6 798,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ELAB. AGENDA ACCES. - PHASE DIAGNOSTICS	57 000,00	5	57 000,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ACHAT 3 FOURGONS 10017-2031	313,57	5	313,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ETUDES URBA 2031	5 040,00	5	5 040,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI ACHAT BALAYEUSE ASPIRATRI 10007-2033	859,57	5	859,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI DEPLOIEMT VIDEOPROTECTION	540,00	5	540,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI RENATURALISATION LIT OUSSE DES BOIS	313,57	5	313,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE DEVELOPPT URBAIN PARK FACULTES 2031	10 116,00	5	10 116,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI ACQUISITION MAT ROULANT	859,57	5	859,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-J BROUCHIN CREATION D 1 PUISARD	4 884,00	5	4 884,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI /ACQUISITION MAT SCENIQUE 11025-2033	859,57	5	859,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE AUDITS ENERGETIQUES 11021-2031	101 760,00	5	101 760,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	diagnostic technique - FACADE	11 580,00	5	11 580,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	REFACTORATION BHNS 2016	2 136,69	5	2 136,69	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ELABORATION AGENDA ACCESSIBILITE SOLDE	3 000,00	5	3 000,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE RAVALEMENT FACADES 204101-2031	12 204,00	5	12 204,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUBV AU SERVICE DE L ENFANCE	600,00	5	600,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUBV ACEPP64	500,00	5	500,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUBV EQUIPT COMITE HANDISPORT 64	4 000,00	5	4 000,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE CHARTRE PLAN LUMIERE 11022-2031	15 109,87	5	15 109,87	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ILOT POUQUET AV DU LOUP 12026-2031	66,00	5	66,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI REALISATION D'UN DIAGNOSTIC VOIRIE	1 723,57	5	1 723,57	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
25/11/2022	SUBV ESPACE POUR LA PETITE ENFANCE	1 174,67	5	1 174,67	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI-TRVX PONT OSCAR	864,00	5	864,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI-PUBL MARCHE TRAV PONT OSCAR	859,57	5	859,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI ELABORATION PLAN GUIDE	313,57	5	313,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI 11025-2033 PLAN GUIDE	313,57	5	313,57	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUBV ASM TRIAL	460,00	5	460,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	GUICHET UNIQUE ACOOMPAGNEMENT	37 632,00	5	37 632,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ASS.EDUCATION KICK BOXING SUBV.	289,97	5	289,97	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	MISSION DE CONCEPTION DE MISE EN LUMIERE	6 898,50	5	6 898,50	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	CONCEPT LUMIERE BORDENAVE ET MARCA	4 200,00	5	4 200,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUBV 2016 EQUIPT PAU BASKET CLUB	1 199,81	5	1 199,81	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	13V OUVERTURE CONCERTATION PROJET	717,97	5	717,97	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	DIVISION FONCIERE 150 BD DE LA PAIX	324,00	5	324,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-LEVES TOPO PARC RIDGWAY ET LARROQUE	2 172,00	5	2 172,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	UNION GYMNASIQUE PALOISE SUBV EQUIP	2 000,00	5	2 000,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ASM TAEKWONDO SUBV 2017 EQUIPEMENT	1 000,00	5	1 000,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	PAU RACING LES ISARD SUB 2017 EQUIPEMENT	1 700,00	5	1 700,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUB 2017 EQUIPT PAU BMX AQUITAINE	700,00	5	700,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE POLE SOCIO EDUCATIF	11 658,00	5	11 658,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FI PRU2	2 361,14	5	2 361,14	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	SUBV EQUIPT 2016 LES ECURIES DE SERS	2 500,00	5	2 500,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	10018-2031 JAB DIAGN AVANT DÉMOLITION	654,00	5	654,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-AMO GESTION ECLAIRAGE	27 900,00	5	27 900,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	CROIX DU PRINCE DIAGNOSTIC GESTION DES	1 100,40	5	1 100,40	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-BOUCLE PAU-SUPPRESSION FEUX	26 040,00	5	26 040,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	2031 LUMIERE SAINT JACQUES	15 984,00	5	15 984,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	RÉALISATION D'UNE CHARTE LUMIERE	15 918,00	5	15 918,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE-SIGNALETIQUE PATRIMONIALE	3 936,00	5	3 936,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE AUDIT PERFORMANCE ENERGETIQUE	13 899,37	5	13 899,37	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE MOE AMENAGEMENT DU PARC DU LAU	54 546,24	5	54 546,24	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	FE ILOT POUQUET ETUDE 20-2031	15 144,00	5	15 144,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ASS PALOISE QUILLES DE SIX	500,00	5	500,00	0,00	0,00	0,00
25/11/2022	ANNONCE MARCHE MO PARC RUISSEAU DU LAU	1 939,57	5	1 939,57	0,00	0,00	0,00
Divers							
01/06/2022	FE REHABILITATION CIMETIERE BESSIERE	57 154,80	0	0,00	57 154,80	57 154,80	0,00
01/06/2022	FI EXTENSION CIMETIERE BESSIERES	4 494,09	0	0,00	4 494,09	4 494,09	0,00
01/06/2022	FI MARANCY REHAB	1 080,00	0	0,00	1 080,00	1 080,00	0,00
01/06/2022	FE GEOTECHNIQUE AU CIMETIERE BESSIERE	2 317,20	0	0,00	2 317,20	2 317,20	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/06/2022	FI RESSURFACAGE DEUX COURTS DE TENNIS	859,57	0	0,00	859,57	859,57	0,00
09/06/2022	FI ILOT CORISANDE ANDOINS SUD	864,00	0	0,00	864,00	864,00	0,00
09/06/2022	FE CROIX DU PRINCE	3 300,00	0	0,00	3 300,00	3 300,00	0,00
09/06/2022	FI ETUDE PREALABLE AMENAGEMENT CORISANDE	2 263,73	0	0,00	2 263,73	2 263,73	0,00
09/06/2022	FE POUR LA RECREATION DU JARDIN PUBLIC	10 560,00	0	0,00	10 560,00	10 560,00	0,00
09/06/2022	FI LAVIE REFECTION TERRAIN SYNTHETIQUE	864,00	0	0,00	864,00	864,00	0,00
09/06/2022	ETUDE DE SOL AU CTM	11 463,60	5	0,00	11 463,60	11 463,60	0,00
09/06/2022	FI REFETION SYNTHETIQUE STADE LAVIE	859,73	0	0,00	859,73	859,73	0,00
09/06/2022	09005 LA POSTE GAMBETTA	73 645,80	5	0,00	73 645,80	73 645,80	0,00
09/06/2022	OPTIMISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	7 190,40	5	0,00	7 190,40	7 190,40	0,00
09/06/2022	834-2031 SERNAM	220 471,14	0	0,00	220 471,14	220 471,14	0,00
09/06/2022	FE TRAVAUX GS LES FLEURS 17030-2031	37 128,72	0	0,00	37 128,72	37 128,72	0,00
09/06/2022	17030 ILOT CORISANDE ANDOINS SUD	19 238,40	0	0,00	19 238,40	19 238,40	0,00
09/06/2022	17030 QUARTIER SARAGOSSE AMEN PAYSAGER	30 821,07	0	0,00	30 821,07	30 821,07	0,00
09/06/2022	FE ESPACES PUBLICS CENTRE VILLE PAU	12 846,00	0	0,00	12 846,00	12 846,00	0,00
09/06/2022	FE REHABILITATION FOIRAIL MOE 16029-2031	186 532,27	0	0,00	186 532,27	186 532,27	0,00
09/06/2022	FE AMENAGEMENT LOCAUX ALLEES GRAND TOUR	4 876,80	0	0,00	4 876,80	4 876,80	0,00
09/06/2022	AMO STADE LAVIE REFECTION TERRAIN	40 632,00	0	0,00	40 632,00	40 632,00	0,00
09/06/2022	HOTEL DE VILLE 11021-2031	42 228,00	0	0,00	42 228,00	42 228,00	0,00
09/06/2022	FE ECLAIRAGE AVENUE SARAGOSSE 17030	3 283,69	0	0,00	3 283,69	3 283,69	0,00
09/06/2022	FE EGLISE ST LOUIS DE GONZAGUE	413,40	0	0,00	413,40	413,40	0,00
09/06/2022	FE TRAVAUX SQUARE DES ANGLAIS	11 364,01	0	0,00	11 364,01	11 364,01	0,00
09/06/2022	FI AMENAGEMENT PAYSAGER JARDINS SARAGOSSE	2 371,73	5	0,00	1 723,73	1 723,73	0,00
09/06/2022	FE LIQUIDAMBAR PLACE ARAGON	4 740,00	0	0,00	4 740,00	4 740,00	0,00
09/06/2022	FE SKATEPARK SPS REUNION COMPLEMENT	108,00	0	0,00	108,00	108,00	0,00
09/06/2022	FI REHABILITATION DU GS TRIANON	4 011,65	0	0,00	4 011,65	4 011,65	0,00
09/06/2022	FE POUR TX CARREFOUR ANGOT VIZIOZ	13 267,20	0	0,00	13 267,20	13 267,20	0,00
09/06/2022	FE PEM - CONV ETUDES AVP DEMOL PEM	8 082,33	0	0,00	8 082,33	8 082,33	0,00
09/06/2022	FE PHOTOVOLTAIQUE BAT DEPOT GRAND TOUR	8 834,40	0	0,00	8 834,40	8 834,40	0,00
09/06/2022	FI REHABILITATION MARCHE DU FOIRAIL	3 559,73	0	0,00	3 559,73	3 559,73	0,00
09/06/2022	FI MARCHE SECUR AMENAG QUARTIER MONNAIE	6 899,19	0	0,00	6 899,19	6 899,19	0,00
09/06/2022	FI CONSTRUCTION TERRAIN SYNTHETIQUE STAD	2 047,73	0	0,00	2 047,73	2 047,73	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
09/06/2022	OPTIMISATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	15 600,00	0	0,00	15 600,00	15 600,00	0,00
09/06/2022	MISSION JARDIN	42 627,00	0	0,00	42 627,00	42 627,00	0,00
09/06/2022	FE HALLE SERNAM 834-2031	275 566,99	0	0,00	275 566,99	275 566,99	0,00
09/06/2022	FI AMNGT SITE CORISANDE	859,73	0	0,00	859,73	859,73	0,00
09/06/2022	MISSION MO RENO SQUARE MAZOYER	19 266,00	0	0,00	19 266,00	19 266,00	0,00
09/06/2022	FE POUR OPTIMISATION DU CTM	118 690,40	0	0,00	118 690,40	118 690,40	0,00
09/06/2022	FI PARUTION SERNAM	1 080,00	0	0,00	1 080,00	1 080,00	0,00
10/06/2022	FI REFECTON TERRAIN SYNTHETIQUE ESCUDE	324,00	0	0,00	324,00	324,00	0,00
10/06/2022	FE RENOV COMPLEXE REPUB MOE	394 365,67	0	0,00	394 365,67	394 365,67	0,00
10/06/2022	FE RESTAURATION DU LAVOIR XIV JUILLET	660,00	0	0,00	660,00	660,00	0,00
10/06/2022	GYMNASE LEO-LAGRANGE ETUDE THERMIQUE	3 840,00	0	0,00	3 840,00	3 840,00	0,00
TOTAL GENERAL		7 099 565,12					541 917,22

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 – OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	908 644,20
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	366 726,98

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – 8015 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					1 496 000,00	1 133 015,94										26 499,46	49 518,49	
C.C.A.S	2002	X	1112/20200065/RENOVATION FOYER MARGALIDE	CAISSE D'EPARGNE	146 000,00	0,00	0,00	T	F	5,440	F		4,510	-	EUR	1 756,52	4 299,40	
C.C.A.S	2017	P	1115//EHPAD NOUSTE SOUREILH	CREDIT LOCAL DE FRANCE	1 350 000,00	1 133 015,94	19,40	A	F	2,100	F		2,100	-	EUR	24 742,94	45 219,09	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					11 252 239,67	8 303 083,10										157 084,04	570 722,72	
ASS "RESIDENCE L'ECUREUIL"	2007	P	1427/157632/RES. DE L'ECUREUIL - ACQ. BATIMENT	CREDIT MUTUEL	26 125,00	17 653,61	15,15	M	F	4,846	F		4,750	-	EUR	858,67	776,69	
ASS "RESIDENCE L'ECUREUIL"	2012	P	1428/0014020039201/RES. DE L'ECUREUIL - ACQ. BATIMENT	CREDIT MUTUEL	1 597 633,50	1 170 088,93	19,65	M	F	2,406	F		2,380	-	EUR	28 444,78	46 115,54	
ASS "RESIDENCE L'ECUREUIL"	2010	P	1429/8756252/RES. DE L'ECUREUIL -	CAISSE D'EPARGNE	85 697,17	51 982,84	12,95	M	F	2,661	F		1,950	-	EUR	1 050,48	3 479,74	
ASS DE BIENFAISANCE-	2001	P	1426//TVX EXTENSION MAISON "LES FOYERS"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	381 122,54	97 736,57	3,33	A	F	5,252	F		5,250	-	EUR	6 258,08	21 465,02	
ASS ST JOSEPH	2017	P	1430//ASS SAINT JOSEPH-EHPAD ST MARIE	CAISSE D'EPARGNE	320 000,00	233 199,90	13,21	T	F	1,610	F		1,600	-	EUR	3 887,96	15 677,06	
ASS ST JOSEPH	2017	P	1431//ASS SAINT JOSEPH-EHPAD ST MARIE	CAISSE D'EPARGNE	1 360 000,00	1 093 518,83	19,20	T	F	1,610	F		1,600	-	EUR	17 977,50	48 133,19	
BRIDGE CLUB VILLE DE PAU	2010	P	1535/259591/CONSTRUCTION LOCAL BRIDGE CLUB	CREDIT MUTUEL	260 000,00	167 103,84	12,99	M	F	4,126	F		4,050	-	EUR	6 979,08	9 575,71	
CONGREGATION BON PASTEUR	2017	P	1432/60361972/MAISON RETRAITE MARIA CONSOLATA	C.C. DE CREDIT COOPERATIF	1 000 000,00	869 250,76	24,40	A	V	LIVRET A	1,860	V	LIVRET A	1,860	-	EUR	16 672,54	27 122,46
CONGREGATION BON PASTEUR	2017	P	1433/60361972/MAISON RETRAITE MARIA CONSOLATA	CREDIT COOPERATIF	993 625,00	841 856,81	22,40	A	F		1,320	F		1,320	-	EUR	11 523,76	31 154,91

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
MJC LES FLEURS	2011	P	1302/MJC LES FLEURS	CAISSE D'EPARGNE	350 000,00	102 409,03	3,38	A	F	1,751	F	1,750	-	EUR	2 221,10	24 510,99		
MJC LES FLEURS	2011	P	1303/MJC LES FLEURS	CREDIT MUTUEL	350 000,00	102 409,03	3,38	A	F	1,751	F	1,750	-	EUR	2 221,10	24 510,99		
MJC LES FLEURS	2016	P	1801/9739539/REHABILITATION MJC LES FLEURS	CAISSE D'EPARGNE	175 000,00	110 500,98	8,49	A	F	1,781	F	1,780	-	EUR	2 166,81	11 229,51		
MJC LES FLEURS	2016	P	1802/9739539/REHABILITATION MJC LES FLEURS	CREDIT MUTUEL	175 000,00	110 410,11	8,49	A	F	1,751	F	1,750	-	EUR	2 128,83	11 237,22		
PACT H&D BEARN	2013	P	1700/PACT DU BEARN-RUE DES ORPHELINES	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	228 036,46	160 254,06	15,09	T	F	3,311	F	3,270	-	EUR	5 404,12	7 983,40		
STE D'ENCOURAGEMENT P.A.	2007	P	1534/353423/RENOVATION TRIBUNES HIPPODROME	CREDIT AGRICOLE	250 000,00	0,00	0,00	A	F	4,920	F	4,921	-	EUR	713,09	23 219,95		
STE D'ENCOURAGEMENT P.A.	2019	P	1536/156409013802/PISTE EN SABLE FIBREE	CREDIT AGRICOLE	1 850 000,00	1 587 353,90	10,50	S	F	4,920	F	1,440	-	EUR	24 288,07	132 265,17		
STE D'ENCOURAGEMENT P.A.	2019	P	1537/1414857/PISTE EN SABLE FIBREE	BANQUE COURTOIS	1 850 000,00	1 587 353,90	10,50	S	F	4,920	F	1,440	-	EUR	24 288,07	132 265,17		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					117 722 831,57	52 213 199,18									3 938 416,34	3 971 946,29		
B.H.	1990	X	2533/1340048101000/RESIDENCE CHARLES MACE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 122 024,77	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	5,645	V	LIVRET A	4,940	-	EUR	77 181,88	34 291,48
B.H.	1990	X	2534/0264988/RESIDENCE CLE DES CHAMPS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 387 286,06	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	5,681	V	LIVRET A	4,940	-	EUR	59 603,11	78 224,01
B.H.	1991	X	2535/1340048201000/RESIDENCE CHAPERON ROUGE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 829 388,21	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	6,031	V	LIVRET A	4,940	-	EUR	839 777,85	-658 027,80
B.H.	1991	X	2536/13 4 00483 01 /RESIDENCE CLE DES CHAMPS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 387 286,06	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	5,460	V	LIVRET A	4,940	-	EUR	407 894,75	-270 067,63
B.H.	1992	X	2538/13900122001/OPERATION BOSQUET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 743 842,97	740 475,09	3,67	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	102 867,35	162 426,13

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
B.H.	1993	X	2539/271368/FINANCEMENT RESIDENCE LE HEDAS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	441 078,28	53 539,33	4,83	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	18 035,90	24 765,99
B.H.	1991	X	2540/0220879/CONSTRUCTION RESIDENCE J.TERRIER	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	5 012 607,55	266 540,48	4,41	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	46 723,81	45 535,54
B.H.	1992	X	2541/280386/CONSTRUCTION LOGEMENTS RUE NOLIVOS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	631 681,33	76 675,27	5,08	A	V	LIVRET A	6,198	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	25 829,75	35 468,11
B.H.	1994	X	2542/280456/CONSTRUCTION RESIDENCE RONSARD	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 453 816,31	613 161,42	5,49	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	144 578,50	184 166,58
B.H.	1993	X	2543/280428/REHABILITATION IMMEUBLE RUE DE FOIX	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	182 938,82	22 205,63	4,16	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	7 480,46	10 271,78
B.H.	1993	X	2544/349191/AMELIORATION 5 LOGEMENTS-RUE NOLIVOS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	104 183,66	28 362,45	4,33	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	4 817,38	4 845,42
B.H.	1995	X	2545/361965/LOGEMENTS RESIDENCE BAGATELLE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 819 709,89	660 392,75	6,58	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	86 052,67	76 326,75
B.H.	1996	X	2546/421436/OPERATIONS "LES ERABLES"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	707 515,89	253 657,59	7,33	A	V	LIVRET A	5,801	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	27 410,55	30 312,06
B.H.	1996	X	2547/430353/CONSTRUCTION RESIDENCE LES OPALINES	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 890 367,81	765 325,75	7,83	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	90 158,47	75 299,59
B.H.	1996	X	2548/420630/CONSTRUCTION PAVILLONS BD DE L'OUSSERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	4 210 797,53	1 704 764,41	7,33	A	V	LIVRET A	5,801	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	202 663,09	167 729,95
B.H.	1999	X	2549/0474205/CONSTR.23 LOGEMENTS PEYROULET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	782 308,85	326 778,30	7,83	A	V	LIVRET A	4,625	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	15 453,57	32 607,00
B.H.	1999	X	2550/0474206/CONSTR. 3 LOGEMENTS PEYROULET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	148 638,68	52 829,66	7,83	A	V	LIVRET A	4,343	V	LIVRET A	3,800	-	EUR	2 270,98	6 933,02
B.H.	1998	X	2551/0452367/19 LOG.RES.PICADILLY - BD ALSACE LORRAINE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	964 703,61	362 007,45	6,41	A	V	LIVRET A	5,164	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	25 194,01	41 840,03
B.H.	1998	X	2552/450916/21 LOGEMENTS RUE E.GUICHENNE (BOSQUET)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 278 467,57	479 748,16	6,33	A	V	LIVRET A	5,166	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	33 388,20	55 448,25

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
B.H.	1998	X	2553/460014/22 LOGEMENTS LES CLAIRIERES AV.COPERNIC	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 516 224,13	710 371,87	7,00	A	V	LIVRET A	5,164	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	37 321,33	67 155,85
B.H.	1997	P	2554//RENOV. FOYER MICHEL HOUNAU	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	815 055,59	305 851,64	6,04	A	F		5,143	F		4,800	-	EUR	27 645,60	35 349,67
B.H.	1998	X	2555/0452377/4 LOG.RES.PICADILLY-BLD ALSACE LORRAINE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	247 937,87	106 758,16	6,41	A	V	LIVRET A	4,606	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	5 102,35	11 901,18
B.H.	1999	X	2556/0850487/CONSTR.8 LOG. RUE DES 3 FRERES BERNADAC	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	312 079,20	130 358,63	7,91	A	V	LIVRET A	4,626	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	6 164,75	13 007,61
B.H.	2000	X	2557/479742/23 LOGEMENTS.76, RUE DU XIV JUILLET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	762 245,09	390 883,29	8,49	A	V	LIVRET A	5,165	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	20 284,89	31 718,46
B.H.	2000	X	2558/0861475/12 LOGEMENTS - 34, RUE CARNOT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	141 288,92	56 241,57	8,83	A	V	LIVRET A	3,265	V	LIVRET A	3,800	-	EUR	1 876,12	5 270,70
B.H.	1998	X	2559/0460056/5 LOGEMENTS LES CLAIRIERES AV.COPERNIC	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	276 057,79	123 713,45	7,00	A	V	LIVRET A	4,300	V	LIVRET A	4,300	-	EUR	5 835,15	11 987,91
B.H.	1999	X	2560/0874184/7 LOGEMENTS - 66, RUE CARNOT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	115 556,36	50 748,36	8,00	A	V	LIVRET A	3,800	V	LIVRET A	3,800	-	EUR	2 099,62	4 504,67
B.H.	2001	X	2562/0921281/24 LOGEMENTS-RUE MONS.CAMPO/AV.LILAS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 295 816,65	634 002,82	9,49	A	V	LIVRET A	4,017	V	LIVRET A	3,050	-	EUR	25 938,00	48 576,25
B.H.	2000	X	2563/907935/FINANCEMENT OPERATION TAYLOR	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	106 714,31	52 212,00	9,24	A	V	LIVRET A	3,746	V	LIVRET A	3,800	-	EUR	2 136,07	4 000,40
B.H.	2002	X	2564/0937298/CONS.RES.GRECO-ACQUISITION TERRAIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	293 671,54	234 595,46	28,40	A	V	LIVRET A	4,440	V	LIVRET A	4,200	-	EUR	10 025,88	4 116,00
B.H.	2002	X	2565/0937297/CONSTRUCTION RES. LE GRECO	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 545 111,49	1 460 397,84	13,41	A	V	LIVRET A	4,505	V	LIVRET A	4,200	-	EUR	64 510,87	75 575,14
B.H.	2002	P	2567/1004899/REHABILITATION TOUR N & BAT E-QUARTIER HAMEAU	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	708 887,93	186 439,65	4,25	A	F		3,002	F		3,000	-	EUR	6 616,01	34 093,91
B.H.	2002	X	2569/1014697/CONTRUCTION 72 LOGEMENTS-RES HIBISCUS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 500 000,00	1 190 343,31	5,08	A	V	LIVRET A	2,338	V	LIVRET A	3,250	-	EUR	30 239,17	160 262,09

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
B.H.	2003	P	2570/REHABILITATION BAT.D-RUE MONS.CAMPO	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	900 000,00	327 951,71	6,49	A	F	2,965	F	3,250	-	EUR	11 995,48	41 139,91		
B.H.	2005	X	2571/1030755/CONSTRUCTION RESIDENCE J-C CAZABAN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	772 048,95	318 351,35	8,66	A	V	LIVRET A	3,214	V	LIVRET A	3,200	EUR	11 272,87	33 925,78	
B.H.	2005	P	2572/1030756/CONSTRUCTION RES J-C CAZABAN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	371 343,54	160 441,34	8,66	A	F	2,936	F	2,950	-	EUR	5 188,23	15 430,71		
B.H.	2006	P	2573/1058339/REHABILITATION RESIDENCE CADIER I	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	800 000,00	213 480,22	4,41	A	F	3,360	F	3,400	-	EUR	8 903,62	48 391,06		
B.H.	2007	X	2574/1089229/RENOVATION URBAINE QUARTIER HAMEAU	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 400 000,00	1 076 584,42	17,40	A	V	LIVRET A	4,124	V	LIVRET A	4,150	EUR	46 682,68	32 433,08	
B.H.	2007	P	2575/1090000/REHABILITATION LOGEMENTS LOCATIFS-RUE MONTPENSIER	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	700 000,00	541 740,53	19,49	A	F	4,556	F	4,500	-	EUR	25 713,99	14 372,46		
B.H.	2007	P	2576/1090318/REHABILITATION LOGEMENTS LOCATIFS-RUE DUBOUE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	28 000,00	20 275,32	19,73	A	F	3,249	F	3,300	-	EUR	712,19	637,65		
B.H.	2006	P	2577/1058472/REHABILITATION RESIDENCE CLERMONT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	740 000,00	500 424,96	18,40	A	F	3,262	F	3,260	-	EUR	16 928,05	18 840,45		
B.H.	2007	X	2578/1081918/RENOVATION URBAINE QUARTIER DU HAMEAU-BAT G	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	445 000,00	211 653,48	9,08	A	V	LIVRET A	3,410	V	LIVRET A	3,410	EUR	9 104,54	18 521,57	
B.H.	2008	P	2579/1107397/OPERATION "ECO-LAU"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	311 000,00	253 182,27	25,15	A	F	3,700	F	3,700	-	EUR	9 750,52	5 043,44		
B.H.	2008	P	2580/1107397/OPERATION "ECO-LAU"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 350 000,00	1 979 408,58	25,15	A	F	4,438	F	4,450	-	EUR	91 223,03	34 210,72		
B.H.	2011	P	2581/1155385/ACQ. 20 LOGEMENTS VILLA D'ETIGNY	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 475 101,00	1 175 254,85	27,07	A	F	2,302	F	2,350	-	EUR	28 886,67	26 534,83		
B.H.	2010	X	2582/1155390/ACQ 20 LOGEMENTS VILLAS D'ETIGNY	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	325 440,00	248 466,66	27,07	A	V	LIVRET A	1,545	V	LIVRET A	1,550	EUR	4 055,38	6 508,73	
B.H.	2011	X	2583/1188912/CONSTRUCTION RESIDENCE FEROE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 455 310,00	1 190 348,51	28,07	A	V	LIVRET A	2,600	V	LIVRET A	2,600	EUR	31 658,76	27 295,88	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
B.H.	2011	X	2584/1188913/CONSTRUCTION RESIDENCE FEROE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	583 338,00	461 904,81	28,48	A	V	LIVRET A	1,990	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	9 932,45	11 162,18
B.H.	2011	X	2585/1201676/RESIDENCE LES CADETS DE SAUMUR	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	337 869,00	272 640,46	28,73	A	V	LIVRET A	2,879	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	8 125,19	6 139,52
B.H.	2011	X	2586/1201677/RESIDENCE LES CADETS DE SAUMUR	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	346 715,00	270 344,36	28,73	A	V	LIVRET A	2,070	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	5 830,16	6 955,67
B.H.	2011	X	2587/1198297/RESIDENCE TERRENEGRE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	870 000,00	715 453,24	28,65	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	21 256,83	14 943,12
B.H.	2011	X	2588/1198298/RESIDENCE TERRENEGRE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	538 170,00	427 185,94	28,65	A	V	LIVRET A	2,050	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	9 185,88	10 323,18
B.H.	2011	X	2589/1189515/REHABILITATION RES LES CHENES	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	797 031,00	243 369,44	3,92	A	V	LIVRET A	2,600	V	LIVRET A	2,600	-	EUR	7 810,58	57 037,28
B.H.	2012	X	2590/1219916/CONSTRUCTION RESIDENCE TERESA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 369 690,00	2 799 266,09	29,40	A	V	LIVRET A	2,373	V	LIVRET A	2,350	-	EUR	67 282,04	63 799,80
B.H.	2012	X	2591/1219984/CONSTRUCTION RESIDENCE TERESA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 000 000,00	830 719,18	29,90	A	V	LIVRET A	2,285	V	LIVRET A	2,350	-	EUR	19 966,84	18 933,43
B.H.	2012	X	2592/1219917/CONSTRUCTION RESIDENCE TERESA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 249 368,00	1 006 907,17	29,90	A	V	LIVRET A	1,526	V	LIVRET A	1,550	-	EUR	16 013,34	26 211,23
B.H.	2013	P	2593/7717038Y/RESIDENCE COUDERC RESIDENCE ETUDIANT	CREDIT FONCIER	5 200 000,00	4 414 415,77	26,15	A	F		3,378	F		3,378	-	EUR	152 477,62	99 327,01
O.P.H.	2009	X	2363/1122068/REHABILITATION RESIDENCE MINVIELLE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 000 000,00	124 034,26	1,00	A	V	LIVRET A	0,871	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	5 651,31	127 157,77
O.P.H.	1981	P	2383/57548644/CONSTRUCTION FOYER RUE DE CRAONNE	CAISSE PRETS AUX ORG HLM-CDC	710 702,07	21 384,98	0,31	A	F		1,200	F		1,200	-	EUR	510,20	21 131,40
O.P.H.	1981	P	2384/57548711/CONSTRUCTION FOYER RUE DE CRAONNE	CAISSE PRETS AUX ORG HLM-CDC	20 367,19	612,87	0,31	A	F		1,200	F		1,200	-	EUR	14,62	605,58
O.P.H.	1988	X	2411/255185/TVX 11 LOGEMENTS AU HEDAS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	233 567,14	39 063,47	2,00	A	V	LIVRET A	4,735	V	LIVRET A	4,020	-	EUR	5 378,95	11 732,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.	1988	X	2412/255264/TVX AMELIORATION 11 LOGEMENTS HEDAS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	143 591,73	24 015,33	2,00	A	V	LIVRET A	4,735	V	LIVRET A	4,020	-	EUR	3 306,86	7 213,14
O.P.H.	1988	X	2413/0255186/REAL 23 PAVILLONS HAMEAU DES LILAS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 067 143,12	178 476,82	2,00	A	V	LIVRET A	4,735	V	LIVRET A	4,020	-	EUR	24 575,86	53 606,54
O.P.H.	1988	X	2414/1372661/REAL 23 PAVILLONS HAMEAU DES LILAS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	432 192,96	102 039,09	2,00	A	V	LIVRET A	4,158	V	LIVRET A	4,020	-	EUR	9 130,32	19 915,70
O.P.H.	1990	X	2417/220653/IMMEUBLE 57 LOGEMENTS AV CH.DE FOUCAULD	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 342 596,08	516 358,87	3,67	A	V	LIVRET A	5,287	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	77 713,33	113 265,35
O.P.H.	1990	X	2419/265092/TVX AMELIORATION RESIDENCE "LA FONTAINE"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	37 213,41	9 963,12	4,50	A	V	LIVRET A	4,206	V	LIVRET A	4,020	-	EUR	917,16	1 702,09
O.P.H.	1993	X	2420/251885/22 LOGEMENTS SOCIAUX - OPERATION BOSQUET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	888 739,03	239 580,98	4,75	A	V	LIVRET A	5,194	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	22 766,77	40 929,80
O.P.H.	1992	X	2424/357441/CONST 23N LOGEMENTS-PLACE FOIRAIL	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 534 926,30	553 115,05	6,33	A	V	LIVRET A	4,454	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	42 233,45	63 927,83
O.P.H.	1993	X	2425/426349/CONST LOGEMENTS ETUDIANTS-RES FOUCHET	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	3 236 600,37	1 307 500,41	7,66	A	V	LIVRET A	4,311	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	92 124,45	128 643,57
O.P.H.	1997	X	2428/435682/CONST LOGEMENTS FOUCHET-MILLION	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 628 636,12	866 353,73	5,58	A	V	LIVRET A	5,164	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	64 408,29	120 048,56
O.P.H.	1996	X	2432/460284/CONSTR. 12 LOGEMENTS AV. TRIANON	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	687 229,59	321 976,58	7,00	A	V	LIVRET A	4,366	V	LIVRET A	4,800	-	EUR	16 915,92	30 438,43
O.P.H.	1997	X	2433/460282/CONSTR. 2 LOGEMENTS AV. TRIANON	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	93 778,34	42 026,12	7,00	A	V	LIVRET A	4,006	V	LIVRET A	4,300	-	EUR	1 982,23	4 072,36
O.P.H.	1996	X	2434/474506/REHABILITATION ANCIENNE MATERNITE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	704 615,36	281 365,16	7,58	A	V	LIVRET A	3,208	V	LIVRET A	4,300	-	EUR	11 784,74	28 751,88
O.P.H.	1996	P	2435//CONSTR. 12 LOGEMENTS AV. TRIANON	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	775 151,96	290 877,71	6,33	A	F		5,329	F		5,800	-	EUR	34 677,41	33 619,01
O.P.H.	1996	P	2436/999999/CONSTR. 2 LOGEMENTS AV. TRIANON	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	105 445,94	39 568,85	6,33	A	F		4,430	F		10,687	-	EUR	3 576,59	4 573,28

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.	1996	X	2437/453938/TVX DE FONDATION "LA CASSOURADE"	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	57 230,40	18 862,17	5,33	A	V	LIVRET A	5,800	V	LIVRET A	5,800	-	EUR	2 527,04	2 613,69
O.P.H.	1997	P	2439/850487/OPERATION JEANNE DUVAL-AV.A. NOBEL	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	802 034,28	300 965,37	6,49	A	F		5,000	F		4,800	-	EUR	21 032,83	34 784,92
O.P.H.	2000	X	2445/913954/CONSTRUCTION RESIDENCE BASTILLE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 397 304,64	770 494,74	10,32	A	V	LIVRET A	4,171	V	LIVRET A	4,300	-	EUR	35 303,89	50 525,96
O.P.H.	2002	X	2446/913951/CONSTRUCTION RESIDENCE BASTILLE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	861 988,43	457 362,14	10,32	A	V	LIVRET A	4,075	V	LIVRET A	3,800	-	EUR	18 558,12	31 009,40
O.P.H.	2000	X	2448/904771/OPERATION JEANNE DUVAL - AV. A. NOBEL	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	15 244,90	6 675,82	9,16	A	V	LIVRET A	3,814	V	LIVRET A	3,550	-	EUR	256,46	548,28
O.P.H.	2004	P	2459/1029174/CONSTRUCTION RESIDENCE LE TIGRE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 764 102,00	1 112 422,45	16,15	A	V	LIVRET A	3,296	V	LIVRET A	3,450	-	EUR	40 019,49	47 562,80
O.P.H.	2004	P	2460/1028896/CONSTRUCTION RESIDENCE LE TIGRE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	256 740,00	208 001,93	16,15	A	V	LIVRET A	2,315	V	LIVRET A	3,453	-	EUR	7 304,02	3 543,25
O.P.H.	2005	X	2462/1042286/TVX AMENAGEMENT RESIDENCE BEAUDELAIRE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	35 600,00	28 774,24	32,31	A	V	LIVRET A	3,400	V	LIVRET A	3,400	-	EUR	995,17	495,32
O.P.H.	2005	P	2463/1042287/TVX AMENAGEMENT RESIDENCE BEAUDELAIRE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	99 700,00	65 366,42	17,32	A	F		3,343	F		3,400	-	EUR	2 310,99	2 603,90
O.P.H.	2007	P	2464/1087260/REHABILITATION RESIDENCE CLERMONT MONTAL	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	46 000,00	0,00	0,00	A	F		3,681	F		3,950	-	EUR	164,40	4 161,91
O.P.H.	2007	P	2465/1087282/REHABILITATION RESIDENCE DOUMER-76 LOGEMENTS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	235 600,00	0,00	0,00	A	F		3,897	F		3,950	-	EUR	841,99	21 316,22
O.P.H.	2007	P	2466/1087312/REHABILITATION RESIDENCE BARINCOU II-76 LOGEMENTS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	807 000,00	0,00	0,00	A	F		3,901	F		3,950	-	EUR	2 884,07	73 014,38
O.P.H.	2007	X	2467/1092640/REHABILITATION RESIDENCE MINVIELLE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 000 000,00	0,00	0,00	A	V	LIVRET A	13,090	V	LIVRET A	4,450	-	EUR	4 295,73	96 533,23
O.P.H.	2009	X	2468/1143156/REHABILITATION VIEUX MOULIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	64 916,00	4 623,76	1,67	A	V	LIVRET A	1,501	V	LIVRET A	1,500	-	EUR	206,03	4 533,44

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.	2009	X	2469/1134236/PROGRAMME YERMA - AV. GARCIA LORCA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	77 600,00	61 523,11	34,39	A	V	LIVRET A	1,795	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	1 080,58	1 601,96
O.P.H.	2009	X	2470/1134234/PROGRAMME YERMA - AV. GARCIA LORCA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	299 626,00	210 382,76	21,40	A	V	LIVRET A	1,912	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	3 697,74	8 435,44
O.P.H.	2009	X	2471/1134860/PROGRAMME YERMA - AV. GARCIA LORCA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	30 553,00	23 204,89	34,39	A	V	LIVRET A	0,988	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	234,07	671,99
O.P.H.	2009	X	2472/1134861/OPERATION YERMA - AV. GARCIA LORCA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	117 971,00	76 786,02	21,40	A	V	LIVRET A	0,924	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	797,05	3 437,51
O.P.H.	2009	X	2473/1134174/ACQ. 5 LOGEMENTS RES. Y.BARADAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	215 432,00	155 482,24	36,39	A	V	LIVRET A	1,790	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	3 034,69	4 282,36
O.P.H.	2009	X	2474/1135116/ACQ. 7 LOGEMENTS RES. Y. BARADAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	52 750,00	40 679,33	36,39	A	V	LIVRET A	0,988	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	409,10	1 120,85
O.P.H.	2009	X	2475/1134170/ACQ. 5 LOGEMENTS RES. Y.BARADAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	169 270,00	103 357,41	21,40	A	V	LIVRET A	1,870	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	2 088,99	4 765,50
O.P.H.	2009	X	2476/1135117/ACQ. 7 LOGEMENTS RES. Y.BARADAT	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	41 450,00	24 261,36	21,40	A	V	LIVRET A	2,168	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	280,05	1 207,79
O.P.H.	2009	X	2477/1140520/ACQ. 2 LOGEMENTS - RES. A. LABARRERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	22 802,00	14 109,98	21,65	A	V	LIVRET A	1,050	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	161,51	634,74
O.P.H.	2009	X	2478/1140524/ACQ. 2 LOGEMENTS RES. A.LABARRERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	43 046,00	31 834,51	36,64	A	V	LIVRET A	1,050	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	351,40	814,84
O.P.H.	2009	X	2479/1143356/ACQ.AMELIORATION RES. LABARRERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	134 450,00	90 718,13	21,65	A	V	LIVRET A	1,850	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	1 806,95	3 445,65
O.P.H.	2009	X	2480/1143354/ACQ.REHABILITATION RES. A.LABARRERE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	253 820,00	204 334,19	36,64	A	V	LIVRET A	1,850	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	3 925,78	3 899,00
O.P.H.	2009	X	2481/1134236/PROGRAMME YERMA - AV. GARCIA LORCA	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	77 600,00	58 837,92	34,39	A	V	LIVRET A	2,350	V	LIVRET A	2,350	-	EUR	1 448,60	1 396,31
O.P.H.	2012	X	2482/1221523/RESIDENCE BEATRICE (40 LOGEMENTS)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 687 945,00	2 232 927,44	29,90	A	V	LIVRET A	2,316	V	LIVRET A	2,350	-	EUR	53 669,76	50 892,02

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.	2012	X	2483/1221524/RESIDENCE BEATRICE (40 LOGEMENTS)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	491 926,00	433 943,08	39,89	A	V	LIVRET A	2,321	V	LIVRET A	2,350	-	EUR	10 350,47	6 502,36
O.P.H.	2012	X	2484/1221529/RESIDENCE BEATRICE (40 LOGEMENTS)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	895 981,00	722 100,85	29,90	A	V	LIVRET A	1,538	V	LIVRET A	1,550	-	EUR	11 483,92	18 797,32
O.P.H.	2012	X	2485/1221532/RESIDENCE BEATRICE (40 LOGEMENTS)	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	163 975,00	140 671,42	39,89	A	V	LIVRET A	1,540	V	LIVRET A	1,550	-	EUR	2 219,56	2 525,71
O.P.H.	2013	X	2486/1237335/REHABILITATION RES. PAUL DOUMER	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 002 060,00	436 028,09	5,16	A	V	LIVRET A	1,674	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	9 326,77	68 121,91
O.P.H.	2012	X	2487/1234203/CONSTRUCTION RESIDENCE POMBIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	629 831,00	498 080,34	29,92	A	V	LIVRET A	1,107	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	5 377,51	14 063,45
O.P.H.	2012	X	2488/1234201/CONSTRUCTION RESIDENCE POMBIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 114 853,00	932 284,73	29,98	A	V	LIVRET A	1,905	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	17 657,39	22 152,24
O.P.H.	2012	X	2489/1234204/CONSTRUCTION RESIDENCE POMBIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	130 034,00	109 563,42	39,91	A	V	LIVRET A	1,096	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	1 173,47	2 195,12
O.P.H.	2012	X	2490/1234202/CONSTRUCTION RESIDENCE POMBIE	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	230 171,00	203 287,60	39,98	A	V	LIVRET A	1,769	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	3 821,79	3 295,93
O.P.H.	2013	X	2491/1240352/FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	8 943,00	7 781,88	36,08	A	V	LIVRET A	2,050	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	162,39	139,73
O.P.H.	2013	X	2492/1240351/FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	80 267,00	67 418,16	30,08	A	V	LIVRET A	2,050	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	1 413,77	1 546,24
O.P.H.	2012	X	2493/1234241/RESTRUCTURATION RES LES NEFLIERS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	408 621,00	323 143,96	29,91	A	V	LIVRET A	1,100	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	3 488,81	9 124,07
O.P.H.	2012	X	2494/1234239/RESTRUCTURATION RES LES NEFLIERS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	625 210,00	510 689,50	29,91	A	V	LIVRET A	1,902	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	9 681,83	12 652,81
O.P.H.	2012	X	2495/1234242/RESTRUCTURATION RES LES NEFLIERS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	149 558,00	126 013,85	39,91	A	V	LIVRET A	1,091	V	LIVRET A	1,050	-	EUR	1 349,65	2 524,71
O.P.H.	2012	X	2496/1234240/RESTRUCTURATION RES LES NEFLIERS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	230 105,00	199 873,38	39,91	A	V	LIVRET A	1,893	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	3 759,74	3 355,94

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
O.P.H.	2012	X	2497/1229056/RESIDENCE ROMARIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	507 172,00	427 952,69	29,70	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	12 452,03	8 960,59
O.P.H.	2012	X	2498/1229057/RESIDENCE ROMARIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	98 664,00	88 255,80	39,70	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	2 548,85	1 177,28
O.P.H.	2012	X	2499/1229040/RESIDENCE ROMARIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	2 689 502,00	2 269 406,87	29,70	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	66 032,34	47 517,46
O.P.H.	2012	X	2500/1229042/RESIDENCE ROMARIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	393 021,00	351 560,64	39,70	A	V	LIVRET A	2,850	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	10 153,13	4 689,63
O.P.H.	2012	X	2501/1229044/RESIDENCE ROMARIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	434 193,00	356 153,45	29,70	A	V	LIVRET A	2,050	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	7 476,13	8 535,63
O.P.H.	2012	X	2502/1229045/RESIDENCE ROMARIN	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	63 449,00	55 330,65	39,70	A	V	LIVRET A	2,050	V	LIVRET A	2,050	-	EUR	1 152,48	887,95
O.P.H.	2012	X	2503/1208776/REHABILITATION RES LE MANOIR	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 003 508,00	382 443,96	4,08	A	V	LIVRET A	2,599	V	LIVRET A	2,850	-	EUR	12 901,76	70 249,29
O.P.H.	2013	X	2504/1252954/REHABILITATION RES CAMORS	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATION	1 100 800,00	476 919,01	5,66	A	V	LIVRET A	1,808	V	LIVRET A	1,850	-	EUR	10 201,44	74 510,43
O.P.H.	2018	P	2505/1252954/RESIDENCE TERESA	CREDIT FONCIER	2 500 000,00	134 841,67	0,09	T	V	LIVRET A	3,290	V	LIVRET A	3,250	-	EUR	15 162,71	528 586,13
SIAB	2013	P	1601/13002410/SIAB REVITALISATION DU CTR VILLE	C.C. DE CREDIT COOPERATIF	3 360 000,00	0,00	0,00	A	F		1,701	F		1,700	-	EUR	8 578,41	504 611,68
TOTAL GENERAL					130 471 071,24	61 649 298,22											4 121 999,84	4 592 187,50

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	714 419,22
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	11 329 014,46
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	12 043 433,68
Recettes réelles de fonctionnement	II	121 817 040,68

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,89
-------------------------------------------------------------------------------	---------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 31/12/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.5

B1.5 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
2014	Garantie	Agence France Locale	19	A	54 800 000,00	44 973 333,36	3 462 694,79
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
TOTAL					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dettes en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dettes en capital 31/12/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 31/12/N ;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
1970	BAIL EMPHYTEOTIQUE	ASS DIOCESAINE DE BAYONNE	99	A	0,00	0,00	1,50
1981	BAIL EMPHYTEOTIQUE	PAU BEARN HABITAT	45	A	0,00	0,00	4,57
1990	BAIL EMPHYTEOTIQUE	AU FIN GOURMET - MR ITHURRIARGUE	50	A	0,00	0,00	2 731,94
1990	BAIL EMPHYTEOTIQUE	SBEMH - HALTE GARDERIE DU HEDAS	55	A	0,00	0,00	0,15
1992	BAIL EMPHYTEOTIQUE	SBEMH - BAT ACTION SOCIALE	50	A	0,00	0,00	0,15
1996	BAIL EMPHYTEOTIQUE	STE BEARNAISE D ECONOMIE MIXTE POUR L HABITAT-FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS	50	A	85 850,00	0,00	0,15
1996	BAIL EMPHYTEOTIQUE	CENTRALE PONT D Espagne	99	A	0,00	0,00	304,90
2003	BAIL EMPHYTEOTIQUE	STE D ENCOURAGEMENT DES PA POUR L ELEVE DU CHEVAL	25	A	0,00	0,00	60 000,00
2004	BAIL EMPHYTEOTIQUE	SOLHA	30	A	0,00	0,00	15,00
2006	BAIL EMPHYTEOTIQUE	BEARNAISE HABITAT - ECOLE BOUILLERCE	55	A	0,00	0,00	300,00
2008	BAIL EMPHYTEOTIQUE	PAU BEARN HABITAT GS LES FLEURS	50	A	0,00	0,00	1,00
2010	BAIL EMPHYTEOTIQUE	CENTRALE SOLAIRE ZENITH	20	A	0,00	0,00	14 233,36
2010	BAIL EMPHYTEOTIQUE	ASS SPORTIVE ET CULTURELLE TURQUE	30	A	0,00	0,00	300,00
2010	BAIL EMPHYTEOTIQUE	BRIDGE CLUB DE LA VILLE DE PAU	40	A	0,00	0,00	100,00
2011	BAIL EMPHYTEOTIQUE	SOCCER	18	A	0,00	0,00	150,00
2011	BAIL EMPHYTEOTIQUE	STE D ENCOURAGEMENT DES PA POUR L ELEVE DU CHEVAL	25	A	0,00	0,00	100,00
2015	BAIL EMPHYTEOTIQUE	MJC LES FLEURS	18	A	0,00	0,00	100,00
2015	BAIL EMPHYTEOTIQUE	MJC BLEUETS FLEURS SARAGOSSE	18	A	0,00	0,00	100,00
2017	BAIL EMPHYTEOTIQUE	SASP SECTION PALOISE	18	A	0,00	0,00	1,00
2018	BAIL EMPHYTEOTIQUE	DOMOFRANCE EXTENSION FOYER DES LADS	40	A	0,00	0,00	10 114,18
TOTAL					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B1.7

**B1.7 – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(Article L. 2313-1 du CGCT)**

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Personnes de droit privé		
<u>Associations</u>		
A TANT REVER DU ROI	11 000,00	
A.B.B.A.N. (BEARN BIGORRE ARAGON NAVARRE)	1 561,40	VALEUR LOCATIVE
A.E.E.M. (AIDE D'ENSEIG AUX ENFANTS MALADES)	3 380,85	VALEUR LOCATIVE
A.P.E.R.T. (ASS PYRENEENNE D'ETUDES & DE RECHERCHES TRADITIONNELLES)	9 152,09	VALEUR LOCATIVE
A.S.M. V.T.T.	748,15	VALEUR LOCATIVE
A.S.P.T.T. BILLERE (CLUB HOUSE)	32 806,99	VALEUR LOCATIVE
A.V.F. "PAU ACCUEIL"	20 418,36	VALEUR LOCATIVE
ACADEMIE DE BEARN	22 407,96	VALEUR LOCATIVE
ACADEMIE FOOTBALL CLUB DU	1 200,00	
ACADEMIE de BILLARD	45 287,49	VALEUR LOCATIVE
ACERPP	16 459,53	VALEUR LOCATIVE
ADELFA 64	500,00	
AERO CONSTRUCTEURS AMATEUR	350,00	
AFM DELEGATION 64	720,00	
AIDE AUX REFUGIES CHRETIENS DU MOYEN ORIENT	15 800,37	VALEUR LOCATIVE
AIDE ENSEIGNEMENT ENFANTS MALADE	1 050,00	
AIDE FISAC	1 785,00	
AMICALE DES PORTE-DRAPEAUX	1 216,53	VALEUR LOCATIVE
AMICALE LAIQUE DES LILAS	8 230,00	
AMICALE LAIQUE DES LILAS (DANSE, JUDO)	13 615,42	VALEUR LOCATIVE
AMICALE LAIQUE HENRI-IV JUDO (dojo et judo)	10 506,98	VALEUR LOCATIVE
AMICALE LAIQUE JEAN SARRAILH	4 100,00	
AMICALE LAIQUE LAPUYADE	6 349,49	VALEUR LOCATIVE
AMICALE PETANQUE ALSACE LORRAINE	1 600,00	
AMIS DE LA CHANSON POPULAIRE	267 000,00	
AMIS DE LA CHANSON POPULAIRE	20 803,69	VALEUR LOCATIVE
AMIS DE LA NATURE	1 782,17	VALEUR LOCATIVE
AMIS DU PARC NATIONAL DES PYRENEES	1 750,00	
ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES	500,00	
ANFANOMA	2 629,00	VALEUR LOCATIVE
ANIMATIONS FRANCAS DE PAU	378 400,00	
APACT	2 334,07	VALEUR LOCATIVE
APNEE	14 500,00	
APNEE	19 882,15	VALEUR LOCATIVE
ARCHE DE NEO	3 000,00	
ARCHERS DU VERT GALANT	2 200,84	VALEUR LOCATIVE
ARDDS READAPTATION DEFENSE DEVENUS SOURDS	800,00	
ART SCENE THEATRE	2 000,00	
ARTPICULTURE	7 000,00	
AS LES COQUELICOTS	1 715,00	
AS PALOISE QUILLES DE NEUF	980,00	
ASC SERRES MORLAAS	300,00	
ASM	218,82	VALEUR LOCATIVE
ASM ACTIVITES AQUATIQUES	1 100,00	
ASM BADMINTON	3 400,00	
ASM BUREAU	1 778,00	VALEUR LOCATIVE
ASM COURSE SUR ROUTE	950,00	
ASM COURSE SUR ROUTE	3 117,57	VALEUR LOCATIVE
ASM ENDURO MOTO VERTE	1 900,00	
ASM PATINAGE	886,00	
ASM SKI ET SNOWBOARD	5 300,00	
ASM TAEKWONDO	1 050,00	
ASM boxe	12 448,39	VALEUR LOCATIVE
ASMA	5 000,00	
ASPORTIVE ET CULTURELLE TURBOMECA	2 856,32	VALEUR LOCATIVE
ASPROD	13 312,10	VALEUR LOCATIVE
ASPTT DE PAU OMNISPORTS	20 000,00	
ASS BEARNAISE DES DECORES DU TRAVAIL	1 711,20	VALEUR LOCATIVE
ASS DEP DES RESTAURANTS DU COEUR 64	3 253,31	VALEUR LOCATIVE
ASS DEPART DES FRANCAS DES	14 672,00	
ASS DES USAGERS DE LA PEPINIERE	336 820,00	
ASS FAMILIALE LAIQUE DE PAU	1 200,00	
ASS FAMILIALE LAIQUE LE TOUQUET	1 500,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
ASS LA NAVETTE ETUDIANTE	7 000,00	
ASS MAISON DE LA NATURE ET ENVIRONNEMENT	3 200,00	
ASS PALOISE D AIDE AUX VICTIMES	24 200,00	
ASS POUR L EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DES PA	8 000,00	
ASS SPORT COLLEGE CLERMONT	750,00	
ASS SPORT HENRI RUSSEL	1 500,00	
ASS SPORT LP HONORE BARADAT	500,00	
ASS SPORT PYRENEES EMPLOI	18 000,00	
ASS SPORT SAINT DOMINIQUE	700,00	
ASS SPORTIVE MUNICIPALE	2 000,00	
ASS SPORTIVE UNIVERSITE UPPA	2 641,00	
ASS SURYA NAMASKAR	810,00	
ASS TAM TAM THEATRE	40 000,00	
ASS TANDEM	3 700,00	
ASSO VALENTIN HAUY	580,00	
ASSOCIATION BONZAI	1 845,00	
ASSOCIATION CIMADE	1 700,00	
ASSOCIATION CONCERT'O	934,28	VALEUR LOCATIVE
ASSOCIATION DES CHALDEENS DE PAU	2 246,54	VALEUR LOCATIVE
ASSOCIATION DU COTE DES FEMMES	32 181,03	VALEUR LOCATIVE
ASSOCIATION PAU A VELO	4 000,00	
ASSOCIATION PROJET L ACCORDERIE	4 500,00	
ASSOCIATION SANTE ECOLOGIE	600,00	
ATALANTE COLLEGE M DE NAVARRE	43,00	
ATELIER ADAPTATION A LA VIE ACTIVE (AAVA)	13 827,98	VALEUR LOCATIVE
ATELIER MUSIQUE ET VOIX	500,00	
AUTISME PAU BEARN	33 290,00	
AVANT GARDE SPORTIVE PALOISE	4 900,00	
Ass Paloise d'Aide aux Victimes et Médiation (APAVIM)	8 817,61	VALEUR LOCATIVE
Ass pour l'Egalité entre les Femmes & les Hommes	6 807,71	VALEUR LOCATIVE
BETH CEU FOYER LOGEMENT	15 000,00	
BIBLIOTHEQUE RELIGIEUSE	16 383,59	VALEUR LOCATIVE
BRIDGE CLUB PAU PYRENEES	1 500,00	
C A F DES PA CENTRE SOCIAL DE LA PEPINIERE	135 888,00	
CALENDRETA	51 673,77	VALEUR LOCATIVE
CANIS CLUB PALOIS	2 145,00	
CANIS-CLUB PALOIS	9 185,87	VALEUR LOCATIVE
CAP SUD-OUEST	7 453,06	VALEUR LOCATIVE
CARNAVAL PANTALONADA	4 566,53	VALEUR LOCATIVE
CAS INTERCOMMUNAL PAU PYRENEES	253 778,00	
CCAS Club Marca, SINE NOMINE	19 950,14	VALEUR LOCATIVE
CEID BEARN ADDICTIONS	1 300,00	
CENTRE CHOREGRAPHIQUE EBBC	5 000,00	
CENTRE EQUESTRE DE NARCASTET	28 065,72	
CENTRE ETUDES PROTEST BEARNAISE	500,00	
CERCAMON	53 550,00	
CERCLE ALGERIANISTE	8 372,67	VALEUR LOCATIVE
CERCLE ANGLAIS	23 246,67	VALEUR LOCATIVE
CERCLE BLEU	3 718,31	VALEUR LOCATIVE
CIDFF 33	4 514,23	VALEUR LOCATIVE
CIE TOUT DROIT JUSQU AU MATIN	3 500,00	
CINE MA PASSION LE MELIES	87 300,00	
CINEMA « LE MELIES »	85 051,01	VALEUR LOCATIVE
CIRQUENBUL	1 788,00	
CIVAM 64	17 900,00	
CLE CORPS LIBERTE EQUILIBRE	2 000,00	
CLSH PREVERT = CENTRE DE LOISIRS VILLE DE PAU	34 146,62	VALEUR LOCATIVE
CLUB AGE D OR VEHICULES ANCIENS	2 000,00	
CLUB ALPIN FRANCAIS	8 052,55	VALEUR LOCATIVE
CLUB ALPIN FRANCAIS DE PAU	1 260,00	
CLUB BOULISTE PALOIS	1 035,00	
CLUB BOULISTE d'ALSACE-LORRAINE	4 365,69	VALEUR LOCATIVE
CLUB D ECHECS PAU BERLIOZ	420,00	
CLUB DES CHIFFRES ET DES LETTRES	2 082,37	VALEUR LOCATIVE
CLUB HIPPIQUE DE LESCAR	1 111,00	
CLUB NAUTIQUE PYRENEEN	4 124,00	
CLUB PAU NORD-EST (salle Bruno Tarricq)	95 059,43	VALEUR LOCATIVE
CLUB SOUS MARIN PAU OCEAN	2 300,00	
CLUB SOUS MARIN PAU OCEAN	7 597,17	VALEUR LOCATIVE
CLUB SPORTIF U.S.B.	9 476,33	VALEUR LOCATIVE
CLUB ULTIMATE BEARN	580,00	
CLUB UNIVERSITAIRE PALOIS	19 300,00	
CLUB UNIVERSITAIRE PALOIS	11 513,69	VALEUR LOCATIVE
COLLECTIF THEATRE JEUNES	10 000,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
COMITE D HYGIENE DE SANTE	2 000,00	
COMITE DE QUARTIER	11 346,19	VALEUR LOCATIVE
COMITE DE QUARTIER XIV JUILLET	3 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL FSGT	10 000,00	
COMITE DEPARTEMENTAL SPELEOLOGIE	1 290,00	
COMITE DES FETES DE LA 188E SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES	1 140,00	
COMITE DES PA DE NATATION	6 500,00	
COMITE ENTENTE ANCIENS COMBATTANTS	600,00	
COMITE FRANCAIS POUR L UNICEF	7 980,00	
COMITE PALOIS DU MRAP	1 500,00	
COMPAGNIE BIZANE	1 470,00	
COMPAGNIE DES TURLUPINS	5 833,29	VALEUR LOCATIVE
CONFED SYNDICALE DES FAMILLES	500,00	
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	3 407,75	VALEUR LOCATIVE
CONSOMMATION LOGEMENT CADRE DE VIE	5 790,07	VALEUR LOCATIVE
CONVERGENCES HOMMES CITOYE	1 370,00	
CONVERGENCES HOMMES CITOYENS	15 184,98	VALEUR LOCATIVE
CROIX-ROUGE FRANCAISEUNITE LOCALE DE PAU	7 335,90	VALEUR LOCATIVE
CYCLO CLUB BEARNAIS	2 334,07	VALEUR LOCATIVE
Comité 14 Juillet PAU RIVE GAUCHE	13 479,27	VALEUR LOCATIVE
Comité de Quartier PAU NORD-EST	24 919,06	VALEUR LOCATIVE
Ctre Départ des Professions de Santé – DOMUS MEDICA	10 741,91	VALEUR LOCATIVE
DAUPHINS DE LA SECTION PALOISE	12 600,00	
DE VISU	2 823,36	VALEUR LOCATIVE
DEJA VU ASSOCIATION	500,00	
DES FAMILLES AGGLOMERATION	900,00	
DES FILS DES TUES	550,00	
DOJO PALOIS	8 000,00	
DOMUS MEDICA	19 428,99	VALEUR LOCATIVE
DON DU SANG BENEVOLE DE PAU ET BEARN	3 718,31	VALEUR LOCATIVE
DONNEURS DE VOIX	200,00	
DU COTE DES FEMMES	4 500,00	
DUT AQUITAINE GRAND PAU	1 200,00	
ECHQUIER HENRI IV	17 500,00	
ECHQUIER HENRI IV	7 208,96	VALEUR LOCATIVE
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE France	753,00	
ECLAIREUSES ET ECLAIREURS DE France	6 790,82	VALEUR LOCATIVE
ECOCENE	31 635,00	
ECOLE PRIMAIRE TRIANON	2 400,00	
ECOLE SAINT MAUR	500,00	
ECOLE SUP ARTS ET DESIGN	1 321 702,00	
ECRIRE UN MOUVEMENT	44 000,00	
ECRIRE UN MOUVEMENT	18 548,31	VALEUR LOCATIVE
EDUCATION ENVIRONNEMENT DANS LES PA	1 575,00	
EDUCATION KICK BOXING CLUB	1 090,00	
EGLANTINES DU LYCEE SAINTN CRICQ	1 400,00	
EL CAMINO	1 869,85	VALEUR LOCATIVE
ELAN BEARNAIS	35 789,11	VALEUR LOCATIVE
ELAN BEARNAIS PAU NORD EST	93 900,00	
ELEKTRONS LIBRES	2 000,00	
ENSEMBLE MUSICAL CONTEMPORAIN	500,00	
EQUIPES SAINT-VINCENT	6 735,10	VALEUR LOCATIVE
ESPACES PLURIELS Scène conventionnée Danse Théâtre	72 968,22	VALEUR LOCATIVE
ESPACES PLURIELS TH SARAGOSSE	550 000,00	
ESPORTIV OC COLLEGI CALANDRETA	400,00	
F.C.P.E.	10 419,92	VALEUR LOCATIVE
F.N.A.C.A COMITE DEPARTEMENTAL	3 637,26	VALEUR LOCATIVE
F.N.A.T.H. (Féd Nationale Accidentés du Travail & Handicapés)	4 909,12	VALEUR LOCATIVE
F.N.A.T.H. (Féd Nationale Accidentés du Travail & Handicapés)	7 447,71	VALEUR LOCATIVE
F.S.G.T.	19 882,15	VALEUR LOCATIVE
FAMILIALE LAIQUE DES LOCATAIRES	400,00	
FAMILIALES LAIQUES	900,00	
FC ESPAGNOL PAU	13 532,17	VALEUR LOCATIVE
FCPE 64	14 280,00	
FCPE 64 (parents d'élèves)	13 385,26	VALEUR LOCATIVE
FED NATIONALE DES COMBATTANTS	300,00	
FEDERATION DES PA	10 430,00	
FEDERATION ENFANTS DERACINES DES DROM	-500,00	
FEE	19 882,15	VALEUR LOCATIVE
FESTIVAL LUDIQUE DE PAU	1 500,00	
FETE LE MUR	16 038,10	VALEUR LOCATIVE
FLAMBEAU DE PAU GYMNASTIQUE	3 500,00	
FNACA COMITE DE PAU	970,90	VALEUR LOCATIVE

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FNDIPR (FED NAT INTERNES, DEPORTES & RESISTANTS)	4 154,65	VALEUR LOCATIVE
FOL UFOLEP 64	2 980,00	
FONDS INTERVENTION ECOPASTORAL	1 900,00	
FOOTBALL ASSOCIATION BOURBAKI	11 000,00	
FOOTBALL CLUB ESPAGNOL	3 800,00	
FRANCA DE PAU A SERS	656,53	VALEUR LOCATIVE
FRANCE ALZHEIMER	2 000,00	
G.E.R.M.E.A (dépôt de matériel)	3 672,92	VALEUR LOCATIVE
GAM GROUPE ANIMATION MUSIC	52 800,00	
GIP DSU VDP AGGLO DE PAU	70 000,00	
GROUPE ENTOMOLOGIQUE DES PA	800,00	
GROUPE PHILATELIQUE BEARNAIS	218,82	VALEUR LOCATIVE
GUIDANCE PARENTALE ET INFANTILE	1 340,00	
GUIDON CYCLOSPORTIF PYRENEES	975,00	
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE PALOISE	470,00	
HANDICAP SERVICES MARESTIN	3 550,00	
HARKIS ENFANTS DE HARKIS	600,00	
HARMONIE PALOISE MUNICIPAL	10 000,00	
HUMANITE SOLIDAIRE 64	5 000,00	
INDECOSA	900,00	
INFODROITS	3 000,00	
INSTANCE REGIONALE D EDUCATION	1 500,00	
INSTITUT HEINRICH MANN	4 536,71	VALEUR LOCATIVE
JAB DE PAU	4 140,00	
JAMAIS NE S'A RETT EXTRAHANDINAIRE	218,82	VALEUR LOCATIVE
JUDO CLUB BEARNAIS	2 800,00	
KIWANIS PAU JEANNE D'ALBRET	918,37	VALEUR LOCATIVE
LA GAULE PALOISE	2 423,55	VALEUR LOCATIVE
LA LIGNE DE DESIR	17 700,00	
LA MAISON DE LA MONTAGNE	42 755,00	
LA PREVENTION ROUTIERE	2 000,00	
LA QUILLE DE SIX PALOISE	700,00	
LA VOIX DU BEARN LA BOUT	2 000,00	
LACQ OYSSEE	2 428,39	
LANGUE ESPERANTO 64	1 615,99	VALEUR LOCATIVE
LE PASSAGE	1 214,58	VALEUR LOCATIVE
LE POTAGER DU FUTUR	6 000,00	
LES AIGLES DE PAU	2 000,00	
LES AIGLES DE PAU	1 582,13	VALEUR LOCATIVE
LES AMIS DE LA PELOTE	1 500,00	
LES AMIS DU PARC NATUREL DES PYRENEES	9 452,99	VALEUR LOCATIVE
LES ANCIENS DU MAROC	2 082,37	VALEUR LOCATIVE
LES ARCHERS DU VERT GALANT	4 150,00	
LES BASCOS EUSKAL	800,00	
LES BLEUETS FOOTBALL	11 500,00	
LES BLEUETTES FOOTBALL	3 500,00	
LES CHAMOIS PYRENEENS	18 250,00	
LES CLAYES HANDISPORT	729,40	VALEUR LOCATIVE
LES FRANCAS Ctre LOISIRS MAISON ENFANCE MARANCY	25 049,14	VALEUR LOCATIVE
LES FRANCAS DE PAU	96 801,61	VALEUR LOCATIVE
LES FRANCAS DEPARTEMENTAUX	13 044,22	VALEUR LOCATIVE
LES FRANCAS MAISON DE L'ENFANCE DE DARAN	53 338,64	VALEUR LOCATIVE
LES IRIS COLLEGE JEANNE ALBRET	760,00	
LES PETITS DEBROUILLARDS	5 500,00	
LES TAS DE NATURE	3 374,00	
LES TAS DE NATURE	1 094,22	VALEUR LOCATIVE
LIONS CLUB PAU BEARN	2 000,00	
LO CEU DE PAU	1 123,27	VALEUR LOCATIVE
LOGEMENT FOYER MARGALIDE	15 000,00	
LOISIR CREATIVITE DE ENFANT ALCE	1 500,00	
LUSOPHONIE	600,00	
M.J.C LES FLEURS 19bis Avenue de Buros	89 890,32	VALEUR LOCATIVE
M.J.C. BERLIOZ 84 Avenue de Buros	93 016,98	VALEUR LOCATIVE
M.J.C. DU LAÛ 81 avenue du loup	287 814,49	VALEUR LOCATIVE
MAISON DE L ENFANCE MARANCY	35 400,00	
MAISON DE LA MONTAGNE	12 932,49	VALEUR LOCATIVE
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT	12 195,53	VALEUR LOCATIVE
MAISON LEO LAGRANGE LES LILAS	11 880,40	VALEUR LOCATIVE
MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE	380 750,00	
MAISON POUR TOUS LEO-LAGRANGE	50 339,25	VALEUR LOCATIVE
MEDECINS DU MONDE	8 262,74	VALEUR LOCATIVE
MEMOIRE ESPAGNE REPUBLICAINE	800,00	
MISSION LOCALE POUR LES JEUNES	72 056,39	VALEUR LOCATIVE
MJC BERLIOZ	274 905,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
MJC BERLIOZ CITE DES PYRENEES	40 262,75	VALEUR LOCATIVE
MJC DU LAU	356 206,00	
MJC LES FLEURS	482 112,30	
MOTO CLUB DU BEARN	1 442,79	VALEUR LOCATIVE
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING	19 840,00	
MUSEE DE LA RESISTANCE & DE LA DEPORTATION	22 407,96	VALEUR LOCATIVE
MUSIQUE AU TEMPLE	4 500,00	
NON ET MAL VOYANTS	13 533,30	VALEUR LOCATIVE
OCCE COOP ELEMENTAIRE LAPUYADE	3 600,00	
OCCE COOP SCOL ECOLE P M CURIE	800,00	
OCCE COOP SCOLAIRE HENRI IV	2 400,00	
OCCE COOPE SCOLAIRE LES FLEURS	1 600,00	
OFFICE MUNICIPAL DES SPORT	68 000,00	
OFFICE NATIONAL DES FORETS	23 345,00	
OGFA ORGANISME DE GESTION	83 420,00	
OSTAÚ BIARNES	31 401,70	VALEUR LOCATIVE
P.N.E.U.S. - Projet Nouvelle Economie Utile et Solidaire	16 599,47	VALEUR LOCATIVE
PARALYSES DE FRANCE	6 720,00	
PARTENARIAT INITIATIVES EN LIEN AVEC L ENVIRONNEMENT	600,00	
PAU BASKET CLUB AMICALE SP	11 000,00	
PAU BEARN HANDISPORT	15 000,00	
PAU BMX CLUB AQUITAINE	3 840,00	
PAU BOWLING CENTER ASS	4 260,00	
PAU BOXING CLUB	2 500,00	
PAU CANOE EVENEMENTS	900,00	
PAU CANOE KAYAK CLUB	35 300,00	
PAU CHEERLEADING	2 298,00	
PAU CONCERT PRODUCTION	9 800,00	
PAU D PEINTURE ET CIE	600,00	
PAU EVENEMENTS POPULAIRES	12 000,00	
PAU FOOTBALL CLUB	150 500,00	
PAU GOLF CLUB	3 100,00	
PAU HUNT DRAGS	20 204,64	VALEUR LOCATIVE
PAU KARATE ASSOCIATION	1 200,00	
PAU NATATION	4 800,00	
PAU NOUSTY SPORTS	18 200,00	
PAU SUB AQUA PALMES	1 260,00	
PAU TRIATHLON	3 500,00	
PAU VELO 64	8 280,00	
PAU VELO 64	1 540,66	VALEUR LOCATIVE
PAVILLON DE L'ARCHITECTURE (CAUE)	36 780,73	VALEUR LOCATIVE
PEP 64	9 536,00	
PETANQUE BERNADOTTE	1 600,00	
PETANQUE BERNADOTTE	2 175,71	VALEUR LOCATIVE
PETANQUE CLUB LES CHENES	3 900,00	
PETANQUE PASTEUR	2 700,00	
PETANQUE des ALLEES	11 144,53	VALEUR LOCATIVE
PETANQUES PASTEUR	4 193,55	VALEUR LOCATIVE
PETITS DEBROUILLARDS AQUITAINE	9 566,81	VALEUR LOCATIVE
PIGEON CLUB PALOIS	800,00	
PNEUS PROJETS NOUVELLE ECONOMIE UTILE & SOLIDAIRE	7 000,00	
POLYMNIE	2 000,00	
POUR LA MEMOIRE DE L EMIGRATION	1 000,00	
PUMAS PAU BASE BALL	7 069,13	VALEUR LOCATIVE
PUMAS PAU BASE BALL CLUB	4 300,00	
PYRENEA SPORTS	7 750,00	
QI FORM	280,00	
RADIO CLUB DE PAU – 64	6 473,16	VALEUR LOCATIVE
RALLYE DES FAMILLES DE PAU	500,00	
RD RACING	800,00	
RELAIS BEBE BEARN	10 483,15	VALEUR LOCATIVE
RESTAURANTS DU CŒUR	42 071,66	VALEUR LOCATIVE
ROLLER DERBY PALOIS	300,00	
ROULEMENTS HABILES	5 000,00	
SCIENCES LETTRES ARTS DE PAU	500,00	
SCOUTS D'EUROPE	2 074,73	VALEUR LOCATIVE
SECTION PALOISE ESCRIME	32 401,00	
SECTION PALOISE JUDO	2 200,00	
SECTION PALOISE KARATE	1 800,00	
SECTION PALOISE KENDO	1 400,00	
SECTION PALOISE OMNISPORT	10 000,00	
SECTION PALOISE PELOTE BASQUE	22 050,00	
SECTION PALOISE RUGBY	205 750,00	
SECTION PALOISE TENNIS DE TABLE	6 420,00	

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
SEUIL DE L ART	1 500,00	
SKAB SKATE KULTURE ASSO	4 500,00	
SNAKE CHEER ALL STAR	1 210,00	
SOCIETE D EGYPTOLOGIE DE PAU	700,00	
SOCIETE DES JARDINS FAMILIAUX	4 821,03	VALEUR LOCATIVE
SOCIETE MYCOLOGIQUE du BEARN	5 437,02	VALEUR LOCATIVE
SOURDS ET MALENTENDANTS	11 518,26	VALEUR LOCATIVE
SPECIAL OLYMPICS BEARN	3 354,88	VALEUR LOCATIVE
SPHINX DE PAU	6 950,00	
SPORT ET PARTAGE C PAU CIBLE	22 200,00	
STADE ALBERT CAZENAVE – CONCIERGERIE	10 838,57	VALEUR LOCATIVE
STE ENCOURAGEMENT DES PYRENEES	337 059,00	
STE MYCOLOGIQUE DU BEARN	1 400,00	
SYNDICAT C.F.D.T.	24 180,39	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT C.F.D.T. - COMMUNAUX DE PAU	7 887,49	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT C.F.E.-C.G.C.	22 442,50	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT C.F.T.C.	6 278,91	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT C.G.T. - COMMUNAUX DE PAU	6 306,28	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT C.G.T. et P.T.T.	24 713,68	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT CGT UNION LOCALE	9 000,00	
SYNDICAT D'ENSEIGNANTS UNSA	3 437,35	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT DES ENSEIGNANTS - U.N.S.A.	4 100,84	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT F.O.	32 328,50	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT F.S.U. DEPARTEMENTAL	14 540,22	VALEUR LOCATIVE
SYNDICAT SUD – COMMUNAUX DE PAU	6 969,04	VALEUR LOCATIVE
SYSTEME D COMME DEBROUILLE	400,00	
TAI CHI CHUAN DU SUD OUEST	370,00	
TAM TAM THEATRE	81 995,40	VALEUR LOCATIVE
TENNIS CLUB DE PAU	12 015,00	
TRAIL RUNNER FOUNDATION	800,00	
TRIOIER	144,00	
U BALENT COLLEGE PIERRE EMMANUEL	600,00	
UNICEF	1 711,20	VALEUR LOCATIVE
UNION DEPARTEMENTALE PEEP	7 980,00	
UNION DES FONDATEURS DU MUSEE DE LA RESISTANCE	4 000,00	
UNION DES PRODUCTEURS FERMIERS	600,00	
UNION GYMNIQUE PALOISE	16 000,00	
UNION INTERPROFESSIONNELLE	9 000,00	
UNION LOCALE CFE CGC PAU BEARN	2 400,00	
UNION LOCALE FORCE OUVRIER	9 000,00	
UNION SPORTIVE PORTUGAISE	4 000,00	
UNSA UNION DEPARTEMENTALE	5 000,00	
USEP UNION SPORT ENSEIGNEMENT	11 965,00	
VALENTIN HAUY	2 112,81	VALEUR LOCATIVE
VESNA 64	3 000,00	
VIVRE MA VILLE	77 600,00	
VIVRE MA VILLE	6 719,52	VALEUR LOCATIVE
VIVRE MA VILLE - MOBIL'AIDE	13 785,08	VALEUR LOCATIVE
ste SPELEOLOGIE & PREHISTOIRE PYRENEES-OCC	1 296,71	VALEUR LOCATIVE
<u>Entreprises</u>		
<u>Personnes physiques</u>		
CME - CONTRAT MUNICIPAL ETUDIANT	29 000,00	
<u>Autres</u>		
Personnes de droit public		
<u>Etat</u>		
SNCF MOBILITES GARES CONNEXIONS	150 858,00	
<u>Régions</u>		
<u>Départements</u>		
<u>Communes</u>		
<u>Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)</u>		
BUDGET CENTRE SOCIAL DU HAMEAU	830 000,00	
CCAS PAU	4 772 000,00	
ETS PUBLIC COOP OPPB ELCAMINO	150 000,00	
SDEPA	23 056,89	
<u>Autres</u>		
CDC HABITAT SOCIAL	19 000,00	
DOMOFRANCE ANCIEN HABITELE	68 250,00	
FACADES	315 244,74	
TOTAL GENERAL	16 262 367,02	

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
2019-19031 ACCESSIBILITE	1 445 000,00	0,00	1 445 000,00	748 507,00	404 361,52	327 695,00	368 797,00
2010-10016 AMENAGEMENT VOIRIE	55 100 000,00	0,00	55 100 000,00	35 164 774,00	4 570 895,00	4 233 720,00	15 701 506,00
2009-09003 AP AMENAG ET RENOVATION DES EQUIPEMENTS ENFANCE-EDUCATION	19 752 546,00	0,00	19 752 546,00	24 459 340,00	4 075 811,00	3 716 103,00	0,00
2011-11024 BATIMENT ASSOCIATIF	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00	2 316 201,00	97 845,00	50 111,00	2 366 312,00
2011-11021 BATIMENTS COMMUNAUX	18 547 000,00	0,00	18 547 000,00	23 683 398,54	2 869 387,40	2 236 368,00	0,00
2009-09004 CENTRE PIETONNIER	28 249 620,00	0,00	28 249 620,00	24 459 340,00	5 528 529,00	3 716 103,00	2 486 958,00
2010-10006 CTM	2 150 000,00	0,00	2 150 000,00	1 334 926,19	541 400,00	416 106,12	398 967,69
2010-10018 DIVERS EQUIPEMENTS SPORTIFS	19 119 000,00	0,00	19 119 000,00	24 637 012,00	3 750 315,00	3 588 507,00	0,00
2010-10017 DIVERS MATERIELS DES SERVICES	23 329 000,00	0,00	23 329 000,00	24 459 340,00	2 565 969,00	1 512 870,00	0,00
2011-11022 ECLAIRAGE PUBLIC	9 665 000,00	0,00	9 665 000,00	9 588 530,00	1 055 260,00	1 049 007,00	0,00
2022-22034 ECOLE NUMERIQUE	0,00	1 700 000,00	1 700 000,00	0,00	600 000,00	374 788,37	1 325 212,00
2009-09002 ESAC	10 400 000,00	0,00	10 400 000,00	7 944 723,00	65 000,00	18 942,17	2 436 335,00
2012-12026 ETUDES URBAINES PREALABLES	496 000,00	0,00	496 000,00	453 590,82	20 000,00	16 197,60	26 211,58
2010-10013 MOBILIER URBAIN	2 940 000,00	0,00	2 940 000,00	2 460 743,00	150 000,00	117 535,76	361 721,00
2010-204AP101 OPAH RU + FACADES	21 244 922,00	0,00	21 244 922,00	16 005 978,00	324 000,00	241 548,00	4 997 396,00
2020-20033 PERFORMANCE ENERGETIQUE BATIMENTS COMMUNAUX	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	460 716,00	803 847,00	781 468,00	8 757 816,00
2022-20032 RAVALEMENT FACADES	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	12 296,00	165 040,00	67 419,00	9 920 285,00
2016-16029 REHABILITATION MARCHE FOIRAIL	7 200 000,00	0,00	7 200 000,00	11 176 755,00	10 200 000,00	9 111 674,00	0,00
2015-15028 RENOVIATION HALLES ET TOUR	28 200 000,00	0,00	28 200 000,00	38 595 796,00	396 794,00	371 295,00	0,00
2017-17030 RENOVIATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	28 000 000,00	0,00	28 000 000,00	20 739 700,62	3 999 511,95	3 914 457,00	520 256,98
2011-11025 VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL	8 115 000,00	0,00	8 115 000,00	5 632 415,00	869 645,00	667 222,00	1 815 363,00
2011-11023 Valorisation du patrimoine vegetal	6 042 000,00	0,00	6 042 000,00	3 448 288,00	1 145 285,00	1 007 180,13	1 586 532,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	157,30	14,90	172,20
Adjt adm	C	0,00	0,00	0,00	11,30	4,00	15,30
Adjt adm Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	55,50	0,00	55,50
Adjt adm Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	26,40	0,00	26,40
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	12,30	6,90	19,20
Attaché HCI	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	0,00	0,00	0,00	16,00	3,00	19,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	11,00	1,00	12,00
Rédacteur Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	12,00
Rédacteur Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	11,80	0,00	11,80
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	753,58	44,45	798,03
Adjt tech	C	0,00	0,00	0,00	177,54	36,45	213,99
Adjt tech Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	312,64	0,00	312,64
Adjt tech Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	115,30	0,00	115,30
Agent maitrise	C	0,00	0,00	0,00	46,30	0,00	46,30
Agent maitrise Pal	C	0,00	0,00	0,00	48,80	0,00	48,80
Ingénieur	A	0,00	0,00	0,00	4,00	2,00	6,00
Ingénieur Pal	A	0,00	0,00	0,00	9,30	1,00	10,30
Ingénieur en chef	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	10,00	2,00	12,00
Technicien Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	21,90	0,00	21,90
Technicien Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	6,80	3,00	9,80
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	65,96	8,50	74,46
ATSEM Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	45,26	0,00	45,26
ATSEM Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	11,80	8,50	20,30
Assist soc-ed CIEx	A	0,00	0,00	0,00	4,10	0,00	4,10
Assist soc-educ	A	0,00	0,00	0,00	4,80	0,00	4,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	28,30	2,50	30,80

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Conseiller APS	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller Pal APS	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS	B	0,00	0,00	0,00	5,60	2,50	8,10
Educateur APS Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	13,00	0,00	13,00
Educateur APS Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	6,70	0,00	6,70
Opérateur APS Pal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	16,80	2,55	19,35
Adjt ter patr Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	6,90	0,00	6,90
Adjt ter patr Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Adjt ter patrimoine	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Assist conserv	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Assist conserv Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal conserv patr	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,55	0,55
Attaché conserv patr	A	0,00	0,00	0,00	3,90	2,00	5,90
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	56,80	2,76	59,56
Adjt ter anim Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Adjt ter anim Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	4,95	0,00	4,95
Adjt ter animation	C	0,00	0,00	0,00	35,85	1,76	37,61
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	8,00	1,00	9,00
Animateur Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
Animateur Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	52,80	0,00	52,80
Brigadier-chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	28,00	0,00	28,00
Chef service PM	B	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00
Directeur PM	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Garde-champêtre chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	0,00	0,00	0,00	18,80	0,00	18,80
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	54,00	0,00	54,00
Adjoint au Maire		0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00
Chomeur		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Conseiller		0,00	0,00	0,00	14,00	0,00	14,00
Conseiller Délégué		0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	4,00
Etudiant en Entreprise		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Grade non statutaire		0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Maire		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Reversion SFT		0,00	0,00	0,00	20,00	0,00	20,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	1 186,54	75,66	1 262,20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	38	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	A SFT-Reversion SFT	CDD
Attaché	A	ADM	1136	0,00	3-3-2°	CDD
Attaché	A	ADM	732	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Attaché Pal	A	ADM	896	0,00	A CAE-Contrat : CAE	CDI
Attaché conserv patr	A	CULT	499	0,00	A CONT-CDI (Direct)	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				132 170,83		
Adjt tech	C	TECH	2202	0,00	3-a°	CDD
Adjt tech	C	TECH	367	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	44407	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter animation	C	ANIM	24222	0,00	3-a°	CDD
Adjt ter patrimoine	C	CULT	1468	0,00	3-a°	CDD
Apprentis		OTR		92 827,69	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Attaché	A	ADM	444	0,00	3-b	CDD
CAE / CUI		OTR		14 675,20	A CAE-Contrat : CAE	A Autres contrats
Collaborateur de cabinet	A	OTR	2079	0,00	110	CDD
Parcours Emploi Comp.		OTR		21 473,02	A PEC-Contrat : PEC	A Autres contrats
Service civique		OTR		3 194,92	A SCIV-Service civique	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				132 170,83		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	C1.2

C1.2 – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COUT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
JEROME MARBOT	FNESR CULTURE ET TERRITOIRE 2022	1 650,00	14 AU 16 JUILLET 2022 AVIGNON	.
ML MESTELAN	DDFIP ESSONNE	5 500,00	14/09/2021 AU 17/06/2022	.
REGIS LAURENT	INSTITIUT DE FORMATION DES ELUS DEMOCRATES	0,00	23/09 AU 25/09 GUIDEL	.
XAVIER LALANDE	IFED	1 100,00	23 à 25 SEPTEMBRE 2022	.
YVES DEJEAN	IFED	1 100,00	23 à 25 SEPTEMBRE 2022	.

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14-1 du CGCT.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- DSP	TC PAU	TC PAU	ASSOCIATION	56 541,80
- DSP	GACPP	GACPP	SARL	216 518,00
- DSP	PAU LOISIRIS SAS	CASINO		0,00
- DSP	STE DU CREMATORIUM DE PAU		SAS	0,00
- AFFERMAGE	SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS	ZENITH	SPL	259 886,00
- AFFERMAGE	SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENT	PALAIS BEAUMONT	SPL	657 721,00
- DSP	SPL HALLES REPUBLIQUE		SPL	0,00
- DSP	GRDF			0,00
Détention d'une part du capital				
- Détention d'une part de capital	Sem Pau-Pyrénées	Sem Pau-Pyrénées	SEM	929 930,00
- Détention d'une part de capital	PAU BEARN HABITAT	PAU BEARN HABITAT	ORGANISME HLM	99 562,20
- Détention d'une part de capital	Sem EBPO	Sem EBPO	SEM	745 747,82
- Détention d'une part de capital	PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS	SPL PAU BEARN PYRENEES EVENEMENTS	SPL	33 872,80
- Détention d'une part de capital	SPL HALLES ET REPUBLIQUE	SPL	SPL	805 000,00
- Détention d'une part de capital	SPL PAU BEARN PYRENEES RESTAURATION	SPL	SPL	144 990,00
- Détention d'une part de capital	CREDIT IMMOBILIER	CREDIT IMMOBILIER		182,94
- Détention d'une part de capital	CREDIT AGRICOLE	CREDIT AGRICOLE		533,57
- Détention d'une part de capital	CAISSE D EPARGNE	CAISSE D EPARGNE		60 996,00
- Détention d'une part de capital	AGENCE France LOCALE	AGENCE France LOCALE	SA	600 800,00
- Détention d'une part de capital	STAP IDELIS	STAP IDELIS	SPL	25 000,00
- Détention d'une part de capital	SPL DES PA	SPL DES PA	SPL	500,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
-	P 203 à 213			0,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- SUBVENTION	CAS INTERCOMMUNAL PAU PYRE			253 778,00
- SUBVENTION	CCAS PAU			4 772 000,00
- SUBVENTION	ORCHESTRE DE PAU PAYS DE B			150 000,00
- Subvention	AMIS DE LA CHANSON POPULAIRE		Association	267 000,00
- Subvention	ASS DES USAGERS DE LA PEPINIERE		Association	336 820,00
- Subvention	BUDGET CENTRE SOCIAL DU HAMEAU		Association	830 000,00
- Subvention	Participation Ecoles privées et communes		Association	925 449,86
- Subvention	CINE MA PASSION LE MELIES		Association	87 300,00
- Subvention	ECOLE SUP ARTS ET DESIGN		Association	1 321 702,00
- Subvention	ELAN BERNNAIS PAU NORD EST		Association	93 900,00
- Subvention	STE ENCOURAGEMENT DES PYRENEES		Association	337 059,00
- Subvention	ESPACES PLURIELS TH SARAGOSSE		Association	550 000,00
- Subvention	ANIMATIONS FRANCAIS DE PAU		Association	378 400,00
- Subvention	MAISON POUR TOUS LEO LAGRANGE		Association	380 750,00
- Subvention	MJC BERLIOZ		Association	274 905,00
- Subvention	MJC DU LAU		Association	356 206,00
- Subvention	MJC LES FLEURS		Association	482 112,30
- Subvention	PAU FOOTBALL CLUB		Association	150 500,00
- Subvention	SECTION PALOISE RUGBY		Association	205 750,00
- Subvention	LACQ ODYSSEE		Association	97 571,61
- Subvention	PAU BEARN HABITAT		Association	250 500,00
- Subvention	SNCF MOBILITES GARE		Association	150 858,05
- Subvention	VIVRE MA VILLE		ASSOCIATION	77 600,00
- Subvention	OGFA ORGANISME DE GESTION		Association	83 420,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - CA - 2022

- Subvention	CAF DES PA - CENTRE SOCIAL DE LA PEPINIERE		Association	135 888,00
Autres				

- (1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.
(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

**C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU
L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Communauté d'agglomération Pau Pyrénées	01/01/2017	FPU	0,00
Autres organismes de regroupement			
Centre de loisir de Narcastet		sans fiscalité propre	28 065,72
SDEPA		sans fiscalité propre	6 223,06

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS		-	SPA	Non
ECOLE SUPERIEURE D ART ET DE DESIGN DES PYRENEES	ESAD		-	SPA	Non
EPCC	OPPB EL CAMINO	01/01/2020	-	SPA	Oui

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régies personnalisées	Budget parking		-	21640445900697	SPIC	Oui
Opération d'aménagement	Opération d'aménagement		-	21640445900010	SPA	Oui
Régies personnalisées	Centre social du Hameau	02/01/2017	39 - 28/11/2016	21640445900820	SPA	Non

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Opérations économiques	Opérations économiques		-	
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE	TVA INTRACOMMUNAUTAIRE		-	
EXPLOITATION PALAIS BEAUMONT	EXPLOITATION PALAIS BEAUMONT		-	
ACHAT REVENTE REPAS EXTRASCOLAIRE	ACHAT REVENTE REPAS EXTRASCOLAIRE		-	
REFACTURATION ENERGIE	REFACTURATION ENERGIE		-	
COMPLEXE DE PELOTE	COMPLEXE DE PELOTE		-	
ZENITH	ZENITH		-	

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**1 – BUDGET PRINCIPAL**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	74 515 156,74	62 214 969,55	4 136 867,37	8 163 319,82
RECETTES	74 515 156,74	57 747 484,98	0,00	16 767 671,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	121 941 356,89	107 327 045,38	0,00	14 614 311,51
RECETTES	121 941 356,89	121 917 968,09	0,00	23 388,80

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CENTRE SOCIAL DU HAMEAU / N°SIRET : 21640445900820				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
RECETTES	47 422,37	12 667,10	0,00	34 755,27
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 675 758,52	1 465 974,33	0,00	209 784,19
RECETTES	1 675 758,52	1 407 656,79	0,00	268 101,73

BUDGET : OPERATIONS D' AMENAGEMENT / N°SIRET : 21640445900689				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	6 540 617,49	4 909 355,64	0,00	1 631 261,85
RECETTES	6 540 617,49	3 819 824,79	0,00	2 720 792,70
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 220 753,39	3 554 144,57	0,00	2 666 608,82
RECETTES	6 220 753,39	4 629 912,25	0,00	1 590 841,14

BUDGET : PARKING 2 / N°SIRET : 21640445900697				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 255 027,48	3 275 292,66	81 590,35	898 144,47
RECETTES	4 255 027,48	2 014 789,15	0,00	2 240 238,33
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 079 875,03	3 840 290,96	0,00	1 239 584,07
RECETTES	5 079 875,03	5 021 124,63	0,00	58 750,40

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ...qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	85 358 224,08	70 442 230,31	4 218 850,39	10 697 143,38
RECETTES	85 358 224,08	63 594 766,02	0,00	21 763 458,06

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	134 917 743,83	116 187 455,24	0,00	18 730 288,59
RECETTES	134 917 743,83	132 976 661,76	0,00	1 941 082,07
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	220 275 967,91	186 629 685,55	4 218 850,39	29 427 431,97
TOTAL GENERAL DES RECETTES	220 275 967,91	196 571 427,78	0,00	23 704 540,13

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREGÉE ET CONSOLIDÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (Cf. liste des principales opérations en annexe de la M14) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	861 000,00	860 778,55	0,00	221,45
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	85 358 224,08	70 442 230,31	4 218 850,39	10 697 143,38
RECETTES	85 358 224,08	63 594 766,02	0,00	21 763 458,06
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	134 056 743,83	115 326 676,69	0,00	18 730 067,14
RECETTES	134 917 743,83	132 976 661,76	0,00	1 941 082,07
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	219 414 967,91	185 768 907,00	4 218 850,39	29 427 210,52
TOTAL GENERAL DES RECETTES	220 275 967,91	196 571 427,78	0,00	23 704 540,13

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

C3.6 – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. liste des opérations en annexe de la M14)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 250 000,00	1 235 754,23	0,00	14 245,77
Recettes	200 000,00	184 091,50	0,00	15 908,50
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	2 000 000,00	1 997 462,15	0,00	2 537,85
Recettes	7 750 000,00	7 742 064,35	0,00	7 935,65

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM dont RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	131 556 000,00	0,00	40,09	0,00	52 740 800,00	0,00
TFPNB	206 400,00	0,00	51,70	0,00	106 709,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	131 762 400,00	0,00			52 847 509,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, Mme Stéphanie DUMAS, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDÉ, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme Stéphanie DUMAS), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 20 Budget annexe des opérations d'aménagement : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Désigner Monsieur PERES comme Président de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe opérations d'aménagement ;**
- 2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe opérations d'aménagement ci-joint ;**
- 3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4. Arrêter les résultats au 31.12.2022 à :**
 - - 476 360,20 € pour la section d'investissement ;**
 - 1 718 333,45 € pour la section de fonctionnement.**

**Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 21 Budget annexe des parkings : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Désigner Monsieur PERES comme Président de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe du service des Parkings ;**
- 2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe du service des Parkings ci-joint ;**
- 3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4. Arrêter les résultats au 31.12.2022 à :**
 - - 1 179 289,04 € pour la section d'investissement (hors reports et avant affectation de l'autofinancement complémentaire opéré à partir de la section de fonctionnement) ;**
 - 1 880 708,70 € pour la section de fonctionnement.**
- 5. Affecter l'excédent de la section de fonctionnement de la façon suivante :**
 - 1 260 879,39 € à la réserve de l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » au titre de l'autofinancement de la section d'investissement ;**
 - 619 829,31 € au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur pour financer les propositions nouvelles du budget 2023.**

**Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21640445900697	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI VILLE DE PAU
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Compte administratif

BUDGET : PARKING 2 (2)

ANNEE 2022

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 4

II - Présentation générale du compte administratif

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 5

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 7

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 8

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du compte administratif

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 11

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 13

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 14

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 15

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 16

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 17

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux 21

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 22

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Objet

A1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Objet

A1.8 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 23

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 24

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 25

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A5.3.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Objet

A5.3.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Objet

A8.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées 26

A8.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties 27

A8.3 - Opérations liées aux cessions Sans Objet

A9.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées 28

A9.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties 29

A10 - Etat des travaux en régie Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 30

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 31

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

C4 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures

33

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L.5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 3 840 290,96	G 5 021 124,63	G-A 1 180 833,67
	Section d'investissement	B 3 275 292,66	H 2 014 789,15	H-B -1 260 503,51

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 699 875,03 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 81 214,47 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 7 115 583,62	Q= G+H+I+J 7 817 003,28	=Q-P 701 419,66

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 81 590,35	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 81 590,35	= K+L 0,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 3 840 290,96	= G+I+K 5 720 999,66	1 880 708,70
	Section d'investissement	= B+D+F 3 356 883,01	= H+J+L 2 096 003,62	-1 260 879,39
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 7 197 173,97	= G+H+I+J+K+L 7 817 003,28	619 829,31

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 81 590,35	L 0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00

VILLE DE PAU - PARKING 2 - CA - 2022

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
20	Immobilisations incorporelles	46 214,90	0,00
21	Immobilisations corporelles	11 017,95	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 357,50	0,00
15202	Opération d'équipement n° 15202	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe – si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 050 000,00	690 839,29	108 493,32	0,00	250 667,39
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 750 000,00	1 662 196,36	0,00	0,00	87 803,64
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	16,28	0,00	0,00	283,72
Total des dépenses de gestion courante		2 800 300,00	2 353 051,93	108 493,32	0,00	338 754,75
66	Charges financières	210 000,00	106 573,35	89 659,28	0,00	13 767,37
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	8 036,94	0,00	0,00	11 963,06
68	Dotations aux provisions et dépréciat°(2)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés(3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	279 575,03				
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 309 875,03	2 467 662,22	198 152,60	0,00	644 060,21
023	Virement à la section d'investissement (4)	570 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 200 000,00	1 174 476,14			25 523,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 770 000,00	1 174 476,14			595 523,86
TOTAL		5 079 875,03	3 642 138,36	198 152,60	0,00	1 239 584,07
Pour information		0,00				
D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1						

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	3 100,00	0,00	0,00	-3 100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000 000,00	4 623 975,30	0,00	0,00	-623 975,30
73	Produits issus de la fiscalité(5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	13 113,84	0,00	0,00	-13 113,84
Total des recettes de gestion courante		4 000 000,00	4 640 189,14	0,00	0,00	-640 189,14
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	7 748,52	0,00	0,00	-7 748,52
78	Reprises sur provisions et dépréciations (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 000 000,00	4 647 937,66	0,00	0,00	-647 937,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	380 000,00	373 186,97			6 813,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (uniquement en M44) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		380 000,00	373 186,97			6 813,03
TOTAL		4 380 000,00	5 021 124,63	0,00	0,00	-641 124,63
Pour information		699 875,03				
R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1						

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts desquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(3) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (1)
20	Immobilisations incorporelles	309 172,92	108 123,54	46 214,90	154 834,48
21	Immobilisations corporelles	232 980,30	70 081,14	11 017,95	151 881,21
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 961 516,15	1 380 293,99	24 357,50	556 864,66
	Total des opérations d'équipement	1 358,11	0,00	0,00	1 358,11
	Total des dépenses d'équipement	2 505 027,48	1 558 498,67	81 590,35	864 938,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 000,00	1 343 607,02	0,00	26 392,98
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	1 370 000,00	1 343 607,02	0,00	26 392,98
45...	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	3 875 027,48	2 902 105,69	81 590,35	891 331,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	380 000,00	373 186,97		6 813,03
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	380 000,00	373 186,97		6 813,03
	TOTAL	4 255 027,48	3 275 292,66	81 590,35	898 144,47
	Pour information	0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 063 500,00	500 000,00	0,00	1 563 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 063 500,00	500 000,00	0,00	1 563 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (5)	340 313,01	340 313,01	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)(3)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	340 313,01	340 313,01	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 403 813,01	840 313,01	0,00	1 563 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (2)	570 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	1 200 000,00	1 174 476,14		25 523,86
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 770 000,00	1 174 476,14		595 523,86
	TOTAL	4 173 813,01	2 014 789,15	0,00	2 159 023,86
	Pour information	81 214,47			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les crédits employés.

(2) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(3) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(4) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(5) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	799 332,61		799 332,61
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 662 196,36		1 662 196,36
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16,28		16,28
66	Charges financières	196 232,63	0,00	196 232,63
67	Charges exceptionnelles	8 036,94	0,00	8 036,94
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	1 174 476,14	1 174 476,14
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés(4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		2 665 814,82	1 174 476,14	3 840 290,96

+

D 002 DEFICIT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 840 290,96
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	373 186,97	373 186,97
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 343 607,02	0,00	1 343 607,02
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	108 123,54	0,00	108 123,54
21	Immobilisations corporelles (6)	70 081,14	0,00	70 081,14
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 380 293,99	0,00	1 380 293,99
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations(reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement –Total		2 902 105,69	373 186,97	3 275 292,66

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE N-1	0,00
----------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEE	3 275 292,66
----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	3 100,00		3 100,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 623 975,30		4 623 975,30
71	Production stockée (ou déstockage)(3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité(7)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	13 113,84		13 113,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 748,52	373 186,97	380 935,49
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		4 647 937,66	373 186,97	5 021 124,63

+

R 002 EXCEDENT D'EXPLOITATION REPORTE DE N-1	699 875,03
-----------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 720 999,66
---------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	500 000,00	0,00	500 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 174 476,14	1 174 476,14
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		500 000,00	1 174 476,14	1 674 476,14

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE DE N-1	81 214,47
-------------------------------------------------------	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	340 313,01
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 096 003,62
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir liste des opérations d'ordre.
 (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
 (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
 (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
 (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général (2) (3)	1 050 000,00	690 839,29	108 493,32	0,00	250 667,39
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	249 807,00	209 058,81	0,00	0,00	40 748,19
6063	Fournitures entretien et petit équipement	4 756,00	2 899,89	0,00	0,00	1 856,11
6064	Fournitures administratives	1 826,00	1 968,36	0,00	0,00	-142,36
6068	Autres matières et fournitures	79 516,00	73 026,65	4 936,91	0,00	1 552,44
611	Sous-traitance générale	208 315,00	66 428,91	1 408,89	0,00	140 477,20
614	Charges locatives et de copropriété	7 185,00	10 481,07	0,00	0,00	-3 296,07
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	150 745,00	81 173,83	34 056,16	0,00	35 515,01
61523	Entretien, réparations réseaux	32 118,00	950,00	31 167,20	0,00	0,80
61528	Entretien, réparation autres biens immob.	11 360,00	8 359,15	1 266,20	0,00	1 734,65
61551	Entretien matériel roulant	291,00	290,56	0,00	0,00	0,44
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 869,00	9 531,72	2 546,20	0,00	1 791,08
6156	Maintenance	253 372,00	176 469,03	33 111,76	0,00	43 791,21
6231	Annonces et insertions	2 000,00	316,73	0,00	0,00	1 683,27
6236	Catalogues et imprimés	840,00	840,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	0,00	562,18	0,00	0,00	-562,18
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6256	Missions	0,00	1 264,20	0,00	0,00	-1 264,20
627	Services bancaires et assimilés	29 000,00	39 463,97	0,00	0,00	-10 463,97
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 000,00	7 754,23	0,00	0,00	-3 754,23
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 750 000,00	1 662 196,36	0,00	0,00	87 803,64
6331	Versement de mobilité	16 128,00	16 122,59	0,00	0,00	5,41
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 743,00	3 977,85	0,00	0,00	-1 234,85
6411	Salaires, appointements, commissions	988 519,00	959 991,37	0,00	0,00	28 527,63
6413	Primes et gratifications	112 282,00	31 419,17	0,00	0,00	80 862,83
64141	Indemnité inflation	0,00	15 094,04	0,00	0,00	-15 094,04
64148	Autres indemnités et avantages divers	184 830,00	192 902,12	0,00	0,00	-8 072,12
6415	Supplément familial	9 227,00	8 233,02	0,00	0,00	993,98
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	151 335,00	144 619,51	0,00	0,00	6 715,49
6453	Cotisations aux caisses de retraites	261 810,00	266 485,09	0,00	0,00	-4 675,09
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 530,00	4 081,98	0,00	0,00	448,02
6458	Cotisations autres organismes sociaux	9 436,00	9 908,49	0,00	0,00	-472,49
6478	Autres charges sociales diverses	8 121,00	7 543,86	0,00	0,00	577,14
648	Autres charges de personnel	1 039,00	1 817,27	0,00	0,00	-778,27
014	Atténuations de produits (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300,00	16,28	0,00	0,00	283,72
6541	Créances admises en non-valeur	300,00	16,28	0,00	0,00	283,72
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)		2 800 300,00	2 353 051,93	108 493,32	0,00	338 754,75
66	Charges financières (b) (5)	210 000,00	106 573,35	89 659,28	0,00	13 767,37
66111	Intérêts réglés à l'échéance	242 895,89	192 026,60	0,00	0,00	50 869,29
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-32 895,89	-85 453,25	89 659,28	0,00	-37 101,92
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	8 036,94	0,00	0,00	11 963,06
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	500,00	374,94	0,00	0,00	125,06
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	17 100,00	7 590,00	0,00	0,00	9 510,00
678	Autres charges exceptionnelles	2 400,00	72,00	0,00	0,00	2 328,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (6)	0,00	0,00			0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	279 575,03				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f		3 309 875,03	2 467 662,22	198 152,60	0,00	644 060,21
023	Virement à la section d'investissement	570 000,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8)(9)	1 200 000,00	1 174 476,14			25 523,86
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 200 000,00	1 174 476,14			25 523,86
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 770 000,00	1 174 476,14			595 523,86
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 770 000,00	1 174 476,14			595 523,86
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 079 875,03	3 642 138,36	198 152,60	0,00	1 239 584,07

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
	Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	89 659,28
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	85 453,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 206,03

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.
 (2) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
 (3) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
 (4) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.
 (5) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant de l'article 66112 sera négatif.
 (6) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (7) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges (2)	0,00	3 100,00	0,00	0,00	-3 100,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	3 100,00	0,00	0,00	-3 100,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 000 000,00	4 623 975,30	0,00	0,00	-623 975,30
706	Prestations de services	4 000 000,00	4 623 975,30	0,00	0,00	-623 975,30
73	Produits issus de la fiscalité (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	13 113,84	0,00	0,00	-13 113,84
7588	Autres	0,00	13 113,84	0,00	0,00	-13 113,84
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		4 000 000,00	4 640 189,14	0,00	0,00	-640 189,14
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	7 748,52	0,00	0,00	-7 748,52
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	277,11	0,00	0,00	-277,11
778	Autres produits exceptionnels	0,00	7 471,41	0,00	0,00	-7 471,41
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (4)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		4 000 000,00	4 647 937,66	0,00	0,00	-647 937,66
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	380 000,00	373 186,97			6 813,03
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	380 000,00	373 186,97			6 813,03
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		380 000,00	373 186,97			6 813,03
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		4 380 000,00	5 021 124,63	0,00	0,00	-641 124,63
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		699 875,03				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) L'article 699 n'existe pas en M. 49.

(3) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(6) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	309 172,92	108 123,54	46 214,90	154 834,48
2031	Frais d'études	233 632,12	88 798,74	15 884,90	128 948,48
2033	Frais d'insertion	4 000,00	0,00	0,00	4 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	71 540,80	19 324,80	30 330,00	21 886,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	232 980,30	70 081,14	11 017,95	151 881,21
2153	Installations à caractère spécifique	63 635,30	38 760,53	10 814,50	14 060,27
2154	Matériel industriel	845,00	843,10	0,00	1,90
2158	Autres	0,00	12 959,74	0,00	-12 959,74
2182	Matériel de transport	1 681,00	1 400,84	0,00	280,16
2183	Matériel de bureau et informatique	16 819,00	514,08	0,00	16 304,92
2184	Mobilier	0,00	331,38	0,00	-331,38
2188	Autres immobilisations corporelles	150 000,00	15 271,47	203,45	134 525,08
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 961 516,15	1 380 293,99	24 357,50	556 864,66
2313	Constructions	14 370,36	0,00	0,00	14 370,36
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 947 145,79	1 380 293,99	24 357,50	542 494,30
15202	Opération d'équipement n° 15202 (3)	1 358,11	0,00	0,00	1 358,11
Total des dépenses d'équipement		2 505 027,48	1 558 498,67	81 590,35	864 938,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 370 000,00	1 343 607,02	0,00	26 392,98
1641	Emprunts en euros	1 370 000,00	1 343 561,30	0,00	26 438,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	45,72	0,00	-45,72
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		1 370 000,00	1 343 607,02	0,00	26 392,98
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 875 027,48	2 902 105,69	81 590,35	891 331,44
040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	380 000,00	373 186,97		6 813,03
	Reprises sur autofinancement antérieur(6)	380 000,00	373 186,97		6 813,03
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	8 110,00	8 110,00		0,00
13918	Autres subventions d'équipement	19 390,00	19 231,07		158,93
13932	Amendes de police	352 500,00	345 845,90		6 654,10
	Charges transférées	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		380 000,00	373 186,97		6 813,03
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 255 027,48	3 275 292,66	81 590,35	898 144,47
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(6) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail des reprises sur autofinancement antérieur si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés (2)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	2 063 500,00	500 000,00	0,00	1 563 500,00
1641	Emprunts en euros	2 063 500,00	500 000,00	0,00	1 563 500,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 063 500,00	500 000,00	0,00	1 563 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	340 313,01	340 313,01	0,00	0,00
1068	Autres réserves	340 313,01	340 313,01	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		340 313,01	340 313,01	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		2 403 813,01	840 313,01	0,00	1 563 500,00
021	Virement de la section d'exploitation	570 000,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)(5)	1 200 000,00	1 174 476,14		25 523,86
28031	Frais d'études	94 465,00	113 798,59		-19 333,59
28033	Frais d'insertion	1 653,00	2 969,45		-1 316,45
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 188,00	40 862,67		-34 674,67
28128	Aménagement Autres terrains	30,00	30,00		0,00
28131	Bâtiments	934 000,00	892 363,26		41 636,74
28153	Installations à caractère spécifique	79 048,00	74 767,23		4 280,77
28182	Matériel de transport	14 477,00	5 702,25		8 774,75
28183	Matériel de bureau et informatique	6 823,00	3 380,26		3 442,74
28184	Mobilier	413,00	385,52		27,48
28188	Autres	62 903,00	40 216,91		22 686,09
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 770 000,00	1 174 476,14		595 523,86
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 770 000,00	1 174 476,14		595 523,86
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 173 813,01	2 014 789,15	0,00	2 159 023,86
Pour information		81 214,47			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Les crédits annulés correspondent aux crédits ouverts auxquels il convient de soustraire les mandats émis et les restes à réaliser au 31/12.

(3) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(5) Les comptes 15..2 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15202 (1)
LIBELLE : MISE EN CONFORMITE PARKING ARAGON

Pour vote

Art. (2)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
DEPENSES		1 358,11	A	0,00	0,00	1 358,11	B	2 395 453,71
20	Immobilisations incorporelles	1 358,11	0,00	0,00	1 358,11			180 015,31
2031	Frais d'études	1 358,11	0,00	0,00	1 358,11			175 961,62
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00			4 053,69
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			54 928,84
2128	Aménagement Autres terrains	0,00	0,00	0,00	0,00			900,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			54 028,84
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			2 160 509,56
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00			2 152 683,50
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00			7 826,06

RECETTES (répartition) (Pour information)		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire		
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés	Cumul des réalisations (3)		
RECETTES		0,00	C	0,00	0,00	0,00	D	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

Solde du financement (4)		Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses		C-A	0,00	D-B	-2 395 453,71

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement..

(3) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice.

(4) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					23 672 755,83									
1641 Emprunts en euros (total)					23 672 755,83									
70019/5011131401	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	03/07/1998	31/08/1998	01/02/1999	1 448 265,66	F		5,680	5,683	EUR	A	X	N	A-1
70025/1305193802	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	14/03/2001	01/04/2001	01/04/2002	1 524 490,17	V	EURIBOR03M	4,440	2,613	EUR	T	X	N	A-1
70026/45133157692Z	CREDIT FONCIER	08/07/2005	27/08/2005	30/10/2005	1 500 000,00	F		3,560	3,615	EUR	T	P	N	A-1
70027/240222/0250452	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	02/06/2006	31/01/2007	01/02/2008	4 300 000,00	F		4,430	4,495	EUR	A	P	N	A-1
70028/MON506757EUR	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	16/12/2015	23/12/2015	01/04/2016	1 000 000,00	F		1,530	1,539	EUR	T	C	N	A-1
70029/MPH511742EUR	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	06/12/2016	14/12/2016	01/01/2018	1 500 000,00	F		0,360	0,730	EUR	A	C	N	A-1
70030/MON518192EUR	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	13/11/2017	11/12/2017	01/04/2018	2 500 000,00	F		1,190	1,196	EUR	T	C	N	A-1
70031/MON518193EUR	C FRANCAISE FINANCEMENT LOCAL-	31/12/2017	11/12/2017	01/02/2019	1 000 000,00	V	EURIBOR12M	0,370	0,380	EUR	A	C	N	A-1
70032/2146	SOCIETE GENERALE	26/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	3 200 000,00	V	EURIBOR12M	0,250	0,000	EUR	A	C	N	A-1
70033/CP0782	CALYON	20/12/2019	30/11/2019	30/03/2020	3 000 000,00	F		0,670	0,000	EUR	T	C	N	A-1
70034/1572	AGENCE FRANCE LOCALE	26/11/2020	01/12/2020	22/03/2021	1 000 000,00	F		0,350	0,000	EUR	T	C	N	A-1
70035/1968	AGENCE FRANCE LOCALE	03/12/2021	10/12/2021	21/03/2022	1 200 000,00	F		0,620	0,000	EUR	T	C	N	A-1
70036/2410	AGENCE FRANCE LOCALE	07/11/2022	01/12/2022	20/03/2023	500 000,00	V	EURIBOR03M	2,176	0,000	EUR	T	C	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									

VILLE DE PAU - PARKING 2 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					23 672 755,83									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		13 672 608,10					1 343 561,30	192 026,60	0,00	91 483,35
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		13 672 608,10					1 343 561,30	192 026,60	0,00	91 483,35
70019/5011131401	N	0,00	A-1	100 722,00	0,09	F		5,680	95 308,49	11 134,53	0,00	5 219,45
70025/1305193802	N	0,00	A-1	0,00	0,00	V	EURIBOR03M	0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
70026/45133157692Z	N	0,00	A-1	833 030,11	12,57	F		3,560	50 776,27	30 790,65	0,00	4 996,37
70027/240222/0250452	N	0,00	A-1	1 493 856,17	4,08	F		4,430	257 476,50	78 661,59	0,00	61 214,49
70028/MON506757EUR	N	0,00	A-1	549 999,91	8,00	F		1,530	66 666,68	9 052,50	0,00	2 080,88
70029/MPH511742EUR	N	0,00	A-1	1 000 000,00	9,00	F		0,300	100 000,00	3 345,83	0,00	3 033,34
70030/MON518192EUR	N	0,00	A-1	1 708 333,27	10,00	F		1,190	166 666,68	21 568,75	0,00	5 027,05
70031/MON518193EUR	N	0,00	A-1	733 333,32	10,08	V	EURIBOR12M	0,370	66 666,67	3 001,11	0,00	2 509,83
70032/2146	N	0,00	A-1	2 346 666,68	10,91	V	EURIBOR12M	0,250	213 333,33	6 488,89	0,00	6 066,59
70033/CP0782	N	0,00	A-1	2 400 000,00	11,99	F		0,670	200 000,00	17 151,08	0,00	44,67
70034/1572	N	0,00	A-1	866 666,64	12,96	F		0,350	66 666,68	3 223,24	0,00	92,68
70035/1968	N	0,00	A-1	1 140 000,00	18,96	F		0,620	60 000,00	7 608,43	0,00	196,33
70036/2410	N	0,00	A-1	500 000,00	14,96	V	EURIBOR03M	0,000	0,00	0,00	0,00	1 001,67
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - PARKING 2 - CA - 2022

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		13 672 608,10					1 343 561,30	192 026,60	0,00	91 483,35

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	13 672 608,10	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - FRAIS D ETUDES	5	03/10/2013
L	2033 - FRAIS D INSERTION	5	03/10/2013
L	2051- LOGICIEL	2	03/10/2013
L	2125 - AGENCEMENT TERRAINS BATIS	30	03/10/2013
L	2131- CONSTRUCTION BATIMENTS PUBLICS	70	03/10/2013
L	2153 - RESEAUX DIVERS	50	03/10/2013
L	2154 - MATERIEL INDUSTRIEL	20	03/10/2013
L	2155 - OUTILLAGE INDUSTRIEL	10	03/10/2013
L	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	8	03/10/2013
L	2183 - MATERIEL INFORMATIQUE	3	03/10/2013
L	2184 - MOBILIER	10	03/10/2013
L	2188 - AUTRES MATERIELS	3	03/10/2013

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 750 000,00	I 1 716 748,27
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 370 000,00	1 343 561,30
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 370 000,00	1 343 561,30
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		380 000,00	373 186,97
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	380 000,00	373 186,97
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 716 748,27	81 590,35	0,00	1 798 338,62

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 770 000,00	III 1 174 476,14
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		1 770 000,00	1 174 476,14
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	94 465,00	113 798,59
28033	Frais d'insertion	1 653,00	2 969,45
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 188,00	40 862,67
28128	Aménagement Autres terrains	30,00	30,00
28131	Bâtiments	934 000,00	892 363,26
28153	Installations à caractère spécifique	79 048,00	74 767,23
28182	Matériel de transport	14 477,00	5 702,25
28183	Matériel de bureau et informatique	6 823,00	3 380,26
28184	Mobilier	413,00	385,52
28188	Autres	62 903,00	40 216,91
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	570 000,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R106 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 174 476,14	0,00	81 214,47	340 313,01	1 596 003,62

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 798 338,62
Ressources propres disponibles	IV 1 596 003,62
Solde	V = IV – II (3) -202 335,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A8.1

A8.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
01/01/2004	Parking Aragon - travaux	6 599,90	6 599,90	10
01/01/2004	Parking Aragon-réfection éclairage	31 967,13	31 967,13	10
01/01/2004	Parking Bosquet - tvx éclairage	16 755,45	16 755,45	10
01/01/2007	Parking République - travaux	18 323,82	18 323,82	10
01/01/2007	Parking République - travaux	61 193,16	61 193,16	10
01/01/2007	Parking Bosquet - peint. Faux plafonds	44 872,04	44 872,04	10
01/01/2007	Parking Beaumont - carrelage	16 992,20	16 992,20	10
01/01/2007	Parking Beaumont - signalétique	15 053,18	15 053,18	10
01/01/2008	Parking Aragon - travaux	3 458,01	3 458,01	10
01/01/2008	Parking République - travaux	57 671,72	57 671,72	10
01/01/2008	Parking Bosquet - peint. 3ème niveau	30 000,98	30 000,98	10
01/01/2008	Parking Beaumont - carrelage sortie	12 484,40	12 484,40	10
01/01/2009	Parking République - travaux	3 294,10	3 294,10	10
01/01/2009	Parking Bosquet - peintures	31 421,90	31 421,90	10
09/02/2022	PARKING REPUBLIQUE TVX SIGNALETIQUE	68,65	0,00	1
16/02/2022	VELO DE VILLE ELECTRIQUE ELOPS 920 CADR	1 400,84	0,00	1
21/02/2022	PARKINGS OUTILLAGE 2188	1 227,18	0,00	1
21/03/2022	P BEAUMONT EXTINCTEURS PORTATIFS	300,40	0,00	1
21/03/2022	PK ARAGON EXTINCTEURS PORTATIFS	296,15	0,00	1
06/04/2022	COFFRE FORT 66 I CLASSE 0	1 055,92	0,00	1
06/04/2022	EVOLUTION LOGICIEL CB EMV 5.5	5 194,56	0,00	3
06/04/2022	EVOLUTION LOGICIEL CB EMV 5.5	7 826,24	0,00	3
06/04/2022	HP LASERJET PRO MFP M428FDW NOIREBLANC	514,08	0,00	1
06/04/2022	PARKING COUTEAU A REBOUCHER	144,38	0,00	1
25/04/2022	CORBILLE BASCULANTE	331,38	0,00	1
25/04/2022	DEMARREUR AUTONOME	843,10	0,00	1
29/04/2022	LICENCE SIS 8 ABONNES INDICE D - LICENCE	6 304,00	0,00	3
02/06/2022	PARKING BORNES RECHARG VEHICULES ELECTR	563,10	0,00	1
02/06/2022	P BOSQUET PARKING BORNES RECHARG VEHICUL	5 666,59	0,00	3
02/06/2022	CLEMENCEAU PARKING BORNES RECHARG VEHIC	2 706,03	0,00	3
20/07/2022	PARKING BEAUMONT- FOURNITURE PLAN D'EVAC	770,00	0,00	1
11/08/2022	FE PARKING BOSQUET RENOV ASCENSEURS	1 500,00	0,00	5
22/08/2022	PARK CLEMENCEAU OUTILLAGE	1 542,69	0,00	3
22/08/2022	OUTILLAGE	861,18	0,00	1
05/09/2022	PARKING ARAGON REPARATION ASCENCEUR	12 959,74	0,00	6
21/10/2022	ALIMENTATION INDUSTRIELLE 48V- 120W	8 786,25	0,00	50
21/11/2022	INSTALLATION KIT GSM LIGNE PARK ARAGON	475,00	0,00	1
21/11/2022	INSTALLATION KIT GSMD PARKING CLEMENCEAU	475,00	0,00	1
21/11/2022	PARKING BEAUMONT INSTALLATION KIT GSMD	475,00	0,00	1
12/12/2022	CLEMENCEAU REMPLACEMENT D'UN POTELE	839,20	0,00	1
15/12/2022	2 ARUBA 6300M 24SFP REF JL658A	26 190,68	0,00	50
15/12/2022	PARKING BOSQUET - AMENAGEMENT BOX MOTO	1 588,60	0,00	50
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		440 993,93	350 087,99	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A8.2

A8.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
27/07/2022	15202-2031 PARKING ARAGON	76 033,79	5	76 033,79	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	FE MISE EN CONFORMITE PK REPUBLIQUE	191 269,03	5	191 269,03	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	FI PK ARAGON MISE CONFORMITE ET MODERN	2 617,38	5	2 617,38	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	F INSERTION PEAGE VERDUN	2 332,62	5	2 332,62	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	FE AOR TVX MISE AUX NORME BOSQUET	5 117,92	5	5 117,92	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	FE PARKING ARAGON 15202-2031	53 765,81	5	53 765,81	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	FE CLEMENCEAU SYST SECURITE INCENDIE 203	2 222,00	5	2 222,00	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	FI PLACE DE VERDUN REHABILITATION	2 336,31	5	2 336,31	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	MAITRISE OEUVRE MISE EN CONFORMITE	17 193,30	5	17 193,30	0,00	0,00	0,00
27/07/2022	ETUDERENOV MODERNISATION PARK REPUBLIQUE	68 217,46	5	68 217,46	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		421 105,62					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A9.1

A9.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A9.2

A9.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)	CP réalisés durant l'exercice N
2015-15202 MISE EN CONFORMITE PARKING ARAGON	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	2 402 302,00	0,00	97 698,00	0,00
2016-OP16203 MISE EN CONFORMITE PARKING HALLES	6 900 000,00	0,00	6 900 000,00	4 752 871,00	0,00	2 147 129,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjt adm Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech	C	11,00	0,00	11,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 1CI	C	12,00	0,00	12,00	0,00	0,00	0,00
Adjt tech Pal 2CI	C	7,00	0,00	7,00	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent maîtrise Pal	C	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		38,00	0,00	38,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 22 Budget annexe du centre social du hameau : approbation du compte administratif 2022 et affectation des résultats

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote de l'assemblée délibérante du Compte administratif présenté par le Maire, avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice comptable concerné.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Désigner Monsieur PERES comme Président de la séance à l'occasion du vote du compte administratif 2022 du budget annexe centre social du hameau ;**
- 2. Adopter le compte administratif 2022 du budget annexe centre social du hameau ci-joint ;**
- 3. Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;**
- 4. Arrêter les résultats au 31.12.2022 à :**
 - 3 477,01 € pour la section d'investissement (hors reports et avant affectation de l'autofinancement complémentaire opéré à partir de la section de fonctionnement) ;**
 - 254 500,98 € pour la section de fonctionnement.**
- 5. Affecter les résultats de la façon suivante :**
 - 254 500,98 € au chapitre 002 « résultat de fonctionnement reporté » en reprise disponible de l'excédent antérieur sur le budget 2023.**

**Monsieur le Maire quitte la salle au moment du vote.
Ne prend pas part au vote : M. François BAYROU**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE PAU (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL-VDP (2)

Numéro SIRET : 21640445900820

POSTE COMPTABLE : tresorier municipal

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : CENTRE SOCIAL DU HAMEAU (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	19
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	20
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	21
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	22
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)	Sans Objet
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)	Sans Objet
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)	Sans Objet
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées	23
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties	24
A10.3 - Opérations liées aux cessions	Sans Objet
A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées	26
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties	27
A11 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet
C - Autres éléments d'informations	
C1.1 - Etat du personnel	28
C1.2 - Actions de formation des élus	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	
D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	31

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE PAU CENTRE SOCIAL DU HAMEAU	CA 2022
-------------------	-------------------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	78,81 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,45 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	3,03 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE⁽¹⁾

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
 - au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

- (1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
 (2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
 (3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
 (4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
 (5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 465 974,33	G	1 407 656,79
	Section d'investissement	B	42 612,46	H	12 667,10

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	312 818,52 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	33 422,37 (si excédent)

		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 508 586,79	= G+H+I+J	1 766 564,78

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	392,67	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	392,67	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 465 974,33	= G+I+K	1 720 475,31
	Section d'investissement	= B+D+F	43 005,13	= H+J+L	46 089,47
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 508 979,46	= G+H+I+J+K+L	1 766 564,78

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	392,67	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	392,67	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	275 840,00	191 295,57	23 443,79	0,00	61 100,64
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 150 000,00	1 147 688,23	0,00	0,00	2 311,77
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 100,00	61 617,68	0,00	0,00	1 482,32
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 488 940,00	1 400 601,48	23 443,79	0,00	64 894,73
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	80 000,00	32 210,83	0,00	0,00	47 789,17
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	92 818,52				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 661 758,52	1 432 812,31	23 443,79	0,00	205 502,42
023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	14 000,00	9 718,23			4 281,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		14 000,00	9 718,23			4 281,77
TOTAL		1 675 758,52	1 442 530,54	23 443,79	0,00	209 784,19
Pour information		(3) 0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	2 700,00	0,00	0,00	-2 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	98 514,00	48 109,94	0,00	0,00	50 404,06
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 258 426,00	1 244 610,21	112 236,64	0,00	-98 420,85
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
Total des recettes de gestion courante		1 362 940,00	1 295 420,15	112 236,64	0,00	-44 716,79
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 362 940,00	1 295 420,15	112 236,64	0,00	-44 716,79
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	0,00	0,00			0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00	0,00			0,00
TOTAL		1 362 940,00	1 295 420,15	112 236,64	0,00	-44 716,79
Pour information		(3) 312 818,52				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	0,00		0,00
	TOTAL	47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
	Pour information	(2) 0,00			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	14 000,00	9 718,23		4 281,77
041	Opérations patrimoniales (1)	0,00	0,00		0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	14 000,00	9 718,23		4 281,77
	TOTAL	14 000,00	12 667,10	0,00	1 332,90

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 33 422,37			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	214 739,36		214 739,36
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 147 688,23		1 147 688,23
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	61 617,68		61 617,68
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	32 210,83	0,00	32 210,83
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	9 718,23	9 718,23
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		1 456 256,10	9 718,23	1 465 974,33
Pour information				0,00
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1				0,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	<i>Neutral. et régul. d'opérations (5)</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	42 612,46	0,00	42 612,46
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		42 612,46	0,00	42 612,46
Pour information				0,00
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 700,00		2 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	48 109,94		48 109,94
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	1 356 846,85		1 356 846,85
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		1 407 656,79	0,00	1 407 656,79
Pour information				312 818,52
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	2 948,87	0,00	2 948,87
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		9 718,23	9 718,23
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		2 948,87	9 718,23	12 667,10
Pour information				33 422,37
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES						A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	275 840,00	191 295,57	23 443,79	0,00	61 100,64
60611	Eau et assainissement	4 200,00	2 424,35	0,00	0,00	1 775,65
60612	Energie - Electricité	17 810,00	22 366,47	0,00	0,00	-4 556,47
60622	Carburants	140,00	50,00	0,00	0,00	90,00
60623	Alimentation	11 377,00	10 350,63	2 918,78	0,00	-1 892,41
60628	Autres fournitures non stockées	415,00	142,90	0,00	0,00	272,10
60631	Fournitures d'entretien	100,00	47,58	0,00	0,00	52,42
60632	Fournitures de petit équipement	3 428,00	1 532,27	0,00	0,00	1 895,73
6064	Fournitures administratives	4 500,00	2 900,28	0,00	0,00	1 599,72
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 300,00	867,67	0,00	0,00	432,33
6068	Autres matières et fournitures	10 765,00	10 039,94	1 881,54	0,00	-1 156,48
611	Contrats de prestations de services	200,00	2 578,70	0,00	0,00	-2 378,70
6135	Locations mobilières	1 400,00	1 405,00	0,00	0,00	-5,00
61521	Entretien terrains	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	216,72	0,00	0,00	-116,72
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	500,00	7 486,95	2 205,12	0,00	-9 192,07
61551	Entretien matériel roulant	850,00	111,37	0,00	0,00	738,63
6156	Maintenance	9 000,00	4 428,28	0,00	0,00	4 571,72
6182	Documentation générale et technique	600,00	537,90	0,00	0,00	62,10
6184	Versements à des organismes de formation	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
6226	Honoraires	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	267,31	0,00	0,00	732,69
6238	Divers	110,00	326,20	0,00	0,00	-216,20
6247	Transports collectifs	20 370,00	17 777,57	0,00	0,00	2 592,43
6251	Voyages et déplacements	600,00	264,46	0,00	0,00	335,54
6256	Missions	1 750,00	2 514,02	0,00	0,00	-764,02
6257	Réceptions	800,00	653,41	0,00	0,00	146,59
6261	Frais d'affranchissement	0,00	34,14	0,00	0,00	-34,14
6262	Frais de télécommunications	1 980,00	682,02	0,00	0,00	1 297,98
6281	Concours divers (cotisations)	5 000,00	8 643,65	0,00	0,00	-3 643,65
6288	Autres services extérieurs	175 145,00	92 645,78	16 438,35	0,00	66 060,87
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 150 000,00	1 147 688,23	0,00	0,00	2 311,77
6331	Versement mobilité	57 180,00	12 211,88	0,00	0,00	44 968,12
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 520,00	7 325,77	0,00	0,00	-805,77
64111	Rémunération principale titulaires	552 600,00	526 102,92	0,00	0,00	26 497,08
64131	Rémunérations non tit.	275 200,00	276 548,37	0,00	0,00	-1 348,37
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	1 446,90	0,00	0,00	-1 446,90
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	823,05	0,00	0,00	-823,05
64168	Autres emplois d'insertion	3 500,00	3 042,46	0,00	0,00	457,54
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	24 122,37	0,00	0,00	-24 122,37
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	116 300,00	139 292,49	0,00	0,00	-22 992,49
6453	Cotisations aux caisses de retraites	124 000,00	141 033,84	0,00	0,00	-17 033,84
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	12 000,00	11 236,12	0,00	0,00	763,88
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	100,00	0,00	0,00	-100,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 700,00	3 952,06	0,00	0,00	-1 252,06
6488	Autres charges	0,00	450,00	0,00	0,00	-450,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	63 100,00	61 617,68	0,00	0,00	1 482,32
6541	Créances admises en non-valeur	58 000,00	478,18	0,00	0,00	57 521,82
6542	Créances éteintes	0,00	139,50	0,00	0,00	-139,50
65888	Autres	5 100,00	61 000,00	0,00	0,00	-55 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		1 488 940,00	1 400 601,48	23 443,79	0,00	64 894,73
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	80 000,00	32 210,83	0,00	0,00	47 789,17
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	62 000,00	32 210,83	0,00	0,00	29 789,17
678	Autres charges exceptionnelles	18 000,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	92 818,52				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		1 661 758,52	1 432 812,31	23 443,79	0,00	205 502,42
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00			0,00

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
042	Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)	14 000,00	9 718,23			4 281,77
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	14 000,00	9 718,23			4 281,77
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 000,00	9 718,23			4 281,77
043	Opérat° ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		14 000,00	9 718,23			4 281,77
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 675 758,52	1 442 530,54	23 443,79	0,00	209 784,19
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(5) Dont 675 et 676.

(6) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES						A2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	2 700,00	0,00	0,00	-2 700,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	2 700,00	0,00	0,00	-2 700,00
70	Produits services, domaine et ventes div	98 514,00	48 109,94	0,00	0,00	50 404,06
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 500,00	2 488,00	0,00	0,00	2 012,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	4 800,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00
70632	Redevances services à caractère loisir	79 940,00	38 688,87	0,00	0,00	41 251,13
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 174,00	4 807,00	0,00	0,00	367,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	0,00	39,70	0,00	0,00	-39,70
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 500,00	2 086,37	0,00	0,00	1 413,63
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 258 426,00	1 244 610,21	112 236,64	0,00	-98 420,85
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	5 000,00	0,00	-5 000,00
7473	Participat° Départements	103 780,00	99 017,20	17 254,40	0,00	-12 491,60
74741	Participat° Communes du GFP	705 856,00	830 000,00	0,00	0,00	-124 144,00
7478	Participat° Autres organismes	96 207,00	52 290,00	38 963,96	0,00	4 953,04
7488	Autres attributions et participations	352 583,00	263 303,01	51 018,28	0,00	38 261,71
75	Autres produits de gestion courante	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
752	Revenus des immeubles	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013		1 362 940,00	1 295 420,15	112 236,64	0,00	-44 716,79
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d		1 362 940,00	1 295 420,15	112 236,64	0,00	-44 716,79
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)</i>	0,00	0,00			0,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (6)</i>	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)		1 362 940,00	1 295 420,15	112 236,64	0,00	-44 716,79
Pour information		312 818,52				
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(4) Dont 776.

(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES					B1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
2182	Matériel de transport	23 894,20	24 125,44	0,00	-231,24
2184	Mobilier	4 000,00	1 431,45	0,00	2 568,55
2188	Autres immobilisations corporelles	19 528,17	17 055,57	392,67	2 079,93
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00	0,00		0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	0,00	0,00		0,00
	Charges transférées (6)	0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		47 422,37	42 612,46	392,67	4 417,24
Pour information		0,00			
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, DI 040=RF 042.

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041= RI 041.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	2 948,87	0,00	-2 948,87
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00			
040	Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)	14 000,00	9 718,23		4 281,77
28182	Matériel de transport	500,00	154,00		346,00
28184	Mobilier	4 000,00	3 554,48		445,52
28188	Autres immo. corporelles	9 500,00	6 009,75		3 490,25
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 000,00	9 718,23		4 281,77
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00		0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		14 000,00	9 718,23		4 281,77
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		14 000,00	12 667,10	0,00	1 332,90
Pour information		33 422,37			
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	205- brevets licences procédés	5	28/11/2016
L	2182 - MATERIEL DE TRANSPORT	5	28/11/2016
L	2183-MATERIEL DE BUREAU	5	28/11/2016
L	2184-MOBILIER	10	28/11/2016
L	2188-AUTRES IMMOBILISATIONS	5	28/11/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	392,67	0,00	392,67

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		14 000,00	9 718,23
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		14 000,00	9 718,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28182	Matériel de transport	500,00	154,00
28184	Mobilier	4 000,00	3 554,48
28188	Autres immo. corporelles	9 500,00	6 009,75
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	9 718,23	0,00	33 422,37	0,00	43 140,60

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 392,67
Ressources propres disponibles	IV 43 140,60
Solde	V = IV - II (3) 42 747,93

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – ENTREES	A10.1

A10.1 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
03/02/2022	3 MACHINES A COUDRE	1 251,15	0,00	1
25/03/2022	FOURNITURES DE BUREAU	347,28	0,00	1
25/03/2022	CHEVALET TROTTOIR ARDOISE PVC	319,37	0,00	1
25/03/2022	TABLEAU MURAL	168,32	0,00	1
25/03/2022	MATERIEL SPORTIF A DESTINATION	1 162,19	0,00	1
25/03/2022	FOURNITURES EDUCATIVES POUR ATELIER	578,69	0,00	1
31/03/2022	ANNULE ET REMPLACE LE DEVIS 38299485 DON	31,48	0,00	1
17/05/2022	4 FAUTEUILS DE BUREAU KYT NOIR	602,20	0,00	1
17/05/2022	MATERIELS RUCHES RONDE VERTE	425,70	0,00	1
17/05/2022	RONDE VERTE - FOURNITURES 4 RUCHES	1 707,90	0,00	1
03/06/2022	ESSAIM HIVERNE	370,00	0,00	1
08/07/2022	02100018 - REMBOURSEMENT DE 2 RUCHETTES	50,00	0,00	1
08/07/2022	RACHAT MATERIEL DE CAMPING SUITE INCENDI	1 104,30	0,00	1
21/07/2022	ACHAT DE MATERIAUX DANS LE CADRE DE L'AC	2 184,38	0,00	5
12/08/2022	02100002 Armoire à produits entretiens C	400,49	0,00	1
05/09/2022	7 VENTILATEURS SUR PIED ALPATEC GRECO	319,87	0,00	1
12/09/2022	ACHAT JUMPY COMBI CONFORT XL	23 033,54	0,00	10
12/09/2022	extension de garantie jumpy	1 091,90	0,00	10
23/09/2022	02100002 Achat d'une sonorisation portab	1 661,63	0,00	1
15/11/2022	ACHAT 2 TABLES PIQUE NIQUE	1 245,60	0,00	1
29/11/2022	02100018 - RACHAT DE MATERIEL VOLE LORS	1 697,10	0,00	1
02/12/2022	63500018 - RONDE VERTE FOURNITURES RUCHE	114,55	0,00	1
02/12/2022	63500018 - RONDE VERTE FOURNITURES RUCHE	175,75	0,00	1
02/12/2022	63500018 - RONDE VERTE FOURNITURES RUCHE	785,16	0,00	1
12/12/2022	63500018 - PETITES FOURNITURES DIVERSES	1 783,91	0,00	1
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		42 612,46	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
VARIATION DU PATRIMOINE (article R. 2313-3 du CGCT) – SORTIES	A10.2

A10.2 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
28/03/2022	5 ARMOIRES METALLIQUES	1 536,72	1	1 536,72	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	5 FAUTEUILS BELLA TISSU	636,42	1	636,42	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	PERCOLATEUR 15L	210,60	1	210,60	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	FAUTEUIL DE BUREAU TERTIO PRUNE GRANDA	197,56	1	197,56	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	1 VITRINE INTERIEURE MURALE VERRE TREMPE	131,57	1	131,57	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	3 CAISSONS EPURE - 1 LAMPE BUREAU	627,84	1	627,84	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	TABLEAU MURAL BLANC	598,54	1	598,54	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	GoPro HERO5 Session	679,62	1	679,62	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	CHAISES VISITEUR 4 PIEDS LORENA AMJOU41	267,74	1	267,74	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	4 CHAISES VISITEUR TERTIO 5 TABLE ZANG	777,47	1	777,47	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	1 SIEGE TRAVAIL HAUT SUDY SU-MT57-S6-5P	164,51	1	164,51	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	14 GILETS 2 RACKS VELOS 12 CASQUES VTT	425,52	1	425,52	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	1 TABLE RONDE DIABOLO 2 TABLES RECT DIAB	274,68	1	274,68	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	1 FAUTEUIL BUREAU E8 ASSISE TISSU KNIT	448,64	1	448,64	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	ECRAN PROJECTION MURAL ORAY SQUARE PRO	296,74	1	296,74	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	TAPIS DE JEUX ALSH 6/12 ANS	313,57	1	313,57	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	VIDEO PROJECTEUR EPSON	470,94	1	470,94	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	FAUTEUIL DE BUREAU MAISON	491,84	1	491,84	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	MOBILIER ALSH 6/12 ANS	479,88	1	479,88	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	ESCABEAU TANDEM PRO 5 MARCHES	574,80	1	574,80	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	IMPRIMANTE COULEUR LASER	806,08	1	806,08	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	ACHAT DE MOBILIER POUR ALSH 6/12 ANS	499,74	1	499,74	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	ACHAT TENTES PLIANTE POP UP	1 067,70	1	1 067,70	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	ACHAT TABLE PLIANTE ZANG	688,24	1	688,24	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	IMPRIMANTE HP LASERJET SCANNER BROTHER	461,33	1	461,33	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	LAVE VAISSELLE 15 COU CANDY CLV152DS2W-4	375,10	1	375,10	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	CEP PRES MURAL + PAV ARMOIRE A CLES	595,62	1	595,62	0,00	0,00	0,00

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
28/03/2022	SONO PORTABLE MIPRO MA708PACK	1 049,12	1	1 049,12	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	LAVE LINGE FRONTAL 8KG CANDY CS01285T3-S	373,30	1	373,30	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	2 FOUR MICRO ONDES SHARP YC-MSOI E-S	196,80	1	196,80	0,00	0,00	0,00
28/03/2022	REFRIGERATEUR SCHNEIDER	477,60	1	477,60	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		16 195,83					0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – ENTREES	A10.4

A10.4 – ETAT DES ENTREES D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
Acquisitions à titre onéreux				
Acquisitions à titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Mises en concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		0,00	0,00	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	A10.5

A10.5 – ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (L. 300-5 du code de l'urbanisme)

Modalités et date de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
Cessions à titre onéreux							
Cessions à titre gratuit							
Mise à disposition							
Affectation							
Mises en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		0,00					0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	1,86	1,00	2,86
Adjt adm Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,86	1,00	1,86
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	2,43	0,00	2,43
Adjt tech	C	0,00	0,00	0,00	1,57	0,00	1,57
Adjt tech Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	0,86	0,00	0,86
Agent maîtrise	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	5,00
Assist soc-educ	A	0,00	0,00	0,00	1,00	2,00	3,00
Conseiller soc-ed	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Monit-ed interv Fam	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	10,57	3,00	13,57
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Adjt ter animation	C	0,00	0,00	0,00	4,57	0,00	4,57
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	3,00	3,00	6,00
Animateur Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Etudiant en Entreprise		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	18,86	6,00	24,86

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

VILLE DE PAU - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - CA - 2022

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Assist soc-educ	A	S	596	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Rédacteur	B	ADM	478	0,00	A Recrut.voie détach.emp.fctionnel	CDI
Agents occupant un emploi non permanent (7)				6 974,42		
Adjt ter animation	C	ANIM	1468	0,00	3-b	CDD
Apprentis		OTR		6 606,63	A APP-Contrat : Apprenti	A Apprenti
Assist soc-educ	A	S	444	0,00	3-a°	CDD
Service civique		OTR		367,79	A SCIV-Service civique	A Autres contrats
TOTAL GENERAL				6 974,42		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) .
 A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
 A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 23 Budget supplémentaire 2023

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Ce budget supplémentaire est destiné :

- à reprendre les excédents disponibles 2022 dans l'exercice 2023 ;
- à procéder à des ajustements de crédits après le vote du budget primitif 2023 ;
- à intégrer les reports d'investissement 2022 sur 2023 du budget principal et des budgets annexes.

L'ensemble des modifications de crédits est indiqué, pour chaque budget, dans les tableaux joints en annexe. Les principaux mouvements sont toutefois directement détaillés dans le rapport (cf. infra).

1 / Le budget principal

Les transferts et ouvertures de crédits concernent les sections de fonctionnement et d'investissement.

En section de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement reporté de 6,72 M€, ainsi que les ressources nouvelles, permettent :

- De financer les demandes en crédits nouveaux (505,4 K€),
- D'ajuster le niveau des crédits relatifs aux dotations aux amortissements (1,59 M€)
- D'augmenter le virement à la section d'investissement de 2,8 M€,
- De réserver 1,86 M€ en dépenses imprévues afin de conserver des marges de manœuvre pour la suite de l'exercice.

Le détail des mouvements est présenté dans le tableau ci-dessous :

Dépenses fonctionnement		Recettes fonctionnement	
Autres charges de gestion courante (colonies apprenantes, Non valeur, forfait scolaire...)	150 400,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	6 722 404,10 €
Charges à caractère général (événements sportifs, activités numériques hors mutualisation)	135 000,00 €	Subvention Etat - Colonies apprenantes	30 000,00 €
Dépenses exceptionnelles (dont indemnisation des commerçants pour cause travaux)	120 000,00 €		
Intérêts de la dette	100 000,00 €		
Dépenses imprévues	1 857 004,10 €		
Virement à la section d'investissement	2 800 000,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	5 162 404,10 €	TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	6 752 404,10 €
Dotations aux amortissements	1 590 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 752 404,10 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 752 404,10 €

Ces mouvements conduisent à l'évolution suivante des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations sous mandat) :

Dépenses réelles de fonctionnement	BP 2023	BS 2023	TOTAL
011 - Charges à caractère général	26 900 000 €	135 000 €	27 035 000 €
012 - Charges de personnel	59 000 000 €		59 000 000 €
014 - Atténuations de produits	1 000 000 €		1 000 000 €
65 - Autres charges (subv)	14 900 000 €	150 400 €	15 050 400 €
66 - Charges financières	1 500 000 €	100 000 €	1 600 000 €
67 - Charges exceptionnelles	400 000 €	120 000 €	520 000 €
022 Dépenses imprévues	0 €	1 857 004 €	1 857 004 €
Total DRF	103 700 000 €	2 362 404 €	106 062 404 €

Il est par ailleurs rappelé que la ville de Pau a sollicité des subventions pour le centre de vaccination pour le compte du CCAS et de la CAPBP. Des subventions européennes devraient être perçues en 2023 (490,5 K€) et entièrement reversées à ces deux organismes.

En section d'investissement :

Les dépenses d'investissement nouvelles proposées, évaluées à 2,69 M€, sont financées par des redéploiements ce qui permet d'inscrire des crédits en dépenses imprévues tout en diminuant l'emprunt d'équilibre (cf. infra).

Le tableau ci-dessous en présente les principales affectations.

Solde livraison Pôle Lahérette en VEFA	1 160 000,00 €
Batiments Communaux (Labat, Zénith, Hôtel de ville...)	790 000,00 €
Espaces Halles Carnot Foirail	365 000,00 €
Ecole numérique	100 000,00 €
Travaux Villa Piot	90 000,00 €
Logiciel pour bornes escamotables	55 000,00 €
Annulation titre sur exercice antérieur	54 510,00 €
Convention PEM	45 000,00 €
Eclairage jeu de paume	35 000,00 €
TOTAL	2 694 510,00 €

La section d'investissement est équilibrée de la façon suivante :

Dépenses investissement		Recettes investissement	
Dépenses d'équipement nouvelles	2 694 510,00 €	Virement section de fonctionnement	2 800 000,00 €
Redéploiements	-3 312 568,16 €	Emprunt	-3 508 058,16 €
Dépenses imprévues	1 500 000,00 €	Dotations aux amortissements	1 590 000,00 €
SOUS-TOTAL	881 941,84 €	SOUS-TOTAL	881 941,84 €
Résultat d'investissement reporté	8 795 202,03 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	12 932 069,40 €
Reports 2022	4 136 867,37 €		
TOTAL	13 814 011,24 €	TOTAL	13 814 011,24 €

2 / Les budgets annexes

a) Le budget des parkings :

L'excédent de fonctionnement 2022 disponible s'établit à 619 829,31 €. Il est affecté en dépenses imprévues. Un prélèvement de 380 000 € est proposé pour affectation aux chapitres 011 Charges à caractère général (200 K€), 66 Charges financières (30 K€) et 67 Charges exceptionnelles (+30 K€) ainsi qu'à l'autofinancement (120 K€).

Ce virement à la section d'investissement de 120 K€ permet d'inscrire des crédits en dépenses imprévues (70 K€) et d'alimenter le chapitre 16 dédié au remboursement du capital de la dette (50 K€).

b) Le budget opérations d'aménagement :

Les résultats 2022 sont repris et équilibrés par des inscriptions équivalentes en dépenses et recettes (l'excédent de clôture de la section de fonctionnement s'établit à 1,72 M€ et celui de la section d'investissement à -476 K€).

c) Le budget centre social du hameau :

L'excédent 2022 disponible s'établit à 254 500,98 €. Il est proposé de l'affecter en dépenses imprévues (100 K€), au chapitre 011 (47 500,98 €), au chapitre 012 (15 K€) et au chapitre 65 (92 K€).

Au niveau de la section d'investissement, les demandes nouvelles (3 084,34 €) et les reports (392,67 €) sont financés par le résultat reporté (3 477,01 €).

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir adopter le budget supplémentaire 2023 conformément aux états détaillés ci-annexés.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE PAU (1)
AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21640445900010

POSTE COMPTABLE : trésorier municipal

M. 14

Budget supplémentaire (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL-VDP (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	56
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	61
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	62
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	64

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE PAU BUDGET PRINCIPAL-VDP	BS 2023
-------------------	----------------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	79 037
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	1 311
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
COMUNAUTE D AGGLOMERATION PAU PYRENEES	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
86 492 472,00	97 885 613,00	1 094,32	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0,0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	%	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0%	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	6 752 404,10	30 000,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 6 722 404,10

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	6 752 404,10	6 752 404,10
------------------------------------------------------	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 372 443,71	14 304 513,11

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 136 867,37	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 8 795 202,03	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	14 304 513,11	14 304 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------	----------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	21 056 917,21	21 056 917,21
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	26 900 000,00	0,00	135 000,00	135 000,00	27 035 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 000 000,00	0,00	0,00	0,00	59 000 000,00
014	Atténuations de produits	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
65	Autres charges de gestion courante	14 900 000,00	0,00	150 400,00	150 400,00	15 050 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		101 800 000,00	0,00	285 400,00	285 400,00	102 085 400,00
66	Charges financières	1 500 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00	1 600 000,00
67	Charges exceptionnelles	400 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	520 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		1 857 004,10	1 857 004,10	1 857 004,10
Total des dépenses réelles de fonctionnement		103 700 000,00	0,00	2 362 404,10	2 362 404,10	106 062 404,10
023	Virement à la section d'investissement (5)	8 641 000,00		2 800 000,00	2 800 000,00	11 441 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	9 200 000,00		1 590 000,00	1 590 000,00	10 790 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		17 841 000,00		4 390 000,00	4 390 000,00	22 231 000,00
TOTAL		121 541 000,00	0,00	6 752 404,10	6 752 404,10	128 293 404,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	128 293 404,10
------------------------------------------------------	-----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 510 000,00	0,00	0,00	0,00	9 510 000,00
73	Impôts et taxes	92 140 000,00	0,00	0,00	0,00	92 140 000,00
74	Dotations et participations	17 865 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	17 895 000,00
75	Autres produits de gestion courante	1 125 000,00	0,00	0,00	0,00	1 125 000,00
Total des recettes de gestion courante		120 940 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	120 970 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		121 440 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	121 470 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	101 000,00		0,00	0,00	101 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		101 000,00		0,00	0,00	101 000,00
TOTAL		121 541 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	121 571 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	6 722 404,10
-----------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	128 293 404,10
------------------------------------------------------	-----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	22 130 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	130 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00	185 000,00
204	Subventions d'équipement versées	1 152 000,00	50 150,00	45 000,00	45 000,00	1 247 150,00
21	Immobilisations corporelles	544 000,00	390 875,79	1 160 000,00	1 160 000,00	2 094 875,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	533 000,00	0,00	-189 000,00	-189 000,00	344 000,00
	Total des opérations d'équipement	38 334 000,00	3 695 841,58	-1 743 568,16	-1 743 568,16	40 286 273,42
	Total des dépenses d'équipement	40 693 000,00	4 136 867,37	-672 568,16	-672 568,16	44 157 299,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	54 510,00	54 510,00	54 510,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 100 000,00	0,00	0,00	0,00	10 100 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		1 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
	Total des dépenses financières	10 122 000,00	0,00	1 554 510,00	1 554 510,00	11 676 510,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	1 056 000,00	0,00	490 501,87	490 501,87	1 546 501,87
	Total des dépenses réelles d'investissement	51 871 000,00	4 136 867,37	1 372 443,71	1 372 443,71	57 380 311,08
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	101 000,00		0,00	0,00	101 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	2 600 000,00		0,00	0,00	2 600 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	2 701 000,00		0,00	0,00	2 701 000,00
	TOTAL	54 572 000,00	4 136 867,37	1 372 443,71	1 372 443,71	60 081 311,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	8 795 202,03
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 876 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	19 575 000,00	0,00	-3 508 058,16	-3 508 058,16	16 066 941,84
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	25 575 000,00	0,00	-3 508 058,16	-3 508 058,16	22 066 941,84
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	12 932 069,40	12 932 069,40	12 932 069,40
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00	0,00	1 500 000,00
	Total des recettes financières	7 500 000,00	0,00	12 932 069,40	12 932 069,40	20 432 069,40
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	1 056 000,00	0,00	490 501,87	490 501,87	1 546 501,87
	Total des recettes réelles d'investissement	34 131 000,00	0,00	9 914 513,11	9 914 513,11	44 045 513,11
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	8 641 000,00		2 800 000,00	2 800 000,00	11 441 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	9 200 000,00		1 590 000,00	1 590 000,00	10 790 000,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	2 600 000,00		0,00	0,00	2 600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		20 441 000,00		4 390 000,00	4 390 000,00	24 831 000,00
TOTAL		54 572 000,00	0,00	14 304 513,11	14 304 513,11	68 876 513,11

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	68 876 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	22 130 000,00
------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	135 000,00		135 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	150 400,00		150 400,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	120 000,00	0,00	120 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	1 590 000,00	1 590 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	1 857 004,10		1 857 004,10
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		2 800 000,00	2 800 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 362 404,10	4 390 000,00	6 752 404,10

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 752 404,10
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	54 510,00	0,00	54 510,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 952 273,42		1 952 273,42
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	55 000,00	0,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées	95 150,00	0,00	95 150,00
21	Immobilisations corporelles (6)	1 550 875,79	0,00	1 550 875,79
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	-189 000,00	0,00	-189 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	490 501,87	0,00	490 501,87
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	1 500 000,00		1 500 000,00
Dépenses d'investissement – Total		5 509 311,08	0,00	5 509 311,08

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	8 795 202,03
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 304 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	30 000,00		30 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		30 000,00	0,00	30 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	6 722 404,10
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 752 404,10
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	-3 508 058,16	0,00	-3 508 058,16
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		1 590 000,00	1 590 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	490 501,87	0,00	490 501,87
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		2 800 000,00	2 800 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-3 017 556,29	4 390 000,00	1 372 443,71

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	12 932 069,40
-----------------------------------	----------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 304 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	26 900 000,00	135 000,00	135 000,00
60611	Eau et assainissement	616 264,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	7 368 140,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	188 206,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	22 656,00	0,00	0,00
60622	Carburants	636 300,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	2 156 995,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	59 000,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 600,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	260 350,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	272 075,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	300 000,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	207 281,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	140 932,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	9 251,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	159 700,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 336 623,00	100 000,00	100 000,00
611	Contrats de prestations de services	952 358,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	1 104 838,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	389 619,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	151 887,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	321 579,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	371 235,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	626 313,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	22 745,00	0,00	0,00
61524	Entretien bois et forêts	18 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	133 558,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	54 132,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	926 803,00	35 000,00	35 000,00
6161	Multirisques	991 507,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	71 052,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	51 130,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	205 000,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	17 280,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	287 542,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	38 885,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	31 048,00	0,00	0,00
6228	Divers	40 953,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	182 667,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	64 533,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	68 067,00	0,00	0,00
6237	Publications	776,00	0,00	0,00
6238	Divers	106 547,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	18 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	249 269,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	23 287,00	0,00	0,00
6255	Frais de déménagement	12 902,00	0,00	0,00
6256	Missions	25 768,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	49 852,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	105 200,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	20 587,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	861 384,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	7 997,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 131,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	908 500,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	1 291 988,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 298 112,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 599,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	36 480,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	19 517,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	59 000 000,00	0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP de rattachement	32 500,00	0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	98 000,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	761 000,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	104 000,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	416 000,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	34 543 000,00	0,00	0,00
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	390 000,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités titulaires	6 091 500,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations non tit.	8 000 000,00	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00
64164	Emplois d'insertion - indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	13 000,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	7 500 000,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	260 000,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	156 000,00	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	0,00	0,00	0,00
6471	Prestat° versées pour le compte du FNAL.	104 000,00	0,00	0,00
64731	Allocations chômage versées directement	50 000,00	0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	52 000,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	299 000,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	130 000,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	1 000 000,00	0,00	0,00
703894	Revers. sur forfait post-stationnement	300,00	0,00	0,00
7391172	Dégrèvt taxe habitat° sur logements vaca	0,00	0,00	0,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	999 700,00	0,00	0,00
7398	Reverst., restitut° et prélèvt divers	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 900 000,00	150 400,00	150 400,00
6521	Déficit budgets annexes administratifs	0,00	0,00	0,00
6531	Indemnités	728 000,00	0,00	0,00
6532	Frais de mission	9 900,00	0,00	0,00
6533	Cotisations de retraite	45 100,00	0,00	0,00
6534	Cotis. de sécurité sociale - part patron	180 000,00	0,00	0,00
6535	Formation	17 950,00	0,00	0,00
65372	Cotis. fonds financt alloc. fin mandat	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	75 000,00	25 000,00	25 000,00
6542	Créances éteintes	10 000,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	30 000,00	50 000,00	50 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	2 171 000,00	32 000,00	32 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	4 799 520,00	0,00	0,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	37 000,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	6 775 480,00	43 400,00	43 400,00
658821	Secours d'urgence	1 050,00	0,00	0,00
65888	Autres	20 000,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		101 800 000,00	285 400,00	285 400,00
66	Charges financières (b)	1 500 000,00	100 000,00	100 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 254 996,48	100 000,00	100 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	245 003,52	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	400 000,00	120 000,00	120 000,00
6713	Secours et dots	7 000,00	0,00	0,00
6714	Bourses et prix	40 000,00	0,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	90 000,00	0,00	0,00
6745	Subv. aux personnes de droit privé	123 000,00	30 000,00	30 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	139 000,00	90 000,00	90 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	1 857 004,10	1 857 004,10
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		103 700 000,00	2 362 404,10	2 362 404,10
023	Virement à la section d'investissement	8 641 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	9 200 000,00	1 590 000,00	1 590 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00	0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	9 200 000,00	1 590 000,00	1 590 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		17 841 000,00	4 390 000,00	4 390 000,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		17 841 000,00	4 390 000,00	4 390 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		121 541 000,00	6 752 404,10	6 752 404,10

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 752 404,10
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	456 183,81
Montant des ICNE de l'exercice N-1	-211 180,29
= Différence ICNE N – ICNE N-1	245 003,52

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	300 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	300 000,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	9 510 000,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	150 000,00	0,00	0,00
70312	Redevances funéraires	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	1 450 000,00	0,00	0,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 350 000,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	650 000,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	180 000,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	855 000,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	20 000,00	0,00	0,00
7064	Taxes de désinfect° (services hygiène)	5 000,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	5 000,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 550 000,00	0,00	0,00
70688	Autres prestations de services	100 000,00	0,00	0,00
7071	Compteurs	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	780 000,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	40 000,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel B.A. , régies	0,00	0,00	0,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	1 600 000,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	130 000,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par les C.C.A.S.	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	370 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	275 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	92 140 000,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	78 835 000,00	0,00	0,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	100 000,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	6 013 000,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	142 000,00	0,00	0,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	1 300 000,00	0,00	0,00
7363	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	150 000,00	0,00	0,00
7364	Prélèvement sur les produits des jeux	1 000 000,00	0,00	0,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	350 000,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	4 250 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	17 865 000,00	30 000,00	30 000,00
7411	Dotation forfaitaire	11 250 000,00	0,00	0,00
74123	Dotation de solidarité urbaine	2 600 000,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	1 600 000,00	0,00	0,00
744	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00
745	Dotation spéciale instituteurs	3 000,00	0,00	0,00
7461	DGD	217 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	395 000,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	46 500,00	30 000,00	30 000,00
7478	Participat° Autres organismes	1 138 500,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	450 000,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	15 000,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	50 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	1 125 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	680 000,00	0,00	0,00
757	Redevances versées par fermiers, conces.	445 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		120 940 000,00	30 000,00	30 000,00
(a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013				
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	500 000,00	0,00	0,00
7711	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00
7714	Recouvr créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	500 000,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		121 440 000,00	30 000,00	30 000,00
= a + b + c + d				
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	101 000,00	0,00	0,00
7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	0,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	101 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		101 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		121 541 000,00	30 000,00	30 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	6 722 404,10
------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 752 404,10
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	130 000,00	55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	130 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	0,00	55 000,00	55 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 152 000,00	45 000,00	45 000,00
2041622	CCAS : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	16 500,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	781 500,00	45 000,00	45 000,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	354 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	544 000,00	1 160 000,00	1 160 000,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâtis	0,00	1 160 000,00	1 160 000,00
2138	Autres constructions	305 000,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	234 604,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 396,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	533 000,00	-189 000,00	-189 000,00
2313	Constructions	280 000,00	-189 000,00	-189 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	253 000,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
10006	Opération d'équipement n° 10006 (5)	0,00	0,00	0,00
10013	Opération d'équipement n° 10013 (5)	200 000,00	0,00	0,00
10016	Opération d'équipement n° 10016 (5)	3 350 000,00	0,00	0,00
10017	Opération d'équipement n° 10017 (5)	1 894 000,00	-20 000,00	-20 000,00
10018	Opération d'équipement n° 10018 (5)	0,00	0,00	0,00
11021	Opération d'équipement n° 11021 (5)	0,00	-88 568,16	-88 568,16
11022	Opération d'équipement n° 11022 (5)	0,00	0,00	0,00
11023	Opération d'équipement n° 11023 (5)	0,00	0,00	0,00
11024	Opération d'équipement n° 11024 (5)	80 000,00	90 000,00	90 000,00
11025	Opération d'équipement n° 11025 (5)	835 000,00	0,00	0,00
12026	Opération d'équipement n° 12026 (5)	0,00	0,00	0,00
15028	Opération d'équipement n° 15028 (5)	0,00	0,00	0,00
16029	Opération d'équipement n° 16029 (5)	680 000,00	0,00	0,00
17030	Opération d'équipement n° 17030 (5)	3 000 000,00	0,00	0,00
19031	Opération d'équipement n° 19031 (5)	400 000,00	0,00	0,00
20032	Opération d'équipement n° 20032 (5)	280 000,00	0,00	0,00
20033	Opération d'équipement n° 20033 (5)	800 000,00	-35 000,00	-35 000,00
204101	Opération d'équipement n° 204101 (5)	120 000,00	0,00	0,00
22034	Opération d'équipement n° 22034 (5)	500 000,00	100 000,00	100 000,00
23035	Opération d'équipement n° 23035 (5)	4 700 000,00	0,00	0,00
23036	Opération d'équipement n° 23036 (5)	1 200 000,00	-800 000,00	-800 000,00
23037	Opération d'équipement n° 23037 (5)	2 820 000,00	35 000,00	35 000,00
23038	Opération d'équipement n° 23038 (5)	3 130 000,00	790 000,00	790 000,00
23039	Opération d'équipement n° 23039 (5)	1 700 000,00	0,00	0,00
23040	Opération d'équipement n° 23040 (5)	1 150 000,00	-220 000,00	-220 000,00
834	Opération d'équipement n° 834 (5)	7 386 000,00	-1 960 000,00	-1 960 000,00
9002	Opération d'équipement n° 9002 (5)	0,00	0,00	0,00
9003	Opération d'équipement n° 9003 (5)	0,00	0,00	0,00
9004	Opération d'équipement n° 9004 (5)	4 109 000,00	365 000,00	365 000,00
Total des dépenses d'équipement		40 693 000,00	-672 568,16	-672 568,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	54 510,00	54 510,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	54 510,00	54 510,00
16	Emprunts et dettes assimilées	10 100 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 400 000,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	700 000,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	15 000,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	15 000,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
27	Autres immobilisations financières	7 000,00	0,00	0,00
274	Prêts	7 000,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
Total des dépenses financières		10 122 000,00	1 554 510,00	1 554 510,00
458110	SUBV CTRE VACCINATION CCAS (6)	0,00	108 910,89	108 910,89
45816	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA (6)	0,00	0,00	0,00
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE (6)	1 056 000,00	0,00	0,00
45819	SUBV CTRE VACCINATION CAPBP (6)	0,00	381 590,98	381 590,98
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		1 056 000,00	490 501,87	490 501,87
TOTAL DEPENSES REELLES		51 871 000,00	1 372 443,71	1 372 443,71
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	101 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	101 000,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	6 000,00	0,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	6 700,00	0,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	33 550,00	0,00	0,00
13917	Sub. transf cpte résult. Budget communaut	7 950,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	46 800,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	2 600 000,00	0,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 300 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 300 000,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 701 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		54 572 000,00	1 372 443,71	1 372 443,71

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	4 136 867,37
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	8 795 202,03
-----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 304 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 000 000,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	6 000 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police non transférable	0,00	0,00	0,00
1346	Participat° voirie et réseaux non transf	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	19 575 000,00	-3 508 058,16	-3 508 058,16
1641	Emprunts en euros	19 575 000,00	-3 508 058,16	-3 508 058,16
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		25 575 000,00	-3 508 058,16	-3 508 058,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000 000,00	12 932 069,40	12 932 069,40
10222	FCTVA	5 750 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	12 932 069,40	12 932 069,40
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		7 500 000,00	12 932 069,40	12 932 069,40
458210	SUBV CTRE VACCINATION CCAS (5)	0,00	108 910,89	108 910,89
45826	REMB TRAVAUX GARCIA LORCA (5)	0,00	0,00	0,00
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE (5)	1 056 000,00	0,00	0,00
45829	SUBV CTRE VACCINATION CAPBP (5)	0,00	381 590,98	381 590,98
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		1 056 000,00	490 501,87	490 501,87
TOTAL RECETTES REELLES		34 131 000,00	9 914 513,11	9 914 513,11
021	Virement de la sect° de fonctionnement	8 641 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	9 200 000,00	1 590 000,00	1 590 000,00
15112	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00	0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 391,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	261 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	18 000,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	145 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 000,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	143 669,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	38 293,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 060 000,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	13 521,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 000,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28046	Attributions compensation investissement	0,00	1 590 000,00	1 590 000,00
28051	Concessions et droits similaires	89 799,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	215 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 100 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	704 727,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	59 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	200 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 400 000,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 117,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	560 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	260 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	180 000,00	0,00	0,00
28185	Cheptel	1 133,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	550 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		17 841 000,00	4 390 000,00	4 390 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	2 600 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	2 000 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	100 000,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	500 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		20 441 000,00	4 390 000,00	4 390 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		54 572 000,00	14 304 513,11	14 304 513,11

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 304 513,11
-----------------------------------------------------	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10006 (1)
LIBELLE : CTM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 496 802,65	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	272 692,39	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	266 981,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 711,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	173 529,89	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	2 425,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	150 180,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	19 915,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 008,32	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 050 580,37	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	711 525,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	339 054,48	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10013 (1)
LIBELLE : MOBILIER URBAIN

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 322 790,63	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 322 790,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	7 904,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 060 882,69	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	517 008,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	730 312,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 682,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10016 (1)
LIBELLE : VOIRIE GENERALE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		37 693 699,09	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	434 067,50	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	249,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	410 645,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	19 954,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 217,50	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 309 721,93	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	515 606,05	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	9 943,92	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	130 137,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	647 174,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 860,08	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	35 949 909,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	120 158,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 088 097,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	34 588 890,07	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	152 763,46	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
 (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10017 (1)
LIBELLE : DIVERS MATERIELS DES SERVICES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 504 854,77	a 891 035,95	-20 000,00	b -20 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 078 509,40	89 213,35	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	780,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	28 836,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 048 892,41	89 213,35	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	17 401 994,78	801 822,60	-20 000,00	-20 000,00	0,00
21571	Matériel roulant	678 796,49	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	775 154,19	287 174,15	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	3 993 936,80	12 453,09	-20 000,00	-20 000,00	0,00
2182	Matériel de transport	6 307 012,91	467 179,43	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 733 892,50	6 977,40	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	949 275,45	14 839,46	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 963 926,44	13 199,07	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 350,59	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	24 350,59	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-871 035,95
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 10018 (1)
LIBELLE : Equipements sportifs

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		18 909 511,40	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	556 642,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	468 308,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	48 425,71	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	39 908,40	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 180 762,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	5 772,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	1 907,14	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	11 068,32	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 626 072,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	59 526,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	9 645,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	12 672,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	454 097,85	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	15 172 105,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 819 366,24	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	10 606 291,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	2 713 058,12	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	33 389,89	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11021 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		20 497 540,57	a 453 819,62	-88 568,16	b -88 568,16	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	609 418,98	18 476,16	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	575 271,30	18 476,16	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	34 147,68	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 845 781,51	17 392,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	19 253,04	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Hôtel de ville	15 364,03	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	68 550,46	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	242 802,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 331 973,67	17 392,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	6 122,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	13 422,66	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	148 291,93	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 042 340,08	417 951,46	-88 568,16	-88 568,16	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	41 042,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	17 889 432,44	417 951,46	-88 568,16	-88 568,16	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	37 689,18	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	74 175,82	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-365 251,46
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11022 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		10 633 884,68	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	205 638,25	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	187 195,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 651,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	13 791,60	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 294 774,94	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	5 293 031,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 743,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 133 471,49	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	57 107,02	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	5 076 364,47	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11023 (1)
LIBELLE : Valorisation du patrimoine vegetal

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		4 314 957,03	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	193 126,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	175 994,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	17 132,49	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 022 546,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	448 076,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	271 772,51	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	74 570,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	124 230,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	34 593,67	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	11 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2185	Cheptel	1 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 993,26	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 099 283,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 024 044,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	53 891,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	21 348,66	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11024 (1)
LIBELLE : BATIMENT ASSOCIATIF

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		590 962,71	a 12 359,05	90 000,00	b 90 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	12 782,40	2 040,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	12 782,40	2 040,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	66 279,45	6 744,52	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	59 527,63	6 692,44	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 751,82	52,08	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	511 900,86	3 574,53	90 000,00	90 000,00	0,00
2313	Constructions	511 900,86	3 574,53	90 000,00	90 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-102 359,05
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 11025 (1)
LIBELLE : AP PATRIMOINE CULTURE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 020 216,83	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	481 670,81	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	418 868,60	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	22 617,26	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	40 184,95	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 008 362,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	545 283,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	281 939,74	0,00	0,00	0,00	0,00
2161	Oeuvres et objets d'art	489 577,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	1 817,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	25 744,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	61 169,63	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	602 830,67	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 530 183,48	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 395 497,45	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	283 300,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	816 527,78	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	34 857,52	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2316	Restauration collections, oeuvres d'art	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 12026 (1)
LIBELLE : ETUDES PRE-OPERATIONS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		621 543,51	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	614 433,51	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	612 872,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 560,99	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15028 (1)
LIBELLE : AP RENOVATION HALLES ET TOUR

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		38 954 265,71	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	5 338 637,85	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 322 236,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	16 401,31	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	105 661,22	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	14 694,17	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	1 815,16	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	39 695,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	49 456,12	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	33 509 966,64	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	1 147 326,57	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	31 467 833,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	199 183,83	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	695 622,69	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 16029 (1)
LIBELLE : REHABILITATION MARCHE FOIRAIL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		20 288 429,69	a 1 086 084,30	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 416 602,75	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 387 443,47	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	27 676,09	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	1 483,19	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	701 873,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	8 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	187 944,04	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	274 093,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	231 579,96	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	18 169 953,80	1 086 084,30	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	17 793 013,62	1 086 084,30	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	376 940,18	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 086 084,30
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 17030 (1)
LIBELLE : RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		24 686 647,02	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	1 130 689,81	0,00	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	3 341,55	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 047 200,43	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	27 457,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	52 690,43	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	475 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	861 153,42	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	585 460,80	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	142 111,27	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	46 813,38	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54 367,97	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	22 219 803,79	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	4 812 077,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	7 650 705,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	9 254 528,10	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	502 492,52	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b)	0,00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 19031 (1)
LIBELLE : plan d'action accessibilité

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 076 202,54	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 417,28	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 417,28	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	126 122,34	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	29 210,11	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	95 490,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	826,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	595,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	947 662,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	947 662,92	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20032 (1)
LIBELLE : RAVALEMENT FACADES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		79 715,30	a 97 100,53	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	19 327,73	5 400,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 280,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 047,73	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	60 387,57	91 700,53	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	60 387,57	91 700,53	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-97 100,53
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 20033 (1)
LIBELLE : AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		1 242 184,29	a 0,00	-35 000,00	b -35 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	8 891,99	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	8 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	635,99	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	134 160,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	12 804,52	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	121 355,98	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 099 131,80	0,00	-35 000,00	-35 000,00	0,00
2313	Constructions	1 071 868,19	0,00	-35 000,00	-35 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	27 263,61	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	35 000,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 204101 (1)
LIBELLE : AP OPAH RU + FACADES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		14 962 600,56	a 82 452,26	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	61 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	61 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	9 105 823,66	82 452,26	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	9 105 823,66	82 452,26	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 809,70	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 360,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 449,12	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 786 947,20	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	550 377,20	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	5 236 570,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
	TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-82 452,26
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 22034 (1)
LIBELLE : ECOLE NUMERIQUE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		374 788,37	a 0,00	100 000,00	b 100 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	24 868,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	2 152,13	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	22 716,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	349 920,24	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	349 920,24	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-100 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23035 (1)
LIBELLE : AMENAG & RENOVATION GROUPES SCOLAIRES

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23036 (1)
LIBELLE : CTM

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-800 000,00	b -800 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-800 000,00	-800 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	-800 000,00	-800 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	800 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23037 (1)
LIBELLE : EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	35 000,00	b 35 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-35 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23038 (1)
LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	790 000,00	b 790 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	790 000,00	790 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	790 000,00	790 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-790 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23039 (1)
LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 23040 (1)
LIBELLE : VALORISATION PATRIMOINE VEGETAL

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	-220 000,00	b -220 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	-220 000,00	-220 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	-220 000,00	-220 000,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	220 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 834 (1)
LIBELLE : AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		19 233 529,42	a 1 026 932,52	-1 960 000,00	b -1 960 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	2 075 849,05	33 240,33	0,00	0,00	0,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	816,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	1 899 618,19	33 240,33	0,00	0,00	0,00
2032	Frais de recherche et de développement	2 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	42 570,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	129 867,98	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	353 632,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2046	Attrib. de compensation d'investissement	353 632,89	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	6 589 024,39	179 017,89	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	203 646,82	0,00	0,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	279 487,03	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	258 710,96	76 171,82	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	2 512 317,76	15 008,40	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	25 202,88	0,00	0,00	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	330,04	4 614,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	1 753,24	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	42 317,83	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	45 280,72	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 602 272,96	20 137,94	0,00	0,00	0,00
21738	Autres constructions (mise à dispo)	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	29 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	3 520,80	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	13 423,76	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	570 351,59	63 085,73	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	10 215 023,09	814 674,30	-1 960 000,00	-1 960 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 893 907,65	667 366,90	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 521 470,31	85 173,52	-1 820 000,00	-1 820 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	4 784 664,55	62 133,88	-140 000,00	-140 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	14 980,58	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	933 067,48
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9002 (1)
LIBELLE : AP ESAP

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		7 950 485,29	a 46 057,35	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	572 296,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	572 296,96	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	32 378,35	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	32 378,35	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	7 378 188,33	13 679,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	15 905,14	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	7 222 260,68	13 679,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	140 022,51	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-46 057,35
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9003 (1)
LIBELLE : AMENAG & RENOV EQUIP ENFANCE EDUCATION

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		17 304 175,79	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	395 127,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	279 184,90	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	26 483,73	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	89 458,87	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 645 448,89	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	80 015,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	158 609,01	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	149 508,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	449 258,33	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	69 580,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	801 789,77	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	317 995,65	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	618 691,03	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 263 599,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	385 046,53	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	13 648 938,95	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	137 644,16	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	91 969,76	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9004 (1)
LIBELLE : AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		25 596 698,53	a 0,00	365 000,00	b 365 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	166 572,96	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	144 561,86	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	14 511,10	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	727 129,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	135 549,47	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage de voirie	112 472,30	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	437 303,68	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	41 803,86	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	24 702 996,26	0,00	365 000,00	365 000,00	0,00
2312	Agencements et aménagements de terrains	3 424 056,54	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	118 767,92	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20 752 500,67	0,00	365 000,00	365 000,00	0,00
238	Avances versées commandes immo. incorp.	407 671,13	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c + d) – (a + b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-365 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

**IV
A1**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses réelles	12 160 012	7 391 432	323 000	783 500	6 215 000	2 905 000	450 000	10 000	1 698 500	21 207 000	100 000	53 243 444
- Equipements municipaux (2)		7 354 432	323 000	780 000	6 215 000	2 895 000	400 000	10 000	305 000	20 041 000	100 000	38 423 432
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		30 000	0	3 500	0	10 000	50 000	0	1 393 500	110 000	0	1 597 000
- Opérations financières	12 160 012											12 160 012
Dépenses d'ordre	2 701 000											2 701 000
Total dépenses de l'exercice	14 861 012	7 391 432	323 000	783 500	6 215 000	2 905 000	450 000	10 000	1 698 500	21 207 000	100 000	55 944 444
RAR N-1 et reports	8 795 202	1 566 812	186 329	5 592	1 132 142	7 150	0	3 787	427 209	746 319	61 527	12 932 069
Total cumulé dépenses d'investissement	23 656 214	8 958 244	509 329	789 092	7 347 142	2 912 150	450 000	13 787	2 125 709	21 953 319	161 527	68 876 513

RECETTES

Total recettes de l'exercice	62 876 513	0	6 000 000	0	68 876 513							
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	62 876 513	0	6 000 000	0	68 876 513							

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Total dépenses de l'exercice	26 816 704	72 902 384	448 181	6 300 225	4 404 489	4 196 722	6 542 781	19 015	24 671	5 120 889	1 517 343	128 293 404
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	26 816 704	72 902 384	448 181	6 300 225	4 404 489	4 196 722	6 542 781	19 015	24 671	5 120 889	1 517 343	128 293 404

RECETTES

Total recettes de l'exercice	107 284 000	4 055 000	650 000	2 656 500	411 000	1 064 000	1 158 500	0	0	1 740 000	2 552 000	121 571 000
RAR N-1 et reports	6 722 404	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 722 404
Total cumulé recettes de fonctionnement	114 006 404	4 055 000	650 000	2 656 500	411 000	1 064 000	1 158 500	0	0	1 740 000	2 552 000	128 293 404

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

**IV
A1**

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		14 861 012	8 958 244	509 329	789 092	7 347 142	2 912 150	450 000	13 787	2 125 709	21 953 319	161 527	60 081 311
Dépenses réelles		12 160 012	8 958 244	509 329	789 092	7 347 142	2 912 150	450 000	13 787	2 125 709	21 953 319	161 527	57 380 311
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	54 510	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	54 510
16	Emprunts et dettes assimilées	10 100 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 100 000
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	135 000	0	185 000
204	Subventions d'équipement versées	0	41 000	0	3 500	0	17 150	50 000	0	1 025 500	110 000	0	1 247 150
21	Immobilisations corporelles	0	1 160 780	389 035	0	0	0	0	0	520 656	24 405	0	2 094 876
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	344 000	0	344 000
26	Participat° et créances rattachées	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
27	Autres immobilisations financières	0	7 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 000
Opérations d'équipement		0	7 699 464	120 294	785 592	7 347 142	2 895 000	400 000	13 787	579 553	20 283 914	161 527	40 286 273
10013	MOBILIER URBAIN	0	0	0	0	0	0	0	0	0	200 000	0	200 000
10016	VOIRIE GENERALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 350 000	0	3 350 000
10017	DIVERS MATERIELS DES SERVICES	0	1 218 607	120 294	185 592	0	40 000	0	13 787	0	1 186 107	648	2 765 036
11021	BATIMENTS COMMUNAUX	0	365 251	0	0	0	0	0	0	0	0	0	365 251
11024	BATIMENT ASSOCIATIF	0	182 359	0	0	0	0	0	0	0	0	0	182 359
11025	AP PATRIMOINE CULTURE	0	0	0	0	835 000	0	0	0	0	0	0	835 000
16029	REHABILITATION MARCHÉ FOIRAIL	0	0	0	0	1 766 084	0	0	0	0	0	0	1 766 084
17030	RENOVATION URBAINE QUARTIER SARAGOSSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 000 000	0	3 000 000
19031	plan d'action accessibilité	0	0	0	0	0	0	400 000	0	0	0	0	400 000
20032	RAVALEMENT FACADES	0	0	0	0	0	0	0	0	377 101	0	0	377 101
20033	AP PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS	0	765 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	765 000
204101	AP OPAH RU + FACADES	0	0	0	0	0	0	0	0	202 452	0	0	202 452

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
22034	ECOLE NUMERIQUE	0	0	0	600 000	0	0	0	0	0	0	0	600 000
23035	AMENAG & RENOVATION GROUPES SCOLAIRES	0	0	0	0	4 700 000	0	0	0	0	0	0	4 700 000
23036	CTM	0	400 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	400 000
23037	EQUIPEMENTS SPORTIFS	0	0	0	0	0	2 855 000	0	0	0	0	0	2 855 000
23038	BATIMENTS COMMUNAUX	0	3 900 000	0	0	0	0	0	0	0	20 000	0	3 920 000
23039	ECLAIRAGE PUBLIC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 700 000	0	1 700 000
23040	VALORISATION PATRIMOINE VEGETAL	0	118 000	0	0	0	0	0	0	0	812 000	0	930 000
834	AMELIORATION DU CADRE DE VIE	0	750 246	0	0	0	0	0	0	0	5 541 807	160 879	6 452 933
9002	AP ESAP	0	0	0	0	46 057	0	0	0	0	0	0	46 057
9004	AMENAG ESPACES PUBLICS, COEUR DE VILLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 474 000	0	4 474 000
Opérations pour compte de tiers		490 502	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000	0	1 546 502
458110	SUBV CTRE VACCINATION CCAS	108 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 911
45817	REMB TRAVAUX MONNAIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000	0	1 056 000
45819	SUBV CTRE VACCINATION CAPBP	381 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	381 591
Dépenses d'ordre		2 701 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 701 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	101 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101 000
041	Opérations patrimoniales	2 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600 000

RECETTES													
Total recettes investissement		62 876 513	0	6 000 000	0	68 876 513							
Recettes réelles		38 045 513	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000 000	0	44 045 513
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	18 932 069	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 932 069
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 000 000	0	6 000 000
16	Emprunts et dettes assimilées	16 066 942	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 066 942
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	1 546 502	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 546 502
458210	SUBV CTRE VACCINATION CCAS	108 911	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	108 911
45827	REMB TRAVAUX MONNAIE	1 056 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 056 000
45829	SUBV CTRE VACCINATION CAPBP	381 591	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	381 591
	Recettes d'ordre	24 831 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24 831 000
021	Virement de la sect° de fonctionnement	11 441 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 441 000
040	Opérat° ordre transfert entre sections	10 790 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 790 000
041	Opérations patrimoniales	2 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 600 000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		26 816 704	72 902 384	448 181	6 300 225	4 404 489	4 196 722	6 542 781	19 015	24 671	5 120 889	1 517 343	128 293 404
Dépenses réelles		4 585 704	72 902 384	448 181	6 300 225	4 404 489	4 196 722	6 542 781	19 015	24 671	5 120 889	1 517 343	106 062 404
011	Charges à caractère général	0	10 332 384	440 881	4 125 225	1 590 489	2 733 722	1 482 481	19 015	24 671	4 913 789	1 372 343	27 035 000
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	58 993 000	0	0	7 000	0	0	0	0	0	0	59 000 000
014	Atténuations de produits	999 700	0	300	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000
022	Dépenses imprévues	1 857 004	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 857 004
65	Autres charges de gestion courante	110 000	3 440 000	0	2 172 000	2 807 000	1 285 000	5 060 300	0	0	176 100	0	15 050 400
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	1 600 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 600 000
67	Charges exceptionnelles	19 000	137 000	7 000	3 000	0	178 000	0	0	0	31 000	145 000	520 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Dépenses d'ordre	22 231 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 231 000
023	Virement à la section d'investissement	11 441 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 441 000
042	Opérat° ordre transfert entre sections	10 790 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 790 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		107 284 000	4 055 000	650 000	2 656 500	411 000	1 064 000	1 158 500	0	0	1 740 000	2 552 000	121 571 000
Recettes réelles		107 183 000	4 055 000	650 000	2 656 500	411 000	1 064 000	1 158 500	0	0	1 740 000	2 552 000	121 470 000
013	Atténuations de charges	0	300 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	300 000

VILLE DE PAU - BUDGET PRINCIPAL-VDP - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
70	Produits des services, du domaine, vente	0	2 322 000	650 000	1 625 000	276 000	1 039 000	785 000	0	0	1 740 000	1 073 000	9 510 000
73	Impôts et taxes	90 648 000	142 000	0	0	0	0	0	0	0	0	1 350 000	92 140 000
74	Dotations et participations	16 235 000	225 000	0	1 031 500	30 000	0	373 500	0	0	0	0	17 895 000
75	Autres produits de gestion courante	0	866 000	0	0	105 000	25 000	0	0	0	0	129 000	1 125 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	300 000	200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>101 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>101 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>101 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>101 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 10 201 000,00	1 500 000,00	II 1 500 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		10 100 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	9 400 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	700 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		101 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	101 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	11 701 000,00	4 136 867,37	8 795 202,03	24 633 069,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 25 341 000,00	4 390 000,00	VI 4 390 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		6 000 000,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	5 750 000,00	0,00	0,00
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	250 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
274	Prêts	0,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	0,00	0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		19 341 000,00	4 390 000,00	4 390 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
15112	Provisions pour litiges	0,00	0,00	0,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation des document	2 391,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	261 000,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	18 000,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	0,00	0,00	0,00
28041512	GFP rat : Bâtiments, installations	145 000,00	0,00	0,00
28041582	GFP : Bâtiments, installations	31 000,00	0,00	0,00
2804172	Autres EPL : Bâtiments, installations	143 669,00	0,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	38 293,00	0,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	1 060 000,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	13 521,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	159 000,00	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	0,00	1 590 000,00	1 590 000,00
28051	Concessions et droits similaires	89 799,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	215 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	1 100 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	704 727,00	0,00	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	2 350,00	0,00	0,00
281571	Matériel roulant	59 000,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	200 000,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	3 400 000,00	0,00	0,00
281758	Autres installat°, matériel (m. à dispo)	6 117,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	560 000,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	260 000,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	180 000,00	0,00	0,00
28185	Cheptel	1 133,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	550 000,00	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 500 000,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
021	Virement de la sect° de fonctionnement	8 641 000,00	2 800 000,00	2 800 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	29 731 000,00	0,00	0,00	12 932 069,40	42 663 069,40

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 24 633 069,40
Ressources propres disponibles	VIII 42 663 069,40
Solde	IX = VIII – IV (5) 18 030 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE PAU (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL-VDP (2)

Numéro SIRET : 21640445900689

POSTE COMPTABLE : trésorier municipal

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : OPERATIONS D' AMENAGEMENT (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	16
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	17
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	18
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	20
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	24

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE PAU OPERATIONS D' AMENAGEMENT	BS 2023
------------	-------------------------------------------	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0,00	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0,00	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) budgétaires .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	1 718 333,45	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 718 333,45

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	1 718 333,45	1 718 333,45
------------------------------------------------------	--------------	--------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	476 360,20

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 476 360,20	(si solde positif) 0,00

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	476 360,20	476 360,20
-----------------------------------------------------	------------	------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	2 194 693,65	2 194 693,65
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	49 000,00	0,00	1 190 340,00	1 190 340,00	1 239 340,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	10,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		49 000,00	0,00	1 190 350,00	1 190 350,00	1 239 350,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		51 623,25	51 623,25	51 623,25
Total des dépenses réelles de fonctionnement		50 000,00	0,00	1 241 973,25	1 241 973,25	1 291 973,25
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		476 360,20	476 360,20	476 360,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 450 000,00		0,00	0,00	4 450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		4 450 000,00		476 360,20	476 360,20	4 926 360,20
TOTAL		4 500 000,00	0,00	1 718 333,45	1 718 333,45	6 218 333,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 218 333,45
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	4 450 000,00		0,00	0,00	4 450 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 450 000,00		0,00	0,00	4 450 000,00
TOTAL		4 500 000,00	0,00	0,00	0,00	4 500 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 718 333,45
-----------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 218 333,45
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	476 360,20
-------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 450 000,00		0,00	0,00	4 450 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	4 450 000,00		0,00	0,00	4 450 000,00
	TOTAL	4 450 000,00	0,00	0,00	0,00	4 450 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	476 360,20
----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 926 360,20
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		476 360,20	476 360,20	476 360,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 450 000,00		0,00	0,00	4 450 000,00

VILLE DE PAU - OPERATIONS D' AMENAGEMENT - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 450 000,00		476 360,20	476 360,20	4 926 360,20
TOTAL		4 450 000,00	0,00	476 360,20	476 360,20	4 926 360,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 926 360,20
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

476 360,20

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 190 340,00		1 190 340,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10,00		10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	51 623,25		51 623,25
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		476 360,20	476 360,20
Dépenses de fonctionnement – Total		1 241 973,25	476 360,20	1 718 333,45

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 718 333,45
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	476 360,20
------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	476 360,20
-----------------------------------------------------	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 718 333,45
-------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 718 333,45
------------------------------------------------------	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		476 360,20	476 360,20
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	476 360,20	476 360,20

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	476 360,20
-----------------------------------------------------	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	49 000,00	1 190 340,00	1 190 340,00
6015	Terrains à aménager	0,00	1 190 340,00	1 190 340,00
6045	Achats études, prestat° services (terrai	49 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	10,00	10,00
65888	Autres	0,00	10,00	10,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		49 000,00	1 190 350,00	1 190 350,00
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	51 623,25	51 623,25
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		50 000,00	1 241 973,25	1 241 973,25
023	Virement à la section d'investissement	0,00	476 360,20	476 360,20
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	4 450 000,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	4 450 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 450 000,00	476 360,20	476 360,20
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 450 000,00	476 360,20	476 360,20
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 500 000,00	1 718 333,45	1 718 333,45

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 718 333,45
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	50 000,00	0,00	0,00
7015	Ventes de terrains aménagés	50 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		50 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		50 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 450 000,00	0,00	0,00
7133	Variat° en-cours de production biens	4 450 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		4 450 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		4 500 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 718 333,45
------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 718 333,45
------------------------------------------------------	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	4 450 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	4 450 000,00	0,00	0,00
3351	Terrains	800 000,00	0,00	0,00
3355	Travaux	3 650 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		4 450 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 450 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	476 360,20
-----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	476 360,20
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	476 360,20	476 360,20
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	4 450 000,00	0,00	0,00
3351	Terrains	800 000,00	0,00	0,00
3355	Travaux	3 650 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		4 450 000,00	476 360,20	476 360,20
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 450 000,00	476 360,20	476 360,20
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 450 000,00	476 360,20	476 360,20

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	476 360,20
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equipements municipaux (2)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	0											0
Dépenses d'ordre	0											4 450 000
Total dépenses de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
RAR N-1 et reports	476 360	0	0	476 360								
Total cumulé dépenses d'investissement	476 360	0	4 450 000	0	4 926 360							
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	476 360	0	4 450 000	0	4 926 360							
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé recettes d'investissement	476 360	0	4 450 000	0	4 926 360							

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	527 993	0	5 690 340	0	6 218 333							
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	527 993	0	5 690 340	0	6 218 333							
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000	0	4 500 000
RAR N-1 et reports	1 718 333	0	0	1 718 333								
Total cumulé recettes de fonctionnement	1 718 333	0	4 500 000	0	6 218 333							

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE	A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses investissement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
Dépenses réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>4 450 000</i>	<i>0</i>	<i>4 450 000</i>								
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		476 360	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 926 360
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE PAU - OPERATIONS D' AMENAGEMENT - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes d'ordre		476 360	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 926 360
021	Virement de la sect° de fonctionnement	476 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	476 360
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		527 993	0	5 690 340	0	6 218 333							
Dépenses réelles		51 633	0	0	0	0	0	0	0	0	1 240 340	0	1 291 973
011	Charges à caractère général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 239 340	0	1 239 340
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	51 623	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	51 623
65	Autres charges de gestion courante	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000	0	1 000
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		476 360	0	4 450 000	0	4 926 360							
023	Virement à la section d'investissement	476 360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	476 360
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

VILLE DE PAU - OPERATIONS D' AMENAGEMENT - BS - 2023

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 500 000	0	4 500 000
Recettes réelles		0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
013	Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	0	0	0	0	0	0	50 000	0	50 000
73	Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74	Dotations et participations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 450 000	0	4 450 000
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE - VILLE DE PAU (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL-VDP (2)

Numéro SIRET : 21640445900820

POSTE COMPTABLE : trésorier municipal

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : CENTRE SOCIAL DU HAMEAU (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	Sans Objet
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	21

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	VILLE DE PAU CENTRE SOCIAL DU HAMEAU	BS 2023
-------------------	-------------------------------------------------	--------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	0	0
2	Produit des impositions directes/population	0	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	0	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	0	0
5	Encours de dette/population	0	0
6	DGF/population	0	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0 %	NaN %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0 %	NaN %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00 %	NaN %

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
- (4) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
 - budgétaires (délibération n° du).
- (5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (6) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	254 500,98	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 254 500,98

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	254 500,98	254 500,98
------------------------------------------------------	-------------------	-------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 084,34	0,00

+

+

+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	392,67	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 477,01

=

=

=

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 477,01	3 477,01
-----------------------------------------------------	-----------------	-----------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	257 977,99	257 977,99
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	170 900,00	0,00	47 500,98	47 500,98	218 400,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 150 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	1 165 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	0,00	92 000,00	92 000,00	92 100,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 321 000,00	0,00	154 500,98	154 500,98	1 475 500,98
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 341 000,00	0,00	254 500,98	254 500,98	1 595 500,98
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	25 000,00		0,00	0,00	25 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 000,00		0,00	0,00	25 000,00
TOTAL		1 366 000,00	0,00	254 500,98	254 500,98	1 620 500,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 620 500,98
------------------------------------------------------	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 295 000,00	0,00	0,00	0,00	1 295 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 366 000,00	0,00	0,00	0,00	1 366 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 366 000,00	0,00	0,00	0,00	1 366 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 366 000,00	0,00	0,00	0,00	1 366 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	254 500,98
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 620 500,98
------------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	25 000,00
-------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	25 000,00	392,67	3 084,34	3 084,34	28 477,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	25 000,00	392,67	3 084,34	3 084,34	28 477,01
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 000,00	392,67	3 084,34	3 084,34	28 477,01
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	25 000,00	392,67	3 084,34	3 084,34	28 477,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 477,01
-----------------------------------------------------	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	25 000,00		0,00	0,00	25 000,00

VILLE DE PAU - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - BS - 2023

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		25 000,00		0,00	0,00	25 000,00
TOTAL		25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	3 477,01
----------------------------------------------------------------	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	28 477,01
-----------------------------------------------------	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	25 000,00
------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	47 500,98		47 500,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00		15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	92 000,00		92 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		100 000,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		254 500,98	0,00	254 500,98

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	254 500,98
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 477,01	0,00	3 477,01
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 477,01	0,00	3 477,01

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 477,01
-----------------------------------------------------	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	254 500,98
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	254 500,98
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	3 477,01
------------------------------------------------------------	-----------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
-----------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 477,01
-----------------------------------------------------	-----------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	170 900,00	47 500,98	47 500,98
60611	Eau et assainissement	6 680,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	15 830,00	0,00	0,00
60622	Carburants	140,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	11 377,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	715,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	100,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	3 128,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 200,00	0,00	0,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	1 300,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 015,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	200,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	1 400,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	300,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	850,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	9 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	600,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 200,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	900,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	1 000,00	0,00	0,00
6238	Divers	110,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	20 370,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	0,00	0,00
6256	Missions	3 410,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	800,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	1 980,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	9 200,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	64 895,00	47 500,98	47 500,98
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 150 000,00	15 000,00	15 000,00
6331	Versement mobilité	11 274,05	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 885,58	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	543 553,08	15 000,00	15 000,00
64131	Rémunérations non tit.	272 912,46	0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	0,00	0,00
64138	Autres indemnités non tit.	0,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	3 847,35	0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	19 206,16	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	148 243,88	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	128 452,89	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	10 967,62	0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	130,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	3 941,93	0,00	0,00
6488	Autres charges	585,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	92 000,00	92 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	100,00	92 000,00	92 000,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		1 321 000,00	154 500,98	154 500,98
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	100 000,00	100 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		1 341 000,00	254 500,98	254 500,98
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	25 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	25 000,00	0,00	0,00

VILLE DE PAU - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		25 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		25 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 366 000,00	254 500,98	254 500,98

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	254 500,98
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES				A2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	6 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	6 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	65 000,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	4 500,00	0,00	0,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	5 300,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	44 400,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	600,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	5 200,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	1 500,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 500,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 295 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00
7473	Participat° Départements	103 900,00	0,00	0,00
74741	Participat° Communes du GFP	742 310,00	0,00	0,00
7478	Participat° Autres organismes	96 207,00	0,00	0,00
7488	Autres attributions et participations	352 583,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		1 366 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 366 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 366 000,00	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	254 500,98
------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	254 500,98
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	25 000,00	3 084,34	3 084,34
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	3 084,34	3 084,34
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		25 000,00	3 084,34	3 084,34
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		25 000,00	3 084,34	3 084,34
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		25 000,00	3 084,34	3 084,34

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	392,67
-----------------------------------	---------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 477,01
-----------------------------------------------------	-----------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	25 000,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	200,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	11 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	13 800,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		25 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		25 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		25 000,00	0,00	0,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		3 477,01
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		3 477,01

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21640445900697	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT EPCI VILLE DE PAU
----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

POSTE COMPTABLE DE : tresorier municipal

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget supplémentaire (3)

BUDGET : PARKING 2 (3)

ANNEE 2023

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget 3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 16

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Objet

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Objet

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 18

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations Sans Objet

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 19

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 20

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Objet

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel Sans Objet

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 21

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E	619 829,31	0,00
		+	+
R	E		
P	P	0,00	0,00
O	R		
R	T	(si déficit)	(si excédent)
S	S	0,00	619 829,31
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		619 829,31	619 829,31
(3)			

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E	170 000,00	1 430 879,39
		+	+
R	E		
P	P	81 590,35	0,00
O	R		
R	T	(si solde négatif)	(si solde positif)
S	S	1 179 289,04	0,00
		=	=
TOTAL DE LA SECTION		1 430 879,39	1 430 879,39
D'INVESTISSEMENT (3)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		2 050 708,70	2 050 708,70

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	1 563 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	1 763 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 850 000,00	0,00	0,00	0,00	1 850 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses de gestion des services		3 414 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	3 614 000,00
66	Charges financières	250 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	280 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	39 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		239 829,31	239 829,31	239 829,31
Total des dépenses réelles d'exploitation		3 673 000,00	0,00	499 829,31	499 829,31	4 172 829,31
023	Virement à la section d'investissement (6)	474 000,00		120 000,00	120 000,00	594 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 200 000,00		0,00	0,00	1 200 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		1 674 000,00		120 000,00	120 000,00	1 794 000,00
TOTAL		5 347 000,00	0,00	619 829,31	619 829,31	5 966 829,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
-----------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 966 829,31
---------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 967 000,00	0,00	0,00	0,00	4 967 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 967 000,00	0,00	0,00	0,00	4 967 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		4 967 000,00	0,00	0,00	0,00	4 967 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
TOTAL		5 347 000,00	0,00	0,00	0,00	5 347 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	619 829,31
-----------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	5 966 829,31
---------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 414 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	310 000,00	46 214,90	0,00	0,00	356 214,90
21	Immobilisations corporelles	530 000,00	11 017,95	0,00	0,00	541 017,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 660 000,00	24 357,50	0,00	0,00	1 684 357,50
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 500 000,00	81 590,35	0,00	0,00	2 581 590,35
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 390 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	1 440 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses financières		1 390 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	1 510 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		3 890 000,00	81 590,35	120 000,00	120 000,00	4 091 590,35
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	380 000,00		0,00	0,00	380 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		380 000,00		50 000,00	50 000,00	430 000,00
TOTAL		4 270 000,00	81 590,35	170 000,00	170 000,00	4 521 590,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 179 289,04
----------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 700 879,39
-----------------------------------------------------	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 596 000,00	0,00	0,00	0,00	2 596 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 596 000,00	0,00	0,00	0,00	2 596 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	1 260 879,39	1 260 879,39	1 260 879,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	1 260 879,39	1 260 879,39	1 260 879,39
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 596 000,00	0,00	1 260 879,39	1 260 879,39	3 856 879,39
021	Virement de la section d'exploitation (4)	474 000,00		120 000,00	120 000,00	594 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 200 000,00		0,00	0,00	1 200 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 674 000,00		170 000,00	170 000,00	1 844 000,00
TOTAL		4 270 000,00	0,00	1 430 879,39	1 430 879,39	5 700 879,39

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 700 879,39
-----------------------------------------------------	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	1 414 000,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	200 000,00		200 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	30 000,00	0,00	30 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 000,00	0,00	30 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	239 829,31		239 829,31
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		120 000,00	120 000,00
Dépenses d'exploitation – Total		499 829,31	120 000,00	619 829,31

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	619 829,31
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	50 000,00	0,00	50 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	46 214,90	50 000,00	96 214,90
21	Immobilisations corporelles (6)	11 017,95	0,00	11 017,95
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	24 357,50	0,00	24 357,50
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	70 000,00		70 000,00
Dépenses d'investissement – Total		201 590,35	50 000,00	251 590,35

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 179 289,04
------------------------------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 430 879,39
-----------------------------------------------------	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	619 829,31
-------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	619 829,31
---------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	50 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		120 000,00	120 000,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	170 000,00	170 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	1 260 879,39
------------------------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 430 879,39
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	1 563 000,00	200 000,00	200 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	2 840,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 380,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	102 295,00	200 000,00	200 000,00
611	Sous-traitance générale	186 110,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	4 200,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	52 200,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	1 045,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	800,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	350,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	970,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	165 000,00	0,00	0,00
618	Divers	1 210,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	924,00	0,00	0,00
6238	Divers	130,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	1 396,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	31 100,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	9 050,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 850 000,00	0,00	0,00
6331	Versement de mobilité	22 562,44	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	3 894,49	0,00	0,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 040 000,00	0,00	0,00
6413	Primes et gratifications	40 144,18	0,00	0,00
64141	Indemnité inflation	20 077,00	0,00	0,00
64148	Autres indemnités et avantages divers	181 716,85	0,00	0,00
6415	Supplément familial	7 732,80	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	164 030,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	292 000,00	0,00	0,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 197,61	0,00	0,00
6458	Cotizat° autres organismes sociaux	63 969,33	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	7 399,43	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	2 275,87	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		3 414 000,00	200 000,00	200 000,00
66	Charges financières (b) (8)	250 000,00	30 000,00	30 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	245 793,97	30 000,00	30 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	4 206,03	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	9 000,00	30 000,00	30 000,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	1 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	8 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	239 829,31	239 829,31
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		3 673 000,00	499 829,31	499 829,31
023	Virement à la section d'investissement	474 000,00	120 000,00	120 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 200 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 200 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 674 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 674 000,00	120 000,00	120 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 347 000,00	619 829,31	619 829,31

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

VILLE DE PAU - PARKING 2 - BS - 2023

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES				619 829,31

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	89 659,28
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-85 453,25
= Différence ICNE N – ICNE N-1	4 206,03

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	4 967 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	4 967 000,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
7588	Autres	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		4 967 000,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		4 967 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	380 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	380 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		380 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		5 347 000,00	0,00	0,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	619 829,31
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	619 829,31

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
 (2) cf. Modalités de vote I.
 (3) Hors restes à réaliser.
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
 (5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.
 (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
 (7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
 (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.
 (9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
 (11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	310 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	310 000,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	530 000,00	0,00	0,00
2153	Installations à caractère spécifique	5 000,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	5 000,00	0,00	0,00
2158	Autres	150 000,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	320 000,00	0,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	50 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 660 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	1 660 000,00	0,00	0,00
15202	Opération d'équipement n° 15202 (5)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 500 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 390 000,00	50 000,00	50 000,00
1641	Emprunts en euros	1 390 000,00	50 000,00	50 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	70 000,00	70 000,00
Total des dépenses financières		1 390 000,00	120 000,00	120 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		3 890 000,00	120 000,00	120 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	380 000,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	380 000,00	0,00	0,00
13915	Sub. équipt cpte résult. Groupements	8 923,00	0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	25 231,10	0,00	0,00
13932	Amendes de police	345 845,90	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	50 000,00	50 000,00
2031	Frais d'études	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		380 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 270 000,00	170 000,00	170 000,00

		+
RESTES A REALISER N-1 (10)	81 590,35	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 179 289,04	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 430 879,39	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 596 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 596 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 596 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 260 879,39	1 260 879,39
1068	Autres réserves	0,00	1 260 879,39	1 260 879,39
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	1 260 879,39	1 260 879,39
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 596 000,00	1 260 879,39	1 260 879,39
021	Virement de la section d'exploitation	474 000,00	120 000,00	120 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 200 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	113 798,59	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	2 969,45	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	40 862,67	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	30,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	913 087,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	78 767,23	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 702,25	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 380,26	0,00	0,00
28184	Mobilier	385,64	0,00	0,00
28188	Autres	41 016,91	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 674 000,00	120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	50 000,00	50 000,00
2153	Installations à caractère spécifique	0,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 674 000,00	170 000,00	170 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		4 270 000,00	1 430 879,39	1 430 879,39

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 430 879,39
-----------------------------------------------------	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 15202 (1)
LIBELLE : MISE EN CONFORMITE PARKING ARAGON

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		2 395 453,71	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	180 015,31	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	175 961,62	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	4 053,69	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	54 928,84	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Aménagement Autres terrains	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	54 028,84	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 160 509,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 152 683,50	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	7 826,06	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	0,00
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2135 INSTALLATION GENERALE	0	01/01/2000
L	2188 AUTRES IMMO CORPORELLES	3	01/01/2000
L	2184 MOBILIER	10	01/01/2000
L	2183 MATERIEL DE BUREAU	3	01/01/2010

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 1 770 000,00	120 000,00	II 120 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 390 000,00	50 000,00	50 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 390 000,00	50 000,00	50 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		380 000,00	70 000,00	70 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	380 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	70 000,00	70 000,00

Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 890 000,00	81 590,35	1 179 289,04
		1 179 289,04	3 150 879,39

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 1 674 000,00	120 000,00	VI 120 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 674 000,00	120 000,00	120 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	113 798,59	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	2 969,45	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	40 862,67	0,00	0,00
28128	Aménagement Autres terrains	30,00	0,00	0,00
28131	Bâtiments	913 087,00	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	78 767,23	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 702,25	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	3 380,26	0,00	0,00
28184	Mobilier	385,64	0,00	0,00
28188	Autres	41 016,91	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	474 000,00	120 000,00	120 000,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R106 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	1 794 000,00	0,00	0,00	1 260 879,39	3 054 879,39

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 3 150 879,39
Ressources propres disponibles	VIII 3 054 879,39
Solde	IX = VIII – IV (5) -96 000,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 24 Budget principal : admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal se trouve dans l'impossibilité d'effectuer le recouvrement de certaines créances du budget principal dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 37 677,66 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier municipal pour justifier les démarches engagées en vue de recouvrer ces créances sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en non-valeur les créances susvisées pour un montant total de 37 677,66 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget principal de l'exercice 2023 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la liste 5656850312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023

M LE COMPTABLE PUBLIC

Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	37 677,66 €	
6542	0,00 €	
Total	37 677,66 €	

A _____ Le _____
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 20/03/2023

Numéro de la liste : 5656850312 - 1516 Pièces présentées pour un montant de 37 677,66

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique -	59	Pièces pour	907,68
	Personne physique - Inconnue	137	Pièces pour	7 210,75
	Personne physique - Particulier	1286	Pièces pour	29 064,60
	Personne morale de droit privé - Société	32	Pièces pour	492,63
	Personne morale de droit privé - Association	2	Pièces pour	2,00
Catégories de produits	autre prestation service	1	Pièces pour	127,04
	autres service domaine vente	5	Pièces pour	603,25
	Cantine enfants	1160	Pièces pour	21 823,61
	crèche garderie	1	Pièces pour	61,98
	droits de voirie	2	Pièces pour	140,34
	pollution domestique	86	Pièces pour	1 917,15
	produits de gestion courante	28	Pièces pour	5 166,07
	produits exceptionnels	8	Pièces pour	949,78
	revenus des immeubles	2	Pièces pour	66,00
	vente eau	200	Pièces pour	2 882,74
Motifs de présentation	PV carence	260	Pièces pour	7 121,41
	Poursuite sans effet	1504	Pièces pour	37 378,56
	NPAI et demande renseignement négative	32	Pièces pour	1 799,69
	Combinaison infructueuse d actes	24	Pièces pour	327,35
	RAR inférieur seuil poursuite	13	Pièces pour	95,40
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	1454	Pièces pour	22 847,19
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	61	Pièces pour	13 447,44
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	1	Pièces pour	1 383,03
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 20/03/2023

Numéro de la liste : 5656850312 - 1516 Pièces présentées pour un montant de 37 677,66

Exercice de P.E.C				
	2023	18	Pièces pour	290,28
	2022	333	Pièces pour	5 140,51
	2021	363	Pièces pour	6 293,22
	2020	266	Pièces pour	4 820,91
	2019	273	Pièces pour	5 739,35
	2018	114	Pièces pour	6 279,65
	2017	62	Pièces pour	2 345,49
	2016	28	Pièces pour	511,23
	2015	17	Pièces pour	850,71
	2014	23	Pièces pour	1 499,35
	2012	4	Pièces pour	376,38
	2011	11	Pièces pour	2 340,21
	2010	3	Pièces pour	1 009,75
	2009	1	Pièces pour	180,62



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 25 Budget principal : créances éteintes.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal a établi une liste des créances éteintes du budget Principal de la ville de Pau.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive s'imposant à la collectivité et interdisant toute action de recouvrement.

Ainsi un jugement prononçant la clôture d'une procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif génère l'effacement définitif des créances rattachées à cette procédure.

Le document joint en annexe présente le montant des sommes dues et annulées par différents jugements entrant dans le cadre de clôtures pour insuffisance d'actif et de procédures pour rétablissement personnel (surendettement).

Le montant des sommes restant dues et ne pouvant être recouvrées s'élève à 2 918,06 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier municipal pour justifier du niveau des créances éteintes sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en créances éteintes le montant global de 2 918,06 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen du crédit inscrit au budget principal de la ville pour l'exercice 2023 à l'article 6542 « créances éteintes ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél : 05-58-98-68-68

Courriel : sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL

Numéro de la liste 5657660312

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023
M LE COMPTABLE PUBLIC
Daniel SAINT-PIERRE
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	0,00 €	
6542	2 918,06 €	
Total	2 918,06 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

60000 - PAU - BUDGET PRINCIPAL**Synthèse de la présentation en non-valeur**

Arrêtées à la date du 20/03/2023

Numéro de la liste : 5657660312 - 161 Pièces présentées pour un montant de 2 918,06

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Particulier	159	Pièces pour	2 138,06
	Personne morale de droit privé - Société	2	Pièces pour	780,00
Catégories de produits	Cantine enfants	125	Pièces pour	1 867,10
	pollution domestique	10	Pièces pour	86,09
	vente eau	24	Pièces pour	184,87
Motifs de présentation	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ	2	Pièces pour	780,00
	Surendettement et décision effacement de dette	159	Pièces pour	2 138,06
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	159	Pièces pour	2 138,06
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2	Pièces pour	780,00
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2022	56	Pièces pour	842,75
	2021	59	Pièces pour	917,40
	2020	10	Pièces pour	106,95
	2019	24	Pièces pour	199,52
	2018	10	Pièces pour	71,44
	2014	2	Pièces pour	780,00



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 26 Budget annexe centre social du Hameau : admission en non valeur de créances irrécouvrables.

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Monsieur le Trésorier Municipal se trouve dans l'impossibilité d'effectuer le recouvrement de certaines créances du budget annexe centre social du Hameau dont il demande l'admission en non-valeur pour un montant de 837,86 €.

Toutes les pièces remises par le Trésorier municipal pour justifier les démarches engagées en vue de recouvrer ces créances sont consultables au service des finances.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Admettre en non-valeur les créances susvisées pour un montant total de 837,86 € ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera effectuée au moyen des crédits inscrits au budget annexe centre social du Hameau de l'exercice 2023 à l'article 6541 « créances admises en non-valeur ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE PAU

6, rue d'Orléans

64000 PAU

Tél :05-58-98-68-68

Courriel :sgc.pau@dgfip.finances.gouv.fr

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Numéro de la liste 5665040012

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A PAU, le 20 mars 2023
M LE COMPTABLE RICHIERRE
Danier SA
Comptable Public
Service de Gestion Comptable de Pau

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	837,86 €	
6542	0,00 €	
Total	837,86 €	

A Le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

60004 - CENTRE SOCIAL DU HAMEAU

Synthèse de la présentation en non-valeur

Arrêtées à la date du 20/03/2023

Numéro de la liste : 5665040012 - 16 Pièces présentées pour un montant de 837,86

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	1	Pièces pour	78,50
	Personne physique - Particulier	15	Pièces pour	759,36
Catégories de produits	CENTRE AERE	13	Pièces pour	654,61
	creche garderie	1	Pièces pour	28,75
	produits de gestion courante	1	Pièces pour	118,50
	produits exceptionnels	1	Pièces pour	36,00
Motifs de présentation	PV carence	2	Pièces pour	218,79
	Poursuite sans effet	10	Pièces pour	529,92
	Combinaison infructueuse d actes	4	Pièces pour	285,30
	RAR inférieur seuil poursuite	1	Pièces pour	5,25
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100	14	Pièces pour	517,96
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2	Pièces pour	319,90
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	0	Pièces pour	0,00
	Supérieur ou égal à 5000	0	Pièces pour	0,00
Exercice de P.E.C	2022	2	Pièces pour	68,10
	2021	3	Pièces pour	314,77
	2020	2	Pièces pour	99,42
	2019	2	Pièces pour	18,85
	2018	5	Pièces pour	205,89
	2017	2	Pièces pour	130,83



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 27 Rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

L'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit que les collectivités locales de plus de 10 000 habitants doivent créer une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) qui analyse les rapports annuels de l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Conformément à cet article, une délibération doit être prise pour présenter au conseil municipal de la ville de Pau un état des travaux réalisés en 2022 par la CCSPL.

1. Mission et composition de la CCSPL

La mission de cette commission est double :

- D'une part, elle examine avant leur présentation au conseil municipal, les rapports annuels des délégués de la collectivité, le rapport sur les services d'eau potable et d'assainissement ainsi que le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière et le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat,
- D'autre part, elle émet un avis sur tout projet de délégation de service public ou de création de régie dotée de l'autonomie financière, ainsi que sur les projets de partenariat.

Cette commission présidée par le Maire, ou son représentant, est composée de membres désignés au sein du conseil municipal dans le respect du principe de la représentation proportionnelle ainsi que de membres représentants d'associations locales.

En outre, la commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition lui paraît utile.

En 2020, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville de Pau est composée de :

- 5 conseillers municipaux titulaires et de 5 suppléants, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- 3 associations locales œuvrant dans le secteur de la consommation désignées par le Conseil Municipal après appel à candidatures.

Par délibération n°7 du conseil municipal du 3 juillet 2020, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants ont été désignés pour siéger à la CCSPL :

- Jean-Louis PERES, Patricia WOLFS, Marie MOULINIER, Pauline ROY LAHORE, et Emmanuelle CAMELOT ont été élus pour siéger en tant que membres titulaires,
- Gilbert DANAN, Michel CAPERAN, Yves DEJEAN, Mohamed AMARA et Laurent JUBIER ont été élus pour siéger en tant que membres suppléants.

Jean-Louis PERES étant désigné président de la CCSPL, ce dernier a été remplacé par Gilbert DANAN en tant que membre titulaire.

Par délibération n°5 du conseil municipal du 28 septembre 2020, les associations suivantes ont été désignées pour siéger à la CCSPL :

- La Confédération Syndicale des Familles,
- L'Association Force Ouvrière Consommateurs 64,
- L'Union Locale de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie.

2. Bilan d'activité 2022 de la CCSPL

Deux CCSPL ont été organisées les 27 octobre et 3 novembre 2022.

La CCSPL qui s'est tenue le 27 octobre 2022 a abordé les rapports suivants :

- Rapport annuel de la saison 2020/2021 du Tennis Club de Pau ;
- Rapport annuel 2021 de OGF sur l'exploitation du Crématorium de Pau ;
- Rapport annuel de la saison 2021/2022 du Complexe de Pelote ;
- Rapport annuel d'activité 2021 de la SPL Halles et République ;
- Rapport annuel 2021 de la concession GRDF.

La CCSPL qui s'est tenue le 3 novembre 2022 a abordé les rapports suivants :

- Rapport annuel 2020/2021 du délégataire du Casino de Pau ;
- Rapport annuel 2021 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements délégataire du Zénith de Pau ;
- Rapport annuel 2021 de la SPL Pau Béarn Pyrénées Evènements délégataire du Palais Beaumont ;
- Rapport annuel 2021 sur la qualité et les prix du service public d'assainissement ;
- Rapport annuel 2021 sur la qualité et les prix du service public d'eau potable.

Tous les rapports examinés lors de ces commissions ont été transmis à l'ensemble des membres de la CCSPL avant chaque réunion. Un avis favorable a été émis sur chaque rapport.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville de Pau.

Le conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2022 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 28 Groupement de commandes permanent pour la fourniture de documents pour le réseau des médiathèques et les services internes de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le réseau des médiathèques de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées va être amené prochainement à reconduire le marché pour l'acquisition de documents dans le but d'enrichir et de renouveler les collections proposées aux usagers.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fourniture de documents pour le réseau des médiathèques et les services internes de la ville de Pau et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Livres pour le réseau des médiathèques, livres pour les services internes, livres scolaires, abonnements périodiques, etc ...

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la fourniture de documents pour le réseau des médiathèques et les services internes de la ville de Pau et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 29 Groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux de voirie

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a conclu pour ses besoins un marché pour la fourniture de matériaux de voirie, lequel arrivera à échéance en juillet 2023. Elle doit donc lancer une nouvelle consultation pour désigner de nouveaux fournisseurs.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fourniture de matériaux de voirie pour la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités et les autres structures associées qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes), en vue du lancement d'un marché.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Fourniture de produits de voirie pour l'entretien et la construction de revêtements routiers (alluvionnaires, calcaire, émulsion de bitume, enrobés bitumineux, grave émulsion, bordures et caniveaux en béton, béton prêt à l'emploi etc....)

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux de voirie ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 30 Groupement de commandes permanent pour la location de pianos, déplacements et prestations associées

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Le conservatoire Pau Béarn Pyrénées a conclu pour ses besoins un marché pour la location de pianos, déplacements et prestations associées lequel arrivera à échéance le 5 juin 2023. La consultation doit donc être relancée prochainement, ce qui permettra également d'y inclure les besoins de la ville de Pau, notamment dans les salles de spectacle du foirail pour la saison jazz à Pau, au théâtre Saragosse ou au théâtre Saint Louis.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de location de pianos, déplacements et prestations associées, pour la ville de Pau et la communauté

d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Location de différents types de piano et tabourets associés pour les élèves et musiciens du conservatoire pour les cours et les concerts, le déplacement ;
- Location de pianos pour les musiciens se produisant dans les différentes salles de spectacles de la ville de Pau (Foirail - théâtre Saint-Louis - théâtre Saragosse...).

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la location de pianos, déplacements et prestations associées ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 31 Groupement de commandes permanent pour des prestations d'accompagnement d'un psychologue

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau dans le cadre des besoins d'accompagnement de ses agents que ce soit à titre individuel ou collectif souhaite pouvoir recourir à une prestation d'accompagnement par des psychologues. Actuellement, ce besoin n'est pas couvert par un marché public, et il est donc envisagé de lancer une consultation pour le couvrir.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de prestation d'accompagnement d'un psychologue pour la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les trois entités, en vue du lancement d'un marché,

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Entretien individuel, intervention collective et restitution, prestation de conseil, bilan d'activité.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour des prestations d'accompagnement psychologue ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 32 Groupement de commandes permanent de fourniture de matériels et de prestations de régulation des nuisibles

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Les services de la ville de Pau sont amenés à lutter contre des nuisibles de tous types. Ce besoin n'étant pas couvert par un marché à ce jour, il est donc envisagé de lancer une consultation pour couvrir ce besoin.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fourniture de matériels et de prestations de régulation des nuisibles pour la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux collectivités, en vue du lancement d'un marché ou plusieurs marchés.

La liste des prestations concernées est la suivante :

- Prestation de lutte contre les nuisibles,
- Fournitures de matériels de lutte contre les nuisibles.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement de commande ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétents.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes pour la fourniture de matériels et prestations de régulation des nuisibles ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 33 Groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau pour ses écoles et ses centres de loisirs doit se doter en matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et en structures de jeux pour enfants. Ce besoin n'étant pas couvert actuellement par un marché public, il est donc envisagé de lancer une consultation pour désigner un prestataire.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants pour la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (pour ses crèches), il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités, en vue du lancement d'un marché ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Fourniture aires de jeux,
- Fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux,
- Montage, démontage, pose ou dépose de structures de jeux,
- Travaux associés à la réalisation ou l'enlèvements des sols amortissants.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 33 Groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau pour ses écoles et ses centres de loisirs doit se doter en matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et en structures de jeux pour enfants. Ce besoin n'étant pas couvert actuellement par un marché public, il est donc envisagé de lancer une consultation pour désigner un prestataire.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants pour la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (pour ses crèches), il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités, en vue du lancement d'un marché ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Fourniture aires de jeux,
- Fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux,
- Montage, démontage, pose ou dépose de structures de jeux,
- Travaux associés à la réalisation ou l'enlèvements des sols amortissants.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la fourniture de matériaux pour sols amortissants d'aires de jeux et fourniture de structures de jeux pour enfants ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 34 Groupement de commandes permanent pour la fourniture et l'installation de mobiliers urbains

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a conclu pour ses besoins propres un marché de fourniture et installation de mobiliers urbains lequel est arrivé à échéance en mai 2020. Ce besoin n'étant plus couvert par un marché, il convient donc de le relancer prochainement.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de fourniture et d'installation de mobiliers urbains pour la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les trois collectivités en vue du lancement d'un marché ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations concernées est la suivante :

- Fourniture de mobilier de protection, d'assise, de propreté, de végétalisation, mobilier urbain pour 2 roues, mobilier urbain personnalisable sur mesure, abris-bus et toilettes de bout de ligne, etc ... ,
- Installation des mobiliers urbains.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement de commande ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétents.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la fourniture et l'installation de mobiliers urbains ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 35 Groupement de commandes permanent pour la location d'engins de levage et utilitaires

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau souhaite lancer un marché pour la location d'engins de levage et utilitaires. Ce besoin n'étant pas couvert par un marché public à ce jour, et il est donc envisagé de lancer une consultation pour désigner un prestataire.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de location d'engins de levage et utilitaires pour la ville de Pau, et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités et les autres structures associées qui pourraient être intéressées (sous réserve de leur adhésion effective au groupement de commandes), en vue du lancement d'un ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Location ponctuelle d'engins de levage et utilitaire tels que nacelle, camion grue, utilitaire plus et moins de 3.5T sans chauffeur dans le cadre du fonctionnement des services techniques de la CAPBP, VDP et les communes membres de la CAPBP.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour la location d'engins de levage et utilitaires ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 36 Groupement de commande permanent pour l'acquisition d'outillages horticoles à moteurs thermiques, électriques et de pièces détachées

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau souhaite doter ses différents services d'outillages horticoles à moteurs thermiques et électriques ainsi que des pièces détachées nécessaires à leur réparation en régie. Actuellement, ce besoin n'est pas couvert par un marché public, et il est donc envisagé de lancer une consultation pour désigner un ou plusieurs prestataires.

Compte tenu de la mutualisation des services et des besoins similaires en matière de pour l'acquisition d'outillages horticoles à moteurs thermiques et électriques la ville de Pau, et les services de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, il est donc proposé de constituer un groupement de commandes permanent entre les deux entités en vue du lancement d'un ou plusieurs marchés.

La liste non exhaustive des prestations est la suivante :

- Matériels pour la taille de haies, le débroussaillage, la tonte de gazon, et autres tâches horticoles ainsi que le nettoyage par soufflage et/ou aspiration.

Pour ce faire, la signature d'une convention est nécessaire. Celle-ci doit définir toutes les missions et les modalités d'organisation du groupement ainsi que désigner le coordonnateur et la Commission d'Appel d'Offres compétente.

Il vous est donc proposé de désigner, en tant que coordonnateur du groupement, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et comme Commission d'Appel d'Offres compétente, également celle de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (s'il y a lieu).

Le coordonnateur aura pour mission l'organisation de toute la procédure, la signature et la notification des marchés ; l'exécution étant laissée aux collectivités membres du groupement, pour chacune en ce qui la concerne, sous sa responsabilité.

La convention devra également être approuvée par le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, par le conseil municipal de chaque commune membre ou conseil d'administration des structures membres du groupement de commandes, avant signature.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'adhésion de la ville de Pau au groupement de commandes permanent pour l'acquisition d'outillages horticoles à moteurs thermiques et électriques et pièces détachées ;**
- 2. Accepter que le rôle de coordonnateur soit dévolu à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ;**
- 3. Approuver la convention de groupement ci-annexée ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention et tous les actes qui s'y rattachent.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 37 Demande de fonds de concours à la CAPBP pour l'Espace Culturel du Foirail et pour le projet de rénovation et de réaménagement du groupe scolaire Marancy

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, dans le cadre de son règlement de fonds de concours 2020-2026, soutient les projets de ses communes membres qui visent à atteindre les objectifs partagés d'aménagement de son territoire. La ville de Pau porte plusieurs opérations structurantes qui sont éligibles au fonds de concours. Figurent parmi ces projets structurants, la réalisation du Pôle Culturel du Foirail et les travaux de rénovation énergétique et de réaménagement du groupe scolaire Marancy.

L'Espace Culturel du Foirail a permis la création de 3 salles de cinéma d'art et d'essai de 80, 120 et 300 places. L'Espace Culturel du Foirail bénéficie également d'une salle de spectacle de 579 places.

Le coût de l'opération (Etudes ; Maitrise d'Oeuvre ; Travaux) s'élève à 18 008 630 € HT.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Département des Pyrénées Atlantiques	1 000 000 €
Etat DSIL	1 700 000 €
Région	1 000 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	1 000 000 €
Centre National du Cinéma	849 000 €
Autofinancement ville de Pau	12 459 630 €

La rénovation énergétique et le réaménagement du groupe scolaire Marancy a pour objet la mise aux normes des locaux afin de répondre aux nouvelles réglementations thermiques, acoustiques et en matière d'accessibilité. Le coût total de l'opération s'élève à 6 582 623 € HT.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Etat	1 350 283 €
Europe	300 000 €
Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées	285 192 €
Autofinancement ville de Pau	4 647 148 €

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser M. le Maire à solliciter la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour l'attribution de cofinancements pour ces deux opérations dans le cadre des fonds de concours ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer les conventions financières à intervenir entre la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 38 Projet d'optimisation du Centre Technique Municipal (CTM) – Ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Début 2019, la collectivité a engagé une réflexion globale pour l'optimisation du Centre Technique Municipal (CTM) au 22 rue Roger Salengro. Les services techniques de la ville de Pau et de la communauté d'agglomération sont implantés sur un site de 6 hectares au nord-est de la ville. Il comprend 2 activités principales que sont les services dits administratifs (bureaux) et les ateliers, avec un effectif de l'ordre de 500 agents.

Actuellement les bâtiments administratifs, construits en 1980 ne répondent plus aux normes en matière d'isolation thermique, acoustique et de confort de travail. Concernant le bâtiment des ateliers, une restructuration est nécessaire tant en structure qu'en fonctionnement. Il abrite l'ensemble des vestiaires douches et salles de repas en son centre, sans lumière du jour ni ventilation (ne répondant pas aux normes d'hygiènes du code du travail). Il en est de même pour le magasin rue Brossolette, actuellement en location et les bâtiments qui abrite les équipes opérationnelles du service Bâtiments.

Il est prévu une opération globale qui se déroulera en plusieurs phase de travaux, répartis sur plusieurs années pour permettre la réalisation des travaux en site occupé et assurer la continuité de service :

- Construction du bâtiment social ;
- Réhabilitation énergétique des bâtiments administratifs ;
- Construction magasin général et aménagements extérieurs ;
- Construction des hangars extérieurs ;
- Réhabilitation du bâtiment ateliers.

Pour mémoire, le décret n° 2022-305 du 1er mars 2022 relatif aux exigences de performance énergétique et environnementale des constructions de bâtiments de bureaux et d'enseignement primaire ou secondaire en France métropolitaine dit « décret tertiaire » impose aux collectivités une réhabilitation de leur patrimoine.

Un travail particulier sur les performances énergétiques du bâtiment sera engagé (recours à la géothermie ; installation de panneaux photovoltaïques ...).

Des études complémentaires seront nécessaires pour mener à bien cette opération sur les 2 premières phases de travaux (construction du bâtiment social et réhabilitation énergétique des bâtiments administratifs). Il est proposé de mettre en œuvre une gestion financière pluriannuelle par l'ouverture d'une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP). Le montant prévisionnel de l'AP de la phase 1 est établi à 7.9 M € TTC.

Les CP se répartissent suivant le planning prévisionnel de l'opération pour une livraison courant 2026 :

CP 2023	400 000 €
CP 2024	2 000 000 €
CP 2025	2 500 000 €
CP 2026	3 000 000 €

Cette autorisation de programme intègre outre les coûts prévisionnels des travaux de bâtiments, l'ensemble des frais induits : honoraires de la maîtrise d'œuvre et des assistants à maîtrise d'ouvrage, les études diverses, les aléas de chantier et les révisions de prix (estimées à ce jour, mais en perpétuelle évolution suivant le contexte international). Cette autorisation de programme est conforme aux perspectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'ouverture d'une autorisation de programme n°23036 pour la première phase de la réhabilitation du centre technique municipal pour un montant total de 7 900 000 €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 39 Eclairage public - ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a créé en 2011 une autorisation de programme relative à la requalification de l'éclairage public, codifiée 11022. Cette dernière a été portée à 6 065 000 € TTC en 2015 jusqu'en 2020

Ce programme s'inscrivait dans le cadre d'un effort de bannissement des sources énergivores, d'acquisition et d'installation de luminaires à haut rendement, permettant de contenir au niveau du budget principal les effets de l'augmentation annoncée des tarifs de l'électricité.

Par ailleurs, il s'agissait également d'engager des travaux permettant de se conformer à la Directive européenne EUP (Energy Using Products) 2005/32 CE (Règlement 245/2009 CE).

L'objet de cette autorisation de programme en matière d'efficacité énergétique reste totalement d'actualité. Ainsi, cet effort s'inscrit sur la durée dans la démarche de développement durable, et des investissements doivent être maintenus dans ce domaine afin de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Parallèlement à ces enjeux de développement durable, la collectivité souhaite améliorer l'ambiance lumineuse des lieux de vie, ceci dans un objectif réunissant à la fois l'attractivité commerciale et touristique, le sentiment de sécurité, la qualité de vie et le développement des lieux de rencontres.

Il est proposé de clôturer l'autorisation de programme n°11022 et d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant de crédits de paiements annuels de 1 700 000 € TTC.

En effet, il est important de souligner que le choc énergétique avec la flambée des coûts, notamment de l'électricité a été largement contenu par les investissements consentis.

Cette démarche engagée par la ville de Pau de manière volontariste permet, non seulement d'augmenter le niveau de sécurité des équipements, mais surtout de diminuer de moitié la consommation électrique avec notamment le passage en leds et le déploiement généralisé de la télégestion des équipements de l'éclairage public qui devrait permettre d'optimiser encore plus les économies réalisées.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme d'un montant total de 6 800 000 €. La ventilation prévisionnelle des crédits de paiement est de 1 700 000 € par an pour la période 2023-2026.

Cette autorisation de programme est conforme aux perspectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la clôture de l'autorisation de programme « Eclairage public » n°11022 ;**
- 2. Approuver l'ouverture de l'autorisation de programme « Eclairage public » n°23039 d'un montant total de 6 800 000 €.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 40 Travaux dans les bâtiments administratifs communaux : ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

L'objectif de cette autorisation de programme consiste d'une part, à poursuivre un programme de travaux de rénovation et de mise en conformité dans les bâtiments communaux et, d'autre part, à mettre en œuvre les déconstructions de bâtiments vétustes ou devant faire l'objet d'une opération d'aménagement.

1) Travaux de rénovation et de mise en conformité

Ces travaux regroupent les grosses réparations à réaliser sur les installations de chauffage et de ventilation dans les bâtiments administratifs, les travaux de mise en conformité électrique ainsi que ceux des transformateurs, les travaux d'accessibilité et les rénovations effectuées dans le cadre de la législation du travail (notamment éclairages des postes de travail). Tous ces travaux de rénovation intègrent évidemment la prise en compte systématique de la diminution des consommations énergétiques.

2) Déconstructions

Un certain nombre de bâtiments acquis depuis plusieurs années dans le cadre d'opérations d'aménagement futures doivent être démolis. En effet, l'état de ces bâtiments se détériore et entraîne de plus en plus de travaux conservatoires que l'on pourrait éviter. D'autres bâtiments doivent être démolis pour réaliser des projets de construction neuve.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements financiers contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La diminution importante des crédits de paiement entre 2024 et 2025 s'explique par la fin du projet Labat.

Cette autorisation porte donc sur un montant global de 11 200 000 € avec la répartition suivante des crédits de paiement :

AP/CP : TRAVAUX DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX				
TOTAL AP : 11 200 000 €				
	2023	2024	2025	2026
CP	3 920 000	5 000 000	1 280 000	1 000 000

Il vous est proposé de voter l'autorisation de programme « Travaux dans les bâtiments communaux », sur le budget général.

Cette autorisation de programme est conforme aux perspectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'ouverture de l'AP « Travaux dans les bâtiments communaux » pour un montant de 11 200 000 €

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 41 Accueil de la dernière étape de la Haute-Route Pyrénées 2023 : signature d'une convention avec la société Ironman Andorra Events et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

La communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau souhaitent apporter leur soutien à la course cyclo sportive « La Haute Route Pyrénées 2023 », organisée par la société Ironman, qui se déroulera du mardi 4 au samedi 8 juillet 2023.

Par délibération du 15 avril 2021 de l'assemblée délibérante de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, le soutien financier à la Haute Route des Pyrénées a été déclaré d'intérêt communautaire au titre de la compétences soutien aux manifestations et événements à caractère sportif contribuant à l'attractivité et à la promotion du territoire.

Pour sa 11^{ème} édition, la Haute Route Pyrénées traversera les Pyrénées en partant d'Andorre jusqu'à Pau avec 5 étapes en ligne :

- Mardi 4 juillet : Andorre la Vieille – Port de Cabu (Andorre),
- Mercredi 5 juillet : Andorre la Vieille – Col du Portillon (Espagne),
- Jeudi 6 juillet : Bagnères de Luchon – Peyragudes (étape en ligne),
- Vendredi 7 juillet : Loudenvielle – Hautacam (étape en ligne),
- Samedi 8 juillet : Argelès-Gazost – Pau (dernière pour le final de la course).

Cette course cycloportive représente 450 coureurs, 150 organisateurs et autant d'accompagnants venant du monde entier qui séjourneront à Pau pour l'événement générant ainsi d'importantes retombées économiques et touristiques directes locales. De plus, cette épreuve bénéficie d'une couverture médiatique internationale qui renforcera le positionnement de notre ville et de notre territoire comme destination de séjours cycloportifs.

Dans ce contexte favorable, il vous est proposé d'accueillir la dernière étape de la Haute Route Pyrénées 2023 le samedi 8 juillet à Pau et de proposer un soutien technique et réglementaire pour l'organisation de l'arrivée finale des coureurs.

Une convention tripartite entre la société Ironman, la communauté d'agglomération et la ville de Pau est établie pour préciser et encadrer les relations et les contours de ce partenariat. Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées délibèrera sur la prise en charge financière afférente à la mise à disposition d'un lieu d'accueil aménagé au Palais Beaumont pour l'arrivée finale des coureurs. La ville de Pau mobilisera ses services et ses moyens techniques pour l'organisation opérationnelle de la manifestation.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention tripartite ci-annexée, à intervenir, entre la société Ironman, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau pour l'accueil de la dernière étape de la Haute Route dans les conditions ci-dessus décrites ;**
- 2. Autoriser le soutien technique et réglementaire des services de la ville de Pau pour l'organisation et l'accueil de cet événement ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention tripartite à intervenir.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 42 Aménagements, rénovations et créations d'équipements sportifs : ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

L'entretien, l'aménagement et la création d'équipements sportifs continuent d'être un axe fort de la politique municipale : les stades, gymnases, trinquets, piscines et autres structures sportives permettent en effet l'amélioration de l'offre sportive et de loisirs vis-à-vis des usagers individuels, associatifs et scolaires.

Au-delà de cet aspect, investir sur nos équipements sportifs permet le développement des pratiques sportives, vecteur de valeurs sociales, éducatives et citoyennes et de mieux répondre aux enjeux énergétiques.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme « Aménagements et rénovations des équipements sportifs » d'un montant de 9 300 000 € avec une répartition prévisionnelle des crédits de paiements de la manière suivante :

2023	2024	2025	2026
2 855 000 €	3 145 000 €	1 800 000 €	1 500 000 €

Cette autorisation de programme comprend les dépenses suivantes :

- La poursuite du plan gymnase,
- Le gros entretien et le renouvellement des équipements sportifs,
- Le pôle sportif des Lilas,
- L'acquisition de matériels.

Cette autorisation de programme est conforme aux prospectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver la création de l'autorisation de programme 23037 pour un montant de 9 300 000 € TTC.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Nélia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 43 Associations sportives : attribution de subventions pour la saison sportive 2023

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Les acteurs associatifs et sportifs palois dans toute leur diversité contribuent par leur engagement à développer les pratiques sportives, à animer le territoire et à créer des initiatives innovantes. Les associations participent à la promotion de Pau Capitale Sportive en faveur des sports et des valeurs qu'il véhicule et dont les associations sont les acteurs directs. Dès lors, la ville de Pau s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif palois. Labélisée Terre de Jeux en 2019, la ville de Pau accueillera sur 15 sites mentionnés sur le territoire de Pau Capitale Sportive les athlètes de délégations participantes aux Jeux Olympiques de Paris 2024 pour leur préparation aux épreuves dans 20 disciplines inscrites au programme de cette olympiade. Dès lors, la ville de Pau s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif palois.

Par délibérations du 19 décembre 2022 et 27 mars 2023, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations sportives au titre du projet associatif, du soutien pour l'organisation de manifestations et pour les interventions dans le cadre du dispositif En Forme à Pau Juniors.

La présente délibération a pour objet de proposer au vote du conseil municipal les subventions au bénéfice d'associations ayant présenté des projets associatifs, pour l'organisation de manifestations ayant lieu au cours de ce printemps 2023, pour les interventions de structures associatives dans le cadre des dispositifs « en Forme à Pau Estival » et « Terre de Jeux » ainsi que pour le soutien aux sportifs de haut niveau inscrits sur les listes ministérielles 2023 et pour l'aide à l'acquisition de petit matériel sportif.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution des subventions à hauteur de 2 300 € pour les associations suivantes dont le règlement sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65, fonction 40, article 6574 ;

Associations	Objet	Subvention 2022	Subvention 2023
Association Sportive Saint Dominique	Projet associatif	700 €	700 €
Les Coquelicots de Louis Barthou	Projet associatif	1 600 €	1 600 €
TOTAL			2 300 €

2. Décider l'attribution de subventions à hauteur de 8 600 € pour les associations suivantes dont le règlement sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 204, fonction 40, article 20421 :

Associations	Objet	Subvention 2022	Subvention 2023
Pau Bowling Club Association	Acquisition de boules et d'un sac de transport	Non sollicité	1 510 €
Club Nautique Pyrénéen	Acquisition de quatre dériveurs	Non sollicité	1 600 €
Les Pumas Base-Ball	Acquisition d'un DBS portable batting cage et d'un écran carré blue série juge	Non sollicité	750 €
Dojo Palois	Acquisition de 75 tatamis	Non sollicité	4 740 €
TOTAL			8 600 €

3. Décider l'attribution des subventions suivantes pour un montant de 41 555 € au titre des manifestations sportives, des dispositifs « En Forme à Pau Estival » et « Terre de Jeux » et dans le cadre des soutiens spécifiques aux sportifs de haut niveau pour les associations suivantes dont le règlement sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 67, fonction 40, article 6745 ;

Subventions pour l'organisation de manifestations			
Associations	Objet	Subvention 2022	Subvention 2023
Fédération Sportive et Gymnique du Travail	Championnats de France FSGT au Stade Nautique (27 et 28 mai 2023)	Non sollicité	3 000 €
Bordeaux Sport Equestres	Pyrénées Masters Contest au Domaine de Sers (8 au 11 juin 2023)	Non sollicité	2 500 €
RD Racing	Baptêmes automobiles pour personnes en situation de handicap au Circuit Pau Arnos (25 mars 2023)	800 €	800 €
La Quille de Neuf	Championnats de France de Quille de Neuf (10 et 11 juin 2023)	Non sollicité	1 500 €
Section Paloise Pelote	Cesta Punta Cup (été 2023)	4 000 €	4 000 €
TOTAL			7 800 €

Subventions aux sportifs de haut niveau inscrits sur liste ministérielle catégorie relève et espoirs			
Associations	Objet	Subvention 2022	Subvention 2023
Section Paloise Rugby	8 espoirs et 5 relèves (plafonnement à 3 500 €)	6 000 €	3 500 €
Section Paloise Escrime	3 espoirs et 2 relèves	4 500 €	3 000 €
Section Paloise Pelote	2 espoirs	1 750 €	1 000 €
Elan Béarnais Pau Nord Est	4 relèves	500 €	3 000 €
Pau Football Club	2 espoirs	500 €	1 000 €
Pau Vélo 64	1 athlète relève	0 €	750 €
Club Universitaire Palois	1 espoirs	500 €	500 €
Sphinx de Pau	1 espoirs et 2 relèves	1 250 €	2 000 €
Dojo Palois	1 espoirs	500 €	500 €
Pau Basket Club	1 relève	0 €	750 €
Pau Canoé Kayak Club Universitaire	2 espoirs	6 250 €	1 000 €
TOTAL			17 000 €

Dispositif En Forme à Pau Estival			
Associations	Objet	Subvention 2022	Subvention 2023
UFOLEP 64	7 balades « En Forme à Vélo » (Parc Lawrence, Parc Gloxin, Square Besson, Parc Noulibos, Ousse des Bois)	480 €	560 €
Pau Canoé Kayak Club Universitaire	6 séances de navigation en paddle et 2 en rabaska (Aressy et Pont d'Espagne)	1 290 €	1 080 €
Elan Béarnais Pau Nord Est	5 séances de basket santé (playgrounds Tissié, Ousse des Bois et Saragosse)	Non sollicité	525 €
Tai Chi Chuan du Sud-Ouest	8 séances de Tai Chi Chuan (Parc Lawrence, Ridgway, Beaumont, Mazoyer, Besson)	370 €	400 €
Compagnie Bizane	6 séances d'activités physiques (Parc Beaumont, Sers)	Non sollicité	270 €
Section Paloise Tennis de Table	16 séances de tennis de table (Domaine de Sers)	320 €	600 €
Kapella Partage	6 séances de relaxation et sophrologie et 3 séances d'auto-massage	Non sollicité	360 €
Club Nautique Pyrénéen	5 séances de découverte de la voile (Lac du Gabas)	Non sollicité	900 €
Gymnastique Volontaire paloise	3 séances de gymnastique douce et 6 séances de marche afghane (Parc Lawrence, Besson et Ridgway)	235 €	360 €
TOTAL			5 055 €

Dispositif « Terre de Jeux »			
Association	Objet	Subvention 2022	Subvention 2023
Sport Partage C Pau Cible	Événement paralympique de sport adapté sur la plaine des sports de Gelos et au Stade d'Eaux Vives (23 et 24 juin 2023)	Non sollicité	2 000 €
Pau Béarn Handisports	Journée Paralympiades au Gymnase Jeanne d'Albret (29 avril 2023)	Non sollicité	1 500 €
Pau Reine des Sports	Exposition de valorisation de l'histoire du sport palois présentée au Palais Beaumont (7 au 9 juin 2023) et à la Médiathèque André Labarrère (juin à août 2023)	Non sollicité	3 000 €
Dauphins de la Section Paloise	Événement 2024 km pour tous à la piscine Péguilhan (14 octobre 2023)	Non sollicité	750 €
MJC Fleurs section volley-ball	Animation Envolley-vous vers les Jeux au passage Carnot (30 septembre 2023)	Non sollicité	750 €
Archers du Vert Galant	Animation de tir à l'arc en milieu scolaire au Groupe Scolaire Bouillerce (avril à juin 2023)	Non sollicité	700 €
UFOLEP	Animation Terre de Jeux innovante sur la ville de Pau (septembre 2023-juillet 2024)	Non sollicité	3 000 €
TOTAL			11 700 €

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien aux associations concernées.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 44 Gestion et exploitation du Complexe de Pelote : modifications de la grille tarifaire et du règlement intérieur des installations

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 27 mars 2017, le conseil municipal a attribué à la Holding Pilota un contrat d'affermage relatif à la gestion et l'animation du complexe de pelote, d'une durée de 5 ans.

Conformément aux dispositions contractuelles, le concessionnaire a constitué une société dédiée à l'exécution de la délégation de service public dénommée GACPP.

Afin de tenir compte des conséquences de la crise sanitaire de COVID 19 sur l'équilibre économique du contrat, fortement impacté par les différentes périodes de fermetures administratives, le conseil municipal a, par délibération du 28 mars 2022, décidé de prolonger d'un an le contrat de délégation de service public par voie d'avenant. Il expire donc le 30 juin 2023.

Il ressort des différents rapports d'activité produits par la société GACPP que les participations contractuelles versées par la commune au titre des sujétions de service public imposées au concessionnaire représentent une part importante au sein de l'ensemble des produits d'exploitation, et transfèrent au concessionnaire un faible risque d'exploitation qui fragilise la qualification juridique du contrat.

Pour ce motif, le renouvellement du contrat relatif à l'exploitation du complexe de pelote, qui entrera en vigueur le 1er juillet 2023, sera effectué par voie de marché public d'exploitation et non par voie de délégation de service public.

C'est dans ce contexte qu'il vous est proposé d'apporter des ajustements tarifaires tenant compte du niveau de qualité des installations et de l'évolution prévisible des charges de fonctionnement et d'investissement de l'établissement. Il est à noter que la grille tarifaire n'a pas évolué depuis 2017.

Parmi ces évolutions figure la mise en place d'une tarification spécifique similaire à celle appliquée pour les installations des tennis du Cami Salié avec un tarif réduit (-30%) au bénéfice des usagers palois suivants :

- de moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau ;
- bénéficiaires d'allocations sociales suivantes (sur présentation des justificatifs) : Allocations de Solidarité Personnes Agées (ASPA) ; Allocation Adulte Handicapé (AAH) ; Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ; Allocation Invalidité (AI) ; Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI) ; Allocation Temporaire d'Attente (ATA) ; Allocation Retour à l'Emploi (ARE) ; Revenu de Solidarité Active (RSA).

Figure également la mise en place d'une tarification spécifique pour les associations paloises utilisatrices de plus de 200h par an pour chaque aire de jeu.

Par ailleurs, au regard du fonctionnement actuel de l'établissement, le règlement intérieur adopté par délibération du conseil municipal du 08 juillet 2010 nécessite une rédaction plus complète.

Les changements proposés concernent essentiellement les points suivants :

- les jours et heures d'ouverture de l'établissement ;
- les modalités d'accès au fronton extérieur ;
- les conditions d'utilisation des installations relatives notamment aux règles de sécurité ;
- le stationnement aux abords du complexe de pelote ;
- les modalités d'organisation de manifestation.

Les modifications proposées visent globalement à préciser les règles d'occupation et à renforcer les règles de sécurité vis-à-vis des différents utilisateurs.

Le projet de règlement intérieur modifié est joint au présent rapport.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider que le nouveau contrat d'exploitation qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 sera attribué par voie de marché public ;**
- 2. Approuver la grille tarifaire ci-jointe du complexe de pelote à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- 3. Approuver le règlement intérieur ci-annexé du complexe de pelote, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2023 ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

COMPLEXE DE PELOTE DE PAU **REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS**

TITRE I – DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de fixer les conditions de mise à disposition ainsi que les règles d'utilisation des installations du Complexe de Pelote de Pau.

Article 2 : PERIODES ET HORAIRES DE FONCTIONNEMENT

Le complexe de pelote fonctionne tous les jours de l'année, jours fériés compris à l'exception du 1^{er} mai et de la période du 24 décembre au 1^{er} janvier inclus de chaque année.

Il est ouvert :

- du lundi au vendredi de 8h15 à 22h30 ;
- le samedi de 9h45 à 19h30.

Le complexe de pelote est fermé le dimanche.

L'ouverture du complexe de pelote pour l'accueil de compétitions sportives et événements en dehors des horaires d'ouverture, du lundi au samedi ainsi que le dimanche est possible sur réservation et sous réserve de l'accord préalable de l'exploitant.

Le fronton extérieur est en accès libre pour tous en dehors des créneaux réservés par l'exploitant et lorsque le complexe de pelote ou les portillons extérieurs d'accès au fronton sont ouverts.

Les périodes de fonctionnement et les horaires d'ouverture seront modifiés, le cas échéant, par arrêté signé par le Maire ou toute personne ayant reçu délégation à cet effet.

Article 3 : DESTINATION DU COMPLEXE DE PELOTE

Les installations du Complexe de Pelote sont réservées à titre principal à la pratique de la pelote basque, et à titre accessoire à toutes autres pratiques sportives compatibles avec la destination des installations, notamment au titre de sa classification en tant qu'Établissement Recevant du Public. Aucune activité de restauration ou de buvette ne pourront se tenir dans l'enceinte du complexe de pelote sans autorisation préalable de la Ville de Pau et du titulaire du bail commercial (bar/restaurant).

Article 4 : UTILISATEURS

Le complexe de pelote est ouvert à tous les usagers en contrepartie du paiement des tarifs votés par le conseil municipal, particuliers, organisateurs de manifestations sportives avec entrées gratuites ou payantes, écoles élémentaires, écoles de formation de pelote, associations et clubs

sportifs, etc.

Les personnes mineures sont placées sous l'entière responsabilité de leurs accompagnateurs, qu'il s'agisse de leurs parents, des responsables des activités scolaires, des écoles de pelote ou des activités associatives.

Chaque utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter et à le faire appliquer durant son temps d'occupation du site.

Les utilisateurs s'engagent à suivre, en toutes circonstances, toute demande émanant de la Ville de Pau ou de l'exploitant du site.

Article 5 : TENUE VESTIMENTAIRE

L'ensemble des utilisateurs devra pratiquer l'activité avec une tenue adaptée à son sport (vêtements, chaussures) et aux précautions requises pour la sauvegarde de l'équipement, notamment celles liées au revêtement des sols.

Le port de chaussures de ville par les joueurs durant les parties est rigoureusement interdit. Il est obligatoire de jouer avec des chaussures de sport.

Le port du casque et des lunettes de protection est recommandé pour toutes les spécialités.

Article 6 : SOUS-LOCATION

La sous-location ou la mise à disposition au profit de tiers (à titre gratuit ou onéreux) des installations est interdite sauf accord préalable et écrit de la Ville de Pau.

Article 7 : VOLS ET OBJETS TROUVES

Pendant l'activité, les vestiaires attribués ou occupés sont sous la responsabilité des pratiquants, qui doivent s'assurer de la mise en sécurité de leurs biens, afin d'éviter les vols.

La Ville de Pau (ou l'exploitant) ne saurait être tenue pour responsable des vols de biens dans l'enceinte du complexe de pelote.

En plus de ses assurances personnelles liées à la pratique de la pelote, l'utilisateur reconnaît avoir souscrit toutes les polices d'assurance couvrant les biens matériels lui appartenant, notamment en cas de vols.

Article 8 : DEGRADATIONS

Les utilisateurs sont responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner aux locaux et aux équipements mis à disposition, soit à titre personnel, soit du fait des personnes qu'ils ont introduites ou laissées s'introduire.

Ils devront assurer le remboursement ou la réparation des dégradations et des pertes évaluées à dire d'expert.

L'utilisateur est responsable des personnes placées sous sa responsabilité, des conditions dans lesquelles s'exerce l'occupation et devra à ce titre répondre de tout incident qui pourrait se produire.

L'utilisateur devra informer l'exploitant dans les plus brefs délais de tout problème de sécurité dont

il aurait connaissance, tant pour les personnes que pour les locaux ou le matériel mis à disposition.

Article 9 : BRUIT

L'utilisateur doit veiller à ne pas troubler la tranquillité publique. Il prendra en particulier toutes dispositions pour ne pas perturber le voisinage ou les riverains.

Article 10 : PROPRETE

Tous les utilisateurs doivent veiller à préserver le bon état et la propreté des locaux et du mobilier au sein du complexe de pelote.

Aucun débris ne devra être laissé tant dans les aires de jeux que dans les vestiaires, sanitaires, douches, circulations, espaces extérieurs. Il est pour cela recommandé d'utiliser les poubelles prévues à cet effet.

Article 11 : AMENAGEMENTS

Tout aménagement ou affichage (même temporaires) à l'intérieur ou l'extérieur des installations est interdit sauf accord préalable et écrit de la Ville de Pau (ou de l'exploitant).

Article 12 : TRAVAUX

Seule la Ville de Pau (ou l'exploitant du site avec l'accord préalable et écrit de cette dernière) est autorisée à effectuer des travaux y compris ceux de maintenance.

Toutefois, les titulaires de conventions d'occupation des locaux associatifs mis à leur disposition pourront réaliser, à leurs frais, tous travaux, aménagements ou installations que bon leur semblera, conformément à la destination des lieux. Il devra pour cela obtenir au préalable l'autorisation écrite de la Ville de Pau (ou de l'exploitant).

En fin de jouissance, les travaux, embellissements, améliorations, installations, décors qui auraient été faits dans les locaux mis à disposition seront déposés aux frais de l'occupant, ou resteront propriété de la collectivité, sans aucune indemnité.

Toute opération dépendant du Code du Travail devra respecter la loi du 20 février 1992 et les articles R232 concernant les bâtiments existants.

Pour tous les travaux, un permis de travail ou un plan de prévention devra être effectué avant chaque opération.

Les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du Maire, donnée après avis de la Commission de Sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement ou toute modification des établissements (R123-23 du CCH).

Il est précisé que la pose éventuelle d'appareils de sonorisation, les modifications ou adjonctions aux installations électriques existant dans l'établissement ne peuvent être effectuées sans autorisation de la Ville de Pau (ou de l'exploitant).

Article 13 : PUBLICITE

L'apposition de publicité à l'intérieur ou à l'extérieur des installations sportives est interdite sauf autorisation préalable et écrite de la Ville de Pau (ou de l'exploitant) qui exercera un droit de regard sur le contenu de celle-ci.

En cas d'autorisation, la Ville de Pau (ou l'exploitant) peut demander le paiement d'un droit à son bénéfice en application de la délibération tarifaire adoptée par le Conseil municipal.

En tout état de cause, l'installation sera faite sous le contrôle de la Ville de Pau (ou de l'exploitant) et aux conditions techniques qui seront précisées sur l'autorisation (dimension, implantation, fixation, occultation...).

Après la période d'utilisation autorisée, l'utilisateur devra veiller au retrait dans les 24 heures de toutes publicités installées et au respect des installations. Passé ce délai, l'utilisateur se verra appliquer une pénalité de 100 € par jour de retard.

Les réparations des dégradations causées par la mise en place de publicités seront à la charge de l'utilisateur (traces de colles, peinture abimée...).

Article 14 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les utilisateurs sont tenus d'occuper le site conformément aux notions de développement durable et d'utilisation responsable des locaux.

Les utilisateurs doivent veiller à ce que les règles d'économie d'énergie soient respectées, en particulier pour l'éclairage, mais aussi pour l'eau et la fermeture des pièces chauffées.

L'accès aux armoires de commandes électriques et d'éclairage est réservé aux personnes autorisées.

Les utilisateurs qui ne se conformeraient pas à ces obligations s'exposent à une suspension des créneaux.

Article 15 : ORGANISATION DE BUVETTES (code de la santé publique)

Principe général : la vente et la distribution de boissons des groupes 3 à 5 (boissons alcoolisées) définis à l'article L. 3321-1 du Code de la santé publique sont interdites dans l'enceinte d'un complexe sportif.

Les articles L. 332-3 à L. 332-5 du Code du sport répriment, lors du déroulement ou de la retransmission en public d'une manifestation sportive, l'accès au sein des enceintes sportives des personnes en état d'ivresse et l'introduction par force ou par fraude de boissons alcoolisées.

Cas particulier: en application des articles L.3335-4 du code de la santé publique et L. 313-1 du Code du tourisme, le Maire peut, par arrêté, accorder des autorisations dérogatoires temporaires, d'une durée de quarante-huit heures au plus, à l'interdiction de vente à consommer sur place ou à emporter et de distribution des boissons du troisième groupe (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels) dans l'enceinte d'un complexe sportif, en faveur des associations sportives agréées conformément à l'article L. 121-4 du Code du sport et dans la limite des dix autorisations annuelles pour chacune desdites associations qui en fait la demande.

Article 16 : DROITS D'AUTEURS

En cas d'utilisation de sonorisation, l'utilisateur fera son affaire des déclarations auprès de la société d'auteurs (SACEM ou SACD) ainsi que le règlement des droits correspondants.

De même, il aura à sa charge s'il y a lieu, la déclaration et le règlement au Centre National des Variétés de la taxe applicable aux spectacles.

TITRE II – MISE A DISPOSITION

Article 17 : PRINCIPES DE MISE A DISPOSITION

L'utilisation du Complexe de Pelote s'effectuera selon les modalités fixées dans le présent règlement.

L'autorisation d'utilisation est accordée à titre précaire et révocable, la Ville de Pau (ou l'exploitant) se réservant le droit par nécessité et par simple notification effectuée à l'avance, de l'annuler ou de la modifier.

Article 18 : AUTORISATION D'ACCES

La Ville de Pau (ou l'exploitant) délivre les autorisations d'accès aux différents utilisateurs du site et veille au respect des créneaux horaires attribués à chacun.

Toute personne désireuse d'accéder aux aires de jeux couvertes doit impérativement se présenter à l'accueil du Complexe de Pelote afin d'effectuer une réservation et/ou se faire délivrer le moyen d'accès mis en place par l'exploitant à l'aire de jeu correspondante, même en cas de réservation préalablement effectuée par téléphone.

Les plannings d'utilisation des installations sportives sont élaborés par l'exploitant du site.

La demande d'utilisation doit être conforme à la destination et à la classification de l'équipement au regard des dispositions applicables aux Établissements Recevant du Public.

Article 19 : CONDITIONS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

A - Un comportement correct et responsable

Tous les utilisateurs doivent conserver une attitude correcte et responsable tout le temps d'occupation des lieux.

Les personnes qui sont en état manifeste d'ébriété, ayant un comportement contraire ou pouvant nuire à l'ordre public, accompagnées d'un animal même tenu en laisse, sauf s'il s'agit d'un chien guide, non munies d'une autorisation ou accréditation, ne pourront accéder ou demeurer sur le site sportif.

Il est notamment interdit :

- de donner des leçons particulières, même à titre gratuit, dans l'enceinte du complexe de pelote sans autorisation de la Ville de Pau (ou de l'exploitant) ;
- d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées à l'intérieur du site sportif, excepté dans le cadre d'autorisations dérogatoires temporaires ;
- d'introduire dans le site tout objet ou produit risquant de nuire à la sécurité des autres

usagers ou pouvant produire des dommages physiques tant pour l'utilisateur que pour les autres personnes (armes, bouteilles en verre, produits illicites et dangereux, pétards, fumigènes, flammes vives...);

- de fumer et de vapoter dans les locaux affectés à un usage collectif (article L.3512-8, R.3512-2 et L.3513-6 du Code de la santé publique) ;
- de procéder à des modifications sur les installations existantes ;
- de bloquer ou occulter les issues de secours ;
- de réduire la largeur des circulations dans l'établissement. Les unités de passage des cheminements et des dégagements devront être respectées en permanence (C0.36 à 57) ;
- de mettre en place des barrières de police ou tout autre dispositif pouvant gêner la circulation du public et des usagers ;
- de mettre en place des installations techniques supplémentaires (électrique, chauffage, cuisson, autres) à l'intérieur de l'établissement (seuls les percolateurs, les fours à micro-ondes de moins de 3.5KW, les cafetières et les bouilloires sont autorisés lors des manifestations) ;
- de rajouter de l'appareillage non prévu par les puissances électriques distribuées ;
- de pénétrer dans un local technique ;
- de stocker du matériel dans les locaux non prévus à cet effet et en aucun cas de manière anarchique ;
- d'intervenir dans une armoire électrique ;
- d'introduire tout matériel dont les caractéristiques ne sont pas compatibles avec celles des installations ;
- d'introduire des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux et plus généralement tout engin à moteur ;
- de camper sur le site ;
- d'endommager les plantations, mobilier et d'une manière générale tout aménagement sur le site ;
- de laver des chaussures ou effets dans les lavabos des vestiaires ou sous les douches.

B - Une utilisation paisible des lieux et matériels conformément à leur destination.

L'utilisation des installations ne peut s'effectuer que dans le cadre de l'objet et pour les activités déterminées dans la demande de réservation des créneaux d'utilisation pour lesquels l'occupant a été autorisé.

Il est dans tous les cas interdit :

- d'utiliser les lieux à d'autres fins que celles indiquées dans l'autorisation d'utilisation des installations, sans demande préalable faite auprès de la Ville de Pau (ou de l'exploitant) et sous réserve d'obtenir l'autorisation préalable ;
- d'y organiser des séances à caractère religieux ou politique ;
- d'exercer une activité commerciale ou publicitaire sans autorisation de la Ville de Pau (ou de l'exploitant).

Afin de maintenir les installations en bon état de fonctionnement et pour limiter les risques d'accident, il est interdit de manipuler les différents dispositifs de configuration des aires de jeux (le tambour mobile et la planche du 1^{er} filet au trinquet, les panneaux amovibles et la ligne inférieure du frontis du mur à gauche, le grillage motorisé au jaï alai) sans l'accord préalable de l'exploitant.

L'utilisateur ne doit en aucun cas démonter le matériel fixé, ni le sortir du site sans autorisation de la Ville de Pau ou de l'exploitant.

Il lui est par ailleurs interdit de déposer du matériel à demeure, sauf autorisation expresse.

C – Utilisation des vestiaires collectifs

Les vestiaires sont utilisés uniquement pour le déshabillage et l'habillage.

La conservation et la surveillance des sacs et effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire.

Il est rappelé qu'il est vivement déconseillé de se rendre sur les sites sportifs en possession d'objets de valeur.

Aucun objet de valeur ne pourra être déposé auprès du personnel œuvrant au sein de l'établissement.

Article 20 : ORGANISATION DE MANIFESTATIONS

Les demandes de manifestations doivent être présentées à l'exploitant du site via le formulaire d'organisation de manifestation téléchargeable sur le site de la Ville de Pau 2 mois minimum avant la manifestation.

Aucune manifestation ne pourra se tenir dans l'enceinte du Complexe de pelote sans accord préalable de l'exploitant.

Article 21 : URGENCE SANITAIRE

En cas d'état d'urgence sanitaire, les utilisateurs ainsi que les spectateurs devront se conformer aux dispositions édictées au niveau national ; départemental et local (exemple : présentation d'un « pass sanitaire » valide pour les personnes concernées, application des gestes barrières ou autres).

Article 22 : HORAIRES

Les utilisateurs sont tenus de respecter scrupuleusement les horaires d'utilisation des installations qui leur sont attribués et notamment les horaires d'entrée et de sortie de l'aire de jeu :

- 15 minutes avant l'entrée sur l'aire de jeu sont accordées pour le passage aux vestiaires ;
- 20 minutes après la sortie de l'aire de jeu sont accordées pour le passage aux vestiaires et aux douches.

Le respect scrupuleux des horaires et du calendrier attribués à chaque utilisateur est exigé pour le bon fonctionnement des installations.

Article 23 : UTILISATION DES CRENEAUX PAR LES CLUBS SPORTIFS

Le club utilisateur s'engage à disposer, en permanence et avec des effectifs satisfaisants, de l'équipement qui lui est accordé.

Dans un souci d'optimisation dans l'utilisation du Complexe de Pelote, l'exploitant se réserve le droit d'annuler en cours d'année les créneaux attribués à une structure dans les cas suivants :

- la non-utilisation répétitive d'un créneau sans que l'exploitant en ait été informé ;
- l'utilisation de créneaux sans accord préalable de l'exploitant ;

Article 24 : RETRAIT D'AUTORISATION D'UTILISATION

Le Maire de Pau ou l'exploitant se réserve le droit de retirer immédiatement l'usage du site à celui qui l'utiliserait dans des conditions contraires à la sécurité des biens ou des personnes, aux bonnes mœurs, au présent règlement et plus généralement, aux lois et règlements en vigueur.

Le non-respect d'une des dispositions du présent règlement intérieur donnera également lieu au retrait immédiat et sans indemnité de l'autorisation d'occupation.

Conformément au Code des relations entre le public et l'administration, le retrait de l'autorisation ne pourra intervenir qu'après que l'intéressé aura été informé des griefs formulés à son encontre et aura été mis à même de demander la communication du dossier le concernant et de présenter ses observations écrites et, s'il en fait la demande, orales. Il pourra pour l'occasion se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles, ou lorsque leur mise en œuvre serait de nature à compromettre l'ordre public.

Le retrait de l'autorisation pourra également intervenir à tout moment, sans indemnité, pour tout motif d'intérêt général.

Il est rappelé que les séances d'entraînement ou les compétitions peuvent être suspendues en totalité ou en partie par décision municipale ou par l'exploitant en raison de travaux de réfection par exemple ou dans tous les cas où la sécurité du public pourrait être mise en cause.

Article 25 : TARIFICATION

La grille tarifaire des aires de jeux et des autres espaces à louer sont affichés dans l'enceinte de l'établissement.

Le paiement peut être effectué par espèces, chèques ou tout autre moyen de paiement qui pourrait être mis en place ultérieurement, au moment de l'utilisation de la salle.

Le paiement reste dû en l'absence d'annulation, ou pour toute annulation effectuée dans les 24h qui précèdent l'utilisation.

Tout retard dans l'acquittement des sommes dues expose l'utilisateur au retrait de l'autorisation d'occupation de l'installation.

Article 26 : STATIONNEMENT

Les véhicules devront stationner uniquement sur les places de parkings aménagées à cet effet et dans le respect du code de la route.

Aucun véhicule ne devra stationner en dehors des places matérialisées. Tout stationnement contre les façades du bâtiment est formellement interdit ainsi que sur les pelouses.

Les voies dédiées aux engins de secours ainsi que les façades des bâtiments doivent rester dégagées et accessibles afin que les sapeurs-pompiers puissent intervenir rapidement.

L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou d'accident pouvant être subi par les véhicules dans l'enceinte des parkings.

Article 27 : ASSURANCE – RESPONSABILITÉS

L'utilisateur est responsable de tout dommage causé à ses préposés ou aux tiers, ainsi qu'aux matériels et installations mis à sa disposition, qui surviendrait durant les périodes d'occupation.

Il est tenu, avant toute occupation des locaux, de remettre à l'exploitant, une attestation d'assurance en responsabilité civile indiquant que pour la période considérée, il bénéficie d'une couverture des risques liés aux activités pratiquées.

Faute de présentation de cette attestation l'équipement ne sera pas mis à disposition.

Les joueurs occasionnels de pelote, et les joueurs licenciés à la Fédération Française de Pelote Basque qui ne sont pas à jour de leurs cotisations, sont tenus d'être couverts pour l'ensemble des risques liés à l'exercice de la pelote par une assurance personnelle.

Les occupants des locaux associatifs présents à l'intérieur du complexe de pelote sont tenus de s'assurer en responsabilité civile locative dans les conditions fixées par les conventions d'occupations y afférentes.

TITRE III – SÉCURITÉ

Article 28 : CLASSEMENT ET EFFECTIFS DU COMPLEXE DE PELOTE

Le complexe de pelote est un Établissement Recevant du Public de 1^{ère} catégorie de types X, N et PA.

Le site comporte principalement 3 salles de sport (un Jaï-Alaï, un mur à gauche, et un trinquet), un restaurant et un bar. Le restaurant (au 2^{ème} étage) et le bar (au 1^{er} étage) disposent d'un accès indépendant par un escalier.

L'effectif maximal autorisé des personnes admises simultanément dans l'établissement et dans les locaux est défini par le procès verbal de la commission de sécurité et d'accessibilité en vigueur. Il doit être strictement respecté en toutes circonstances.

Article 29 : CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent règlement fait référence au code de la construction et de l'habitation (CCH), au règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public (dispositions générales et particulières) et au Code du travail.

Il est applicable par toute personne intervenant sur le site dans le cadre du travail (permanent ou occasionnel).

Code de la construction et de l'habitation

Chapitre III : protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (articles R123-1 à R123-55).

Règlement de sécurité contre l'incendie relatif aux établissements recevant du public

GN.2 (article du 13 janvier 2004) : les bâtiments d'une même exploitation et les exploitations groupées dans un même bâtiment ou dans des bâtiments voisins qui ne répondent pas aux conditions d'isolement sont considérées comme un seul établissement recevant du public.

Ce type d'établissement est alors placé sous une direction unique responsable auprès des autorités publiques (articles R123-21 et R123-18 du CCH).

Les locaux du complexe de pelote ne peuvent être utilisés que selon les dispositions générales et particulières du règlement de sécurité contre l'incendie (établissement couverts et sportifs type « X », restaurants et débits de boissons type « N », de plein air type « PA »)

L'exploitant des cuisines devra respecter les articles GC.16, 18 et 19 du règlement de sécurité contre l'incendie concernant l'entretien, la vérification et la limite de puissances des appareils.

Ces obligations sont précisées dans l'article R123-43 du CCH.

Les portes de communication entre le bar/restaurant et les coursives du complexe de pelote doivent rester fermées et ne servent qu'en cas d'évacuation.

L'exploitant s'assurera de toutes les conditions d'hygiène liées à l'activité.

Article 30 : SECURITE INCENDIE

En application de l'article R123-11 du code de la construction et de l'habitation, la surveillance des établissements doit être assurée pendant la présence du public par un service de sécurité incendie.

Le Complexe de Pelote est équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A.

Conformément à l'article MS-57 du règlement de sécurité contre l'incendie : les installations de détection impliquent, pendant la présence du public, l'existence dans les établissements concernés d'un personnel permanent qualifié, susceptible d'alerter les sapeurs pompiers et de mettre en œuvre les moyens de lutte contre l'incendie.

Toutes les dispositions doivent être prises pour éliminer les fausses alarmes sans nuire à l'efficacité de l'installation.

L'article MS-46 et MS- 50 définit la composition et les missions du service de sécurité incendie.

Il appartient à l'exploitant du complexe de pelote de répondre à ces obligations.

Article 31 : UTILISATION EXCEPTIONNELLE

Toute exploitation de locaux ou d'espaces communs différente de la destination initiale réglementaire ne pourra se faire qu'après accord de la Ville de Pau qui aura pris l'avis de l'autorité compétente pour l'utilisation exceptionnelle des locaux (GN 6).

Article 32 : ORDRE PUBLIC

L'utilisateur doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, à la salubrité et à l'hygiène. Il est également responsable de la protection des mineurs pendant toute la durée de mise à disposition.

La Ville de Pau (ou l'exploitant) se réserve le droit d'utiliser ou d'interdire les installations pour des interventions techniques notamment à l'occasion de travaux d'aménagement, d'entretien et de mise

en sécurité.

Article 33 : MAINTIEN DE L'ORDRE

Toute personne pénétrant dans l'enceinte du Complexe de pelote doit se conformer au présent règlement dont il reconnaît avoir pris connaissance.

L'exploitant, ses représentants ou ses préposés, sont habilités à intervenir à tout moment afin de faire respecter le présent règlement.

A défaut, les représentants habilités peuvent interdire l'entrée ou faire expulser toute personne troublant l'ordre public.

Toute personne présente sur le site devra adopter un comportement ne portant pas atteinte au respect d'autrui, aucune violence physique et verbale ne sera tolérée.

TITRE IV – EXÉCUTION

Article 34 : NOTIFICATION

Tout autre point non défini par le présent règlement devra faire l'objet d'un accord commun entre les intervenants et la Ville de PAU, et toute modification réglementaire devra être prise en compte par les différentes parties.

Le présent règlement sera affiché dans l'enceinte du complexe de pelote.

Pau, le

François BAYROU
Maire de Pau

COMPLEXE DE PELOTE - TARIFS TTC

	Particuliers + C.E.						Forfait Journée pour manifestation	Mois	Année	Tarifs réduits (2)	Compétitions (3) jeunes (jusqu'à cadets)	Compétitions (3) séniors	Tarifs associations	Associations utilisatrices de + de 200 h / an (4)
	Heure creuse (1)	Heure pleine	Demi-journée (3h)	Journée (7h)	Abonnement 6 mois heure creuse (1 heure /semaine)	Abonnement 6 mois heure pleine (1 heure /semaine)								
Trinquet	17 €/h	21 €/h			408 €	504 €	162 €			15 €/h	9 €/h	14 €/h	16 €/h	10 €/h
Mur à gauche	15 €/h	19 €/h			360 €	456 €	140 €			13 €/h	7 €/h	12 €/h	13 €/h	10 €/h
Jaï Alai	23 €/h	29 €/h			552 €	696 €	195 €			20 €/h	10 €/h	16 €/h	19 €/h	10 €/h
Fronton extérieur	éclairage : 12 €/h									éclairage : 10 €/h				
Coursives - 2 étages	32 €/h	32 €/h	80 €	160 €									20 €/h	
Salle de réunion (équipée)	22 €/h	22 €/h	55 €	110 €									14 €/h	
Bureau								800 €						
Location publicitaire (5) Jaï Alai														
<i>Ville de Pau</i>								inclus	inclus					
<i>Associations (6)</i>								40 €	400 €					
Location publicitaire (5) Mur à gauche														
<i>Ville de Pau</i>								inclus	inclus					
<i>Associations (6)</i>								20 €	200 €					
Location publicitaire (5) Trinquet														
<i>Ville de Pau</i>								inclus	inclus					
<i>Associations (6)</i>								20 €	200 €					

(1) Matin jusqu'à 12h et de 14h à 17h (du lundi au vendredi uniquement)

(2) Usagers palois : personnes âgées de moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau ou bénéficiaires d'allocations sociales suivantes (sur présentation des justificatifs) : Allocations de Solidarité Personnes Agées (ASPA) ; Allocation Adulte Handicapé (AAH) ; Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ; Allocation Invalidité (AI) ; Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI) ; Allocation Temporaire d'Attente (ATA) ; Allocation Retour à l'Emploi (ARE) ; Revenu de Solidarité Active (RSA). Minimum la moitié de l'effectif des joueurs concernée

(3) Compétitions fédérales officielles

(4) Associations paloises / Tarifs applicables à toutes activités

(5) Coûts pour l'ensemble des emplacements d'une aire de jeu

(6) Réservée prioritairement aux associations qui occupent des locaux administratifs du complexe de pelote



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 45 Gestion et exploitation des tennis du Cami-Salié : modification de la grille tarifaire

Rapporteur : M. Eric SAUBATTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération en date du 28 juin 2021, le conseil municipal a attribué à l'association Tennis Club de Pau la gestion des tennis municipaux du Cami-Salié dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 8 juillet 2021.

Cette délégation de service public, d'une durée de 20 ans, est entrée en vigueur le 1er septembre 2021.

Par délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé une première modification de la grille tarifaire notamment pour créer un centre d'entraînement.

Par délibération en date du 27 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public portant notamment sur l'implantation par le concessionnaire de panneaux photovoltaïques sur la toiture des installations mises à disposition.

Conformément à l'article 10.1 du contrat de concession, en dehors de l'application de la formule de révision, les tarifs pourront être modifiés par délibération du conseil municipal, sur proposition du concessionnaire dûment motivée, pour une entrée en vigueur le 1^{er} septembre suivant.

Pour faire face à la hausse du prix de l'énergie, le Tennis Club de Pau souhaite ajuster les tarifs à compter de la saison 2023/2024

La nouvelle grille tarifaire est annexée au présent rapport et entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023

Le concessionnaire propose d'augmenter les tarifs de locations horaires et d'abonnements loisirs pour la pratique du tennis ainsi que ceux des prestations d'enseignement collectif de tennis et de padel pour les jeunes et les adultes.

Les tarifs de locations horaires et d'abonnements loisirs pour la pratique du padel ne font pas l'objet d'une augmentation au regard de la forte concurrence dans ce secteur.

Le règlement intérieur des installations est mis à jour pour tenir compte de ces modifications et pour apporter des modifications mineures notamment aux modalités de réservation ou à l'intégration des futurs terrains de padel.

Les modifications tarifaires vont entraîner une augmentation de la compensation par la ville de Pau des tarifs réduits, en application de l'article 22 du contrat de concession, d'environ 1673 € par rapport à la dernière compensation versée, pour la saison 2021/2022.

Le montant total annuel des compensations financières à verser par la ville de Pau au concessionnaire dans le cadre des contraintes de service public est ainsi estimé comme suit :

Contraintes de service public	Contrat avec les tarifs actuels	Contrat à compter du 01/09/2023 avec les nouveaux tarifs
Réservation de créneaux, Open Terega, promotion de la commune	35 525 €	35 525 €
Compensations des tarifs réduits Avec les effectifs de la saison 2021/2022	21 016.80 €	22 689.74 €
TOTAL	56 541.80 €	58 214.74 €

Par conséquent, il convient de modifier par voie d'avenant les annexes 5 et 6 du contrat de concession de service public pour intégrer ces modifications. Le projet d'avenant n°2 au contrat de concession est joint au présent rapport.

Les modifications apportées au contrat de concession ne sont pas substantielles au sens des articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du code de la commande publique et sont de faible montant au sens des articles L.3135-1 6° et R.3135-8 du code de la commande publique dès lors que le montant de la modification est inférieur à 10 % du montant du contrat de concession initial.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la nouvelle grille tarifaire ci-annexée du contrat de concession de service public pour la gestion des tennis du Cami-Salié à compter du 1^{er} septembre 2023 ;**
- 2. Approuver le règlement intérieur ci-annexé des tennis du Cami-Salié, tenant compte des modifications précisées ci-dessus ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ci-joint avec l'Association Tennis Club de Pau et à accomplir tous les actes et formalités nécessaire à son exécution.**

Ne prend pas part au vote : M. Eric SAUBATTE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



GESTION DES TENNIS DU CAMI-SALIÉ PAR VOIE DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

AVENANT N°2

Ville de Pau
Hôtel de Ville
Place Royale
B.P. 1508
64036 PAU CEDEX
☎ : 05.59.14.65.14
📠 : 05.47.03.30.38

ENTRE

La Ville de PAU, représentée par **Monsieur François BAYROU, Maire**, agissant en cette qualité et autorisé aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023, reçue en Préfecture le _____ ,

désignée ci-après par le terme « la Collectivité »

d'une part

Et

L'association Tennis Club de Pau, dont le siège social est situé Plaine des Sports – 454 boulevard du Cami-Salié à Pau, représentée par son Président, M. Maxime BAPSÈRES dûment habilitée aux fins des présentes,

désignée ci-après par le terme « le Concessionnaire »

d'autre part,

Il est rappelé et énoncé ce qui suit

La Ville de Pau est propriétaire du complexe de terrains de tennis du Cami-Salié sis 454 boulevard du Cami-Salié à Pau, comprenant 6 courts extérieurs et 4 courts couverts de tennis, un terrain de beach tennis, deux courts de padel et un club house.

Par délibération du 28 juin 2021, le conseil municipal de la ville de Pau a attribué à l'association Tennis Club de Pau un contrat de concession de service public relatif à la gestion des tennis du Cami-Salié, pour une durée de 20 ans à compter du 1^{er} septembre 2021.

Par délibération en date du 13 décembre 2021, le conseil municipal a approuvé une première modification de la grille tarifaire notamment pour créer un centre d'entraînement.

Par délibération en date du 27 juin 2022, le conseil municipal a approuvé l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public portant notamment sur l'implantation par le concessionnaire de panneaux photovoltaïques sur la toiture des installations mises à disposition.

Conformément à l'article 10.1 du contrat de concession, en dehors de l'application de la formule de révision, les tarifs pourront être modifiés par délibération du conseil municipal, sur proposition du concessionnaire dûment motivée, pour une entrée en vigueur le 1er septembre suivant.

Pour faire face à la hausse du prix de l'énergie, le Tennis Club de Pau souhaite augmenter les tarifs à compter de la saison 2023/2024 selon les principes ci-dessous :

- + 10% pour les abonnements de tennis loisirs ;
- + 10% pour les prestations d'enseignement collectif de tennis ;

- + 10% pour les prestations d'enseignement collectif de padel pour les jeunes et pour les adultes avec un supplément de 50 € et 100 € donnant droit à la location de terrains en dehors des cours pour respectivement 10 et 20 parties de 1h30 ;
- + 5% pour les locations horaires de tennis.

Le Tennis Club de Pau souhaite par ailleurs ramener la réduction consentie aux palois de 26 ans et plus à 10% au lieu de 15% comme actuellement.

En effet, le concessionnaire doit faire face pour la saison 2023/2024 à un surcoût de l'électricité estimé à environ 15 000 € par rapport à la saison 2021/2022 (dernière saison dont les comptes sont disponibles).

L'application de la formule de révision annuelle des tarifs prévue par le contrat de concession (+3,52 %) ne permettrait pas de couvrir ce surcoût et ne générerait des produits supplémentaires qu'à hauteur de 7 291 € à effectif constant pour 2023/2024.

C'est pour cette raison que le concessionnaire propose une hausse plus importante de certains tarifs afin de compenser le surcoût de l'électricité, en générant des produits supplémentaires évalués à hauteur de 16 830 € à effectif constant pour 2023/2024.

Les tarifs de locations horaires et d'abonnements loisirs pour la pratique du padel ne font pas l'objet d'une augmentation au regard de la forte concurrence dans ce secteur.

La nouvelle grille tarifaire est annexée au présent rapport et entrera en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le règlement intérieur des installations est mis à jour pour tenir compte de ces modifications et pour apporter des modifications mineures notamment aux modalités de réservation ou à l'intégration des futurs terrains de padel.

Par conséquent, il convient de modifier par voie d'avenant les annexes 5 et 6 du contrat de concession de service public pour intégrer ces modifications.

Les modifications apportées au contrat de concession ne sont pas substantielles au sens des articles L.3135-1 5° et R.3135-7 du code de la commande publique et sont de faible montant au sens des articles L.3135-1 6° et R.3135-8 du code de la commande publique dès lors que le montant de la modification est inférieur à 10 % du montant du contrat de concession initial.

ARTICLE 1^{ER} – GRILLE TARIFAIRE

L'annexe 5 *Grille tarifaire* du contrat est remplacée par l'annexe n°1 au présent avenant.

ARTICLE 2 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'annexe 6 *Règlement intérieur* du contrat est remplacée par l'annexe n°2 au présent avenant.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Les dispositions du présent avenant n°2 prennent effet au 1^{er} septembre 2023.

Les autres clauses du Contrat demeurent inchangées.

ARTICLE 4 – DOCUMENTS ANNEXES

Sont annexés au présent avenant :

- ✓ Annexe n°1 – la grille tarifaire actualisée ;
- ✓ Annexe n°2 – le règlement intérieur actualisé.

Fait en un seul exemplaire à Pau, le

Pour le Concessionnaire

Pour la Ville de Pau

Maxime BAPSÈRES
Président

François BAYROU
Maire de Pau

Règlement Intérieur

ARTICLE 1 : Accès aux courts

L'accès aux installations est ouvert à tous les pratiquants (adhérents et usagers) ayant au préalable acquitté le droit d'accès dans le respect de la grille tarifaire arrêtée par le conseil municipal.

ARTICLE 2 : Les installations

Les tennis et padel du Cami Salié sont composés de :

6 courts extérieurs éclairés en terre battue artificielle n° 1 à 6

2 courts intérieurs éclairés en terre battue artificielle n° 9 et 10

2 courts intérieurs éclairés en green set n° 7 et 8

1 terrain de beach tennis

2 courts de padel semi-couverts éclairés n° 1 et 2

2 courts de padel couverts n°3 et 4

1 club house avec vestiaires et douches

1 local technique à l'usage exclusif de l'exploitant

ARTICLE 3 : Les horaires d'ouverture

Les installations sportives sont ouvertes de 6h30 à 23h30.

Les horaires d'accueil hors compétitions sont :

Période scolaire :

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : 10 h/14 h et 15 h/21 h

Mercredi : 10 h/21 h

Samedi : 9 h/19 h

Dimanche : 9 h/18 h

Vacances scolaires :

Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi : 10 h/14 h et 15 h/21 h

Samedi : 10 h/14 h et 15 h/19

Dimanche : 9 h/18 h

En fonction des conditions climatiques (fortes chaleurs, intempéries) et des manifestations sportives organisées les horaires peuvent être modifiés. Les usagers en seront informés au moins 10 jours calendaires avant la modification, jours fériés inclus. Ce délai de prévenance ne

s'applique pas si la modification des horaires est liée aux conditions climatiques ou aux intempéries.

ARTICLE 4 : Réservations et modalités accès

Les réservations sont obligatoires et doivent respecter les créneaux horaires de 1 h 30 pour le padel et de 1 h à 1 h 30 pour le tennis. Elles sont ouvertes à tous les pratiquants :

- Par internet sur l'application du club TC PAU
- Par téléphone (05 59 30 41 78) aux horaires d'ouverture
- A l'accueil du club house aux horaires d'ouverture

Réservation par internet : Code d'accès généré automatiquement et transmis par mail (portillon, court, douches)

Réservation par l'accueil ou par téléphone : Code d'accès généré automatiquement et communiqué directement à la personne (portillon, court, douches).

La réservation de créneaux en dehors des périodes d'ouverture du club house ne peut se faire que par internet ou à l'accueil du club house.

Toute réservation se fait :

- au maximum 7 jours à l'avance (à partir de 7 h par internet).

Tout court non occupé 15 minutes après le début de l'heure de réservation est réputé disponible.

En cas d'annulation, les pratiquants doivent prévenir l'exploitant sur place ou par téléphone au plus tard deux heures avant l'heure prévue.

A défaut, la totalité de la somme sera due par le ou les réservataire (s).

Seules des priorités peuvent être données pour l'animation sportive, les matchs par équipe, les tournois officiels et les cours (jeunes et adultes).

En cas d'annulation des créneaux par l'exploitant et de fermeture des installations par l'exploitant ou par la ville, les créneaux réservés feront l'objet d'un remboursement intégral ou d'un avoir du montant correspondant.

ARTICLE 5 : Utilisation du matériel pédagogique

Le matériel pédagogique (balles, raquettes, plots, etc) est mis, exclusivement, à disposition des éducateurs sportifs. Il appartient à chacun de veiller à sa bonne utilisation, de le ranger dans les armoires situées sur les courts 7 et 8 qui devront être fermées à clés.

ARTICLE 6 : Utilisation du matériel de location

Le matériel de location mis à disposition des pratiquants devra être restitué en bon état.

ARTICLE 7 : Les formules

Tennis :

- Accès libre ouvert aux usagers sur réservation (heures pleines et heures creuses du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30). Lumière en plus. (Cf. grille tarifaire adoptée en conseil municipal). Créneaux d'1 h ou 1 h 30 maxi à réserver maximum 7 jours avant la partie.
- Tennis loisirs formule ouverte aux adhérents sur réservation (heures pleines et heures creuses du lundi au vendredi de 6 h 30 à 12 h 00 et 14 h 00 à 17 h 30) : accès illimité aux installations. Lumière en plus. (Cf. grille tarifaire adoptée en conseil municipal). Créneaux d'1 h ou 1 h 30 maxi à réserver maximum 7 jours avant la partie.
- Baby tennis 30 séances maximum dans l'année : cours de 45 mn ouverts aux enfants âgés de 3 à 4 ans encadré par un enseignant diplômé d'État assisté d'un initiateur.
- Mini tennis 30 séances maximum dans l'année : cours d'une heure ouverts aux enfants âgés de 5 à 6 ans encadré par un enseignant diplômé d'État assisté d'un initiateur.
- Club junior 30 séances maximum dans l'année : cours d'1 h 30 ouverts aux jeunes âgés de 7 à 17 ans inclus encadré par des initiateurs fédéraux ou un assistant moniteur de tennis et supervisé par un enseignant diplômé d'État. . Accès illimité aux installations en dehors des cours.
- Perfectionnement 30 séances maximum dans l'année : cours d'1 h 30 ouverts aux jeunes entre 7 et 17 ans inclus souhaitant se perfectionner et encadré par un enseignant diplômé d'État . Accès illimité aux installations en dehors des cours.
- École de Compétition 60 séances maximum dans l'année hors vacances scolaires : 2 cours d'1 h 30 chacun. Ouverts aux jeunes entre 7 et 17 ans inclus souhaitant faire de la compétition. Intégration dans ce groupe uniquement sur proposition de l'enseignant diplômé d'État. . Accès illimité en dehors des cours.
- Cours collectifs adultes à partir de 18 ans 30 séances maximum dans l'année : cours d'1h30/semaine hors vacances scolaires. Accès illimité aux installations.
- Centre d'entraînement : 30 séances maximum dans l'année comprenant 2 séances de 90 minutes de cours collectif, une séance de 60 minutes de cours collectif dédié au service, une séance de 90 minutes de préparation physique. Ouverts aux jeunes entre 8 et 17 ans souhaitant parfaire leur niveau tennistique en vue de faire de la compétition. Accès illimité aux installations en dehors des cours.

Padel :

- Accès libre : réservé aux usagers sur réservations. Créneaux uniquement d'1h30 à réserver maximum 7 jours avant la partie. (Cf. grille tarifaire adoptée en Conseil Municipal)
- Adhésion crédit d'heures : cotisation statutaire 20 € et licence FFT 20 € payable à l'inscription + carnet de tickets de location à tarif réduit. Possibilité de recrediter son compte au fur et à mesure selon besoin. Créneaux d'1 h 30 à réserver maximum 7 jours avant la partie. (Cf. grille tarifaire adoptée en Conseil Municipal)
- Ecole de padel Jeunes et Adultes : 1 cours d'1 h 30 par semaine (30 séances maximum dans l'année hors vacances scolaires). Sont inclus dans la cotisation en plus de la prestation

enseignement un carnet de 10 tickets de location (10 parties de 1h30) pour les jeunes et 2 carnets de 10 tickets (20 parties de 1h30) pour les adultes.

ARTICLE 8 : Adhésion

L'adhésion se fait exclusivement à l'accueil des tennis du Cami Salié sur présentation des documents suivants :

- Justificatif de domicile pour les palois (facture)
- Carte d'identité
- Certificat médical daté de moins d'1 an à la date d'inscription

L'adhésion correspond aux formules « Tennis loisirs » pour le tennis et « adhésion crédit d'heures » pour le padel.

Tout usager qui souhaite bénéficier de ces formules doit payer la cotisation correspondante (cf grille tarifaire). La cotisation est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Le tarif pour l'adhésion ne comprend pas la licence à la Fédération Française de Tennis ni le montant correspondant à l'adhésion au club.

ARTICLE 9 : Tarifs

La grille tarifaire en vigueur est celle approuvée par le Conseil municipal et affichée à l'intérieur du club house.

ARTICLE 10 : Modalités de paiement

Accès libre :

Paiement en ligne à la réservation.

Paiement par carte bancaire ou espèces à l'accueil.

Les adhésions et les cours :

Par prélèvement à l'inscription avec possibilité de paiement étalé (maximum 10 mois). Le dernier versement devra avoir lieu au plus tard première semaine de Juin.

Par carte bancaire ou espèces

Par chèques-vacances.

ARTICLE 11 : Tenue

Une tenue correcte et décente est de rigueur (torse nu interdit). Les chaussures de sport sont obligatoires et doivent être adaptées à la pratique du tennis ainsi qu'à la nature du sol.

ARTICLE 12 : Propreté et entretien des lieux

Les courts : Ils doivent être maintenus en parfait état de propreté. Les débris doivent être placés dans les poubelles installées à cet effet à l'intérieur des courts.

Terre battue : à la fin de chaque utilisation les joueurs doivent :

- passer la traîne sur toute la surface du court ;
- balayer les lignes ;
- arroser le court en fin d'utilisation et pendant la partie en fonction de la température extérieure et de l'humidité des courts à l'aide du tuyau d'arrosage ou du système coup de poing placé à côté des portes des courts.

Les parties communes du club house doivent être maintenues en parfait état de propreté.

ARTICLE 13 : Discipline

Il est interdit de vapoter ou de fumer sur les courts de tennis ou les pistes de padel et dans le club house.

Il est interdit d'introduire et de consommer de l'alcool, d'organiser des repas, pique-niques sur les courts extérieurs, semi-couverts, dans les salles abritant les courts 7, 8, 9 et 10 de tennis et 1,2,3,4 de padel et dans les vestiaires.

La présence d'animaux est interdite sur les courts.

Il est interdit de dégrader les plantations, arbustes, clôtures et installations de sport.

Toute détérioration volontaire des installations pourra donner lieu à dédommagement de la part de son auteur, voire à des poursuites judiciaires à son encontre.

Il est interdit de déplacer le matériel installé sur les courts (bancs, chaises d'arbitres, balais, traînes, etc.)

L'affichage est interdit sur l'ensemble des surfaces intérieures et extérieures des installations. Tout affichage ou publicité doit être autorisé par l'exploitant.

Chaque adhérent ou usager doit adopter un comportement, empreint de courtoisie et de respect envers son partenaire ou son adversaire ou l'équipe pédagogique ou le personnel administratif. Chacun s'interdit de donner une mauvaise image de la Ville de Pau, propriétaire des installations et de l'exploitant lors des cours, des rencontres par équipes, individuelles, des tournois ou toute autre manifestation. De même, chaque membre de l'encadrement, chaque salarié de l'accueil, de la maintenance doit garder une attitude exemplaire et projeter une image positive de la Ville de Pau et de l'exploitant.

En cas de manquement constaté dans l'application du présent règlement, les individus mis en cause s'exposeront à une exclusion temporaire ou définitive du droit d'accès aux installations sportives. Cette sanction sera prise dans le respect de la procédure contradictoire, après que la ou les personnes concernées ont été mises à même de présenter des observations écrites et, le cas échéant, sur sa demande, des observations orales. Cette personne pourra se faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix.

ARTICLE 14 : Sécurité

En l'absence de l'exploitant (périodes d'ouverture des installations sportives quand le club house est fermé), l'effectif du public présent dans l'enceinte des installations (ERP catégorie X) ne pourra pas dépasser 19 personnes (PE 27).

En cas de réservation de créneaux en dehors des heures d'ouverture du club house, les usagers prennent connaissance et s'engagent à respecter les conditions générales particulières de sécurité ainsi que les éventuelles consignes spécifiques transmises par l'exploitant, notamment au regard des moyens de secours disponibles. Un numéro d'urgence est indiqué sur chaque porte d'accès aux installations sportives

Les issues de secours doivent être en permanence dégagées de tout obstacle.

Il est interdit d'ouvrir les armoires électriques.

ARTICLE 15 : Responsabilités et Assurances

L'exploitant et la Ville de Pau déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur les courts, dans les vestiaires, dans le club-house ou les espaces environnants.

Avant de déposer leurs enfants au club, les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable pour les accueillir.

Les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents, sauf pendant le temps des cours où ils sont sous la responsabilité de l'enseignant.

L'inscription d'un enfant à l'école de tennis entraîne l'autorisation parentale pour les déplacements occasionnés par cette activité notamment pour les compétitions.

Les usagers sont responsables des accidents corporels et matériels qu'ils causent.

L'exploitant encourage vivement les usagers à examiner leur couverture personnelle concernant les garanties au titre des accidents corporels et matériels. Il appartient à chaque usager de souscrire, s'il estime nécessaire, une assurance.

Les membres licenciés bénéficient d'une assurance les couvrant lors d'un accident (cf. résumé des garanties du contrat d'assurance multipérils de la FFT affiché à l'intérieur du club house.

ARTICLE 16 : Défibrillateur

Un défibrillateur est mis à la disposition dans la partie douches accessible par la porte métallique en face l'entrée des courts 7 et 8 avec le code généré lors de la réservation et période de fermeture du club house.

Il est en libre-service et chacun peut l'utiliser si nécessaire.

ARTICLE 17 : Protection des données personnelles

Des données personnelles peuvent être recueillies lors de l'inscription ou de l'adhésion. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le prestataire chargé de la gestion des réservations de courts.

La base légale du traitement est le droit de l'État membre auquel le responsable du traitement est soumis.

Le traitement des données est nécessaire et limité à l'inscription ou à l'adhésion au TC Pau.

Seules les données suivantes doivent obligatoirement être fournies lors de l'inscription ou de l'adhésion :

Nom – Prénom - date de naissance - Adresse postale – n° téléphone – adresse électronique – numéro licence fédérale – classement/niveau de jeu – attestation ou certificat médical

Les données collectées seront communiquées au seul destinataire suivant : GESTION SPORT

Elles sont conservées pendant 90 jours.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données et consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données : Maxime BAPSERES – tc.pau@fft.fr – 05 59 30 41 78

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 18 : Acceptation du règlement

L'utilisation des installations sportives des tennis du Cami-Salié entraîne l'acceptation intégrale des dispositions du présent règlement intérieur.

Toute personne en faisant la demande se verra remettre une copie du présent règlement.

Le présent règlement sera affiché au club-house et sur les portes des courts couverts.

Fait à Pau, le

François BAYROU
Maire de Pau

Grille tarifaire - TC PAU

ACTIVITES PRINCIPALES				
Locations horaires		Catégories	Palois	Extérieurs
Courts tennis extérieurs	Location d'un court de tennis pour une durée de 60 à 90 minutes en heures pleines (lumière en sus)	26 ans et +	12,51 €	13,90 € / heure / court (tarif proratisé si durée de 90 minutes)
		26 ans et + réduit*	9,73 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	9,73 €	
Courts tennis couverts	Location d'un court de tennis pour une durée de 60 à 90 minutes en heures pleines (lumière en sus)	26 ans et +	14,85 €	16,50 € / heure / court (tarif proratisé si durée de 90 minutes)
		26 ans et + réduit*	11,55 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	11,55 €	
Courts tennis extérieurs	Location d'un court de tennis pour une durée de 60 à 90 minutes en heures creuses (lumière en sus)	26 ans et +	9,68 €	10,75 € / heure / court (tarif proratisé si durée de 90 minutes)
		26 ans et + réduit*	7,53 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	7,53 €	
Courts tennis couverts	Location d'un court de tennis pour une durée de 60 à 90 minutes en heures creuses (lumière en sus)	26 ans et +	11,97 €	13,30 € / heure / court (tarif proratisé si durée de 90 minutes)
		26 ans et + réduit*	9,31 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	9,31 €	
Lumière tennis	Carte lumière prépayée	Tous publics	2,00 €	2,00 € / heure (tarif proratisé si durée de 90 minutes)
Courts padel non adhérent	Location d'un court de padel pour une durée de 60 à 90 minutes (lumière en sus)	26 ans et +	5,42 €	6,02 € / heure / non adhérent (tarifs proratisés si durée de 90 minutes)
		26 ans et + réduit*	4,21 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	4,21 €	
Courts padel adhérent	Location d'un court de padel pour une durée de 60 à 90 minutes (lumière en sus)	26 ans et +	3,62 €	4,02 € / heure / adhérent (tarifs proratisés si durée de 90 minutes)
		26 ans et + réduit*	2,81 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	2,81 €	
Lumière padel	Carte lumière prépayée	Tous publics	1,00 €	1,00 € / heure (tarif proratisé si durée de 90 minutes)
Beach tennis	Accès libre au terrain de beach tennis	26 ans et +	Accès libre	Accès libre
		26 ans et + réduit*		
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau		
		Associations		
Abonnements		Catégories	Palois	Extérieurs
Tennis loisirs en heures pleines	Forfait illimité licenciés associations paloises (hors cotisation statutaire et hors licence)	26 ans et +	220,50 €	245,00 € /an
		26 ans et + réduit*	171,50 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	171,50 €	
Tennis loisirs en heures creuses	Forfait illimité licenciés associations paloises (hors cotisation statutaire et hors licence)	26 ans et +	160,20 €	178,00 € /an
		26 ans et + réduit*	124,60 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	124,60 €	
Padel loisirs	Pack licenciés associations paloises	26 ans et +	40,00 € + 3,62 €/h	40,00 € / an + 4,02€ / heure
		26 ans et + réduit*	40,00 € + 2,81 €/h	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	40,00 € + 2,81 €/h	
Tennis santé	Prestation enseignement adapté	Tous publics	52,00 €	52,00 €
Enseignement club		Catégories	Palois	Extérieurs
Baby tennis		3 à 4 ans	70,00 €	100,00 €
Mini tennis		5 à 6 ans	81,20 €	116,00 €
Club junior (1h30)		7 à 17 ans	189,70 €	271,00 €

Club junior (3h)		7 à 17 ans	379,40 €	542,00 €
Cours collectifs adultes (1h30)		Moins de 26 ans (18 à 25 ans)	327,25 €	595,00 €
		26 ans et +	535,50 €	
		26 ans et + réduit*	327,25 €	
Cours collectifs adultes (3h)		Moins de 26 ans (18 à 25 ans)	654,50 €	1190,00 €
		26 ans et +	1 071,00 €	
		26 ans et + réduit*	654,50 €	
Perfectionnement (1h30)		7 à 17 ans	264,60 €	378,00 €
Perfectionnement (3h)		7 à 17 ans	529,20 €	756,00 €
Ecole de compétition		7 à 17 ans	356,30 €	509,00 €
Participation Entraînement équipe sénior 1		Moins de 26 ans (18 à 25 ans)	62,30 €	89,00 €
		26 ans et +	80,10 €	
		26 ans et + réduit*	62,30 €	
Centre d'entraînement		8 à 17 ans	577,50 €	1050,00 €
Ecole padel jeunes + 10 parties incluses		Moins de 26 ans (3 à 18 ans)	275,10 €	393,00 €
Ecole padel adultes + 20 parties incluses		Moins de 26 ans (18 à 25 ans)	310,10 €	443,00 €
		26 ans et +	398,10 €	
		26 ans et + réduit*	310,10 €	
Enseignement partenaires		Catégories	Palois	Extérieurs
Tennis séances de 90 minutes	Enseignement	Ecole privée, associations ou comité d'entreprises	50,00 €	50,00 €
	Location d'un court		9,00 €	9,00 €
	Location matériel pédagogique		9,00 €	9,00 €
	Lumière		3,00 €	3,00 €
Padel séances de 90 minutes	Enseignement	Ecole privée, associations ou comité d'entreprises	50,00 €	50,00 €
	Location d'un court		18,00 €	18,00 €
	Location matériel pédagogique		9,00 €	9,00 €
	Lumière		3,00 €	3,00 €
Enseignement individuel		Catégories	Palois	Extérieurs
Tennis	séance de 60 minutes	Moins de 26 ans (18 à 25 ans)	28,00 €	40,00 €
		26 ans et +	36,00 €	
		26 ans et + réduit*	28,00 €	
Padel	séance de 60 minutes	Moins de 26 ans (18 à 25 ans)	28,00 €	40,00 €
		26 ans et +	36,00 €	
		26 ans et + réduit*	28,00 €	
Stages		Catégories	Palois	Extérieurs
Adhérents	Tennis ou padel 1H30 par jour pendant 5 jours	26 ans et +	81,90 €	91,00 €
		26 ans et + réduit*	63,70 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	63,70 €	
	Tennis ou padel 3H00 par jour pendant 5 jours	26 ans et +	162,90 €	181,00 €
		26 ans et + réduit*	126,70 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	126,70 €	
	Multiactivités à la journée pendant 5 jours	26 ans et +	226,80 €	252,00 €
		26 ans et + réduit*	176,40 €	
			Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	176,40 €

Non adhérents	Tennis ou padel 1H30 par jour pendant 5 jours	26 ans et +	99,00 €	110,00 €
		26 ans et + réduit*	77,00 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	77,00 €	
	Tennis ou padel 3H00 par jour pendant 5 jours	26 ans et +	196,20 €	218,00 €
		26 ans et + réduit*	152,60 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	152,60 €	
	Multiactivités à la journée pendant 5 jours	26 ans et +	272,70 €	303,00 €
		26 ans et + réduit*	212,10 €	
		Moins de 26 ans et/ou détenteurs de la carte jeune Hello Pau	212,10 €	

*Usagers paloïsi bénéficiaires d'allocations sociales suivantes (sur présentation des justificatifs) : Allocation de Solidarité Personnes Agées (ASPA) ; Allocation Adulte Handicapé (AAH) ; Revenu de solidarité Active (RSA) ; Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) ; Allocation Invalidité (AI) ; Allocation Supplémentaire Invalidité (ASI) ; Allocation Temporaire d'Attente (ATA) ; Allocation Retour à l'Emploi (ARE).

ACTIVITÉS ANNEXES	
Location de raquettes	Palois / Extérieurs
Tennis	2,00 €
Padel	2,00 €
Cordage	Palois / Extérieurs
Pose cordage Rip control	23,00 €
Pose cordage RPM BLAST	23,00 €
Pose cordage Pro X-trem	20,00 €
Pose seule adhérent	8,00 €
Pose seule non adhérent	12,00 €
Balles	Palois / Extérieurs
Tennis	8,50 €
Padel	6,50 €
Accessoires	Palois / Extérieurs
Grip	5,50 €
Grip feel	8,50 €
Surgrip	2,75 €
Surgrip confort	8,50 €
Antivibrateur	3,50 €
Antivibrateur haut de gamme	6,50 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 46 Avis pour la dénomination du jardin et de son allée d'accès entre la place Marguerite Laborde et la rue Carnot

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Plusieurs parcelles nues attenantes à la médiathèque intercommunale André Labarrère (MIAL) et appartenant encore pour l'heure à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour une superficie d'environ 2 500 m², étaient fermées au public et avaient été aménagées en partie sommairement mais restaient sans usages.

L'émergence de trois grands projets (Passage Carnot, Cité judiciaire et Transmettem) et la présence de deux équipements publics (MIAL et école Henri IV) ont permis à la ville de reconsidérer cet espace peu qualifié jusqu'alors comme un jardin en cœur d'îlot de centre-ville.

Grâce à la désimperméabilisation des sols et à une végétalisation conséquente, ce jardin offre un îlot de fraîcheur et un espace de récréation et d'agrément pour les habitants, les visiteurs et les travailleurs de ce quartier du centre-ville de Pau.

Entièrement piéton entre la rue Carnot et la place Marguerite Laborde, l'aménagement de ce jardin a permis de sécuriser l'entrée de l'école Henri IV qui a ainsi vu le transfert de son portail d'entrée sur cet espace piéton, apaisé, en retrait des circulations automobiles.

Ce jardin est également en lien direct avec la Calandreta, école occitane hébergée au sein du pôle Transmettem.

Par conséquent, beaucoup d'écoliers fréquenteront matin et soir cet espace pour rejoindre leurs établissements d'enseignement.

Historiquement, l'école Henri IV est ouverte à la moitié du XIX^e siècle sur un large espace public piéton et planté d'arbres nommé « place des écoles ». Cette toponymie a disparu en 1897 pour être remplacée par la « place de la République ».

Par conséquent, pour faire lien avec le passé et également traduire les usages de ce nouveau jardin ouvert au public, ce jardin sera nommé dans sa partie centrale le « jardin des écoliers ». La contre-allée à l'est de la MIAL permettant de rejoindre le jardin depuis la place Marguerite Laborde sera nommée « allée des écoliers ».

Les parcelles étant encore propriété de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, leur nommage relève de son ressort. Par conséquent, il est proposé au conseil municipal de la ville de Pau d'émettre un avis sur cette proposition de dénomination avant la régularisation de son transfert de propriété.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Donner un avis favorable à la dénomination de l'espace à l'arrière de la MIAL et de l'école Henri IV, en jardin des écoliers ;**
- 2. Donner un avis favorable à la dénomination de la contre-allée à l'est de la MIAL entre la place Marguerite Laborde et le jardin, en allée des écoliers.**

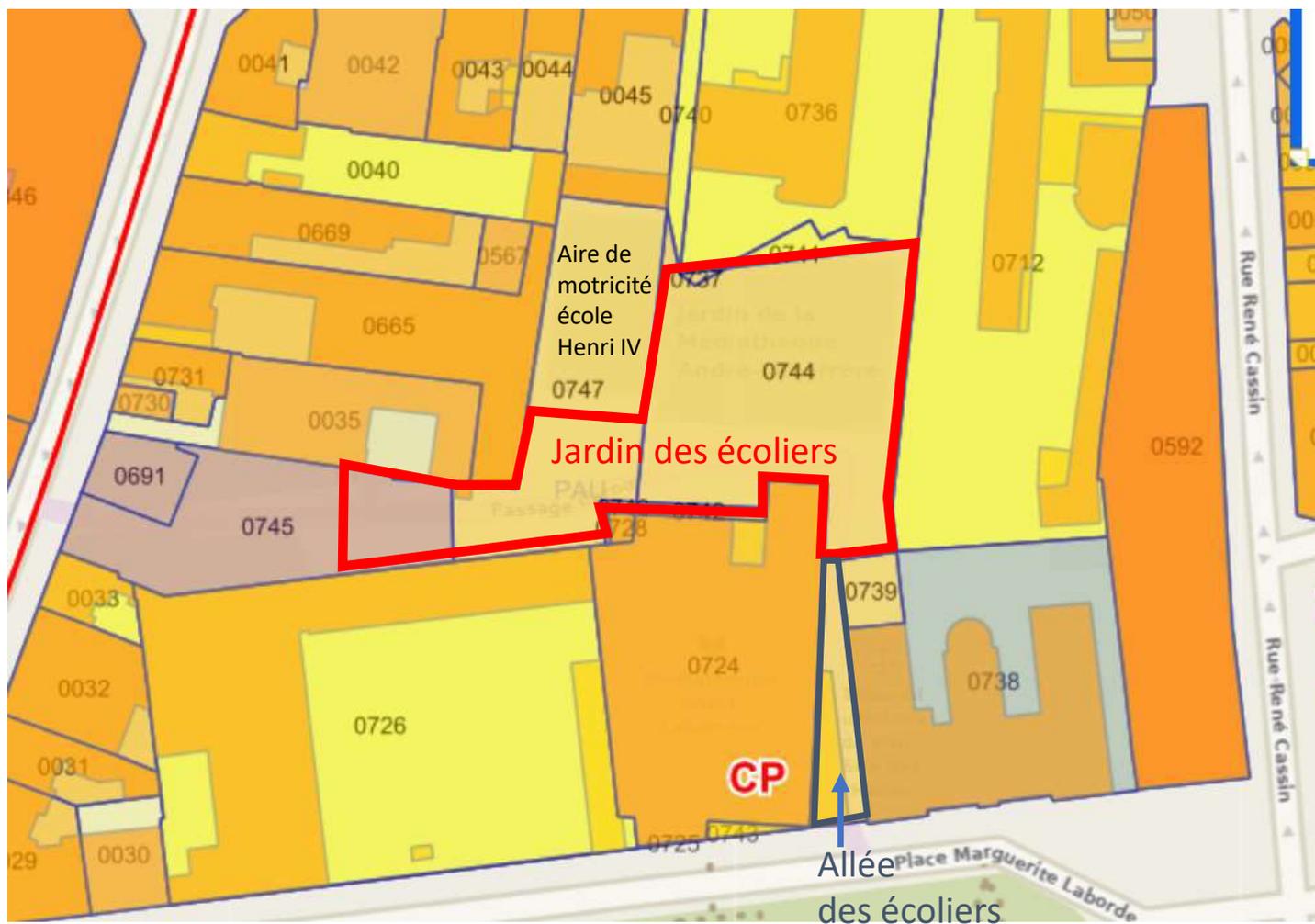
Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Plan de situation pour la dénomination du jardin et de son allée d'accès
entre la place Marguerite Laborde et la rue Carnot à Pau





**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 47 Convention de partenariat avec le CAUE 64 : avenant n°1

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Par délibération du 27 juin 2022, le conseil communautaire a approuvé la convention tripartite avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques (CAUE 64) et la ville de Pau.

Par convention cadre, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau et le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques ont arrêté les modalités d'une coopération durable en définissant pour la période 2022-2024 des axes d'intervention qui ont vocation à être déclinés en programme annuel. Conformément aux dispositions de l'article 2 de la convention cadre précitée, le programme 2023 est défini par voie d'avenant.

Aussi, il est proposé que la programmation pour l'année 2023 porte sur les axes suivants :

- Axe 1 : l'accompagnement sur la définition et la conduite des démarches de projet (accompagnement des projets de la mission Ville-Jardin et des études stratégiques du patrimoine arboré) ;
- Axe 2 : l'animation et le développement d'outils d'information, de concertation, de médiation et d'actions culturelles et pédagogiques (animations sur le thème des jardins et des paysages, participation à l'organisation des rendez-vous de l'urbanisme) ;
- Axe 3 : l'accompagnement et l'expertise des démarches de valorisation du patrimoine architectural et paysager (accompagnement des services instructeurs du droit des sols, contribution aux travaux des commissions locales et techniques) ;

La conduite des actions issues de chaque axe donne lieu à une participation volontaire et forfaitaire, inférieure au coût de revient, arrêtée chaque année d'un commun accord entre les parties lors de la détermination du programme et versée par la collectivité au titre d'une contribution générale au fonctionnement du CAUE 64.

Cette contribution, d'un montant total de 2 760 € pour la ville de Pau, correspond à la réalisation des actions suivantes :

- Action 3.3 : participation forfaitaire à hauteur de 2 760 € s'agissant d'une action de sensibilisation tout public d'ampleur (rendez-vous de l'urbanisme).

Par ailleurs, en application de l'article 4 de la convention cadre, le montant de l'adhésion 2023 est fixé à 1 320 € pour la ville de Pau.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'avenant n°1 à la convention tripartite entre le CAUE 64, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la ville de Pau ;**
- 2. Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°1 ;**
- 3. Approuver la participation financière de la ville de Pau d'un montant de 1 320 € et relative à l'adhésion au CAUE 64 ;**
- 4 Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 011, fonction 201, article 6281 ;**
- 5. Approuver la participation financière de la ville de Pau d'un montant de 2 760 € et relative aux actions réalisées pour l'année 2023 ;**
- 6 Décider que la dépense correspondante sera réglée au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 011, fonction 201, article 6188.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 48 Mise en valeur des façades : attribution d'aides financières

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

L'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que l'attribution de subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget dès lors que cette attribution est assortie de conditions d'octroi, ce qui est obligatoirement le cas lorsque la subvention dépasse 23 000 €, seuil fixé par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001. Ces dispositions réglementaires nécessitent la signature d'une convention définissant les modalités juridiques et financières de versement et les charges d'emploi.

Dans la continuité de la politique de renouvellement urbain, la ville s'est engagée depuis de nombreuses années dans des opérations incitatives de mise en valeur des façades en accordant des aides aux propriétaires, via les syndics dans le cas d'une copropriété, pour le ravalement des façades des immeubles du centre-ville, et depuis 2015, dans deux opérations obligatoires successives de ravalement. La ville aide également les commerçants du centre-ville rénovant leur devanture commerciale.

Entre 2015 et 2019, l'octroi des aides était conditionné par le respect du règlement de l'opération voté par le conseil municipal, en date du 26/01/2015 (n°6), puis modifié par délibérations n°26 du 21/09/2015, n°6 du 19/12/2016 et n°15 du 29/05/2017 puis modifié par délibération n°25 du 7/07/2017.

Par délibération n°15 du 28/09/2020, un nouveau règlement de l'opération de mise en valeur des façades a été adopté pour l'opération 2020-2025, modifié par délibération n°9 du 12/04/2021 puis modifié par délibération n°30 du 27/06/2022.

Précédemment, une opération de mise en valeur des façades s'est déroulée entre 2010 et 2014. En 2022, deux dossiers relevant de cette opération ont été présentés au conseil municipal du 28 mars, en vue du paiement des subventions. Or, le syndic du 21 rue des Cordeliers vient de transmettre 2 factures complémentaires de reconstitution d'une corniche et de zinguerie pour cet immeuble. Il convient en conséquence de décider l'attribution d'une subvention complémentaire. Le financement de cette dépense serait assuré sur l'AP 20032, comme la subvention initiale.

Le tableau ci-annexé, liste les subventions accordées aux propriétaires ou syndics dans le cadre des opérations de mise en valeur des façades. Les subventions supérieures à 23 000 € feront en outre l'objet d'une convention avec le bénéficiaire.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2015-2019 à hauteur de 21 849,93 € sur l'Autorisation de Programme n° 204 101 ;**
- 2. Décider de l'attribution des subventions dans le cadre de l'opération de mise en valeur des façades 2020-2025 à hauteur de 13 128,82 € sur l'Autorisation de Programme n° 20032 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs à l'octroi de subventions en matière d'habitat privé aux bénéficiaires concernés.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

**ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES AUX RAVALEMENTS DES FAÇADES
ET DEVANTURES COMMERCIALES
OPERATION 2015-2019**

Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Subvention accordée
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 7 RUE SAINT-JACQUES REPRESENTE PAR L'IMMOBILIERE PALOISE	7 RUE SAINT-JACQUES	6 618,25 €
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 17 RUE RENE FOURNETS REPRESENTE PAR LE CABINET BEILLARD	17 RUE RENE FOURNETS	6 200,00 €
MADAME BERGUE	24 RUE MARECHAL JOFFRE	4 775,43 €
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 1 RUE DES ORPHELINES REPRESENTE PAR L'AGENCE FONCIA	1 RUE DES ORPHELINES	4 256,25 €
		21 849,93 €

**ATTRIBUTIONS D'AIDES FINANCIERES AUX RAVALEMENTS DES FAÇADES
ET DEVANTURES COMMERCIALES
OPERATION 2020-2025**

Bénéficiaires de la subvention	Adresse	Subvention accordée
TABAC "LE BRAZZA" REPRESENTÉ PAR MONSIEUR ETCHEBER	4 RUE MONTPENSIER	2 080,00 €
SARL JPS IMMOBILIER REPRESENTÉE PAR MONSIEUR POIRAUD	10 RUE MOUROT	2 374,29 €
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 12 RUE LOUIS BARTHOU REPRESENTÉ PAR L'AGENCE FONCIA	12 RUE LOUIS BARTHOU	5 929,20 €
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 19 RUE DUBOUE REPRESENTÉ PAR MONSIEUR BRASSAT - SYNDIC BENEVOLE	19 RUE DUBOUE	1 979,28 €
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU 21 RUE DES CORDELIERS REPRESENTÉ PAR L'AGENCE IMMOBILIERE SAINT GEORGES	21 RUE DES CORDELIERS	766,05 €
		13 128,82 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 49 Adoption de la charte de logistique urbaine

Rapporteur : M. Michel CAPERAN

Mesdames, Messieurs

Support de l'activité économique, la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme des villes. Cependant elle est également génératrice d'externalités négatives : émissions de gaz à effet de serre et particules fines, problèmes de congestion, nuisances sonores, etc.

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la ville de Pau et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées ont souhaité engager une réflexion transversale pour organiser et optimiser l'ensemble de ces flux.

Les trois collectivités ont profité du dispositif national « INTERLUD » pour suivre une méthodologie précise de concertation et tenter d'atteindre les objectifs fixés dans 3 fiches actions du Plan de Déplacements Urbains (actions C7, C8 et C9).

Le pilotage stratégique de cette démarche a été assuré par les élus en charge des 4 compétences liées à la logistique urbaine.

L'objectif de ce programme porté par le CEREMA et Logistic Low Carbon, financé par les certificats d'économie d'énergie, est d'accompagner cinquante collectivités dans la construction et l'adoption d'une charte en faveur de la logistique urbaine durable.

De nombreux ateliers thématiques ont été organisés et ont réuni plus de 100 acteurs du territoire (transporteurs, artisans, grossistes, fédérations, commerçants, chambres consulaires, collectivités, énergéticiens, concessionnaires, ...). Il s'agit notamment de tendre vers des livraisons respectueuses et respectées, limiter la démultiplication de véhicules de livraison en centre-ville et intégrer la problématique des livraisons de marchandises dans les projets de développement territorial.

Une méthodologie de travail transversale a conduit à la rédaction de 11 fiches actions (cf. charte annexée).

Chacune d'elle identifie un pilote et des structures volontaires pour intégrer « l'équipe projet ».

AXE 1 - Aménager l'espace de façon à simplifier la logistique, apaiser le centre-ville et diminuer les nuisances :

1. Aménager des aires de livraison en adéquation avec les besoins
2. Aménager des espaces d'attente pour les poids-lourds dans les zones d'activités périphériques
3. Faire évoluer progressivement les accès du cœur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié
4. Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-m

AXE 2 - Favoriser la mise en place de flux et pratiques émergentes :

5. Soutenir la cyclo-logistique
6. Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible
7. Soutenir le développement des filières de circuits-courts

AXE 3 - Coordonner les acteurs locaux et les encourager vers une logistique urbaine durable :

8. Encourager les principaux acteurs générateurs de flux, à garantir la logistique urbaine durable
9. Réaliser un schéma de déploiement des infrastructures d'avitaillement en énergie
10. Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable
11. Accompagner les partenaires Interlud, vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable

La mise en œuvre des actions qui composent la charte garantira la nécessaire transition économique, environnementale et sociale du territoire et de chacun des signataires.

L'objectif final de cette démarche étant d'intégrer de façon automatique les enjeux de la logistique urbaine durable intégrée dans les politiques territoriales et les projets locaux engagés.

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la charte présentée ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à signer la charte ;**
- 3. Confier à Pau Béarn Pyrénées Mobilités l'animation de cette charte avec l'ensemble des partenaires engagés.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

PREFECTURE
Pyrénées-Atlantiques

30 JUN 2023

Courrier ARRIVE
Service :

CO₂

CHARTRE DE LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



PAU DÉPARTEMENT
PYRÉNÉES
MOBILITÉS

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

ADSM
AGENCE DÉPARTEMENTALE
DES SERVICES MOBILITÉS

CGF
CONFÉDÉRATION GÉNÉRALISTE
DES COLLECTIVITÉS FRANÇAISES

CGF
CONFÉDÉRATION DES
GÉNÉRALISTES DE FRANCE

LOGISTIC
LOW-CARBON

ROZO

CEE
CERTIFICAT D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE

PAU Capitale
humaine

ÉDITO

Support de l'activité économique, la logistique urbaine est indispensable au bon fonctionnement et au dynamisme des villes. Cependant elle est également génératrice d'externalités négatives : émissions de gaz à effet de serre et particules fines, problèmes de congestion, nuisances sonores...

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées ont souhaité engager une réflexion transversale pour organiser et optimiser l'ensemble de ces flux.

Après plusieurs mois de concertation avec les acteurs du territoire, la présente charte vise l'application des grands principes de la logistique urbaine durable.

La mise en œuvre des actions qui la composent garantira la nécessaire transition économique, environnementale et sociale du territoire et de chacun des signataires.

Nicolas Patriarche,
Président de Pau Béarn Pyrénées Mobilités

Michel Capéran,
chargé de l'urbanisme, de l'aménagement et des travaux

Thibault Chenevière,
chargé du commerce et des technologies numériques

Kenny Bertonazzi,
chargé de l'emploi, de l'insertion et des mobilités douces



SOMMAIRE

1 - ÉTAT DES LIEUX _____ pages 4 à 7



- La logistique urbaine au service de la ville
- Une nécessaire démarche partenariale
- Un enjeu de développement pour le territoire et ses acteurs

2 - DÉFINITION D'UN CADRE D'ACTION AMBITIEUX ET PARTAGÉ _____ pages 8 à 13



- Principes directeurs et objectifs
- Périmètre d'application
- Engagements
- Construction et contenu de la charte

3 - SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION _____ page 14



4 - FICHES ACTION _____ pages 15 à 25



5 - ANNEXES _____ pages 26 à 28



6 - SIGNATAIRES _____ page 29





1 - ÉTAT DES LIEUX

LA LOGISTIQUE URBAINE : QU'EST CE QUE C'EST ?

Également appelée logistique du dernier kilomètre, elle concerne les flux de marchandises et de biens, de leur acheminement à leur livraison, ainsi que la gestion des flux retours. Elle tient compte également de tous les flux liés à l'activité d'une ville (chantiers, déchets, ...).

1.1 LA LOGISTIQUE URBAINE AU SERVICE DE LA VILLE

En 2019, au niveau national,



les véhicules utilitaires légers et les poids-lourds ne représentent que 15% du parc roulant mais sont responsables de 41% des émissions de gaz à effet de serre.

Sur l'agglomération de Pau,



le transport est le deuxième secteur consommateur d'énergie (29%) derrière le résidentiel mais le premier secteur émetteur en tonne équivalent CO₂ (39%). (Sources : Profil Plan Climat 2020)

A l'échelle de Pau Béarn Pyrénées Mobilités, il y a environ 150 000 mouvements (expédition ou réception) de marchandises par semaine. Seuls 20 % s'opèrent dans le centre-ville de Pau mais ils représentent la grande majorité des conflits d'usage au vu de la rareté du foncier disponible.

En parallèle les zones d'activités périphériques absorbent 80% des mouvements. Bien qu'ils bénéficient d'une fonction logistique historique bien intégrée, ces espaces nécessitent une attention particulière de par l'évolution des flux et des pratiques qui se diversifient (développement des enseignes et des espaces dédiés.

L'organisation et l'optimisation des flux logistiques doivent s'opérer en tenant compte des spécificités du territoire, pour participer grandement à l'activité commerciale, à l'attractivité touristique et plus globalement aux enjeux de qualité de vie et de santé publique.



1.2 UNE NÉCESSAIRE DÉ-MARCHE PARTENARIALE POUR CRÉER DE NOUVELLES HABITUDES DE TRAVAIL

Sur le territoire, les flux de marchandises représentent 15 à 20 % du trafic routier.

Ils se répartissent de la manière suivante :

50% des flux sont liés aux ménages (déplacements d'achat par les particuliers et livraisons aux particuliers) ;

40 % des flux sont des échanges entre établissements économiques (tous secteurs confondus) ;

10 % des flux sont liés à la « gestion urbaine » (déchets, BTP, déménagements).

La diversité des flux, des acteurs concernés et des structures compétentes pour l'organiser en font un sujet complexe à traiter.

Un écosystème doit ainsi se créer, rassemblant transporteurs, grossistes, fédérations, artisans, commerçants, collectivités, organismes de formation, chambres consulaires, ...

Les priorités et les contraintes des uns n'étant pas forcément celles des autres, une méthode de travail agile et collaborative doit être engagée pour relever le défi commun à tous : la transition économique, énergétique et sociale.

1.3 UN ENJEU DE DÉVELOPPEMENT POUR LE TERRITOIRE ET SES ACTEURS



SOCIAL

- Amélioration des conditions de travail des livreurs et manutentionnaires
- Réduction des comportements dangereux liés aux ralentissements et stationnements gênants
- Responsabilisation des consommateurs sur leurs choix qui influent les pratiques logistiques (immédiateté, livraison à domicile...).



ECONOMIQUE

- Réduction de la part du coût du dernier kilomètre (1/3 du coût global)
- Soutien à l'emploi (+/- 100 établissements spécialisés en logistique sur le territoire - Deux principales zones d'implantation des transporteurs : Berlanne à Morlaàs et Induspal à Lons)
- Développement de nouveaux modèles logistiques (réduction des stocks, relocalisation des entrepôts, économie circulaire, cyclo-logistique...)

Exemple d'opérateurs de transport implantés sur le territoire en annexe.



ENVIRONNEMENTAL

- Verdissement des flottes (sur Pau Béarn Pyrénées Mobilités, plus de 99 % des véhicules utilitaires léger et des poids-lourds du territoire roulent aujourd'hui avec des motorisations thermiques)
- Optimisation des nouveaux flux liés au développement du e-commerce
- Participation à l'atteinte des objectifs de Neutralité Carbone à l'horizon 2040 fixés par la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.



URBANISME

- Prise en compte des nouvelles pratiques d'approvisionnement dans l'aménagement des espaces publics
- Réserve foncière pour de nouveaux espaces logistiques (espace logistique urbain, hôtel logistique, ...).



REGLEMENTAIRE

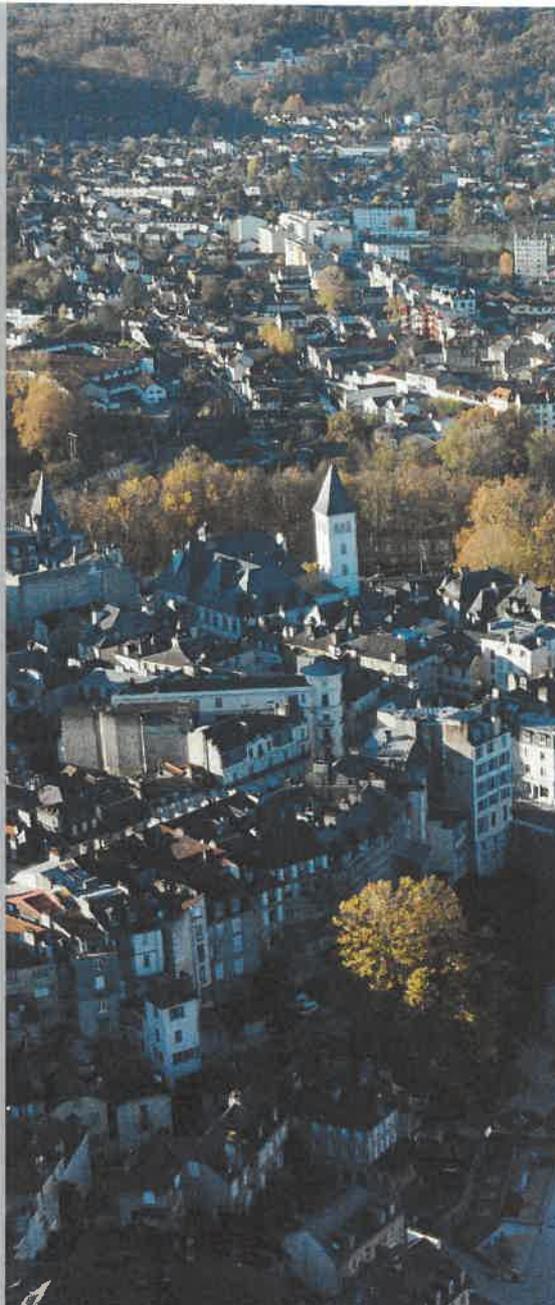
- Mise en conformité des aires de livraison (sur les 99 aires observées de la ville de Pau, seules 10 % sont conformes aux recommandations du Cerema)
- Organisation et mutualisation du stationnement selon les besoins (50 % des aires de livraison occupées par des véhicules particuliers lors du diagnostic).





"UNE SYNERGIE AVEC DE NOMBREUSES DÉMARCHES LOCALES"

- Plan de Déplacements Urbains (2020-2030)
- Plan Climat Air Energie Territorial (2018-2024) et Stratégie Neutralité Carbone (2040)
- Dispositif Action Cœur de Ville, pour redonner attrait et dynamisme au cœur de Pau (2018-2026)
- Territoire Zéro Chômeur de longue durée sur 4 quartiers palois (Foirail, Montpensier, Triangle, Les Anglais) depuis 2022
- Plan d'Alimentation Territorial 2023-2026, piloté par le Pays de Béarn
- Plateforme logistique portée par "Mangez béarnais", dédiée à la commercialisation de produits locaux
- Animation des filières agricoles dans la production et la transformation des produits par Collectif fermier 64





2 - DÉFINITION D'UN CADRE D'ACTION AMBITIEUX ET PARTAGÉ

2.1 PRINCIPES DIRECTEURS ET OBJECTIFS



Le Plan de Déplacements Urbains approuvé en janvier 2021 compte plusieurs mesures avec comme objectif les livraisons respectueuses, la limitation de la démultiplication

des véhicules de livraison et l'intégration de la problématique des marchandises dans le projet de développement du territoire.

Il mentionne les termes : #Espace logistique urbain, #VUL électrique, #cyclo-logistique, #logistique inverse, #charte urbaine durable.

Deux grands objectifs : Organiser les déplacements des véhicules pour limiter les nuisances & Accompagner les acteurs vertueux et les évolutions de pratiques

La présente charte vise une démarche d'amélioration continue des conditions de livraison et d'enlèvement de marchandises sur le territoire en favorisant le dynamisme économique de proximité et en maîtrisant les impacts environnementaux des chaînes logistiques. Elle instaure également un dialogue entre les acteurs locaux, en particulier entre les signataires.

Il s'agit d'un document cadre permettant de mobiliser et d'associer fortement ces partenaires autour de principes directeurs que sont :

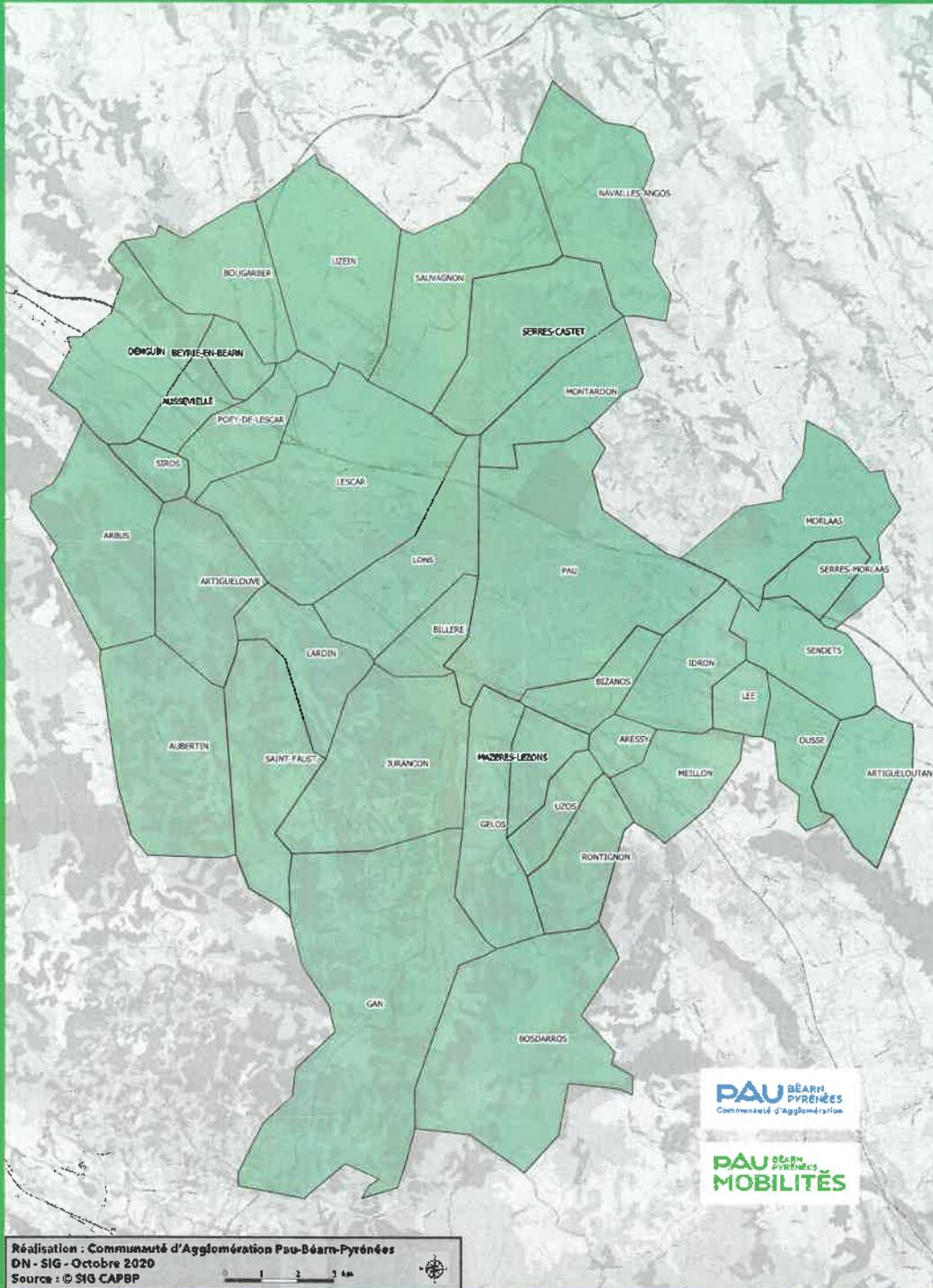
- **l'apaisement** et l'attractivité des centralités,
- **l'amélioration** des conditions de livraison sur l'espace public,
- **l'optimisation** des activités

sur le territoire et la compétitivité de l'offre logistique,

- **la diversification** des modes de livraison et des motorisations,
- **la réduction** des émissions polluantes,
- **l'intégration** des besoins en matière de logistique dans les projets urbains et les documents de planification,
- **la sensibilisation** et le développement d'une culture commune sur le rôle de chacun,
- **l'accompagnement** de démarches volontaires et la professionnalisation de nouveaux flux,
- **la valorisation** d'un engagement collectif, ambitieux et innovant.



2.2 PÉRIMÈTRE D'APPLICATION





Les 37 communes du territoire

Bien qu'une grande partie des actions se focalisent sur le centre-ville de Pau, terrain qui concentre une grande partie des enjeux, **le périmètre géographique d'application de cette charte est celui de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.** Ce syndicat mixte, autorité organisatrice des mobilités, regroupe les **31 communes de l'agglomération Pau Béarn Pyrénées et celles situées au nord de Pau** : Morlaàs, Serres-Morlaàs, Montardon, Navailles-Angos, Sauvagnon, Serres- Castet.

Par ailleurs cette charte est ouverte à tous les acteurs de la logistique urbaine dans leur grande diversité : acteurs publics, transporteurs, messagers, expressistes, grossistes, artisans, commerçants et e-commerçants, restaurateurs, acteurs du BTP, des déménagements, de la collecte des déchets, fournisseurs, producteurs...



Les nouveaux flux, filières émergentes et nouvelles pratiques (circuits courts-locaux, biodéchets, emballages consignés, cyclo-logistique...) **font l'objet d'une attention particulière.**

2.3 ENGAGEMENTS

Les signataires de la charte s'engagent à coordonner leurs actions et à travailler dans le sens d'un intérêt commun pour l'organisation d'une logistique durable du territoire. Ils privilégieront des actions concrètes, mesurables et s'inscrivant dans la durée.

Concrètement, les signataires s'engagent à :

- **respecter la charte établie,**
- **mettre en œuvre des actions** allant dans le sens d'une logistique urbaine plus durable,
- **prendre des engagements environnementaux** pour tendre vers

une logistique moins émettrice (GES, polluants locaux...),

- **respecter le planning** de mise en œuvre défini conjointement,
- **Identifier des collaborateurs et partenaires** qui pourront piloter les actions dans le temps,
- **Définir une méthode d'évaluation** des actions engagées et partager les données permettant la conduite de ces évaluations,
- **Assurer un suivi et une animation du déroulement de la charte** en participant aux instances et groupes projets définis,





2.4 CONSTRUCTION ET CONTENU DE LA CHARTE

Enjeu majeur de par son impact dans la vie quotidienne des administrés et des acteurs économiques, la logistique a été appréhendée dans le cadre de cette charte, comme un objectif transversal et une ambition partagée.

Les spécificités locales ont orienté le contenu des actions pour en faire un outil opérationnel avec une réelle plus-value. L'application de cette charte devra faciliter et enrichir les projets et initiatives locales existants mais aussi guider les démarches futures.

3 GRANDES INSTANCES



Comité de pilotage

Élus Mobilités,
Aménagement,
Commerce



Comité des partenaires

Fédérations, chambres consulaires,
État, Département,
Région, ...



Équipe projet

Référents thématiques
de la Communauté d'Agglomération Pau
Béarn Pyrénées

1 CALENDRIER

2021

2022

2023

Juin-Septembre

Lancement de la démarche
(Comité des partenaires / Équipe Projet /
COFIL)

Octobre

Séminaire de lancement

Février

Etat des lieux

Ateliers thématiques (série 1)

Avril

Propositions d'actions

Ateliers thématiques (série 2)

Juin

Séminaire de mi-parcours

(diagnostic et pistes d'actions)

Juillet

Concertation en ligne

Décembre

COFIL

10 janvier

Séminaire de concertation

finale (présentation des fiches actions)

Janvier

Concertation en ligne

Février

Présentation au Maire-Président

Mars

Présentation aux commerçants

Avril

Signature de la charte



PRÉSENTATION DES ACTIONS QUI ÉMANENT DE LA DÉMARCHE DE CONCERTATION, REGROUPÉES PAR AXES STRATÉGIQUES).

Aménager l'espace de façon à simplifier la logistique, apaiser le centre-ville et diminuer les nuisances

- 01 Aménager des aires de livraison en adéquation avec les besoins.
- 02 Aménager des espaces d'attente pour les poids-lourds dans les zones d'activités périphériques.
- 03 Faire évoluer progressivement les accès du coeur piéton de Pau pour conforter ce secteur pacifié.
- 04 Faciliter et anticiper la mise en place de la ZFE-M

Favoriser la mise en place de flux et pratiques émergentes

- 05 Soutenir la cyclo-logistique.
- 06 Organiser un chantier de travaux exemplaire et reproductible.
- 07 Soutenir le développement des filières de circuits-courts.

Coordonner les acteurs locaux et les encourager vers une logistique urbaine durable

- 08 Encourager les principaux acteurs générateurs de flux, à garantir la logistique urbaine durable.
- 09 Réaliser un schéma de déploiement des infrastructures d'avitaillement en énergie.
- 10 Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable.
- 11 Accompagner les partenaires Interlud, vers la formation et les outils de pilotage en faveur de la logistique urbaine durable.



Le contenu des actions définies ci-dessus est détaillé dans les fiches actions.

CHIFFRES-CLÉ

90
participants
aux ateliers de concertation

+30
partenaires
différents *inscrits dans les équipes projet*

+200 000 €
fléchés
sur 6 ans *(en plus des objectifs intégrés aux actions déjà planifiées)*

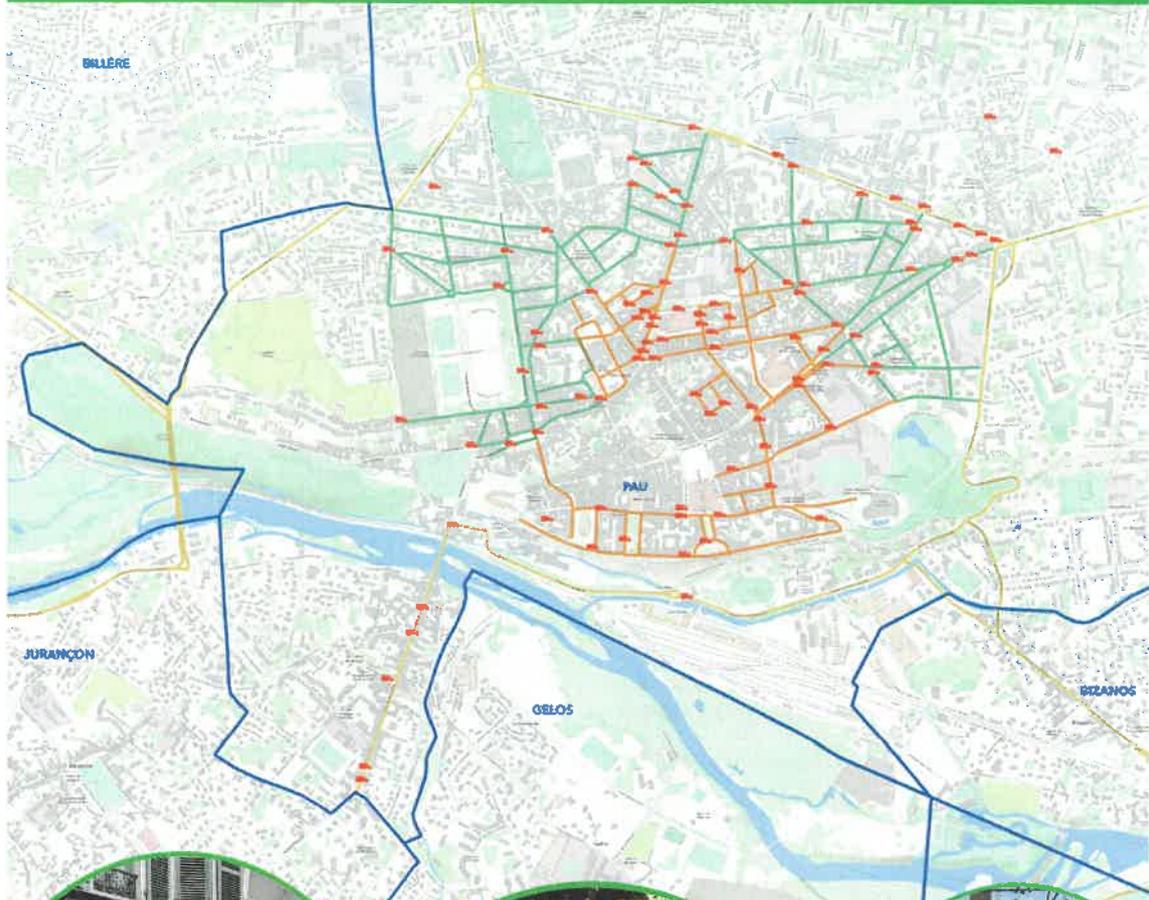
9
actions
lancées *dès 2023*

Parallèlement aux actions définies à l'échelon local, la charte de Pau Béarn Pyrénées Mobilités soutient des mesures nationales indispensables à l'atteinte d'objectifs communs à l'ensemble des territoires Interlud :

- Réduire les emballages qui génèrent des flux importants (logistique inversée) sur l'ensemble des zones commerciales (centre-ville et zones d'activités).
- Inciter le consommateur, lors de son acte d'achat en ligne, à opter pour une livraison durable (mutualisée, regroupée, délais allongés). Sans cette incitation, les conciergeries de quartier ou tous autres dispositifs locaux de mutualisation ne pourront trouver leur public.
- Soutenir la formation et la pratique de l'écoconduite pour les véhicules utilitaires légers (permis B) et la formation des cadres de la logistique aux nouveaux enjeux de la logistique urbaine durable.



RÉPARTITION DES AIRES DE LIVRAISON SUR PAU (Source SIG Web)





3 - SUIVI, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

3.1 GOUVERNANCE ET ANIMATION

L'animation de cette charte est à la charge de Pau Béarn Pyrénées Mobilités qui mettra en place plusieurs instances de pilotage :



ÉQUIPES PROJET

Pour chacune des actions, différents membres se sont inscrits pour faire partie de l'équipe projet (cf. Fiches actions en annexe). Chacune de ces équipes sera réunie autant que nécessaire pour assurer l'atteinte des objectifs. De nouveaux acteurs pourront intégrer les équipes projet au fil de la démarche.



COMITÉ DE PILOTAGE

Il réunira une fois par an les membres du Comité des Partenaires constitué lors de la concertation et les quatre élus référents. Cette instance assurera la coordination globale de la démarche et le portage politique des enjeux.

Toute nouvelle action ou modification d'action sera actée au sein de cette instance.

Parallèlement à cela, l'action 10 « Dialoguer et communiquer autour de la logistique urbaine durable » garantira l'animation, le suivi, l'évaluation

de cette charte. L'ensemble des signataires sera informé des avancées de la charte grâce aux supports de communication développés dans le cadre de cette action.

3.2 MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le suivi global de la charte sera fait grâce à la mise à jour d'un fichier numérique, transmis par le CEREMA.

Les données collectées seront issues d'observations terrain, d'enquêtes, de données métiers, de cartographies, etc.

Les signataires de cette charte s'engagent à faciliter cette récolte de données en répondant aux sollicitations de Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

Une présentation annuelle des objectifs sera faite aux signataires de la charte, via les supports de communication déployés.

3.3 COMMUNICATION

Des communications régulières (articles de presse, articles sur site internet, événements...) seront faites sur l'avancée des actions de la charte.

Cette communication sera pensée à l'attention des partenaires mais également de l'extérieur pour valoriser les avancées du territoire et l'engagement des acteurs locaux.



4 - FICHES ACTION

FICHE
ACTION
01

AMÉNAGER LES AIRES DE LIVRAISON EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS



Objectifs : Permettre aux chauffeurs poids-lourds de stationner dans des conditions adaptées et sécurisées tout en intégrant la fonction de logistique dans le paysage des zones d'activités.

CONTEXTE

La grande majorité des aires de livraison du territoire se situe sur la ville de Pau. Après analyse terrain (99 aires observées), 90% ne sont pas conformes aux recommandations de dimensions du CEREMA, donc généralement non adaptées aux poids-lourds. Dans la pratique, ces aires sont le plus souvent utilisées en stationnement par des véhicules particuliers et donc non disponibles pour des véhicules en livraison.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Ville de Pau - Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| CAPBP (DMEP), Amazon, CCI Pau Béarn, Réseau Le Saint, Terreazur Pomona, Relais d'Or Pomona, Ville de Pau, UMIH, Kuehne Nagel, DPD Lons, Union TLF.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réaménager les aires de livraison non conformes par ordre de priorité, en tenant compte notamment des projets de rénovation urbaine.
- Sensibiliser les maîtres d'ouvrage et les chargés d'opérations Ville Pau-CAPBP au respect de la réglementation pour tout projet de création d'aires de livraison.
- Contrôler et sanctionner l'utilisation non réglementée des aires de livraison.
- Diversifier l'usage des aires de livraison en y autorisant le stationnement des particuliers aux heures où elles sont le moins utilisées (après-midi).
- Promouvoir l'appropriation des aires par les acteurs économiques via des outils numériques d'information.
- Identifier avec l'aide de l'outil SILOGUES le besoin de création de nouvelles aires de livraison.

INDICATEURS DE SUIVI

- % d'aires de livraison conformes.
- Taux d'occupation des aires de livraison par usager (transporteurs, commerçants, clients).
- Nombre d'infractions relevées.
- Nombre d'aires de livraison.

MOYENS



- Intégré au budget général Ville de Pau et CAPBP
- 9 k€ de SILOGUES

CALENDRIER



2023 - 2025

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 3 et 8



FICHE
ACTION

02

AMENAGER DES ESPACES D'ATTENTE POUR LES POIDS-LOURDS DANS LES ZONES PERIPHERIQUES



Objectifs : Permettre aux chauffeurs poids-lourds de stationner dans des conditions adaptées et sécurisées tout en intégrant la fonction de logistique dans le paysage des zones d'activités.

CONTEXTE

Les zones d'activités économiques et artisanales du territoire accueillent 2/3 des flux de marchandises. Les besoins en stationnement sont donc importants sachant qu'elles attirent également les transporteurs en transit, à la recherche d'équipements et de services de première nécessité et devant parfois s'arrêter un certain temps (jusqu'à une demi-journée) avant de repartir. Bien que la fonction logistique soit apparentée à ces zones, l'aménagement d'espaces d'attente n'est pas toujours prévu et des poids-lourds peuvent stationner à des endroits gênants voire dangereux et provoquer des dégradations des bas-côtés.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| EPCI, communes.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| CAPBP (DMEP, DUACD, DADE), Amazon, Kuene Nagel, FNTR Aquitaine.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Aménager des espaces d'attente poids-lourds (action en cours de réflexion dans le cadre de la requalification des zones Lescair Soleil et Induslons).
- Interroger, lors du choix des rues à aménager, le besoin en stationnement des véhicules légers afin d'optimiser l'usage des aires selon les moments de la journée et répondre à toutes les problématiques de stationnement (restauration, loisirs...).
- Étudier systématiquement dans chaque projet d'aménagement d'espaces publics ou de construction, la pertinence de créer d'éventuels espaces d'attente.
- Communiquer sur l'existence de ces espaces et jalonner leur accès.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'espaces d'attente créés.
- Taux d'occupation.
- Répartition géographique.

MOYENS



Intègre au budget général des pilotes

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

Fiche action 02 | AMENAGER DES ESPACES D'ATTENTE POUR LES POIDS-LOURDS DANS LES ZONES PERIPHERIQUES | Mise à jour : Avril 2023



FICHE
ACTION

03

FAIRE EVOLUER PROGRESSIVEMENT LES ACCES DU CŒUR PIETON DE PAU POUR CONFORTER CE SECTEUR PACIFIE



Objectifs : Limiter le nombre de véhicules en circulation dans le cœur piéton tout en encourageant les solutions alternatives pour favoriser la cohabitation des usages.

CONTEXTE

Le diagnostic réalisé précise que les flux du centre-ville ne représentent qu'un cinquième des flux logistique sur le territoire mais qu'ils sont les plus problématiques : conflits d'usage sur un espace contraint et fortement fréquenté. La démultiplication des autorisations d'accès et l'ancienneté des systèmes de contrôle ne participent pas à la pacification de cet espace pour en faire un véritable lieu de vie. Face au développement du e-commerce et par anticipation des règles de la ZFE-m, la définition d'un cadre clair est souhaitée par un certain nombre d'acteurs du centre-ville.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Ville de Pau.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Ville de Pau-CAPBP (DPSP, DHURU, DMEP et MSLT), STEF, Amazon, Mobiakademy, STEP- Les Triporteurs palois, CCI Pau Béarn, UMIH, DPD Lons, Union TLF.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Sensibiliser les élus et les techniciens aux enjeux : visite terrain pour échanger avec d'autres communes ayant les mêmes problématiques.
- Analyser les profils des ayants-droits pouvant accéder au cœur piéton.
- Créer des espaces servant d'aires de livraison aux entrées du périmètre, pour permettre les livraisons à pied dans le centre-ville aux horaires de fermetures aux véhicules thermiques
- Étudier spécifiquement les accès artisans pour comprendre leurs besoins et faciliter leurs déplacements en véhicules thermiques quand ils sont réellement nécessaires.
- Contrôler et verbaliser les accès irréguliers au cœur piéton.
- Favoriser le verdissement des flottes de véhicules de livraison : autoriser les livraisons à tous les modes le matin et uniquement aux modes alternatifs (véhicules propres, vélo, marche) l'après-midi.
- Accompagner l'évolution des mesures d'accès au cœur piéton par la communication et l'information nécessaire.
- Étudier l'application du dispositif à d'autres zones.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de véhicules motorisés pénétrant le centre-ville hors horaires dédiés.
- Nombre d'ayants-droits.
- Part de colis livrés de façon alternative sur le périmètre.
- Emissions de GES évitées via le report vers des solutions alternatives.
- Nombre d'infractions relevés.

MOYENS



50 k € (Logiciel gestion accès - budget annexe parking Ville de Pau)

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 1, 4 et 5



FICHE ACTION
04

FACILITER ET ANTICIPER LA MISE EN PLACE DE LA ZFE-M



Objectifs : Définir les contours de la future ZFE-m et construire le dispositif (règles, calendrier, contrôles, dérogations...) avec les acteurs économiques.

CONTEXTE

L'agglomération de Pau au sens INSEE (55 communes) est soumise à l'obligation d'instaurer une ZFE-m (zone à faibles émissions mobilités) d'ici le 1er janvier 2025. La méthode de concertation initiée par INTERLUD est l'opportunité de travailler de façon partagée à la mise en place de cette action.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Pau Béarn Pyrénées Mobilités, EPCI et communes concernées.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Ville de Pau-CAPBP (DPSP), Union TLF, Terreazur Pomona, Amazon, Graines de compost, CCI Pau Béarn, Relais d'Or Pomona, EPLV, Schenker France, Renault trucks, OTRE Pays de l'Adour.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réaliser l'étude préfiguration pour définir le périmètre et le scénario à retenir (étude de l'état du parc de véhicules en circulation et des secteurs d'exposition des populations).
- Inclure les représentants des acteurs de la logistique (fédérations ...) dans la démarche de constitution des futures règles de la ZFE-m afin de les adapter aux enjeux et problématiques des différents acteurs économiques (en particulier aux petites entreprises, agriculteurs, artisans, ...)
- Informer les acteurs et la population en communiquant régulièrement sur les règles et le calendrier de mise en œuvre.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de véhicules par vignette Crit'Air sur le périmètre.
- Indice mensuel de la qualité de l'air sur le périmètre (PM_{2,5}, PM₁₀ et NO_x).

MOYENS



75 000 € (recrutement d'un chargé de mission dédié à la mise en œuvre et au suivi sur 3 ans)

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 3, 8 et 9



FICHE ACTION

05

SOUTENIR LA CYCLOGISTIQUE



Objectifs : Aider les acteurs de la cyclo-logistique à se développer et à s'inscrire de façon pérenne dans l'écosystème de la logistique urbaine / Encourager les acteurs économiques à recourir à la cyclo-logistique en propre ou en sous-traitance.

CONTEXTE

La cyclo-logistique est une solution de livraison qui se développe fortement en zone denses et contraintes ces dernières années. Elle permet de diminuer les nuisances du dernier km et serait pertinente pour environ 50% de ce qui est livré en centre-ville. Sur Pau, plusieurs acteurs développent cette alternative : Les Triporteurs palois ont fait de la livraison en vélo-cargo leur activité principale et poursuivent leurs efforts pour parvenir à la viabilité de leur modèle économique. Graines de compost a quant à lui lancé un projet de collecte à vélo de biodéchets auprès des professionnels.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Croix Rouge, Réseau Le Saint, Amazon, Graines de compost, STEP-Les Triporteurs palois, DPD Lons, Schenker France, Renault trucks.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Participer au programme COLISACTIV' pour soutenir financièrement les acteurs de la cyclo-logistique.
- Accompagner les projets de développement de la cyclo-logistique sur le territoire, en particulier pour les flux de la logistique inversée (collecte de biodéchets, ramasse d'emballages consignés, portage de repas et retour des contenants...).
- Mettre en relation les acteurs de la cyclo avec les autres acteurs du territoire.
- Favoriser la cyclo-logistique via les marchés publics.
- Faciliter la circulation à vélo-cargo sur le territoire.
- Prévoir des largeurs suffisantes sur les aménagements cyclables structurants.
- Limiter les accès aux autres véhicules sur certains secteurs à certains moments.
- Mettre en place une aide financière aux entreprises et associations pour l'acquisition de vélos cargos à assistance électrique.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'acteurs implantés.
- Nombre d'ETP en cyclo-logistique.
- Nombre de points livrés.
- Part de marché de la cyclo-logistique pour les livraisons.
- Kilomètres parcourus et GES évités.
- Nombre de passages de vélo-cargo (comptages).

MOYENS



10 k€/an (Aide à l'achat vélos cargos) - Programme CEE ColisActiv'

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 3 et 4



FICHE ACTION
06

ORGANISER UN CHANTIER DE TRAVAUX EXEMPLAIRE ET REPRODUCTIBLE



Objectifs : Prendre en compte la logistique dans l'ensemble des chantiers publics / Accompagner les initiatives locales et privées pour coconstruire des projets exemplaires.

CONTEXTE

La Ville de Pau et la Communauté d'Agglomération disposent d'un patrimoine immobilier important et pilotent les plus grands chantiers du centre-ville. Lors de chaque opération (bâtiment ou quartier), une méthodologie précise est appliquée autour de l'organisation et du suivi du chantier. Cependant, la logistique n'est pas encore inscrite dans la conduite de projets malgré les flux importants générés.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

Ville de Pau, CAPBP, FFBTP 64.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

Ville de Pau-CAPBP (DUACD, ODP, DMEP et MSLT), Réseau Le Saint, Batail Log.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Piloter un chantier exemplaire de la collectivité en travaillant, dès son identification et sa définition à l'intégration des principes de logistique urbaine : de la mission d'Ordonnement Pilotage Coordination (OPC) à l'information des intervenants (maître d'œuvre, entreprises principales, sous-traitants).
- Améliorer les outils d'information existants, pour accompagner la réalisation de ce chantier pilote : carte des zones de congestion, simplification des démarches administratives, ...
- Expérimenter des solutions numériques et techniques facilitant la bonne prise en compte de la logistique urbaine dans les chantiers.
- Intégrer dans les marchés publics n'ayant pas de mission OPC un volet logistique urbaine, selon le retour d'expérience du chantier pilote et les préconisations Interlud.
- Réfléchir à l'élaboration d'un support pour accompagner, à termes, tous les maîtres d'ouvrage et les entreprises dans l'appropriation des enjeux de logistique urbaine durable (gestion des zones à circulation difficile, réutilisation de matériaux sur site...).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de chantiers avec logistique urbaine intégrée.

MOYENS



Budget général
ou de l'opération
Ville de Pau - CAPBP

CALENDRIER



2023 - 2028

ÉTAT D'AVANCEMENT



Expérimentation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 8



FICHE
ACTION

07

SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES FILIERES DE CIRCUITS-COURTS



Objectifs : Soutenir le développement des circuits-courts locaux à travers l'organisation des flux logistiques.

CONTEXTE

Une déconnexion existe entre la production alimentaire locale et la consommation de ces produits sur le territoire. Un travail important de rapprochement de l'offre et de la demande est donc initié par de nombreuses structures agricoles. Cependant, la logistique est un point souvent bloquant dans la mise en place des circuits courts car cet aspect essentiel de cette nouvelle activité n'est pas maîtrisée par la filière. Faute d'organisation, la gestion des flux induits consomme du temps et de l'argent aux producteurs. Plusieurs projets émergent ainsi sur le territoire pour maîtriser cette part dominante des circuits-courts :

- Plateforme logistique portée par l'association "Mangez béarnais" dédiée à la commercialisation des produits locaux, en direction de la restauration collective notamment.
- L'animation de filières en amont, par le Collectif Fermier 64 (réseau qui fédère 10 structures agricoles et réunit 1 000 fermes) pour accompagner les agriculteurs dans la production et la transformation des produits (fruits et légumes / produits laitiers / produits carnés / céréales et légumineuses).
- Le label Manger Bio et Local du Département, qui fait le lien entre les cantines et les producteurs locaux.
- Le Plan d'Alimentation Territorial (PAT) du Pays de Béarn, cherchant à reconnecter les consommateurs aux producteurs locaux, en facilitant la mise en place de nouveaux schémas logistiques.
- Les casiers automatisés de remise de la Ceinture Verte (vente des productions des maraîchers installés en agriculture biologique sur l'agglomération paloise).

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| CAPBP, Pays de Béarn, Chambre d'agriculture, Collectif fermier 64, Ceinture verte, Département 64.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Graines de compost, Réseau Le Saint, UMIH.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Soutenir les initiatives locales existantes (énumérées dans la partie "contexte") et futures en facilitant notamment la mise en relation des acteurs concernés.
- Rendre éligible les activités de logistique liées aux circuits courts dans les mesures d'accompagnement déployées via le programme INTERLUD.
- Participer aux actions destinées à favoriser, à travers la commande publique, la production locale : de la définition du besoin (menus adaptés) à l'intégration de critères dans les marchés publics.

INDICATEURS DE SUIVI

- % de produits béarnais consommés sur le territoire.
- % de produits locaux dans les menus des cantines publiques.
- Kilomètres et CO2 évités.

MOYENS



Intégré aux projets des structures pilotes

CALENDRIER



2023 - 2026

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 11



FICHE ACTION
08

ENGAGER LES PRINCIPAUX ACTEURS GENERATEURS DE FLUX, A GARANTIR LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



Objectifs : Augmenter la part des véhicules propres dans le parc roulant PL et VUL du territoire / Optimiser l'efficacité des tournées de livraison sur le territoire.

CONTEXTE

99% des PL et VUL en circulation sur le territoire roulent au diesel ou à l'essence. La collectivité a une double responsabilité : dans les flux qu'elle pilote et génère (en propre et en sous-traitance) et dans la mise en place d'une réglementation contribuant à un verdissement progressif du parc des acteurs publics et privés. Par ailleurs, les livraisons ne sont pas toujours optimisées. Ces enjeux pourront s'intégrer au SPASER (schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables) en cours de définition par la Ville de Pau-CAPBP.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, CAPBP et Ville de Pau.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

STEF, GRDF, Amazon, Mobiakademy, Schenker France, Carrefour, DPD Lons, OTRE Pays de l'Adour, Union TLF, Renault trucks.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Collectivités

- Exemplarité : optimiser les déplacements internes via des solutions numériques et verdir le parc de véhicules de la collectivité en définissant un programme pluriannuel d'investissement.
- Inciter les antennes satellites et les sous-traitants à verdir leur flotte, en intégrant la durabilité de la logistique urbaine (en particulier les motorisations) comme critère d'attribution des marchés publics.
- Inciter les antennes satellites et les sous-traitants à optimiser leurs livraisons, en définissant au mieux les besoins (lieux, fréquences, jours et délais) lors de la rédaction des marchés publics.
- Encourager, via la réglementation, des pratiques vertueuses et responsables (ZFE - Accès centre-ville...).
- Favoriser la mise en relation entre les offreurs de solutions et les acteurs économiques pour les aider dans leur prise de décision et construire de façon pérenne un mix énergétique favorable au verdissement du parc roulant.

Acteurs économiques engagés

- Optimiser et verdir son parc de véhicules en tenant compte des évolutions réglementaires et environnementales.

INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de véhicules propres dans la flotte de la collectivité et sous-traitants.
- Taux de véhicules propres dans la flotte des acteurs logistiques du territoire.
- Part des marchés publics intégrant des critères de logistique urbaine.

MOYENS



Budget général collectivités
30 k € outil d'optimisation
des tournées CAPBP

CALENDRIER



2024 - 2030

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 4 ET 9



FICHE ACTION

09

REALISER UN SCHEMA DE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES D'AVITAILLEMENT EN ENERGIE



Objectifs : Proposer un maillage du territoire en termes d'infrastructures pour verdir le parc de véhicules des acteurs publics et privés du territoire.

CONTEXTE

Le mix énergétique est indispensable dans le développement des mobilités (transport de personnes ou de marchandises). Afin d'atteindre les objectifs de Neutralité Carbone à l'horizon 2040 et d'accompagner la mise en place de la ZFE-m, il est indispensable de proposer aux acteurs du territoire des solutions d'avitaillement variées et complémentaires.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| TE64, communes, Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Réseau Le Saint, GRDF, Amazon, Graines de compost, EnR64/Stirvia, Union TLF, OTRE Pays de l'Adour.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Intégrer les enjeux de logistique urbaine (poids-lourds & véhicules légers) dans le Schéma Départemental d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electrique (SDIRVE) afin d'élaborer un schéma permettant le développement complémentaire des énergies sur le territoire, voire le Département des Pyrénées-Atlantiques.
- Intégrer la mobilité et la logistique urbaine dans le Schéma de développement des énergies renouvelables porté par l'agglomération Pau Béarn Pyrénées.
- Accompagner le développement du bioGNV à travers ce schéma départemental et son annexe.
- Accompagner les acteurs économiques dans leurs choix de verdissement des flottes de véhicules.
- Dialoguer avec les collectivités locales pour faciliter l'émergence de projets publics et privés, selon leurs compétences.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de stations d'avitaillement par type d'énergie.
- Nombre d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.
- Sources d'énergie disponibles sur le territoire pour la mobilité.
- Nombre de VUL et PL énergies alternatives.

MOYENS



Budget TE64 et communes (SDIRVE) ; Budget CAPBP (schéma des énergies renouvelables)

CALENDRIER



2023 - 2028

ÉTAT D'AVANCEMENT



Consolidation

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 4 et 8



FICHE ACTION
10

DIALOGUER ET COMMUNIQUER AUTOUR DE LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



Objectifs : Suivre l'état d'avancement des actions pour les adapter aux besoins exprimés / Encourager de nouveaux acteurs à participer à la démarche / Intégrer de nouvelles actions en accord avec les principes de la charte / Valoriser les actions découlant de la démarche InterLUD du territoire de Pau à l'échelle nationale.

CONTEXTE

Pau Béarn Pyrénées Mobilités s'est inscrite dans le programme InTerLUD dès son lancement. Le territoire figure donc parmi les premiers engagés et doit partager son expérience avec les autres collectivités et acteurs économiques pour favoriser l'amélioration continue de ses pratiques. Parallèlement à cette communication vers les entités extérieures, une instance de dialogue interne veillera à poursuivre le pilotage du dispositif localement.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

FFBTP, Amazon, Groupe Le Saint, Mobiakademy, STEP-Les Triporteurs palois, Graines de compost, EPLV, CCI Pau Béarn, Schenker France, Union TLF, OTRE Pays de l'Adour, DPD Lons.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Réunir périodiquement le Comité des partenaires INTERLUD, pour suivre et évaluer les avancées du programme.
- S'appuyer sur le Comité des partenaires et le réseau INTERLUD pour construire et déployer les actions inscrites dans la charte.
- Valoriser les initiatives et les avancés d'InTerLUD via différents supports de communication (page Linked in, site pau.fr, ...) afin de mettre en avant les acteurs engagés.
- Mettre en place un outil numérique d'échange et de partage d'expérience avec les partenaires (équipe TEAMS, site internet, ...).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de réunions du Comité des partenaires.
- Nombre de participants / instance.
- Campagnes de communication annuelles réalisées.

MOYENS



2 000€/an pour les outils de communication et temps d'animation (budget général Pau Béarn Pyrénées Mobilités)

CALENDRIER



Tout au long de la charte

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



Lien avec toutes les fiches



FICHE ACTION

11

ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES INTERLUD, VERS LA FORMATION ET LES OUTILS DE PILOTAGE EN FAVEUR DE LA LOGISTIQUE URBAINE DURABLE



Objectifs : Suivre l'état d'avancement des actions pour les adapter aux besoins exprimés / Encourager de nouveaux acteurs à participer à la démarche / Intégrer de nouvelles actions en accord avec les principes de la charte / Valoriser les actions découlant de la démarche Interlud du territoire de Pau à l'échelle nationale.

CONTEXTE

La logistique urbaine durable repose sur de nombreux principes qui sont complexes à croiser. La multiplicité des acteurs et des enjeux nécessite de se familiariser avec cette nouvelle façon de travailler. Localement, au sein de la technopole HélioParc, deux acteurs économiques ont récemment investi le champ de la LUD : Mapotempo by WOOP (outil d'optimisation des tournées) et Mobiakademy (entreprise de formation). Adossé aux ressources numériques mises à disposition par Interlud, il semble indispensable d'accompagner chaque acteur dans la maîtrise du sujet.

STRUCTURE(S) PILOTE(S)

| Pau Béarn Pyrénées Mobilités.

STRUCTURES VOLONTAIRES À ASSOCIER (GROUPE PROJET)

| Mobiakademy, Mapotempo by Woop, Interlud, Aftral/Pomotrans, Lacoste.

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Mettre à disposition des signataires les outils de formation développés par Interlud via une page dédiée (site internet ou équipe TEAMS).
- Créer un formulaire de besoin en termes d'accompagnement qui permettra de cibler les besoins en formation et d'assurer une veille juridique et technique sur les aspects métier.
- Favoriser le partage d'expériences entre les signataires via un partenariat proposant une formation spécifique au territoire palois : MAPOTEMPO et MOBIKADEMY (3 rendez-vous annuels par groupe de 6-12 personnes- apports théoriques & cas pratiques - contenu adaptable selon les profils).

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de personnes formées.
- Nombre d'établissements (publics ou privés) formés.
- Nombre d'établissements (publics ou privés) ayant appliqué l'outil d'optimisation des tournées.
- Gains (économiques, écologiques, sociaux).
- Apports et résultats de l'évaluation post-formation.

MOYENS



18 k €/an
(30% PBPM
20% offreurs de solution
50% entreprises)

CALENDRIER



Tout au long de la charte

ÉTAT D'AVANCEMENT



Démarrage

LIEN AVEC FICHE(S)



n° 7 et 8



5 - ANNEXES

5.1 EXEMPLE D'OPÉRATEURS DE TRANSPORT IMPLANTÉS SUR LE TERRITOIRE

	COMPTE D'AUTRUI	COMPTE PROPRE
LOCAL	Transports Geze, Lataste, Mathieu, German, Dubergé, Carvalho, Europe TransRoute, 3B Messagerie, Translab Atlantique, JV Services 64, Les Triporteurs Palois	Groupe Daniel, Emmaüs Lescar, Lannes primeur, producteurs en circuits courts
NATIONAL ET INTERNATIONAL	Colissimo (La Poste), DPD, DB Schenker, Heppner, Chronopost, Robinson, FEDEX, STEF, Dachser, Kuehne Nagel, BMV (Geodis - France Express), Olano	Paprec, Candia, Vinci, France Boissons, Lyreco, Réseau Le Saint, Sysco, Pomona TerreAzur, Relais d'Or, Groupe Pomona, Phoenix Pharmacie

Liste non exhaustive, issue du diagnostic Interlud 2021

Les travaux de diagnostic et de concertation ont permis de préciser l'écosystème de la logistique urbaine comme un environnement riche et multi-sectoriel. Le recensement des professionnels du transport du dernier kilomètre du territoire, avec des implantations plus ou moins locales, permet la définition d'un système complexe aux multiples typologies de flux et pratiques de livraisons. Le tableau ci-dessus tente d'en rendre

compte, tout en reconnaissant son caractère non exhaustif. Il s'intègre à une identification complète des acteurs de la logistique, impliquant également les générateurs de flux (commerces, grande distribution, industriels, artisans, producteurs...), le transport de matériaux (de construction par exemple) ou la gestion des déchets.





5.2 PARTICIPANTS AUX ATELIERS DE CONCERTATION

1805 le Clos des Mariés
ACEAP
Acme Corporation
Agence immobilière 3C
Amazon
Association Lescar-Soleil
Au chic à l'or
AUDAP
Batail-Log
Beam Tourisme Selectour
BMW
Boulangerie Grangé
Box Eaty
CAPEB 64
Carrefour
CCI Pau Béarn
CEREMA
CGAD 64
Chambre d'Agriculture 64
CMA NA 64
Collectif Fermier 64
Comitrans
Communauté d'Agglomération
Pau Béarn Pyrénées
Contresens
Croix Rouge Insertion Béarn
Solidarité
Cyclo-eko
Dachser
Département 64
DPD Agence de Lons
DPD Agence Pau
DREAL
Egalité Parfaite
Enedis
Entre 2 verres – Atelier Le Chat
Rouge
Fédération des buralistes
FFBTP 64
FNTR Nouvelle-Aquitaine
France Boissons
Frigeral
Garage Lacoste
GIE Groupe AB
Graines de compost
GRDF
Groupe DANIEL
Heppner
Kuehne Nagel
L'Électricité pour Vous
Les dessous de f et h
Les Lavandières
Les retournées
LNPG Conseil
Localiv
Logistic Low Carbon
Mapotempo
Menjot Assurances
Messageries de l'Atlantique
Mobiakademy
Olano Artix
OTRE
Pas des anges
Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Pays de Béarn
Petit Bonheur d'Argent
Proviridis (Zen & V-gas)
Pyrénées Batteries
Région Nouvelle-Aquitaine
Relais d'Or Groupe Pomona
Renault Trucks
Réseau Le Saint Fraichadour
Schenker France
See Watch
Société le Manoir
Soditrans
STEF
STEF Transports Tarbes
STEP / Triporteurs palois
Stirvia
Sysco
Taldea Transport & Logistique
Taxis & Transports Nicolas
Terega
TerreAzur Groupe Pomona
Territoire d'énergies 64
The North Face
TLF Sud-Ouest
Total Energies
Trait d'Union
TRANS VA
Transports Dubergé
Transports Gaye
Transports GEZE
Transports Laporte
Transports Lataste
Transports Peixoto et Fils
UMIH 64
UNION JACK
Université Pau et Pays de l'Adour
Ville de Pau



REMERCIEMENTS

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau sont reconnaissants de l'opportunité qu'a constitué le programme national Interlud dans l'engagement d'une réflexion collective autour de la logistique. Un grand merci au CEREMA et à Logistic Low Carbon pour le pilotage intelligent de cette méthodologie, avec une reconnaissance particulière à Kim JOYEUX et Lucie CARRIOU pour leurs précieux conseils et leur énergie constante, ayant permis d'animer une démarche locale ambitieuse.

Merci à l'ensemble de l'équipe projet et aux membres du comité des partenaires, dont les fédérations, pour leur expertise et bienveillance sur tous ces nouveaux enjeux.

Pau Béarn Pyrénées Mobilités, la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Pau remercient chaleureusement et sincèrement tous les acteurs ayant participé à la construction de cette charte. Leurs contributions et leurs regards croisés ont amené à la conception de cet outil en faveur de la logistique urbaine durable.



SIGNATAIRES

Le signataire peut choisir de prendre part au nom de son organisation, aux réalisations prévues dans la charte, d'en tirer profit, ou de se tenir informé, en veillant toujours à agir dans le sens d'une logistique urbaine plus durable (cf. paragraphe "Engagements").

PAU BÉARN PYRÉNÉES MOBILITÉS

Nicolas Patriarche



VILLE DE PAU & COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

Kenny Bertonazzi



Thibault Chenevière



Michel Capéran



CHAMBRE D'AGRICULTURE 64



CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU 64



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE PAU BÉARN



SIGNATAIRES

BATAIL-LOG

CARREFOUR

CEINTURE VERTE PAYS DE BEARN

DPD LONS

ECLOZ

ENEDIS

EQUIP'LOG

FFBTP 64

FNTR AQUITAINE

GRAINES DE COMPOST

GRDF

GROUPE AB

GTB OTRE BEARN

HEPPNER

LA POSTE

LABESQUE V.I

LEPV

LIDL

SIGNATAIRES

LLC

MOBI AKADEMY

PAPETERIE AUDY

PAYS DE BEARN

RELAIS D'OR

ENEDIS

RESEAU LE SAINT FRAICHADOUR

SELECTOUR

SOBOMAR ATLANTIQUE

STEP

TERREAZUR GROUPE POMONA

UMIH BEARN ET SOULE

UNION TLF



CONTACT

**PAU BEARN PYRENEES
MOBILITES**

2 bis Place Royale
Hôtel de France
64000 PAU

smtu.secretariat@agglo-pau.fr

PAU BÉARN
PYRÉNÉES
MOBILITÉS

PAU Capitale
humaine

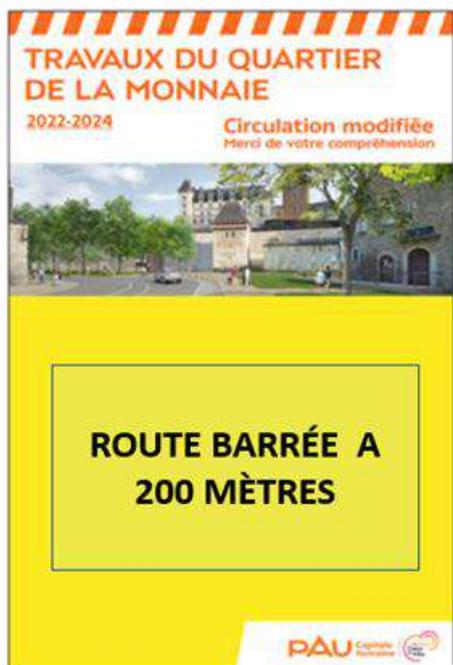
**CIA TRAVAUX PLACE DE LA MONNAIE
RAPPORT TECHNIQUE**

Numéro de dossier	CIA - N° 04
Nom du dossier	AIDA MARKET
Adresse	61 Rue du XIV Juillet

Synthèse de la demande reçue le 2023.	Madame Aida Reguia est installée depuis juillet 2020, et possède un commerce d'alimentation générale, traiteur spécialisé dans les plats marocains. Elle exerce du lundi au samedi. La rue où est située son commerce possède un double sens de circulation et du stationnement bilatéral.
---------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Carte de localisation de l'activité	
-------------------------------------	--

Avis des services Projets Espaces Publics	<p>1. <u>Mi-Juin à Mi-Juillet</u> : Place de la Monnaie Travaux situés au carrefour Monnaie / Jean Biray Avec la fermeture d'une voie sur 3, le double sens de circulation a été maintenu. Ces travaux n'ont pas eu d'incidence sur l'activité de l'institut de beauté.</p> <p>2. <u>Du 1^{er}/08/22 au 31/03/2023</u> : La circulation automobile est interdite dans le sens entrant, Jurançon/Pau, et ce jusqu'à mai 2023. Une réouverture du pont dans les 2 sens s'est</p>
-------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



opérée du 25 novembre jusqu'à la mi-janvier 2023.

Des itinéraires de déviation ont été mis en place. En termes de communication :

- Rencontres des commerces avec réponse à un questionnaire,
- Informations riveraines distribuées et communiqués de presse,
- Panneaux de communication implantés sur la rue du 14 Juillet indiquant que les commerces restent ouverts pendant les travaux.

Enedis a profité des travaux du Pont du XIV Juillet pour rénover son réseau. Depuis le 1^{er} août et pour une durée de 4 mois.

Le stationnement et la circulation interdits.

Pour faciliter le quotidien des riverains, une autorisation de circuler à double sens leur a été attribuée.

Proposition de la période de référence



De manière générale, la mise en sens unique de la rue du XIV Juillet a eu pour conséquence une baisse de flux et donc de visibilité pour cette jeune entrepreneure.

Ce qui a rendu très difficile l'activité de Madame REGUIA.

Malgré un dispositif de déviation mis en place autour du commerce et de la signalétique mise en place en entrée de rue pour signifier son ouverture, nombre de clients ont été déroutés par ce changement de sens de circulation.

La ville de Pau retient donc les périodes du 1^{er} août au 31 mars 2023.

Motivation de l'avis

Compte tenu :

- du constat énoncé ci-dessus
- de l'analyse financière réalisée par le prestataire sur la période d'indemnisation retenue, **soit du 1^{er}/08/22 au 31/03/2023.**
- de la tendance baissière de ce secteur d'activité
- et au vu des critères jurisprudentiels relatifs à la définition du préjudice

La perte de chiffre d'affaires est estimée à **32 558,40 €** et la perte de marge brute à **20 007,14 €**.

	<p>Les travaux étant amenés à se poursuivre sur le secteur de la Rue du XIV Juillet mais, compte tenu du règlement de la CIA, ce dossier ne pourra pas être présenté une nouvelle fois car l'indemnisation totale par établissement de 20 000€ est atteinte.</p>
<p>Indemnité proposée</p>	<p>La commission constate que la perte subie par l'établissement est conforme aux conditions posées par le règlement intérieur de la CIA. A ce titre, la Commission a statué sur une indemnité de 20 000 €.</p> <p>20 000 €</p>

Vu pour accord Monsieur Jean-Yves MADEC, Président de la CIA



**CIA N° 2 - TRAVAUX QUARTIER DE LA MONNAIE
RAPPORT TECHNIQUE**

Numéro de dossier	CIA - N° 04
Nom du dossier	Dany MURO - BAR TABAC EL TORO
Adresse	10 Rue du XIV Juillet

Synthèse de la demande reçue le 7 septembre 2022.	Monsieur MURO est installé depuis mai 2013 et possède un commerce de débit de boissons / bureau de tabac. Il exerce du lundi au dimanche. La rue où est située son commerce possède un double sens de circulation et du stationnement bilatéral règlementé.
Carte de localisation de l'activité	
Avis des services Projets Espaces Publics	<p>1. Mi-Juin à Mi-Juillet : Place de la Monnaie Travaux situés au carrefour Monnaie / Jean Biray Avec la fermeture d'une voie sur 3, le double sens de circulation a été maintenu. Ces travaux n'ont pas eu d'incidence sur l'activité du bar tabac El Toro.</p>



2. Du 1^{er}/08/22 au 25/11/22

La circulation automobile est interdite dans le sens entrant, Jurançon/Pau, et ce jusqu'à mai 2023, entre la rue Terrier et le pont du 14 juillet.

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, une réouverture ponctuelle du pont dans les 2 sens sera effective le 25 novembre jusqu'au 16 janvier 2023.

Des itinéraires de déviation ont été mis en place.

En termes de communication :

- Rencontres des commerces avec réponse à un questionnaire,
- Informations riveraines distribuées et communiqués de presse,
- Panneaux de communication implantés sur la rue du 14 Juillet indiquant que les commerces restent ouverts pendant les travaux.

Depuis le 1^{er} août et pour une durée de 3 mois, Enedis a profité de la fermeture du Pont du XIV Juillet pour rénover son réseau sur la Rue du XIV Juillet

Ces travaux ont nécessité :

- l'enlèvement de la terrasse du bar El Toro.
- la suppression du stationnement
- la suppression de la circulation dans le sens Jurançon-Pau.

Depuis le 07/11/2022, fin des travaux ENEDIS :

- la circulation à double sens a été rétablie jusqu'à la rue Roussille.
- Le stationnement longitudinal à l'est a été supprimé définitivement pour réaliser un aménagement cyclable.

Proposition de la période de référence



De manière générale, la mise en sens unique de la rue du XIV Juillet a eu pour conséquence une baisse de flux et donc d'arrêts pour le bar/tabac El Toro.

Ce qui a rendu très difficile l'activité de Monsieur MURO.

A noter que le trafic sur le pont du XIV Juillet est de 17 000 véhicules / jour dans les 2 sens.

Malgré un dispositif de déviation mis en place autour du commerce et de la signalétique mise en place en entrée de rue pour signifier son ouverture, nombre de clients ont été déroutés par ce changement de sens de circulation.

La ville de Pau retient donc la période du 01/12/2022 au 31/03/2023

<p>Motivation de l'avis</p>	<p><u>Compte tenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - du constat énoncé ci-dessus - de l'analyse financière réalisée par le prestataire sur la période d'indemnisation retenue, <u>soit du 1^{er}/12/22 au 31/03/2023.</u> - de la tendance baissière de ce secteur d'activité - et au vu des critères jurisprudentiels relatifs à la définition du préjudice <p>La perte de chiffre d'affaires est estimée à 13 929.94 € et la perte de marge brute à 7 967.93 €.</p>
<p><u>Indemnité proposée</u></p>	<p>La commission constate que la perte subie par l'établissement est conforme aux conditions posées par le règlement intérieur de la CIA. A ce titre, la Commission a statué sur une indemnité de 2967 €, après déduction faite de l'avance de 5 000 € accordée par le Conseil Municipal lors de la séance du 30 mars 2023.</p> <p>Les travaux s'étant poursuivis depuis fin mars sur le secteur de la Rue du XIV Juillet, et compte tenu du règlement de la CIA fixant une indemnisation totale par établissement de 20 000 euros (ont été déjà versés 10 205 et 5 424 euros), la commission propose d'ajouter le solde restant de 1403 euros pour arriver au plafond et de verser en conséquence une indemnité de <u>4 370 euros</u>.</p> <p style="text-align: right;">4 370 €</p>

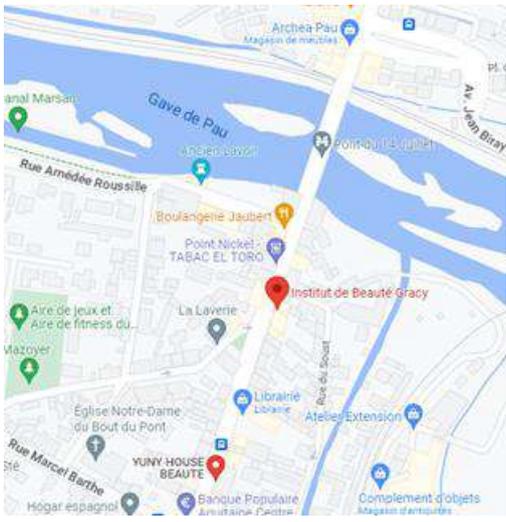
Vu pour accord Monsieur Jean-Yves MADEC, Président de la CIA



**CIA TRAVAUX PLACE DE LA MONNAIE
RAPPORT TECHNIQUE**

Numéro de dossier	CIA - N° 04
Nom du dossier	INSTITUT GRACY
Adresse	15 Rue du XIV Juillet

Synthèse de la demande reçue le 16 février 2023.	Madame Aurore GEA est installée depuis le 1 ^{er} aout 2022, et exerce en tant qu'esthéticienne sous la forme juridique d'une micro-entreprise. Elle exerce du mardi au samedi. La rue où est située son commerce possède un double sens de circulation et du stationnement bilatéral règlementé.
--------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Carte de localisation de l'activité	
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------

Avis des services Projets Espaces Publics	<p><u>1. Mi-Juin à Mi-Juillet : Place de la Monnaie</u> Travaux situés au carrefour Monnaie / Jean Biray Avec la fermeture d'une voie sur 3, le double sens de circulation a été maintenu. Ces travaux n'ont pas eu d'incidence sur l'activité de l'institut de beauté.</p> <p><u>2. Du 1^{er}/08/22 au 30/11/22 et du 16/01/23 à fin mai 2023 :</u> La circulation automobile est interdite dans le sens entrant, Jurançon/Pau, et ce jusqu'à mai 2023. Une réouverture du pont dans les 2 sens sera effective le 25 novembre jusqu'à la mi-janvier 2023.</p>
-------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



Des itinéraires de déviation ont été mis en place.
En termes de communication :

- Rencontres des commerces avec réponse à un questionnaire,
- Informations riveraines distribuées et communiqués de presse,
- Panneaux de communication implantés sur la rue du 14 Juillet indiquant que les commerces restent ouverts pendant les travaux.

Enedis a profité des travaux du Pont du XIV Juillet pour rénover son réseau. Depuis le 1^{er} août et pour une durée de 4 mois.

Le stationnement et la circulation interdits.

Pour faciliter le quotidien des riverains, une autorisation de circuler à double sens leur a été attribuée.

Proposition de la période de référence



De manière générale, la mise en sens unique de la rue du XIV Juillet a eu pour conséquence une baisse de flux et donc de visibilité pour cette jeune entrepreneure.

Ce qui a rendu très difficile l'activité de Madame GEA.

Malgré un dispositif de déviation mis en place autour du commerce et de la signalétique mise en place en entrée de rue pour signifier son ouverture, nombre de clients ont été déroutés par ce changement de sens de circulation.

La ville de Pau retient donc les périodes du 1^{er} août au 30 novembre 2022 et du 16 janvier 2023 à fin mai.

Motivation de l'avis

Compte tenu :

- du constat énoncé ci-dessus
- de l'analyse financière réalisée par le prestataire sur la période d'indemnisation retenue, **soit du 1^{er}/19/22 au 31/03/2023.**
- de la tendance baissière de ce secteur d'activité
- de la perte de clientèle due au changement d'exploitant
- et au vu des critères jurisprudentiels relatifs à la définition du préjudice

La perte de chiffre d'affaires est estimée à 6 825 € et la perte de marge brute à 3 806 €.

	<p>Les travaux étant amenés à se poursuivre sur le secteur de la Rue du XIV Juillet et compte tenu du règlement de la CIA, ce dossier pourra être présenté une nouvelle fois dans la limite d'une indemnisation totale par établissement de 20 000€.</p>
<p>Indemnité proposée</p>	<p>La commission constate que la perte subie par l'établissement est conforme aux conditions posées par le règlement intérieur de la CIA. A ce titre, la Commission a statué sur une indemnité de 3 806 €. Elle préconise par ailleurs, d'effectuer une avance de 1 000 € pour la phase travaux à venir.</p> <p>4 806 € (y compris une avance de 1000 euros)</p>

Vu pour accord Monsieur Jean-Yves MADEC, Président de la CIA



CIA TRAVAUX PLACE DE LA MONNAIE RAPPORT TECHNIQUE

Numéro de dossier	CIA - N° 04
Nom du dossier	Sébastien MELENDEZ - LEGEND PIZZA
Adresse	7 Rue Marca

Synthèse de la demande reçue le 12 décembre 2022.	<p>Monsieur Melendez a repris l'enseigne depuis le 22 octobre 2022. Il exerce du lundi au dimanche. Son établissement est composé de 6 collaborateurs, dont 5 en temps-plein et 1 à mi-temps. La rue où est située son commerce possède un double sens de circulation et du stationnement autour de la Place de la Monnaie.</p>
---------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Carte de localisation de l'activité	<p>The map displays the location of Legend Pizza at the intersection of Rue des Ports and Av. Jean Biray. Other nearby landmarks include Maison Baylaucq, Musée national et domaine du château... (Château-musée, lieu de naissance Henri IV), Les Bis Mr. Lout, Restat Canal Fran, Arches Pau Magasin de meubles, Place de la Monnaie, Pont du 14-Juillet, Conseil Dépt des Pyrénées, and Gave de Pau.</p>
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Avis des services Projets Espaces Publics	<p>1. Mi-Juin au 30/04/2023 : Place de la Monnaie Travaux situés au carrefour Monnaie / Jean Biray Avec la fermeture d'une voie sur 3, le double sens de circulation a été maintenu. Ces travaux ont eu une incidence sur l'activité du commerce Legend Pizza. Les travaux sont toujours en cours et les places de stationnement aux abords de l'établissement ont été supprimées.</p> <p>2. Du 1^{er}/08/22 au 25/11/22 La circulation automobile est interdite dans le sens</p>
-------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

	porter l'indemnisation au plafond de 20 000 € fixé par son règlement intérieur.
Indemnité proposée	La commission constate que la perte subie par l'établissement est conforme aux conditions posées par le règlement intérieur de la CIA. A ce titre, la Commission a statué sur une indemnité de 20 000 €. 20 000 €

Vu pour accord Monsieur Jean-Yves MADEC, Président de la CIA



SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE LA CIA N°4
REUNIE LE 11/05/2023

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
EL TORO	14 Rue du XIV Juillet	Bar tabac	01/12/22 au 31/03/23	4 370

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE LA CIA N°4
REUNIE LE 11/05/2023

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
INSTITUT GRACY	15 Rue du XIV Juillet	Institut de beauté	01/09/22 au 31/03/23	4 806

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE LA CIA N°4
REUNIE LE 11/05/2023

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
INSTITUT GRACY	15 Rue du XIV Juillet	Institut de beauté	01/09/22 au 31/03/23	4 806

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE LA CIA N°4
REUNIE LE 11/05/2023

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
LEGEND PIZZA	7 Rue Marca	Restauration Pizzerias	01/08/22 au 31/03/23	20 000

SYNTHESE DES PROPOSITIONS DE LA CIA N°4
REUNIE LE 11/05/2023

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
AÏDA MARKET	61 Rue du XIV Juillet	Alimentation générale	01/08/22 au 31/03/23	20 000



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 50 Attribution d'indemnité dans le cadre des travaux d'aménagements du quartier de la Monnaie

Rapporteur : M. Thibault CHENEVIÈRE

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a engagé une opération d'aménagement du quartier de la Monnaie, porte d'entrée de la ville, et qui est un secteur à fort enjeu. La place de la Monnaie, du nom de la Tour éponyme fortification du Château de Pau, est l'un des plus anciens espaces publics de la ville. D'abord « camp batalher » où se déroulaient les duels au pied du Château, elle s'est ensuite transformée en place de la Basse-Ville autour d'une riche zone d'activités industrielles alimentée par deux canaux, lui donnant une configuration insulaire. Aujourd'hui, le faubourg d'antan a laissé place à un carrefour à quatre branches. Les circulations et l'omniprésence de la voiture dans le quartier fragmentent le site et masquent ses atouts architecturaux et paysagers.

Un vaste projet de réaménagement des espaces publics est engagé comprenant le pont du XIV juillet, une partie de la rue du XIV Juillet, la rue et la placette Marca, la place de la Monnaie, le parking des bus de tourisme, l'avenue Jean Biray, le triangle Biray, les canaux, la rue des Ponts et la placette Mulo.

Les objectifs du projet de réaménagement du quartier de la Monnaie visent :

- A restaurer la valeur patrimoniale et touristique des grands éléments du site : Château de Pau, Tour de la Monnaie, canaux et gave et « petit patrimoine » délaissé,
- A recréer de l'urbanité dans le quartier autour d'un nouvel équilibre et un meilleur partage de l'espace public en faveur des modes actifs (piétons, cycles),
- A accompagner un quartier amené à vivre de profondes mutations grâce à l'émergence de projets immobiliers.

Compte tenu de l'importance de ces travaux et de leur impact sur l'activité des commerces et artisans implantés sur les voies concernées, le conseil municipal a décidé, par délibération du 28 mars 2022 modifiée par délibération du 8 décembre 2022, de constituer une Commission d'Indemnisation Amiable chargée d'examiner et d'étudier les demandes indemnitaires des commerçants et artisans qui justifieraient d'un préjudice.

Conformément aux règles applicables aux dommages de travaux publics, la responsabilité sans faute de l'administration peut en effet être engagée à l'égard des tiers sous réserve qu'ils subissent un préjudice anormal et spécial directement causé par les travaux occasionnés.

Le rôle de cette commission est de rendre un avis en vue de déterminer si un commerçant ou un artisan implanté à l'extérieur des halles de Pau peut prétendre à indemnisation et, éventuellement, en proposer le montant au regard du préjudice subi.

Le dispositif d'indemnisation étant principalement destiné aux petites et moyennes entreprises qui rencontreraient de sérieuses difficultés dues à la réalisation des travaux publics, sont exclues et inéligibles au dispositif les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 2,5 M€ par an hors taxe.

L'indemnisation est accordée aux commerçants, artisans et membres des professions libérales qui subissent ou ont subi des troubles sérieux, une diminution notable de leurs activités, et une perte de marge brute de plus de 10% en comparaison des trois exercices comptables des années précédentes, liée aux travaux de l'aménagement de la Place de la Monnaie.

L'indemnisation proposée ne pourra excéder 20 000 € et 10 % de son montant seront systématiquement déduits au titre du préjudice normal.

Pour chaque dossier soumis à l'avis de la commission, un rapport d'expertise permet d'apprécier, outre un préjudice commercial éventuel basé sur l'étude du chiffre d'affaires, la situation économique individuelle par rapport à l'environnement conjoncturel du secteur.

L'analyse technique est réalisée par les services municipaux et l'analyse financière par le prestataire retenu à cet effet, à savoir le groupement Chambre du Commerce et de l'Industrie et Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La commission se prononce au vu de ce rapport pour déterminer le préjudice indemnisable et rend un avis assorti, s'il y a lieu, d'une proposition chiffrée. Le conseil municipal reste seul compétent pour décider d'accorder ou de refuser le versement d'une indemnité aux demandeurs.

Lors de sa séance du 4 janvier 2023, la Commission d'Indemnisation Amiable a examiné deux réclamations indemnitaires.

Les tableaux synthétisant les propositions de la Commission d'Indemnisation Amiable sont joints au présent rapport.

L'évaluation des préjudices réalisée par la Commission d'Indemnisation Amiable est calculée sur une partie de la durée des travaux, soit à compter du 1^{er} août 2022.

Or, conformément à une jurisprudence administrative constante, la responsabilité de la commune pour dommages de travaux publics ne peut être engagée que lorsque le dommage est direct, c'est-à-dire qu'il présente un lien de causalité direct et immédiat avec le chantier.

Les indemnités proposées en application de ces principes s'établissent comme suit :

➤ **« AÏDA MARKET – 61 Rue du XIV Juillet » :**

20 000 € au titre de l'indemnisation entre le 1^{er}/08/22 au 31/03/23,

➤ **« LEGEND PIZZA – 7 Place Marca » :**

20 000 € au titre de l'indemnisation entre le 16/06/22 au 31/03/23,

➤ **« INSTITUT GRACY – 15 Rue du XIV Juillet » : 4 806 €** répartis comme suit :

3 806 € au titre de l'indemnisation entre le 01/09/22 au 31/03/23

1 000 € au titre d'avance

➤ **« BAR TABAC EL TORO – 14 Rue du XIV Juillet » :**

4 370 € au titre de l'indemnisation entre le 01/12/22 au 31/03/23.

La proposition d'indemnisation se matérialise par une convention établie sous la forme de protocole d'accord transactionnel qui est régi par les articles 2044 et suivants du Code civil relatifs à la transaction amiable. L'acceptation par le demandeur de l'offre de transaction proposée par la ville de Pau pour la réparation de son préjudice, entraîne la caducité de toute procédure contentieuse éventuellement engagée et s'oppose à toute action contentieuse ayant le même objet et fondée sur les mêmes motifs.

Les projets de protocoles transactionnels à conclure avec les demandeurs sont joints à la présente délibération. Les rapports d'expertise sont consultables auprès de la Direction Mobilités & Espaces Publics, 22 Rue Roger Salengro, 64000 PAU.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Accorder l'indemnité suivante dans le cadre des dommages de travaux publics causés par le projet d'aménagement du quartier de la Monnaie à l'établissement AIDA MARKET :

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
AIDA MARKET	61 Rue du XIV juillet	Alimentation générale	01/08/22 au 31/03/23	20 000

2. Accorder l'indemnité suivante dans le cadre des dommages de travaux publics causés par le projet d'aménagement du quartier de la Monnaie à la société LEGEND PIZZA :

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
LEGEND PIZZA	7 Place Marca	Pizzérias	16/06/22 au 31/03/23	20 000

3. Accorder l'indemnité suivante dans le cadre des dommages de travaux publics causés par le projet d'aménagement du quartier de la Monnaie à l'établissement INSTITUT GRACY :

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
INSTITUT GRACY	15 Rue du XIV juillet	Institut de beauté	01/09/22 au 31/03/23	3 806

4. Accorder une avance de 1 000 € à l'établissement INSTITUT GRACY pour les prochaines phases de travaux ;

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
INSTITUT GRACY	15 Rue du XIV juillet	Institut de beauté	01/09/22 au 31/03/23	1 000

5. Accorder, compte tenu de l'avance déjà versée, l'indemnité suivante dans le cadre des dommages de travaux publics causés par le projet d'aménagement du quartier de la Monnaie à la société Bar Tabac El Toro :

Demandeur	Adresse	Type de commerce	Période d'indemnisation	Indemnité proposée - €
Bar Tabac El Toro	14 Rue du XIV juillet	Bar tabac	Du 1/12/22 au 31/03/23	4 370

6. Approuver les protocoles d'accord transactionnels correspondants et autoriser Monsieur le Maire à les signer ;

7. Imputer les dépenses au BP 2023 - Chapitre 67 - Fonction 94 – Article 678.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 51 Valorisation du patrimoine végétal : ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : M. Sébastien AYERDI

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau a créé par délibération du 28 janvier 2011, sur son budget général, une autorisation de programme relative à la valorisation du patrimoine végétal et arboré de Pau – AP 11023.

Depuis sa création, cette autorisation de programme a financé la mise en œuvre de nombreux projets. Les plus significatifs sur ces deux dernières années étant la rénovation du Parc Mazoyer, la réhabilitation du Parc Beaumont, le lancement de la maîtrise d'œuvre pour l'extension du cimetière Bessières, la création des jardins familiaux Noust-Soureilh, des plantations d'arbres et des aménagements d'aires de jeux, ou encore des aménagements de placettes (« investissements modestes qui changent la vie » ou IMCV).

La rénovation du patrimoine végétal continue d'être un axe fort de la politique municipale, confortée par le renouvellement des 4 Fleurs, Prix décerné en juillet 2022, par le Conseil National des Villes et Villages Fleuris. La réhabilitation du Parc Lawrence, la végétalisation de la place Clémenceau, la poursuite de la réhabilitation du Parc Beaumont et des aménagements en IMCV, de nouvelles aires de jeux, des plantations d'arbres, le Plan de Fleurissement, sont autant de projets phares de la ville de Pau pour la poursuite de nouveaux prix d'excellence.

Aussi, il est proposé de créer une nouvelle autorisation de programme « valorisation du patrimoine végétal de Pau - AP 23040 ».

La répartition par année, des crédits de paiement est mentionnée dans le tableau ci-dessous, sachant que cette répartition est prévisionnelle et pourra être révisée chaque année en fonction des contraintes budgétaires :

2023	2024	2025	2026	TOTAL
930 000 €	1 000 000 €	900 000 €	900 000 €	3 730 000 €

Cette autorisation de programme est conforme aux prospectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'ouverture de l'Autorisation de Programme « Valorisation du Patrimoine Végétal pour un montant de 3 730 000 €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 52 Développement de l'offre de logement social : programmation 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Sur la base du Programme Local de l'Habitat (PLH), approuvé par délibération du 29 mars 2018, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) soutient le développement de l'offre de logements locatifs sociaux et en accession abordable sur l'agglomération (fiches-action n°16 et n°18). Ces actions répondent à l'objectif de proposer une gamme étendue de logements abordables pour diversifier l'offre et faciliter les parcours résidentiels dans l'agglomération.

Pour le parc public, l'ambition est de réaliser chaque année 160 logements sociaux en PLUS/PLAI et 170 logements en accession abordable.

Par délibération du conseil communautaire du 28 février 2019, la convention de gestion des aides à la pierre pour 2019/2024 a été approuvée et fixe les objectifs et les moyens de développement de l'offre pour la durée de la convention.

Suite aux échanges avec les organismes HLM et l'agglomération, la programmation 2023 sur la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) s'élève à 207 logements locatifs sociaux (138 PLUS, 64 PLAI et 7 PLS).

Il faut ajouter à cette programmation, 51 PSLA liés au développement d'une offre de logements en accession abordable.

Cette programmation mobilise une enveloppe de 550 000 € de la CAPBP.

Programmation de logements sociaux publics pour l'année 2023

La programmation prévisionnelle a été réalisée en concertation avec les opérateurs sociaux et les communes.

Cette production de logements permet à la commune de poursuivre sa politique de mixité sociale et de développer la diversification de l'offre de logements.

Pour la commune de Pau, le PLH 2018/2023 fixe un objectif de production de 336 logements locatif social pour 6 ans (soit 56 logements par an) et 504 en accession abordable à la propriété (soit 84 logements par an).

Pour la commune de Pau, la programmation 2023 se décompose de la manière suivante :

- 49 logements PLUS/PLAI (soit 33 PLUS et 16 PLAI),

24% de la programmation 2023 de logement social de la CAPBP est localisée sur Pau, principalement au sein de programmes en renouvellement urbain, soit en démolition-reconstruction ou acquisition amélioration, sur le périmètre du projet Action Cœur de Ville : les cinq opérations de la programmation s'inscrivent dans ce périmètre et dans une dynamique de renouvellement urbain par la démolition ou la réhabilitation de bâtiments dégradés.

Principes d'intervention pour le soutien à la production de logements publics :

Les subventions de la ville de Pau sont calculées en application des principes d'intervention déclinés dans le règlement d'intervention approuvé par délibération du conseil municipal du 27 juin 2022.

L'enveloppe globale a été estimée à environ 200 000 € pour le financement des logements publics sociaux inscrits en programmation 2023. Le montant des subventions attribuées pour chaque opération fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les objectifs de 49 PLUS/PLAI ;
2. Décider de financer les opérations listées dans le tableau de programmation (annexe 1) ;
3. Valider une enveloppe globale de 200 000 € consacrée au financement par la ville de Pau de ces opérations.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 53 Avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers Politique de la Ville 2016-2018

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit que les logements locatifs sociaux des Organismes HLM bénéficient d'un abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) de 30 % s'ils sont situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Une convention avait donc été signée le 1^{er} mars 2016, initialement pour une durée de 3 ans, par l'État, la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et les deux bailleurs sociaux présents sur les quartiers prioritaires, à savoir l'Office Palois de l'Habitat et la Béarnaise Habitat. L'article 1388 bis du code général des impôts (en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022) dispose que cette mesure fiscale d'abattement TFPB s'applique désormais aux impositions établies au titre des années 2016 à 2023. Un quatrième avenant est donc nécessaire afin d'étendre ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2023.

La convention d'utilisation de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties s'inscrit dans une volonté du législateur d'accompagner l'implication quotidienne des bailleurs sociaux dans l'amélioration et la préservation du cadre de vie des résidents de quartiers prioritaires de la Politique de la ville, le quartier Saragosse-Dufau et le quartier du Hameau.

Les différentes actions, portées par le bailleur Pau Béarn Habitat depuis la fusion effective de la Béarnaise Habitat et de l'Office Palois de l'Habitat en 2019, sont conformes au Plan de gestion territorialisé du quartier Saragosse signé en juin 2017 avec les partenaires du Programme de rénovation urbaine. Concernant le quartier du Hameau, ces actions s'inscrivent dans la poursuite d'une démarche attentive et soutenue par le bailleur faisant suite au premier programme de rénovation urbaine.

Pour assurer le bon fonctionnement des quartiers en fonction des situations urbaines et sociales, les actions relevant de l'abattement de TFPB doivent soutenir les objectifs de qualité de cadre de vie, de cohésion sociale et de développement social, et donc viser à :

- Renforcer de la présence de personnel,
- Renforcer l'entretien courant aux abords immédiats des résidences,
- Proposer un service de gestion des encombrants,
- Informer et accompagner les locataires dans le cadre des travaux de réhabilitation des résidences concernées par le programme de rénovation urbaine de Saragosse,
- Mener des actions d'ateliers jeunes et d'insertion,
- Soutenir les actions favorisant le lien social (rénovation de locaux associatifs, soutiens aux associations),
- Participer activement aux réunions partenariales (cellule de veille, diagnostic en marchant...).

Elles sont mentionnées en annexe de cette délibération.

Ces actions ont vocation à s'articuler avec la gestion urbaine proximité (GUP), pilotée par la collectivité pour répondre aux besoins spécifiques des quartiers : sur-entretien, gestion différenciée des espaces, régulation des usages, organisation de la présence de proximité, soutien à la gestion des travaux/chantiers...

Une réflexion active s'ouvrira mi 2023 avec le bailleur social, l'État et la collectivité afin d'ajuster si besoin les actions d'ores et déjà envisagées, et ce, en tenant compte du projet de rénovation urbaine en cours sur le quartier Saragosse et de son impact en termes de qualité de vie.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Urbanisme - Travaux - Habitat - Voirie - Espaces Verts du 12 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 à la convention d'utilisation de l'abattement taxe foncière sur les propriétés bâties des bailleurs dans les quartiers politique de la ville portant sur le programme d'actions défini en annexe et d'un montant total estimé de 531 028 € pour l'année 2023 ;

2. Prendre acte des éléments de bilans et perspective en annexe.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

**SECTEUR HAMEAU / 714 logts -
PREVISIONNEL 2022**

1) Estimation de l'abattement TFPB 2022:

162 648 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	<u>Personnel de proximité</u> : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	x		118 529 €
	<u>Référent sécurité</u> : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/Recrutement d'un Chargé du développement des quartiers en 2022		x	23 496 €
s/t				142 025 €
Animation - lien social	Signature d'une convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)		x	13 667 €
	Organisation Fête de quartier/ planète Canailles / Ateliers pédagogiques" Petits débrouillards"	x		5 720 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		19 744 €
s/t				39 131 €
Sur entretien	Enlèvement des tags et graffitis/ Vandalisme	x		17 538 €
s/t				17 538 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte Résidence zéphyr et bel Horizon	x		206 858 €
s/t				206 858 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 932 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		3 036 €
s/t				5 968 €

Montant total dépenses engagées : 411 519 €

Solde excédentaire de : 248 872 €

**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR DUFFAU / 1 778 logts

PREVISIONNEL 2022

1) Estimation de l'abattement TFPB 2022:

354 212 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà en place	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés	x		164 946 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/Recrutement d'un Chargé du développement des quartiers en 2022	x	X	23 496 €
s/t				188 442 €
Animation - Lien social	Signature d'une convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)		x	27 333 €
	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/concertation avec les locataires	x		11 557 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents	x		15 510 €
	Organisation Fête de quartier/ planète Canailles / Ateliers pédagogiques" Petits débrouillards"	x	x	5 720 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		112 731 €
s/t				172 853 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte Résidence Les Fleurs		x	105 279 €
s/t				105 279 €
Sur entretien	enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/ vandalisme	X		6 456 €
Tranquillité résidentielle	Installation télésurveillance toits terrasses des résidences Anayette, arrémoulit, Ayous, Arlas, Arbizon, Anglas, Ansabère, Gaube, Saragosse		X	1 749 €
s/t				1 749 €

Montant total dépenses engagées : 474 778 €

Solde excédentaire de : 120 567 €



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR HAMEAU / 714 logts -

BILAN 2020

1) Montant de l'abattement TFPB 2020:

163 794 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	X		113 926 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)	X		17 248 €
s/t				131 174 €
Animation - lien social	Soutien financier aux associations du quartier et animations diverses : en raison de la crise sanitaire générée par le COVID 19, un atelier jeunes a été organisé en aout 2020/ fourniture matériel	x		1 500 €
	Mise à disposition de locaux associatifs	x		19 558 €
s/t				21 058 €
Sur entretien	Enlèvement des tags et graffitis/vandalisme	x		16 214 €
s/t				16 214 €
Gestion des déchets	Renforcement ramassage des encombrants : contrat + passages ponctuels/enlèvement des épaves	x		13 635 €
s/t				13 635 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 875 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		2 918 €
s/t				5 793 €
Montant total dépenses engagées :				187 873 €

Solde excédentaire de : **24 079 €**

UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE

SECTEUR DUFFAU / 1 890 logts

BILAN 2020

1) Montant de l'abattement TFPB 2020:

384 108 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC	
		déjà en place	nouvelle		
Renforcement de la présence du personnel	<u>Personnel de proximité</u> : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés que	x	x	191 741 €	
	<u>Référent sécurité</u> : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)			x	17 248 €
s/t				208 988 €	
Animation - Lien social	Actions d'insertion - Ateliers jeunes : 3 ateliers jeunes ont été organisés en 2020 (8 adolescents du quartier saragosse ont participé à chacun de ces ateliers): questionnaires auprès des locataires en vue des travaux de renouvellement urbain/fourniture du matériel-gouters et mise à disposition d'un encafrant technique		x	1 000 €	
	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/concertation avec les locataires			x	11 330 €
	Action de proximité avec les locataires (opération chandeleur)			x	500 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents, organisation de portes à portes pour rencontrer les locataires concernés par les futures réhabilitations			x	15 055 €
	Mise à disposition de locaux associatifs	x			111 790 €
	Soutien financier aux associations du quartier : travaux de rénovation des locaux associatifs local CNL Arbizon/Vivre Ma ville à Anglas/APF à Ayous/CSF à Arrémoulit			x	127 287 €
	Soutien financier aux associations du quartier et animations diverses : en raison de la crise sanitaire générée par le COVID 19, peu d'animations prévues réalisées en 2020			x	5 000 €
s/t				271 962 €	
Gestion des déchets	Renforcement ramassage des encombrants/ enlèvement des épaves	x	x	12 278 €	
s/t				12 278 €	
Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/vandalisme	X		6 529 €	
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)réunion ambiance quartiers	x		2 903 €	
s/t				9 433 €	

Montant total dépenses engagées : 502 661 €

Solde excédentaire de : **118 553 €**



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR HAMEAU / 714 logts -
BILAN 2021

1) Montant de l'abattement TFPB 2021:

156 392 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	x		116 205 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)	x		17 420 €
s/t				133 625 €
Animation - lien social	Organisation de 2 chantiers jeunes (refection peintures) : fourniture du matériel	X		3 000 €
	Soutien financier aux associations du quartier : Locaux mis à disposition d'associations du quartier	x		19 662 €
s/t				22 662 €
Sur entretien	Protection des containers à roulettes pendant les périodes de fêtes		X	4 760 €
	Réparations suite à du vandalisme (tags, serrures, vitres)	x		16 863 €
s/t				16 863 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte Résidences zéphyr et Eucalyptus		X	61 537 €
s/t				61 537 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 875 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		2 976 €
s/t				5 851 €

Montant total dépenses engagées : 240 537 €

Solde excédentaire de :

84 145 €

**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR DUFFAU / 1 890 logts

BILAN 2021

1)Montant de l'abattement TFPB 2021:

387 848 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà en place	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés	x		163 313 €
	Adaptation des locaux :Extension Point relais Les fleurs		x	280 692 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)	x		17 420 €
s/t				461 425 €
Animation - Lien social	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir dans le quartier Saragosse(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/ concertation avec les locataires	X		11 443 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents	X		15 206 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		112 260 €
s/t				138 909 €
Gestion des déchets	Renforcement gestion des encombrants : mise en place de Proxi box		X	77 817 €
	Changement et renforcement des points de collecte		X	171 993 €
s/t				249 810 €
Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/ vandalisme	X		6 329 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)réunion ambiance quartiers	X		2 903 €

Montant total dépenses engagées : 859 377 €

Solde excédentaire de : 471 529 €



**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR HAMEAU / 714 logts -

PREVISIONNEL 2023

1) Estimation de l'abattement TFPB 2023:

162 648 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà engagée	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale...	x		121 492 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/recrutement d'un DSQ en 2022		x	24 083 €
s/t				145 575 €
Animation - lien social	Convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)	x		16 667 €
	Organisation Fête de quartier/ planète Canailles	x		5 390 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		20 238 €
s/t				42 295 €
Sur entretien	Changement et renforcement des points de collecte Résidence Hibiscus	x		103 430 €
s/t				103 430 €
Tranquillité résidentielle	Réunions "Cellule de veille" avec les partenaires de sécurité (Police, pompiers...) échanges sur le projet PSQ (Police de Sécurité du Quotidien)	x		2 991 €
	Contrat télésurveillance 3 tours	x		3 159 €
s/t				6 149 €

Montant total dépenses engagées : 297 449 €

Solde excédentaire de : 134 801 €

**UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES DE LA VILLE**

SECTEUR DUFFAU / 1 778 logts

PREVISIONNEL 2023

1) Estimation de l'abattement TFPB 2023:

368 380 €

2) Actions spécifiques menées sur le QPV :

Axe	Action	Type action		Dépenses TTC
		déjà en place	nouvelle	
Renforcement de la présence du personnel	Personnel de proximité : surveillance patrimoine, contrôle technique, sécurité des équipements, accueil des locataires, médiation sociale sur conflits de voisinage...accompagnement social des locataires en difficultés	x		168 245 €
	Référent sécurité : maintien de la sécurité dans les quartiers : interventions et contacts auprès des locataires, échanges avec les partenaires de sécurité (police, pompiers)/Recrutement d'un Chargé du développement des quartiers en 2022	x		23 966 €
s/t				192 211 €
Animation - Lien social	Convention médiation (Pau Béarn Habitat/Idélis/Ville de Pau)	x		33 333 €
	Renforcement intervention service social : réunions sur les travaux de réhabilitation à venir(notamment pour aider pers âgées et loc handicapés)/concertation avec les locataires	x		11 788 €
	Stratégie de proximité : permanences de médiation, locataires référents	x		15 665 €
	Soutien financier aux associations du quartier : mise à disposition de locaux	x		115 549 €
	Soutien financier aux associations du quartier et animations diverses	x		5 834 €
s/t				182 170 €
Gestion des déchets	Changement et renforcement des points de collecte résidences Anabère et Saragosse		x	84 130 €
s/t				84 130 €
Sur entretien	Enlèvement tags et graffitis/renforcement nettoyage/vandalisme	X		6 582 €
Tranquillité résidentielle	Télesurveillance toits terrasses des résidences Anayette,arrémoulit,Ayous,Arlas,Arbizon,Anglas,Anabère,Gaube, Saragosse		X	20 990 €
s/t				20 990 €

Montant total dépenses engagées : 486 083 €

Solde excédentaire de : 117 703 €



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 54 Espace Rencontre du Foirail : renouvellement de l'expérimentation pour l'année 2023

Rapporteur : M. Gilbert DANAN

Mesdames, Messieurs

Dès 2019, au regard des problématiques de paupérisation et d'isolement d'une partie de la population du centre-ville et en l'absence de structure de proximité d'animation de vie sociale dans ce quartier, la municipalité s'est engagée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et le Département, à la création d'un Espace de Vie Sociale (EVS) au centre-ville.

Structure portée par la ville, elle est animée par une coordinatrice qui gère la structure, accueille, accompagne et met en œuvre le projet social.

Equipement de proximité et d'animation à destination des habitants, l'EVS a vocation à proposer des actions collectives adaptées aux besoins du quartier et à créer des espaces de rencontre, de convivialité et de lien social en privilégiant l'initiative et la participation des habitants.

Par délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020, était approuvé la création d'un Espace de Vie Sociale au centre-ville situé au rez-de-chaussée de la résidence Bellagio de Pau Béarn Habitat au 45 rue Carnot à l'angle de la place du Foirail, structure labellisée « Espace de Vie Sociale » par la Caisse d'Allocations Familiales en décembre 2020 pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Cet espace désormais appelé « Espace Rencontre du Foirail » n'a ouvert ses portes que le 25 mai 2021. Le contexte sanitaire a contraint la collectivité à reporter son ouverture et a rendu plus difficile la communication et la découverte de l'espace par les habitants.

Pour autant, le bilan de fonctionnement effectué jusqu'au 31 décembre 2022, a permis de fédérer une vingtaine de partenaires autour du projet et du travail engagé sur l'année.

Les habitants ont investi l'espace, 289 personnes ont découvert la structure de mai à décembre 2021 et 782 en 2022 et une vingtaine de personnes vient en moyenne une fois par semaine. Un programme mensuel d'activités est coconstruit avec les habitants et en moyenne 3 animations collectives par semaine sont proposées pour tous les publics. Des projets et activités récurrents sont aussi portés par et avec les habitants (atelier dessins, projet mémoire de quartier, grainothèque, belote, lecture à voix haute).

Dans sa globalité, le projet suscite de l'intérêt de la part des habitants, des partenaires et des services de la collectivité (Médiathèques, Programme de réussite Educative, Directions Culture, Développement Durable et des Déchets, Santé Solidarités, etc.), notamment l'espace d'accueil et d'information qui concentre les acteurs proposant et cherchant de l'information.

Le projet de gouvernance a, lui aussi, vu le jour dès l'ouverture de la structure. Le conseil de vie (constitué de 6 habitants et un partenaire - Les Francas) suit la vie quotidienne de la structure. Le Comité d'orientation (composé d'élus de la ville, du Département, de la CAF et de techniciens ainsi que 2 membres du conseil de vie) suit, conseille et valide les choix stratégiques d'évolution de l'Espace Rencontre.

Compte tenu du contexte particulier de son ouverture, la Caisse d'Allocations Familiales a proposé la prolongation du projet social actuel d'un an (et a donc validé son financement pour 2023). Ce délai permettra d'évaluer objectivement le fonctionnement de l'Espace Rencontre du Foirail et de poursuivre le travail de mobilisation et de concertation avec les habitants sur la préparation des renouvellements du projet social de la structure et du label E.V.S confié par la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Département a également validé la prolongation de l'expérimentation en accordant son soutien financier pour l'année 2023.

Il est donc proposé d'autoriser la signature des conventions correspondantes, seule la convention avec la CAF étant jointe à la présente délibération.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques ainsi que la convention de financement avec le CD64.

Conclusions adoptées

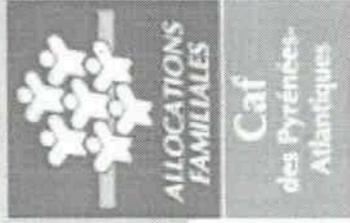
suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

AVENANT N° 1

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCIEMENT



PRESTATION DE SERVICE ANIMATION LOCALE DES ESPACES DE VIE SOCIALE

Année : 2023
Gestionnaire : Mairie de PAU – PAU
Structure : Espace de Vie Sociale Centre Ville Foirail

Numéro dossier : 202000950

Entre :

La Municipalité de Pau gestionnaire de l'Équipement de Vie Sociale « Centre Ville Foirail », dont le siège est situé Hôtel de Ville – Place Royale – 64000 PAU, désignée ci-après sous le terme le bénéficiaire, représentée par François BAYROU, agissant en qualité de Maire,

Ci-après désignée « le partenaire ».

Et :

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, dont le siège social est situé 10 Avenue du Maréchal Foch – CS 70602 – 64 106 BAYONNE CEDEX et dont le siège administratif est situé 5 rue Louis Barthou – 64 000 PAU, représentée par Jérôme ROTETA, Directeur,

Ci-après désignée « la Caf ».

Il est convenu que la convention datée du 14 décembre 2020
« Prestation de service : Animation locale des espaces de vie sociale »
soit modifiée dans les conditions fixées aux articles suivants
suite à la décision de la Commission d'Action Sociale du 1^{er} septembre 2022.

Article 1 : Modification de la durée de la convention

Prorogation d'un an, de la convention initiale.

Article 2 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale et de son(s) avenant(s), et leurs annexes, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant. Ces stipulations prévalent en cas de différence.

Article 3 : Effet et durée de l'avenant

Le présent avenant prend effet à compter du **1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2023.**

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Bayonne, le 20 septembre 2022, en 2 exemplaires originaux

Le Maire
de la Municipalité de Pau,

Le Directeur
de la Caf des Pyrénées Atlantiques,

François BAYROU

Jérôme ROTETA

AVENANT N°1
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PLURIANNUEL
datée du 14 décembre 2020

Entre

La Municipalité de Pau gestionnaire de l'Équipement de Vie Sociale (EVS) « Centre Ville Foirail », dont le siège est situé Hôtel de Ville – Place Royale – 64000 PAU désignée ci-après sous le terme le bénéficiaire, représentée par François BAYROU, agissant en qualité de Maire,

d'une part

Et

La Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Atlantiques, dont le siège social est situé 10 Avenue du Maréchal Foch – CS 70602 – 64 106 BAYONNE CEDEX et dont le siège administratif est situé 5 rue Louis Barthou – 64 000 PAU, représentée par Jérôme ROTETA, Directeur,

d'autre part

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 – Objet de la convention

La Commission d'Action Sociale a accordé dans sa séance du **1 er septembre 2022** une prolongation de l'aide financière, **au titre de l' exercice 2023**, sous forme :

d' une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 862,00 €

Modalités de calcul : 16 % du prix plafond de la prestation de service 2017 (36 639 €)
destinée au financement de l'EVS Centre Ville Foirail

Article 2 – Engagements de la Caf

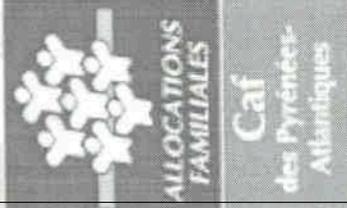
Au titre de l'exercice 2023, la Caisse d'Allocations Familiales s'engage à verser 100 % de l'aide financière au bénéficiaire après réception d'un exemplaire du présent avenant dûment signé.

Sans réception du présent avenant dûment signé avant le 30 novembre (N+1), la Caf procédera à l'annulation de la subvention accordée pour l'exercice 2023.

Ce montant est susceptible d'être révisé au regard des orientations stratégiques et des évolutions budgétaires.

Article 3 : Incidences de l'avenant sur la convention

Toutes les clauses de la convention initiale, restent inchangées et demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux stipulations contenues dans le présent avenant n°1. Ces stipulations prévalent en cas de différence.



Article 4 – Date d'Effet

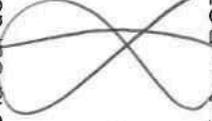
Le présent avenant est conclu du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

Il est établi un original du présent avenant pour chacun des co-signataires.

Fait à Bayonne, le 20 septembre 2022, en 2 exemplaires originaux

Le Maire
de la Municipalité de Pau,

Le Directeur
de la Caf des Pyrénées Atlantiques



François BAYROU

Jérôme ROTETA



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 55 Fonds d'Initiatives Pour les Habitants

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Initiatives Pour les Habitants s'inscrit dans la Politique de la Ville et la démocratie participative. Il vise à faciliter les prises d'initiatives d'habitants, de groupes d'habitants par le biais d'associations en aidant à la réalisation de projets d'intérêt collectif contribuant à l'animation de la vie de quartier et à la création de lien entre les habitants.

La ville de Pau gère en direct l'attribution de ce fonds en cohérence avec les actions menées à l'échelle des secteurs de proximité.

La commission d'attribution du 20 avril 2023 a donné un avis favorable aux projets suivants :

- Pour le secteur Pau centre-ville 47 – l'Amicale Laïque Léon Say pour le projet « fête de l'école Léon Say » pour un montant de 600 € ;
- Pour le secteur Pau Est 21 – l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des 4 Coins du Monde pour le projet « fête de l'école des 4 Coins du Monde » pour un montant de 600 €.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'attribution des subventions à l'Amicale Laïque Léon Say pour le projet « fête de l'école Léon Say » pour un montant de 600 €, à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des 4 Coins du Monde pour le projet « fête de l'école des 4 Coins du Monde » pour un montant de 600 € ;**
- 2. Financer les dépenses correspondantes au moyen des crédits inscrits au budget 2023 au chapitre 67, fonction 025, article 678 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 56 Salle de convivialité de Laherrère: approbation des tarifs et du règlement intérieur

Rapporteur : M. Kenny BERTONAZZI

Mesdames, Messieurs

Dans le but de soutenir la vie démocratique, associative, syndicale, politique et économique de la cité, la ville de Pau met à disposition différentes salles de réunions et d'activités à destination des associations, organismes et usagers divers.

C'est dans ce cadre qu'a été souhaité la création d'une nouvelle salle de quartier sur le site du Pôle Entrepreneurial de Laherrère.

Cet équipement doit pouvoir répondre, d'une part, aux besoins des associations de quartier et, d'autre part, aux particuliers souhaitant y organiser en weekend des événements familiaux. Il est également un outil au service du développement des différentes coopérations au bénéfice des locataires du site de l'ensemble du Pôle Laherrère.

Classée en type L de 3^{ème} catégorie, cet espace de 230 m² (194 m² accessible au public) permet donc d'accueillir diverses activités : réunions, conférences, évènements familiaux ou spectacles.

La proximité immédiate de logements et la configuration de la cuisine ne permettent toutefois pas d'en faire une véritable salle festive destinée à recevoir des anniversaires et des mariages jusqu'à un horaire tardif. Il s'agira donc de pouvoir répondre à une demande d'évènements familiaux de journée.

Dans ce cadre et dans un souci de cohérence, il est proposé :

- Que les modalités d'utilisation de cette salle soient calquées, sur le principe, sur celles de la salle de quartier Paul Doumer, qui est une salle mixte à destination des associations et autres organismes en semaine et à destination des particuliers le week-end ;
- D'appliquer les mêmes tarifs que ceux appliqués aux salles associatives Patie et Jean Bruno en ce qui concerne les mises à disposition en semaine, tout en complétant l'offre au regard notamment des besoins identifiés par les occupants du site du pôle Laherrère (création de tarifs forfaits journées ou demi-journées).

Tarifs communs aux salles associatives :

Salles municipales de quartier*	TARIFS			
	Associations Paloises	Associations autres	Autres utilisateurs Palois	Autres utilisateurs non Palois
Utilisations régulières	100 €	150 €		
Paiement à l'heure à partir de la 2 ^{ème} utilisation	8 €	10€	13 €	17 €

*** Salle Jean Bruno et Patie du lundi au dimanche**
Salle Paul Doumer et Laherrère en semaine du lundi au vendredi

Proposition de tarifs complémentaires pour la salle de convivialité de Laherrère :

	Propositions tarifs salle de convivialité de Laherrère	
	Palois	Autres
Forfait week-end (samedi et dimanche de 8h à 22h)	180 €	230 €
Journée (de 8h à 22h)	100 €	120 €
Demi-journée en semaine (4h)	50 €	60 €
Caution	500 €	500 €

Il est par ailleurs soumis à votre approbation le règlement intérieur de la nouvelle salle de convivialité qui fixe les conditions de mise à disposition.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'application des tarifs proposés ;**
- 2. Approuver le règlement intérieur de la salle de convivialité du pôle Laherrère.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE DE CONVIVALITÉ LAHERRERE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et 2122-21 ;

Vu la délibération du conseil municipal du approuvant le présent règlement intérieur ;

Considérant que la Ville de Pau met à disposition des locaux municipaux pour l'organisation d'événements familiaux, de réunions, de spectacles, d'activités et manifestations diverses, pour soutenir la vie associative locale et favoriser les initiatives à caractère Social, culturel, sportif, économique et artistique ;

Considérant qu'il convient d'organiser l'occupation de la salle de convivialité LAHERRERE et d'en fixer les conditions d'utilisation ainsi que les modalités d'usage ;

SOMMAIRE		
Titre I	Dispositions générales	page 1
Titre II	Mise à disposition	page 2
Titre III	Conditions d'utilisation	page 4
Titre IV	Sécurité - Hygiène - Incendie	page 5
Titre V	Exécution	page 7

TITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : OBJET

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de mise à disposition ainsi que les règles d'utilisation de la salle de convivialité – équipement municipal recevant du public de type L de 3ème catégorie – tout en garantissant une égalité de traitement des demandes.

Chaque utilisateur reconnaît avoir pris connaissance des articles du présent règlement et s'engage à les respecter.

Article 2 : DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT

La salle de convivialité comprend un ensemble de locaux dont :

- une salle polyvalente – 194,31 m²,
- des sanitaires – 09,86 m²,
- une cuisine – 13,84 m²,
- un local de stockage – 12,82m²,

Article 3 : CAPACITÉ D'ACCUEIL

L'effectif simultané maximal global du public pouvant être accueilli dans la salle de convivialité est de 499 personnes.

Article 4 : HORAIRES

La salle est mise à disposition chaque jour de la semaine, de 8h00 à 22h00 selon les conditions tarifaires en vigueur.

TITRE II – MISE A DISPOSITION

Article 5 : PRINCIPES DE MISE A DISPOSITION

La salle de convivialité, après autorisation écrite du Maire, est réservée prioritairement :

- aux événements familiaux le week-end,
- aux activités associatives la semaine.

L'utilisation de cet équipement s'effectuera selon les modalités fixées dans le présent règlement et selon les tarifs en vigueur fixés par le Conseil Municipal.

En outre, la sous-location ou la sous-occupation à titre gratuit ou onéreux est interdite.

Article 6 : MODALITÉS DE GESTION

Réservations :

Le demandeur doit contacter le service ayant en charge la gestion des salles municipales afin d'avoir l'ensemble des renseignements concernant les conditions de mise à disposition de la salle (tarifs, capacité, équipements, disponibilités...) et d'effectuer une pré-réservation pour une date souhaitée, valable pour une durée maximum de 10 jours.

Pour réserver la salle, il devra renseigner le formulaire type, puis le retourner accompagné d'une attestation d'assurance Responsabilité Civile – Risques Locatifs couvrant l'utilisation de la salle pour la période correspondante ainsi qu'un chèque d'avance qui ne sera pas remboursé en cas de désistement (sauf cas de force majeure nécessitant la production d'un justificatif officiel).

Après étude de son dossier par les services de la Ville, le demandeur recevra un courrier de confirmation de réservation et la facture correspondante.

Tout dossier incomplet entraînera le refus d'accorder l'autorisation d'occupation.

Un mois avant l'entrée dans les lieux, l'utilisateur devra s'acquitter du tarif d'occupation de la salle selon les tarifs en vigueur, déterminés par délibération du conseil municipal. En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera possible, sauf en cas de force majeure nécessitant la production d'un justificatif officiel.

L'utilisateur devra déposer un chèque de caution d'un montant déterminé par délibération du conseil municipal pour le matériel et le nettoyage, libellé à l'ordre du Trésor public.

Ce chèque de caution sera encaissé uniquement si l'utilisateur restitue la salle dans un état de propreté insatisfaisant ou si les équipements sont dégradés ou incomplets.

Si les dégradations ou les détériorations dépassaient le montant de la caution, la Ville de Pau se réserve le droit de poursuivre le bénéficiaire pour le solde du restant dû.

État des lieux :

Un état des lieux sera réalisé avant et après chaque manifestation, signé par les deux parties. Les clefs (dont il est interdit de faire des doubles) seront remises à cette occasion.

L'utilisateur doit laisser les locaux dans un état conforme à celui décrit dans l'état des lieux. Toute détérioration des lieux ou du matériel intervenue durant la période d'occupation des locaux entraînera la non-restitution du chèque de caution remis par l'utilisateur lors de la réservation.

Article 7 : RETRAIT DE L'AUTORISATION D'UTILISATION

Le maire de Pau se réserve le droit de retirer l'autorisation d'utiliser la salle à celui qui l'utiliserait dans des conditions contraires à la sécurité des biens ou des personnes, au présent règlement et plus généralement, pour des motifs d'ordre public.

Le retrait de l'autorisation ne donnera lieu ni à indemnité ni à remboursement du tarif d'occupation.

La Ville de Pau se réserve par ailleurs le droit d'utiliser les salles ou d'interdire les installations pour des interventions techniques notamment à l'occasion de travaux d'aménagement, d'entretien et de mise en sécurité.

La Ville de Pau dispose en toutes circonstances d'un droit prioritaire d'utilisation des locaux.

Article 8 : ASSURANCE

L'utilisateur est tenu, avant toute occupation des locaux, de remettre au service en charge de la gestion administrative des salles, une attestation d'assurance en Responsabilité Civile indiquant que pour la période considérée, il bénéficie d'une couverture en qualité d'occupant utilisateur. A défaut, la salle ne sera pas mise à disposition.

La Ville de Pau décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels que les usagers auraient laissés sur le site et l'utilisateur renonce à tout recours contre la Ville de Pau en cas de vol ou de dégradation de ces mêmes objets, quelle qu'en soit la cause.

Article 9 : DROITS D'AUTEURS

L'utilisateur fera son affaire des déclarations auprès de la société d'auteurs (SACEM ou SACD) et du règlement des droits correspondants.

Il aura en outre à sa charge, s'il y a lieu, d'établir toutes déclarations nécessaires auprès des organismes chargés de percevoir les taxes applicables aux spectacles et d'en assurer le règlement.

TITRE III – CONDITIONS D'UTILISATION

Article 10 : DESTINATION DES LOCAUX

Toute exploitation de locaux ou d'espaces communs différente de la destination évoquée dans le préambule ne pourra se faire qu'après accord de la Ville de Pau.

En outre, aucune activité commerciale ne peut s'exercer dans les salles municipales. Des dérogations limitées dans le temps peuvent cependant être accordées dans le cadre de l'application de la réglementation des ventes au déballage.

Article 11 : AMÉNAGEMENTS

Tous les aménagements temporaires à l'intérieur ou à l'extérieur de la salle (décoration notamment) devront être signalés au service de la Ville de Pau. Ces aménagements devront être conformes à la réglementation en vigueur et démontés par les utilisateurs avant de restituer la salle.

Il est formellement interdit d'utiliser comme support à toute décoration, les éléments muraux destinés à améliorer l'acoustique de la salle.

Article 12 : RANGEMENT

La mise en place de l'équipement et du mobilier nécessaire à la manifestation sera effectuée par les soins de l'utilisateur. Il en sera de même pour les opérations de rangement.

Article 13 : EQUIPEMENT ET AMENAGEMENT DE LA SALLE

Il est interdit :

- De procéder à des modifications sur les installations existantes,
- De manipuler ou modifier le tableau des commandes électriques,
- De bloquer les issues de secours, qui seront maintenues dégagées en toutes circonstances,
- D'introduire dans l'enceinte des pétards, fumigènes et flammes vives,
- D'introduire tout matériel dont les caractéristiques ne sont pas compatibles avec celles de la salle,
- D'introduire des cycles et cyclomoteurs à l'intérieur des locaux et plus généralement

- tout engin à moteur,
- D'utiliser les locaux à des fins auxquelles ils ne sont pas normalement destinés,
 - D'apporter tout appareil de cuisson ou de chauffage– y compris planchas, barbecue mêmes électriques,
 - De déplacer tout matériel à l'extérieur de la salle.
 - De mettre en charge au sein de la salle une batterie de véhicule à moteur

Article 14 : DÉGRADATIONS

Les utilisateurs sont responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner aux locaux et aux équipements mis à disposition soit à titre personnel soit du fait des personnes qu'ils ont introduites ou laissées s'introduire dans les lieux.

Article 15 : TRAVAUX

Seule la Ville de Pau est autorisée à effectuer des travaux à l'intérieur de l'équipement.

Article 16 : ANIMAUX

L'accès à la salle ainsi qu'à l'office est interdit aux animaux à l'exception des chiens guides d'aveugles.

Article 17 : BRUIT

L'utilisateur doit également veiller à ne pas troubler la tranquillité publique et en particulier il prendra toutes dispositions pour ne pas perturber le voisinage.

Article 18 : TABAC

Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux affectés à un usage collectif.

Article 19 : DÉBIT DE BOISSONS

La tenue d'un débit de boissons temporaire pour vendre au public des boissons des groupes 1 et 3 doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable écrite adressée au Maire au minimum 4 semaines avant la manifestation, dans la limite de cinq autorisations par an pour les associations.

Article 20 : DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les utilisateurs sont tenus d'occuper la salle conformément aux notions de développement durable et d'utilisation responsable des locaux. Ils veilleront à : éteindre les lumières à leur départ, trier les déchets, fermer les fenêtres, éteindre le chauffage, fermer les robinets d'eau et activer l'alarme.

TITRE IV – HYGIÈNE, SÉCURITÉ – INCENDIE

Article 21 : ORDRE PUBLIC

L'utilisateur doit se conformer aux règles d'ordre public habituelles, relatives à la sécurité, la salubrité et l'hygiène.

Il est également responsable de la surveillance et de la protection des mineurs pendant toute la durée de la mise à disposition.

Article 22 : ACCÈS ET ESPACES EXTÉRIEURS

L'utilisateur s'engage à faire respecter et à maintenir libre les accès pompiers et sécurité.

Il devra se conformer au règlement général du site de LAHERRERE.

Article 23 : SÉCURITÉ – INCENDIE

L'utilisateur devra procéder avec le représentant de la Ville de Pau, à la visite des locaux et de leurs accès, de constater l'emplacement des dispositifs d'alarme et des dispositifs d'arrêts d'urgence lorsqu'ils existent ainsi que des moyens de lutte contre l'incendie et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

L'utilisateur s'engage à avoir au moins un téléphone portable en état de fonctionnement afin de pouvoir appeler les secours en cas de besoin.

Article 24 : PROPRETÉ

A l'issue de l'utilisation, les locaux ainsi que les extérieurs devront être laissés dans un parfait état de propreté.

Le nettoyage des locaux est à la charge du bénéficiaire ; si le nettoyage de la salle ne s'avère pas satisfaisant, le chèque de caution remis lors de la réservation ne sera pas restitué à l'utilisateur et sera encaissé par la Ville de Pau.

Article 25 : CUISINE

L'office ne doit pas, du fait de son aménagement ou de l'usage qui en est fait, constituer un risque d'insalubrité pour les denrées alimentaires.

Aucun abattage ou préparation d'animaux (plumage ou dépeçage) ne pourra se faire dans la cuisine et l'ensemble des locaux mis à disposition.

L'utilisateur s'engage à maintenir propres et en bon état l'ensemble du matériel utilisé et les locaux afin de limiter tout risque de contamination.

Les murs, plafonds, cloisons et sols, ainsi que l'ameublement, doivent être maintenus en bon état de propreté permanent.

Article 26 : MAINTIEN DE L'ORDRE

L'utilisateur devra garantir l'ordre, étant rappelé qu'il est seul responsable des conditions dans lesquelles s'exerce l'occupation.

Il est chargé de la discipline et est responsable de tout incident pouvant survenir au cours des activités et des manifestations dont il est l'initiateur.

L'utilisateur devra informer la Ville de Pau dans les moindres délais de tout problème de sécurité dont il aurait connaissance, tant pour les personnes que pour les locaux ou le matériel mis à disposition.

Il est tenu de surveiller les entrées et les déplacements de ceux dont il a la charge ainsi que du public. En outre, il lui appartient de veiller à l'évacuation des locaux en fin d'utilisation.

TITRE V – EXÉCUTION

Article 27 : CONTESTATIONS

Les parties s'engagent à régler tout différend à l'amiable avant de s'en remettre au tribunal administratif de Pau.

Article 28 : RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

La Ville de Pau se réserve à tout moment le droit de contrôler les activités de l'utilisateur.

Article 29 : PUBLICATION

Le présent règlement sera affiché à l'entrée de la salle et un exemplaire sera joint à la correspondance accordant au demandeur l'autorisation d'utiliser la salle.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Gilbert DANAN, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), M. Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Marie SALESSES (pouvoir à Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 57 Attribution de subvention aux associations - 2023 : Mission handicap

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et/ou de mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subvention s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur des règles de démocratie participative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération n° 3 du 19 décembre 2022, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations. A la suite de nouvelles demandes présentées par les associations et après avis de la commission compétente, le conseil municipal est amené à décider de l'octroi d'aides financières supplémentaires.

Le tableau ci-dessous liste les subventions destinées aux associations en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ainsi que les demandes de subventions d'équipement et propose les montants à attribuer :

Association	Subvention sollicitée	Subvention 2023
Chapitre 65 – fonction 521 – article 6574		
Association Trisomie 21 Pyrénées Atlantiques	10 000 €	2000 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle à hauteur de 2 000 € à l'Association Trisomie 21 Pyrénées Atlantiques au titre de la participation à l'organisation du 40^{ème} anniversaire de l'association ;**
- 2. Décider que le règlement de la subvention sera effectué au moyen de crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65, fonction 521, article 6574 ;**
- 3. Autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs au soutien accordé à l'association.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 58 Subvention 2023 aux syndicats

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

L'article L 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet d'accorder des subventions aux structures locales des organisations syndicales dans les conditions fixées à l'article R 2251-2 du code précité.

Les organisations syndicales doivent, dans ce cadre, être dotées de la personnalité morale, doit remplir des missions d'intérêt général et sont, par ailleurs, tenues de présenter au conseil municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention allouée.

Les bilans d'activités des différents syndicats pour lesquels des subventions ont été accordées en 2022, sont annexés à la présente délibération.

Une réponse ministérielle du 21/02/2006 précise que les syndicats doivent être traités de manière égalitaire, que l'intérêt local doit être suffisant et que le juge sanctionne toute subvention à caractère politique ou toute intervention d'une collectivité dans un conflit collectif du travail par l'octroi d'un soutien financier à l'une des parties.

Elle limite par ailleurs la notion d'organisation syndicale représentative aux candidats professionnels, excluant donc les comités d'entreprises.

Il vous est proposé d'allouer les dotations suivantes au titre de l'exercice 2023 :

Liste des syndicats bénéficiant d'une subvention au chapitre 65	Subventions 2022	Subventions sollicitées	Subventions 2023 proposées
Union Interprofessionnelle des Syndicats CFDT du Béarn	9 000 €	10 000 €	9 000 €
Union Locale CGT Pau Banlieue	9 000 €	14 800 €	9 000 €
Union Locale de la Confédération Française de l'Encadrement (CFE-CGC)	2 400 €	2 550 €	2 400 €
Union Locale Force Ouvrière de Pau	9 000 €	9 000 €	9 000 €

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Prendre acte des rapports de l'Union Interprofessionnelle des Syndicats CFDT du Béarn, Union Locale CGT Pau Banlieue, Union Locale de la Confédération Française de l'Encadrement (CFE-CGC) et de Union Locale Force Ouvrière de Pau qui détaillent l'utilisation de la subvention attribuée respectivement à chacune d'entre elles par la ville de Pau en 2023 ;

2. Décider l'attribution des subventions à hauteur de 29 400 € aux bénéficiaires et selon les montants désignés dans les tableaux ci-dessus à savoir : Union Interprofessionnelle des Syndicats CFDT du Béarn 9 000 €, Union Locale CGT Pau Banlieue 9 000 €, Union Locale de la Confédération Française de l'Encadrement (CFE-CGC) 2 400 € et de Union Locale Force Ouvrière 9 000 € ;

3. Décider que le règlement des subventions sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65, fonction 025, article 6574.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

RAPPORT DETAILLANT L UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention 2022 est intervenue en Octobre 2022.
Grâce à cet argent, nous avons pu réduire notre déficit.

Cette année le poste le plus important concerne les missions. En effet, la principale activité de l'UL est d'aider les salariés mais aussi les personnes en recherche d'emploi. Pour ce faire, nous devons être sur le terrain, sur Pau et tout le Béarn. Nous nous déplaçons donc pour aller à la rencontre de ces personnes mais également pour participer aux négociations qui ont lieu dans les entreprises. L'augmentation du prix de l'essence réduit une partie de notre budget 2022.

Le montant des fluides a également augmenté.

Nous avons dû changer l'ordinateur du secrétaire car il était fixe (difficile à utiliser lorsqu'il est en déplacement!!!), nous avons donc investi dans un ordinateur portable de qualité.

De plus, l'Association des Consommateurs Force Ouvrière (AFOC) conserve une antenne très active sur Pau bien que sa départementalisation nous empêche désormais de percevoir une subvention de la ville de Pau.

Une seule personne, le secrétaire général, est présente tous les jours.

Les autres camarades, se relayent afin de venir en soutien au secrétaire.

Nous dégageons du temps grâce à nos heures de délégations mais aussi et surtout en venant bénévolement.

La répartition en chiffres de la subvention 2022 correspond à :

- **5939 euros frais de mission (transport, repas....) soit 65,99%**
- **1315 euros pour le paiement des fluides soit 14,61%**
- **710 euros pour l'achat d'un ordinateur portable soit 7,89%**
- **623 euros pour la documentation mise à disposition soit 6,92%**
- **300 euros pour les permanences sur Pau (alimentaire principalement) soit 3,33%**
- **113 euros pour assurer le local et nos biens soit 1,26%**

=> 100% de la subvention a été utilisée en 2022.

Les autres frais ont été réglés grâce au compte d'épargne Livret Bleu puisque nos dépenses atteignent 17137 euros

Nous cherchons à réduire encore nos charges mais nous devons conserver le cœur de notre mission.

Vous trouverez le détail de nos actions dans le compte rendu d'activité :

- Nous assurons le conseil et l'accompagnement auprès de tous les salariés
- Des permanences spécifiques pour nos adhérents sont également mise en place (impôts, transport, assistantes maternelles, professeurs, instituteurs, commerce.....)
- En tant que syndicat confédéré, nous devons intervenir à diverses niveaux et dans de multiples instances (CAF, CPAM, URSAFF, Pole emploi, prud'hommes.....)
- Nous devons également participer aux protocoles préélectoraux dans les entreprises de Pau du Béarn et de la Soule
- L'AFOC effectue des permanences juridiques mais reçoit également les locataires des divers organismes HLM (Pau béarn habitat, Domofrance, office 64...). Elle intervient dans les protocoles d'accord préélectoraux concernant les élections des représentants HLM et gère toute la campagne électorale de ses candidats.

En conclusion, nous utilisons au mieux la subvention que vous nous accordez pour aider tous les Palois.

Ce soutien nous est vital car c'est la seule ressource financière qui nous reste désormais puisque les cotisations des isolés sont gérées au niveau départemental !!!!

Le secrétaire de l'UL,



M. Couture Frédéric

FORCE OUVRIERE
Union Locale de PAU
49 Avenue Dufau
64000 PAU
Tél. 06-98-99-74-89
contactfopau@gmail.com
site internet: fo-ul-pau.fr



Région Nouvelle-Aquitaine

Union Locale de Pau
49 Avenue Dufau
64000 PAU
ud64@cfecgc.fr

T. +33 (0)5 59 27 83 97

www.cfecgc.org

LA DEFENSE COLLECTIVE DES SALARIES PAR LA MISE EN PLACE DES PROTOCOLES ELECTORAUX ET ACCORDS COLLECTIFS DANS LES ENTREPRISES

Réalisé pour 2022

C'est une action qui permet d'organiser un bon dialogue social dans les entreprises dans leur quotidien professionnel, dans les TPE et PME/PMI essentiellement.

Les PME/PMI, TPE sont dépourvues souvent de représentation syndicale parmi leurs salariés. Le droit du travail, la réglementation impose aux entreprises l'organisation des élections des représentants du personnel, (Comité Social Economique C.S.E. depuis l'adoption des Ordonnances Macron).

Pour préparer la négociation, elles ont obligation d'informer les organisations syndicales représentatives et de les inviter à négocier leur protocole pré-électoral et/ou accords collectifs. Nous conseillons et accompagnons salariés et chef d'entreprises dans cette démarche.

Nous avons participé ainsi à la mise en place des protocoles électoraux et/ou accords collectifs.

Cette action est conduite par des militants bénévoles qui doivent être défrayés et accompagnés par notre assistante.

Notre Organisation Syndicale considère les Protocoles Electoraux et/ou Accords Collectifs comme essentiel à la bonne marche des entreprises et le respect des droits du travail, mais surtout celui des salariés, de tous niveaux (application correcte des Conventions Collectives Nationales et accords de branche entre autres).

Elle a cependant un coût qui se décompose ainsi :

- Km parcourus sur le territoire : 2650	soit	1 351 €
- Temps de secrétariat :	soit	1.027 €

Soit un coût total pour l'U.D. de 2.378 €



Région Nouvelle-Aquitaine

Union Locale de Pau
49 Avenue Dufau
64000 PAU
ud64@cfecgc.fr

T. +33 (0)5 59 27 83 97

www.cfecgc.org

LA DEFENSE INDIVIDUELLE DES SALARIES

Réalisé pour 2022

Nous la pratiquons au travers de l'activité des Conseillers du salarié

I) Les Conseillers du salarié

De nouveaux conseillers sont mis en place depuis le 08/09/2021 pour un mandat de 3 ans. 17 militants sur le département, dont 10 sur Pau et agglomération, réalisent cette mission.

La mission : consiste à l'accompagnement du salarié pendant la période d'entretien suite à la convocation de l'employeur à un entretien de licenciement, ou une rupture conventionnelle du contrat de travail, ou toutes autres ruptures de contrat. Il n'est ni juriste, ni avocat.

Nous assistons sur Pau et son agglomération une cinquantaine de salariés de tous niveaux par an. Nous les accompagnons ou préparons les dossiers à présenter devant les prud'hommes, si nécessaire.

Pour cette action, nous avons constaté une forte augmentation liée aux conséquences de la crise sanitaire COVID 19 pour les salariés locaux, essentiellement pour des salariés des PME – PMI, dépourvues de représentation syndicale.

II) Les conditions financières :

Tout ceci est assuré par des militants bénévoles, et toutes ces interventions sont gratuites, certaines de par la Loi, les autres par éthique, d'autant plus que nous assistons toutes les personnes venant nous solliciter adhérent ou non adhérent à nos permanences ouvertes dans nos locaux (présentiels et/ou Visio-conférence).

Elles ont cependant un coût, assuré par les cotisations des adhérents et les subventions locales (cf budget prévisionnel)

Chaque année, nous engageons des frais dans :

- La Documentation spécialisée : (Code du Travail Lamy Social, Dictionnaire des Conventions Collectives, Revues Spécialisées, ...)	
- Documentation fournie aux Conseillers	1.243 €
- Mises à jour des formations Ordonnances Macron suite aux décisions jurisprudentielles	352 €
- Formation Droit du Travail et Ordonnances Décrets parues suite à la crise sanitaire COVID 19.	245 €
- Accompagnement des conseillers par notre salariée pour ces activités	637 €

Soit un total de 2.477 €

A noter que tout ceci est complété par l'action de nos élus conseillers prud'homaux, 4 sur Pau et 4 sur Bayonne dans la Section Encadrement à compter du 01 janvier 2023 .



BÉARN
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNION INTERPROFESSIONNELLE Des SYNDICATS du BEARN

Compte-rendu de l'utilisation de la subvention 2022 de la Mairie de PAU Conseil du 27 novembre 2022

L'UIS CFDT Béarn est toujours composée de 5 antennes Interprofessionnelles Locales (AIL).

L'UIS CFDT Béarn a aussi en charge le secteur de Pau et a reçu pour l'année 2022 une subvention de 9000 € de la mairie de PAU. Notre logiciel de gestion confédéral GASEL nous permet de suivre l'évolution de nos adhérents au niveau de Pau et sa Région. Pour 2022, le nombre d'adhérents s'élève à 5094 membres travaillant sur le Béarn. Sur ce nombre :

- 1522 habitent sur Pau dont 639 femmes
- 2433 vivent sur la Communauté d'Agglomération dont 821 femmes
- 1139 vivent Hors de l'Agglomération dont 371 femmes

L'utilisation de cette subvention nous permet les réalisations suivantes sur la proximité géographique qui demeure encore et toujours, un vecteur important de participation à nos actions.

Les actions spécifiques menées par l'UIS au cours de l'année 2022 ont été :

- Information de salariés et des demandeurs d'emplois sur leurs droits
- Actions sur les TPE et l'Emploi
- Formation de militants et adhérents
- Présence d'un accueil juridique gratuit, ouvert aux adhérents, et non adhérents rencontrant des difficultés avec leur employeur et souhaitant connaître leurs droits.
- Accompagnement de ce public lorsqu'il y a nécessité de faire respecter leurs droits
- Recherche de textes sur ordinateur au travers d'abonnements juridiques sur Internet
- Abonnement aux supports juridiques internet.
- Frais secrétariat : Secrétaire administrative pour l'accueil physique et téléphonique du public et la prise de rendez-vous, les recherches documentaires, la mise en forme et le suivi technique des dossiers, les conventions aux formations juridiques, l'organisation matérielle des formations d'adhérents.



BÉARN
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

UNION INTERPROFESSIONNELLE Des SYNDICATS du BEARN

En conclusion :

La subvention attribuée pour 2022 a contribué à atteindre les objectifs fixés malgré la conjoncture actuelle très compliquée avec l'épidémie de la COVID – 19, la crise énergétique, le pouvoir d'achat fortement impacté, qui touchent de plus en plus les salariés. De ce fait, notre activité juridique est, cette année encore, en forte augmentation au niveau des demandes de rendez-vous avec notre service juridique sur PAU. Nous sommes toujours autant sollicités au niveau de nos permanences juridiques (7 par semaine). Nous continuons l'accueil AT / MP (Accident de Travail / Maladie Professionnelle) pour accompagner les salariés afin de monter leur dossier.

Toutefois, malgré une maîtrise réfléchie au niveau de nos dépenses, nos charges salariales en forte augmentation puisque nous avons dû augmenter (2022) le temps de travail de notre seconde secrétaire administrative à hauteur de 80% afin de répondre à la charge de travail toujours en progression et qui a pour effet un impact encore plus important sur la trésorerie, ce qui conduit le conseil à demander pour l'année 2023 une revalorisation de la subvention à hauteur de 11000 €.

La CFDT remercie la Municipalité de Pau pour l'intérêt qui lui est porté et le soutien accordé.

Thierry TREYTURE-HAYET



UIS CFDT BEARN

49 av. DUFAU - 64000 PAU
05 59 27 90 69

uis-bearn@nouvelle-aquitaine.cfdt.fr


Secrétaire Général

UIS Béarn — 49 Avenue DUFAU — 64000 PAU / 05.59.27.90.69 / mail : uis-bearn@nouvelle-aquitaine.cfdt.fr



La commission exécutive de l'UL a décidé d'affecter une partie de nos dépenses sur la subvention de la ville de Pau.

1. Fonctionnement de l'UL :

La totalité des frais concernant :

Règlement des fluides à la commune pour :	1715 €
Assurance Locaux :	370 €

La moitié des frais pour :

Maintenance informatique :	600 €
Maintenance copieur :	850 €
Achat matériel informatique :	255 €

2. Activité de l'UL :

La totalité des frais concernant :

Documentation syndicale :	470 €
Documentation :	1210 €

3. Démocratie syndicale :

La totalité des frais concernant :

Frais liés à la formation :	165 €
-----------------------------	-------

La moitié des frais pour :

Frais liés au congrès de l'UL de Pau :	3365 €
Soit un total de :	9000€

Pour Info : La totalité des frais relatif au salaire et aux cotisations sociales pour 17511 € reste à la seule charge des cotisations versées par nos syndiqués

Union Locale CGT de PAU & Banlieue
49 ave Duffau
64000 PAU
Tél : 05 59 27 89 77. Fax : 05 59 27 83 30
Union.locale.cgtpau@wanadoo.fr



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 59 Subventions aux associations

Rapporteur : Mme Marie-Laure MESTELAN

Mesdames, Messieurs

Le tissu associatif palois dans toute sa diversité contribue par l'expression de son engagement à produire de la cohésion sociale, à animer le territoire, à créer des initiatives innovantes et partagées et à transmettre des valeurs éducatives et citoyennes. La collectivité se fait écho de ces orientations par le biais de sa politique générale de soutien au milieu associatif local. Dès lors, elle s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets portés par le mouvement associatif au moyen d'un concours financier et /ou de la mise à disposition d'outils.

L'instruction des demandes de subventions s'est appuyée sur les principes généraux de la politique municipale en faveur de la vie associative fondée notamment sur l'identification d'un intérêt local, sur le respect des règles de démocratie associative et sur l'existence d'un projet associatif.

Par délibération du 19 décembre 2022, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions 2023 aux associations. A la suite de nouvelles demandes de subventions présentées par les associations et après avis de la commission compétente, le conseil municipal est amené à décider l'octroi d'aides financières supplémentaires.

Le tableau ci-dessous liste les subventions destinées aux associations en vue de contribuer à leur fonctionnement quotidien ou à la mise en œuvre d'actions spécifiques régulières ainsi que les demandes de subventions d'équipement et propose les montants à attribuer :

Subvention de Fonctionnement

Liste des structures bénéficiant d'une subvention au chapitre 65	Subvention 2022	Subvention sollicitée	Première attribution décembre 2022	Attribution Subvention 2023
MJC les Fleurs- annuités	44 868,06 €	45 660,39 €	0 €	45 660,39 €
MJC les Fleurs dispositif sortie familles à la mer-complément	17 000 €	23 000 €	19 500 €	3 500 €
Pneus	4 000 €	12 000 €	0 €	5 000 €
Festival Ludique	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €
Comité d'Entente des Anciens Combattantes et Victime de Guerre	600 €	600 €	0 €	600 €
Fédération Nationale des Ancien Combattants Volontaires 64	300 €	300 €	0 €	300 €
Association des Harkis et Fils de Harkis des PA	600 €	500 €	0 €	500 €
Mouvement Contre le Racisme et Pour l'amitié des peuples (MRAP)	1 470 €	1 470 €	0 €	1 470 €

Subvention Equipement

Liste des structures bénéficiant d'une subvention au chapitre 204	Objet de la Demande	Montant sollicité	Montant attribué
MJC Berlioz	Travaux sur la cabane La structure dans l'arbre	12 400 €	8 000 €
MPT Léo Lagrange	Achat d'un Minibus	20 000 €	8 000 €

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution des subventions de fonctionnement à hauteur de 58 530,39 € aux bénéficiaires et selon les montants désignés dans le tableau ci-dessus à savoir : MJC fleurs 49 160,39 €, Pneus 5 000 €, Festival Ludique 1 500 €, le Comité d'Entente des Anciens Combattants et Victime de Guerre 600 €, Fédération Nationale des Ancien Combattants Volontaires 64 - 300 €, l'Association des Harkis et Fils de Harkis des PA 500 € et le MRAP 1 470 €. Puis décider l'attribution des subventions d'équipement à hauteur de 16 000 € aux bénéficiaires et selon les montants désignés dans le tableau ci-dessus à savoir MJC Berlioz 8 000 €, MPT Léo-Lagrange 8 000 € ;

2. Décider que le règlement des subventions sera effectué au moyen des crédits au budget 2023 pour le fonctionnement sur l'imputation 65/025/6574 et pour l'investissement sur l'imputation 204/025/20422 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées.

Ne prennent pas part au vote : M. Jean LACOSTE, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Xavier LALANDE

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 60 Subvention au GIP/DSU de l'agglomération de Pau au titre de la Cité Educative Ousse des Bois et Saragosse à Pau

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

Le label d'excellence des Cités Educatives a été attribué, par le Ministre de la Ville et du Logement et le Ministre de l'Education Nationale, à la ville de Pau en septembre 2019, pour une période expérimentale de 2020 à 2022. La dotation de l'Etat a été pour les 3 années de 1.350 K€.

La Cité Educative des quartiers Ousse des Bois et Saragosse s'est construite autour d'une ambition collective au service de la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes et s'appuie sur l'ensemble des acteurs éducatifs. Elle a développé un programme d'actions en direction des enfants, des familles et des professionnels qui répond aux 3 objectifs principaux :

- Conforter le rôle de l'école,
- Assurer la continuité éducative,
- Ouvrir le champ des possibles.

Le 29 janvier 2022, le comité interministériel des villes a acté jusqu'à fin décembre 2023 l'engagement de l'Etat auprès des Cités éducatives labellisées en 2019, en cohérence avec le prolongement de la durée des contrats de ville.

Cette année supplémentaire est une opportunité pour la ville, elle permettra de conforter des actions structurantes, de mettre en place des projets nouveaux en lien avec les besoins des jeunes et des professionnels.

Le plan d'action de la Cité Educative, validé en 2020, développe des projets autour de la culture scientifique et numérique, de la citoyenneté et du vivre-ensemble, de l'éloquence, par le biais de plusieurs actions structurantes :

- Faire du multilinguisme de notre société un levier destiné à favoriser l'égalité des chances et lutter contre les discriminations (avec l'association Dulala),
- Renforcer le Programme de Réussite Educative (PRE) : médiatrice familiale, psychologue clinicienne, actions collectives,
- Proposer un accompagnement individuel aux élèves des quatre collèges publics de Pau (avec l'association Parcours Jeunes),
- Développer les pratiques sportives au bénéfice des quartiers prioritaires, notamment pour les publics féminins (avec l'Ufolep),
- Proposer des temps de formation aux professionnels et des projets d'éducation artistique et culturelle autour des valeurs de la République et du principe de laïcité,
- Soutenir l'Académie d'Eloquence à destination du tout public et des publics scolaires,
- Permettre l'implantation de Science Odyssée Pau.

La Cité Educative, c'est aussi une démarche partenariale suscitant d'autres initiatives élaborées en fonction des besoins du terrain. En 2022/2023 sont notamment investies les thématiques suivantes :

- Inclusion numérique : mobilisation de deux conseillers numériques France Service et mise à disposition de matériel reconditionné aux structures de terrain,
- Première scolarisation des enfants de trois ans : harmonisation des pratiques de pré-rentrées, ateliers parents enfants, dotation de ressources spécifiques,
- Soutien à la recherche de stages pour les lycéens professionnels,
- Guide plurilingue des parents « guider son enfant à l'école et dans ses loisirs ».

En 2022, via la Cité Educative, 26 projets ont été financés par le GIP/DSU, au bénéfice de plus de 3 200 jeunes des quartiers prioritaires.

Compte tenu de l'intérêt de cette démarche pour notre territoire et afin de permettre de poursuivre ce programme, il vous est donc proposé de verser une subvention au Groupement d'Intérêt Public – Développement Social Urbain (GIP/DSU) de l'agglomération de Pau à hauteur de 70 000 € au titre de l'année 2023 (montant identique aux subventions versés en 2021 et 2022).

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider l'attribution d'une subvention au GIP/DSU de l'agglomération de Pau, pour la Cité Educative, pour un montant de 70 000 € ;**
- 2. Financer la dépense correspondante au moyen des crédits inscrits au budget 2023, chapitre 65, fonction 025 ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent.**

Ne prennent pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 61 Fixation du forfait scolaire communal 2023

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

En vertu de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, lorsque les écoles maternelles ou élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence peut, ou doit, selon les cas, contribuer financièrement aux dépenses de fonctionnement de l'école de la commune d'accueil.

Les dépenses à prendre en compte pour le calcul de ce forfait sont les charges de fonctionnement des écoles de la commune d'accueil, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

En septembre 2022, 288 élèves non palois étaient scolarisés dans des écoles publiques du premier degré de la ville (307 l'an dernier).

Conformément à la circulaire préfectorale du 30 juin 2014 relative au régime juridique applicable, le montant de la contribution par élève demandé à la commune de résidence ne peut être supérieur au coût qu'aurait représenté pour cette commune l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

Cette disposition implique :

- D'une part, que la participation sollicitée à la ville de Pau pour les élèves paloïscolarisés dans les écoles publiques des communes voisines ne pourra être supérieure au coût plafond du forfait fixé par la présente délibération ;
- D'autre part, que les contributions des communes voisines seront plafonnées au coût moyen par élève évalué sur leurs écoles publiques si ce coût s'avère inférieur au forfait fixé dans la présente délibération (des justificatifs seront exigés).

Par ailleurs, le Code de l'Education, en son article L.442-5, relatif aux établissements d'enseignement privés, prévoit que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat soient prises en charge dans les mêmes conditions que celles correspondantes de l'enseignement public et constituent une dépense obligatoire des communes sièges de ces établissements. La commune n'est cependant tenue d'assumer cette prise en charge qu'en ce qui concerne les élèves de ces écoles privées domiciliés sur son territoire.

En septembre 2022, 1 278 enfants paloïscolarisés (1 212 l'an dernier) étaient scolarisés dans l'un des 7 établissements d'enseignement privés paloïscourant avec l'Etat :

- Ecole primaire privée Sainte-Ursule
- Ecole primaire privée Saint-Dominique
- Ecole primaire privée Saint Maur
- Ecole primaire privée Sainte-Jeanne Elisabeth
- Ecole primaire privée Joyeux Béarn
- Ecole primaire privée Saint-François d'Assise
- Ecole primaire privée Calandreta

La mise en œuvre de la loi Carle du 28 octobre 2009 tendant à garantir la parité de financement entre les écoles publiques et privées sous contrat d'association lorsque ces dernières accueillent des élèves résidant sur la commune de résidence, a été précisée par une circulaire ministérielle du 15 février 2012. Ce texte définit la nature des dépenses de fonctionnement qui doivent obligatoirement être prises en charge par la commune de résidence.

Sur cette base, par délibération du 27 juin 2022, la ville avait fixé sa participation versée aux écoles privées et celle des communes extérieures à 745 € par élève.

Au regard des dépenses de fonctionnement inscrites au compte administratif 2022 de la ville, il est proposé de réactualiser le forfait communal en le portant au montant de 760 € par élève.

Cette augmentation, qui représente une hausse de 2% par rapport à l'an dernier, est principalement liée aux coûts des fluides et à l'évolution de la masse salariale liée aux ATSEM (glissement vieillesse technicité et augmentation de la valeur du point d'indice au 1^{er} juillet 2022).

Le montant réactualisé du forfait porte à 971 280 € la dépense obligatoire à verser par la ville de Pau aux établissements privés du premier degré sous contrat avec l'Etat situés sur son territoire.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Fixer le forfait scolaire applicable aux élèves non paloïs scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de Pau à 760 € par élève pour l'année scolaire 2022/2023 ;**
- 2. Décider qu'il sera fait recette des sommes versées au chapitre 70, article 70878 « remboursement de frais par d'autres redevables », en perception des sommes dues par les communes extérieures ;**
- 3. Fixer, pour l'année scolaire 2022/2023, le montant de la participation de la ville aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat à 760 € par élève paloïs scolarisés dans l'un de ces établissements ;**
- 4. Décider que la dépense sera imputée au chapitre 65, fonction 212, article 6558 « autres contributions obligatoires ».**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 62 Aménagements et rénovations des écoles : ouverture d'une autorisation de programme

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

L'entretien, l'aménagement et la réhabilitation des écoles continuent d'être un axe fort de la politique municipale, permettant de garantir l'accès à l'instruction, d'assurer les conditions d'accueil et de vie favorables aux enfants, aux enfants municipaux et enseignants ainsi que de mettre en œuvre une offre éducative de qualité.

Il est proposé d'ouvrir une nouvelle autorisation de programme « Aménagements et rénovations des écoles » d'un montant de 17 500 000 € avec la répartition prévisionnelle des crédits de paiements de la manière suivante :

2023	2024	2025	2026
4 700 000 €	6 500 000 €	4 000 000 €	2 300 000 €

Cette autorisation de programme comprend les dépenses suivantes :

- Réhabilitation de l'école Trianon
- Rénovation thermique de l'école Henri IV (y compris retournement de l'entrée)
- Réhabilitation de l'école Marancy
- Travaux d'entretien et de maintenance du patrimoine
- Acquisition de divers matériels

Cette autorisation de programme est conforme aux prospectives budgétaires présentées lors des orientations budgétaires 2023.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir approuver l'ouverture de l'autorisation de programme n°23035 pour un montant de 17 500 000 €.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Nélia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUÉYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 63 Subventions aux associations d'éducation

Rapporteur : Mme Françoise MARTEEL

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau soutient le tissu associatif et s'attache à faciliter la mise en œuvre des projets associatifs venant compléter l'offre éducative sur son territoire au moyen de concours financiers et/ou de la mise à disposition d'outils.

La ville s'engage à préserver l'initiative associative et œuvre à une concertation avec les structures concourant à l'intérêt général local. Elle s'inscrit à ce titre dans la continuité de la refonte des relations avec le tissu associatif impulsée sur le plan national et contribue au respect des engagements réciproques des pouvoirs publics et des associations en matière de co-construction des politiques publiques.

Les partenaires associatifs concernés sont, quant à eux, tenus d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet associatif, ils se doivent en outre d'optimiser leur gestion budgétaire, en recherchant notamment des financements complémentaires et de parfaire leur mode de fonctionnement interne.

Au titre de l'année 2023, il est rappelé que la Caisse d'Allocations Familiales verse directement un bonus territoire aux associations organisant des accueils de loisirs, sans transiter par la ville de Pau comme cela se faisait jusqu'à présent. Cette évolution impacte donc le montant des subventions.

Les modalités de versement des subventions sont assujetties, le cas échéant, aux dispositions fixées par les conventions financières.

Tous les documents contractuels correspondants sont consultables au sein de la Direction des Sports et de l'Education.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider l'attribution des subventions à hauteur de 50 612 € aux associations suivantes en vue de contribuer à leur projet associatif :

Associations	Subvention 2022	Subvention sollicitée	Subvention 2023 de la CAF	Subvention 2023 de la ville de Pau
Cercamon	53 550 €	53 550 €	8 438,55 €	45 112 €
Ligue de l'Enseignement	5 500 €	5 500 €	NC	5 500 €
Total	59 050 €		8 438,55 €	50 612 €

2. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé aux associations concernées ;

3. Décider que le règlement du soutien aux associations éducatives ci-dessus sera financé au moyen des crédits inscrits au Budget 2023 – chapitre 65 – fonction 20 – article 6574.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 64 Renouvellement du dispositif Contrat Municipal Étudiant 2023-2024

Rapporteur : M. Régis LAURAND

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau valorise depuis 2016 l'engagement de jeunes paloïens dans la poursuite d'études supérieures. Ce soutien prend la forme d'un Contrat Municipal Étudiant (CME). Les dossiers sont retenus en fonction du caractère particulier de certains parcours, qui sont ainsi valorisés. Depuis le lancement de ce dispositif, 170 jeunes en ont ainsi bénéficié.

Le CME a pour but d'aider les étudiants paloïens à financer une partie des frais indispensables à la poursuite de leurs études en contrepartie d'un service rendu à la collectivité.

Cette contrepartie donne aux jeunes bénéficiaires l'opportunité de s'engager et de participer à la vie de la commune en participant à des missions d'intérêt général.

Pour rappel, une aide financière de 1000 € versée en deux temps, est accordée en tenant compte des critères sociaux, de territoire et selon la particularité et l'exemplarité du parcours ainsi que de l'engagement du jeune étudiant.

En contrepartie de cette aide financière, l'étudiant s'engage à faire preuve d'assiduité dans ses études. Il s'engage par ailleurs à effectuer des heures de bénévolat au profit d'un service de la collectivité ou d'une association.

Lors de l'année universitaire 2022/2023, la ville de Pau a maintenu son dispositif à destination de 30 étudiants.

Les profils de ces 30 jeunes (20 filles et 10 garçons), âgés de 17 à 25 ans, reflètent une diversité dans leurs parcours d'études : Classe préparatoire Hypokhâgne au lycée Louis Barthou, Classe préparatoire ingénieur à CY TECH, licence de droit ou master de droit pour 5 d'entre eux à l'UPPA, 3 BTS de gestion ou mode, licence et master de langue, 3 étudiants à l'ITS, 1 prépare Science Politique.

11 d'entre eux sont issus des quartiers prioritaires de la ville soit 37% des lauréats.

Chacun s'est engagé bénévolement, à hauteur de 40 heures, sur des contreparties autour de l'accompagnement à la scolarité dans les structures partenaires (MJC, centres sociaux) ainsi que sur les aires d'accueil des gens du voyage, la culture (Bel Ordinaire, Fête de la Musique, MIAL, Conservatoire), les animations sportives, ainsi que sur les animations estivales dans les quartiers (Pau's Détente), APF France Handicap.

Si la contrepartie initialement prévue est annulée ou écourtée, l'étudiant sera inscrit sur le dispositif Pau's Détente sur la totalité ou le restant de ses heures de bénévolat.

Après avis de la commission Action Sociale et Vie dans la Ville du 5 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider le renouvellement du Contrat Municipal Étudiant pour l'année universitaire 2023/2024, en maintenant le nombre de bénéficiaires à 30 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les Contrats Municipaux Étudiants ;**
- 3. Financer la somme de 30 000 € au moyen des crédits inscrits au Budget 2023, chapitre 67, fonction 422, article 6714.**

10 contre

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Olivier DARTIGOLLES, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 65 Cités éducatives : subventions du GIP-DSU à la ville de Pau

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Cités Éducatives est un programme initié par l'État en 2019 et qui place l'enjeu éducatif au cœur de l'émancipation de la jeunesse des quartiers populaires.

Elles constituent désormais le territoire de référence pour conduire des politiques éducatives ambitieuses et porteuses de sens. Elle s'impose comme une démarche structurante et fondatrice pour l'ensemble des acteurs éducatifs des quartiers Saragosse et d'Ousse des Bois.

En s'appuyant sur l'ensemble des ressources et des atouts du territoire, la Cité Educative renforce la coopération éducative des acteurs et favorise une meilleure articulation entre les différents temps et espaces de vie des enfants.

Par délibération n°21 du 12 avril 2021 visée en préfecture le 16 avril suivant, la ville de Pau a été autorisée à percevoir deux subventions de la part du Groupement Intérêt Public – Développement Social et Urbain (GIP-DSU) de l'agglomération de Pau, dans le cadre du programme « Cités Educatives », à destination de la Direction Culture d'une part, et à destination de la Direction Sports et Education d'autre part, et à signer les conventions afférentes.

Les crédits « Cités Éducatives » ont été affectés aux actions qui bénéficient aux habitants, aux professionnels et aux enfants des deux quartiers prioritaires.

Lors de son Conseil d'Administration du 5 décembre 2022, le GIP-DSU a réservé une suite favorable au financement de l'opération culturelle intitulée « Projet Académie d'Éloquence » composé d'un parcours intensif et d'un parcours scolaire et pour la Direction Sport Éducation, le financement d'un personnel ATSEM supplémentaire à l'école Nandina Park.

En ce qui concerne la Direction Culture, le montant de la subvention s'élève pour le « Projet Académie d'Éloquence » à 40 000 € répartis comme suit : 30 000 € pour le parcours intensif et 10 000 € pour le parcours scolaire.

En ce qui concerne la Direction Sport et Éducation, le montant de la subvention s'élève à 30 000 € pour le financement d'un personnel ATSEM supplémentaire à l'école Nandina Park.

Les modalités de paiement par le GIP-DSU s'établissent comme suit :

- Pour la Direction Culture « Projet Académie d'Éloquence » :

- 100 % de la subvention allouée au début de l'action après signature de la convention, soit 30 000 €, pour le parcours intensif,

- 80 % de la subvention allouée au début de l'action après signature de la convention, soit 8 000 €, pour le parcours scolaire. Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après production et acceptation par le GIP-DSU d'un bilan financier, quantitatif et qualitatif.

- Pour la Direction Sport et Éducation :

- 80 % de la subvention allouée au début de l'action après signature de la convention, soit 24 000 €, pour le financement d'un personnel ATSEM, pour la Direction Sport et Education. Le paiement du solde ne pourra être effectué qu'après production et acceptation par le GIP-DSU d'un bilan financier, quantitatif et qualitatif.

La collectivité s'engage à remplir les objectifs fixés par la convention et faire connaître au GIP-DSU toute partie d'action qui n'aurait pu être réalisée, ainsi que de faciliter le contrôle par le GIP-DSU de la réalisation des actions notamment par l'accès à tous les documents administratifs et comptables.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser M. le Maire à signer les conventions afférentes ;**
- 2. Autoriser M. le Maire à solliciter la subvention consentie par le GIP-DSU de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour le « Projet Académie d'Éloquence » d'un montant de 40 000 €, répartis comme suit : 30 000 € pour le parcours intensif et 10 000 € pour le parcours scolaire, porté par la Direction Culture, au budget de la ville de Pau, chapitre 74, fonction 331, article 7478 ;**
- 3. Décider de faire recette de la subvention consentie par le GIP-DSU de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées d'un montant de 30 000 €, pour le financement d'un personnel ATSEM supplémentaire à l'école Nandina Park, pour la Direction Sport et Éducation, au budget de la ville de Pau, chapitre 74, fonction 2550, article 7478.**

Ne prennent pas part au vote : Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, M. Kenny BERTONAZZI

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 66 Saison "Jazz à Pau" : vote des tarifs pour le concert d'ouverture, avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau proposera au Foirail en ouverture de sa nouvelle saison « Jazz à Pau » 2023/2024 un concert exceptionnel, du guitariste Keziah JONES le 19 septembre 2023 à 20 heures dans la salle de spectacle.

Keziah JONES est un compositeur et guitariste nigérian très influencé par Jimi Hendrix et PRINCE, il crée un nouveau style musical, qu'il nomme le « Blufunk » fusion de blues et de funk.

C'est en 2003 avec la sortie de son quatrième album « BlackOrpheus » que le Bluesman devient alors un musicien connu à travers le monde et se produit dans les plus grandes villes de la planète et dans les plus grands festivals de jazz de France.

C'est une véritable opportunité pour la ville de Pau d'ouvrir sa saison « Jazz à Pau » avec la venue de ce virtuose de la guitare, dont le nom et le style musical sont connus dans le monde entier.

Ce concert exceptionnel sera proposé à 35 € pour les tarifs pleins, à 20 € les strapontins et 20 € pour les tarifs réduits, ces derniers sont destinés à favoriser un accès pour tous à la culture et s'appliqueront aussi bien aux demandeurs d'emploi, personnes non imposables et bénéficiaires des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation d'Insertion (AI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)), ainsi qu'un tarif jeune moins de 26 ans à 8 €.

Un maximum de 30 places exonérées sera fixé afin de promouvoir ce concert exceptionnel auprès des partenaires institutionnels et privés, mais aussi d'accorder 10 places pour des mécènes éventuels.

L'office de tourisme communautaire est chargé par convention de mandat de la billetterie la saison « jazz à Pau » 2023/2024 approuvée par délibération n°32 du Conseil Municipal du 27 mars 2023, en contrepartie il perçoit une commission de 2 € par billet payant, il est proposé qu'il en soit de même pour ce concert exceptionnel d'ouverture de saison.

Cette saison était composée initialement de 6 concerts, il convient de rajouter ce concert exceptionnel dans la convention de mandat par voie d'avenant et de modifier également la période de la saison « Jazz à Pau » qui s'étend de septembre 2023 à juin 2024.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les tarifs des billets vendus pour ce concert exceptionnel selon le détail ci-dessous :

- Tarif plein : 35 €
- Tarif réduit : 20 €
- Strapontin : 20 €
- Tarif jeune (moins de 26 ans) : 8 €

2. Fixer à 30 le nombre maximum de places exonérées auprès des partenaires institutionnels et privés et d'accorder 10 places pour des mécènes éventuels selon les conditions ci-dessus exposées ;

3. Approuver l'avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire pour la gestion de la billetterie de ce concert exceptionnel d'ouverture de la saison « Jazz à Pau » et sur la période de cette saison 2023/2024 ;

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 67 Saison "Théâtre à Pau" : avenant à la convention de coréalisation avec l'association l'Agora

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°33 du 27 mars 2023, le conseil municipal a approuvé les tarifs des spectacles destinés aux familles organisés en co-réalisation avec l'Agora ainsi que le nombre de spectacles.

En marge de la programmation Théâtre à Pau, la ville de Pau a souhaité donner la possibilité à des artistes de travailler au cours de résidences à Pau et de dévoiler au public des étapes de leur création.

Le partenariat entre l'Agora et la saison théâtre à Pau s'étoffe à cette occasion et passe de deux à trois spectacles, les tarifs sont également revus de façon à les harmoniser entre les deux entités.

Trois projets seront portés par la ville et l'Agora en direction du jeune public et des familles pour la saison 2023/2024 :

- En matière de nouveautés, il est proposé pour la première fois, une création en résidence à Pau qui sera présentée sur la scène du théâtre Saint-Louis, elle associera le théâtre et le masque, pour deux représentations du « Molière Masqué », le lundi 6 novembre à l'attention des scolaires et le mardi 7 novembre 2023 pour le tout public.

Pour ce spectacle la ville de Pau prendra en charge toutes les dépenses et encaissera l'intégralité des recettes.

- Le deuxième partenariat avec l'Agora, propose l'accueil de Baptiste Roussillon en résidence sur la scène du théâtre Saint-Louis au mois de novembre 2023 pour créer une fable écologique dont il est l'auteur appelée « l'Autruche et l'ascidie ». Une proposition qui, sous la forme d'un conte, délivre un message fort devant l'urgence climatique.

Deux représentations seront données le vendredi 8 décembre 2023 pour les scolaires et pour le tout public.

Pour la résidence, la ville de Pau met à disposition le théâtre Saint Louis et deux techniciens.

La ville de Pau et l'association « L'Agora » s'engagent à co-financer, à parts égales, l'ensemble des dépenses relatives aux deux représentations, et à prévoir dans leur budgets respectifs les crédits nécessaires à ce co-financement.

- Le troisième partenariat entre l'Agora et Théâtre à Pau propose aux jeunes des textes d'auteurs contemporains qui leurs sont dédiés. Il est proposé une création de David Lescot appelée « Depuis que je suis né ». Trois représentations seront données au Théâtre Saint-Louis, le lundi 11 mars et le mardi 12 mars 2024.

La ville de Pau et l'association « L'Agora » s'engagent à co-financer, à parts égales, l'ensemble des dépenses relatives aux deux représentations, et à prévoir dans leur budget respectif les crédits nécessaires à ce co-financement.

Pour les représentations de « l'Autruche et l'ascidie » et « Depuis que je suis né » un bilan financier faisant apparaître l'ensemble des dépenses et recettes (billetterie) de chacune des deux parties sera dressé et sera signé contradictoirement par chacune des parties pour chaque spectacle. Le bénéfice ou déficit lié à ces programmations sera réparti à parts égales entre l'association « l'Agora » et la ville de Pau.

Chaque jour de représentation, dans le but de promouvoir le théâtre auprès des scolaires et du jeune public, il est proposé la gratuité pour un groupe d'élèves inscrits avec leur enseignant dans le parcours pédagogique de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) « Trajectoire » et pour les élèves du département théâtre du Conservatoire.

Sont proposés pour les billets à l'unité, un tarif adulte de 12 €, un tarif jeunes de 8 € (moins de 26 ans) et un tarif adhérent de l'Agora à 8 € pour les trois spectacles destinés aux familles.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les tarifs des billets à l'unité pour chacun des trois spectacles destinés aux familles (placement libre) :

- Tarif adulte : 12 €
- Tarif jeunes (moins de 26 ans) : 8 €
- Tarif adhérent de l'Agora : 8 €

2. Approuver l'avenant à la convention de coréalisation entre la ville de Pau et l'association « l'Agora » proposés dans le cadre de la saison Théâtre à Pau 2023-2024 ;

3. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention ci-annexé.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 68 Théâtre Saint-Louis : actualisation des tarifs de location

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

Le Théâtre Saint-Louis accueille les représentations de la Saison "Théâtre à Pau" portée par la ville, et celles proposées par les équipements culturels de la ville de Pau et de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (OPPB, Conservatoire à Rayonnement Départemental, Éducation Artistique et Culturelle, etc....) et différentes structures telles que des compagnies professionnelles (organisation de concert, de ballet de danse, de pièce de théâtre...), des troupes de théâtre amateur du territoire, des écoles de danses, des groupes scolaires.

Il est proposé d'actualiser la grille tarifaire adoptée par délibération en date du 27 juin 2022 afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les utilisateurs. Les modifications concernent d'une part, la facturation des frais techniques et d'entretien (régisseur, location de matériel, ménage) et d'autre part, l'amplitude horaire d'une journée de location.

Les journées de location sont désormais basées sur deux amplitudes horaires, soit une journée de 9h d'amplitude (deux services de 4h), soit une journée d'amplitude maximum basée sur 14 heures (trois services de 4h).

Sont distingués trois types d'utilisateurs :

1/ Ceux qui devront s'acquitter uniquement des frais de sécurité, de technique et d'entretien (sans application de coût de location de la salle) détaillés dans la grille annexée :

Sont concernées les écoles publiques ou privées maternelles et élémentaires de Pau, dans la limite d'une utilisation par an, les associations reconnues d'utilité publique ayant un objet philanthropique, social ou sanitaire dans la limite de deux journées par an.

2/ Ceux qui devront s'acquitter d'un tarif réduit de la location de la salle et des frais de sécurité, de technique et d'entretien :

Sont concernées toutes les associations culturelles et les partenaires publics situés sur le territoire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

3/ Ceux qui loueront la salle plein tarif et s'acquitteront des frais de sécurité, de technique et d'entretien : tous les autres utilisateurs.

La grille, annexée à la délibération, reprend l'ensemble des nouveaux tarifs proposés. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Il est également annexé à la délibération les conditions d'utilisation du Théâtre Saint-Louis qui seront remises à chaque utilisateur.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les tarifs du Théâtre Saint-Louis selon la grille tarifaire ci-annexée, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du Théâtre à intervenir avec les utilisateurs, selon la grille tarifaire adoptée ;**
- 3. Approuver les conditions d'utilisation du Théâtre Saint-Louis ci-annexées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023

Les journées de location sont basées sur deux amplitudes horaires, soit une journée de 9h d'amplitude (deux services de 4 heures), soit une journée d'amplitude maximum basée sur 14 heures (trois services de 4 heures).

Détail de la location THEATRE SAINT LOUIS												
Jour de location Théâtre Saint-Louis			Frais de sécurité				Frais Technique et d'entretien					
			Forfait Représentation	Heures complémentaires			Ressources Humaines				Location de Matériel	Ménage
Le jour de location comprend : - un accès à la salle de spectacle, - un accès aux loges, - un régisseur à disposition garant du fonctionnement des équipements.	Régisseurs Métier (Son Lumières Plateau)	Techniciens					Refacturé sur la base de devis établis					
	Tarif en fonction de l'amplitude choisie	Tarif réduit	Tarif plein	SSIAP2	SSIAP 1	ADS			Service de 4h	Heure Compl.	Service de 4h	Heure Compl.
Amplitude de 9h maximum répartie en 2 services de 4h : <input type="checkbox"/> 9h - 13h <input type="checkbox"/> 14h - 18h <input type="checkbox"/> 19h - 23h	250,00 €	500,00 €	Le service de représentation sécurité incendie et vigipirate comprenant : - agent SSIAP 1 (salle de spectacle) - agent SSIAP 2 (SSI) - agent de sécurité (ADS)	1h	1h	1h	150 €	38 €	120 €	30 €	Refacturé	245 €
Amplitude de 14h maximum répartie en 3 services de 4h : <input type="checkbox"/> 9h - 13h <input type="checkbox"/> 14h - 18h <input type="checkbox"/> 19h - 23h	375,00 €	750,00 €		Forfait 4h 372,00 €	30,00 €	30,00 €	33,00 €					

CONDITIONS D'UTILISATION DU THÉÂTRE SAINT-LOUIS

PRÉAMBULE

La Ville de Pau, propriétaire et gestionnaire du théâtre municipal, entend mettre cet outil au service d'une programmation artistique et culturelle portée en régie, mais également le rendre accessible à d'autres acteurs culturels et associatifs du territoire. Les présentes conditions d'utilisation de la salle de spectacle ont pour objet de fixer les règles générales de mise à disposition ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de cet équipement et du maintien de la sécurité des usagers.

ARTICLE I - UTILISATEURS

La Ville de Pau met à la disposition des utilisateurs les locaux municipaux du Théâtre Saint-Louis conformément aux modalités de réservations prévues à l'article III et suivant les disponibilités. Seuls les organisateurs effectifs d'une manifestation sont habilités à demander et utiliser la salle, à l'exclusion de tout autre intermédiaire. Par conséquent, tout prêt ou sous-location par l'utilisateur est strictement interdit sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE II - IDENTIFICATION DES LOCAUX

Le Théâtre Saint-Louis, fait partie intégrante de l'ensemble Hôtel de Ville/ Théâtre constituant un Établissement Recevant du Public (ERP) de type L (salle de spectacle) et W (administration, bureaux) de 2^{ème} catégorie. Le nombre de spectateurs pouvant être accueilli dans l'enceinte du théâtre Saint-Louis est de 394 personnes en salle maximum réparties tel que :

- Parterre : 178 fauteuils numérotés :
- Corbeille : 80 fauteuils numérotés
- Balcons : 72 fauteuils numérotés
- Paradis : 60 places non numérotées (sous condition particulière)
- Emplacements pour les Personnes à Mobilité Réduite : 4 au Parterre

Dans l'espace loges et scène : 25 personnes

Des informations complémentaires sur les locaux (plans, matériel son et lumière) sont à disposition des utilisateurs sur simple demande auprès de la Direction Technique de la salle.

ARTICLE III - MODALITÉS DE RÉSERVATION

1. Disponibilité

Avant de déposer une demande officielle d'occupation, l'utilisateur a la possibilité de contacter la Direction Culture par téléphone, courrier ou mail afin de vérifier les disponibilités de cet équipement. Néanmoins, la demande ne sera effective qu'à compter de la réception par la Ville de Pau du formulaire de demande d'utilisation de la salle complété en ligne par l'utilisateur. Toute demande ne comportant pas l'ensemble des éléments mentionnés dans le formulaire ne pourra faire l'objet d'une étude et être prise en compte.

2. Planning et validation

Le planning du Théâtre Saint-Louis est établi par saison culturelle allant du 1^{er} septembre au 10 juillet de l'année suivante. Dans le cadre de la programmation, les événements organisés par la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées et les associations ayant signé une convention d'objectifs emportant mise à disposition du Théâtre Saint-Louis seront prioritaires par rapport aux demandes extérieures.

À réception d'une demande écrite conforme à l'article III.1, le service instructeur devra s'assurer des éléments suivants :

- disponibilité des dates requises en fonction des événements déjà programmés,
- compatibilité avec le planning des équipes techniques,
- la nature de la manifestation proposée soit au regard de sa compatibilité avec la programmation municipale, soit au vu d'un intérêt autre pour la collectivité,
- contraintes d'entretien des lieux et équipements,
- prise en compte des temps de montage et démontage entre deux manifestations.

3. Convention de mise à disposition

Toute mise à disposition donnera lieu à l'établissement d'une convention entre la Ville de Pau et l'utilisateur.

Ce document stipule :

- l'identité complète du demandeur (raison sociale, adresse, contact du responsable, n° siret, code APE, n° de licence d'entrepreneur de spectacle, etc...),
- la nature de la programmation, son titre ainsi que les dates, horaires et durées de l'événement,
- la jauge définie à respecter impérativement,
- les tarifs en vigueur et les points de retrait des billets, que la manifestation soit gratuite ou payante,
- le montant détaillé de la contribution due par l'occupant (nombre de jours de répétitions, représentations, tarif proposé, etc...),
- le détail des besoins en locaux et matériels utilisés (guichets, éclairage, son, ouverture des portes, etc...).
- Un Tableau de synthèse financière détaillant la contribution due (après étude sécuritaire et technique incluant les ressources humaines) :

Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023.

L'organisateur devra transmettre à la Direction Culture **au plus tard un mois et demi avant la date effective** de l'occupation :

- la convention dûment complétée et signée,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile et locative relative à l'occupation du Théâtre Saint-Louis (conditions fixées par l'art.VII du RG),
- un document relatif à la réglementation en matière d'organisation de spectacle vivant (cf. art.III.5 du RG).

Passé ce délai ou en l'absence de ces documents, la Ville de Pau ne sera pas en mesure de garantir la mise à disposition du théâtre.

4. Déclarations

Il appartient à l'utilisateur de procéder à toutes les déclarations en vigueur relatives à l'événement proposé (SACD,SACEM, CNV, etc.), et au paiement des droits correspondants. L'utilisateur fait également son affaire, sans que la responsabilité de la Ville de Pau ne puisse être engagée, du respect des droits de propriété intellectuelle qui pourraient être détenus par des tiers sur les œuvres représentées.

5. Réglementation d'événements

Les organisateurs d'événements doivent détenir une autorisation particulière d'exercer, délivrée selon des conditions et pour une durée précise. Le numéro de la licence doit figurer, sous peine de sanctions, sur les affiches, prospectus et billets des spectacles. La licence est personnelle et incessible.

Si l'activité est exercée par une personne morale, la licence est délivrée à son représentant légal ou statutaire.

En l'absence de licence, l'entrepreneur peut être condamné jusqu'à deux ans d'emprisonnement, 30 000 euros d'amende.

La licence d'entrepreneur de spectacles n'est pas obligatoire pour :

- un organisme qui organise six représentations annuelles maximum et dont l'activité principale n'est pas l'organisation de spectacle : association, entreprise, organisme public...,
- les groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération.

Cependant, l'activité de spectacle doit être déclarée, au moins un mois avant la première représentation, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région (DRAC) du lieu de la représentation ou, s'il y en a plusieurs, du lieu de la première représentation.

Les organisateurs n'étant pas en mesure de présenter une licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité ou une déclaration d'entrepreneur de spectacle occasionnel (Cerfa 14886*01) déposée au préalable auprès de la DRAC se verront refuser l'accès au Théâtre Saint-Louis.

ARTICLE IV - CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

1. Durée et horaires d'utilisation

La durée et les horaires d'utilisation seront définis au regard des besoins de l'utilisateur dans la convention de mise à disposition et de l'analyse technique de l'événement. **Le jour de location** peut correspondre à une journée de prémontage technique, de répétition ou à une journée de représentation sur une amplitude horaire, tel que :

- amplitude de 9h ou 12h maximum réparties respectivement en 2 ou 3 services de 4h modulables : 9h/13h, 14h/18h et 19h/23h.

2. Contribution financière

Les tarifs d'occupation du Théâtre Saint-Louis sont votés par le Conseil Municipal et susceptibles d'évoluer. Le tarif en vigueur exprimé toutes taxes comprises sera rappelé dans la convention signée (tableau de synthèse financière (article 3) après estimation du dispositif sécuritaire, technique (incluant les ressources humaines, location de matériel et prestation) et d'entretien réalisé par la Direction Technique. La facture correspondant à la mise à disposition du théâtre sera envoyée à l'utilisateur après échéance. Le règlement de cette facture devra être adressé à la Trésorerie Municipale et en aucun cas à la Direction Culture. La Ville se réserve la faculté de ne pas répondre favorablement à une demande de réservation présentée par un utilisateur en situation d'impayés au titre d'occupations antérieures.

3. Utilisation prioritaire par la Ville de Pau

Dans le cadre de la programmation, la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées ainsi que les événements soutenus par ces deux collectivités, sont prioritaires dans l'attribution des dates sur les utilisateurs extérieurs.

De plus, la Ville de Pau se réserve le droit de fermer le théâtre pour y effectuer des travaux de maintenance ou d'entretien, ou pour tout motif d'intérêt général. Les utilisateurs ne pourront réclamer aucune indemnité ni exiger de la Ville de Pau l'attribution de nouveaux locaux en cas d'annulation signifiée par lettre recommandée avec accusé réception au moins 3 mois avant la date de la manifestation. Dans la mesure du possible, le service instructeur pourra renseigner l'utilisateur sur d'autres possibilités d'occupation de l'équipement.

4. Retrait d'autorisation d'utilisation

La Ville de Pau retirera immédiatement la mise à disposition du théâtre à l'utilisateur qui en ferait usage dans des conditions contraires au présent règlement et à la convention de mise à disposition signée, à la sécurité des biens et des personnes, aux bonnes mœurs et plus généralement aux lois et règlements en vigueur. Dans ce cas, l'utilisateur ne pourra réclamer ni dédommagement ni indemnité au titre du préjudice subi.

5. Annulation par l'utilisateur

L'utilisateur a la possibilité d'annuler sa réservation du théâtre Saint-Louis au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de respecter cette obligation, l'utilisateur devra s'acquitter des frais d'occupation sauf cas de force majeure dûment établi.

ARTICLE V - UTILISATION DES LOCAUX

1. Objet de l'utilisation

Le Théâtre Saint-Louis admet exclusivement l'organisation ponctuelle de spectacles et de réunions à caractère culturel, social, sportif, économique, artistique, caritatif ou encore des visites à but pédagogique. Il admet également des activités et manifestations diverses dans le cadre du soutien apporté à la vie associative locale. Toute autre représentation ou manifestation devra faire l'objet d'un accord écrit spécifique et préalable de la Ville de Pau. Toute manifestation à caractère culturel est strictement interdite dans l'enceinte des installations municipales. Aucune activité commerciale autre que celle de la vente des billets ne peut y être exercée. Aussi, il est strictement interdit à l'utilisateur de vendre sur place quelque bien ou service que ce soit.

2. Décors

Si le spectacle proposé par l'utilisateur comprend des décors, ceux-ci doivent obligatoirement être réalisés en matériaux incombustibles (désignation M3), faute de quoi ils seront refusés (certificat à l'appui). Toute demande particulière devra faire l'objet d'une étude préalable menée par le service Direction Prévention et Sécurité Publique.

3. Entretien des locaux

La Ville de Pau prend en charge les frais d'entretien du bâtiment et le nettoyage courant des espaces. En aucun cas l'utilisateur ne doit entraver le bon déroulement de ces opérations. Si le nettoyage du théâtre est à la charge de la Ville de Pau, l'utilisateur s'engage toutefois à le restituer propre à l'issue de l'occupation. Les frais d'eau, de chauffage et d'électricité sont également à la charge de la Ville de Pau. L'utilisateur, en prenant possession des lieux, s'engage à limiter sa consommation à un usage normal et raisonnable. Ainsi, il veillera à couper l'éclairage et le chauffage lors de la fermeture quotidienne des locaux et chaque fois que leur utilisation ne sera pas nécessaire. L'utilisateur doit prendre soin des lieux et du matériel mis à sa disposition par la Ville de Pau. En particulier, il est interdit de clouer, visser, peindre ou coller des affiches ou objets quelconques sur les murs, plafonds, portes et panneaux non réservés à cet effet. Toute dégradation du local ou du matériel devra faire l'objet d'une remise en état aux frais de l'utilisateur ayant occasionné ces dégâts. En aucun cas l'utilisateur ne pourra effectuer des travaux ou modifications des lieux de quelque nature qu'ils soient sans l'accord express et écrit de la Ville de Pau.

En accord avec la direction technique de la salle de spectacle, l'utilisateur pourra faire usage d'effets spéciaux (canon à confettis, paillettes, plumes...) qui pourront faire l'objet d'un nettoyage complémentaire à sa charge.

4. Prise des locaux

L'utilisateur s'engage à prendre les locaux et les biens en l'état où ils sont et à les rendre dans le même

état, sans pouvoir exercer aucune réclamation contre la Ville de Pau pour quelque motif que ce soit. Du début de l'occupation jusqu'à son départ, l'utilisateur demeurera responsable des locaux dont il a sollicité la mise à disposition et en particulier du respect des règles énoncées dans le présent règlement. Le personnel du théâtre est chargé de l'ouverture et de la fermeture des locaux. L'utilisateur ne sera donc dépositaire des clefs du théâtre à aucun moment.

Les installations techniques du théâtre, nécessaires à l'organisateur, ne pourront être manipulées que par les techniciens habilités ou autorisés par la Ville. Ces installations comprennent le son, la lumière et la machinerie scénique. L'accès aux locaux techniques, régies, passerelles est uniquement réservé aux techniciens habilités ou autorisés.

5. Usage du tabac et restauration

Conformément à la loi du 1^{er} janvier 2008, l'usage du tabac est interdit dans l'ensemble des locaux (loges, hall, espace scénique). L'usage de la cigarette électronique est également proscrit. Ces dispositions s'appliquent aux spectateurs, techniciens et artistes placés sous la responsabilité de l'organisateur. Il est également proscrit de consommer, de distribuer et de vendre de la nourriture, des boissons ou friandises dans l'enceinte du théâtre ; néanmoins, la restauration froide est tolérée dans les loges.

6. Accueil du public

Comme dans tous les lieux publics, le théâtre exige une tenue correcte et propre. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ayant un comportement inapproprié (état d'ébriété, agressivité verbale ou physique, suspicion de consommation de produit illicite). Tout individu ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public sera immédiatement évacué de la salle.

Il est strictement interdit d'introduire dans l'enceinte du théâtre des armes, des substances explosives, inflammables, volatiles, des bouteilles, des récipients, des objets tranchants et de manière générale tout objet dangereux. De la même façon, il est interdit d'introduire des signes ou banderoles, de nature politique, religieuse, idéologique ou publicitaire.

L'organisateur s'engage à soumettre les spectateurs à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du théâtre.

L'accès au paradis est soumis à la présence obligatoire d'un agent SSIAP 1 et limité à 60 personnes. Il reste interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés. Il est interdit de poser des objets (manteaux, vêtements, clés, programmes...) sur les rebords des corbeilles, balcons et paradis à l'intérieur de la salle.

De même, il est interdit de laisser des poussettes, coques à nourrissons ou sacs volumineux dans les couloirs et dans l'enceinte du Théâtre. De manière générale, aucun objet de quelque nature que ce soit ne doit venir entraver la circulation des personnes notamment en cas d'évacuation du public.

Les portes de la salle seront fermées dès le début du spectacle, les retardataires seront placés par une ouvreuse, sous réserve de la disponibilité de la place attribuée. L'entrée et la sortie du public s'effectuent par la rue Saint-Louis.

L'accès à l'espace scénique et aux loges est strictement interdit au public. L'organisateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le théâtre et devra en répondre, civilement et pénalement.

7. Stationnement

La rue Saint-Louis étant piétonne, tout stationnement devant le théâtre est interdit. Seul l'arrêt de véhicules est toléré pour permettre le déchargement/chargement du matériel.

Le stationnement sur des places de parking situées à proximité du Théâtre Saint-Louis s'effectue sous la responsabilité de l'utilisateur qui devra se conformer au code de la route et au paiement des frais de stationnement. La Ville de Pau n'examinera aucune réclamation en cas de verbalisation par les services municipaux (Police Municipale ou ASVP). Si l'utilisateur souhaite bénéficier d'une place de stationnement réservée, il devra se rapprocher du Service Occupation du Domaine Public de la Ville de Pau pour réserver une place de stationnement à proximité immédiate de la salle et s'acquitter des droits afférents.

ARTICLE VI - COMMUNICATION

1. Documents de communication édités par l'utilisateur

La mise à disposition du théâtre Saint-Louis implique que l'utilisateur cite la Ville de Pau et appose son logo sur tous les supports d'information et de communication utilisés par lui (invitations, flyers, affiches, communiqués de presse, etc...). Le logo sera communiqué par e-mail.

ARTICLE VII - ASSURANCE

L'utilisateur sera tenu de présenter à la Direction Culture une attestation d'assurance en responsabilité civile et locative au maximum 15 jours avant la date effective de l'événement. Cette attestation fera mention d'une couverture pour la période d'utilisation des installations en qualité d'occupant occasionnel, pour tous dommages causés aux biens ou aux personnes du fait de son occupation, de telle sorte que la Ville de Pau ne soit jamais inquiétée ni sa responsabilité recherchée à ce sujet. L'utilisateur renonce d'autre part à tout recours contre la Ville de Pau en cas de vol ou de dégradation des biens entreposés ou exposés pour quelque cause que ce soit. À défaut de remettre l'attestation d'assurance dans le délai ci-dessus indiqué ou en cas d'insuffisance des garanties souscrites, les installations municipales ne pourront être mises à disposition de l'utilisateur.

Dans ce cas, l'utilisateur restera redevable du paiement de la moitié du coût de la mise à disposition tel qu'indiqué dans la convention.

ARTICLE VIII - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les utilisateurs doivent limiter l'occupation de la salle en fonction de sa capacité d'accueil telle que défini dans le procès-verbal de la commission de sécurité, qui s'élève à 398 personnes. L'ajout d'assises mobiles modifiant la jauge ou de mobilier quelconque dans les espaces libres est strictement interdit. Aucun dépassement de jauge ne sera autorisé.

Toutes les portes, issues de secours et voies de circulations doivent être libres conformément au plan d'évacuation pendant les répétitions et les représentations. D'une manière générale, l'utilisateur s'interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales de sécurité, en particulier :

- les blocs autonomes signalant les issues de secours doivent rester visibles,
- les installations électriques ne doivent pas être modifiées ou surchargées,
- aucun matériel de cuisson (four, four micro-onde, barbecue, bouteille de gaz, etc.) ou de chauffage d'appoint supplémentaire ne devront être introduits dans le Théâtre Saint-Louis.

En cas de sinistre, l'utilisateur doit se rapprocher de l'agent de sécurité incendie et des techniciens du théâtre qui sont chargés au regard de leurs attributions respectives de :

- prendre toute mesure nécessaire pour éviter la panique,
- assurer la sécurité des personnes, notamment en cas d'évacuation,
- ouvrir les portes de secours,
- prendre toute mesure conservatoire en cas de dégâts matériels,
- alerter les pompiers (18),
- prévenir les forces de l'ordre et la Direction Culture.

Outre le respect des règles de sécurité, l'organisateur doit respecter et faire respecter les règles d'hygiène, le code du travail, les règles de protection de l'environnement (nuisances sonores), etc...

ARTICLE IX - CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Les présentes conditions d'utilisation de la salle adoptées par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023, sont exécutoires après transmission en Préfecture et accomplissement des formalités de publicité réalisées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière. Il sera affiché en permanence dans les lieux et sera remis à chaque utilisateur qui déclarera par signature de la convention de mise à disposition en avoir pris connaissance, et s'engager à en respecter les prescriptions.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 69 Foirail : actualisation des tarifs de location

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

La salle de spectacle du Foirail est exploitée en régie directe et accueille depuis le mois d'octobre 2022 de façon prioritaire les représentations de la saison symphonique de l'Orchestre de Pau Pays de Béarn (OPPB), de la saison d'Espaces Pluriels (scène conventionnée d'intérêt national Danse), de la saison « Théâtre à Pau » et de la Saison Internationale « Jazz à Pau ».

Elle accueille également certaines propositions programmées par la ville et l'agglomération (Éloquence, Pau Validé, le Conservatoire à Rayonnement Départemental). Enfin les disponibilités restantes permettent d'accueillir des compagnies professionnelles de spectacle vivant, des conférences, des séminaires.

La grille tarifaire avait été adoptée par délibération en date du 27 juin 2022. Après 9 mois d'exploitation du Foirail, il est proposé de l'actualiser afin de répondre au mieux aux besoins exprimés par les utilisateurs.

Ainsi tous les partenaires et usagers extérieurs devront s'acquitter :

- Du coût de location de la salle comprenant :
 - o Un accès à la salle de spectacle
 - o Un accès aux loges
 - o Un accès à la Coupole
 - o Un régisseur à disposition garant du fonctionnement des équipements

- Des frais de sécurité comprenant :
 - o Un forfait représentation (SSIAP 2-SSIAP 1 et 1 agent de sécurité)
 - o Des heures complémentaires

- Des frais techniques et d'entretien complémentaires, le cas échéant :
 - o Ressources humaines (régisseur et/ou technicien)
 - o Location de matériel
 - o Prestation extérieure
 - o Ménage

La journée de location est basée sur une amplitude maximum de 14 heures répartie en 3 services de 4 heures.

Il est proposé d'approuver la grille tarifaire annexée à la délibération qui reprend l'ensemble des nouveaux tarifs proposés. Cette nouvelle tarification entrera en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Il est rappelé que l'association Espaces Pluriels, scène conventionnée d'intérêt national Danse, bénéficie d'un tarif forfaitaire d'occupation (70 jours maximum) de 45 000 € HT, et que l'OPPB en qualité d'occupant régulier s'acquittera uniquement des coûts de location et des frais de sécurité.

Il est également annexé à la délibération les conditions d'utilisation du foirail qui seront remises à chaque utilisateur.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les tarifs de mise à disposition de la salle du Foirail selon la grille tarifaire ci-annexée, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;**
- 2. Approuver le tarif d'occupation forfaitaire (70 jours maximum) de 45 000 € HT au bénéfice de l'association Espaces Pluriels ;**
- 3. Décider que l'OPPB en qualité d'occupant régulier s'acquittera uniquement des coûts de location et des frais de sécurité ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de mise à disposition du Foirail, à intervenir avec les utilisateurs, selon la grille tarifaire adoptée ;**
- 5. Approuver les conditions d'utilisation du Foirail ci-annexées.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

Grille tarifaire en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2023

Détail de la location FOIRAIL																							
Jour de location du Foirail TTC	Frais de sécurité					Frais Technique et d'entretien																	
	Forfait Représentation	Heures Complémentaires			Ressources Humaines				Location de Matériel	Prestation Extérieure	Entretien												
		SSIAP2	SSIAP 1	ADS	Régisseurs Métier (Son Lumières Plateau)	Techniciens																	
<p>Le jour de location comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un accès à la salle de spectacle - un accès à salle de la Coupole - un accès aux loges, - un régisseur à disposition garant du fonctionnement des équipements. <p>Amplitude de 14h maximum répartie en 3 services de 4h (Modulables):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 9h - 13h - 14h - 18h - 19h - 23h 	<p><u>Le service de représentation sécurité incendie et vigipirate comprenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - agent SSIAP 1 (salle de spectacle) - agent SSIAP 2 (SSI) - agent de sécurité (ADS) 				Service de 4h	Heure Compl.	Service de 4h	Heure Compl.	Refacturé sur la base de devis établis	Refacturé sur la base de devis établis	Frais d'entretien si utilisation particulière des locaux												
<table border="1"> <tr> <th>Mode Spectacle</th> <th>Mode Conférence</th> </tr> <tr> <td>2 400 € HT 2 880 € TTC</td> <td>3 200 € HT 3 840 € TTC</td> </tr> </table>	Mode Spectacle	Mode Conférence	2 400 € HT 2 880 € TTC	3 200 € HT 3 840 € TTC	<p>Forfait 4h TTC 372,00 €</p>	<p>1h TTC 30,00 €</p>	<p>1h TTC 30,00 €</p>	<p>1h TTC 33,00 €</p>	<p>150 €</p>	<p>38 €</p>	<p>120 €</p>	<p>30 €</p>	<p>refacturé</p>	<p>refacturé</p>	<table border="1"> <tr> <th>Espaces</th> <th>Forfait TTC</th> </tr> <tr> <td>Coupole</td> <td>60,00 €</td> </tr> <tr> <td>Loges</td> <td>45,00 €</td> </tr> <tr> <td>Salle de spectacle</td> <td>75,00 €</td> </tr> </table>	Espaces	Forfait TTC	Coupole	60,00 €	Loges	45,00 €	Salle de spectacle	75,00 €
Mode Spectacle	Mode Conférence																						
2 400 € HT 2 880 € TTC	3 200 € HT 3 840 € TTC																						
Espaces	Forfait TTC																						
Coupole	60,00 €																						
Loges	45,00 €																						
Salle de spectacle	75,00 €																						

CONDITIONS D'UTILISATION DU FOIRAIL

PRÉAMBULE

La Ville de Pau, propriétaire et gestionnaire du pôle culturel du Foirail, entend mettre cet outil au service d'une programmation artistique et culturelle portée en régie, mais également le rendre accessible à d'autres acteurs culturels et associatifs du territoire.

Les présentes conditions d'utilisation de la salle de spectacle et de ses espaces annexes ont pour objet de fixer les règles générales de mise à disposition ainsi que les prescriptions à observer en vue du bon fonctionnement de cet équipement et du maintien de la sécurité des usagers.

ARTICLE I - UTILISATEURS

La Ville de Pau met à la disposition des utilisateurs les locaux municipaux du pôle culturel du Foirail conformément aux modalités de réservations prévues à l'article III et suivant les disponibilités. Seuls les organisateurs effectifs d'une manifestation sont habilités à demander et utiliser la salle, à l'exclusion de tout autre intermédiaire. Par conséquent, tout prêt ou sous-location par l'utilisateur est strictement interdit sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE II - IDENTIFICATION DES LOCAUX

La salle de spectacle et ses espaces annexes, fait partie intégrante du pôle culturel du Foirail constituant un Établissement Recevant du Public (ERP) de type L (salle de spectacle) et R (restauration) de 2^{ème} catégorie. Le nombre de spectateurs pouvant être accueilli dans l'enceinte de la salle de spectacle est de 580 personnes en salle maximum réparties tel que mentionné dans le procès-verbal de la commission de sécurité :

Salle de spectacle : 580 personnes
Régie : 3 personnes
Dans l'espace loges et scène : 70 personnes
Salle de Cinéma 1 : 300 personnes
Salle de Cinéma 2 : 120 personnes
Salle de Cinéma 3 : 80 personnes
Bureaux et salle de réunion : 19 personnes
Régie Cinéma : 2 personnes
Cafétéria : 64 personnes

Des informations complémentaires sur les locaux (plans, matériel son et lumière) sont à disposition des utilisateurs sur simple demande auprès de la Direction Technique de la salle.

ARTICLE III - MODALITÉS DE RÉSERVATION

1. Disponibilité

Avant de déposer une demande officielle d'occupation, l'utilisateur a la possibilité de contacter la Direction Culture par téléphone, courrier ou mail afin de vérifier les disponibilités de cet équipement. Néanmoins, la demande ne sera effective qu'à compter de la réception par la Ville de Pau du formulaire de demande d'utilisation de la salle complété en ligne par l'utilisateur. Toute demande ne comportant pas l'ensemble des éléments mentionnés dans le formulaire ne pourra faire l'objet d'une étude et être prise en compte.

2. Planning et validation

Le planning de la salle de spectacle et ses espaces annexes du Foirail est établi par saison culturelle allant du 1^{er} septembre au 10 juillet de l'année suivante. Dans le cadre de la programmation, les événements organisés par la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées seront

prioritaires par rapport aux demandes extérieures.

À réception d'une demande écrite conforme à l'article III.1, le service instructeur devra s'assurer des éléments suivants :

- disponibilité des dates requises en fonction des événements déjà programmés,
- compatibilité avec le planning des équipes techniques,
- la nature de la manifestation proposée soit au regard de sa compatibilité avec la programmation municipale, soit au vu d'un intérêt autre pour la collectivité,
- contraintes d'entretien des lieux et équipements,
- prise en compte des temps de montage et démontage entre deux manifestations.

3. Convention de mise à disposition

Toute mise à disposition donnera lieu à l'établissement d'une convention entre la Ville de Pau et l'utilisateur.

Ce document stipule :

- l'identité complète du demandeur (raison sociale, adresse, contact du responsable, n° siret, code APE, n° de licence d'entrepreneur de spectacle, etc...),
 - la nature de la programmation, son titre ainsi que les dates, horaires et durées de l'événement,
 - la jauge définie à respecter impérativement,
 - les tarifs en vigueur et les points de retrait des billets, que la manifestation soit gratuite ou payante,
 - le montant détaillé de la contribution due par l'occupant (nombre de jours de répétitions, représentations, tarif proposé, etc...),
 - le détail des besoins en locaux et matériels utilisés (guichets, éclairage, son, ouverture des portes, etc...).
- Un Tableau de synthèse financière détaillant la contribution due (après étude sécuritaire et technique incluant les ressources humaines) :

Grille tarifaire en annexe.

L'organisateur devra transmettre à la Direction Culture **au plus tard un mois et demi avant la date effective** de l'occupation :

- la convention dûment complétée et signée,
- une attestation d'assurance en responsabilité civile et locative relative à l'occupation du Foirail (conditions fixées par l'art.VII du RG),
- un document relatif à la réglementation en matière d'organisation de spectacle vivant (cf. art.III.5 du RG).

Passé ce délai ou en l'absence de ces documents, la Ville de Pau ne sera pas en mesure de garantir la mise à disposition de la salle de spectacle.

4. Déclarations

Il appartient à l'utilisateur de procéder à toutes les déclarations en vigueur relatives à l'événement proposé (SACD, SACEM, CNV, etc.), et au paiement des droits correspondants. L'utilisateur fait également son affaire, sans que la responsabilité de la Ville de Pau ne puisse être engagée, du respect des droits de propriété intellectuelle qui pourraient être détenus par des tiers sur les œuvres représentées.

5. Réglementation d'événements

Les organisateurs d'événements doivent détenir une autorisation particulière d'exercer, délivrée selon des conditions et pour une durée précise. Le numéro de la licence doit figurer, sous peine de sanctions, sur les affiches, prospectus et billets des spectacles. La licence est personnelle et incessible. Si l'activité est exercée par une personne morale, la licence est délivrée à son représentant légal ou statutaire.

En l'absence de licence, l'entrepreneur peut être condamné jusqu'à deux ans d'emprisonnement, 30 000 euros d'amende.

La licence d'entrepreneur de spectacles n'est pas obligatoire pour :

- un organisme qui organise six représentations annuelles maximum et dont l'activité principale n'est pas l'organisation de spectacle : association, entreprise, organisme public...,
- les groupements d'artistes amateurs bénévoles faisant occasionnellement appel à un ou plusieurs artistes du spectacle percevant une rémunération.

Cependant, l'activité de spectacle doit être déclarée, au moins un mois avant la première représentation, à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Région (DRAC) du lieu de la représentation ou, s'il y en a plusieurs, du lieu de la première représentation.

Les organisateurs n'étant pas en mesure de présenter une licence d'entrepreneur de spectacle en cours de validité ou une déclaration d'entrepreneur de spectacle occasionnel (Cerfa 14886*01) déposée au préalable auprès de la DRAC se verront refuser l'accès à la salle de spectacle du Foirail.

ARTICLE IV - CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION

1. Durée et horaires d'utilisation

La durée et les horaires d'utilisation seront définis au regard des besoins de l'utilisateur dans la convention de mise à disposition et de l'analyse technique de l'événement. **Le jour de location** peut correspondre à une journée de prémontage technique, de répétition ou à une journée de représentation sur une amplitude horaire, tel que :

- amplitude de 9h ou 12h maximum réparties respectivement en 2 ou 3 services modulables de 4h : 9h/13h, 14h/18h et 19h/23h.

2. Contribution financière

Les tarifs d'occupation du Foirail sont votés par le Conseil Municipal et susceptibles d'évoluer. Le tarif en vigueur exprimé toutes taxes comprises sera rappelé dans la convention signée (tableau de synthèse financière (article 3) après estimation du dispositif sécuritaire, technique (incluant les ressources humaines, location de matériel et prestation) et d'entretien réalisé par la Direction Technique. La facture correspondant à la mise à disposition du Foirail sera envoyée à l'utilisateur après échéance. Le règlement de cette facture devra être adressé à la Trésorerie Municipale et en aucun cas à la Direction Culture. La Ville se réserve la faculté de ne pas répondre favorablement à une demande de réservation présentée par un utilisateur en situation d'impayés au titre d'occupations antérieures.

3. Utilisation prioritaire par la Ville de Pau

Dans le cadre de la programmation, la Ville de Pau, la Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées ainsi que les événements soutenus par ces deux collectivités, sont prioritaires dans l'attribution des dates sur les utilisateurs extérieurs.

De plus, la Ville de Pau se réserve le droit de fermer la salle de spectacle du Foirail pour y effectuer des travaux de maintenance ou d'entretien, ou pour tout motif d'intérêt général. Les utilisateurs ne

pourront réclamer aucune indemnité ni exiger de la Ville de Pau l'attribution de nouveaux locaux en cas d'annulation signifiée par lettre recommandée avec accusé réception au moins 3 mois avant la date de la manifestation. Dans la mesure du possible, le service instructeur pourra renseigner l'utilisateur sur d'autres possibilités d'occupation de l'équipement.

4. Retrait d'autorisation d'utilisation

La Ville de Pau retirera immédiatement la mise à disposition du Foirail à l'utilisateur qui en ferait usage dans des conditions contraires au présent règlement et à la convention de mise à disposition signée, à la sécurité des biens et des personnes, aux bonnes mœurs et plus généralement aux lois et règlements en vigueur. Dans ce cas, l'utilisateur ne pourra réclamer ni dédommagement ni indemnité au titre du préjudice subi.

5. Annulation par l'utilisateur

L'utilisateur a la possibilité d'annuler sa réservation de la salle de spectacle au plus tard 1 mois avant la date de la manifestation par lettre recommandée avec accusé de réception. Faute de respecter cette obligation, l'utilisateur devra s'acquitter des frais d'occupation sauf cas de force majeure dûment établi.

ARTICLE V - UTILISATION DES LOCAUX

1. Objet de l'utilisation

Le Foirail admet exclusivement l'organisation ponctuelle de spectacles et de réunions à caractère culturel, social, sportif, économique, artistique, caritatif ou encore des visites à but pédagogique. Il admet également des activités et manifestations diverses dans le cadre du soutien apporté à la vie associative locale. Toute autre représentation ou manifestation devra faire l'objet d'un accord écrit spécifique et préalable de la Ville de Pau. Toute manifestation à caractère culturel est strictement interdite dans l'enceinte des installations municipales. Aucune activité commerciale autre que celle de la vente des billets ne peut y être exercée. Aussi, il est strictement interdit à l'utilisateur de vendre sur place quelque bien ou service que ce soit.

2. Décors

Si le spectacle proposé par l'utilisateur comprend des décors, ceux-ci doivent obligatoirement être réalisés en matériaux incombustibles (désignation M1), faute de quoi ils seront refusés (certificat à l'appui). Toute demande particulière devra faire l'objet d'une étude préalable menée par la Direction Prévention et Sécurité Publique.

3. Entretien des locaux

La Ville de Pau prend en charge les frais d'entretien du bâtiment et le nettoyage courant des espaces. En aucun cas l'utilisateur ne doit entraver le bon déroulement de ces opérations. Si le nettoyage du Foirail est à la charge de la Ville de Pau, l'utilisateur s'engage toutefois à le restituer propre à l'issue de l'occupation. Les frais d'eau, de chauffage et d'électricité sont également à la charge de la Ville de Pau. L'utilisateur, en prenant possession des lieux, s'engage à limiter sa consommation à un usage normal et raisonnable. Ainsi, il veillera à couper l'éclairage et le chauffage lors de la fermeture quotidienne des locaux et chaque fois que leur utilisation ne sera pas nécessaire. L'utilisateur doit prendre soin des lieux et du matériel mis à sa disposition par la Ville de Pau. En particulier, il est interdit de clouer, visser, peindre ou coller des affiches ou objets quelconques sur les murs, plafonds, portes et panneaux non réservés à cet effet. Toute dégradation du local ou du matériel devra faire l'objet d'une remise en état aux frais de l'utilisateur ayant occasionné ces dégâts. En aucun cas l'utilisateur ne pourra effectuer des travaux ou modifications des lieux de quelque nature qu'ils soient sans l'accord express et écrit de la Ville de Pau.

En accord avec la direction technique de la salle de spectacle, l'utilisateur pourra faire usage d'effets spéciaux (canon à confettis, paillettes, plumes...) qui pourront faire l'objet d'un nettoyage complémentaire à sa charge.

4. Prise des locaux

L'utilisateur s'engage à prendre les locaux et les biens en l'état où ils sont et à les rendre dans le même état, sans pouvoir exercer aucune réclamation contre la Ville de Pau pour quelque motif que ce soit. Du début de l'occupation jusqu'à son départ, l'utilisateur demeurera responsable des locaux dont il a sollicité la mise à disposition et en particulier du respect des règles énoncées dans le présent règlement. Le personnel de la salle est chargé de l'ouverture et de la fermeture des locaux. L'utilisateur ne sera donc dépositaire des clés du Foirail à aucun moment.

Les installations techniques du Foirail, nécessaires à l'organisateur, ne pourront être manipulées que par les techniciens habilités ou autorisés par la Ville. Ces installations comprennent le son, la lumière et la machinerie scénique. L'accès aux locaux techniques, régies, passerelles est uniquement réservé aux techniciens habilités ou autorisés.

5. Usage du tabac et restauration

Conformément à la loi du 1^{er} janvier 2008, l'usage du tabac est interdit dans l'ensemble des locaux (loges, hall, espace scénique). L'usage de la cigarette électronique est également proscrit. Ces dispositions s'appliquent aux spectateurs, techniciens et artistes placés sous la responsabilité de l'organisateur. Il est également proscrit de consommer, de distribuer et de vendre de la nourriture, des boissons ou friandises dans l'enceinte de la salle de spectacle ; néanmoins, la restauration froide est tolérée dans les loges.

6. Accueil du public

Comme dans tous les lieux publics, le Foirail exige une tenue correcte et propre. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ayant un comportement inapproprié (état d'ébriété, agressivité verbale ou physique, suspicion de consommation de produit illicite). Tout individu ayant une attitude pouvant nuire au bon déroulement du spectacle et au confort du public sera immédiatement évacué de la salle.

Il est strictement interdit d'introduire dans l'enceinte du Foirail des armes, des substances explosives, inflammables, volatiles, des bouteilles, des récipients, des objets tranchants et de manière générale tout objet dangereux. De la même façon, il est interdit d'introduire des signes ou banderoles, de nature politique, religieuse, idéologique ou publicitaire.

L'organisateur s'engage à soumettre les spectateurs à toutes mesures de contrôle ou de vérification destinées à assurer la sécurité des personnes et des biens dans l'enceinte du Foirail.

L'accès au paradis est soumis à la présence obligatoire d'un agent SSIAP 1 et limité à 60 personnes. Il reste interdit aux enfants de moins de 12 ans non accompagnés. Il est interdit de poser des objets (manteaux, vêtements, clés, programmes...) sur les rebords des corbeilles, balcons et paradis à l'intérieur de la salle.

De même, il est interdit de laisser des poussettes, coques à nourrissons ou sacs volumineux dans les couloirs et dans l'enceinte du Foirail. De manière générale, aucun objet de quelque nature que ce soit ne doit venir entraver la circulation des personnes notamment en cas d'évacuation du public.

Les portes de la salle seront fermées dès le début du spectacle, les retardataires seront placés par une ouvreuse, sous réserve de la disponibilité de la place attribuée. L'entrée du public s'effectue uniquement par le Méliès.

L'accès à l'espace scénique et aux loges est strictement interdit au public. L'organisateur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence dans le Foirail et devra en répondre, civilement et pénalement.

7. Stationnement

La place du Foirail étant semi-piétonne, tout stationnement est règlementé devant la salle de spectacle. Seul l'arrêt de véhicules est toléré pour permettre le déchargement/chargement du matériel.

Le stationnement sur des places de parking situées à proximité du Foirail s'effectue sous la responsabilité de l'utilisateur qui devra se conformer au code de la route et au paiement des frais de stationnement. La Ville de Pau n'examinera aucune réclamation en cas de verbalisation par les services municipaux (Police Municipale ou ASVP). Si l'utilisateur souhaite bénéficier d'une place de stationnement réservée, il devra se rapprocher du Service Occupation du Domaine Public de la Ville de Pau pour réserver une place de stationnement à proximité immédiate de la salle et s'acquitter des droits afférents.

ARTICLE VI - COMMUNICATION

1. Documents de communication édités par l'utilisateur

La mise à disposition du Foirail implique que l'utilisateur cite la Ville de Pau et appose son logo sur tous les supports d'information et de communication utilisés par lui (invitations, flyers, affiches, communiqués de presse, etc...). Le logo sera communiqué par e-mail.

ARTICLE VII - ASSURANCE

L'utilisateur sera tenu de présenter à la Direction Culture une attestation d'assurance en responsabilité civile et locative au maximum 15 jours avant la date effective de l'événement. Cette attestation fera mention d'une couverture pour la période d'utilisation des installations en qualité d'occupant occasionnel, pour tous dommages causés aux biens ou aux personnes du fait de son occupation, de telle sorte que la Ville de Pau ne soit jamais inquiétée ni sa responsabilité recherchée à ce sujet. L'utilisateur renonce d'autre part à tout recours contre la Ville de Pau en cas de vol ou de dégradation des biens entreposés ou exposés pour quelque cause que ce soit. À défaut de remettre l'attestation d'assurance dans le délai ci-dessus indiqué ou en cas d'insuffisance des garanties souscrites, les installations municipales ne pourront être mises à disposition de l'utilisateur.

Dans ce cas, l'utilisateur restera redevable du paiement de la moitié du coût de la mise à disposition tel qu'indiqué dans la convention.

ARTICLE VIII - CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les utilisateurs doivent limiter l'occupation de la salle en fonction de sa capacité d'accueil telle que défini dans le procès-verbal de la commission de sécurité, qui s'élève à 580 personnes. L'ajout d'assises mobiles modifiant la jauge ou de mobilier quelconque dans les espaces libres est strictement interdit. Aucun dépassement de jauge ne sera autorisé.

Toutes les portes, issues de secours et voies de circulations doivent être libres conformément au plan d'évacuation pendant les répétitions et les représentations. D'une manière générale, l'utilisateur s'interdit toute activité dangereuse et respecte les dispositions légales de sécurité, en particulier :

- les blocs autonomes signalant les issues de secours doivent rester visibles,
- les installations électriques ne doivent pas être modifiées ou surchargées,
- aucun matériel de cuisson (four, four micro-onde, barbecue, bouteille de gaz, etc.) ou de chauffage d'appoint supplémentaire ne devront être introduits dans le Foirail.

En cas de sinistre, l'utilisateur doit se rapprocher de l'agent de sécurité incendie et des techniciens de la salle qui sont chargés au regard de leurs attributions respectives de :

- prendre toute mesure nécessaire pour éviter la panique,
- assurer la sécurité des personnes, notamment en cas d'évacuation,

- ouvrir les portes de secours,
- prendre toute mesure conservatoire en cas de dégâts matériels,
- alerter les pompiers (18),
- prévenir les forces de l'ordre et la Direction Culture.

Outre le respect des règles de sécurité, l'organisateur doit respecter et faire respecter les règles d'hygiène, le code du travail, les règles de protection de l'environnement (nuisances sonores), etc...

ARTICLE IX - CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

Les présentes conditions d'utilisation de la salle adoptées par délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2023, sont exécutoires après transmission en Préfecture et accomplissement des formalités de publicité réalisées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en la matière. Il sera affiché en permanence dans les lieux et sera remis à chaque utilisateur qui déclarera par signature de la convention de mise à disposition en avoir pris connaissance, et s'engager à en respecter les prescriptions.



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 70 Foirail : création d'un abonnement découverte

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

En 2022, avec l'ouverture du pôle culturel du Foirail, la ville a souhaité proposer une programmation pluridisciplinaire avec les saisons Théâtre à Pau et Jazz à Pau et accueillir en son sein les programmations portées par l'OPPB, Orchestre de Pau Pays de Béarn et Espaces pluriels, scène conventionnée d'intérêt national-danse.

Fort du succès d'une première saison et dans l'objectif d'aller à la conquête de nouveaux publics, la ville, l'OPPB, Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès ont souhaité s'associer pour la saison 2023/2024 autour d'une nouvelle offre à destination de ceux qui n'ont pas encore découvert les différentes propositions artistiques présentées au Foirail et proposent de créer un abonnement découverte du Foirail.

Cet abonnement est composé de 4 spectacles, un spectacle de chacune des saisons de l'OPPB, Espaces Pluriels, Jazz à Pau et Théâtre à Pau et deux places de cinéma au Méliès pour un prix unique de 100 €.

L'abonnement proposera :

- d'octobre à décembre 2023 deux séances de cinéma au Méliès,
- 19 octobre 2024 : un spectacle de cirque contemporain d'Espaces Pluriels,
- 18 janvier 2024 : un concert symphonique de l'OPPB,
- 9 février 2024 : un concert de Jazz à Pau,
- 7 avril 2024 : une pièce de Théâtre à Pau.

Les deux premiers rangs A et B de la salle de spectacle seront réservés par chaque opérateur pour le spectacle retenu soit 44 places.

L'article 40 de la loi du 20 décembre 2014 (article L.1611-7-1 du nouveau Code Général des Collectivités Territoriales) élargit les possibilités de conclure des mandats, après avis conforme du comptable public, en les ouvrant à de nouvelles catégories de dépenses et de recettes publiques parmi lesquelles figure notamment le produit des droits d'accès à des prestations culturelles. La convention de mandat doit alors prévoir une réédition au moins annuelle des comptes et des pièces correspondantes.

L'office du tourisme sera chargé par convention de mandat de commercialiser cet abonnement du 29 août au 16 septembre 2023. Il percevra une commission de 10 € par abonnement vendu. Les recettes encaissées seront reversées à la ville de Pau.

La ville de Pau reversera à son tour à chaque partenaire (OPPB et Espaces Pluriels) la somme de 20 € par abonnement vendu, et 10 € à l'association Ciné ma passion, le Méliès pour les deux séances de cinéma. Il est proposé la signature d'une convention entre la ville et les trois partenaires pour le reversement de ces recettes.

En cas d'annulation de spectacles ou de décès d'un abonné, les abonnés ou leur ayant-droit pourront prétendre, sur demande écrite, à une indemnisation valorisée par spectacle annulé à hauteur de 20 € et 5 € par place de cinéma.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver le tarif de 100 € pour l'abonnement découverte du Foirail 2023/2024 ;**
- 2. Approuver la convention de mandat avec l'Office du Tourisme pour la gestion de la billetterie de cet abonnement 2023/2024 ;**
- 3. Approuver la convention entre la ville de Pau et les trois partenaires (OPPB- Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès) pour le reversement des recettes de l'abonnement découverte correspondantes ;**
- 4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec l'Office de Tourisme et la convention avec les trois partenaires (OPPB-Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès) ;**
- 5. Décider que les annulations de spectacles, les décès d'abonnés donneront lieu, sur demande écrite, à indemnisation potentielle des abonnés valorisée par spectacle annulé à hauteur de 20 € et 5 € par place de cinéma.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

CONVENTION DE MANDAT
Ville de Pau et Office de Tourisme Communautaire
Pour l'encaissement des recettes de l'abonnement découverte
pôle culturel du Foirail
2023 -2024

ENTRE,

LA VILLE DE PAU,

Hôtel de ville, place Royale (64 000)
SIRET : 216 404 459 000 10
Code APE : 8411Z

Représentée par Monsieur François BAYROU, agissant en vertu de la délibération n°32 du Conseil Municipal du 27 mars 2023, visée par le contrôle de légalité le 31 mars 2023,

Dénommée ci-après « **Le Mandant** » d'une part,

ET,

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

2 rue Henri IV- 64 000 Pau
SIRET 539 153 965 000 14
Code APE : 7990Z

Représenté par son Directeur, Monsieur Sylvain LANGER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du conseil d'administration n°... du

Dénommé ci-après « **L'organisme Mandataire** » d'autre part,

Après avis conforme du comptable assignataire de la ville de Pau en date du.....

PRÉAMBULE

L'ambition portée par la Ville en matière culturelle doit permettre à Pau, son agglomération et plus particulièrement au Pays de Béarn, de rayonner et de s'affirmer comme une région riche de sa vie culturelle.

Dans le cadre de l'ouverture du pôle culturel du Foirail, la Ville souhaite proposer dans ce nouvel écrin une programmation d'excellence et pluridisciplinaire avec les saisons Théâtre à Pau et Jazz à Pau, accueillir en son sein les programmations portées par l'OPP (Orchestre de Pau Pays de Béarn), et Espaces pluriels, scène conventionnée d'intérêt national-danse, ce qui permettra de faire rayonner la Ville de Pau.

Fort du succès d'une première saison et dans l'objectif d'aller à la conquête de nouveaux publics, la Ville, l'OPP, Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès ont souhaité s'associer pour la saison 2023/2024 autour d'une nouvelle offre à destination de ceux qui n'ont pas encore découvert les différentes propositions artistiques présentées au Foirail et proposent de créer un abonnement découverte du Foirail.

Cet abonnement est composé de 4 spectacles, un spectacle de chacune des saisons de

l'OPPB, Espaces Pluriels, Jazz à Pau et Théâtre à Pau et deux places de cinéma au Méliès.

L'abonnement proposera :

- d'octobre à décembre 2023 deux séances de cinéma au Méliès,
- 19 octobre 2024 : un spectacle de cirque contemporain d'Espaces Pluriels,
- 18 janvier 2024 : un concert symphonique de l'OPPB,
- 9 février 2024 : un concert de Jazz à Pau,
- 7 avril 2024 : une pièce de Théâtre à Pau.

Les 2 premiers rangs A et B de la salle de spectacle seront réservés par chaque opérateur pour le spectacle retenu soit 44 places.

Afin d'optimiser les conditions de commercialisation de cette saison, la Ville souhaite confier la gestion à l'Office de Tourisme Communautaire « Pau Pyrénées Tourisme », qui dispose de l'expérience et de l'expertise en matière de gestion d'un système de billetterie de spectacles.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées afin de conclure la convention de mandat ci-dessous pour habiliter l'Office de Tourisme Communautaire « Pau Pyrénées Tourisme », ayant le statut d'Établissement Public Industriel et Commercial, après avis conforme de son comptable public, à encaisser en son nom et pour son compte certaines recettes publiques, notamment le produit des droits d'accès à des prestations culturelles.

Le recours au mandat est dans cette hypothèse de nature à simplifier la gestion des opérations d'encaissement et à améliorer la visibilité et l'accès de l'utilisateur au service.

CELA EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Nature des opérations sur lesquelles porte le mandat

La présente convention de mandat est conclue en application de l'article 40 de la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 codifié aux articles L.1611-7 et L.1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le mandant confie à l'organisme mandataire, en son nom et pour son compte, l'édition, la gestion, la commercialisation et l'encaissement de la billetterie de l'abonnement découverte, conformément aux tarifs approuvés en Conseil Municipal.

Le mandant conserve l'entière maîtrise de la politique de la billetterie, dont il est le propriétaire ou le gestionnaire dûment habilité, notamment de :

- la définition des catégories de places,
- la définition de la grille tarifaire,
- les invitations et gratuités,
- les dates de mise en vente de la billetterie.

Les billets seront fournis par l'organisme mandataire et comporteront obligatoirement les mentions imposées par la réglementation fiscale en vigueur à la date de la signature de la présente (le nom du spectacle, la valeur faciale du billet vendu, sa catégorie, le nom et les numéros de licences du mandant). Les mentions supplémentaires (sponsors, logos, ...) ainsi que la charte graphique du billet seront définies et/ou validés par le mandant sous réserve de la capacité technique du mandataire à pouvoir la réaliser.

L'ensemble des éléments définis ci-dessus devra être communiqué à l'organisme mandataire dans les meilleurs délais et au moins 3 semaines avant la mise en vente de la billetterie.

Le paiement peut être effectué en espèces, par chèque ou par carte bancaire. Les recettes

seront encaissées sur la régie de recettes de l'organisme mandataire, par des personnes dûment mandatées à cette fin. Les frais de carte bancaire seront pris en charge par l'organisme mandataire.

Le mandat inclut :

- L'accueil physique et téléphonique des publics aux horaires d'ouverture de l'organisme mandataire, qui apportera plus généralement tous renseignements utiles auprès des acheteurs potentiels.
- La fabrication, l'édition et la distribution des billets et cartes d'abonnement au moyen du système informatisé de billetterie de l'organisme mandataire.
- L'annonce des spectacles programmés par le mandant sur ses outils de communication (écrans à l'OTC, site internet, réseaux sociaux, etc.).
- Le remboursement, à la demande expresse du mandant, des montants encaissés à tort s'agissant du remboursement des places achetées en cas d'annulation de représentations.
- L'organisme mandataire s'engage à communiquer au mandant, dans un délai de 15 jours, la liste des abonnés souhaitant se faire rembourser des places, lors des annulations de représentations liées à la crise sanitaire décidées par le mandant.

Conformément aux articles D.1611-20 et D.1611-32-8 du CGCT, l'organisme mandataire devra faire figurer, dans tous les documents qu'il établit au titre du mandat, la dénomination du mandant et la mention qu'il agit au nom et pour le compte de ce dernier.

La mise en œuvre du mandat se traduira par :

- le développement, par l'organisme mandataire, de son logiciel de caisse, dont le module abonnements et la création des salles numériques pour le Foirail.

Le tarif de l'abonnement découverte de la saison 2023/2024 du foirail sera annexé et reprendra la délibération approuvée en conseil municipal, selon le détail ci-dessous :

- Tarif abonnement découverte pour la saison 2023/2024 à hauteur de 100 €

Article 2 : Durée du mandat et conditions de résiliation

La présente convention de mandat est établie pour une période d'une année à compter de sa signature.

La vente de la billetterie par l'organisme mandataire débutera à compter du lancement de la saison culturelle 2023/2024.

La présente convention de mandat pourra être résiliée par le mandant, de plein droit et sans indemnité, en cas de non-respect de l'une de ses dispositions quelle qu'en soit sa nature, et par l'organisme mandataire, sous réserve d'un préavis d'un mois.

Article 3 : Comptabilité séparée

L'organisme mandataire devra être en mesure de produire un état retraçant l'intégralité des produits et des ventes et annoté de la date du reversement au mandant.

Article 4 : Périodicité de reversement des sommes encaissées par l'organisme mandataire

L'organisme mandataire s'engage à reverser au mandant, par virement bancaire, les sommes encaissées au titre de la billetterie à l'issue de la période d'abonnement.

A l'appui de son virement, l'organisme mandataire devra produire au mandant le détail des sommes encaissées. Cet état des billets vendus certifié et issu du logiciel de l'organisme mandataire comprendra le nombre d'abonnements vendus.

Les virements seront effectués sur le compte de la Trésorerie de Pau ouvert au nom de la Ville de Pau auprès de la Banque de France et dont les coordonnées sont les suivantes :

Code banque : 30001

Code guichet : 00622

Numéro de compte : C6410000000

Clé RIB : 87

En cas d'annulation de spectacle à l'initiative du mandant, le remboursement des billets vendus sera effectué sur demande expresse du mandant puis de l'utilisateur, par virement bancaire. Dans ce cas, l'organisme mandataire fera droit aux usagers qui lui en présenteront la demande dans un délai maximum de 3 mois suivant la date du spectacle initialement prévu.

Article 5 : Reddition des comptes de l'exercice par l'organisme mandataire

L'organisme mandataire tient une comptabilité séparée permettant de retracer l'intégralité des produits et des charges constatés et des mouvements de caisse opérés au titre du mandat.

L'organisme mandataire opère la reddition des comptes une fois par an, le 31 décembre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre, de telle sorte que le comptable public du mandant soit en mesure de produire son compte de gestion dans les délais réglementaires.

Les comptes produits par l'organisme mandataire retracent la totalité des opérations de recettes et de dépenses décrites par nature, sans contraction entre elles, ainsi que la totalité des opérations de trésorerie par nature.

La reddition des comptes de l'organisme mandataire est soumise à l'approbation de l'ordonnateur du mandant.

Article 6 : Remboursement des frais de l'organisme mandataire

L'exercice du mandat s'accompagne de la prise en charge, par l'organisme mandataire, de frais de développement du logiciel, d'achat de matériels et de mobilisation de ses personnels (paramétrage, vente y compris en soirée, comptabilité).

Les billets seront commercialisés par l'office de Tourisme Communautaire. En contrepartie, il percevra une commission de 10 € par abonnement vendu au moyen d'une facturation adressée à la Ville de Pau. Les recettes brutes encaissées par l'Office de Tourisme seront reversées à la Ville de Pau.

Article 7 : Contrôles mis à la charge de l'organisme mandant

Le comptable public du mandant est tenu d'exercer le contrôle des ordres de recouvrer, notamment la régularité de l'autorisation de percevoir la recette.

Lorsque, suite aux contrôles de l'ordonnateur ou du comptable du mandant, la responsabilité de l'organisme mandataire est engagée, un ordre de reversement ou un titre de recettes est émis à son encontre.

Si l'organisme mandataire ne s'acquiesce pas spontanément de l'ordre de reversement ou du titre de recettes ou si l'ordonnateur refuse de l'émettre ou d'autoriser les poursuites, le

comptable saisit le Directeur Départemental des Finances Publiques afin que le juge des comptes soit saisi de ces opérations présumées constitutives de gestion de fait.

Fait à Pau,

Pour l'Office de Tourisme
Pau Pyrénées Tourisme

Pour la Ville de Pau

Sylvain LANGER
Directeur

François BAYROU
Maire de Pau

CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIER

Pour reversement des recettes de l'abonnement découverte pôle culturel du Foirail 2023 -2024

ENTRE,

LA VILLE DE PAU,
Hôtel de ville, place Royale (64 000)
SIRET : 216 404 459 000 10
Code APE : 8411Z

Représentée par Monsieur François BAYROU, agissant en vertu de la délibération n°32 du Conseil Municipal du 27 mars 2023, visée par le contrôle de légalité le 31 mars 2023,

Dénommée ci-après « **Ville de Pau** » d'une part,

Et,

L'Orchestre de Pau Pays de Béarn (OPPB) - El Camino - Établissement Public de Coopération Culturelle

Représenté par Monsieur Frédéric MORANDO, en qualité de Directeur Général, dont le siège social est situé au Pavillon des Arts, 1, boulevard des Pyrénées à Pau ;

N° SIRET 87952991500016

N° de licence(s) d'entrepreneur de spectacles :

Licence diffuseur : PLATESV-D-2019001763

Licence producteur : PLATESV-D-2019-001762

Dénommé ci-après « **OPPB** », d'autre part,

Et,

L'Association Espaces Pluriels, scène conventionnée d'intérêt national Danse.

Association régie par la Loi 1901, déclarée à Préfecture des Pyrénées Atlantiques, enregistrée sous le numéro RNA W643002868, ayant son siège 17 avenue de Saragosse à Pau, représentée par Monsieur Thomas HUERGA en sa qualité de Président.

Dénommée ci-après « **Espaces Pluriels** », d'autre part,

Et,

L'Association Ciné Ma Passion « Le Méliès », déclarée à la Préfecture des Pyrénées Atlantiques le 22/01/1990, enregistrée sous le numéro RNA W643000466, ayant son siège Place du Foirail à Pau, représentée par son président Michel SPANDRE.

PRÉAMBULE

L'ambition portée par la Ville en matière culturelle doit permettre à Pau, son agglomération et plus particulièrement au Pays de Béarn, de rayonner et de s'affirmer comme une région riche de sa vie culturelle.

Dans le cadre de l'ouverture du pôle culturel du Foirail, la Ville souhaite proposer dans ce nouvel écrin une programmation d'excellence et pluridisciplinaire avec les saisons Théâtre à Pau et Jazz à Pau, accueillir en son sein les programmations portées par l'OPPB (Orchestre de Pau Pays de Béarn), et Espaces pluriels, scène conventionnée d'intérêt national-danse, ce qui permettra de faire rayonner la Ville de Pau.

La Ville de Pau, l'OPPB, Espaces Pluriels et le cinéma le Méliès ont souhaité s'associer pour la saison 2023/2024 autour d'une nouvelle offre à destination de ceux qui n'ont pas encore découvert les différentes propositions artistiques présentées au Foirail et proposent de créer 44 abonnements découverte.

C'est dans ce contexte que les parties se sont rapprochées afin de conclure la convention de partenariat financier ci-dessous pour habiliter la Ville de Pau à reverser à chacun des partenaires le montant de l'abonnement correspondant.

CELA EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1- Objet de la convention :

Cet abonnement est composé de 4 spectacles, un spectacle de chacune des saisons de l'OPPB, Espaces Pluriels, Jazz à Pau et Théâtre à Pau et deux places de cinéma au Méliès pour un prix unique de 100 €.

L'abonnement proposera :

- d'octobre à décembre 2023 deux séances de cinéma au Méliès,
- 19 octobre 2023 : un spectacle de cirque contemporain d'Espaces Pluriels,
- 18 janvier 2024 : un concert symphonique de l'OPPB,
- 9 février 2024 : un concert de Jazz à Pau,
- 7 avril 2024 : une pièce de Théâtre à Pau.

Les 2 premiers rangs A et B de la salle de spectacle seront réservés par chaque opérateur pour le spectacle retenu soit 44 places.

Afin d'optimiser les conditions de commercialisation de cette saison, la Ville confie la gestion à l'Office de Tourisme Communautaire « Pau Pyrénées Tourisme », qui dispose de l'expérience et de l'expertise en matière de gestion d'un système de billetterie de spectacles.

L'office de tourisme sera chargé par convention de mandat, de commercialiser cet abonnement du 29 août au 16 septembre 2023. Il percevra une commission de 10€ par abonnement vendu au moyen d'une facturation adressée à la ville. Les recettes brutes encaissées seront reversées à la Ville de Pau.

2- Conditions financières :

La Ville de Pau percevra les recettes de cet abonnement et s'engage à reverser à chaque partenaire le montant de l'abonnement lui revenant avant le 31 décembre 2023 soit :

OPPB : 20 € par abonnement vendu,

Espaces Pluriels : 20 € par abonnement vendu,

Cinéma Le Méliès : 10 € pour 2 places de cinéma vendues dans le cadre de l'abonnement.

3- Durée :

Cette convention est valable à compter de sa signature pour toute la durée de la saison culturelle du Foirail 2023/2024.

4- Avenant à la convention :

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente fera l'objet d'un avenant.

5- Litiges :

Tout litige pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou l'exécution de la présente convention pourra, à défaut d'accord amiable entre les parties, être soumis au tribunal administratif de Pau.

Fait à Pau,

Pour l'OPPB

Pour la Ville de Pau

Directeur

François BAYROU
Maire de Pau

Pour Espaces Pluriels

Pour Ciné Ma Passion

Directeur ou Président

Président



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 71 Foirail : saison 2023-2024 - concert du pianiste J.P. COLLARD

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau proposera au Foirail dans le cadre de la saison 2023-2024 un concert du pianiste Jean-Philippe Collard qui aura lieu le 2 février 2024 à 20h dans la salle de spectacle.

Jean-Philippe Collard est sorti premier du conservatoire de Paris en 1965, il est l'un des rares pianistes français à avoir fait une grande partie de sa carrière aux États Unis, jouant avec Ozawa, Previn, Maazel... Il a joué avec les plus grands chefs d'orchestre de notre époque et fut le directeur artistique des Flâneries musicales de Reims. Il interprétera à l'occasion de ce récital des préludes, sonates et barcarolles de Fauré, Chopin et Scriabine.

Ce récital de piano sera proposé à 25 € pour les tarifs pleins, à 15 € les strapontins et 15 € pour les tarifs réduits, ces derniers sont destinés à favoriser un accès pour tous à la culture et s'appliqueront aussi bien aux demandeurs d'emploi, personnes non imposables et bénéficiaires des minima sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation d'Insertion (AI), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)), ainsi qu'un tarif jeune moins de 26 ans à 8 €.

Un maximum de 30 places exonérées sera fixé afin de promouvoir ce concert exceptionnel auprès des partenaires institutionnels et privés, mais aussi d'accorder des invitations aux mécènes éventuels.

L'article 40 de la loi du 20 décembre 2014 (article L.1611-7-1 du nouveau Code Général des Collectivités Territoriales) élargit les possibilités de conclure des mandats, après avis conforme du comptable public, en les ouvrant à de nouvelles catégories de dépenses et de recettes publiques parmi lesquelles figure notamment le produit des droits d'accès à des prestations culturelles. La convention de mandat doit alors prévoir une réédition au moins annuelle des comptes et des pièces correspondantes.

L'Office de Tourisme Communautaire sera chargé par convention de mandat de la billetterie, de commercialiser ces billets à compter du mois de juillet 2023. Il percevra une commission de 2 € par billet vendu, les recettes encaissées seront reversées à la ville de Pau.

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les tarifs des billets vendus pour ce concert exceptionnel selon le détail ci-dessous :

- Tarif plein : 25 €
- Tarif réduit : 15 €
- Strapontin : 15 €
- Tarif jeune (moins de 26 ans) : 8 €

2. Fixer à 30 le nombre maximum de places exonérées selon les conditions ci-dessus exposées ;

3. Approuver la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire pour la gestion de la billetterie de ce concert exceptionnel ;

4. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 26 juin 2023

2/2



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 72 "Musset 3.0" : tarifs, convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

L'ambition portée par la ville en matière culturelle doit permettre à Pau, son agglomération, et plus particulièrement à tout le pays de Béarn, de rayonner et de s'affirmer comme une région riche de sa vie culturelle.

La ville de Pau et le metteur en scène Eric Vigner travaillent à la mise en œuvre d'un projet de centre de recherche et de création théâtrale dédié au répertoire français des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. *Molière 3.0*, manifestation de préfiguration organisée en août 2022 a été la première étape de ce nouveau projet. Afin de poursuivre cette initiative, un second cycle démarre dès le mois d'août 2023 jusqu'au mois d'août 2024, il sera consacré au XIXe siècle et notamment à l'œuvre d'Alfred de Musset.

Il est prévu un premier temps fort de lancement en 2023 avec la création puis la représentation de la pièce « Il faut qu'une porte soit ouverte ou fermée ».

La résidence de création se déroulera au théâtre Saint Louis du 28 août au 26 septembre 2023, suivie par trois représentations les 3 et 4 octobre 2023 et par l'organisation d'une journée de communications publiques en présence du collège de recherche le 7 octobre 2023.

Afin de favoriser la transmission aux plus jeunes, une représentation pour les scolaires sera proposée le mardi 3 octobre au tarif unique de 8€ pris en charge par les établissements scolaires ou via le Pass Culture.

Pour les représentations en faveur du tout public du 3 et 4 octobre au théâtre Saint Louis, la vente de billets à l'unité distinguera 2 tarifs (tarif normal et tarif réduit) :

- Le tarif normal en catégorie A est proposé à 15 €

- Le tarif réduit est proposé à 8 € :

- Pour les personnes souhaitant une place en catégorie B au théâtre Saint Louis,
 - Aux demandeurs d'emploi, aux personnes non imposables et bénéficiaires des minimas sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation d'Insertion (AI), Allocation aux Adultes Handicapés AAH), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)).

- Aux jeunes de moins de 26 ans, les accompagnants des classes d'Education Artistique et Culturelle (EAC) hors parcours « Trajectoire ». Le Pass Culture pourra être utilisé.

Le paradis restera gratuit au théâtre Saint-Louis pour tous les publics dans la limite des places disponibles

Un maximum de 50 places exonérées par représentation sera fixé afin de promouvoir ce temps fort Musset auprès des partenaires institutionnels et privés, mais aussi afin d'accorder des invitations aux compagnies programmées, comme l'exige l'usage.

L'article 40 de la loi du 20 décembre 2014 (article L.1611-7-1) du nouveau Code Général des Collectivités Territoriales) élargit les possibilités de conclure des mandats, après avis conforme du comptable public, en les ouvrant à de nouvelles catégories de dépenses et de recettes publiques parmi lesquelles figure notamment le produit des droits d'accès à des prestations culturelles. La convention de mandat doit alors prévoir une réédition au moins annuelle des comptes et des pièces correspondantes.

L'Office de Tourisme Communautaire sera chargé par convention de mandat de mettre en vente la billetterie à l'unité de cette manifestation, il percevra une commission de 2€ par billet vendu. La vente débutera à compter du mois de juillet 2023.

La journée du 7 octobre 2023 sera consacrée à la recherche et à des rencontres publiques. Cette journée sera dédiée à des communications du collège de recherche à destination du grand public mais également de l'ensemble des partenaires. Elle sera l'occasion de communiquer sur la diversité et la richesse de l'œuvre de Musset. Son entrée restera gratuite de façon à ouvrir la manifestation à un public le plus large possible, et à rendre la culture accessible à tous.

En marge de la résidence de création du mois de septembre et des journées d'octobre, un certain nombre d'actions seront menées à destination du public scolaire, des étudiants et du grand public. Dans le champ patrimonial, plusieurs initiatives seront proposées, en collaboration avec la Ville d'Art et d'Histoire.

Une publication sera éditée et distribuée à l'ensemble des participants afin de partager une connaissance commune autour de l'œuvre d'Alfred de Musset, du théâtre au XIXe siècle, du patrimoine palois investi dans le cadre du projet mais aussi d'éléments sur les productions artistiques. En parallèle de ces communications, un volet artistique pourra éventuellement être proposé, incluant une lecture ou un cycle de projections.

La promotion de l'Académie de l'Union, école nationale supérieure d'art dramatique du centre dramatique national de Limoges, sera présente à Pau pour assister aux représentations et aux communications publiques. Les étudiants participeront également à un stage animé par un des membres de l'équipe artistique.

En lien avec un collège d'enseignants issus d'établissements partenaires, la Ville d'Art et d'Histoire et l'UPPA, plusieurs actions à destination du public scolaire, d'étudiants et du grand public seront proposées, telles que des répétitions publiques, des rencontres avec les équipes artistiques et un bord de plateau, ainsi que des visites du théâtre Saint-Louis (en lien avec les journées du patrimoine et les journées de l'architecture).

Cette manifestation de lancement verra aussi le démarrage d'actions qui se dérouleront sur l'année, des ateliers de théâtre dans les établissements partenaires ou un projet tutoré mené par des étudiants en master. Enfin, les contenus de la publication feront le lien entre la recherche, la création artistique et le patrimoine.

délibéré page suivante

Après avis de la commission Sport - Culture - Animation du 1 juin 2023 et avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les tarifs des billets à l'unité pour les représentations scolaires au tarif unique de 8 € pris en charge par les établissements scolaires ou via le Pass Culture ;

2. Approuver les tarifs des billets à l'unité pour les représentations tout public des 3 et 4 octobre 2023, selon le détail ci-dessous :

- Tarif plein catégorie A : 15 €

- Tarif réduit : 8 € :

- Pour les personnes souhaitant une place en catégorie B au théâtre Saint Louis,

- Aux demandeurs d'emploi, aux personnes non imposables et bénéficiaires des minimas sociaux (Revenu de Solidarité Active (RSA), Allocation de Solidarité Spécifique (ASS), Allocation d'Insertion (AI), Allocation aux Adultes Handicapés AAH), Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI)),

- Aux jeunes de moins de 26 ans, les accompagnants des classes d'Education Artistique et Culturelle (EAC) hors parcours « Trajectoire ». Le Pass Culture pourra être utilisé .

3. Décider de fixer à 50 le nombre maximum de places exonérées par représentation selon les conditions ci-dessus exposées ;

4. Décider d'accorder la gratuité d'accès au paradis du théâtre Saint-Louis pour tous les publics ;

5. Décider d'approuver la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire pour la billetterie de cette manifestation ;

6. Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mandat avec l'Office de Tourisme Communautaire ci annexée ;

7. Décider la prise en charge directe ou le remboursement, sur présentation de justificatifs, des frais afférents à l'organisation de « Musset 3.0 » ;

8. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter des aides financières auprès des différents acteurs locaux selon le dispositif du mécénat ;

9. Décider d'inscrire les recettes correspondantes au Budget Principal, chapitre 70, fonction 3131.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

**Le Maire
François BAYROU**



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 73 Conclusion d'une convention tripartite avec la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture et la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées dans le cadre du Spectacle Son et Lumière 2023

Rapporteur : M. Jean LACOSTE

Mesdames, Messieurs

La ville de Pau souhaite proposer au public les 29 et 30 juillet 2023, ainsi que les 3, 4, 5, 10, 12, 17, 18, 19, 24, 25 et 26 août 2023 un spectacle « Son et lumière », adaptation du spectacle créé en 2010 par la Société Skertzo, mettant en valeur le château, monument emblématique de la ville et de la région.

A ce titre la signature d'une convention tripartite avec la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture (DGPA) et la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées (RMN-GP) est nécessaire. Cette convention est conditionnée par la mise à disposition du personnel de la DGPA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.512-6 à L.512-11,

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions et notamment les articles 1 à 12,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié, relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la circulaire n°2167 du 5 août 2008 relative à la réforme du régime de la mise à disposition des fonctionnaires de l'État,

Considérant la possibilité de mise à disposition du personnel de l'Etat auprès des collectivités territoriales,

Considérant la mise à disposition d'agents de la DGPA nécessaire au bon déroulement des soirées,

Le projet consiste en une projection automatisée, en soirée, d'une durée de 12 minutes diffusée en boucle dans la cour du château, accessible librement et gratuitement au public.

Pour ce faire, la ville est autorisée à utiliser :

- La cour d'honneur du château de Pau pour les représentations définies en préambule,
- Le pont d'honneur et la rampe du boulevard des Pyrénées pour la circulation du public,
- La terrasse du porche, la tour Montauzer, le deuxième étage intérieur du donjon et le couloir du deuxième étage de l'aile nord du château pour positionner les matériels nécessaires à la projection.

Cette mise à disposition des espaces est réalisée à titre gracieux.

Les personnels des services de la ville de Pau assurent la gestion de la discipline de la manifestation, l'accueil et le guidage à l'extérieur du domaine national.

En revanche, dans l'enceinte du domaine national, du personnel de la DPGA est mis à disposition pour les séances préalables de montage et d'essais et pour le bon déroulement des soirées. L'effectif mis à disposition représente 4 agents (1 encadrant et 3 agents en poste).

La convention afférente au dispositif précise les conditions relatives aux occupations privatives sur le domaine de l'Etat, les conditions d'exploitation et de sécurité, ainsi que les conditions de mise à disposition du personnel. L'évaluation financière des besoins en effectif est annexée à la convention.

délibéré page suivante

Il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention tripartite ci-annexée, entre la Direction Générale des Patrimoines et de l'Architecture, la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées et la ville de Pau pour la projection du spectacle son et lumière 2023 au Château de Pau ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 74 Renouvellement de la dénomination de la ville de Pau en commune touristique

Rapporteur : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Conformément à l'article L.133-11 du code du tourisme, les communes qui mettent en œuvre une politique du tourisme et qui offrent des capacités d'hébergement pour l'accueil d'une population non-résidente, peuvent être dénommées communes touristiques.

Pour pouvoir être dénommées communes touristiques les communes doivent :

- a) Disposer d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination ;
- b) Organiser, en périodes touristiques, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif ;
- c) Disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune est supérieur ou égal à 4,5% s'agissant des communes de plus de 10 000 habitants.

Cette dénomination, qui est prise par arrêté préfectoral pour une durée de cinq sur demande des communes intéressées, offre divers avantages, soit à la commune, soit à ses habitants, tels que notamment :

- L'article L.3335-4 du code de la santé publique prévoit des autorisations temporaires de la vente et la distribution de boissons alcoolisées lors de manifestations à caractère touristique dans la limite de 4 autorisations annuelles ;
- Le principe d'un plafonnement prévu par l'article L.2224-12-4 du CGCT, de la part de facture d'eau non proportionnelle au volume consommé ne s'applique pas dans les communes touristiques.
- L'article L.3332-1 du code de la santé fixe les règles d'ouverture des débits de boissons rapportées à la population municipale, dans la limite d'un débit de boissons pour 450 habitants. S'agissant des communes touristiques, la population non permanente est prise en compte, dans les conditions fixées par l'article R.3332-1 du code de la santé publique.

Aux termes de l'article R.133-34 dudit code, la délibération sollicitant la dénomination de commune touristique, accompagnée du dossier de demande, est adressée par le maire au préfet par voie électronique ou, à défaut, par voie postale.

Vous trouverez joint au présent rapport le dossier de demande de dénomination de commune touristique prévu à l'article R. 133-42 du code du tourisme, établi conformément à l'arrêté du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme, comportant :

- La liste nominative des hébergements permettant l'accueil d'une population non permanente mentionnés à l'article R. 133-33 du code du tourisme ;
- L'arrêté préfectoral portant classement de l'office du tourisme en vigueur à la date à laquelle la commune sollicite la dénomination de commune touristique ;
- Une note présentant de manière exhaustive les animations mentionnées au b de l'article R. 133-32 du code du tourisme accompagnée de tous documents constituant preuve.

L'obtention de la dénomination de commune touristique est également nécessaire pour pouvoir procéder, dans un second temps, à la demande de renouvellement du classement de la commune en « station classée de tourisme ».

La commune a en effet, par décret du 7 mai 2012, été classée « station de tourisme » pour une durée de 12 ans.

Ce classement expirant le 7 mai 2024, il convient d'obtenir au préalable la dénomination de commune touristique pour pouvoir ensuite constituer le dossier de demande de classement en « station classée de tourisme ».

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques, la dénomination de la commune en tant que commune touristique dans le respect de la procédure prévue aux articles L.133-11 et suivants et R.133-32 et suivants du code du tourisme ;**
- 2. Approuver le dossier ci-joint de demande de dénomination en commune touristique de l'ensemble du territoire communal ;**
- 3. Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ces dossiers et à les adresser pour instruction à Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR LA DÉNOMINATION DE LA VILLE DE PAU EN « COMMUNE TOURISTIQUE »



MAIRIE DE PAU - PLACE ROYALE - 64000 PAU

ÉDITION MAI 2023

CRITERES D'ENGAGEMENT

A partir des conditions d'obtention fixées par l'article R.133-32 du code du tourisme, peuvent être dénommées communes touristiques les communes qui :

Critère n°1

a) Disposent d'un Office de Tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination.

L'Office de Tourisme communautaire dénommé « Pau Pyrénées Tourisme », situé à Pau, a été classé en Catégorie 1 par arrêté préfectoral en date du 11 mars 2019 (cf arrêté préfectoral ci-dessous).



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne
Mission politiques publiques
et ingénierie territoriale

ARRETE n° PORTANT CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE PAU PYRÉNÉES TOURISME

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L 133-10-1 et D 133-20 à 133-30 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 définissant le modèle de panneau signalant le classement de l'office de tourisme;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées du 27 septembre 2018 sollicitant, sur proposition de l'office de tourisme communautaire Pau Pyrénées Tourisme, le classement dudit office en catégorie 1;

Vu les pièces du dossier;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Bayonne,

ARRETE

ARTICLE 1 : l'office de tourisme communautaire Pau Pyrénées Tourisme, sis Place Royale 64000 Pau, est classé en catégorie 1, pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : l'office de tourisme doit signaler son classement en affichant un panneau conforme au modèle en vigueur fixé par l'arrêté ministériel du 9 janvier 2013 susvisé.

ARTICLE 3 : le Sous-Préfet de Bayonne et le président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et notifié au président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Fait à Bayonne, le

11 MARS 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Bayonne


Hervé Jonathan

Critère n°2

b) Organisent, en périodes touristiques des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif.

La ville de Pau organise, coorganise et accueille durant la saison estivale, ce qui correspond à la haute saison touristique, des animations qui sont publiées dans une brochure grand public dénommée « Rafrachissement estival à Pau » (en pièce jointe).

On y retrouve notamment les évènements phares et récurrents :

1- Un été au Ciné : festival de cinéma en plein air dans les jardins de la ville.

Gratuit – juillet et août.

13^{ème} édition en 2023.

2- Ose : festival de concerts de musique classique joués par l'Orchestre de Pau Pays de Béarn en plein air au théâtre de verdure du Parc Beaumont.

Gratuit – La semaine du 14 juillet.

4^{ème} édition en 2023.

3- Le Tour de France : Pau accueille le tour pour l'étape Pau-Laruns.

Gratuit – Départ du Tour de France le 5 juillet 2023.

Depuis 1947, la ville a accueilli 74 fois le Tour de France.

4- L'été à Pau : 10 concerts en plein air proposés au théâtre de verdure du Parc Beaumont.

Gratuit – 20 juillet au 5 août 2023.

42^{ème} édition en 2023.

5- Henri IV, l'histoire d'un roi : spectacle son et lumières proposés l'été dans la cour d'honneur du château de Pau.

Gratuit. 9 dates réparties sur l'été.

13^{ème} édition en 2023.

6- Un air de vacances : festival des arts de la rue qui animé les différentes places du cœur historique de Pau.

Gratuit. 12 au 14 août 2023.

7^{ème} édition en 2023.

7- Hestiv'Oc : festival des cultures du Sud. Concerts et restauration sur la Place Clemenceau et sur les allées Aragon.

Gratuit. 3^{ème} week-end du mois d'août.

19^{ème} édition en 2023.

En dehors de la saison estivale, la ville de PAU est animée toute l'année.

Parmi les temps forts :

En avril :

LA TERRASSE DU JURANÇON - 2^{ème} édition en 2023



En mai :

PAU MOTORS FESTIVAL - 80^{ème} édition du grand prix en 2023



En octobre :

LES 5 ÉTOILES DE PAU – 26 AU 29 OCTOBRE 2023

Unique concours complet d'équitation en France – de niveau 5 étoiles depuis 2007



En novembre :

LES IDÉES MÈNENT LE MONDE – 3^{ème} week-end de novembre

Rencontres littéraires – 9^{ème} édition en 2023

Pau
Rencontres
Littéraires

**LES IDÉES
MÈNENT
LE MONDE**

**ENVIE
DE VIVRE**

18/19/20 novembre 2022

Palais Beaumont
Le Foirail

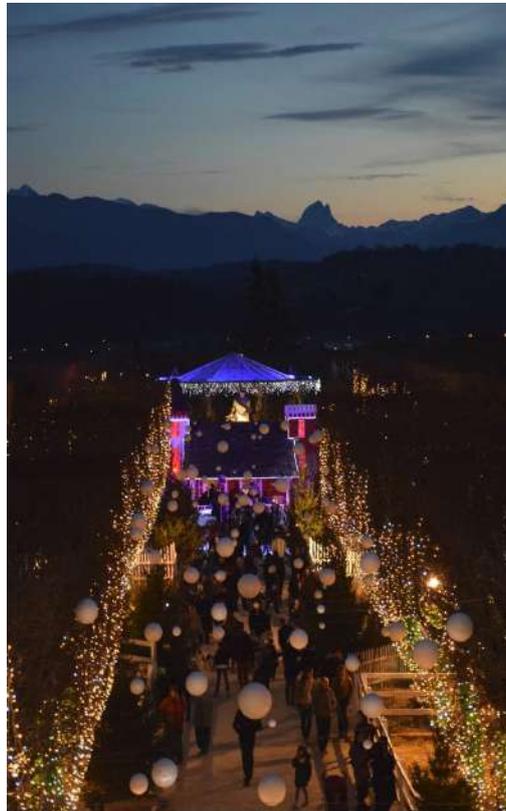
pa.u.fr
#idees22

PAU BEARN PYRÉNÉES
Communauté d'Agglomération

Logos: unicef, ibelis, DS STORE PAU PARTENAIRE OFFICIEL, LECLAIR, SOUS OUEST, PAU TOURNISME, PÉLÉ, SUD OUEST, Sélection, PAU BEARN PYRÉNÉES

En décembre :

NOËL A PAU et LA FÊTE DES LUMIÈRES – depuis 2014



Critère n°3 :

c) Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33.

Si la population municipale supérieure à 10 000 habitants, le pourcentage minimum exigé de capacité d'hébergement d'une population non permanente est de 4.5%.

PAU atteint les 14.47%.

Département : Pyrénées Atlantiques (64)					
Commune : Pau			N° INSEE : 64445		
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier : Pau Béarn Pyrénées					
Délibération du conseil municipal de Pau : 26 juin 2023					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé en catégorie 1 par arrêté préfectoral du 11 mars 2019.					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coefficients de pondération		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	979	X	2	=	1 958
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret	675	X	1	=	675
Logements meublés classés et non classés	236	X	4	=	944
Emplacements en terrain de camping	0	X	3	=	0
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	0	X	1	=	0
Résidences secondaires	1473	X	5	=	7 365
Chambre d'hôtes	3	X	2	=	6
Anneaux de plaisance	0	X	4	=	0
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					10 948
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					75 627
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					14,47%

Fait à PAU, le

**François BAYROU,
Maire de Pau**



PHOTOS : Pau Pyrénées Tourisme / ST

PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

Sous-préfecture de Bayonne
Mission politiques publiques
et ingénierie territoriale

**ARRETE n°
PORTANT CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE
PAU PYRÉNÉES TOURISME**

Vu le code du tourisme et notamment ses articles L 133-10-1 et D 133-20 à 133-30 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République;

Vu l'arrêté du 12 novembre 2010 modifié fixant les critères de classement des offices de tourisme;

Vu l'arrêté du 9 janvier 2013 définissant le modèle de panneau signalant le classement de l'office de tourisme;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées du 27 septembre 2018 sollicitant, sur proposition de l'office de tourisme communautaire Pau Pyrénées Tourisme, le classement dudit office en catégorie 1;

Vu les pièces du dossier;

Sur proposition du secrétaire général de la sous-préfecture de Bayonne,

ARRETE

ARTICLE 1: l'office de tourisme communautaire Pau Pyrénées Tourisme, sis Place Royale 64000 Pau, est classé en catégorie 1, pour une durée de cinq ans à compter de la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : l'office de tourisme doit signaler son classement en affichant un panneau conforme au modèle en vigueur fixé par l'arrêté ministériel du 9 janvier 2013 susvisé.

ARTICLE 3 : le Sous-Préfet de Bayonne et le président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et notifié au président de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Fait à Bayonne, le

11 MARS 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet de Bayonne



Hervé Jonathan



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 75 Mise à disposition d'un agent communal auprès de la SPL Halles et République

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Les membres du conseil municipal sont informés de la mise à disposition d'un agent communal de catégorie A auprès de la Société Publique Locale (SPL) Halles et République.

La direction Attractivité et Développement Economique est en charge à travers son pôle commercial de participer à la dynamisation du centre-ville de Pau. Cela se traduit par des actions de développement de l'offre commerciale, d'animations et de quotidienneté.

La ville de Pau a attribué à la SPL Halles et République un marché portant sur l'animation commerciale des abords des halles, notamment le Passage Carnot.

Dans ce cadre, un agent de la Direction Attractivité et Développement Economique de la ville de Pau, titulaire du grade d'attaché, sera mis à disposition de la SPL Halles et République à compter du 1er juillet 2023, pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 30 juin 2026, à hauteur de 20% de sa durée hebdomadaire de travail.

Il aura la responsabilité d'organiser, en lien avec les occupants du Passage Carnot, des expositions, des ateliers et des événementiels ouverts au grand public, en semaine et le week-end.

Il convient de préciser que l'agent pourra ponctuellement réaliser un temps de travail supérieur au sein de la SPL Halles et République et qu'un état des heures réalisées au-delà de la quotité de temps de travail prévue dans la convention de mise à disposition sera établi chaque fin d'année afin d'en permettre le remboursement.

Cette mise à disposition donnera lieu au remboursement des charges inhérentes à la ville par la SPL Halles et République.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition « sortante » d'un agent communal de catégorie A auprès de la SPL Halles et République.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 76 Désignation d'un référent déontologue pour les élus

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

La loi permet aux agents publics de consulter des référents déontologues, chargés de leur apporter tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques.

En 2021, Monsieur Jean GOURDOU, professeur de droit public et avocat, a été désigné par la ville de Pau, la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et le Centre Communal d'Action Sociale pour assurer les missions de référent déontologue auprès des agents des différentes collectivités.

En complément, la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale a prévu la désignation d'un référent déontologue pour les élus.

Le décret du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local détermine les modalités de désignation de la personne qui pourra conseiller les élus sur les questions de déontologie.

La présente délibération vise à désigner Monsieur Jean GOURDOU, référent déontologue pour les élus municipaux.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1111-1-1 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses dispositions de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Considérant que les missions du référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences,

Considérant que le référent déontologue ne doit pas être un élu de la collectivité au sein de laquelle il est amené à exercer ses missions, ni un agent de la collectivité, ni se trouver en situation de conflit d'intérêt avec celle-ci,

1. Désignation du référent déontologue

Il est mis en place un référent déontologue élus locaux dans les conditions prévues par le décret du 6 décembre 2022 pour les élus locaux de la ville de Pau.

Cette fonction de référent déontologue est confiée à Monsieur Jean GOURDOU, Professeur en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, agrégé et avocat.

Il bénéficie d'une lettre de mission décrivant les conditions de sa saisine ainsi que les garanties de confidentialité et de secret professionnel attachées à l'exercice de ses fonctions.

2. Missions du référent déontologue

Le référent élu local assure les missions suivantes :

- Il apporte tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local,
- Il pourra, à la demande de l'élu qui le saisit, émettre des avis et recommandations sur les questions relatives aux déclarations d'intérêts et de situation patrimoniale.

3. Obligations du référent

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022.

Il assure la confidentialité des informations qu'il est amené à traiter, qui ne peuvent être communiquées que dans le cadre d'une procédure judiciaire ou sur demande de l'intéressé.

La fonction de référent déontologue des élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale.

4. Modalités de saisine et d'examen des saisines

Les demandes d'avis seront adressées au référent déontologue par l'intermédiaire d'un mail dédié. Le référent déontologue peut solliciter la production de pièces nécessaires à l'instruction de la demande.

Un entretien téléphonique ou en présentiel peut être organisé à la demande de l'élu ou du référent déontologue.

Les réponses devront être traitées dans des délais raisonnables et prendront la forme d'un avis motivé émis au seul intéressé auteur de la saisine.

L'avis du référent déontologue ne lie pas son destinataire, seul responsable de ses obligations déontologiques.

5. Moyens matériels

Pour mener à bien sa mission, le référent déontologue disposera de moyens matériels nécessaires à sa fonction. Au besoin, il pourra être mis à la disposition du référent un bureau au sein des locaux de la collectivité.

6. Durée de la désignation

Le référent déontologue des élus locaux est désigné pour la durée du mandat.

7. Modalités de rémunération

Le référent déontologue sera indemnisé par la ville de Pau, sous forme de vacations, après service fait, dans les conditions de l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local :

- 80 € par dossier sur présentation d'un état récapitulatif mentionnant uniquement le nombre de dossiers ainsi que la date de la saisine pour chaque dossier.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Désigner Monsieur Jean GOURDOU en qualité de référent déontologue de l'élu local dans les conditions précitées ;**
- 2. Décider que le référent déontologue de l'élu local sera rémunéré sous forme de vacation à hauteur de 80 € bruts par dossier ;**

3. Décider de financer les vacances correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la ville de Pau.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOJET, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUHEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 77 Prestations d'action sociale

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

VU le code général de la fonction publique,

VU la délibération du Conseil Municipal n°67 du 27 juin 2022,

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles. L'assemblée délibérante détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

B. Allocations aux parents d'enfants de moins de 20 ans en situation de handicap

La collectivité a fait le choix, concernant l'aide apportée aux parents d'enfants en situation de handicap, de s'adosser aux conditions d'attribution définies par l'État au profit de ses agents. Celles-ci ayant été modifiées par une nouvelle circulaire parue le 30 décembre 2022, il est proposé d'en faire la transposition pour les agents de la ville de Pau.

Ainsi les conditions d'attribution demeurent inchangées.

Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans (montant mensuel)	172,46 €
Allocation pour les jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage entre 20 et 27 ans : versement mensuel au taux de 30% de la base mensuelle de calcul des prestations familiales.	

C. Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour garde d'enfant de moins de 6 ans

La collectivité a fait le choix, concernant l'attribution de CESU pour garde d'enfants, de s'adosser aux conditions d'attribution définies par l'État au profit de ses agents, par la circulaire du 2 juillet 2020. Il est proposé de maintenir ces conditions d'attribution en l'état aux agents de la ville de Pau.

Ainsi les conditions d'âge et de charge effective de l'enfant ainsi que les activités concernées restent identiques à ceux définis par la circulaire citée ci-dessus.

L'aide apportée par la collectivité en fonction des revenus du foyer se définit selon ces termes :

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence				
	Jusqu'à	De	à	De	à
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800	46 098
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350	46 648
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900	47 198
2	30 001	30 002	39 449	39 450	47 748
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000	48 298
2,5	31 100	31 101	40 549	40 550	48 848
2,75	31 650	31 651	41 099	41 100	49 398
3	32 200	32 201	41 648	41 649	49 948
3,25	32 750	32 751	42 199	42 200	50 498
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750	51 048
3,75	33 850	33 851	43 299	43 300	51 598
4	34 400	34 401	43 848	43 849	52 148
par 0,25 part supplémentaire	550	550	550	550	550
Montant annuel de l'aide au bénéfice des familles vivant maritalement (mariage, PACS) ou en concubinage	700 €	400 €		200 €	

Parts fiscales	Revenu fiscal de référence			
	Jusqu'à	De	à	A partir de
1,25	28 350	28 351	37 799	37 800
1,5	28 900	28 901	38 349	38 350
1,75	29 450	29 451	38 899	38 900
2	30 001	30 002	39 449	39 450
2,25	30 550	30 551	39 999	40 000
2,5	31 100	31 101	40 549	40 550
2,75	31 650	31 651	41 099	41 100
3	32 200	32 201	41 648	41 649
3,25	32 750	32 751	42 199	42 200
3,5	33 300	33 301	42 749	42 750
3,75	33 850	33 851	43 299	43 300
4	34 400	34 401	43 848	43 849
par 0,25 part supplémentaire	550	550	550	550
Montant annuel de l'aide au bénéficiaire des familles monoparentales (parent isolé)	840 €	480 €		265 €

D. Accompagnement par l'Atelier budgétaire Pays Basque

L'Atelier Budgétaire Pays Basque est une association dont l'objet est la lutte contre la précarité financière et la prévention du surendettement. Les prestations attendues en faveur des agents consistent à mener à bien 3 types d'actions :

- Accompagnement personnalisé,
- Consultation, soutien technique aux assistantes sociales,
- Actions collectives préventives d'information et d'éducation financière.

La convention, signée le 19 mars 2021, pour une durée d'un an et reconductible deux fois, décrit les conditions de la collaboration entre l'association ABPB et la ville de Pau dans le cadre suivant :

- Accompagnement des agents de la ville de Pau qui rencontrent des difficultés financières ou de gestion de leur budget.
- Actions collectives de prévention pour l'ensemble des agents.

E. Secours et prêts exceptionnels

Les secours d'urgence sont une attribution exceptionnelle non remboursable d'une somme d'argent qui n'est pas soumise à cotisations, pour des agents rencontrant des difficultés financières importantes.

Les prêts sociaux sont une aide financière remboursable allouée aux agents rencontrant des difficultés importantes dans un contexte social dégradé.

Les modalités d'attribution

Les demandes de secours d'urgence ou de prêts sociaux sont instruites par les assistantes sociales qui évaluent la situation sociale et financière avec l'agent. Elles proposent un secours d'urgence ou un prêt social à l'agent dans le cadre d'un accompagnement auquel il doit adhérer.

Les propositions sont validées par la Direction des Ressources Humaines de façon anonyme pour respecter les informations sur la vie privée des agents.

1. Les secours d'urgence

Ils doivent permettre à l'agent de pouvoir couvrir des besoins de première nécessité (factures impayées, frais d'essence, d'hygiène, alimentation, etc....).

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Reste à vivre faible ou inexistant
- Accident de vie (ex : perte d'emploi du conjoint, surendettement...)
- Caractère exceptionnel et urgent dans l'attente d'une ouverture de droit ou la mise en place de solutions pérennes.

Les justificatifs de la dépense réellement engagée devront être produits par l'agent auprès des assistantes sociales afin de s'assurer que l'intégralité des secours a bien été utilisée pour couvrir des besoins de première nécessité.

L'agent perçoit la somme en espèces du Trésor Public ou par virement si elle est supérieure à 150 €.

2. Les prêts sociaux

Cette aide peut être versée, par exemple, en cas de :

- Maladie, décès, séparation
- Perte d'emploi du conjoint
- Frais de justice ou dépenses liées à des réparations (voiture, chaudière, etc.)
- Entrée dans un logement (caution, 1er mois de loyer, etc.)

Les critères d'attribution sont les suivants :

- Quotient familial (revenus du ménage / nombre de parts X 30) inférieur à 50€ avec un abattement de 25% sur les revenus du ménage en cas de surendettement.
- Pour les couples travaillant dans l'une des trois collectivités, un seul prêt social sera accordé par foyer selon les mêmes conditions que citées précédemment.

Le montant maximum est de 2 000 € pour une durée de remboursement maximum de 24 mois par prélèvement sans intérêt sur le traitement mensuel.

Il est possible de contracter un nouveau prêt dans la limite d'un montant maximum de 3 000 € empruntés sur une période de 3 ans.

Pour les contractuels, la durée du remboursement est limitée à la durée du contrat restant à couvrir.

Les bénéficiaires

Peuvent être bénéficiaires du dispositif :

- Les fonctionnaires stagiaires et titulaires
- Les agents contractuels en CDI
- Les agents contractuels en CDD ayant plus de 6 mois d'ancienneté dans les 12 derniers mois précédant la demande et dont le contrat est en cours au moment où la prestation est demandée
- Les collaborateurs de cabinet
- Les agents mis à disposition dans une autre collectivité
- Les emplois aidés (dont les apprentis) après réponse des organismes de droits communs sollicités

Ne peuvent pas être bénéficiaires du dispositif :

- Les agents en position de détachement dans une autre collectivité
- Les agents mis à disposition par une autre collectivité (sauf si la convention de mise à disposition précise le contraire)
- Les agents en congé parental
- Les agents en disponibilité
- Les retraités
- Les stagiaires d'étude (secondaires ou supérieures)

délibéré page suivante

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver les prestations d'action sociale en faveur des agents présentées ci-dessus ;**
- 2. Décider que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits prévus au budget.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 78 Mise à jour des dispositions du forfait mobilités durables

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo,

Vu le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « Forfait mobilités durables » dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 novembre 2019 mettant en place une Indemnité Kilométrique Vélo en faveur des agents de la ville de Pau,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 juin 2022 mettant en œuvre le forfait mobilités durables en faveur des agents de la ville de Pau,

Depuis 2019, la ville de Pau s'est inscrite dans une démarche de promotion des mobilités douces et a déployé son plan de déplacement des agents (PDA). A ce titre, la ville de Pau avait mis en place, à titre expérimental, l'indemnité kilométrique vélo. De nombreuses actions incitatives et d'accompagnement ont d'ailleurs été mises en œuvre.

Le décret n°2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la Fonction Publique Territoriale est venu instituer de manière durable ces mesures incitatives aux mobilités dites douces, dans le cadre des déplacements entre le domicile de l'agent et son lieu de travail.

Ainsi, par délibération du 27 juin 2022, la ville de Pau s'est saisie de ce texte, pour ancrer sa démarche promotionnelle et confirmer ses objectifs poursuivis :

- Incitation aux mobilités douces et durables ;
- Participation aux objectifs de neutralité carbone ;
- Proposition d'une solution alternative pour les trajets longues distances ;
- Valorisation financière pour accompagner le stationnement des agents ;
- Promotion de la santé et du bien-être des agents ;
- Aide au pouvoir d'achat.

Depuis, le décret n° 2022-1557 du 13 décembre 2022 modifiant le décret n° 2020-1547 du 9 décembre 2020 relatif au versement du forfait mobilités durables dans la fonction publique territoriale, a élargi le forfait mobilités durables, aux engins de déplacement personnel motorisés et aux services de mobilité partagée mentionnés à l'article R. 3261-13-1 du code du travail et permet désormais le cumul de ce forfait avec le remboursement partiel d'un abonnement de transport en commun.

Ainsi, il convient d'en délibérer pour permettre le bénéfice de ces nouvelles dispositions aux agents de la collectivité.

Les bénéficiaires :

Peuvent prétendre à cette aide financière :

- Les agents titulaires et stagiaires.
- Les agents contractuels de droit public et de droit privé.

Sont exclus du dispositif de prise en charge financière, conformément à la réglementation :

- Les agents bénéficiant d'un logement de fonction et qui ne supportent aucun frais de transport pour se rendre à leur lieu de travail ou logés en convention d'occupation précaire avec astreinte ou pour une nécessité absolue de service ;
- Les agents bénéficiant d'un véhicule de fonction ;
- Les agents bénéficiant d'un transport collectif gratuit entre leur domicile et leur lieu de travail ;
- Les agents transportés gratuitement par leur employeur.

Les moyens de transports éligibles :

Le forfait mobilités durables consiste en une prise en charge par l'employeur, en tout ou partie, des frais engagés par ses agents se déplaçant entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail :

- Avec leur cycle personnel ou cycle à assistance électrique personnel ;
- En covoiturage, en tant que conducteur ou passager ;
- Avec un engin de déplacement personnel motorisé suivants : trottinette, mono-roue, gyropode, hoverboard et autres, tels que définis aux articles 6.14 et 6.15 de l'article R. 311-1 du code de la route ;
- En utilisant des services de mobilité partagée, en location ou mise à disposition en libre-service, tels que définis aux 4.8,4.9,6.10,6.11 et 6.14 de l'article R. 311-1 du code de la route, avec ou sans station d'attache et accessibles sur la voie publique (véhicule à moteur non thermique) ;
- Avec un service d'autopartage, sous réserve que les véhicules mis à disposition soient à faibles émissions (article L. 1231-14 du code des transports).

L'agent peut utiliser de manière cumulative l'un de ces modes de transports, pour atteindre le nombre minimal de jours d'utilisation ouvrant au versement du forfait.

Le montant annuel du versement :

Le montant du forfait mobilités durables est déterminé par l'arrêté du 9 mai 2020 modifié applicable à la fonction publique d'Etat.

Ce montant est fixé en fonction du nombre de déplacements réalisés au cours de l'année civile précédant celle du versement du forfait, selon le barème suivant :

Nombre de jours	Montant maximal du forfait
Entre 30 et 59 jours	100 euros
Entre 60 et 99 jours	200 euros
100 jours et plus	300 euros

Le nombre minimal de jours est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent.

Ainsi, un agent à temps partiel à raison de 80%, doit attester de 80 jours d'utilisation d'un véhicule prévu par le texte ou de covoiturage, pour bénéficier du forfait mobilité durable complet de 300 €.

Si une nouvelle réglementation venait faire évoluer ces montants de forfaits, elle s'imposerait à la présente délibération.

Le forfait mobilités durables est exonéré des cotisations sociales. Il est non assujetti à l'impôt sur le revenu.

La déclaration sur l'honneur :

Une déclaration sur l'honneur doit être établie par l'agent au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle le forfait est versé. Cette déclaration certifie l'utilisation d'un des moyens de transport prévu dans le décret et le nombre de jours de déplacements réalisés.

A cet effet, l'agent utilise le « Formulaire de demande du forfait mobilités durables – Attestation sur l'honneur » mis à disposition par la collectivité.

L'agent est invité à faire parvenir cette attestation sur l'honneur en cours d'année, dès lors qu'il est éligible au bénéfice du forfait mobilités durables conformément au barème ci-dessus indiqué.

Pour le covoiturage ou l'utilisation d'un service de mobilité partagée, l'agent doit fournir, en plus du formulaire, une attestation annuelle de covoiturage à générer sur le site : <https://attestation.covoiturage.beta.gouv.fr/salarie-secteur-public>

Quel que soit le mode de transport utilisé, la collectivité se laisse la possibilité de demander à l'agent tout justificatif complémentaire utile à cet effet.

Les modalités de versement :

Le forfait mobilités durables est versé l'année suivant celle du dépôt de la déclaration sur l'honneur. Il est versé en une seule fois.

La collectivité met en œuvre ce versement sur les bulletins de salaire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

En cas de pluralité d'employeurs, l'agent dépose une déclaration sur l'honneur auprès de chacun de ses employeurs au plus tard le 31 décembre de l'année de référence.

Le montant du forfait, versé par chaque employeur, est déterminée en prenant en compte le total cumulé des heures travaillées. La prise en charge du forfait par chacun des employeurs est calculée au prorata du temps travaillé auprès de chaque employeur.

Les règles de cumul :

Le versement du forfait mobilités durables est désormais cumulable avec la prise en charge des frais de transports publics ou d'abonnement à un service public de location de vélos, à condition que leur versement intervienne au titre de périodes distinctes.

Pour exemple, un agent se rend à la gare située près de son domicile à l'aide de son vélo personnel. Puis il se rend au travail en train, en utilisant son abonnement annuel. L'agent est alors éligible au forfait mobilités durables pour l'usage de son vélo personnel et la prise en charge de son abonnement.

Néanmoins, un même titre d'abonnement ne peut pas donner lieu à une prise en charge simultanée au titre du forfait mobilités durables et de la participation à l'abonnement à un service public de location de vélos ou de frais de transports.

Pour illustrer, un agent utilise un vélo à abonnement annuel pour se rendre au travail. L'agent ne peut pas cumuler le forfait mobilités durables avec la prise en charge de son abonnement annuel.

délibéré page suivante

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver d'actualiser les dispositions du forfait mobilités durables dans les conditions définies ci-dessus ;**
- 2. Imputer les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2023 et suivants et inscrire les crédits au budget correspondant 011.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(s) :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 79 Transformations de postes - modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L 313-1 précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L332-24, L332-13, L332-14, L332-8-1°, L332-8-2° et L332-23 précisant les emplois non permanents et permanents susceptibles d'être occupés par des agents contractuels,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de la transformation de la fonction publique,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu la délibération n°63 du 19 décembre 2022 relative au tableau des effectifs, constitué de la liste des emplois ouverts budgétairement, pourvus ou non, classés par filières et cadres d'emplois en distinguant les emplois à temps non complet,

Vu l'avis émis par le comité social territorial du 13 juin 2023,

Considérant que le tableau des effectifs doit être mis à jour afin de répondre aux besoins du service,

En effet, considérant l'évolution des missions des postes suivants, et la réussite au concours des agents occupant les postes, il est nécessaire de transformer le tableau des effectifs comme suit :

Direction	N° de poste	Intitulé de poste	Cadre d'emplois actuel au tableau des effectifs	Cadre d'emplois du poste transformé au tableau des effectifs	Quotité du poste
Prévention Sécurité Publique	PTV00198	Gestionnaire alerte voirie instruction	Adjoint administratif	Technicien	Temps complet
Prévention Sécurité Publique	PTV00213	Régisseur-euse fourrière	Technicien	Agent de maîtrise	Temps complet
Prévention Sécurité Publique	PTV01675	Agent administratif alerte voirie instruction	Agent de police municipale	Adjoint administratif	Temps complet
Prévention Sécurité Publique	PTV00315	Chef(fe) de service adjoint(e), chef(fe) d'unité ASVP	Agent de maîtrise	Technicien	Temps complet
Prévention Sécurité Publique	PTV00410	Responsable CSU	Adjoint technique	Technicien	Temps complet
Prévention Sécurité Publique	PTV00181	Instructeur(rice) occupation technique	Agent de maîtrise	Technicien	Temps complet
Urbanisme aménagement constructions durables	PTV00114	Chef de service Pau Cœur de Pays	Ingénieur	Attaché	Temps complet
Vie des quartiers politique de la ville et emploi de territoire	PTV01063	Référent(e) mission séniors	Adjoint technique	Adjoint d'animation	Temps complet
Vie des quartiers politique de la ville et emploi de territoire	PTV01476	CESF	Adjoint d'animation	Assistant socio-éducatif	Temps complet
Vie des quartiers politique de la ville et emploi de territoire	PTV01447	Directeur(rice) adjoint(e) CSH	Animateur	Attaché	Temps complet
Sports et éducation	PTV00433	Assistant(e) administratif(ve)	Adjoint territorial d'animation	Rédacteur	Temps complet
Sports et éducation	PTV01011	Chef(fe) de service adj piscines	Conseiller APS	Éducateur APS	Temps complet
Sports et éducation	PTV00952	Chef(fe) de service piscines	Attaché	Conseiller APS	Temps complet
Sports et éducation	PTV00929	Chef de service	Animateur	Rédacteur	Temps complet

Transformation de deux postes non permanents pour la création de deux postes permanents à temps non complet afin de pérenniser deux agents dans le cadre de la démarche d'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

Il est proposé de transformer deux postes non permanents en créant deux emplois permanents à temps non complet d'adjoints techniques, catégorie C, filière technique (18,25/35ème et 11,25/35ème) au sein de la Direction Sports et éducation.

Ces deux emplois permettront la pérennisation de deux agents porteurs de trisomie 21, actuellement employés en contrat CAE/CUI, qui donnent entière satisfaction et dont les droits à contrat arrivent à terme.

La nomination en qualité de fonctionnaires stagiaires de ces deux agents à temps non complet s'inscrit dans une démarche volontariste d'inclusion portée par la Collectivité mais également en lien étroit avec les objectifs fixés par la convention signée avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP).

Il est précisé que le temps de travail de ces emplois a été fixé en concertation avec la Direction, les agents et l'association chargée de leur suivi, avec qui les services de la Direction des Ressources Humaines est en lien étroit.

Après avis de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

1. Approuver les modifications du tableau des effectifs suivantes :

- Transformation d'un poste du cadre d'emplois d'adjoint administratif, catégorie C, filière administrative, en technicien, catégorie B, filière technique à temps complet ;
- Transformation d'un poste de technicien, catégorie B, filière technique, en agent de maîtrise, catégorie C, même filière, à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'agent de police municipal, catégorie C, filière sécurité, en adjoint administratif, catégorie C, filière administrative à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique en technicien, catégorie B, même filière, à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, filière technique en technicien, catégorie B, même filière, à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'agent de maîtrise, catégorie C, filière technique en technicien, catégorie B, même filière, à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'ingénieur, catégorie A, filière technique, en attaché, même catégorie, filière administrative, à temps complet ;

- Transformation d'un poste d'adjoint technique, catégorie C, filière technique en adjoint d'animation, même catégorie, filière animation à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation, catégorie C, filière animation en assistant socio-éducatif, catégorie A, filière médico-sociale à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'animateur, catégorie B, filière animation en attaché, catégorie A, filière administrative à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'adjoint d'animation, catégorie C, filière animation en rédacteur, catégorie B, filière administrative à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'attaché, catégorie A, filière administrative, en conseiller des activités physiques et sportives, même catégorie, filière sportive à temps complet ;
- Transformation d'un poste de conseiller des APS, catégorie A, filière sportive en éducateurs des activités physiques et sportives, catégorie B, même filière à temps complet ;
- Transformation d'un poste d'animateur, catégorie B, filière animation, en rédacteur, même catégorie, filière administrative à temps complet.

2. Créer deux postes à temps non complet (18,25/35ème et 11,25/35ème) d'adjoint technique, catégorie C, filière technique) dans le cadre de la pérennisation de deux agents

3. Autoriser le recours éventuel à un agent contractuel selon la procédure rappelée ci-dessous :

En cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste créé, il pourrait être envisagé de le pourvoir par le recrutement d'un agent contractuel dont le niveau de recrutement serait identique à celui exigé des fonctionnaires susceptibles d'occuper le poste et dont la rémunération correspondrait à l'échelle indiciaire du grade de l'emploi ;

4. Prélever les sommes nécessaires à cette dépense sur les codes nature et fonction réservés au personnel sur le budget de l'exercice 2023 ;

5. Autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 80 Augmentation du nombre d'apprentis et dérogation aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs âgés de 15 ans à moins de 18 ans en formation professionnelle

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L. 4121-3, L. 4153-8 à 9, D. 4153-15 à 37 et R. 4153-40 ;

Vu le décret n° 92-1258 du 30 novembre 1992 en application de la loi n° 92-672 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et à la formation professionnelle et plus particulièrement le chapitre II concernant l'expérimentation de l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, notamment les articles 5-5 et suivants ;

Vu l'évaluation ou l'actualisation des risques consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels de la commune ou de l'établissement mis à jour ;

Considérant que la formation professionnelle permet aux jeunes mineurs âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale ou dans un établissement public ;

Considérant que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

Considérant l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs consignés dans le document unique d'évaluation des risques professionnels et la mise en œuvre des actions de prévention, visées aux articles L. 4121-3 et suivants du Code du travail ainsi que les autres obligations visées à l'article R. 4153-40 du même code ;

En 2022, le nombre de postes ouverts à l'apprentissage qui était de 34, a été porté à 50 : 22 dans les services municipaux, 17 à la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP) et 11 au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Tous les services peuvent être concernés par l'accueil d'apprentis en raison de la diversité des diplômes préparés. Les formations vont du CAP au Master, dans des domaines très variés (technique, administratif, culturel, social, sportif...) : par exemple Master collectivités locales, Master Patrimoine et musées, Licence Professionnelle en ressources humaines, Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS), BTS animation du territoire, Bac professionnel travaux paysagers, Bac Professionnel et CAP mécanique, Diplôme d'Etat (DE) aide-soignant, Diplôme d'Etat (DE) auxiliaire de puériculture ...

Le contrat d'apprentissage est un contrat de droit privé. C'est un contrat à durée déterminée qui se termine à la fin de la formation. La rémunération des apprentis est définie en pourcentage du SMIC et varie en fonction de leur âge et de l'année d'exécution du contrat. Elle peut être majorée de 10 ou 20 points. Les apprentis peuvent bénéficier d'une participation aux frais de transport, aux frais de repas et d'une participation aux frais de souscription auprès d'une mutuelle santé.

Le coût de la formation est pris en charge par le CNFPT dans la limite d'un plafond pour chaque diplôme. En contrepartie, une cotisation supplémentaire de 0.05% sur la masse salariale a été mise en place en 2022 pour les collectivités.

La ville de Pau, la CAPBP et le CCAS se sont engagés dans le cadre de la convention FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) à recruter plusieurs apprentis en situation de handicap. Trois apprentis bénéficient de ce dispositif actuellement soit 6% de l'effectif. Il est proposé de maintenir au minimum ce taux pour les prochains recrutements.

La mesure séduit de nombreux jeunes et il faut noter une forte augmentation des demandes due à l'image de l'apprentissage, à la diversité et à la technicité des services.

Il est donc proposé d'augmenter pour la prochaine année solaire le nombre de postes ouverts pour l'accueil d'apprentis dans nos services dans les conditions suivantes :

- Ville de Pau : 30 postes
- CAPBP : 27 postes
- CCAS : 15 postes

Les dates d'entrée et de sortie du dispositif étant variables pour chaque contrat, il est proposé d'autoriser quelques tuilages lors du recrutement pendant une durée d'un mois maximum.

La ville de Pau peut accueillir des apprentis mineurs. Dans ce cas, des conditions spécifiques de sécurité s'imposent pour les travaux dangereux réglementés.

Les articles 5-5 et suivants du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, fixent les règles dérogatoires permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits réglementés.

Ainsi, il convient de prévoir par délibération les secteurs d'activités concernés, les formations professionnelles assurées (cités ci-dessus), les différents lieux de formation connus, les travaux et équipements utilisés susceptibles de dérogation (en annexes 1 et 2), la qualification et la fonction des tuteurs.

Au sein des services de la ville de Pau, les services des espaces verts, d'entretien des véhicules, de l'atelier carrosserie, des ateliers mécaniques, de la forge et de la menuiserie sont concernés.

Les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux réglementés seront recensées dans le document figurant en annexe 3.

Conformément à l'article 5-7 du décret n° 85-603, les membres de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail compétente et l'agent chargé des fonctions d'inspection sont informés de la présente dérogation, qui est valable pour trois années.

délibéré page suivante

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Décider de l'augmentation du nombre d'apprentis accueillis au sein des services de la ville de Pau en les portant de 22 à 30 ;**
- 2. Décider du recours aux jeunes âgés d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans en formation professionnelle pour effectuer des travaux dits « réglementés » et de déroger aux travaux interdits en vue d'accueillir ces jeunes mineurs à compter de la date de la présente délibération dans les services des espaces verts, d'entretien des véhicules, de l'atelier carrosserie, des ateliers mécaniques, la forge et la menuiserie ;**
- 3. Préciser que la présente décision de dérogation est établie pour une durée de trois ans renouvelables ;**
- 4. Dire que les travaux sur lesquels porte la délibération de dérogation figurent en annexe 1 et que le détail des travaux concernés par la déclaration figure en annexe 2 de la présente délibération ;**
- 5. Dire que la présente délibération de dérogation sera transmise pour information aux membres du F3SCT et adressé, concomitamment, par tout moyen permettant d'établir la date de réception, à l'agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection ;**
- 6. Dire que les informations relatives à chaque jeune mineur accueilli et affecté à des travaux « réglementés » seront indiquées dans le document figurant en annexe 3 et mis à la disposition de l'agent chargé d'assurer les fonctions d'inspection ;**
- 7. Autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDAJ, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 81 Actualisation de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet d'actualiser les montants mensuels bruts de l'Indemnité de Fonction, Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribués par groupe de fonctions pour tenir compte de l'engagement pris de revalorisation générale des montants IFSE intervenant tous les deux ans.

Cette actualisation est prévue par délibération, en date du 27 septembre 2021, laquelle précise qu'interviendra en 2023 une revalorisation de 1% pour l'IFSE des agents de catégorie A, de 2% pour l'IFSE des agents de catégorie B, de 3% pour l'IFSE des agents de catégorie C. Il est prévu par ailleurs une revalorisation de l'indemnité au titre du travail du dimanche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État,

Vu le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique d'État,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret du 20 mai 2014,

Vu les arrêtés ministériels portant création au sein des différents corps de la Fonction Publique de l'État d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, notamment les arrêtés suivants :

Filière administrative

- Administrateurs (Arrêté du 29 juin 2015)
- Attachés (Arrêtés du 15 décembre 2015, du 3 juin 2015 et du 17 décembre 2015)
- Secrétaires de mairie (Arrêtés du 3 juin 2015 et du 17 décembre 2015)
- Rédacteurs (Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015)
- Adjoint administratifs (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière technique

- Ingénieurs en chef (Arrêté du 14 février 2019)
- Agents de maîtrise (Arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017)
- Adjoint techniques (Arrêtés du 28 avril 2015 et du 16 juin 2017)

Filière médico-sociale

- Médecins (Arrêté du 13 juillet 2018)
- Conseillers socio-éducatif (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Biologistes, vétérinaires et pharmaciens (Arrêté du 8 avril 2019)
- Assistants socio-éducatif (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Agents sociaux (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)
- Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière animation

- Animateurs (Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015)
- Adjoints d'animation (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière sportive

- Educateurs des activités physiques et sportives (Arrêtés du 19 mars 2015 et du 17 décembre 2015)
- Opérateurs des activités physiques et sportives (Arrêtés du 20 mai 2014 et du 18 décembre 2015)

Filière culturelle

- Conservateurs du patrimoine (arrêté du 7 décembre 2017)
- Conservateurs de bibliothèque (arrêté du 14 mai 2018)
- Bibliothécaires (arrêté du 14 mai 2018)
- Attachés de conservation du patrimoine (arrêté du 14 mai 2018)
- Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (arrêté du 14 mai 2018)
- Adjoints du patrimoine (arrêté du 30 décembre 2016)

Vu le décret n°2020-182 du 27 février 2020 modifiant le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 qui procède à la création d'équivalences provisoires pour permettre d'étendre l'application du RIFSEEP aux cadres d'emplois suivants :

Filière technique

- Ingénieurs (Arrêté du 26 décembre 2017)
- Techniciens (Arrêté du 7 novembre 2017)

Filière technique-établissement d'enseignement

- Adjoints techniques des établissements d'enseignement (Arrêté du 2 novembre 2016)

Filière médico-sociale

- Educateurs des jeunes enfants (Arrêté du 17 décembre 2018)
- Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux (Arrêté du 31 mai 2016)
- Psychologues (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Sage-femmes (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Cadres de santé infirmiers et techniciens paramédicaux (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Cadres de santé paramédicaux (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Puéricultrices cadres de santé (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Puéricultrices (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Infirmiers en soins généraux (Arrêté du 23 décembre 2019)
- Infirmiers (Arrêté du 31 mai 2016)
- Auxiliaires de puériculture (Arrêté du 20 mai 2014)
- Auxiliaires de soins (Arrêté du 20 mai 2014)
- Techniciens paramédicaux (Arrêté du 31 mai 2016)

Filière culturelle

– Directeurs d'établissements d'enseignement artistique (Arrêté du 3 juin 2015)

Filière sportive

– Conseillers des activités physiques et sportives (Arrêté du 23 décembre 2019)

Vu la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

Vu la délibération n°16 du Conseil Municipal du 18 septembre 2017 relative à la mise en place de l'Indemnité de Fonction, Sujétions, Expertise (IFSE), du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),

Vu la délibération n°20 du Conseil Municipal du 24 septembre 2018 relative aux modifications du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal du 28 janvier 2019 relative à la création de nouvelles fonctions RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),

Vu la délibération n°40 du Conseil Municipal du 24 juin 2019 relative à la création d'une majoration pour travail du dimanche,

Vu la délibération n°35 du Conseil Municipal du 7 octobre 2019 relative à l'évolution des fonctions RIFSEEP,

Vu la délibération n°40 du Conseil Municipal du 27 septembre 2021 relative à la révision du RIFSEEP,

Vu la délibération n°25 du Conseil Municipal du 28 mars 2022 relative à la mise à jour des fonctions du RIFSEEP,

Vu l'avis du Comité social territorial du 13 juin 2023,

Considérant que le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) a été approuvé par délibération le 18 septembre 2017 et mis en place au sein de la collectivité le 1er octobre 2017, que des évolutions de ce RIFSEEP ont été adoptées par délibérations successives,

Considérant que la filière Police Municipale ne relève pas du RIFSEEP et que les agents continuent par conséquent de bénéficier des primes et indemnités qui leur sont actuellement attribuées,

Considérant qu'une révision du RIFSEEP ne pourra impacter défavorablement les agents de la collectivité,

Considérant que l'attribution individuelle des différents éléments indemnitaires alloués au titre du RIFSEEP (IFSE et CIA) ne peut en aucun cas excéder le montant maximum prévu pour le corps de la Fonction Publique de l'État servant de référence au cadre d'emplois de l'agent concerné,

Considérant la nécessité d'actualiser les montants mensuels bruts de l'Indemnité de Fonction, Sujétions et d'Expertise (IFSE) attribués par groupe de fonctions, conformément à l'engagement pris de revalorisation générale des montants IFSE intervenant tous les deux ans, la prochaine revalorisation devant intervenir au 1^{er} octobre 2023,

Il est exposé ce qui suit :

I. L'Indemnité de Fonction, Sujétions, Expertise (IFSE)

A- Le principe :

L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire.

L'IFSE s'appuie sur l'identification de fonctions placées dans des groupes. Le décret du 10 juin 2015 a fixé comme cadre de base le classement des fonctions dans des groupes par catégories de grade :

- 4 groupes pour la catégorie A (A1, A2, A3, A4),
- 3 groupes pour la catégorie B (B1, B2, B3),
- 2 groupes pour la catégorie C (C1, C2).

Chaque emploi ou cadre d'emploi est réparti entre différents groupes de fonctions au vu des critères professionnels suivants :

- Fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception,
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions,
- Sujétions particulières ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

La liste des fonctions est annexée à la présente délibération en annexe n°1.

L'objectif étant de valoriser la prise de responsabilité ainsi que l'expérience, il y a trois niveaux de régime indemnitaire pour chaque groupe. L'attribution de ces niveaux est déterminée à partir de la cotation des postes effectuée et complétée par l'étude des fiches de poste.

Le détail des montants pour chacun des groupes de fonction et chacun des niveaux est annexé à la présente délibération en annexe n°2.

B- Les bénéficiaires :

Bénéficiaire du régime indemnitaire tel que défini dans la présente délibération :

- Les fonctionnaires titulaires et stagiaires à temps complet, temps non complet ou temps partiel,
- Le cas échéant, les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet ou temps partiel, dès lors que leur contrat de travail prévoit expressément son attribution.

Les agents devant exercer une mobilité subie à la suite d'un repositionnement ou reclassement (y compris durant la période de préparation au reclassement) bénéficieront du maintien de leur régime indemnitaire.

C- Les conditions de versement :

Le versement de l'IFSE est mensuel. Il est proratisé en fonction du temps de travail de l'agent. Il est précisé que le montant de RIFSEEP (IFSE et CIA) versé à un agent ne pourra dépasser le montant plafond statutaire, fixé par les décrets d'application. Ce plafond correspond au cumul de la part IFSE et de la part CIA, prévu pour le corps de la Fonction Publique de l'État servant de référence au cadre d'emploi de l'agent concerné.

L'IFSE a vocation à remplacer les primes et indemnités précédemment versées hormis par exemple :

- Les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail,
- L'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées,
- Les dispositifs compensant les pertes d'achat,
- Les avantages acquis avant la publication de la loi statutaire retranscrits budgétairement.

L'IFSE a un caractère forfaitaire. Elle est maintenue en cas de congé annuel, de congé de maladie ordinaire, de congé de longue maladie, de longue durée, en cas d'accident du travail ou de congé maternité, d'adoption ou de paternité.

Les agents percevant un régime indemnitaire supérieur aux montants d'IFSE indiqués bénéficieront à titre individuel d'un maintien indemnitaire.

Cette indemnité est versée sous le terme Régime Indemnitaire Mensuel.

D- IFSE complémentaires attachées à certains groupes de fonction compte tenu des métiers exercés :

Pour certains groupes de fonctions, un complément d'IFSE peut être versé pour tenir compte de sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel et dans le respect des plafonds réglementaires applicables aux corps homologues de l'Etat (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

- **L'IFSE « Régisseur »**

Le prorata du temps passé à la régie est un élément permettant de moduler un critère professionnel défini pour la mise en œuvre du RIFSEEP, en l'occurrence précisément la responsabilité d'une régie.

L'IFSE régie intègre ainsi l'IFSE déterminée par groupes de fonctions dans le respect du plafond maximal applicable aux corps homologues de l'Etat.

Le montant de la part « IFSE régisseur » est équivalent au montant alloué aux régisseurs d'avances et de recettes, fixé par arrêté ministériel.

Le montant est modulé pour l'année N compte tenu des éléments constatés (montants d'avances ou de recettes) au titre de l'année N-1.

L'indemnité est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur dans la limite des plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels responsables d'une régie.

Le détail des montants de « l'IFSE régisseur » est annexé à la présente délibération en annexe n°2.

- **L'IFSE « Recensement »**

Les modalités de rémunération des agents recenseurs incombent à la collectivité. Un agent de la commune peut être désigné agent recenseur.

A ce titre, les personnels permanents de la commune affectés à des opérations de recensement peuvent :

- Être déchargé d'une partie de leurs fonctions et garder leur rémunération habituelle ;
- Exercer la fonction d'agent recenseur en plus des fonctions habituelles et bénéficier de l'adaptation de leur régime indemnitaire (IFSE du RIFSEEP) pour la durée du recensement ;
- Bénéficier de repos compensateur équivalent aux heures consacrées pour les opérations de recensement.

Il est proposé de laisser les trois possibilités offertes à l'appréciation du chef de service.

Dans le cas où la solution retenue serait une adaptation du régime indemnitaire, il est proposé de verser une indemnité « IFSE recensement » en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent recenseur, ceci permettant de l'inclure dans le respect des plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

Le montant de la part « IFSE recensement » correspond à une base forfaitaire de 350 euros bruts.

Cette base forfaitaire pourra être augmentée comme suit :

- 1 euro brut par bulletin individuel réalisé
- 1 euro brut par feuillet logement réalisé
- 1 euro brut par feuille d'immeuble.

L'IFSE « recensement » visant à valoriser l'autonomie et l'itinérance liées aux missions est versée seulement pour la période afférente aux opérations de recensement.

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels désignés agent recenseur par arrêté individuel.

- L'IFSE « Intérim »

L'agent qui assure le remplacement de son supérieur hiérarchique direct, bénéficiera d'une adaptation de son régime indemnitaire pour la durée de l'intérim, période pendant laquelle il occupera un poste d'encadrement. Il s'agit d'ajuster le montant de l'IFSE de l'agent pour tenir compte de ses nouvelles fonctions.

L'agent, exerçant les missions de l'agent qu'il remplace, percevra une IFSE équivalente au montant de l'IFSE correspondant au groupe de fonction du titulaire du poste dont il assure l'intérim.

Le montant supplémentaire versé correspond à la différence entre l'IFSE du supérieur hiérarchique direct et l'IFSE versée à l'agent concerné par l'intérim.

Le montant de l'IFSE, attribué au titre de la période d'intérim, ne pourra excéder les plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

Un arrêté déterminera la période de versement et le montant de cette indemnité. La durée de l'arrêté correspondra à la période d'intérim réellement effectuée par l'agent.

L'IFSE « intérim » valorise les fonctions d'encadrement occupées pour une période déterminée. Elle peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels.

- L'IFSE « sujétion spécifique liée au travail le dimanche dans le cadre du cycle normal de travail »

Le travail le dimanche dans le cadre du cycle normal du travail est un élément permettant de moduler un critère professionnel défini pour la mise en œuvre du RIFSEEP, en l'occurrence une sujétion spécifique liée au cycle de travail de l'agent.

L'indemnisation ou la compensation du travail le dimanche sont différentes selon que les heures de travail sont effectuées au-delà de la durée légale du travail ou en deçà de cette durée.

Une IFSE spécifique est ainsi versée aux agents qui exercent leurs missions le dimanche dans le cadre du cycle normal du travail et ne bénéficiant pas d'une forme de compensation plus favorable.

Le montant de la part « IFSE sujétion spécifique du travail le dimanche » est déterminé comme suit :

Jusqu'à 10 dimanches travaillés sur une année civile	Majoration par dimanche du 11 ^{ème} au 18 ^{ème} dimanche travaillé sur une année civile	Majoration par dimanche à partir du 19 ^{ème} dimanche travaillé sur une année civile
35 euros bruts par mois	10 euros bruts par dimanche travaillé en complément des 35 euros bruts mensuels	20 euros bruts par dimanche travaillé en complément des 35 euros bruts mensuels

L'indemnité est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent concerné dans le respect des plafonds réglementaires (comme précisé au premier paragraphe du « C. Les conditions de versement » ci-dessus).

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents contractuels.

II. Réexamen du régime indemnitaire

Le décret prévoit notamment les cas suivants de réexamen de l'IFSE :

- En cas de changement de fonctions. Il s'agit ainsi de réexaminer le régime indemnitaire d'un agent dont les fonctions ont évolué notamment lors d'une mobilité soit dans le même groupe soit dans un groupe différent.
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion. Un agent peut ainsi bénéficier d'un réexamen de son régime indemnitaire lorsqu'il fait l'objet d'un avancement de grade ou d'une nomination à la suite d'une promotion interne ou d'un concours.

Les plafonds réglementaires de l'IFSE évolueront par ailleurs selon des conditions identiques à celles applicables aux fonctionnaires de l'État.

Afin d'améliorer la reconnaissance de l'expertise professionnelle, une revalorisation générale des montants IFSE est envisagée de la façon suivante :

- Augmentation de 3% pour l'IFSE des agents de catégorie C
- Augmentation de 2% pour l'IFSE des agents de catégorie B
- Augmentation de 1% pour l'IFSE des agents de catégorie A

Cette augmentation aura lieu tous les deux ans. Les montants proposés en annexe intègrent la revalorisation qui prendra effet au 1er octobre 2023. La prochaine revalorisation aura lieu en 2025.

Pour les agents bénéficiant d'un maintien d'IFSE à titre individuel, ils bénéficieront de la revalorisation si l'IFSE « maintenue » est inférieure au montant de l'IFSE révisée.

III. **Date d'effet**

Les dispositions relatives à l'IFSE prendront effet au 1er juillet 2023. Il est précisé que les autres dispositions relatives au régime indemnitaire, qui ne font pas l'objet d'un point abordé dans la présente délibération, et issues des délibérations susvisées, restent inchangées.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'actualisation du régime indemnitaire de la collectivité dans les conditions susvisées à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU

ANNEXE : TABLEAU DES MONTANTS

Le tableau ci-dessous présente les montants minimums mensuels bruts de l'IFSE par groupe de fonctions et par niveau, les plafonds étant fixés par la réglementation.

	Niveau 1+	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
A1		1378	1276	1174
A2	1118	919	736	586
A3		704	507	460
A4		507	490	409
B1	592	521	469	434
B2		501	435	386
B3		386	365	345
C1	438	330	303	277
C2		264	243	229

Montants mensuels bruts hors prime semestrielle

L'IFSE "régie" s'ajoutera le cas échéant aux montants évoqués ci-dessus.

Le montant de l'**IFSE « régie »** est fixé sur la base du barème figurant dans l'arrêté ministériel du 28 mai 1993 relatif à l'indemnité de régie figurant ci-dessous :

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT de l'indemnité de responsabilité annuelle (en euros)	MONTANT DE L'IFSE MENSUELLE
Montant maximum de l'avance pouvant être consentie	Montant moyen des recettes encaissées mensuellement	Montant total du maximum de l'avance et du montant moyen des recettes effectuées mensuellement		
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	110	9,20 €
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	110	9,20 €
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	120	10 €
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	140	11,20 €
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	160	13,40 €
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	200	16,70 €
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	320	26,70 €
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	410	34,20 €
De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	De 53 001 à 76 000	550	45,90 €
De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	De 76 001 à 150 000	640	53,40 €
De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	De 150 001 à 300 000	690	57,50 €
De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	De 300 001 à 760 000	820	68,40 €
De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	De 760 001 à 1 500 000	1 050	87,50 €
Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	Au-delà de 1 500 000	46 par tranche de 1 500 000	A déterminer au cas par cas

ANNEXE 2 : LISTE DES FONCTIONS

FONCTIONS RIFSEEP PAR GROUPES ET SOUS GROUPES		niv1+	niv1	niv2	niv3	
A	A1	DGS				
		DGAS				
		Directeur (y compris délégué et directeur de mission)				
		Directeur adjoint				
	A2	Chef d'opération				
		Chef de projet				
		Chef de service				
		Chef de pôle / chef de section				
		Coordinateur Médico-Social				
		Responsable de mission				
	A3	Cadre expert (Acheteur - Auditeur - Chargé d'études fiscales - Chargé de gestion foncière - Contrôleur de gestion - Juriste - Responsable d'études - communication)				
		Cadre expert médico-social				
		Chargé d'opérations				
		Chargé de mission				
		Chargé de projet				
		Directeur d'établissement ou d'équipement				
		Directeur d'établissement petite enfance				
		Directeur d'établissement en responsabilité sanitaire et pédagogique				
		Directeur d'établissement en responsabilité pédagogique				
		Directeur adjoint d'établissement en responsabilité sanitaire et pédagogique				
		Directeur adjoint d'établissement en responsabilité pédagogique				
		Directeur adjoint d'établissement ou d'équipement				
		Directeur adjoint d'établissement petite enfance				
	A4	Responsable administratif d'équipement culturel				
		Infirmière - Infirmière puéricultrice				
		Manager(euse) de quartier				
		Psychologue				
		Référent projets sociaux				
		Référent pédagogique Petite enfance				
		Travailleur (euse) social (e)				
		Educateur de jeunes enfants				
		Psychomotricien(ne)				
		Conseiller (e) thématique (RH, finances...)				
	B	B1	Faisant fonction de chef de service			
			Faisant fonction de A			
			Chef d'unité			
Technicien spécialisé informatique						
B2		Gestionnaire acheteur				
		Gestionnaire administratif (gestionnaire contrats d'assurance et sinistres - financier, budgétaire ou comptable - foncier - marchés publics)				
		Gestionnaire d'études				
		Gestionnaire d'opérations				
		Gestionnaire de mission				
		Gestionnaire RH				
		Instructeur des autorisations d'urbanisme				
		Technicien spécialisé (Géomètre - Hygiène et santé - Projeteur - Maintenance des bâtiments - Préventionniste - STG - Surveillant de travaux)				
B3		Médiateur(rice)				
		Médiateur (rice) culturelle)				
		Coordonnateur (rice) de projets culturels				
		Médiathécaire, Archiviste				
	Régisseur(euse) d'oeuvres					
	Animateur(rice) - Animateur(rice) éducateur des APS					
	Chargé(e) de communication / d'événementiel					
	Auxiliaire de puériculture					
	Aide-soignante					

ANNEXE 2 : LISTE DES FONCTIONS

FONCTIONS RIFSEEP PAR GROUPES ET SOUS GROUPES		niv1+	niv1	niv2	niv3	
C1	Agent de collecte-rippeur-chauffeur					
	Agent de cuisine (agent polyvalent de production en restauration, cuisinier, préparateur, de commande)					
	Agent de médiation					
	Agent technique spécialisé (e)					
	Agent administratif spécialisé(e)					
	Agent d'exploitation et d'entretlen réseau (fontainiers, égoutiers, terrassiers)					
	Agent chargé du contrôle en assainissement non collectif					
	Agent d'entretien station d'eau / d'épuratlon					
	Agent d'exploitation voirie (bitumeur, maçon, agent éclairage public)					
	ASVP					
	Auxiliaire de soins					
	Chauffeur livreur					
	Chef d'équipe					
	Dessinateur/projeteur/topographe					
	Faisant fonction de chef d'unité					
	C	Faisant fonction de B				
Opérateur de vidéoprotection						
Régisseur(euse) des parkings						
Surveillant de travaux						
Agent animateur(rice)						
Agent d'accueil du guichet unique						
Agent d'entretien						
Agent d'exploitation des équipements ludiques						
Agent de bibliothèque, agent documentaliste, agent archiviste						
Agant de nettoyage du DP						
Agent de prévention et de valorisation des déchets						
Agent de restauration scolaire						
Agent de salubrité et traitement des nuisibles						
Agent polyvalent de service-restaurant et d'hôtellerie de nuit / Agent social						
Agent de surveillance des équipements sportifs						
Agent informatique						
Agent technique polyvalent / agent de maintenance / agent de maintenance des bâtiments						
Aide à domicile						
Aide auxiliaire de puériculture						
Assistant administratif (Assistant de direction - Assistant financier ou budgétaire - Assistant RH - Assistant d'études fiscales - Assistant de projets						
ATSEM						
Auxiliaire de vie sociale						
Chargé d'accueil						
Chargé d'accueil et de surveillance du patrimoine						
Concierge						
C2		Conducteur PL et engins				
		Gardien de cimetières				
		Gestionnaire de données, opérateur SIG				
		Grimpeur(euse), élagueur(euse)				
		Instructeur habitat et urbanisme (agent instructeur autorisation urbanisme, agent technicien de l'habitat, instructeur de l'occupation commerciale du DP)				
		Jardinier(e)				
		Logisticien(ne)				
		Machiniste				
		Magasinier gestionnaire de stocks				
		Mécanicien(ne) - Mécanicien(ne) carrossier				
		Opérateur(rice) sérigraphie				
		Opérateur(rice) serrurerie forge				
		Ouvrier de maintenance des bâtiments (électricien, plâtrier, maçon, peintre, menuisier, plombier, déménageur, vitrier)				
		Porteur(euse) de plis				
		Porteur(euse) de repas				
		Receveur(euse) placier(e)				
Référent sécurité incendie						
Régisseur(euse) technique						
Technicien du spectacle et de l'événementiel						
Veilleur(euse) de nuit						



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 82 Actualisation des primes et indemnités cumulables avec le dispositif du RIFSEEP

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

La présente délibération a pour objet d'actualiser le régime indemnitaire des agents, cumulable avec le dispositif du RIFSEEP, et de rassembler dans une délibération unique l'ensemble des dispositions existantes dans de multiples délibérations. Il s'agit dans certains cas d'actualiser l'attribution de certaines primes ou indemnités au regard des dispositions réglementaires parues depuis les dernières délibérations. Elle permet également la revalorisation de certains dispositifs comme le développement des formations internes ou encore l'organisation du travail dominical régulier propre aux adjoints du patrimoine, lesquels bénéficient d'une indemnité spécifique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°61-467 du 10 mai 1961 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n°76-208 du 24 février 1976, modifiant le décret n°61-467 du 10 mai 1961, relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-1084 du 30 novembre 1988 relatif à l'indemnité horaire pour travail normal de nuit et à la majoration pour travail intensif,

Vu le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 92-7 du 2 janvier 1992 instituant une indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés,

Vu le décret n°98-1057 du 16 novembre 1998 relatif au régime indemnitaire de certains personnels paramédicaux civils du ministère de la défense,

Vu le décret n°2001-623 du 12 juillet 2011 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux - supplémentaires,

Vu le décret n°2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2002-598 du 25 avril 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu le décret n° 2002-856 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnisation des personnels des corps d'adjoints techniques d'accueil, de surveillance et de magasinage du ministère de la culture, de techniciens des services culturels et des Bâtiments de France, et d'ingénieurs des services culturels et du patrimoine, effectuant leur service un jour férié,

Vu le décret n° 2002-857 du 3 mai 2002 relatif à l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication,

Vu le décret n°2003-545 du 18 juin 2003 relatif à l'indemnité de permanence attribuée à certains agents du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu le décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 relatif à la mise en œuvre du temps partiel dans la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 7 et 15,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2008-797 du 20 août 2008 instituant une indemnité forfaitaire pour travaux du dimanche ou d'un jour férié à certains agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement,

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2021-1544 du 30 novembre 2021 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté du 27 février 1962 (article 5) relatif aux indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires susceptibles d'être allouées à certains fonctionnaires communaux,

Vu l'arrêté du 30 novembre 1988 fixant les taux des indemnités horaires pour travail normal de nuit et de la majoration pour travail intensif,

Vu l'arrêté du 31 décembre 1992, modifiant l'arrêté du 19 août 1975, instituant une indemnité pour travail du dimanche et des jours fériés en faveur des agents territoriaux,

Vu l'arrêté du 30 août 2001 fixant les taux de l'indemnité horaires pour travail normal de nuit et de la majoration spéciale pour travail intensif,

Vu l'arrêté du 7 février 2002 fixant les taux des indemnités de permanence en application du décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 fixant la liste des corps, grades ou emplois éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires,

Vu l'arrêté du 3 mai 2002 fixant les taux et les modalités d'attribution de l'indemnité pour travail dominical régulier susceptible d'être allouée à certains personnels du ministère de la culture et de la communication,

Vu l'arrêté du 16 novembre 2004 modifié fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour travail des dimanches et jours fériés,

Vu l'arrêté du 27 mai 2005 fixant la liste des indemnités attribuées aux cadres de santé civils du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 1er août 2006 fixant la liste des indemnités attribuées aux aides-soignants de l'Institution nationale des invalides,

Vu l'arrêté du 6 octobre 2010 fixant la liste des indemnités attribuées aux agents du corps des aides-soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 12 mai 2014 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les taux de l'indemnité de permanence aux ministères chargés du développement durable et du logement,

Vu l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'intérieur,

Vu l'arrêté du 9 octobre 2017 fixant la liste des indemnités attribuées aux corps des personnels civils de rééducation et médico-techniques de catégorie A du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des indemnités attribuées au corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 11 mai 2022 fixant la liste des indemnités attribuées aux agents du corps des agents des services hospitaliers qualifiés civils du ministère de la défense,

Vu l'arrêté du 11 mai 2022 modifiant l'arrêté du 24 décembre 2020 fixant la liste des indemnités attribuées au corps des infirmiers civils en soins généraux et spécialisés du ministère de la défense,

Vu la délibération n°45 du 22 décembre 2014 du Conseil municipal relative au régime indemnitaire des agents municipaux,

Vu la délibération n°21 du 21 décembre 2015 du Conseil municipal relative au dispositif de formation interne,

Vu la délibération n°15 du 30 juin 2017 du Conseil municipal relative au régime indemnitaire de la filière police municipale,

Vu la délibération n°16 du 18 septembre 2017 du Conseil municipal relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°21 du 28 mars 2022 du Conseil municipal relative à la mise à jour du règlement sur le temps de travail et son annexe,

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Considérant qu'une délibération globale sur le régime indemnitaire, portant sur le bénéfice des primes et indemnités cumulables avec le dispositif du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), a pour objet de clarifier et de rassembler l'ensemble des éléments constitutifs du régime indemnitaire des agents de la ville de Pau,

Considérant que le régime indemnitaire des agents territoriaux est fixé dans la limite de celui applicable aux agents des services de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes conformément au principe de parité,

Considérant que le principe de libre administration des collectivités locales a pour objet de donner compétence à l'organe délibérant pour fixer les conditions d'attribution et de versement des primes et indemnités,

Au préalable, il est rappelé que le RIFSEEP est le dispositif indemnitaire de référence, exclusif, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature.

La majorité des primes, qu'elles soient ministérielles ou interministérielles, seront donc remplacée par le RIFSEEP : c'est le cas des primes liées à l'exercice des fonctions ou à l'appartenance à un corps.

Pour autant, certaines indemnités sont cumulables, par exception, avec le RIFSEEP. Il s'agit de primes ou d'indemnités liées à l'exercice de fonctions ou de sujétions particulières. La présente délibération a pour objet de regrouper l'ensemble de ces primes et indemnités spécifiques ; à l'exception du règlement des frais occasionnés par les déplacements des agents, ainsi que la mise en œuvre de la prime d'intéressement à la performance collective des services, qui font l'objet de délibérations séparées.

Également, le régime indemnitaire spécifique de la police municipale, filière non éligible au RIFSEEP, fait l'objet d'une délibération dédiée et susvisée.

Dans ce cadre, il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur les points suivants :

- 1) L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections**
- 2) L'indemnité de formateur**
- 3) L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires**
- 4) Les indemnités relatives au travail le dimanche et les jours férié**
- 5) L'indemnité horaire pour travail de nuit**
- 6) L'indemnité d'astreinte et l'indemnité d'intervention**
- 7) L'indemnité de permanence**

1) L'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections

Lorsqu'il est exceptionnellement fait appel, à l'occasion d'une consultation électorale et en dehors des heures normales de service, à des agents qui ne peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, les intéressés peuvent bénéficier d'une « indemnité forfaitaire complémentaire ».

Seuls les agents employés par une commune sont susceptibles de la percevoir.

En conséquence, cette indemnité est versée aux agents de catégorie A qui ont effectué des travaux supplémentaires à l'occasion du scrutin.

Le montant de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est calculé au prorata du temps consacré, en dehors des heures normales de service, aux opérations liées à l'élection.

Pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, le versement de l'indemnité n'est pas proportionnel au temps de travail hebdomadaire : elle est versée intégralement.

Lorsque deux élections sont organisées le même jour (départementales et régionales par exemple), l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections n'est versée qu'une seule fois.

Lorsque la consultation électorale se déroule en deux tours de scrutin, l'indemnité peut être versée pour chaque tour de scrutin. Elle peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections.

Les taux maximaux applicables sont fixés par un arrêté ministériel du 27 février 1962 ; ils dépendent du type d'élection.

→ Pour les élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et référendum :

L'indemnité forfaitaire est assujettie à une double limite :

- Le crédit global ne peut excéder le montant obtenu en multipliant la valeur maximum de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires mensuelle des attachés territoriaux par le nombre de bénéficiaires ;
- Le montant individuel annuel ne peut dépasser le quart de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires annuelle maximale des attachés territoriaux.

→ Autres types d'élections :

La détermination du montant de l'indemnité se heurte à la double limite suivante :

- Le crédit global ne peut dépasser la valeur obtenue en multipliant 1/36ème de la valeur annuelle maximale de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des attachés par le nombre de bénéficiaires ;
- Le montant individuel annuel ne peut dépasser 1/12ème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires annuelle maximale des attachés.

Il est proposé de fixer un coefficient maximal de l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections à 3.5.

2) L'indemnité de formateur

Le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 prévoit les conditions de rémunération des agents publics assurant à titre d'activité accessoire des activités de jurys d'examens ou de concours ou des activités de formation.

A ce titre, une indemnité de formateur peut être versée aux agents publics, qui participent à des activités de formation, effectuées à titre d'activité accessoire dans le but de recruter et de former des agents.

Les activités de formation comprennent les activités de formation initiale et professionnelle tout au long de la vie, y compris la préparation aux examens et concours, le cas échéant dans le cadre de l'enseignement à distance, ainsi que les conférences occasionnelles. Les activités de formation visent également la préparation des contenus pédagogiques, la coordination des activités de formation et l'évaluation des travaux des auditeurs à des activités de formation.

La formation doit, pour qu'elle soit indemnisée, s'ajouter aux missions habituelles de l'agent, et être réalisée en plus du temps de travail hebdomadaire.

Il est proposé de maintenir l'indemnité de formateur et d'actualiser son montant en valorisant d'une part l'indemnisation du temps passé à la préparation des contenus pédagogiques et d'autre part l'indemnisation de l'activité de dispense de formation, comme suit :

- Pour la préparation des contenus pédagogique : 30 euros bruts pour la préparation d'une demi-journée de formation, 60 euros bruts pour la préparation d'une journée de formation
- Pour la participation à des travaux de formation (tels que précédemment décrits) : 60 euros bruts la demi-journée de formation, 120 euros bruts la journée de formation.

En conséquence, il est proposé de fixer, au titre de l'indemnité de formateur, un forfait global, comprenant la valorisation à la fois de la préparation et de la dispense de la formation, comme suit :

- ➔ Lorsque la préparation et l'animation de la formation sont effectuée en dehors du temps de travail :
 - 90 euros bruts pour une demi-journée de formation ;
 - 180 euros bruts pour une journée de formation.
- ➔ Lorsque seule la préparation de la formation est effectuée en dehors du temps de travail :
 - 30 euros bruts pour la préparation d'une demi-journée de formation,
 - 60 euros bruts pour la préparation d'une journée de formation.

3) L'indemnité horaire pour travaux supplémentaires

3.1 Le principe : l'indemnisation par référence aux corps de la fonction publique d'Etat

Sur le fondement du décret n°2002-60 du 14 janvier 2002, l'ensemble des agents de catégorie C et de catégorie B peuvent percevoir des indemnités horaires pour travaux supplémentaires dès lors que leurs missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires.

Les heures supplémentaires sont définies comme des heures effectivement réalisées à la demande expresse du chef de service, au-delà des bornes horaires fixées par le cycle de travail adopté par la collectivité (dépassement du cycle horaire normal de l'agent).

Le nombre d'heures supplémentaires susceptibles d'être accomplies est limité à 25 heures par mois, toutes catégories confondues.

Il est prévu deux modes d'indemnisation des heures supplémentaires : la récupération ou la rémunération.

La récupération des heures supplémentaires effectives s'effectue selon les modalités suivantes :

Nature de l'heure supplémentaire effective	Repos compensateur ouvert
Une heure supplémentaire normale	Une heure
Une heure supplémentaire de nuit de dimanche ou de jour férié	Deux heures

Lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet d'une compensation, totale ou partielle sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires sont rémunérées sous la forme d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).

Les I.H.T.S. sont calculées à partir du taux horaire de l'agent, déterminé en prenant comme base son traitement brut indiciaire annuel, augmenté, le cas échéant, de l'indemnité de résidence annuelle et de la nouvelle bonification indiciaire, le tout étant divisé par 1820.

Ce taux horaire est majoré en utilisant les coefficients suivants :

- 125 % pour les 14 premières heures supplémentaires,
- 127 % pour les suivantes.

L'heure supplémentaire (selon le rang de l'heure supplémentaire depuis le début du mois, au taux de la tranche des 14 premières heures ou au taux des heures suivantes) est majorée de 100 % lorsqu'elle est effectuée la nuit (entre 22h et 7h ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22 heures et 7 heures) et des 66% lorsqu'elle est accomplie un dimanche ou un jour férié (entre 7h et 22h).

Les I.H.T.S. ne peuvent pas être versées à un agent pendant les périodes d'astreinte et pendant les périodes ouvrant droit à remboursement de frais de déplacement.

En conséquence, il est proposé de reconduire le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.), dans les conditions décrites ci-dessus, en faveur des agents susceptibles de les percevoir, dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants : l'ensemble des grades de catégorie C ou B des filières administrative, technique, culturelle, sportive, médico-sociale et animation.

Le régime des I.H.T.S., tel que défini ci-dessus, sera alloué aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.

3.2 Le cas particulier des filières médico-sociale et médico-technique

La base juridique et les conditions d'attribution des IHTS sont celles en vigueur dans la fonction publique hospitalière.

Par rapport aux conditions d'attribution applicables dans la fonction publique de l'État, les différences portent sur :

- La définition des bénéficiaires -> possibilité de versement aux agents de catégorie A appartenant aux cadres d'emplois suivants : puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres territoriaux de santé paramédicaux, puéricultrices, infirmiers, auxiliaires de soins territoriaux, auxiliaires de puériculture territoriaux et aides-soignants territoriaux.
- Le contingent maximal d'heures supplémentaires -> 20 heures, depuis le 26 juin 2020 pour tous les cadres d'emplois des sous-filières médicosociale et médico-technique,
- La notion de travail supplémentaire de nuit -> à partir de 21 heures.

S'agissant des montants, un coefficient multiplicateur unique (126 %) est appliqué à la rémunération horaire quel que soit le rang de l'heure supplémentaire dans le mois (suppression des tranches des 14 premières heures et de celles des heures suivantes) depuis le 2 décembre 2021 (décret n° 2021-1544 du 30 novembre 2021).

En revanche, les majorations des heures supplémentaires de nuit, de dimanches ou jours fériés demeurent identiques à celles des autres filières.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'autorisation des agents, relevant des cadres d'emplois ci-après, à effectuer des heures supplémentaires en raison des nécessités de service et à la demande de leur hiérarchie : puéricultrices cadres territoriaux de santé, cadres territoriaux de santé infirmiers et techniciens paramédicaux, cadres territoriaux de santé paramédicaux, puéricultrices, infirmiers, auxiliaires de soins territoriaux, auxiliaires de puériculture territoriaux et aides-soignants territoriaux.

Le régime de rémunération de ces travaux supplémentaires est fixé dans les conditions décrites ci-dessus. Le régime subira les évolutions liées à la réglementation.

3.3 Le cas particulier des agents à temps partiel ou à temps non complet

→ Cas des agents à temps partiel :

Les articles 7 et 15 du décret n° 2004-777 du 29 juillet 2004 prévoient expressément que les heures effectuées en dépassement du temps de travail choisi par les agents à temps partiel, sont calculées sur la base de l'heure complémentaire (sans majoration) soit :

Traitement brut annuel + indemnité de résidence (le cas échéant)

1820

→ Cas des agents à temps non complet :

Les agents occupant un emploi à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des travaux supplémentaires au-delà de la durée de travail fixée pour leur emploi lorsque le service l'exige et sur demande de l'autorité territoriale. Ces heures sont qualifiées d'heures complémentaires dès l'instant où le temps de travail prévu pour le cycle de travail n'est pas dépassé.

Le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 est venu définir et organiser les modalités de calcul de la rémunération des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet.

Sont concernés par ce dispositif les fonctionnaires et agents contractuels, recrutés sur emplois permanents à temps non complet.

Par principe, les heures complémentaires font l'objet d'un temps de récupération égal à la durée des travaux réalisés. Toutefois, elles peuvent être indemnisées.

La rémunération d'une heure complémentaire est déterminée en divisant par 1 820 la somme du montant annuel du traitement brut et, le cas échéant, de l'indemnité de résidence d'un agent au même indice exerçant à temps complet.

Les heures supplémentaires effectuées au-delà de la limite du temps de travail d'un emploi à temps complet sont rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'autorisation des agents titulaires, stagiaires et contractuels à temps non complet, d'effectuer des heures complémentaires en plus du temps de travail, en raison des nécessités de service, à la demande de la hiérarchie.

Ces heures complémentaires seront rémunérées dans les conditions précisées ci-dessus et sur la base du traitement habituel de l'agent.

Les heures effectuées au-delà du temps légal relèvent du régime des heures supplémentaires.

La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyens de contrôle dans chaque direction. Le paiement de ces heures supplémentaires sera effectué selon une périodicité mensuelle.

4) Les indemnités relatives au travail le dimanche et les jours fériés

4.1 L'indemnité versée aux agents appelés à assurer leur service le dimanche ou les jours fériés

Sur le fondement des arrêtés du 19 août 1975 et du 31 décembre 1992 (*les textes instituant cette prime propre à la fonction publique territoriale sont toujours en vigueur rep. Min. n°11558 JO AN du 21/04/2003*), les agents appelés à assurer leur service le dimanche ou les jours fériés entre 6 heures et 21 heures dans le cadre de la durée hebdomadaire réglementaire de travail peuvent percevoir, par heure de travail effectif, une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

L'indemnité est fixée à 0,74 euros de l'heure.

Le bénéfice de cette indemnité horaire est exclusif pour la même période de toute rémunération horaire pour travaux supplémentaires ou de toute autre indemnité attribuée au même titre.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'indemnité normale du dimanche et des jours fériés, en faveur des agents titulaires, stagiaires et contractuels de droit public qui assurent leur service normal dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 6h et 21h un dimanche ou un jour férié.

Cette indemnité horaire, dont le taux est fixé par arrêté, subira les évolutions liées à la réglementation. Son versement se fera selon une périodicité mensuelle.

4.2 L'indemnité pour travail dominical régulier propre à la filière culturelle

Une indemnité pour travail dominical régulier peut notamment être attribuée, sur le fondement du décret n°2002-857 du 3 mai 2002, aux adjoints territoriaux du patrimoine.

Les dispositions réglementaires de référence posent les conditions suivantes :

- L'indemnité ne peut être attribuée qu'aux agents qui travaillent au moins dix dimanches ;
- Les dimanches de Pâques et de Pentecôte, ainsi que tous les jours fériés ne sont pas pris en compte dans ce dispositif, pour le décompte comme pour l'indemnisation ;
- L'indemnisation est subordonnée à la mise en place d'un contrôle automatisé, sauf sur les sites où moins de dix agents sont susceptibles de percevoir l'indemnité (le contrôle est alors effectué sur la base d'un relevé déclaratif).

Il est proposé de revaloriser le versement de l'indemnité pour travail dominical régulier aux agents titulaires, stagiaire et contractuels, qui relèvent du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et de fixer les montants de cette indemnité comme suit :

Cadre d'emplois	Pour 10 dimanches (montant brut)	Majoration (par dimanche) du 11 ^{ème} eu 18 ^{ème} dimanche (montant brut)	Majoration (par dimanche) à partir du 19 ^{ème} dimanche (montant brut)
Adjoints territoriaux du patrimoine exerçant un travail dominical régulier	420 euros bruts	10 euros bruts (Soit 52 euros bruts par dimanche)	20 euros bruts (Soit 62 euros bruts par dimanche)

L'indemnité pour travail dominical régulier et sa majoration sont exclusives de toute autre indemnisation au même titre.

5) L'indemnité horaire pour travail de nuit

Les agents territoriaux qui accomplissent un service normal entre 21 heures et 6 heures du matin, dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail, peuvent bénéficier d'une indemnité horaire pour travail de nuit, sur le fondement des décrets n°76-208 du 24 février 1976, n°61-467 du 10 mai 1961, n°98-1057 du 16 novembre 1998 et n°88-1084 du 30 novembre 1988. Les agents territoriaux concernés sont les agents titulaires et stagiaires employés à temps complet ou non complet et les agents contractuels.

La réglementation détermine le montant horaire de référence, lequel est donc susceptible d'évoluer. Une modification des montants par arrêté ministériel sera automatiquement prise en compte.

A ce jour, le taux horaire de l'indemnité pour travail de nuit est fixé à 0,17 €. En cas de travail intensif, ce montant est majoré de 0,80 € par heure (0,90 € pour la filière médico-sociale), soit un taux horaire de 0,97 € (1,07 € pour la filière médico-sociale).

Le travail intensif consiste en une activité continue ne se limitant pas à de simples tâches de surveillance.

La périodicité de versement est mensuelle. Aucune modulation ne peut être faite. Cette indemnité est non cumulable avec les indemnités pour travaux supplémentaires ou tout autre avantage versé au titre des permanences de nuit.

En conséquence, il est proposé de reconduire l'indemnité normale de travail de nuit, en faveur des agents titulaires ou stagiaires et des agents contractuels de droit public qui assurent leur service normal de nuit dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail entre 21 heures et 6 heures.

Cette indemnité horaire, dont le taux est fixé par arrêté et diffère pour les agents relevant de la filière médico-sociale, peut être majorée lorsque le service normal de nuit nécessite un travail intensif, dans les conditions décrites ci-dessus. Les taux subiront les évolutions liées à la réglementation.

6) L'indemnité d'astreinte et l'indemnité d'intervention

L'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition immédiate et permanente de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'effectuer un travail au service de l'administration.

L'intervention correspond à un travail effectif, incluant éventuellement le temps de trajet, accompli par un agent pendant une période d'astreinte.

Les modalités d'organisation générale du régime d'astreinte sont prévues dans le règlement sur le temps de travail de la collectivité. Ces modalités font donc l'objet d'une délibération à part, laquelle est régulièrement actualisée.

Sur le fondement des décrets n°2001-623 du 12 juillet 2001, n°2005-542 du 19 mai 2005, n°2002-147 du 7 février 2002 et n°2015-415 du 14 avril 2015, l'astreinte ouvre droit :

- Soit à une indemnité d'astreinte et d'intervention ;
- Soit, à défaut, à un repos compensateur.

L'indemnité d'astreinte rémunère la contrainte liée à la possibilité d'être mobilisé mais ne concerne pas l'éventuelle intervention pendant la période d'astreinte qui peut donner lieu elle-même à une indemnité ou compensation spécifique.

L'indemnité d'astreinte ou d'intervention et le repos compensateur ne peuvent pas être attribués aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, ni aux fonctionnaires percevant la nouvelle bonification indiciaire attribuée au titre des emplois administratifs de direction.

L'indemnité d'astreinte n'est pas cumulable avec les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ni avec l'indemnité de permanence.

→ **Pour les agents titulaires et contractuels de la filière technique :**

Les agents titulaires et contractuels relevant des cadres d'emplois de la filière technique peuvent faire l'objet de trois types d'astreinte, les deux premiers étant applicables aux fonctionnaires de toutes catégories, le dernier concernant exclusivement les personnels d'encadrement :

- *L'astreinte d'exploitation* : situation des agents tenus, pour les nécessités du service de demeurer soit à leur domicile ou à proximité, afin d'être en mesure d'intervenir ;
- *L'astreinte de sécurité* : situation des agents appelés à participer à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise) ;
- *L'astreinte de décision* : situation des personnels d'encadrement pouvant être joints directement, par l'autorité territoriale en dehors des heures d'activité normale du service, afin d'arrêter les dispositions nécessaires.

- **La compensation des astreintes :**

Les périodes d'astreinte des agents de la filière technique sont compensées selon le barème suivant :

Période d'astreinte	Astreinte d'exploitation	Astreinte de sécurité	Astreinte d'encadrement
Une semaine complète (du lundi au vendredi)	159.20 euros	149.48 euros	121.00 euros
Une nuit entre le lundi et le samedi	10.75 euros (Ou 8.60 euros en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)	10.05 euros (Ou 8.08 euros en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)	10.00 euros
Un week-end (du vendredi soir au lundi matin)	116.20 euros	109.28 euros	76 euros
Un samedi ou pendant une journée de récupération	37.40 euros	34.85 euros	25 euros
Un dimanche ou jour férié	46.55 euros	43.38 euros	34.85 euros

Les montants des indemnités d'astreinte d'exploitation et de sécurité sont majorés de 50 % si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de l'astreinte.

- **La compensation des interventions :**

Les interventions effectuées à l'occasion d'une période d'astreinte peuvent donner lieu à une compensation en temps majorée ou à une rémunération. Une même heure d'intervention ne peut donner lieu à la fois à un repos compensateur et à une rémunération.

Les agents éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ne peuvent bénéficier ni de l'indemnité d'intervention, ni du repos compensateur.

Pour les agents de la filière technique non éligibles aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires, les périodes d'intervention sont compensées selon le barème suivant :

Période d'intervention	Indemnité d'intervention	Repos compensateur
Un jour de semaine	16 euros	-
Un jour de repos imposé par l'organisation collective de travail	-	Majoration de 25% du nombre d'heure de travail effectif
Un samedi	22 euros	Majoration de 25% du nombre d'heures de travail effectif
Une nuit	22 euros	Majoration de 50% du nombre d'heures de travail effectif
Un dimanche ou jour férié	22 euros	Majoration de 100% du nombre d'heures de travail effectif

Les jours et heures de repos compensateur sont fixés par le responsable de service compte tenu du vœu de l'agent et des nécessités de service. Les repos compensateurs doivent être pris dans un délai de 6 mois après la réalisation des heures supplémentaires ayant donné droit à ces repos.

→ **Pour les agents titulaires et contractuels des autres filières** :

- ***La compensation des astreintes*** :

Les périodes d'astreinte des agents des autres filières (hors filière technique) peuvent être compensées en temps à défaut d'être indemnisées. La rémunération et la compensation en temps des astreintes sont exclusives l'une de l'autre.

Le barème applicable pour compenser les périodes d'astreinte est le suivant :

Période d'astreinte	Indemnité d'astreinte	Repos compensateur
Une semaine complète (du lundi au dimanche)	149.48 euros	Une journée et demie
Du lundi matin ou vendredi soir	45.00 euros	Une demi-journée
Du vendredi soir au lundi matin (week-end complet)	109.28 euros	Une journée
Un samedi	34.85 euros	Une demi-journée
Un dimanche ou jour férié	43.38 euros	Une demi-journée
Une nuit de semaine	10.05 euros	2 heures

Les montants sont augmentés de 50% et le repos compensateur est majoré par l'application d'un coefficient de 1,5 si l'agent est prévenu moins de 15 jours avant la date de réalisation de l'astreinte.

- **La compensation des interventions :**

A défaut d'être indemnisées, les périodes d'intervention peuvent être compensées par une durée d'absence. La rémunération et la compensation en temps des interventions sont exclusives l'une de l'autre.

Les périodes d'intervention des agents des autres filières (hors filière technique) sont compensées selon le barème suivant :

Période d'intervention	Indemnité d'intervention	Repos compensateur
Un jour de semaine	16 euros / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Un samedi	20 euros / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 10%
Une nuit	24 euros / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%
Un dimanche ou un jour férié	32 euros / heure	Nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%

Les indemnités d'astreinte et d'intervention sont cumulables. Les repos compensateurs des périodes d'astreinte et des périodes d'intervention le sont également.

7) L'indemnité de permanence

La permanence est l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel ou un lieu désigné par l'autorité territoriale, pour nécessité de service, un samedi, un dimanche ou un jour férié, sans qu'il y ait travail effectif ou astreinte.

L'indemnité de permanence et le repos compensateur ne peuvent pas être attribués aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service, ni aux fonctionnaires percevant la nouvelle bonification indiciaire attribuée au titre des emplois administratifs de direction.

Les modalités diffèrent selon que l'agent relève de la filière technique ou d'une autre filière.

→ **Pour les agents titulaires et contractuels de la filière technique (arrêté du 14 avril 2015 pris en application du décret n°2003-545 du 18 juin 2003) :**

Le montant de l'indemnité de permanence est égal à trois fois le montant de l'indemnité d'astreinte d'exploitation.

Le montant de l'indemnité de permanence est majoré de 50% si l'agent est prévenu moins de 15 jours francs avant le début de la permanence.

Les agents de la filière technique ne peuvent pas bénéficier d'un repos compensateur pour les heures de permanences.

Le paiement de l'indemnité de permanence est exclusif de l'attribution de l'indemnité d'astreinte.

Les périodes de permanence des agents de la filière technique sont compensées selon le barème suivant :

Période de permanence	Montant de l'indemnité de permanence
Une semaine complète (du lundi au vendredi)	477.60 euros
Une nuit entre le lundi et le samedi	32.25 euros (Ou 25.80 euros en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)
Un week-end (du vendredi soir au lundi matin)	348.60 euros
Un samedi ou pendant une journée de récupération	112.20 euros
Un dimanche ou jour férié	139.65 euros

→ **Pour les agents titulaires et contractuels des autres filières (arrêté du 7 février 2002 pris en application du décret n°2002-148 du 7 février 2002) :**

Les périodes de permanence dans les autres filières peuvent être compensées par une durée d'absence équivalente au nombre d'heures de travail effectif majoré de 25%, à défaut d'être indemnisées.

La rémunération et la compensation en temps sont exclusives l'une de l'autre, ainsi que du bénéfice de tout autre dispositif particulier de rémunération ou de compensation des astreintes ou des interventions au titre d'une même période.

Les interventions effectuées pendant la période de permanence constituent un travail effectif rémunéré normalement, ou en cas de dépassement des 35 heures, en indemnités horaires pour travaux supplémentaires si l'agent y est éligible.

Les périodes de permanence des agents des filières autres que la filière technique sont compensées selon le barème suivant :

Période de permanence	Indemnité de permanence	Repos compensateur
Samedi	45 euros la journée 22.50 euros la demi-journée	125% du temps de permanence
Dimanche ou jours fériés	76 euros la journée 38 euros la demi-journée	125% du temps de permanence

8) Date d'effet

Les dispositions actualisées présentement exposées prendront effet au 1er juillet 2023. Il est précisé que les autres dispositions relatives au régime indemnitaire, qui ne font pas l'objet d'un point abordé dans la présente délibération, et issues des délibérations susvisées, restent inchangées.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'actualisation du régime indemnitaire de la collectivité dans les conditions susvisées à compter du 1^{er} juillet 2023 ;**
- 2. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget, chapitre 012.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU



**Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 juin 2023**

Date de la convocation : mardi 20 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

Étaient présents :

M. François BAYROU, M. Jean Louis PERES, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, M. Mohamed AMARA, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Eric SAUBATTE, M. Michel CAPERAN, Mme Marie-Laure MESTELAN, M. Régis LAURAND, Mme Françoise MARTEEL, M. Thibault CHENEVIÈRE, Mme Christelle BONNEMASON-CARRERE, M. Kenny BERTONAZZI, M. Alain VAUJANY, M. Yves DEJEAN, M. Jean-Loup FRICKER, M. Jean-François PLEGUE, M. Pascal GIRAUD, M. Sébastien AYERDI, M. Pierre DUDOUE, M. Xavier LALANDE, Mme Lise ARRICASTRE, Mme Marie MOULINIER, Mme Camille LE DELLIOU, M. Antoine CHEVALIER, M. Jean-François BLANCO, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, Mme Fabienne CARA, M. Jérôme MARBOT, M. Tunçay CILGI

Étai(en)t représenté(e)s :

Mme Patricia WOLFS (pouvoir à M. le Maire), Mme Néjia BOUCHANNAFA (pouvoir à Mme Marie-Laure MESTELAN), Mme Josy POUETO (pouvoir à M. Kenny BERTONAZZI), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), Mme Stéphanie DUMAS (pouvoir à M. Thibault CHENEVIÈRE), M. Stéphane DUSSARPS (pouvoir à M. Sébastien AYERDI), M. Laurent JUBIER (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), Mme Julie JOANIN (pouvoir à M. Jérôme MARBOT), M. Patrice BARTOLOMEO (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Marion BUSSY (pouvoir à M. Tunçay CILGI)

Étai(en)t excusé(es) :

Mme Catherine LOUVET-GIENDA, M. Frédéric DAVAN, M. Alexandre PEREZ, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Gilbert DANAN, Mme Marie SALESSES, M. Olivier DARTIGOLLES

Secrétaire de séance : Madame Marie MOULINIER

N° 83 Signature de la convention entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau, le Centre Communal d'Action Sociale et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

Rapporteur : Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) propose d'accompagner les collectivités dans le développement de leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et de restriction d'aptitude.

A cette fin, une nouvelle convention mutualisée a été rédigée entre la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, la ville de Pau, le Centre Communal d'Action sociale et le FIPHFP.

Cette convention s'articule autour de sept axes :

- Axe 1 : recrutement des travailleurs en situation de handicap ;
- Axe 2 : reclassement et reconversion des personnes déclarées inaptes ;
- Axe 3 : maintien dans l'emploi ;
- Axe 4 : formation des agents et des tuteurs en relation avec les travailleurs handicapés ;
- Axe 5 : communication, information et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs au handicap ;
- Axe 6 : Actions innovantes ;
- Axe 7 : autres dispositifs de l'employeur.

Le projet de conventionnement a été présenté en groupe de travail commun avec les représentants du personnel de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, de la ville de Pau et du CCAS de Pau, le 14 octobre 2022.

Ce dernier a ensuite été soumis, le 7 novembre 2022, au comité national d'engagement du FIPHFP qui a émis un avis favorable.

Le CHSCT de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et de la ville de Pau a émis un avis favorable en date du 10 novembre 2022.

Cette reconduction a également obtenu un vote favorable auprès du comité local d'engagement du FIPHFP de la Nouvelle-Aquitaine le 28 février 2023.

Dans le cadre de la convention pluriannuelle, les dépenses estimées à 639 723 € pour les trois collectivités, soit par collectivité, au prorata des effectifs totaux rémunérés au 31/12/2021 :

	Ville	CAPBP	CCAS	TOTAL
2023	83 242,19 €	73 004,75 €	11 580,06 €	167 827 €
2024	113 155,46 €	99 239,16 €	15 741,38 €	228 136 €
2025	120 458,56 €	105 644,10 €	16 757,34 €	242 860 €
TOTAL	316 856,21 €	277 888,01 €	44 078,78 €	639 723 €

La subvention allouée par le FIPHFP pour les trois collectivités s'élève à 320 637 € pour trois ans et sera perçue par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

Le reversement de cette subvention sera effectué chaque année par la CAPBP à la ville et au CCAS proportionnellement aux montants des dépenses réalisées l'année précédente au prorata des effectifs totaux rémunérés, après réception du versement du FIPHFP.

Après avis du Comité Social Territorial du 13 juin 2023 et de la commission Finances - Administration Générale - Commerce - Numérique du 13 juin 2023, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver la convention ci-après annexée ;**
- 2. Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention pour une durée de trois ans ;**
- 3. Autoriser la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées à percevoir la subvention pour le compte des trois collectivités selon les modalités prévues dans la convention ;**
- 4. Décider que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits figurant au budget.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Maire
François BAYROU